

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 03798 Numéro SIREN : 308 491 521 Nom ou dénomination : GUERBET

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2022 sous le numéro de dépôt 12405

DocuSigned by:

David Hale

F1ED9B6200BB420...

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Incluant le Rapport Financier Annuel

2021

Guerbet | 

SOMMAIRE

Notre Raison d'être	2
Entretien avec David Hale, Directeur Général	4
Guerbet en bref	6

1	LE GROUPE GUERBET	9
1.1	Notre modèle d'affaires	10
1.2	Histoire de la Société	12
1.3	Principales données consolidées	14
1.4	Présentation des activités	15
1.5	Activité industrielle et logistique	25
1.6	Recherche et Développement	26
1.7	Organisation du Groupe au 31 décembre 2021	32

2	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	35
2.1	Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	36
2.2	Conseil d'administration	36
2.3	Direction générale	62
2.4	Rémunération des mandataires sociaux	64
2.5	Exceptions aux dispositions du Code Afep-Medef	80
2.6	Conventions visées à l'article L. 225-37-4-2° du Code de commerce	80
2.7	Délégations en matière d'augmentation de capital	80
2.8	Dispositions statutaires liées aux Assemblées générales	81
2.9	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange visés à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce	82

3	CAPITAL ET ACTIONNARIAT	83
3.1	Données boursières	84
3.2	Relations avec la communauté financière	85
3.3	Dividendes distribués	85
3.4	Actionnariat	86
3.5	Programme de rachat d'actions	87
3.6	Informations complémentaires concernant le capital	87

4	RAPPORT DE GESTION	95
4.1	Analyse de l'activité et du résultat	96
4.2	Événements importants survenus depuis le début de l'exercice 2022	99
4.3	Sociétés dans le périmètre de consolidation	99
4.4	Résultats des filiales détenues par Guerbet S.A.	99
4.5	Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Guerbet S.A.	99
4.6	Opérations sur actions propres de Guerbet S.A.	100
4.7	Déclaration de performance extra-financière	100
4.8	Gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne	100
4.9	Facteurs de risque	104
4.10	Autres informations légales	109

5	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	113
5.1	Gouvernance, stratégie, risques et opportunités RSE	114
5.2	Ressources Humaines	117
5.3	Préserver la santé et la sécurité des personnes	128
5.4	Minimiser les impacts environnementaux de nos activités	132
5.5	Éthique des affaires	145
5.6	Des produits et services de qualité à valeur ajoutée sociétale	151
5.7	Contribution de Guerbet aux Objectifs de Développement Durable	153
5.8	Reconnaitances externes de la performance RSE de Guerbet	154
5.9	Méthodologie de consolidation des données RSE	157
5.10	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	162

6	ÉTATS FINANCIERS ET NOTES ANNEXES	165
6.1	Comptes consolidés et annexes	166
6.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	210
6.3	Comptes individuels et annexes sociales	215
6.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	236
6.5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	240

7	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	241
7.1	Personne responsable du Document d'enregistrement universel	242
7.2	Attestation du responsable du Document	242
7.3	Commissaires aux comptes	242
7.4	Capital social	243
7.5	Accessibilité du document au public	243
7.6	Informations d'ordre général sur la Société	244
7.7	Statuts (extraits)	245
7.8	Tables de concordance	247

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Incluant le Rapport Financier Annuel

2021



Ce Document d'enregistrement universel a été déposé le 5 avril 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

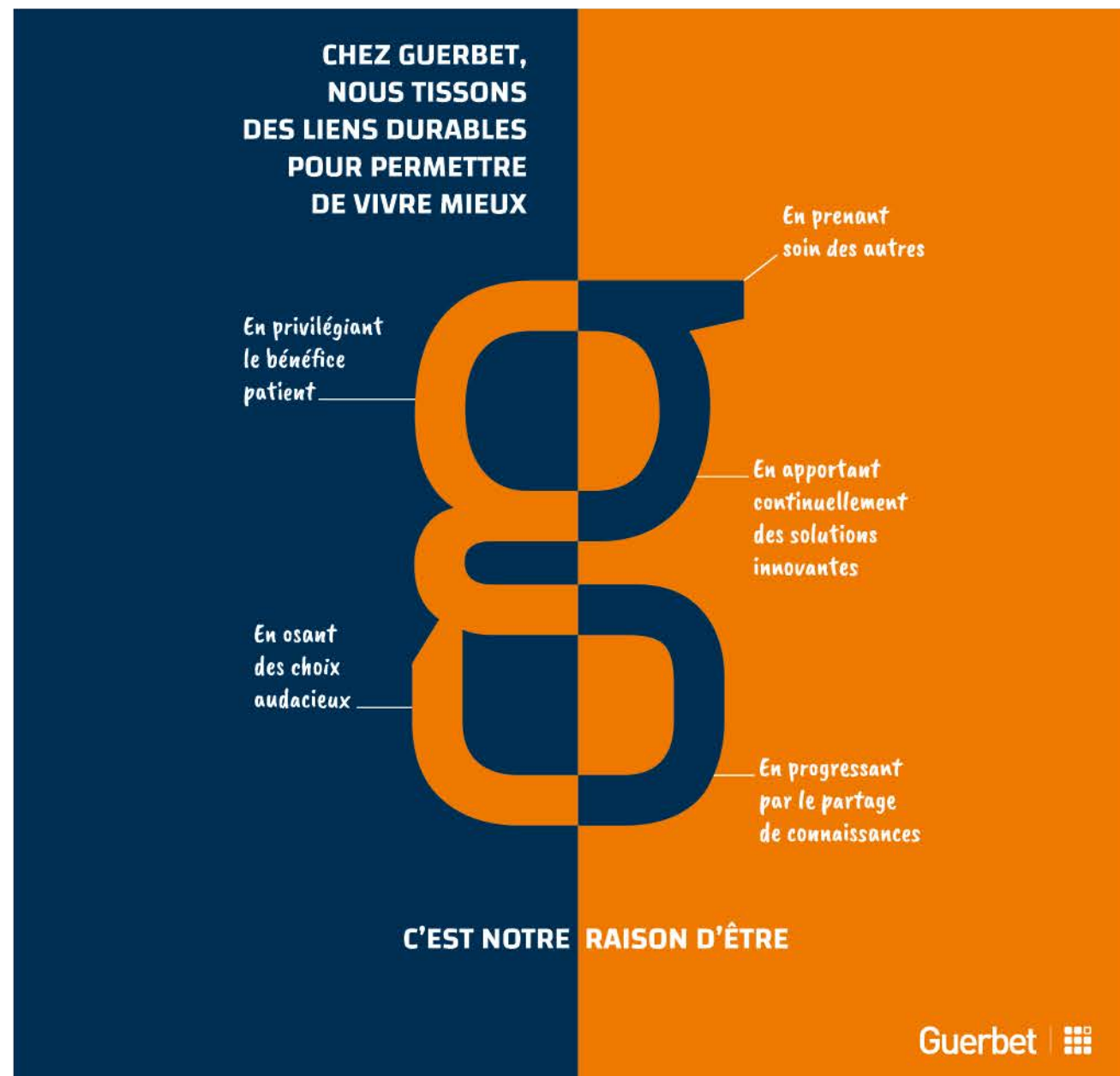
En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, les documents suivants sont inclus par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes afférent, figurant aux sections 6.1 et 6.2 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2021 sous le numéro D.21-0360 (https://www.guerbet.com/media/gr2bh2hw/guerbet_deu2020.html) ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes afférent, figurant aux sections 6.1 et 6.2 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2020 sous le numéro D.20-0369 (https://www.guerbet.com/media/yyoamg3l/guerbet_deu2019.html).

Ce Document d'enregistrement universel incluant le Rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle qui a été établie en format ESEF et est disponible sur le site <https://www.guerbet.com/fr-fr>.

GUERBET, LA RAISON D'ÊTRE

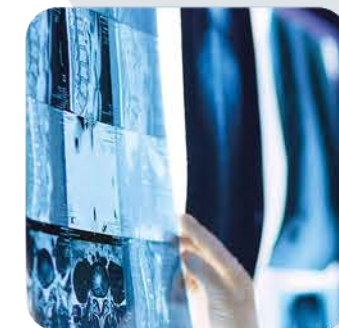
Guerbet est une entreprise de santé française qui accompagne depuis 1926 les professionnels de santé spécialisés dans l'Imagerie médicale Diagnostique et Interventionnelle. Guerbet développe et commercialise des produits de contraste, des systèmes d'injection, des dispositifs médicaux et des solutions associées, adaptés à leurs besoins.



> NOTRE MISSION

Les hommes et les femmes de Guerbet s'engagent à proposer aux professionnels de santé des produits de contraste, des **dispositifs médicaux** et des **solutions innovantes**, indispensables à l'Imagerie Diagnostique et Interventionnelle, pour améliorer le pronostic et la qualité de vie des patients.

Passionnés par leur métier, ils mobilisent leurs énergies au quotidien pour conjuguer performance, qualité et développement durable.



> NOS VALEURS



CARE

Respecter tous les acteurs de l'écosystème de Guerbet et son environnement.



INNOVATE

Être force de proposition pour améliorer la performance de Guerbet.



COOPERATE

Coopérer avec les autres et aller au-delà de notre zone de confort pour le succès collectif.



ACHIEVE

Atteindre nos objectifs et assurer la satisfaction de nos partenaires.

ENTRETIEN

David Hale,
Directeur Général

//

**Tisser des liens durables
pour permettre de vivre mieux.
C'est la Raison d'être de Guerbet
et nous nous engageons
à la faire vivre au quotidien.**

//

**2021 a été l'année au cours de laquelle vous avez révélé
la Raison d'être de Guerbet. Quelle est-elle ?**

Tisser des liens durables pour permettre de vivre mieux. C'est notre Raison d'être. Ce en quoi nous croyons chez Guerbet et qui explicite comment nous agissons de manière si singulière. La coopération et l'engagement dans le long terme sont des convictions fortes, que nous vivons au quotidien. La coopération humaine est au cœur de nos relations avec nos parties prenantes – les patients, les professionnels de santé, nos collaborateurs, les autorités publiques, nos partenaires, les actionnaires... Nous fondons nos relations sur le respect et l'intégrité, gage d'une coopération véritablement créatrice de valeur. C'est bien sûr au patient à qui nous pensons en premier, en cherchant à rendre sa vie meilleure, grâce à un diagnostic ou un traitement que nous voulons toujours plus efficace. Nous portons de l'attention à chaque être humain qui fait partie de notre environnement et nous cherchons à agir en conscience pour avoir sur elle ou lui une influence positive. Comment nous la mettons concrètement en pratique ? En prenant soin des autres, en privilégiant le bénéfice patient, en apportant continuellement des solutions innovantes, en osant des choix audacieux, en progressant par le partage de connaissance.

**Pourquoi avoir décidé de vous doter
d'une Raison d'être cette année ?**

Nous avons choisi d'identifier et de formuler notre Raison d'être pour donner encore plus de sens et de lisibilité à notre engagement de tous les jours. C'est notre manière d'exprimer clairement le sens profond que nous donnons à notre activité et à la façon dont nous définissons notre utilité. Cette Raison d'être est un moteur pour nos actions et une source d'inspiration pour nos initiatives et nos innovations. C'est une énergie nouvelle commune qui va porter l'expansion de notre entreprise. Il y a dans cette démarche l'opportunité unique de participer à quelque chose de plus grand que soi.

La crise de la Covid-19 a été comme une sorte de révélateur pour nous, qui a mis en exergue notre force commune et la fluidité évidente avec laquelle nous avons pris des décisions et défini nos objectifs – avant toute chose, la protection de nos collaborateurs. Avec cette Raison d'être, nous sommes au rendez-vous de notre esprit pionnier et rejoignons les entreprises convaincues que leur activité ne peut se penser sans prendre en compte leur impact sur la société.

Que va changer cette Raison d'être pour Guerbet ?

C'est étonnant, car d'une part elle ne change rien, puisque notre Raison d'être est notre essence, elle existe depuis toujours. Ce n'est pas une invention, mais plutôt une reconnexion à ce qui est déjà. Et d'autre part, elle change tout. Parce qu'en étant enfin formulée, elle devient une étoile polaire, un guide pour nos actions à venir, un filtre stratégique pour nos décisions futures. Nous allons pouvoir nous y référer en permanence. Cette orientation stratégique ou ce choix business répondent-ils à la contribution et à l'impact que nous cherchons à avoir ? Ces choix se font-ils dans le respect de nos valeurs ? Autant de questions qui vont nous aider à faire des choix pertinents !

**Vous avez poursuivi le développement de Gadopicienol,
produit pour l'IRM. Où en êtes-vous et
quelles sont les prochaines étapes ?**

En mars 2021, nous avons annoncé les résultats positifs de deux études de phase III comparant l'efficacité diagnostique et la tolérance de Gadopicienol avec une dose de gadolinium réduite de moitié par rapport au Gadobutrol, dans un large éventail d'indications couvrant le système nerveux central et différents autres territoires anatomiques (tête et cou, thorax, sein, abdomen, pelvis, système musculo-squelettique).

Gadopicienol sera une excellente extension des solutions que nous offrons pour l'IRM avec nos produits de contraste, injecteurs, consommables, services et logiciels. Il permettra à nos clients d'utiliser une dose plus faible de gadolinium dans leur pratique clinique quotidienne. Notre ambition est de le rendre accessible au plus grand nombre de patients le plus tôt possible.

C'est à cette fin que nous avons signé en décembre 2021 une collaboration mondiale pour Gadopicienol, sur la fabrication, ainsi que pour la recherche et le développement de futures indications. Cette collaboration mondiale permettra à deux entreprises de commercialiser le produit indépendamment sous des marques distinctes.

Il s'agit d'une décision audacieuse qui permettra de développer plus rapidement et plus largement Gadopicienol et apportera des bénéfices significatifs pour la santé dans le monde entier.

**2021 marque aussi une étape importante
dans votre développement sur de nouvelles géographies.
Quelles sont vos ambitions ?**

Tout à fait, nous avons cette année accéléré notre développement en Asie. Nous avons ainsi créé deux nouvelles filiales, l'une en Inde et l'autre en Chine. Ces deux pays sont une opportunité de croissance incroyable pour Guerbet. Nous y commercialisons déjà nos produits, mais notre ambition est aujourd'hui d'avoir une présence en direct afin de nous développer davantage. Nous allons donc poursuivre notre structuration en Inde et en Chine afin d'être pleinement opérationnels en 2022.

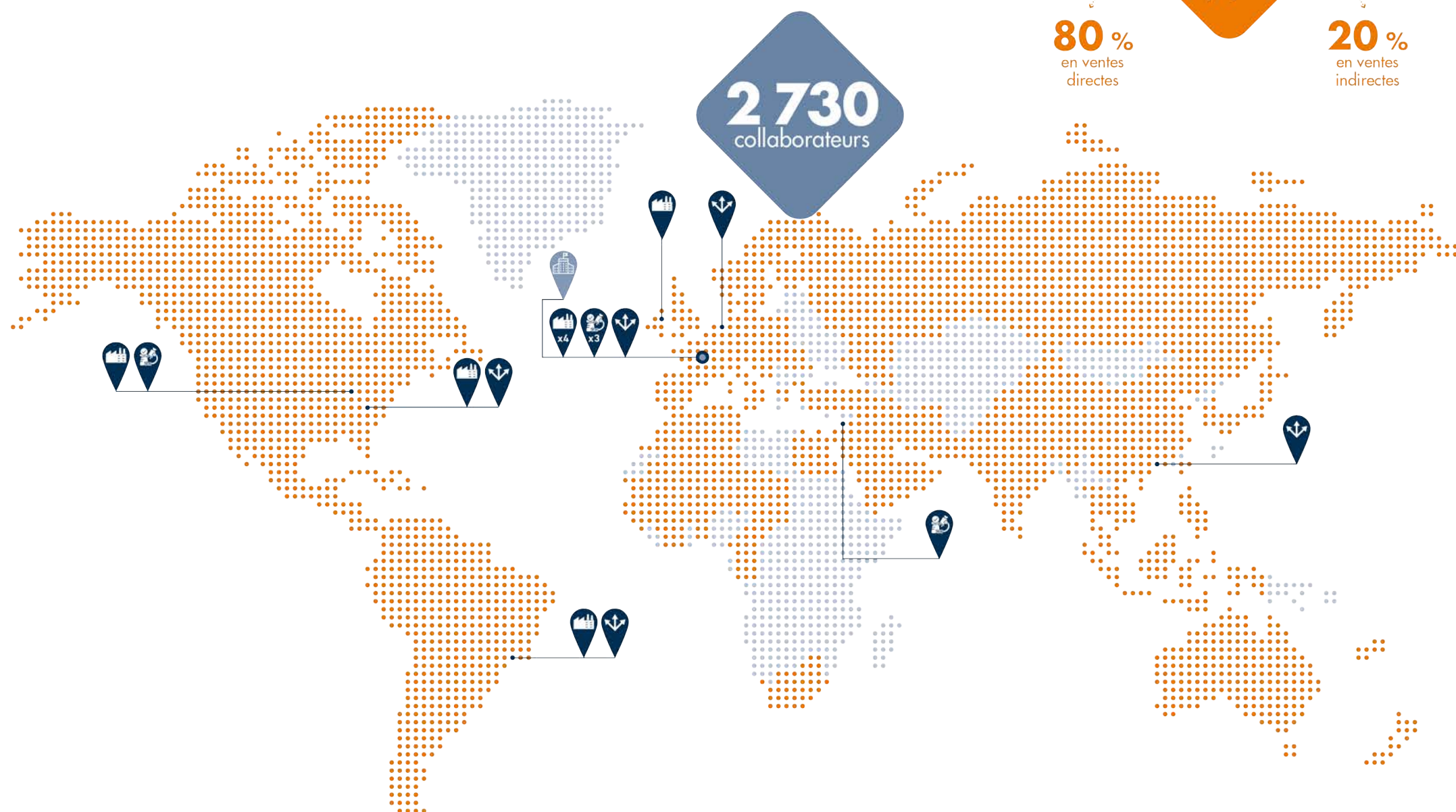
Quelles sont vos perspectives pour 2022 ?

Nous allons continuer à vivre avec de nombreuses incertitudes, liées à la pandémie, qui sera probablement encore présente. Mais notre stratégie repose toujours sur quatre piliers : l'Imagerie Diagnostique, notre cœur de métier, où nous proposons à nos clients un portefeuille de solutions interconnectées facilitant la prise de décision à chaque étape du parcours patient, comprenant les produits de contraste, les systèmes d'injection et les services techniques & solutions digitales. L'Imagerie Interventionnelle reste pour nous une source de croissance prometteuse. On s'attend encore à une hausse du recours aux procédures mini-invasives guidées par l'image. Les solutions digitales, où nous sommes pionniers, vont permettre de proposer de nouveaux outils pour des diagnostics plus sûrs : nous poursuivons nos partenariats de distribution, les codéveloppements de solutions d'Intelligence artificielle avec IBM Watson, aussi bien que nos projets de recherche interne, pour développer nos propres outils d'Intelligence artificielle sur des pathologies mal diagnostiquées, comme le cancer du pancréas. Enfin, mais non des moindres, le quatrième pilier de notre croissance est la RSE. Nos priorités en la matière sont complètement intégrées dans notre stratégie de croissance durable. Notamment pour réduire l'impact de nos activités sur l'environnement, nous voulons accélérer en définissant un plan en faveur de la lutte contre le changement climatique.

GUERBET EN BREF

Le groupe Guerbet accompagne les professionnels de santé spécialisés dans l'imagerie médicale « Diagnostique » et « Interventionnelle ».

Guerbet développe et commercialise des produits de contraste, des systèmes d'injection, des dispositifs médicaux et des solutions digitales, adaptés aux besoins des professionnels de santé.



CHIFFRES CLÉS

CHIFFRE D'AFFAIRES 2021

732,1 M€

> Répartition du chiffre d'affaires par gamme



> Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique



> Résultat net

32,6 M€

> Résultat net par action

2,59 €

> EBITDA

105,1 M€

> Résultat opérationnel

38,7 M€

> Investissements bruts retraités des dettes d'immobilisations

55,1 M€

LE GROUPE GUERBET

1.1 Notre modèle d'affaires	10	1.6 Recherche et Développement	26
1.2 Histoire de la Société	12	1.6.1 Organisation	26
1.3 Principales données consolidées	14	1.6.2 Domaines thérapeutiques	27
1.3.1 Chiffre d'affaires	14	1.6.3 Imagerie Diagnostique	28
1.3.2 Principales données consolidées	14	1.6.4 Imagerie Interventionnelle	29
1.4 Présentation des activités	15	1.6.5 Partenariats public-privé	29
1.4.1 Techniques de l'imagerie médicale	15	1.6.6 Dépenses de Recherche et Développement	30
1.4.2 Marchés	22	1.6.7 Portefeuille de Recherche et Développement	30
1.4.3 Principaux acteurs	24	1.6.8 Propriété intellectuelle	31
1.5 Activité industrielle et logistique	25	1.6.9 Protection des données cliniques	31
1.5.1 Un réseau intégré d'usines	25	1.7 Organisation du Groupe au 31 décembre 2021	32
1.5.2 Une plateforme logistique régionalisée	25	1.7.1 Une présence internationale	32
1.5.3 Un développement basé à la fois sur l'investissement et l'amélioration continue	26	1.7.2 Propriétés immobilières	34
		1.7.3 Distribution	34

1.1 Notre modèle d'affaires

NOTRE MISSION

Les hommes et les femmes de Guerbet s'engagent à proposer aux professionnels de santé des produits de contraste, des dispositifs médicaux et des solutions innovantes, indispensables à l'Imagerie Diagnostique et Interventionnelle, **pour améliorer le pronostic et la qualité de vie des patients**. Passionnés par leur métier, ils mobilisent leurs énergies au quotidien pour conjuguer **performance, qualité et développement durable**.

NOS VALEURS

ACHIEVE: atteindre nos objectifs et assurer la satisfaction de nos partenaires.

COOPERATE: coopérer avec les autres et aller au-delà de notre zone de confort pour le succès collectif.

CARE: respecter tous les acteurs de l'écosystème de Guerbet et son environnement.

INNOVATE: être force de proposition pour améliorer la performance de Guerbet.

NOS ATOUTS

UN ACTIONNARIAT STABLE, DE LONG TERME ET UNE GOUVERNANCE ROBUSTE

- + 95 ans d'expertise
- Répartition du capital :
 - 54,89 % par la famille Guerbet
 - 3,10 % par les salariés, ex-salariés et FCP
- 12 administrateurs dont 2 administrateurs représentant les salariés

DES PRODUITS PHARES ET INNOVANTS

- Rayons X et IRM
- Dispositifs médicaux
- Solutions digitales et services

UNE POLITIQUE D'ACQUISITION VOLONTARISTE ET AMBITIEUSE

- Intégration rapide et réussie des activités « CMDS » de Mallinckrodt
- Programme initié en 2018 d'acquisitions ciblées en Imagerie Interventionnelle

UNE IMPLANTATION MONDIALE

- 2 730 collaborateurs dans le monde
- Produits commercialisés dans + de 80 pays
- 8 sites de production en Europe, Amérique du Nord et Amérique latine

UN PROGRAMME D'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

- Priorité absolue accordée à la sécurité des personnes et à la qualité des produits et des services
- Optimisation des ressources naturelles et maîtrise des filières de traitement des effluents et des déchets
- Réduction des émissions carbone
- Politique RH de développement des compétences, de mobilité interne et de management des talents

DES MOYENS IMPORTANTS CONSACRÉS À L'INNOVATION

- 5 centres de R&D
- 9 % du chiffre d'affaires
- Accélération de la digitalisation des produits et services
- Partenariats scientifiques avec des acteurs publics et privés, dans le monde entier, pour le développement de produits de contraste et d'Intelligence Artificielle

L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES

- Charte éthique mondiale pour tous les collaborateurs, concernant les parties prenantes et les professionnels de santé
- Programme de lutte anti-corruption
- Démarche d'achats responsables

NOS ACTIVITÉS ET NOTRE STRATÉGIE



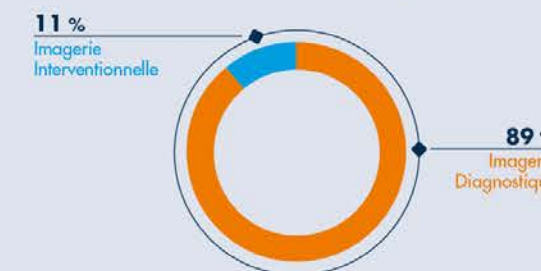
	IMAGERIE DIAGNOSTIQUE	IMAGERIE INTERVENTIONNELLE	DIGITAL & IA
ATTRIBUTS CLÉS	• Marché mature en croissance lente et pérenne • Sensibilité élevée aux prix • Présence des génériques	• Forte valeur ajoutée des produits • Sensibilité élevée aux « fonctionnalités » • Évolution rapide du marché	• Croissance à deux chiffres • Différenciateur Guerbet • Valeur ajoutée pour les clients
CE QUE NOUS FERONS	• Passer d'une offre produits à une offre de solutions complètes • Affiner le portefeuille • Maîtriser activement les coûts • Adapter notre stratégie de mise sur le marché	• Ouvrir de nouveaux marchés • Élargir les indications • Stratégie inorganique • Ventes dédiées	• Développer nos compétences informatiques, ainsi que Développement, ventes et Marketing de ces produits • Stimuler l'excellence commerciale et opérationnelle des services
	GÉNÉRER des ressources pour investir dans les relais de croissance	STIMULER la croissance	CRÉER une activité

GÉNÉRATEURS DE RÉSULTATS POSITIFS POUR NOS PARTIES PRENANTES

UNE DEMANDE MONDIALE EN CROISSANCE



Répartition du chiffre d'affaires par imagerie



IMAGERIE DIAGNOSTIQUE

- ÉVOLUTION DU MARCHÉ
 - Marché mature
 - Croissance à 1 chiffre
- FOCUS CLIENTS
 - Réduction des coûts
 - Gain en productivité

IRM
#2 mondial
Rayons X
#4 mondial
Services et solutions digitales
Intelligence Artificielle

IMAGERIE INTERVENTIONNELLE

- ÉVOLUTION DU MARCHÉ
 - Croissance à 2 chiffres
- FOCUS CLIENTS
 - Amélioration des résultats cliniques

Produits de contraste
Lipiodol® et Bleu Patented V
Dispositifs médicaux innovants
dont micro-cathéters

1s
Chaque seconde, un patient bénéficie d'un acte d'imagerie avec un produit Guerbet

+7,9 %
Hausse du chiffre d'affaires à taux de change constant et périmètre comparable

14,4 %
Marge d'EBITDA

R&D PERFORMANTE
Plus de 456 brevets détenus et demandes de brevet en cours d'examen
21 modèles industriels
Lancement en continu de nouveaux produits, extensions de gammes

RÉSULTATS SÉCURITÉ AMÉLIORÉS
Diminution du taux d'accident de 61 % (vs 2017^(a))

ENGAGEMENT CLIMAT
Décision de s'engager à minima sur une trajectoire **WB2°C**^(b) à horizon 2032



IMPACTS PATIENTS

- Diagnostic précis
- Traitement personnalisé
- Procédures minimalement invasives



IMPACTS PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- Efficacité améliorée
- Précision d'intervention renforcée
- Nouveaux dispositifs innovants répondant aux besoins médicaux identifiés



IMPACT SOCIÉTAL

- Favoriser les traitements en ambulatoires pour limiter les dépenses des systèmes de santé
- Retombées économiques sur les territoires où Guerbet est implanté (emplois directs et indirects)
- Une démarche de promotion de ses valeurs sociales et environnementales auprès de ses fournisseurs clés
- Une performance RSE reconnue : 1^{re} entreprise de santé de l'Indice Gaia, Classement B du CDP, Indice vert A++ de la CAHPP^(c)
- Lancement du programme de volontariat « Guerbet Positive » en France et aux États-Unis
- Engagement en faveur de l'accès des jeunes à un emploi durable et de leur intégration, tout particulièrement pour les jeunes issus de quartiers prioritaires

(a) 2017 est l'année de référence de notre plan de performance HSE à cinq ans.

(b) Well below 2 °C.

(c) Centrale de référence.

1.2 Histoire de la Société

Guerbet est une entreprise de santé française qui accompagne depuis 1926 les professionnels de santé spécialisés dans l'imagerie médicale Diagnostique et Interventionnelle. Guerbet développe et commercialise des produits de contraste, des systèmes d'injection, des dispositifs médicaux et des solutions associées, adaptés à leurs besoins.

L'origine de l'entreprise est liée à la découverte en 1901, par Marcel Guerbet, du premier produit de contraste organique iodé.

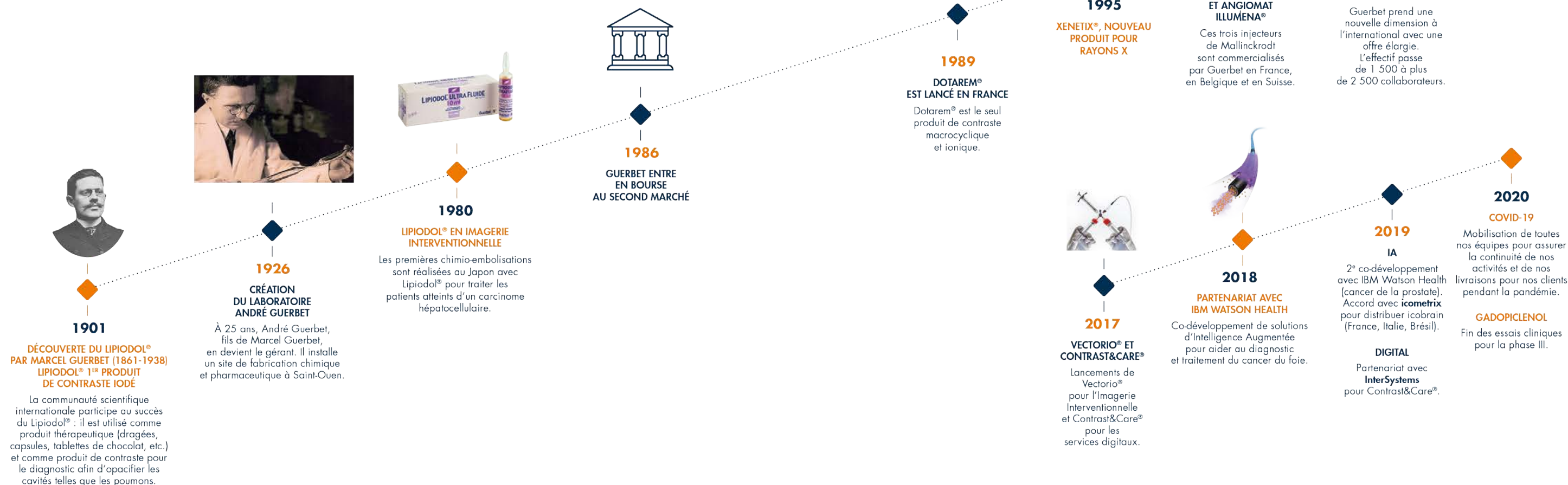
En 1926, son fils André Guerbet crée l'entreprise Guerbet, qui depuis n'a cessé de connaître un développement important, rythmé par la découverte d'innovations qui ont marqué les technologies d'imagerie médicale et les produits de contraste qui leur sont associés.

C'est ainsi que le groupe Guerbet commercialise aujourd'hui une gamme complète de produits adaptés à l'imagerie par Rayons X et à l'imagerie par résonance magnétique (IRM).

Grâce aux produits proposés par le Groupe, l'image guide la main des radiologues dans l'administration des traitements, précise le fonctionnement des organes, accélère le diagnostic, évalue la sévérité d'une pathologie et valide précocement l'efficacité des traitements.

Récemment, le groupe Guerbet a développé une nouvelle activité s'appuyant sur des technologies numériques et d'Intelligence Artificielle avec deux objectifs : le premier est d'améliorer la productivité des radiologues, par exemple avec des outils d'aide au diagnostic, et le second est d'obtenir une caractérisation tissulaire des tumeurs par imagerie, de manière à mieux orienter les traitements, voire à remplacer une biopsie sur le long terme.

Le groupe Guerbet est coté sur le compartiment B d'Euronext, et la majorité de son capital est détenue par la famille Guerbet.



1.3 Principales données consolidées

1.3.1 Chiffre d'affaires

(en K€ – normes IFRS)	2021	2020
Chiffre d'affaires	732 071	712 295
Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique	2021	2020
Europe	46,1 %	40,8 %
Autres marchés	53,9 %	59,2 %
Ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits	2021	2020
Rayons X	57,0 %	55,1 %
IRM	32,0 %	31,9 %
TOTAL IMAGERIE DIAGNOSTIQUE	89,0 %	87,1 %
IMAGERIE INTERVENTIONNELLE	11,0 %	10,3 %
AUTRES	—	2,6 %

Dans la nouvelle présentation du chiffre d'affaires par gamme de produits, les systèmes d'injection et services ont été répartis entre Rayons X et IRM. Parmi les « Autres » activités, la part

présentée ici correspond aux activités arrêtées en 2020 (*Cardinal Health*). Les autres activités poursuivies sont désormais incluses dans Rayons X.

1.3.2 Principales données consolidées

(en K€ – normes IFRS)	2021	2020*
Chiffre d'affaires	732 071	712 295
EBITDA ^(a)	105 065	100 689
Résultat opérationnel	38 685	41 872
Résultat net	32 637	18 240
Résultat net par action (en €)	2,59	1,45
Dividende par action (en €)	0,85 ^(b)	0,70
Capacité d'autofinancement	100 612	81 251
Capitaux propres	405 092	367 754
Endettement financier net	217 811	256 588
Investissements bruts retraités des dettes d'immobilisations	55 092	67 108
Endettement financier net/EBITDA	2,1	2,5

(a) EBITDA = Résultat opérationnel + dotations nettes aux amortissements et aux provisions.

(b) Montant qui sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires relative à l'exercice 2021.

* Inclut l'impact de la décision définitive de l'IFRIC d'avril 2021 sur les engagements de retraite.

1.4 Présentation des activités

1.4.1 Techniques de l'imagerie médicale



L'imagerie médicale est une spécialité médicale dont l'objectif est d'orienter, confirmer un diagnostic et/ou guider un geste thérapeutique. Elle explore l'intérieur du corps humain, principalement grâce à quatre techniques :

- les Rayons X ;
- l'imagerie par résonance magnétique (IRM) ;
- les ultrasons ;
- la médecine nucléaire.

La radiographie Rayons X, découverte en 1885, dont l'évolution a été bouleversée par la découverte du scanner RX (tomodensitométrie), en est la forme la plus ancienne.

Ces modalités et les éventuels produits associés interviennent à différents stades du diagnostic ou de la prise en charge des patients :

- aide au diagnostic ;
- évaluation de la sévérité/gravité d'une maladie ;
- aide à l'intervention ;
- aide à la prise en charge et au suivi thérapeutique ;
- amélioration des connaissances des équipes de recherche.

Lorsque la capture de l'image permet de guider un acte médical ou chirurgical, on parle d'Imagerie Interventionnelle.

En regroupant l'ensemble des techniques utilisées par la médecine pour le diagnostic et le traitement d'un grand nombre de pathologies, l'imagerie médicale a révolutionné la médecine et donné un accès immédiat et fiable à des informations essentielles au diagnostic clinique, dévoilant de nouvelles caractéristiques anatomiques tant sur le métabolisme que sur le fonctionnement des organes.

Les techniques d'imagerie médicale ne donnent plus une simple « photographie » du tissu ou de l'organe étudié, mais livrent une représentation visuelle fondée sur des caractéristiques physiques ou chimiques particulières. Ces explorations sont rendues possibles grâce aux produits de contraste adaptés aux techniques et aux équipements d'imagerie qui repoussent les limites de la connaissance du corps humain.

Les évolutions technologiques et informatiques du XXI^e siècle ont fait entrer l'imagerie médicale dans une nouvelle ère.

La rapidité d'acquisition, la définition de l'image, l'avènement du « *big data* » sont des éléments qui améliorent encore le diagnostic précoce et le suivi thérapeutique.

Nous assistons actuellement à une révolution de la pratique des radiologies grâce à l'introduction de solutions d'Intelligence Artificielle, révolution rendue possible entre autres par les avancées dans le domaine de l'apprentissage profond (*deep learning*). Ces solutions devraient permettre d'aider les radiologues en améliorant leur productivité et la qualité des diagnostics. On peut donner les exemples d'applications potentielles suivantes : segmentation ou recalage automatiques, priorisation des patients en fonction de la gravité évaluée par des algorithmes, pré-lecture avec identification et segmentation des lésions d'intérêt, seconde lecture pour des modalités de dépistage, aide à la décision pour orienter le traitement et caractérisation tissulaire des tumeurs permettant d'éviter des biopsies. Cette révolution ne sera pas instantanée et va probablement prendre quelques années, mais l'importance des investissements actuels ainsi que les communications à propos de nouvelles solutions lors des congrès spécialisés dans la radiologie indiquent qu'elle est en marche.

Les produits et solutions développés et commercialisés par Guerbet s'inscrivent dans une démarche complexe où les enjeux sont très nombreux :

• Enjeux réglementaires :

- Les produits de contraste sont des médicaments et les solutions/systèmes d'injections et outils d'Intelligence Artificielle sont des dispositifs médicaux. Les produits Guerbet sont donc régulés par deux des réglementations les plus exigeantes au monde. Ceci explique la durée de développement (plusieurs années) pour les nouveaux produits ou les améliorations sur les produits existants, afin de démontrer leur qualité, leur efficacité et leur sécurité. Ces réglementations sont en constante évolution et les produits commercialisés par Guerbet doivent s'adapter et se mettre en conformité en permanence par rapport à ces évolutions réglementaires.
- Les examens diagnostiques à réaliser pour différents types de pathologies et leurs modalités de réalisation (incluant l'utilisation de produits de contraste) sont régis par des recommandations émises par des sociétés savantes internationales ou par des commissions/comités d'experts au niveau national. Ces recommandations évoluent fréquemment au gré des améliorations technologiques des techniques d'imagerie et conditionnent les modalités et niveaux de remboursement des examens et produits envers les patients ou les hôpitaux/centres de radiologie.

• Enjeux technologiques :

- À la différence des médicaments « classiques », les produits de contraste ne sont jamais utilisés seuls mais toujours en conjonction avec une technique d'imagerie qui, elle-même, est en constante évolution et amélioration. Ainsi, les séquences d'acquisition pour les scanners et les IRM ont connu des évolutions considérables depuis leur création, permettant l'obtention d'images et informations diagnostiques toujours de plus grande qualité. Les produits et solutions proposés par Guerbet se doivent d'accompagner et de s'adapter en permanence à ces évolutions des techniques d'imagerie associées.

• Enjeux sociétaux :

- Guerbet doit proposer des produits et solutions en ligne avec les attentes et enjeux sociétaux tels que la protection de l'environnement et de la biodiversité. Ces actions peuvent recouvrir différentes approches complémentaires telles que des procédés de fabrication et l'utilisation de matériaux/de composés plus respectueux de l'environnement, une politique d'achats responsables, des conditionnements permettant de limiter les restes de produits non utilisés et évitant ainsi le risque de rejets non maîtrisés dans l'environnement.

1.4.1.1 Imagerie Diagnostique



A) Les produits de contraste

Les produits de contraste sont des médicaments dont la nature et le mode d'action s'adaptent aux techniques d'imagerie utilisées :

- en imagerie Rayons X, c'est la capacité de l'iode ou du baryum à absorber ce rayonnement qui est exploitée ;
- en imagerie par résonance magnétique (IRM), le gadolinium sous forme complexée est la matière première la plus utilisée et choisie pour ses propriétés paramagnétiques. Sous l'impulsion d'une onde de radiofréquence dans un champ magnétique, l'injection d'un complexe de gadolinium permet d'accélérer les vitesses de relaxation paramagnétique des protons des molécules d'eau, rehaussant ainsi le contraste du signal observé par IRM dans les organes où le produit est présent ;
- en échographie, les agents de contraste sont constitués de microbulles de gaz qui interagissent avec les ultrasons et entraînent une augmentation du signal échographique ;
- en médecine nucléaire, un produit radioactif ou traceur constitue la source du rayonnement qui est ensuite détecté.

L'objectif de ces produits est de révéler l'invisible. Leur intérêt médical consiste précisément à augmenter le contraste pour visualiser une structure anatomique et la distinguer ainsi des tissus voisins. Ces produits jouent un rôle crucial pour, par exemple, évaluer la fonction d'un organe comme le rein ou celle d'un tissu comme le cœur à l'occasion d'une mesure de la perfusion myocardique de ce dernier.

L'efficacité diagnostique recherchée par les radiologues et les cliniciens est donc intimement liée à la pertinence des informations obtenues par les propriétés de rehaussement du produit de contraste et son évolution dans le temps après injection. Elle se traduit par une qualité d'images statiques ou dynamiques qui précisent les données anatomiques et le fonctionnement des organes, la structure du réseau vasculaire artériel et veineux ainsi que les paramètres de perfusion. La qualité de ce diagnostic est désormais au centre du processus décisionnel thérapeutique et chirurgical des cliniciens.

Ces progrès rapides ont aussi un impact direct sur la qualité de vie des patients. Aboutissant à des diagnostics plus précoces et un meilleur arbitrage des choix thérapeutiques adaptés au profil de chaque patient, ces médicaments jouent désormais un rôle déterminant dans le développement de la médecine personnalisée en veillant à répondre aux enjeux économiques de réduction des coûts de prise en charge pour la collectivité.

B) Notre gamme de produits de contraste

CT & Cath Lab

La gamme produits de contraste CT & Cath Lab de Guerbet est composée principalement de deux produits iodés non ioniques de basse osmolalité (LOCM pour « Low Osmolar Contrast Medium ») :



- **Optiray®**, disponible en quatre concentrations : 240, 300, 320 et 350 mg d'iode/ml. Il est présenté en flacon et en seringue préremplie, conditionnement particulièrement adapté à l'injection mono-patient.

Il est utilisé dans les explorations tomodensitométriques et son profil physico-chimique est particulièrement adapté aux explorations artérielles (Cath Lab).



- **Xenetix®**, disponible en trois concentrations : 200, 300 et 350 mg d'iode/ml. Il est présenté en flacon et en poche de polypropylène (ScanBag® by Xenetix®).

Ce conditionnement innovant permet de conserver les qualités de Xenetix® tout en simplifiant les procédures d'utilisation, améliorant la sécurité du patient et du personnel médical et apportant un progrès notable dans la gestion des déchets. Ce conditionnement est l'une des réponses de Guerbet à la problématique du développement durable. La concentration de 350 mg/ml est préférentiellement utilisée dans les pathologies cardiovasculaires et la concentration de 300 mg/ml pour l'exploration des pathologies parenchymateuses (par exemple, hépatiques et rénales). Xenetix® a obtenu en 2021 une nouvelle indication en France et en Italie pour l'utilisation en mammographie spectrale avec rehaussement de contraste visant à identifier des lésions mammaires connues ou suspectées. Cette technique est en plein développement dans de nombreux pays dans le cadre des campagnes de dépistage des cancers du sein. L'approbation de cette nouvelle indication est attendue dans de nouveaux pays en 2022.

Dans la gamme produits de contraste pour Rayons X, Guerbet commercialise également trois produits iodés de haute osmolalité et une gamme de produits barytés :



- **Telebrix® Gastro** et **MD Gastroview®**, produits iodés utilisés sous forme buvable, particulièrement utiles à l'exploration des pathologies digestives, notamment dans le dépistage du cancer colorectal avec la coloscopie virtuelle.

MD Gastroview® n'est commercialisé qu'aux États-Unis et en Amérique centrale.



- **Conray®** et **Cysto-Conray®**, produits iodés utilisés par voie vasculaire ou intra-vésicale pour des explorations radiologiques diverses.

Ils sont commercialisés uniquement en Amérique du Nord et Amérique centrale.

- **Micropaque®**, **Micropaque® Scanner** et **Microtrast**, produits à base de sulfate de baryum, utilisés pour l'exploration des pathologies digestives. Ces produits sont commercialisés dans certains pays européens.

IRM

La gamme IRM de Guerbet est composée de :



- **Dotarem®**, produit de contraste macrocyclique non spécifique à base de gadolinium, qui est leader dans de nombreux marchés à travers le monde.

Ses caractéristiques physico-chimiques et son profil de sécurité en font le produit de référence en IRM. Dotarem® est utilisé pour l'exploration en IRM de nombreuses pathologies, en particulier celles du système nerveux central, ainsi que les pathologies abdominales, ostéo-articulaires et vasculaires.



- **Artirem®**, produit IRM spécifique des explorations ostéo-articulaires, qui est disponible dans neuf pays, majoritairement européens.

Il a été le premier produit proposé prêt à l'emploi dans ces pathologies par injection locale (intra-articulaire). Il permet à Guerbet d'élargir et de différencier son offre IRM.

C) Les injecteurs et systèmes d'injection de produits de contraste

Les dispositifs d'injection sont divisés en deux grandes catégories : les injecteurs – dispositifs permanents, raccordés à une source d'énergie et permettant de programmer, piloter et suivre l'injection de produit de contraste en toute sécurité – et les consommables associés. Ces derniers sont des dispositifs médicaux stériles, à usage unique ou multiple, et permettent de véhiculer le produit de contraste des contenants en flacons, en seringues préremplies ou en poches, vers le patient.

Les injecteurs de produits de contraste iodés sont aujourd'hui incontournables. En effet, les scanners disposent d'une puissance de calcul telle qu'ils peuvent réaliser des images du corps entier en quelques secondes seulement. Ces séquences d'acquisition rapide requièrent ainsi une grande précision dans le débit d'injection que seuls des appareils électromécaniques peuvent apporter afin de synchroniser l'acquisition du signal avec l'arrivée du produit de contraste. De la même manière, l'usage d'injecteurs protège les manipulateurs en radiologie des rayonnements ionisants qui ont cours pendant un examen

d'imagerie à Rayons X (car l'injecteur peut être piloté à distance). Enfin, les débits d'injection élevés sont sensibles à la viscosité des solutions injectées, ce qui se traduit par des pressions d'injection élevées, et donc une puissance mécanique que seule une machine peut exercer. En IRM, l'utilisation d'injecteurs se développe beaucoup également. En effet, tout comme en scanner Rayons X, l'évolution technologique amène vers une plus grande rapidité d'acquisition des images et nécessite des protocoles d'injection plus complexes et précis que seul un injecteur est à même de réaliser.

Pour les injecteurs comme pour les consommables associés, ces dispositifs sont cruciaux dans le quotidien des manipulateurs en radiologie : leur manipulation doit être aisée, intuitive, rapide et sûre. Les enjeux économiques pour les plateaux d'imagerie sont également importants, Guerbet y répond en proposant des solutions compétitives.

D) Notre gamme de systèmes d'injection

Guerbet dispose d'un portefeuille d'injecteurs à seringues et à poches. Les Systèmes d'Injection et Services constituent un moteur de croissance important.

Dispositifs médicaux	Noms de marque	IRM	Scanner Rayons X	Imagerie Interventionnelle
Injecteurs	OptiVantage® / OptiVantage® Multi-use Injecteur Scanner CT double tête		✓	
	Illumena® Néo Injecteur Cath Lab (nouvelle version Néo)		✓	✓
	OptiOne® Injecteur Scanner CT simple tête		✓	
	FlowSens® Injecteur Scanner CT compatible avec ScanBag® by Xenetix® et autres contenants		✓	
	OptiStar® Elite Injecteur IRM	✓		
Consommables pour tous types d'injecteurs	Gamme complète de prolongateurs	✓	✓	✓
	Secufill® Raccord patient à double valve antiretour sécurisé	✓	✓	
	Manyfill® Système de remplissage pour injecteurs à seringues (usage multi-patient)	✓	✓	

OptiVantage® est un injecteur à seringues dédié aux examens d'imagerie scanner CT, il existe en version multi-use.

FlowSens® est composé d'un injecteur double poche pour examens scanners (CT), de consommables et d'une offre complète de services associés. La solution FlowSens® est la seule du marché à combiner une technique d'injection

hydraulique sans seringue et un fonctionnement sécurisé des procédures à chaque étape de l'injection. FlowSens® est compatible avec ScanBag® et tous les produits de contraste Rayons X disponibles sur le marché.

OptiStar® est un injecteur à seringues dédié à l'IRM.

E) Les solutions digitales et d'Intelligence Augmentée

I) L'intelligence Augmentée

L'Intelligence Augmentée correspond à des solutions d'aide au diagnostic, ou d'une manière plus générale d'aide à la prise de décision médicale, qui peuvent être apportées par des logiciels utilisant des technologies d'Intelligence Artificielle. C'est un domaine où une forte croissance est attendue en radiologie pour plusieurs raisons : tout d'abord, les besoins sont énormes compte tenu du manque de radiologues au niveau mondial pour faire face au vieillissement des populations et au développement des maladies chroniques ; ensuite, les technologies d'apprentissage automatique, en particulier celles mettant en œuvre des réseaux de neurones profonds (*deep learning*), ont fait des progrès spectaculaires ces dernières années, et elles permettent des développements relativement rapides d'outils très performants. Enfin, il y a une forte promesse d'amélioration de la santé grâce à ces solutions, qui devraient permettre de diminuer la variabilité dans l'interprétation des images, d'augmenter la productivité des radiologues, et à terme d'identifier de nouveaux biomarqueurs prédictifs de l'évolution des maladies (cancers et maladies neurodégénératives en particulier) et ainsi de diminuer le nombre de biopsies requises grâce à une caractérisation des lésions par imagerie.

Une initiative d'exploration de nouvelles opportunités liées à l'Intelligence Augmentée a été mise en place chez Guerbet, avec notamment le recrutement d'un *Chief Digital Officer* en septembre 2017. En juin 2018, un premier jalon significatif a été accompli avec la signature d'un partenariat stratégique avec IBM Watson Health. Grâce à ce partenariat, Guerbet et IBM Watson Health co-développent des solutions innovantes d'aide à la décision clinique. La première, *Watson Imaging Care Advisor for Liver*, a pour but d'être un outil d'aide au diagnostic qui utilisera l'Intelligence Artificielle pour automatiser la détection, la caractérisation, le suivi, la surveillance, la prédiction de la réponse thérapeutique du cancer du foie primaire et secondaire.

Le partenariat avec IBM Watson Health a été complété par un second projet de co-développement en septembre 2019, *Watson Imaging Care Advisor for Prostate*. Celui-ci a pour objectif d'aider au diagnostic des cancers de la prostate par imagerie IRM. Cette procédure est en forte croissance au niveau mondial car elle permet d'effectuer des biopsies beaucoup plus ciblées et de manière beaucoup plus appropriée. Cependant, la lecture des images d'IRM de la prostate est complexe et requiert ainsi des radiologues très spécialisés, lesquels ne sont pas disponibles en nombre suffisant, ce qui rend important le besoin pour des solutions d'IA d'aide au diagnostic.

IBM a récemment annoncé l'intention de vendre une partie de ses activités santé au fonds Francisco Partners. Si cette opération est confirmée, elle n'aura pas de conséquence sur le partenariat stratégique avec Guerbet, qui continuera selon les mêmes modalités.

Par ailleurs, Guerbet a également mis en place un partenariat stratégique avec Icometrix, start-up leader dans le domaine de l'Intelligence Artificielle pour l'aide au diagnostic en imagerie cérébrale. Guerbet est devenu le distributeur exclusif des produits d'Icometrix en France, en Italie et au Brésil. Les quatre produits certifiés dans ces pays sont utilisés pour les cas de démence, sclérose en plaques, traumatismes crâniens et épilepsie.

Enfin, Guerbet a démarré en interne des activités de recherche sur l'aide à la détection des métastases osseuses et du cancer du pancréas. L'objectif à terme est de développer des produits qui complèteraient la gamme co-développée avec IBM.

II) Les solutions digitales en lien avec l'injection

Guerbet a développé une solution logicielle de gestion de l'injection des produits de contraste, *Contrast&Care®*.

Contrast&Care® est une solution informatique intégrée qui regroupe les informations liées aux examens injectés (produit de contraste, protocole d'injection, données patient, etc.) et qui s'interface avec les systèmes d'information utilisés en radiologie tels que le RIS (*Radiology Information System*), le PACS (*Picture Archiving and Communication System*) ou l'EMR (*Electronic Medical Records*).

Cette solution améliore ainsi l'efficacité et la traçabilité tout en simplifiant le processus de prise de décision au sein des centres d'imagerie.

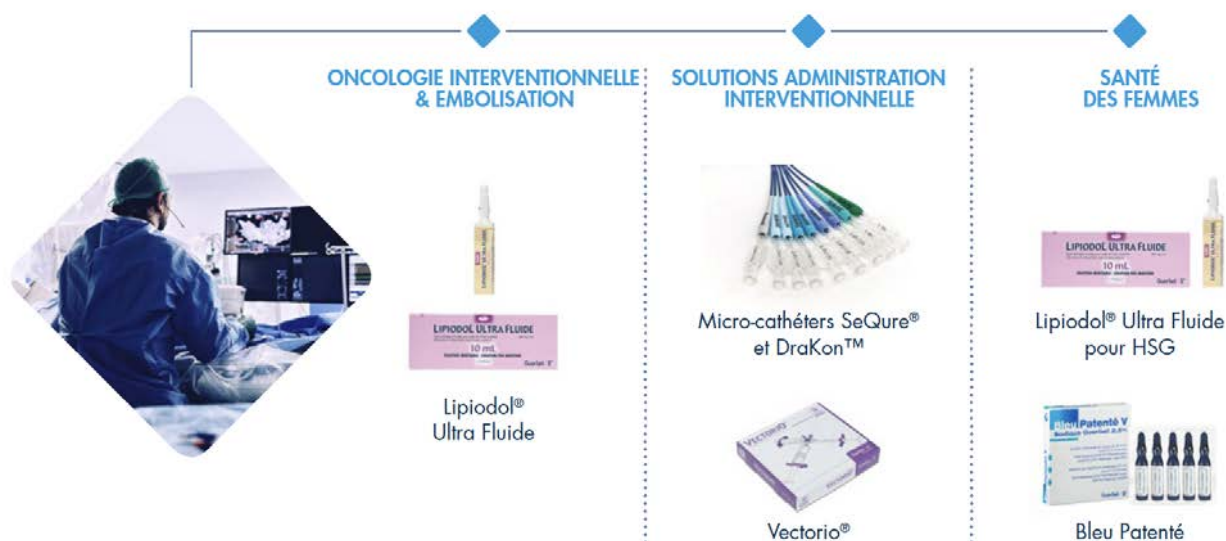
Contrast&Care® est compatible avec les principaux injecteurs Guerbet.

Contrast&Care® a été présenté la première fois dans le cadre du RSNA (*Radiological Society of North America*) en 2017. En 2018, une seconde version a été présentée au RSNA qui permet une mise en conformité avec la loi HIPAA aux États-Unis (*Health Insurance Portability and Accountability Act*) et comporte des avancées en matière de cybersécurité. En 2019 un partenariat stratégique avec InterSystems (un des leaders mondiaux des technologies de l'information, notamment pour la santé) a été établi pour développer une nouvelle version. La technologie d'InterSystems assurera l'interopérabilité et permettra une intégration optimale de la solution de *Contrast&Care®* avec les systèmes d'information hospitaliers. Guerbet a présenté au RSNA 2020 la nouvelle version de sa solution appelée *Contrast&Care®+*. Cette version est plus efficace, grâce à l'ajout de la gestion des bibliothèques de protocoles d'injection et à la possibilité d'envoyer un protocole d'injection directement à un injecteur compatible.

Guerbet commercialise également **Dose&Care®**, une solution informatique opérationnelle pour le suivi de l'exposition du patient aux rayons ionisants. Elle collecte les données de toutes sortes de modalités (CT, tables RX, fluoroscopie, mammographies, etc.), crée un historique des examens pour chaque patient, aide les centres d'imagerie à mettre en place des politiques de bonne pratique et à répondre aux exigences réglementaires. Dose&Care® rassemble les données dans une

bibliothèque centralisée et présente l'historique des doses de Rayons X pour chaque patient, avec des options pour afficher les informations graphiquement et numériquement, et sous forme de dose efficace. Dose&Care® s'interface avec les systèmes d'information utilisés en radiologie tels que le RIS (*Radiology Information System*), le PACS (*Picture Archiving and Communication System*) ou le HIS (*Hospital Information System*) en utilisant les standards de communication DICOM et HL7.

1.4.1.2 Imagerie Interventionnelle



L'Imagerie Interventionnelle comprend l'ensemble des actes médicaux minimalement invasifs ayant pour but le diagnostic et/ou le traitement d'une pathologie. Elle est réalisée sous guidage et contrôle d'une méthode d'imagerie (Rayons X, ultrasons, IRM), où le produit de contraste sert à guider la main du radiologue interventionnel et à vectoriser des médicaments utilisés pendant la procédure au plus près de la lésion à traiter. Elle fait l'objet d'applications innovantes dans de nombreuses indications.

L'Imagerie Interventionnelle permet ainsi de réaliser l'acte diagnostique et l'acte thérapeutique en une seule procédure, grâce aux techniques de radiologie. Ces procédures minimalement invasives, souvent considérées comme une alternative à un acte chirurgical, permettent de raccourcir la durée d'hospitalisation et de limiter les complications post-procédures. Les plus connues sont les angioplasties vasculaires, les procédures d'embolisation, les ablations tumorales par voie percutanée (radiofréquence, cryothérapie, électroporation) ou chimique (chimio-embolisation ou radio-embolisation *in situ*).



- **Lipiodol®** (esters éthyliques d'acides gras iodés de l'huile d'œuf) a été initialement développé pour l'Imagerie Diagnostique, la lymphographie et l'hystérosalpingographie.

Il est aujourd'hui très utilisé en Imagerie Interventionnelle pour la Chimio-Embolisation TransArtérielle conventionnelle (cTACE) dans le cadre du traitement du carcinome hépatocellulaire (CHC) où Lipiodol® est utilisé comme visualisateur (agent de contraste), vecteur de médicaments anticancéreux et comme agent embolique. La cTACE figure au rang des recommandations (*guidelines*) de nombreuses sociétés savantes pour le traitement des patients atteints de CHC, au stade intermédiaire, en Europe, au Japon, en Chine et aux États-Unis.

Récemment (2020-2021), les recommandations scientifiques de plusieurs sociétés savantes ont élargi la population de patients atteints de CHC éligibles au traitement par cTACE à certains stades précoces de la maladie.

À ce jour, Lipiodol® est indiqué dans le cadre de la lymphographie dans 52 pays, la cTACE et l'imagerie du cancer du foie dans 45 pays, l'embolisation vasculaire sélective en association avec les colles chirurgicales dans 22 pays. Lipiodol® est également indiqué pour l'hystérosalpingographie dans 25 pays, dont huit avec une indication chez les femmes effectuant un bilan d'infertilité. Guerbet prévoit une extension et homologation d'indication chez les femmes effectuant un bilan d'infertilité dans plusieurs pays d'Europe, d'Asie-Pacifique et d'Amérique latine.



- **Vectorio®**, cTACE Mixing & Injection System, spécifiquement développé pour Lipiodol® dans le cadre de la cTACE, est aujourd'hui approuvé dans 43 pays.



- **Bleu Patented V** est un colorant stérile injectable.

Il permet la visualisation du système lymphatique, principalement pour le repérage préopératoire du (des) ganglion(s) sentinelle(s) dans la chirurgie du cancer du sein.

Cette indication permet de répondre à une problématique de réalisation ou non d'une chirurgie agressive concernant l'étendue du curage ganglionnaire.



- **SeQure®** et **DraKon™** sont deux micro-cathéters destinés aux procédures d'embolisation périphérique.

Ils offrent aux radiologues interventionnels des capacités de navigation améliorées pour leur permettre d'accéder aux anatomies complexes et à des zones plus éloignées. Si tous deux sont conçus pour optimiser les performances de navigation, SeQure® diffère de DraKon™ par la présence de perforations latérales. Grâce à ce design unique, SeQure® utilise le flux pour former une barrière fluïdique qui va permettre de contrôler le reflux, diminuant ainsi le risque d'embolisation non ciblée et permettant de délivrer davantage de traitement dans le vaisseau cible.

SeQure® et DraKon™ ont été intégrés au portefeuille Guerbet après l'acquisition d'Accurate Medical Therapeutics en janvier 2018. Ces deux micro-cathéters sont commercialisés aux États-Unis et dans plusieurs pays européens.

1.4.2 Marchés

1.4.2.1 Le marché de l'Imagerie Diagnostique

Le marché de l'Imagerie Diagnostique se répartit pour Guerbet entre produits de contraste d'imagerie Rayons X, IRM et solutions d'injections :

Produits de contraste d'imagerie Rayons X

Guerbet est le numéro 4 mondial en produits de contraste d'imagerie Rayons X, estimé à une valeur de 2,8 Md€ en 2021⁽¹⁾. Cette estimation de marché repose sur une croissance en volume soutenue par rapport à 2020, nuancée par une baisse des prix due à la pression des génériques⁽¹⁾.

Produits de contraste d'imagerie (IRM)

Guerbet est le numéro 2 mondial en produits de contraste d'imagerie IRM, estimé à plus de 0,9 Md€ en 2021⁽¹⁾.

Cette estimation de marché repose sur une croissance en volume soutenue par rapport à 2020, nuancée par une baisse des prix due à la pression des génériques⁽¹⁾.

Injecteurs et dispositifs médicaux pour injection

Guerbet est le numéro 3 mondial sur le marché des injecteurs et dispositifs médicaux pour injection d'Imagerie Diagnostique, estimé à une valeur de 1,4 Md€ en 2021⁽¹⁾.

Ce marché est soutenu par la croissance du nombre d'examens injectés et l'augmentation du nombre d'installations d'équipements CT et IRM.

⁽¹⁾ Sources : rapports financiers et études de marchés spécifiques.

Tendances sur ces marchés

Par rapport à l'année 2020, lors de laquelle la pandémie de Covid-19 avait eu un impact fort et immédiat sur ces marchés, l'année 2021 a permis une récupération complète des marchés en volume, malgré les suites de la pandémie. Les facteurs suivants influent sur ces marchés :

- a. la reprise des installations d'équipements Scanner CT/IRM, avec même, dans certains pays, des investissements supplémentaires dans le domaine de la santé du fait de la pandémie, entraînant une croissance des installations d'injecteurs ;
- b. l'augmentation du nombre de procédures, et donc d'examens injectés, due à l'augmentation du parc d'équipements, l'amélioration de la productivité des examens, renforcée par un arriéré d'examens suite à l'annulation de certains d'entre eux, voire la fermeture temporaire de centres d'imagerie en 2020 ;
- c. en tendance inverse, une baisse des prix des produits de contraste due à l'accroissement des génériques.

Par ailleurs, le marché des services est en pleine expansion du fait du développement des technologies digitales.

1.4.2.2 Le marché de l'Imagerie Interventionnelle

Le marché de l'embolisation transartérielle est évalué à 2,6 Md€, dont 1,2 Md€ pour la partie neurovasculaire et 1,4 Md€ en périphérique (reste du corps incluant l'oncologie interventionnelle et excluant la cardiologie interventionnelle). Aujourd'hui, Guerbet évolue principalement sur la partie périphérique, du fait de l'ancrage fort de Lipiodol® dans le traitement du cancer du foie et de l'acquisition des micro-cathéters de la plateforme Accurate. Cependant, Lipiodol® est déjà utilisé en neurovasculaire, notamment pour l'embolisation à la glu des malformations artérioveineuses.

Le marché de l'embolisation transartérielle en périphérique peut s'appréhender de la façon suivante :

- a. **Oncologie** (principalement dans le traitement du cancer du foie), avec un marché évalué à 500 M€ en 2019 (hors Covid-19). Aujourd'hui, la cTACE représente dans le monde presque trois procédures sur quatre (dominante en Asie), les principales alternatives étant la DEBTACE et la Radioembolisation.
- b. **Embolisation** (hors oncologie), avec un marché évalué à 560 M€ en 2019 (hors Covid-19). Ce dernier rassemble des procédures telles que le traitement des tumeurs bénignes (fibrome utérin, hyperplasie de la prostate), des hémorragies, des malformations ou anévrysmes vasculaires grâce à un portefeuille de produits comprenant les *coils*, les *plugs*, les particules et les liquides emboliques. Guerbet est présent aujourd'hui sur ce marché à travers l'utilisation du Lipiodol® dans l'embolisation à la glu, qui peut dépasser en volume, notamment dans certains pays européens, l'utilisation faite en Oncologie.
- c. **Accès**, avec un marché évalué à 340 M€ en 2019 (hors Covid-19). Il inclut l'ensemble des dispositifs médicaux permettant aux praticiens d'accéder à la zone à traiter (fil de guidage, micro-cathéters, etc.). Les micro-cathéters comptent pour une grande partie de ce marché au sein duquel Guerbet souhaite prendre une place importante à l'aide de sa plateforme innovante Accurate.

La croissance attendue de ces marchés dépend des indications et du développement respectif des pratiques au sein des pays. Le marché de l'embolisation transartérielle en périphérique connaît une croissance robuste de 3 % à 9 %, supportée par la mise en évidence des avantages liés aux traitements peu invasifs (efficacité, qualité de vie des patients, coûts). Le développement de nouvelles pratiques, encore au stade des études cliniques, pourrait accélérer le recours à la radiologie interventionnelle dans les années à venir.

1.4.3 Principaux acteurs

Le portefeuille de Guerbet est composé de :

- produits de contraste en IRM et Rayons X pour l'Imagerie Diagnostique ;
- Systèmes d'Injection et Services ;
- produits pour l'Imagerie Interventionnelle.

Ses principaux concurrents sont différents selon les activités, Imagerie Diagnostique ou Interventionnelle, certains n'étant pas présents sur ces deux marchés.

Société	Imagerie Diagnostique		Systèmes d'Injection et Services	Imagerie Interventionnelle
	IRM	Rayons X		
Guerbet	✓	✓	✓	✓
Bayer Healthcare	✓	✓	✓	✓
			Medrad	
GE Healthcare	✓	✓		✓
Bracco	✓	✓		✓
Nemoto			✓	
Medtron			✓	
Ulrich Medical			✓	
Merit Medical				✓
Sirtex Medical				✓
Terumo				✓
Boston Scientific/BTG				✓
Medtronic				✓
Siemens Healthineers/Varian				✓

À l'échelle mondiale, les principales entreprises qui commercialisent les produits de contraste pour Rayons X et IRM sont Guerbet, Bayer Healthcare, General Electric Healthcare et Bracco, dont voici les principaux produits :

Société	Nationalité	IRM	Rayons X
Guerbet	France	Dotarem® (Magnescope® au Japon) Artirem®	Optiray® Optiject® Xenetix® Telebrix® Conray® Gastroview®
Bayer Healthcare	Allemagne	Gadovist® (Gadavist® aux États-Unis) Magnevist® Primovist® Générique de Dotarem®	Ultravist® Radioselectan®
GE Healthcare	États-Unis	Omniscan™ Générique de Dotarem®	Visipaque® Omnipaque®
Bracco	Italie	Multihance® Prohance®	Lomeron® Lopamiron®

Par ailleurs, des génériques de Dotarem® sont commercialisés dans de nombreux pays, y compris aux États-Unis, en Europe, en Corée du Sud, en Chine et en Inde, par entre autres les sociétés GE Healthcare, Sanochemia, Bayer Healthcare et ses filiales, T2Pharma, b.e. imaging, DongKook Pharmaceutical, Jiangsu Hengrui Medicine.

1.5 Activité industrielle et logistique

Cette activité est sous la responsabilité de la Direction des Opérations techniques, qui gère l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement, depuis les matières premières jusqu'à la livraison au client final, avec pour mission d'en optimiser les délais et les coûts, tout en garantissant le meilleur niveau de qualité d'un bout à l'autre de la chaîne.

Dans toutes ses décisions, Guerbet porte une attention particulière au respect de ses engagements en matière de RSE. Ceux-ci sont développés au chapitre 5.

1.5.1 Un réseau intégré d'usines

Guerbet développe, industrialise et fabrique la plupart de ses produits dans son réseau intégré d'usines spécialisées.

La fabrication des principes actifs utilisés comme matières premières dans les produits de contraste se concentre en Europe (France et Irlande) sur les trois sites chimiques spécialisés du Groupe :

- Lanester et Dublin, usines spécialisées dans la production de principes actifs pour l'activité Rayons X avec la mission commune d'accroître les volumes produits et d'abaisser les prix de revient industriels à travers une politique d'amélioration continue de la performance industrielle et des procédés de synthèse ;
- le site de Marans fabrique les principes actifs du Dotarem® et du Lipiodol®. La stratégie de ce site a été réorientée dès 2015 afin de le recentrer sur ces deux principes actifs stratégiques en arrêtant progressivement la fabrication à façon d'autres principes actifs pour d'autres industriels du secteur. Ce recentrage a permis une meilleure sécurisation des approvisionnements de Dotarem® tout en augmentant de façon significative les capacités disponibles.

Les activités de formulation, de mise en solution des principes actifs et de remplissage s'effectuent dans les trois usines pharmaceutiques du Groupe réparties sur trois continents :

- l'usine d'Aulnay-sous-Bois (France), site historique de Guerbet pour le remplissage de produits Rayons X et Dotarem®, sert principalement les marchés européens et asiatiques ;

- l'usine de Rio de Janeiro (Brésil), dont la spécialisation porte sur les produits Rayons X et Dotarem®, sert les marchés d'Amérique latine ;
- l'usine de Raleigh, en Caroline du Nord (États-Unis), est un site de remplissage de produits Rayons X et de Dotarem®. Ces productions sont conditionnées en seringues pour l'ensemble des marchés mondiaux et en flacons pour les marchés d'Amérique du Nord et du Sud.

Afin de procéder à l'enregistrement et à la préparation du lancement de Gadopicienol (nouveau produit IRM), des investissements ont été réalisés sur les sites de Marans, Lanester, Aulnay-sous-Bois et Raleigh. Les premiers lots de taille industrielle ont été produits au cours de l'année 2021.

L'appui de partenaires externes, spécialisés en Europe, mais également en Asie, est requis sur certaines productions ciblées : c'est le cas pour le remplissage de Lipiodol® pour l'ensemble des marchés servis, ainsi que pour un nombre limité de produits Rayons X pour des marchés ponctuels.

La fabrication des injecteurs et des dispositifs médicaux associés s'appuie principalement sur le site Guerbet de Cincinnati (États-Unis), berceau de la marque Liebel-Flarsheim, ainsi que sur le site Guerbet de Lyon (France). Ces sites se chargent de la conception et de l'assemblage des injecteurs, la fabrication des composants et des consommables étant sous-traitée à des partenaires spécialisés.

Enfin, la fabrication des micro-cathéters nouvellement intégrés dans la gamme des produits Guerbet est confiée à un partenaire externe aux États-Unis pour tous les marchés servis.

1.5.2 Une plateforme logistique régionalisée

L'acquisition de CMDS, en doublant les volumes à acheminer vers les clients, a permis également à Guerbet d'atteindre dès 2017 une masse critique suffisante au niveau mondial pour capturer des synergies importantes sur le transport et le stockage.

Ces synergies ont été rendues possibles par la refonte de notre réseau de distribution et de transport sur l'ensemble des régions.

1.5.3 Un développement basé à la fois sur l'investissement et l'amélioration continue

Guerbet poursuit son programme d'investissements industriels et le développement de son réseau afin de garantir :

- la sécurité et la conformité des opérations par l'harmonisation des systèmes de production et de management de la qualité ;
- le service et la fiabilité des approvisionnements par une augmentation des capacités, une amélioration de la fiabilité des installations et une meilleure planification de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement ;

- la compétitivité de l'outil industriel et, en particulier, sa performance environnementale par la modernisation des usines et l'amélioration des procédés de fabrication.

Ce programme d'investissements a été renforcé par la mise en place d'une démarche globale d'Excellence Opérationnelle visant à déployer sur l'ensemble des sites les meilleures pratiques issues du Groupe ou de benchmarks externes, ainsi qu'à renforcer la culture d'amélioration continue du Groupe.

1.6 Recherche et Développement

L'ambition de Guerbet est de proposer aux professionnels de la radiologie et aux patients des solutions innovantes, composées de médicaments ou de dispositifs médicaux (y compris des solutions « logicielles ») qui répondent à leurs besoins.

Guerbet axe ses travaux sur les deux segments de l'imagerie médicale que sont l'**Imagerie Diagnostique** et l'**Imagerie Interventionnelle**.

1.6.1 Organisation

La Direction Recherche, impliquée dans les activités d'Imagerie Diagnostique et d'Imagerie Interventionnelle, dispose des compétences scientifiques et techniques, organisées en cinq départements, pour assurer l'exploration puis la validation des axes de recherche :

- *Development & Engineering (D&E)* : équipe d'ingénierie spécialisée dans le développement de dispositifs médicaux (injecteurs et consommables) ;
- *Digital* : équipe d'ingénierie spécialisée dans le développement de dispositifs médicaux (logiciels, IT, santé) ;
- *Accurate* : équipe d'ingénierie spécialisée dans le développement de dispositifs médicaux interventionnels (cathéters, etc.) ;
- *Augmented Intelligence (AI)* : équipe de recherche et développement de solutions d'Intelligence Augmentée ;
- *Research & Innovation (R&I)* : équipe de recherche et innovation dans le domaine pharmaceutique et dans le domaine des dispositifs médicaux (chimie, physico-chimie, formulation, spectrométrie de masse – bio-analyse, études précliniques exploratoires et réglementaires, partenariats publics et/ou privés) et département Brevets (gestion de portefeuille brevets, dépôt de brevets, études dans le domaine de la propriété industrielle, etc.).

La Direction Développement, Affaires Médicales et Réglementaires est organisée en quatre domaines d'activités principaux :

- développement clinique : toutes les activités liées à la conduite des études cliniques pour les dispositifs médicaux comme pour les médicaments, de la phase I à la phase IV, de la conception du protocole à la rédaction du rapport final d'étude, incluant la valorisation des résultats par des publications scientifiques ;

- affaires réglementaires : toutes les activités liées à la gestion du portefeuille des enregistrements de tous les produits, y compris les dispositifs médicaux, tous pays confondus ;
- pharmacovigilance et matériovigilance : toutes les activités de collecte des effets secondaires et/ou données post-commercialisation et de rédaction de rapports périodiques de synthèse (ou PMS pour les dispositifs médicaux) sur le rapport bénéfice/risque à soumettre (pour les médicaments) aux autorités réglementaires ;
- affaires médicales : toutes les activités visant à développer des partenariats scientifiques afin d'optimiser la prise en charge des patients à travers l'organisation de symposiums, de comités experts et d'échanges scientifiques avec les professionnels de santé.

Cette organisation au siège est complétée par un service Assurance Qualité et par une régionalisation au niveau Europe, Amérique du Nord, Amérique latine et Asie-Pacifique, permettant des réponses plus rapides et adaptées aux demandes locales des patients, des radiologues ou des autorités.

La découverte d'un nouveau produit, que ce soit en Imagerie Diagnostique ou en Imagerie Interventionnelle, suit une procédure précise :

- identifier et analyser un besoin médical ;
- définir le(s) produit(s) qui réponde(nt) au besoin ;
- mettre au point et valider un prototype (formulation et caractérisation) ;
- mettre au point et valider les procédés de fabrication du produit ;
- valider le concept en expérimentation préclinique ;
- valider la solution technique auprès de l'utilisateur final ;
- développer le produit en expérimentation préclinique et clinique selon les *guidelines* réglementaires.

Comme pour le médicament thérapeutique, le développement clinique de nouveaux produits de contraste ou nouvelles entités chimiques (NCE) est réalisé en plusieurs phases successives :

- phase I, pour étudier, chez les volontaires sains, la tolérance clinique et biologique ainsi que la pharmacocinétique (ou comment le produit est distribué, métabolisé et éliminé dans l'organisme) de doses croissantes du produit et ainsi déterminer sa dose maximale tolérée ;
- phase II, pour étudier, chez les patients, l'efficacité diagnostique de différentes doses du produit le plus souvent en comparaison à un produit de référence déjà approuvé ou à une technique de référence ;
- phase III, pour confirmer, chez un grand nombre de patients, l'efficacité diagnostique et le profil de tolérance du produit en comparaison à un produit ou à une technique de référence.

1.6.2 Domaines thérapeutiques

Les deux activités de la radiologie, à savoir l'Imagerie Diagnostique et l'Imagerie Interventionnelle, sont étudiées dans trois domaines thérapeutiques principaux que sont l'oncologie, la cardiologie et la neurologie.

En oncologie, l'incidence des principaux cancers (poumon, sein, prostate, colorectal, foie) est en augmentation constante. À titre d'exemple, plus de 14 millions d'examens utilisent des injections de produits de contraste chaque année dans les cinq principaux pays européens. Cette augmentation est liée à l'allongement de la durée de vie croisée à des facteurs de risque connus (tabac, alimentation, stress, environnement, etc.). Elle génère une hausse du nombre d'examens à des fins de diagnostic de plus en plus précoce, dans le but d'améliorer la prise en charge du patient, ses conditions de vie et le suivi de son traitement. Par exemple, l'évolution de la prise en charge du cancer du sein illustre parfaitement la place prise par les différentes modalités d'imagerie médicale : l'IRM joue un rôle essentiel dans le dépistage et/ou le suivi de la maladie. Sur la base des données européennes, plus de 40 millions de femmes de plus de 50 ans devraient bénéficier d'un dépistage radiographique systématique. Cette démarche permet un diagnostic plus précoce, ce qui change de façon significative la stratégie thérapeutique et permet une rémission de la maladie sans récurrence. Par ailleurs, le repérage du ganglion sentinelle permet dans cette même pathologie de limiter le geste chirurgical au strict nécessaire.

Dans certains types de cancers, comme le carcinome hépatocellulaire (CHC), l'Imagerie Interventionnelle rend d'immenses services en permettant, le plus souvent de manière ambulatoire, une visualisation et une localisation précises des lésions hépatiques, et également l'administration de produits anticancéreux au sein même des lésions tumorales par le biais de la procédure de chimio-embolisation transartérielle.

Certains dispositifs médicaux nécessitent également une ou des investigations cliniques pour valider leur développement :

- investigation clinique de faisabilité : les résultats servent à perfectionner les données d'entrée de conception ;
- étude pivot : confirme la sécurité et les performances.

Une autorisation d'investigation clinique est donnée par l'autorité compétente (par exemple l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – ANSM en France) sur la base du dossier de conception, puis l'ensemble des résultats des études cliniques est synthétisé dans le rapport d'évaluation clinique incluant les données issues de la littérature.

L'objectif principal des activités de *Life Cycle Management* (LCM) est la gestion du cycle de vie des produits déjà commercialisés. L'obtention de nouvelles indications, le développement de nouvelles formulations ou présentations, l'obtention d'enregistrements dans de nouvelles zones géographiques ainsi que les études cliniques qui ont lieu en dernière phase (phase IV) sont typiquement des activités de LCM.

En cardiologie, l'évaluation des maladies cardiovasculaires par imagerie avec injection de produits de contraste est incontournable pour explorer les conséquences de pathologies graves sur des patients symptomatiques et/ou à facteurs de risques associés (obésité, diabète, hypercholestérolémie, stress, hypertension, tabac, etc.).

Plus de 7 millions d'examens sont effectués mondialement pour analyser l'état du réseau vasculaire (détection de rétrécissement significatif du vaisseau lié à une plaque d'athérome) et les conséquences sur le débit sanguin pour perfuser de façon suffisante les tissus essentiels comme, par exemple, le cœur (risque d'infarctus) ou le cerveau (risque d'accident vasculaire cérébral).

L'efficacité diagnostique permet de stratifier les patients selon leur profil de risques, la présence de signes cliniques ou non afin de déterminer la démarche de prise en charge la plus appropriée : surveillance préventive, décision de choix de médicament seul ou associé et stratégie chirurgicale lourde ou interventionnelle. Dans cette spécialité, l'Imagerie Interventionnelle permet par exemple, grâce à l'injection de produit de contraste, de visualiser la zone du vaisseau rétréci sur laquelle il faut intervenir, d'accompagner le geste endovasculaire et de contrôler immédiatement l'efficacité de la dilatation obtenue. Ce type d'intervention thérapeutique, moins invasif pour le patient et moins coûteux pour la collectivité (temps d'hospitalisation, modalités de suivi du patient), a remplacé dans de nombreux cas un geste chirurgical.

En **neurologie**, c'est par l'imagerie du système nerveux central (SNC) que l'IRM a acquis ses lettres de noblesse en permettant pour la première fois de diagnostiquer des lésions invisibles au scanner par Rayons X. Les injections de produits de contraste en imagerie du SNC permettent l'exploration des maladies tumorales (tumeurs cérébrales primitives ou métastases cérébrales d'un cancer primaire), inflammatoires (telles que la sclérose en plaques), dégénératives (telles que la maladie d'Alzheimer), vasculaires (telles que l'accident vasculaire cérébral) ou infectieuses (telles que l'abcès du cerveau).

1.6.3 Imagerie Diagnostique

En **IRM**, avec Dotarem®, les études récentes ont eu pour objectif de confirmer l'efficacité diagnostique en comparaison aux autres produits, de confirmer le profil de tolérance et de documenter le profil pharmacocinétique chez l'enfant de moins de 2 ans (à la demande de la FDA). La demande d'extension d'indication pour l'enfant de moins de 2 ans a été approuvée en août 2017 par la FDA. Parallèlement, en réponse aux demandes des autorités américaines, japonaises et européennes, Guerbet a fourni l'ensemble des données précliniques et cliniques disponibles avec Dotarem® sur la question du possible dépôt cérébral de gadolinium après administrations répétées. Le dépôt a été rapporté avec les chélates de gadolinium linéaires mais de manière moindre voire absente avec les chélates de gadolinium macrocycliques comme Dotarem®. À la suite de l'ouverture par l'EMA d'une procédure de référé (article 31) qui a conduit à une réévaluation du rapport bénéfice/risque de l'ensemble des chélates de gadolinium, la Commission européenne a confirmé en novembre 2017 la décision de l'EMA de suspendre les chélates de gadolinium linéaires non spécifiques, de restreindre MultiHance® et Primovist® à l'imagerie hépatique seulement et de maintenir les chélates de gadolinium macrocycles dans toutes leurs indications. Toujours en novembre 2017, les autorités japonaises ont décidé de maintenir les chélates de gadolinium macrocycles en première intention et de restreindre l'utilisation des linéaires en seconde intention. En décembre 2017, la FDA a reconnu officiellement que les chélates de gadolinium linéaires induisent plus de dépôt de gadolinium que les macrocycles et a demandé des modifications des mentions légales de l'ensemble des produits.

La plupart de ces pathologies sont chroniques, les médicaments disponibles visant à stopper leur évolution restent encore insuffisants. Elles représentent donc un enjeu majeur de santé publique en raison du vieillissement de la population, de l'allongement de sa durée de vie et de la prise en charge lourde de ces malades dépendants. Là encore, l'Imagerie Interventionnelle permet de traiter avec succès et de manière non chirurgicale un grand nombre de malformations artérioveineuses cérébrales.

Guerbet LLC a ainsi reçu, comme les autres laboratoires commercialisant ce type de produits, une demande de la FDA de réaliser des études précliniques et une étude clinique pour le Dotarem®, commercialisé aux États-Unis (agrément obtenu en 2013). Ces études portent sur les éventuels effets neurocomportementaux à long terme des chélates de gadolinium et sur les dépôts de gadolinium *in vivo*. Les programmes précliniques et cliniques sont en cours, et un point d'avancement est fait régulièrement avec la FDA. Certaines études sont faites en consortium avec les autres laboratoires commercialisant des chélates de gadolinium aux États-Unis.

Guerbet poursuit le développement de la NCE Gadopiclenol, molécule à base de chélate de gadolinium destinée à l'IRM. Comme les études précliniques ont pu le montrer, ce produit particulièrement efficace est adapté aux champs magnétiques (1,5 T et 3 T) utilisés en routine clinique. Les phases I, II et III sont terminées. Des études cliniques dans les populations spécifiques et/ou à risque, comme l'insuffisant rénal et l'enfant, ont été également conduites. Le dossier d'enregistrement est prêt à être déposé auprès des agences européennes et américaines.

Concernant les Systèmes d'Injection et Services, les ingénieurs en Recherche et Développement concentrent aujourd'hui leurs travaux sur trois axes stratégiques :

- la connectivité des injecteurs aux équipements d'imagerie ;
- le développement de solutions de traçabilité des doses injectées (Contrast&Care®) ;
- la sécurisation du geste médical à travers des dispositifs d'injection innovants, qu'ils soient à usage unique ou destinés à sécuriser les pratiques multi-usages.

1.6.4 Imagerie Interventionnelle

En 2018, Guerbet a acquis la société Accurate Medical Therapeutics (« Accurate »).

Accurate a mis au point une gamme de micro-cathéters pour les procédures d'embolisation des tumeurs ou des anévrismes vasculaires, se basant sur une nouvelle technologie qui permet d'administrer plus de microparticules d'embolisation dans la zone cible à traiter, tout en empêchant leur reflux en amont vers les artères irrigant les tissus sains (zones non ciblées à épargner).

Cette gamme est constituée de deux séries de micro-cathéters, SeQure® et DraKon™, aux États-Unis et en Europe, ainsi que dans de nombreux autres pays en Amérique latine et en Asie-Pacifique. Une extension de gamme de ces micro-cathéters SeQure® et DraKon™ couvrant de nouvelles références en 1.7Fr, 1.9Fr et 3.0Fr a été approuvée en octobre 2020 aux États-Unis et de nouvelles extensions de gamme sont à l'étude. Parallèlement, des collaborations scientifiques sont établies avec les centres experts de la chimio-embolisation du CHC, de l'embolisation artérielle de l'adénome prostatique chez l'homme et du fibrome utérin chez la femme.

Courant 2018, Guerbet a fait l'acquisition d'une technologie développée par Occlugel, entreprise spécialisée dans la R&D

1.6.5 Partenariats public-privé

Afin de répondre aux objectifs de Recherche et Développement, Guerbet développe une stratégie d'accords de partenariat et de collaboration. Ce mode de fonctionnement ouvert vers l'extérieur lui permet de bénéficier d'expertises scientifiques mondiales. L'imagerie médicale est un domaine multidisciplinaire où des compétences en chimie, physique, informatique, traitement d'image, électronique, biologie et médecine sont nécessaires.

Plusieurs programmes de recherche en réseaux sont menés. Un des plus importants projets, Iseult, financé par Bpifrance (Banque publique d'investissement), s'est terminé en 2020. Les bénéfices attendus de ces nouvelles technologies consistent à améliorer la sensibilité de détection de petites lésions non détectables par les techniques standard au niveau cérébral. C'est dans le cadre de ce programme qu'a pris place le développement du Gadopiclenol.

de microsphères utilisées en embolisation. Cette technologie se décline en plusieurs gammes de microsphères pour des utilisations en embolisation par voie vasculaire des tumeurs bénignes comme pour le fibrome utérin ou l'adénome de la prostate, et en chimio-embolisation par voie vasculaire des tumeurs malignes comme pour certains cancers du foie, du poumon ou du rein. Cette technologie viendra compléter les solutions Guerbet existantes en Imagerie Interventionnelle et offrira notamment des synergies significatives avec la gamme de micro-cathéters anti-reflux d'Accurate.

De nombreuses collaborations scientifiques ont été établies, en Europe, Asie-Pacifique et Amérique, avec des équipes renommées pour conduire des études sur l'efficacité et la sécurité de Lipiodol® Ultra Fluide dans diverses utilisations en radiologie interventionnelle.

Enfin, Guerbet continue le déploiement à l'international de Vectorio®, seul dispositif médical dédié à la Chimio-Embolisation TransArtérielle conventionnelle (cTACE). Ce dispositif permet de réaliser un mélange homogène entre Lipiodol® Ultra Fluide et des anticancéreux en toute sécurité.

Certains partenariats de recherche en réseau comportent des clauses financières de deux types :

- les avances remboursables à terme en cas de succès dans la commercialisation des produits ;
- le versement d'un intéressement en fonction du chiffre d'affaires et/ou des résultats d'exploitation des produits issus de ces projets.

L'investissement dans le fonds FPCI BioMedTech, initié en 2017, se poursuit. Ce fonds est géré par Truffle Capital, spécialiste de l'investissement dans des start-up développant des technologies et produits de rupture dans le secteur des sciences de la vie. Cet investissement s'inscrit dans la stratégie d'innovation du Groupe et illustre aussi sa stratégie de diversification pour aller chercher de la croissance au-delà des produits de contraste, en se connectant à des start-up françaises à fort potentiel de la MedTech ou BioTech, dans le domaine de la médecine interventionnelle.

1.6.6 Dépenses de Recherche et Développement

Le tableau ci-dessous présente les dépenses engagées par le groupe Guerbet en matière de Recherche et Développement sur les deux derniers exercices.

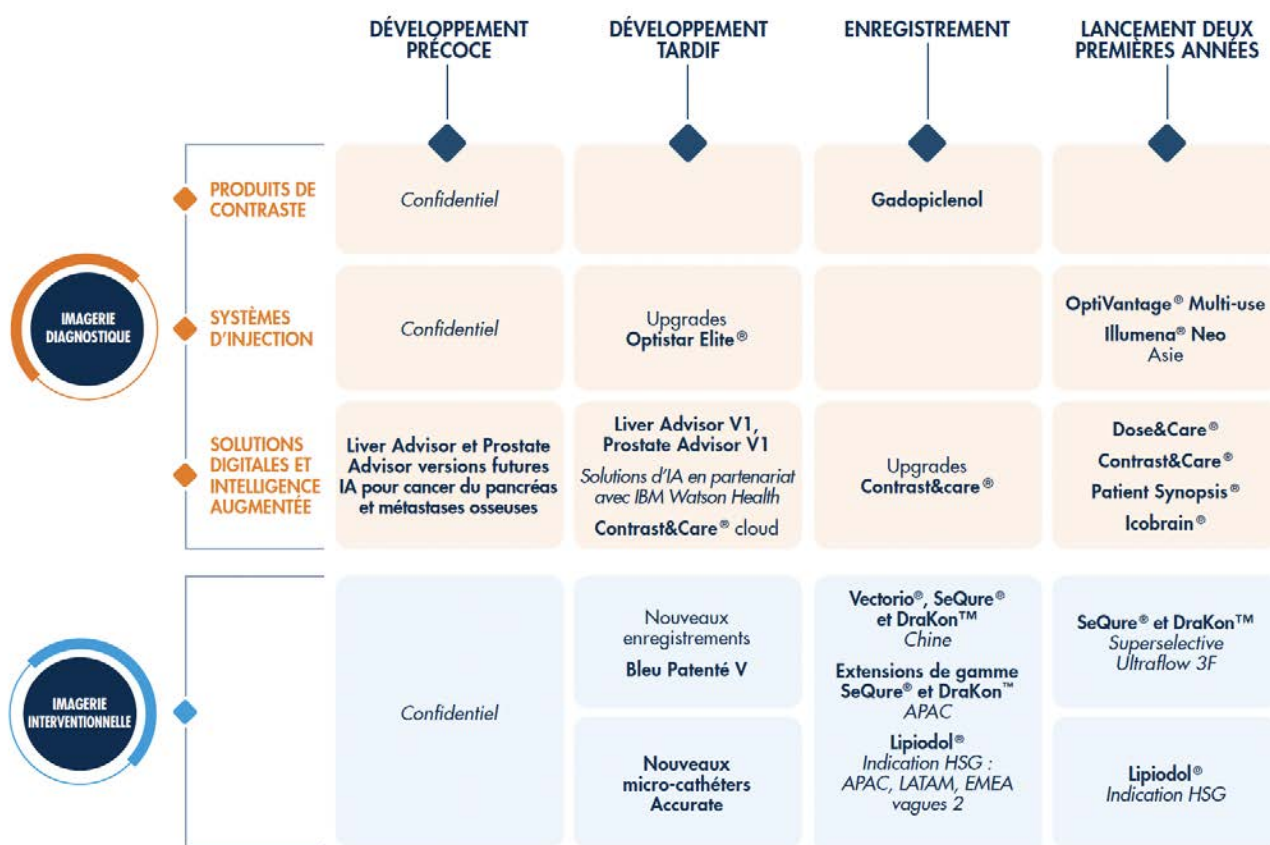
	2021*	2020*
Dépenses de Recherche et Développement (en K€)	64 997	71 420
Dépenses de Recherche et Développement (en % du chiffre d'affaires)	8,9 %	10,0 %

* Incluant le crédit d'impôt recherche (CIR).

Guerbet renforce ses investissements :

- en Imagerie Diagnostique avec la poursuite du plan de développement du Gadopicienol en IRM ;
- en Imagerie Interventionnelle avec la montée en puissance des travaux de recherche liés à la gamme de micro-cathéters suite à l'acquisition d'Accurate Medical Therapeutics et l'enregistrement aux États-Unis d'une nouvelle gamme de micro-cathéters ;
- en Digital avec le développement de solutions d'imagerie couplées à de l'Intelligence Artificielle, notamment dans le cadre d'un partenariat avec IBM.

1.6.7 Portefeuille de Recherche et Développement



1.6.8 Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle revêt un caractère essentiel, car, tout en valorisant le travail effectué par des chercheurs, elle vient rétribuer en partie les délais et les coûts liés à l'innovation. Le brevet a une durée de 20 ans à compter du jour du dépôt de la demande. Dans les faits, les durées de développement des produits, en particulier des médicaments, sont telles que la période d'exclusivité se trouve souvent considérablement réduite. L'expiration d'un brevet peut se traduire par l'émergence d'une concurrence très forte liée à l'arrivée de produits génériques.

Dans certains cas et lorsque le brevet concerne le principe actif d'un médicament, il peut être prolongé jusqu'à cinq années supplémentaires grâce au certificat complémentaire de protection, appelé « *Patent Term Extension* » aux États-Unis ou « *Supplementary Protection Certificate* » dans d'autres pays.

1.6.9 Protection des données cliniques

La protection des données cliniques est complémentaire de la protection par brevet. Il s'agit d'une période d'exclusivité durant laquelle une autorité administrative réglementaire refusera :

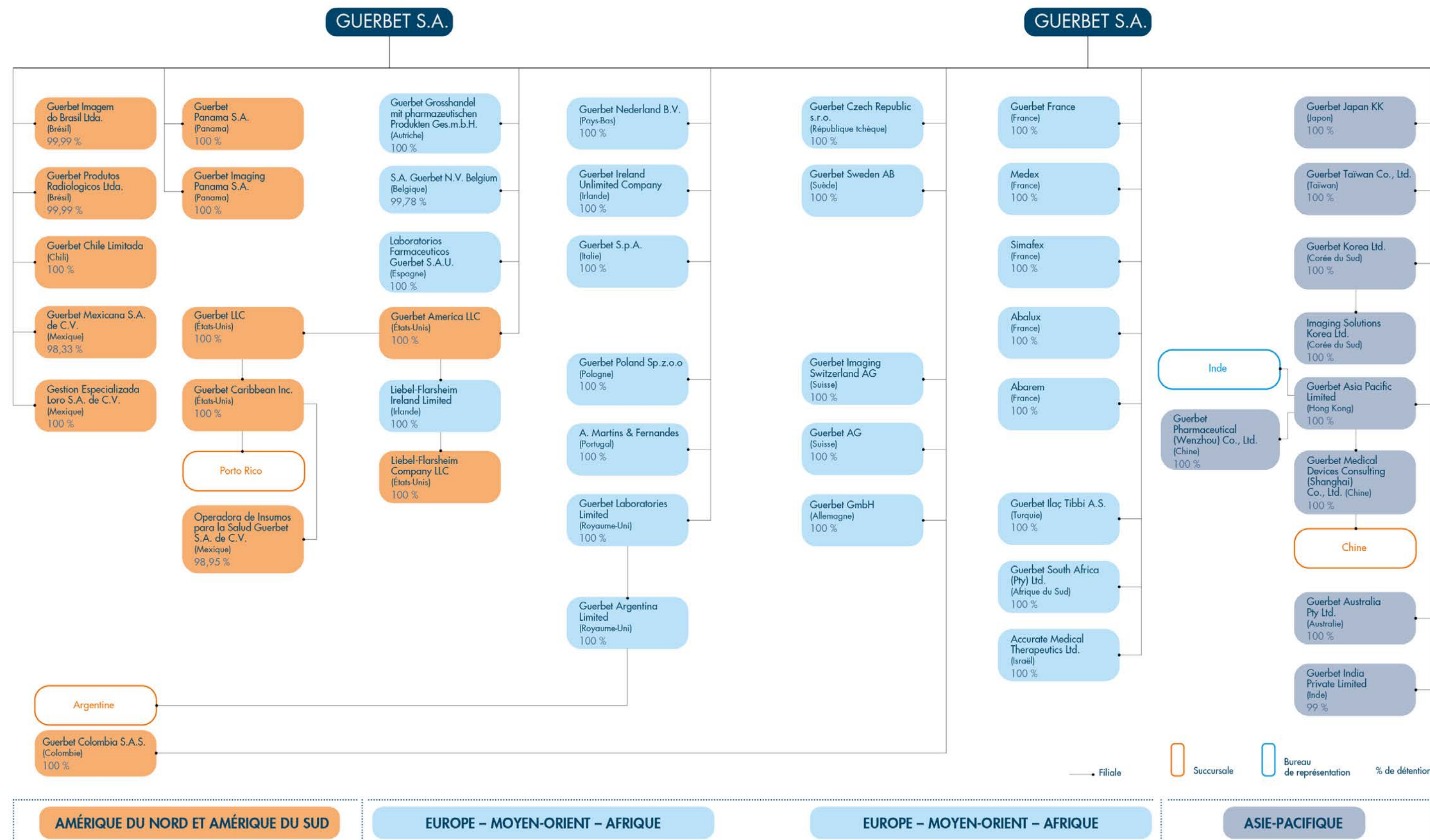
Le produit peut bénéficier d'autres brevets en phase de développement et/ou en phase de commercialisation. Guerbet détient un portefeuille de brevets concernant des principes actifs (par exemple des agents de contraste ou de radiothérapie), des nouvelles formulations pharmaceutiques, des émulsions, des procédés de formulation et de fabrication, des systèmes d'injection ou des dispositifs médicaux (seringues, tubulures, micro-cathéters, etc.).

Le groupe Guerbet et ses filiales détiennent 456 brevets et demandes de brevet en cours d'examen (principalement aux noms de Guerbet, Liebel-Flarsheim Company LLC, Accurate Medical Therapeutics et Medex), 1 631 marques enregistrées ou en cours d'enregistrement et 20 modèles industriels. Le portefeuille de brevets, marques et 21 modèles industriels contribue à la valorisation du Groupe et consolide sa position sur le marché porteur des produits de contraste combinés aux dispositifs médicaux.

- soit la soumission d'une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit concurrent ;
- soit l'octroi d'une autorisation de mise sur le marché d'un générique reposant sur les données cliniques, objet de cette protection, d'un médicament dit princeps.

1.7 Organisation du Groupe au 31 décembre 2021

1.7.1 Une présence internationale



1.7.2 Propriétés immobilières

Pays	Ville	Adresse
Brésil	Rio de Janeiro	Rua André Rocha, 3000, Jacarepaguá, CEP 22710, 568 – Rio de Janeiro
États-Unis	Cincinnati	2111 E Galbraith Road, Cincinnati – Ohio 45237
	Raleigh	8800 Durant Road, Raleigh – North Carolina 27616
France	Aulnay-sous-Bois	16/24, rue Jean-Chaptal et 1, rue Nicéphore-Niepce – 93600 Aulnay-sous-Bois
	Marans	16, rue des Fours-à-Chaux – 17320 Marans
	Lanester	ZI de Kerpont, 705, rue Denis-Papin – 56600 Lanester
	Villepinte	15, rue des Vanesses – 93420 Villepinte
Irlande	Dublin	Damastown Mulhuddart – Dublin 15
Portugal	Lisbonne	Rua Raul Mesnier – Ponsard 4B 1750 Lisboa

1.7.3 Distribution

Guerbet commercialise ses produits dans plus de 80 pays sur les cinq continents, de plusieurs façons :

- en direct par ses filiales et succursales ;
- via des distributeurs ;
- via des licenciés.

Implantations directes

Le Groupe est implanté dans plus de 20 pays en Europe, en Asie, en Océanie, en Amérique du Nord et en Amérique latine.

Accords de distribution

Pour les marchés non couverts par une implantation directe ou un accord de licence, Guerbet a des accords avec des distributeurs. Les principaux couvrent la Scandinavie, l'Europe de l'Est, la Grèce, l'Afrique et le Moyen-Orient, le Canada,

certain pays d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Océanie. À ces distributeurs s'ajoute un réseau de sociétés dédiées à la réalisation du service après-vente pour les injecteurs.

Typologie des clients

La structure des clients locaux de Guerbet sur chacun des marchés nationaux, hors distributeurs et licenciés, est variable d'un pays à l'autre. Néanmoins, il existe deux points communs pour la majorité des pays :

- une part très significative des ventes est réalisée auprès des hôpitaux, cliniques, centres de radiologie ou centrales d'achats. Ce type de ventes donne lieu dans la très grande majorité des cas à des marchés négociés ou à des appels d'offres ;
- une deuxième grande catégorie de clients est constituée des grossistes répartiteurs, qui eux-mêmes alimentent les pharmacies.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	36	2.4.4 Rémunération du Directeur Général délégué, Philippe Bourrinet	73
2.2 Conseil d'administration	36	2.4.5 Rémunération des administrateurs	75
2.2.1 Composition du Conseil d'administration	36	2.4.6 Ratios d'équité	76
2.2.2 Fonctionnement et pouvoirs du Conseil d'administration	58	2.4.7 Évolution annuelle des rémunérations et de la performance de l'entreprise	77
2.2.3 Organisation des travaux du Conseil d'administration et des Comités	59	2.4.8 Engagements consentis en faveur des mandataires sociaux à l'occasion de la prise du changement ou de la cessation de fonctions	78
2.2.4 Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités	61	2.4.9 Plans d'attribution d'options d'achat ou d'actions de performance en faveur des mandataires sociaux	78
2.3 Direction générale	62	2.5 Exceptions aux dispositions du Code Afep-Medef	80
2.3.1 Directeur Général	62	2.6 Conventions visées à l'article L. 225-37-4-2° du Code de commerce	80
2.3.2 Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable	62	2.7 Délégations en matière d'augmentation de capital	80
2.3.3 Le Comité exécutif	63	2.8 Dispositions statutaires liées aux Assemblées générales	81
2.4 Rémunération des mandataires sociaux	64	2.9 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange visés à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce	82
2.4.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux	64		
2.4.2 Rémunération de la Présidente du Conseil d'administration, Marie-Claire Janailhac-Fritsch	69		
2.4.3 Rémunération du Directeur Général, David Hale	71		

2.1 Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société Guerbet. Ce rapport rend compte notamment de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, de l'organisation de la Direction générale, ainsi que des principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toutes natures accordées aux mandataires sociaux. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration le 23 mars 2022.

La société Guerbet se réfère aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef. Les cas d'exceptions à

ce référentiel sont mentionnés dans le tableau de synthèse figurant à la fin de ce rapport. Ce Code est consultable sur le site https://afep.com/wp-content/uploads/2020/01/Code-Afep-Medef-r%C3%A9vision-janvier-2020_-002.pdf.

Guerbet est une société anonyme avec Conseil d'administration et dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général. La dissociation des fonctions de Président du CA et de Directeur Général est en place chez Guerbet depuis la transformation de la société en S.A. à Conseil d'administration (elle était auparavant sous la forme de S.A. à Directoire et Conseil de surveillance) par son Conseil du 21 mai 2010.

2.2 Conseil d'administration

2.2.1 Composition du Conseil d'administration

2.2.1.1 Principes généraux régissant la composition du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par les statuts de la Société et par la loi. Il dispose également d'un Règlement Intérieur qui précise et complète les modalités de son fonctionnement et de ses Comités. Les statuts et le Règlement Intérieur sont consultables sur le site Internet du groupe Guerbet (rubrique Investisseurs – section « Gouvernement d'entreprise »).

Les grands principes relatifs à la composition du Conseil d'administration sont les suivants :

- le Conseil d'administration est composé de : i) trois (3) à dix-huit (18) administrateurs au plus nommés par l'Assemblée générale ordinaire et de ii) un (1) à deux (2) administrateurs représentant les salariés, élu(s) parmi et par le personnel de la Société et celui de ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est situé sur le territoire français, selon que le Conseil d'administration est composé de moins de huit (8) administrateurs ou de plus de huit (8) administrateurs. Il est à noter que conformément à la loi 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, les statuts de la Société ont

été modifiés lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2020. À ce titre, l'article 9.c) des statuts de la Société prévoit dorénavant qu'un second administrateur représentant les salariés doit être nommé dans l'hypothèse où le Conseil d'administration est constitué de plus de huit (8) administrateurs ;

- les administrateurs, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration après avis du Comité des nominations et rémunérations pour une durée de six (6) ans. Chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'au moins 200 actions de la Société, à l'exception des administrateurs représentant les salariés (tel que prévu à l'article 9.b des statuts). Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil d'administration n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de six (6) mois ;
- le renouvellement, la démission, la cooptation en cas de vacance ainsi que la révocation des membres du Conseil d'administration s'effectuent aux conditions prévues par la loi.

2.2.1.2 Composition actuelle du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration est composé de douze administrateurs, dont deux administrateurs représentant les salariés :

	Fonction	Indépendance	Comité d'audit	Comité des nominations et rémunérations	Comité éthique, gouvernance et RSE	Comité stratégie et innovation	Date de première nomination	Fin de mandat
Marie-Claire Janailhac-Fritsch	Président	Oui	Membre	Membre		Présidente	27 mai 2011	AG 2023
Carine Dagommer ^(a)	Administrateur	Non						AG 2023 ^(a)
Olivier Fougère ^(b)	Administrateur salarié	Non				Membre	24 mars 2021	24 novembre 2023 ^(b)
Mark Fouquet	Administrateur	Non	Membre			Membre	23 mai 2014	AG 2026
Éric Guerbet	Administrateur	Non		Membre		Membre	19 mai 2017	AG 2023
Didier Izabel	Administrateur	Oui	Président	Membre		Membre	23 mai 2014	AG 2026
Céline Lamort	Administrateur	Non	Membre		Membre		29 mai 2015	AG 2027
Nicolas Louvet	Administrateur	Non			Président	Membre	27 mai 2016	AG 2022
Marc Massiot	Administrateur	Non					28 mai 2021	AG 2027
Claire Massiot-Jouault	Administrateur	Non		Membre		Membre	24 mai 2013	AG 2025
Jean-Sébastien Raynaud	Administrateur salarié	Non		Membre			27 octobre 2020	26 octobre 2026
Thibault Viort	Administrateur	Oui	Membre	Président	Membre	Membre	19 mai 2017	AG 2023

(a) Carine Dagommer a été cooptée par le Conseil d'administration du 22 septembre 2021 en remplacement de Marion Barbier, démissionnaire.

(b) Suite à la démission d'Isabelle Raynal, remplacement par son suppléant, Olivier Fougère, par le Conseil d'administration du 24 mars 2021, conformément à l'article L. 225-34 du Code de commerce et au décret n° 2020-1359 du 5 novembre 2020 article 5.

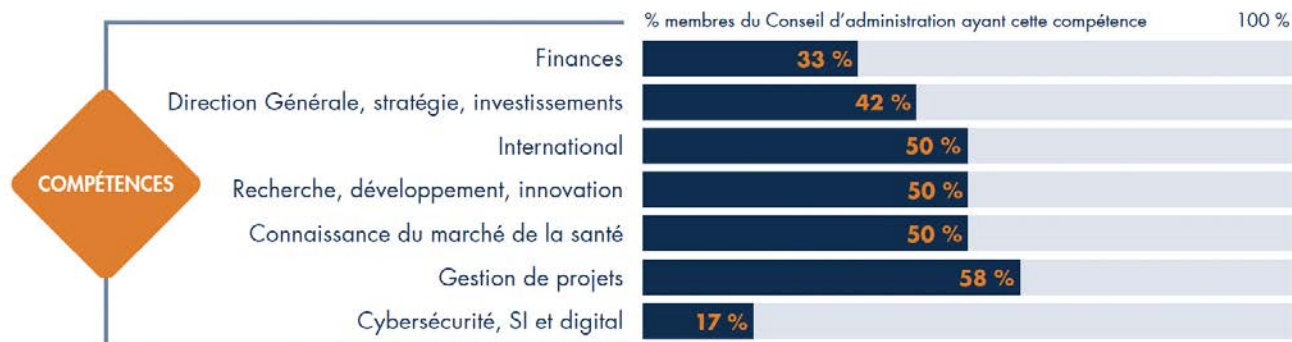
Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch préside le Conseil depuis le 30 septembre 2013.

M. Michel Guerbet est Président d'honneur de la Société.

Le Conseil d'administration comporte, compte tenu de son actionnariat de référence, une proportion majoritaire d'administrateurs représentant le Pacte des actionnaires. De manière générale, le Conseil d'administration et le Comité des nominations et rémunérations s'efforcent dans le choix des administrateurs d'équilibrer la composition des instances et d'avoir une politique de diversité forte. Celle-ci se traduit par les éléments ci-après qui sont suivis chaque année par le Conseil :

- 40 % de femmes au Conseil et un équilibre dans la représentation entre les femmes et les hommes au sein de chaque Comité. Le Conseil d'administration est présidé par Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch, qui préside également le Comité stratégie et innovation ;
- 54 ans d'âge moyen; un tiers des administrateurs a moins de 50 ans, un quart ont entre 50 et 59 ans et 40 % ont 60 ans ou plus ;
- une diversité des compétences et expériences professionnelles pour répondre au mieux à ses besoins et mener ses travaux :

COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Les administrateurs ont été, conformément aux dispositions légales et statutaires, nommés pour une durée de six ans. Il est signalé que les recommandations du Code Afep-Medef prévoyant une durée de mandat d'administrateur de quatre ans n'ont pas été retenues. La Société s'efforce, chaque fois que ceci est compatible avec son organisation et son mode de fonctionnement, de satisfaire au mieux aux critères du Code Afep-Medef. Néanmoins, en raison de la taille de l'entreprise, de sa nature capitalistique, de la volonté de voir l'action du Conseil s'inscrire dans une perspective de long terme tout en s'appuyant sur l'expérience du passé, le Conseil a décidé de déroger à cette recommandation.

2.2.1.3 Déclarations des administrateurs

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

À la connaissance de Guerbet, et au jour de l'établissement du présent document, aucun des administrateurs n'a fait l'objet à aucun moment d'une condamnation pour fraude ou d'une procédure gouvernementale et n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation.

Conflits d'intérêts

En 2021, aucun conflit d'intérêts potentiel empêchant un administrateur d'exercer sa fonction tout au long de l'année n'a été porté à la connaissance du Conseil d'administration. Les déclarations générales de non-conflit d'intérêts sont faites par écrit et signées par chaque administrateur annuellement, conformément à la procédure de gestion des conflits d'intérêts validée par le Conseil d'administration.

Au cours de l'année, un administrateur s'est déclaré ponctuellement en conflit sur un dossier traité en Conseil d'administration et soumis à décision de ce dernier. De fait, l'administrateur concerné n'a pris part ni à la discussion ni à la décision sur ce sujet.

Contrats de service

Aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction générale n'est lié par un contrat de services avec Guerbet S.A. ou l'une de ses filiales qui prévoirait l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Procédure interne des conventions réglementées et des conventions dites « libres »

La procédure a été établie conformément :

- i) à la réglementation applicable aux conventions et engagements libres et réglementés, telle qu'en vigueur suite à la promulgation de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 dite loi PACTE ;
- ii) aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers. L'objet de la procédure est de :
 - a. rappeler le cadre réglementaire applicable aux conventions et engagements réglementés et apporter des précisions quant à la méthodologie appliquée en interne pour qualifier les différentes conventions conclues ; et
 - b. mettre en place, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, une procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions dites libres.

La procédure a été approuvée par le Conseil d'administration de Guerbet en date du 24 mars 2020 et est disponible sur le site Internet de Guerbet.

2.2.1.4 Les administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration examine annuellement et de manière individuelle, après avis du Comité des nominations et rémunérations, la situation de chaque administrateur au regard de l'ensemble des règles d'indépendance du Code Afep-Medef (article 9). Le Code qualifie un administrateur d'indépendant « lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre tout mandataire social non exécutif de la Société ou de son Groupe dépourvu de liens d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci ». Au regard de ces critères, le Conseil d'administration a estimé lors de sa séance du 16 décembre 2021, et sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, que les trois administrateurs indépendants sont toujours éligibles au statut d'administrateurs indépendants. Il s'agit de Marie-Claire Janailhac-Fritsch, Présidente du Conseil d'administration, Didier Izabel, Président du Comité d'audit, et Thibault Viort, Président du Comité des nominations et rémunérations.

Les critères pris en compte pour évaluer l'indépendance des administrateurs sont les suivants :

- critère 1 : ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :
 - salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société-mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société-mère ;
- critère 2 : ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- critère 3 : ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité. L'appréciation

du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;

- critère 4 : ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- critère 5 : ne pas avoir été Commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- critère 6 : ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans ;
- critère 7 : des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou de sa société-mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Administrateurs	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
Administrateurs indépendants							
Marie-Claire Janailhac-Fritsch	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Didier Izabel	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Thibault Viort	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Administrateurs non indépendants							
Carine Dagommer	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non Conforme
Mark Fouquet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Éric Guerbet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Céline Lamort	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Nicolas Louvet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Marc Massiot	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Claire MassiotJouvault	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Olivier Fougère (administrateur représentant les salariés)	Non conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Jean-Sébastien Raynaud (administrateur représentant les salariés)	Non conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration compte 30 % de membres indépendants (les administrateurs salariés ne sont pas inclus dans ce calcul, conformément au Code Afep-Medef).

2.2.1.5 Évolution intervenue dans la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2021

Le 24 mars 2021, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Mme Isabelle Raynal de son mandat d'administrateur salarié et de son remplacement par son suppléant M. Olivier Fougère.

L'Assemblée générale 2021 a renouvelé le mandat de Mme Céline Lamort et a nommé un nouvel administrateur, M. Marc Massiot.

Le 22 septembre 2021, le Conseil d'administration a coopté un nouvel administrateur, Mme Carine Dagommer, en remplacement de Mme Marion Barbier, démissionnaire.

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration est composé de douze administrateurs, dont deux administrateurs représentant les salariés.

2.2.1.6 Formation et intégration des administrateurs

L'intégration de tout nouvel administrateur s'accompagne d'un parcours d'intégration dédié. Des sessions d'information préalables au premier Conseil ont lieu avec la Présidente du Conseil d'administration et la Secrétaire Générale. Ce programme permet au nouvel administrateur de comprendre rapidement le groupe Guerbet et ses enjeux. Il inclut une revue de la stratégie du Groupe, des projets en cours, de l'organisation interne de l'entreprise et les enjeux des principales directions, de l'environnement concurrentiel, des

perspectives à moyen et long terme, ainsi que la gouvernance de l'entreprise. Lorsque cela est possible, ce parcours d'intégration s'accompagne de visites sur les sites industriels.

Par ailleurs, tout administrateur peut bénéficier de formation *ad hoc*, sur des thèmes d'intérêt pour l'entreprise ou pour approfondir certaines connaissances.

2.2.1.7 Mandats arrivant à échéance

Le mandat de M. Nicolas Louvet arrive à échéance à l'Assemblée générale du 20 mai 2022.

Les mandats des autres administrateurs arriveront à échéance aux Assemblées générales suivantes :

AG 2023	Carine Dagommer
	Éric Guerbet
	Marie-Claire Janailhac-Fritsch
	Thibault Viot
AG 2025	Claire Massiot-Jouvault
AG 2026	Mark Fouquet
	Didier Izabel
AG 2027	Céline Lamort
	Marc Massiot

La date de renouvellement du mandat de M. Olivier Fougère, administrateur représentant les salariés, est le 24 novembre 2023.

La date de renouvellement du mandat de M. Jean-Sébastien Raynaud, administrateur représentant les salariés, est le 26 octobre 2026.

2.2.1.8 Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration était composé des membres suivants :



Date de naissance :
3 juillet 1955

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
27 mai 2011

Date du dernier renouvellement :
19 mai 2017

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2023

Marie-Claire JANAILHAC-FRITSCH

PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Indépendant

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Consultante dans le secteur de la cosmétique au sein d'Hellébore depuis 2003
- Activité professionnelle dans l'industrie cosmétique depuis 1987, création, développement et vente de start-up dans ce domaine
- Fonctions commerciales et marketing exercées dans l'industrie pharmaceutique au sein d'Eurogra et Smith Kline de 1978 à 1987
- Membre de l'Institut français des administrateurs depuis 2007 et membre de la Commission Formation de l'IFA de 2007 à 2013

FORMATION

- HEC Paris 1978

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Présidente du Conseil d'administration
- Présidente du Comité stratégie et innovation
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité des nominations et rémunérations

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : 100 %

Comité d'audit : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Présidente de la société Hellébore SAS (non cotée)

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Administrateur et Vice-Présidente de Biom'up (cotée Euronext) (fin du mandat 2019)
- Administrateur de Biophytis (cotée Euronext Growth) (fin du mandat 2018)

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
14 octobre 1958

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
27 juillet 2011

Date du dernier renouvellement :
19 mai 2017

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2023, fin du
mandat le 20 septembre 2021

Marion BARBIER

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Associée du cabinet d'avocats Bird&Bird depuis 2000
- Avocat au sein du cabinet Jeantet & Associés de 1984 à 2000

FORMATION

- Université Panthéon-Sorbonne en droit international
- Inscrite au barreau de Paris

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Présidente du Comité éthique, gouvernance et RSE
- Membre du Comité des nominations et rémunérations

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : 100 %

Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Gérante de la SCI Les Fous de Kerio

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

Marion Barbier a démissionné de son mandat le 20 septembre 2021. Il en est tenu compte dans les taux de présence indiqués.



Date de naissance :
10 juillet 1970

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
22 septembre 2021

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2023

Carine DAGOMMER

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Fonctions de Direction Marketing des laboratoires dermo-cosmétiques Uriage, Puresentiel et Nuxe (Paris) depuis 2018
- Directrice Commerciale et Marketing – Valeur Absolue Parfums (Genève) 2014-2015
- Fonctions de Responsable Marketing International maquillage et fragrance – Elizabeth Arden International (Genève) 2001-2011
- Responsable Zone Export Amérique latine & Caraïbes puis Responsable Grands Comptes France & Belgique – Escada Beauté Group (Paris) 1998-2001
- Responsable Grands Magasins – Parfums Grès (Paris) 1996-1998

FORMATION

- Master 2 (DESS) Commerce International (Université R. Schuman, Strasbourg)
- ESSEC Global BBA

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

Carine Dagommer a été cooptée par le Conseil d'administration du 21 septembre 2021 suite à la démission de Marion Barbier. Le taux de présence au Conseil d'administration en tient compte.



Date de naissance :
29 septembre 1964

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
24 mars 2021

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
24 novembre 2023

Olivier FOUGÈRE

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Non indépendant en raison de son statut de salarié de la société Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Responsable en duo du programme Deliver en R&I (2021)
- Spécialiste de Recherche (depuis 2017)
- Chargé de travaux scientifiques (2011)
- Technicien chimiste en R&DI (1989-2011)

FORMATION

- Maîtrise de chimie (Faculté de Poitiers)
- Personne compétente en radioprotection

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur représentant les salariés
- Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : 100 %
Comité Stratégie et innovation : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
6 juillet 1959

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
23 mai 2014

Date du dernier renouvellement :
29 mai 2020

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2026

Mark FOUQUET

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Secrétaire Général, accompagnement et mise en place de partenariats industriels et financiers au sein de MGF Easybike de 2011 à 2016
- Responsable grands comptes, Paris et Abidjan, ingénierie financière chez Maréchal & Associés Finance de 2010 à 2011
- Directeur Général et Associé, Conseil en ingénierie financière et en montage d'opérations financières au sein de FG Partner SAS de 2007 à 2010
- Conseil en ingénierie financière et en montage d'opérations financières au sein de Simpl-Fi de 2003 à aujourd'hui
- Vendeur actions françaises et européennes auprès d'une clientèle institutionnelle et financement d'introductions boursières chez KBC Securities France de 1999 à 2003

FORMATION

- European Business School

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : 100 %

Comité d'audit : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Gérant de la société Simpl-Fi
- Lucibel SA (cotée sur Euronext Growth, Paris), fin du mandat le 30 juin 2021

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président du Conseil de surveillance de la société Terranere – Ixow (fin du mandat en 2016)
- Président de la société Calenzane (fin du mandat en 2016)
- Président de la SAS Xelos (fin du mandat en 2016)

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
4 août 1976

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
19 mai 2017

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2023

Éric GUERBET

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Responsable de programme « IT Global Regulatory & Transaction Reporting » chez BNP Paribas – Corporate & Institutional Banking – Global Markets (Paris) depuis juin 2021
- Responsable de programme « IT Global P&L (Profit & Loss) » chez BNP Paribas – Corporate & Institutional Banking – Global Markets (Paris) 2016-2021
- Responsable plateforme « IT Murex BO Settlement/Dérivés de Taux & Crédit » chez BNP Paribas – Corporate & Institutional Banking – Global Markets (Paris) 2010-2015
- Responsable Projet IT chez BNP Paribas (Londres) de 2003 à 2009
- Responsable Projet IT chez BNP Paribas (Singapour) de 2000 à 2003

FORMATION

- Ingénieur Systèmes d'information (école d'ingénieurs ESME)

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Membre du Comité stratégie et innovation
- Membre du Comité des nominations et rémunérations

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : 100 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
6 décembre 1955

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
23 mai 2014

Date du dernier renouvellement :
29 mai 2020

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2026

Didier IZABEL

ADMINISTRATEUR

Indépendant

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Senior Partner chez Axys Finance depuis 2009
 - Managing Director chez Group Banca Leonardo (2006-2009)
 - Associé chez Toulouse & Associés (2003-2006)
 - Directeur Fusions-Acquisitions à la Compagnie Financière Edmond de Rothschild (1994-2003)
 - Directeur au Département Ingénierie Financière à la Banexi (Groupe BNP) (1989-1994)
- Ministère de l'Industrie :
- Direction générale de l'industrie, responsable Industrie pharmaceutique (1985-1989)
 - DRIR Paca, responsable Environnement industriel (1982-1985)

FORMATION

- École polytechnique (1976)
- École nationale des mines de Paris (1981)
- Membre du Corps des mines

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Président du Comité d'audit
- Membre du Comité des nominations et rémunérations
- Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : 100 %

Comité d'audit : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Président d'Axys Finance depuis mars 2009

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Gérant de la SARL LMP 07 (jusqu'en 2017)
- Gérant de la SARL Financière des pins (jusqu'en 2016)

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
30 mars 1982

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
29 mai 2015

Date du dernier renouvellement :
Assemblée générale 2021

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2027

Céline LAMORT

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directeur des Opérations chez Cartamundi à partir de 2021
- Responsable de projets stratégiques chez Barry Callebaut de 2016 à 2021
- Directeur des Opérations Food and Crop Protection chez Royal DSM N.V. de 2013 à 2016
- Responsable Supply Chain Food and Crop Protection chez Royal DSM N.V. de 2011 à 2013
- Responsable logistique chez Royal DSM N.V. en 2011
- Responsable de projets en amélioration continue/excellence opérationnelle chez Royal DSM N.V. de 2008 à 2011
- Ingénieur Procédés chez Royal DSM N.V. de 2006 à 2008

FORMATION

- IFA/Sciences Po Paris – Certificat Administrateurs de Sociétés
- Unitech International Program
- École nationale supérieure de chimie de Paris (ENSCP)

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : **100 %**

Comité d'audit : **100 %**

Comité éthique, gouvernance et RSE : **100 %**

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
27 juin 1976

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
27 mai 2016

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2022

Nicolas LOUVET

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Responsable plan d'amélioration BU chez Yazaki Europe Limited depuis 2013
- Responsable grands comptes composants chez Yazaki Europe Limited de 2012 à 2015
- Directeur Projet Stratégique chez Yazaki Europe Limited de 2007 à 2012
- Chef de projet chez Valeo Éclairage et Signalisation de 2005 à 2007
- Ingénieur puis responsable R&D projet chez Valeo Éclairage et Signalisation de 2001 à 2005

FORMATION

- Ingénieur UTC (Université de technologie de Compiègne)

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Président du Comité éthique, gouvernance et RSE
- Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2021

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité stratégie et innovation : 100 %
- Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
27 août 1961

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
28 mai 2021

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2027

Marc MASSIOT

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Dirigeant Fondateur Enaxante, Conseil entreprises de la Santé (depuis 2007)
- Dirigeant Espace Santé Saint-Bernard – Kinésithérapie, Ostéopathie, Sport-Santé (depuis 2017)
- Directeur Général, Indiba France, fabricant de dispositifs médicaux (2013-2016)
- Directeur Formation et Évaluation, membre du Comité de Direction, LPG System, fabricant dispositifs médicaux (2000-2007)
- Membre du Conseil supérieur des professions paramédicales (Commission MK) auprès du ministère de la Santé (1996-2000)
- Enseignant, Institut de formation des cadres de santé à la CRF et dans les FMK Paris et Rouen
- Publications de livres, articles et communications dans les champs de la Santé et des Sciences Humaines

FORMATION

- EM Lyon Business School – ILL : Management & Budget du cycle général (2007)
- Master 2 Recherche en Sciences de l'Éducation, Université de Provence, Aix-Marseille 1 (2006)
- Diplôme de Cadre de Santé (1993), Diplôme d'Ostéopathie (1992), Diplôme d'État de Kinésithérapie (1984)

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Secrétaire du Pacte d'actionnaires

Taux de présence 2021

- Conseil d'administration : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Gérant de la Société Enaxante SARL
- Co-gérant de la Société civile RFDC

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

Marc Massiot a rejoint le Conseil d'administration en mai 2021. Le taux de présence au Conseil d'administration en tient compte.



Date de naissance :
27 août 1961

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
24 mai 2013

Date du dernier renouvellement :
24 mai 2019

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2025

Claire MASSIOT-JOUAULT

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directeur Excellence Opérationnelle et Lean, Sanofi R&D (2016-2020)
- Directeur Qualité Clinique et Médicale, Sanofi R&D (2010-2015)
- Assurance qualité/bonnes pratiques cliniques et pharmacovigilance, Sanofi R&D (1992-2010)
- Recherche en biotechnologie, Advanced Magnetix, Cambridge, États-Unis (1990-1991)
- Recherche clinique, Laboratoires Glaxo (1989-1990)
- Interne en Pharmacie, Assistance publique des hôpitaux de Paris (1985-1989)

FORMATION

- Diplôme d'études spécialisées de pharmacie hospitalière – Paris V
- Maîtrise de sciences biologiques et médicales – Paris VI
- Diplôme d'État de Docteur en pharmacie – Université René-Descartes – Paris V

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Membre du Comité des nominations et rémunérations
- Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Gérant de la Société civile RFDC

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
3 mai 1968

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
25 novembre 2017

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
24 novembre 2023, fin du mandat
le 24 mars 2021

Isabelle RAYNAL

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Non indépendant en raison de son statut de salarié de la société Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directeur Projets Stratégiques, Guerbet, depuis 2018
- Portfolio Manager et Chef de projet au sein des projets stratégiques, Guerbet (2011-2017)
- Chef de Programme R&D (Système Nerveux Central, Oncologie) et Spécialiste chimie analytique au sein de la Recherche-Innovation, Guerbet (1995-2011)
- Ingénieur-doctorant sciences du vivant au CEA Saclay (1992-1994)

FORMATION

- Doctorat en pharmaco-chimie (Faculté de pharmacie – Paris V)
- Diplôme d'ingénieur ESPCI-Paris Tech

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur représentant les salariés
- Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE
- Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
2 juillet 1971

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
27 octobre 2020

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
26 octobre 2026

Jean-Sébastien RAYNAUD

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Non indépendant en raison de son statut de salarié de la société Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Responsable global des Affaires Médicales en imagerie médicale et responsable des affaires médicales EMEA Guerbet Groupe depuis 2021
- Responsable des affaires médicales France, Guerbet France (2019-2020)
- Conseiller scientifique à l'international et responsable du réseau KOL international, Guerbet S.A. (2012-2019)
- Spécialiste IRM à la Direction Recherche et Innovation, Guerbet S.A. (2002-2012)
- Ingénieur Ponts et Chaussées LCPC sur analyse des matériaux par IRM, Paris (2000)

FORMATION

- Doctorat en Physique en Imagerie Médicale à l'Institut de Myologie, Pitié-Salpêtrière, Paris

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur représentant les salariés
- Membre du Comité des nominations et rémunérations

Taux de présence 2021

- Conseil d'administration : 87 %
- Comité des nominations et rémunérations : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
24 septembre 1972

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
19 mai 2017

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2023

Thibault VIORT

ADMINISTRATEUR

Indépendant

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- CEO New Business d'AccorHotels et membre du Comité exécutif de 2018 à 2020
- Chief Disruption and Growth Officer d'AccorHotels (2016-2018)
- Création et développement de plusieurs entreprises (Novao, Abileo, Ysance, IsCool, Actimos, LaTeam AI)
- Enseignements à l'École polytechnique et Sciences Po Paris
- Mentor de plusieurs start-up (Openclassrooms, Des bras en plus)

FORMATION

- Ingénieur Systèmes d'information (EPITA 1996)

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Président du Comité des nominations et rémunérations
- Membre du Comité stratégie et innovation
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité d'audit : 100 %

Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Président de la FASAB SASU
- Président de LATEAM AI SAS
- Président de SMACH SAS
- Président de Recruiters Club SAS
- Administrateur CodingGame SA
- Administrateur Studapart
- Administrateur Swile (ex-LunchR)

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président du Conseil d'administration Hotel Homes SAS (fin de mandat en 2019)
- Président du Comité d'administration de NDH SAS (fin de mandat en 2019)
- Président du Conseil de surveillance de GEKKO SAS (fin du mandat en 2020)
- Président du Conseil de surveillance de VeryChic SA (fin du mandat en 2020)
- Président de Dedge (fin du mandat en 2020)

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

2.2.1.9 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux exécutifs : Directeur Général et Directeur Général délégué



Date de naissance :
2 juillet 1968

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Nommé Directeur Général
de Guerbet :
1^{er} janvier 2020

David HALE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directeur des Opérations Commerciales, Guerbet (2018-2019)
- Président de GE Healthcare Digital Imaging et Care Area Solutions
- Fonctions de direction en Europe, pour la zone EMEA, les États-Unis et le Canada chez GE Healthcare
- Pilotage d'initiatives commerciales et de services à travers les entreprises européennes au sein du Corporate Initiatives Group de GE en 2000
- Gestion de produits et services chez Milliken Textiles, Eastman Kodak et Ascom (Suisse)
- Gestion de projets chez Boston Consulting Group en Allemagne

FORMATION

- MBA – Institute of Management Development (IMD), en Suisse
- Diplôme en génie industriel et des systèmes – Georgia Institute of Technology (États-Unis)

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Directeur Général, depuis le 1^{er} janvier 2020

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

Le Directeur Général n'est pas membre du Conseil d'administration.



Date de naissance :
11 février 1969

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Nommé Directeur Général délégué
et Pharmacien Responsable :
24 mai 2016
Fin du mandat le 24 mars 2021

Pierre ANDRÉ

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Pharmacien Responsable

Directeur Groupe, Qualité des Opérations Techniques

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directeur Qualité des Opérations Techniques, Guerbet (depuis 2016)
- Directeur Groupe Qualité, Affaires Réglementaires et Conformité Réglementaire – Membre du Conseil du Comité technique/R&D – Pharmacien Responsable au sein des laboratoires FAMAR de 2009 à 2016
- Directeur Qualité EMEA et Pharmacien Responsable au sein des laboratoires Capsugel/Pfizer de 2004 à 2009
- Directeur Qualité International au sein des laboratoires Johnson & Johnson de 1999 à 2004
- Fonctions de management en qualité au sein de Centres de transfusion en France, dans un centre de R&D aux Pays-Bas et Directeur d'un site de Distribution pharmaceutique en France

FORMATION

- Leadership Transculturel – Insead en 2007-2008
- Excellence Opérationnelle – Certifié Six Sigma Black Belt en 2001
- Docteur en Pharmacie – Faculté de Pharmacie de Clermont Auvergne en 1996
- Maîtrise de Sciences Biologiques et Médicales en 1995

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Directeur Général délégué
- Pharmacien Responsable

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Administrateur de l'association A3P (Association pour les Produits Propres et Parentéraux)

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
29 octobre 1968

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Nommé Directeur Général délégué
et Pharmacien Responsable :
24 mars 2021

Philippe BOURRINET

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Pharmacien Responsable

Directeur Développement, Affaires Médicales et Réglementaires

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

Guerbet :

- Directeur Développement, Affaires Médicales et Réglementaires (depuis janvier 2020)
- Pharmacien Responsable – Directeur Général délégué (depuis mars 2021)
- Responsable Affaires Réglementaires Groupe (2006 à 2019)
- Responsable Développement Préclinique (1998-2019)
- Chef de projet Développement (1997-2005)
- Responsable Pharmacocinétique, puis Screening Biologique (1994-1997)
- Directeur d'étude en Pharmacocinétique (1993-1994), UPSA
- Président d'honneur de la Société française de toxicologie

FORMATION

- Doctorat en Pharmacie 1992 – Université Paris V
- DSP Biodynamique et biopharmacie 1993 – Université Paris V
- DESS Pharmaceutique et Métabolisme des médicaments 1993 – Université Paris XI

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Directeur Général délégué
- Pharmacien Responsable

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

2.2.2 Fonctionnement et pouvoirs du Conseil d'administration

Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à cette fin.

Le Conseil d'administration donne les autorisations prévues par la loi (notamment celles prévues aux termes des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce).

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de Comités dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un Comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.



(a) En remplacement de Marion Barbier.

(b) En remplacement d'Isabelle Raynal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN CHIFFRES



Au cours de l'année 2021, le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois avec un taux de présence moyen de 97 %. Ont participé aux réunions du Conseil d'administration :

- les administrateurs ;
- la Secrétaire du Conseil ;
- trois représentants du Comité social et économique central avec voix consultative, sauf pour les Conseils d'administration organisés sans l'exécutif ;
- le Directeur Général.

Depuis le début de l'année 2022, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois et a notamment procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice 2021. En 2021, deux réunions se sont tenues sans la présence du Directeur Général.

2.2.3 Organisation des travaux du Conseil d'administration et des Comités

Le Conseil d'administration a tenu 15 réunions en 2021 et a travaillé sur :

- les sujets financiers (examen et arrêté des comptes, budget) ;
- les sujets stratégiques et d'opérations de croissance ;
- le suivi des risques de la Société ;
- les sujets liés aux nominations et aux ressources humaines ;
- les sujets liés à la responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise ;
- les sujets liés à la cybersécurité et aux systèmes d'information de la Société.

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de ses quatre Comités : le Comité d'audit, le Comité stratégie et innovation, le Comité des nominations et rémunérations et le Comité éthique, gouvernance et RSE.

Les Comités sont des instances d'étude et de réflexion. Ils émettent des avis et des recommandations, mais ne sont pas des organes de décision. Ils rendent compte de leurs travaux à chaque réunion du Conseil d'administration. Les administrateurs disposent d'une plateforme digitale, leur permettant de consulter de manière sécurisée les documents nécessaires à l'exercice de leur mission, pour le Conseil d'administration et ses Comités.

COMPOSITION DES COMITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

COMITÉ D'AUDIT

Didier Izabel* (Président)
Mark Fouquet
Marie-Claire Janailhac-Fritsch*
Céline Lamort
Thibault Vior*

COMITÉ STRATÉGIE ET INNOVATION

Marie-Claire Janailhac-Fritsch* (Présidente)
Olivier Fougère
Mark Fouquet
Éric Guérbet
Didier Izabel*
Claire Massiot-Jouault
Nicolas Louvet
Thibault Vior*

COMITÉ DES NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

Thibault Vior* (Président)
Éric Guérbet
Didier Izabel*
Marie-Claire Janailhac-Fritsch*
Claire Massiot-Jouault
Jean-Sébastien Raynaud

COMITÉ ÉTHIQUE, GOUVERNANCE ET RSE

Nicolas Louvet (Président)
Céline Lamort
Thibault Vior*

* Administrateur indépendant.

2.2.3.1 Comité d'audit

Le Comité s'est réuni cinq fois en 2021. Il est présidé par Didier Izabel, administrateur indépendant, et est composé de cinq membres. Le Règlement Intérieur du Conseil fixe à la moitié le nombre minimum d'administrateurs indépendants au sein du Comité et prévoit que le Président du Comité d'audit soit un administrateur indépendant. Il est signalé que la recommandation du Code Afep-Medef prévoyant au minimum deux tiers d'administrateurs indépendants au sein de ce Comité n'est pas respectée. Cette règle de composition du Comité n'a pas été retenue compte tenu de la proportion importante de membres représentant le Pacte des actionnaires au sein du Conseil. Toutefois, en intégrant un nouvel administrateur indépendant en son sein, le Comité d'audit est composé à 60 % d'indépendants.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit assure, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'administration de la Société, le suivi des questions relatives (i) à l'élaboration et à l'examen des comptes sociaux et, le cas échéant, consolidés ; (ii) à l'indépendance et à l'objectivité des Commissaires aux comptes ; (iii) à l'efficacité des systèmes de Contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques. Il adresse au Conseil d'administration une recommandation sur les Commissaires aux comptes dont la désignation et le renouvellement vont être proposés à l'Assemblée générale. Ce Comité entend le Directeur Général, le Directeur Administratif et Financier et les Commissaires aux comptes. Il a également régulièrement entendu le Directeur du Contrôle interne, les responsables de l'audit interne et du Contrôle interne ainsi que le responsable des risques.

En 2021, le Comité a notamment consacré ses réunions :

- à l'examen des comptes de la Société ;
- aux sujets d'audit interne (bilan de l'audit interne de l'année précédente, suivi des recommandations d'audits et restitution des rapports d'audits interne) ;

- au développement et à l'amélioration du Contrôle interne ;
- à l'analyse et à la maîtrise des risques du Groupe ;
- aux contrôles et rapports des Commissaires aux comptes ainsi qu'à l'examen de l'indépendance et renouvellement de ces derniers.

Le taux de participation au Comité d'audit en 2021 était de 100 %.

2.2.3.2 Comité stratégie et innovation

Ce Comité s'est réuni cinq fois en 2021. Il est présidé par Marie-Claire Janailhac-Fritsch, Présidente du Conseil d'administration et administrateur indépendant. Il est composé de huit membres.

Le Comité stratégie et innovation a pour mission de préparer les travaux du Conseil d'administration sur les sujets d'intérêts stratégiques majeurs, notamment l'examen des orientations stratégiques à moyen terme, les évolutions de l'environnement concurrentiel, le budget annuel, la stratégie industrielle, les axes et projets de recherche et développement, les opérations d'investissement, de désinvestissement, de coopération et de croissance externe, les stratégies financières boursières et le respect des grands équilibres financiers. Les ordres du jour ont porté notamment sur :

- le plan moyen terme 2022-2026 ;
- le budget 2022 ;
- les projets de *business development* ;
- la stratégie en Intelligence Augmentée ;
- le développement du Groupe dans certaines régions, notamment dans la zone Asie-Pacifique ;
- les échanges avec des professionnels de santé du secteur sur des sujets d'innovation.

Le taux de participation au Comité stratégie et innovation en 2021 était de 100 %.

Depuis juillet 2020, le Comité bénéficie des éclairages d'un *advisory board* composé de cinq experts, venant de divers horizons professionnels et internationaux.

2.2.3.3 Comité des nominations et rémunérations

Le Comité s'est réuni cinq fois en 2021. Il est présidé par Thibault Vior, administrateur indépendant, et est composé de six membres.

La proportion actuelle d'administrateurs indépendants au sein de ce Comité est de 50 %. La recommandation du Code Afep-Medef prévoyant une majorité d'administrateurs indépendants au sein de ce Comité est donc respectée. Un administrateur représentant les salariés est membre de ce Comité, comme recommandé par le Code Afep-Medef.

Le Comité des nominations et rémunérations a pour mission de formuler des recommandations ou propositions au Conseil d'administration en matière :

- de nomination et renouvellement d'administrateurs, de nomination, révocation et rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués ;
- de politique de rémunération pratiquée au sein du Groupe et de politique de rémunération à long terme ;
- de politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- de succession du Directeur Général, des cadres supérieurs et des personnes occupant des fonctions clés au sein du Groupe.

Le Comité a tout particulièrement :

- procédé aux recommandations pour le renouvellement et la nomination de nouveaux administrateurs ;
- suivi les priorités de la feuille de route de la Direction des Ressources Humaines ;
- défini un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions de performance ;
- défini le plan de succession des membres du Comité exécutif ;
- débattu de la qualification d'administrateur indépendant, au regard des critères du Code Afep-Medef.

Le taux de participation au Comité des nominations et rémunérations en 2021 était de 100 %.

2.2.3.4 Comité éthique, gouvernance et RSE

Le Comité s'est réuni trois fois en 2021. Il est présidé par Nicolas Louvet, administrateur non indépendant.

Ce Comité prépare les travaux du Conseil d'administration en matière d'éthique, de gouvernance et de RSE au sein du Groupe. À ce titre, le Comité traite et suit toute question concernant :

- la mise en cohérence des valeurs, actions et projets de la Société avec les normes sociales, juridiques et réglementaires ;
- l'intégrité du management ;
- la définition et le respect des règles de bonne gouvernance ;
- la prévention de la corruption et de la fraude et le respect de la charte éthique ;
- les statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d'administration ;
- la stratégie RSE et la mise en œuvre des actions RSE.

De manière générale, ce Comité veille aussi au bon fonctionnement du Conseil et des Comités du Conseil.

Les ordres du jour ont porté sur :

- la formulation et le déploiement de la Raison d'être de l'entreprise ;
- le projet de Stratégie climat du Groupe ;
- le bilan de la feuille de route RSE du Groupe à mi-parcours ;
- les sujets de conformité, notamment en matière de lutte anti-corruption ;
- le déploiement de la charte éthique au sein du Groupe ;
- la révision du Règlement Intérieur.

Le taux de participation au Comité éthique, gouvernance et RSE en 2021 était de 100 %.

2.2.4 Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités

2.2.4.1 Évaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a procédé cette année à une auto-évaluation de son fonctionnement et de ses travaux. Elle a été réalisée au moyen d'un questionnaire écrit, à remplir en ligne, transmis en fin d'année aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'aux représentants du Comité social et économique au Conseil d'administration, par la Secrétaire Générale du Conseil. Ce questionnaire détaillé, avec des questions ouvertes et fermées, permet à chacun d'expliquer

leurs réponses et d'ajouter des commentaires. Il aborde les sujets du fonctionnement du Conseil d'administration, de ses travaux, de la formation et responsabilité des administrateurs. L'auto-évaluation inclut un retour sur l'année écoulée et le traitement des objectifs fixés en début d'année. Enfin, il anticipe l'année à venir, avec des questions sur les objectifs pour le Conseil et les thèmes à approfondir.

La restitution de cette évaluation a eu lieu lors du Conseil d'administration du 16 décembre 2021.

Il ressort une appréciation très satisfaisante du fonctionnement du Conseil et des pratiques de gouvernance. Les points forts relevés portent notamment sur la gouvernance réellement dissociée, la reconnaissance de la contribution du secrétariat du Conseil, les travaux des Comités et la forte implication de la Présidente. Toutefois, une des pistes d'amélioration est le rééquilibrage entre le temps de présentation et le temps de débats. Le tableau de bord de suivi des indicateurs clés de l'entreprise est un outil interne apprécié et qui répond aux attentes du Conseil. Les administrateurs souhaiteraient renforcer leur connaissance de l'environnement concurrentiel et avoir des suivis réguliers sur les évolutions des différents secteurs d'activité de l'entreprise.

Lors du questionnaire d'auto-évaluation interne, les administrateurs ont également fait part de thèmes à aborder et à traiter :

- le plan à moyen terme et le déploiement de la stratégie du Groupe, notamment les risques et opportunités, les axes de développements internes, de croissance externe et de stratégie d'IA ainsi que la stratégie industrielle à moyen et long terme ;
- le suivi des actions stratégiques majeures (développement en Asie, projet Transformation, etc.) ;

- la gouvernance (succession de la Présidente du Conseil d'administration, qui ne souhaite pas de troisième mandat au-delà de 2023 et équilibres au sein du Conseil et des Comités).

2.2.4.2 Évaluation des Comités

Pour la troisième année, chaque Comité du Conseil a procédé à son auto-évaluation, au moyen de questionnaires spécifiques envoyés aux membres de chaque Comité.

De manière générale, l'assiduité des administrateurs aux réunions de Comité est très élevée (100 % pour tous les Comités en 2021). Chaque membre de Comité a été particulièrement actif et efficace, apportant sa contribution selon ses compétences.

L'auto-évaluation de chaque Comité indique un taux de satisfaction élevé quant à la pertinence de leur composition, tant en termes de nombre de membres que de compétences et de répartition des rôles. Certains sont amenés à voir leur rôle se renforcer, notamment le Comité éthique, gouvernance et RSE. Les administrateurs ont ensuite fait part des thèmes prioritaires à approfondir par chaque Comité.

2.3 Direction générale

2.3.1 Directeur Général

La fonction de Directeur Général, dissociée de celle de Président du Conseil d'administration, a été exercée tout au long de l'exercice 2021 par David Hale, nommé le 1^{er} janvier 2020.

Le Directeur Général de la société Guerbet est, conformément aux dispositions du Code de commerce et des statuts de la Société, nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et rémunérations. Son mandat peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

En application de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour

agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Les dispositions relatives à la rémunération du Directeur Général détaillant les règles et principes de détermination de sa rémunération, ainsi que la rémunération versée et attribuée au cours de l'exercice 2021 sont précisées dans la section 2.4 du présent rapport.

2.3.2 Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable

Le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition du Directeur Général, un Directeur Général délégué afin d'assister le Directeur Général dans l'exécution de son mandat. En application des articles L. 5124-2 et R. 5124-34 du Code de la santé publique, la Société dispose d'un Pharmacien Responsable ayant un mandat de Directeur Général délégué. Il dispose à l'égard des tiers, dans le cadre de ses attributions, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Conformément aux dispositions de la loi de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés du 19 juillet 2019 venant modifier notamment l'article L. 225-53 du Code de commerce, l'article 14 des statuts de la Société a été modifié afin de préciser qu'en cas de nomination d'un

Directeur Général délégué le Conseil d'administration déterminera un processus de sélection qui garantit jusqu'à son terme la présence d'au moins une personne de chaque sexe parmi les candidats.

Son mandat peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

La fonction de Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable a été exercée par Pierre André depuis le 1^{er} juin 2016. En raison de sa démission de l'entreprise, le mandat de Pierre André s'est achevé le 24 mars 2021. Philippe Bourrinet a été nommé Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable par le Conseil d'administration le 24 mars 2021.

Le Directeur Général délégué perçoit une indemnité pour l'exercice de son mandat de Pharmacien Responsable. Pierre André était titulaire d'un contrat de travail pour lequel il est rémunéré en qualité de Directeur Qualité des Opérations Techniques Groupe. Philippe Bourrinet est titulaire d'un contrat de travail pour lequel il est rémunéré en qualité de Directeur Développement, Affaires Médicales et Réglementaires.

2.3.3 Le Comité exécutif

Le Comité exécutif de Guerbet est présidé par le Directeur Général et rassemble les Directeurs des principales fonctions opérationnelles et financières de Guerbet. Le Comité exécutif se réunit une fois par mois.

Cette instance accompagne le Directeur Général dans la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil d'administration et assure le pilotage opérationnel des décisions. Ses principales missions sont de :

- déterminer les axes budgétaires du Groupe en fonction des axes stratégiques à moyen terme déterminés avec le Conseil d'administration ;

Les dispositions relatives à la rémunération du Directeur Général délégué détaillant les règles et principes de détermination de sa rémunération, ainsi que la rémunération versée et attribuée au cours de l'exercice 2021 sont précisées dans la section 2.4 du présent rapport.

- proposer au Conseil d'administration des objectifs qualitatifs et quantitatifs annuels ;
- piloter la performance opérationnelle et assurer son suivi ;
- émettre des avis sur les orientations de la Société et décider des réallocations de ressources en cas de besoin ;
- assurer le pilotage des risques critiques.

Au 31 décembre 2021, la composition du Comité exécutif est la suivante :



David Hale
Directeur Général



Jean-François Blanc
Senior Vice-Président
Imagerie Interventionnelle



Philippe Bourrinet
Senior Vice-Président
Développement, Affaires
Médicales & Réglementaires
et Pharmacien Responsable
du Groupe



Valérie Brissart
Senior Vice-Présidente
Imagerie Diagnostique



Sarah Dayre
Senior Vice-Présidente
Opérations Techniques et
Pharmacien Responsable
Intérimaire



Mathieu Élie
Senior Vice-Président
Opérations Commerciales
Asie-Pacifique



Jérôme Estampes
Directeur
Administratif et Financier
et Senior Vice-Président
Développement des Affaires
et Licences



Gitte Hesselholt
Senior Vice-Présidente
Opérations Commerciales
Amériques & EMEA



François Nicolas
Senior Vice-Président
R&D, R&I et
Chief Digital Officer



Pétra Zalabak
Senior Vice-Présidente
Ressources Humaines et
Responsabilité Sociétale
des Entreprises

2.3.3.1 Parité au sein du Comité exécutif

Guerbet s'engage à la mise en œuvre d'une politique de parité au sein de son Comité exécutif, et plus largement au sein de sa population de cadres supérieurs. Le Comité exécutif est composé de 40 % de femmes et de 60 % d'hommes.

L'arrivée de nouveaux membres au sein du Comité exécutif a permis d'accroître la diversité de ses membres, tant en termes de nationalité que d'âge, et d'améliorer l'équilibre femmes/hommes.

2.4 Rémunération des mandataires sociaux

2.4.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Les développements qui suivent constituent la politique de rémunération des mandataires sociaux établie en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce. Cette politique décrit toutes les composantes de la rémunération fixe, variable et le cas échéant exceptionnelle des mandataires sociaux de Guerbet, en ce inclus son Président du Conseil d'administration, son Directeur Général, son Directeur Général délégué et ses administrateurs, et explique le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

Il est précisé que le versement et l'attribution en année N des éléments de rémunération variables composant la rémunération au titre de l'exercice N-1, qui sont exposés ci-après, sont conditionnés à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire en année N des éléments de rémunération du mandataire social concerné dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, et fait l'objet d'une revue annuelle. Le Comité des nominations et rémunérations de Guerbet ne comporte aucun dirigeant mandataire social et est composé en majorité d'administrateurs indépendants et présidé par l'un d'eux, conformément aux recommandations de l'article 18.1 du Code Afep-Medef relatif à la composition de ce Comité.

Ce Comité peut faire appel à des conseillers externes spécialisés en matière de rémunération des dirigeants.

Le Conseil d'administration veille à ce que la politique de rémunération soit adaptée à la stratégie et au contexte dans lequel évolue la Société et ait pour objectif de promouvoir sa performance et sa compétitivité sur le court, moyen et long terme. Elle repose sur les principes suivants :

- une conformité avec les recommandations du Code Afep-Medef ;
- une cohérence avec les politiques de rémunération du marché, afin de rester compétitif. Des benchmarks sont ainsi réalisés périodiquement afin de mesurer les niveaux et les structures de rémunération par rapport à des panels d'entreprises comparables du secteur de la Santé ;

- une cohérence d'ensemble, revue annuellement, afin de respecter le principe d'équilibre entre les différents éléments de rémunération (fixe annuel, variable annuel, variable pluriannuel) et au regard des rémunérations en vigueur dans la Société ;
- un souci d'attractivité et de rétention, afin d'attirer, motiver et retenir les talents, tout en prenant en compte les exigences des parties prenantes, dont les actionnaires, en matière de responsabilité sociale et environnementale, de transparence et de performance ;
- un alignement des conditions de performance sur les intérêts et objectifs de la Société, en matière de croissance durable et rentable, à court, moyen et long terme ;
- une transparence et une lisibilité de la politique de rémunération.

Le Comité des nominations et rémunérations veille à la bonne application de ces principes dans le cadre de ses recommandations au Conseil d'administration, tant pour l'élaboration de la politique de rémunération que dans sa mise en œuvre et dans l'établissement des montants ou des valorisations des rémunérations ou avantages.

La politique de rémunération des mandataires sociaux, et notamment leur rémunération variable, s'inscrit dans la stratégie à court, moyen et long terme de l'entreprise. Les objectifs du Directeur Général résultent des plans stratégiques à moyen et long terme de l'entreprise. Les critères de la rémunération variable annuelle sont la déclinaison à court terme (un an) des objectifs du plan stratégique à moyen et long terme. Le Président du Conseil ne reçoit pas de rémunération variable. Le Directeur Général délégué peut avoir une rémunération variable, au titre de son contrat de travail, et non de son mandat social. Les critères de performance pour la détermination de la rémunération variable pluriannuelle sont déclinés des plans stratégiques à moyen et long terme.

Les critères d'attribution de la rémunération sont déterminés afin d'être cohérents avec l'intérêt social du groupe Guerbet et de contribuer à garantir sa pérennité. La rémunération des mandataires sociaux est aussi fonction de la responsabilité assumée, des résultats obtenus et du travail effectué. Elle dépend, notamment pour le Directeur Général et le Directeur Général délégué, de la nature des missions qui leur sont confiées ou de situations exceptionnelles.

Par ailleurs, dans un souci de compétitivité, il est fait application du principe de comparabilité, de sorte que les rémunérations attribuées puissent être appréciées selon le marché de référence de la Santé. Un benchmark a été réalisé en 2020 pour le Directeur Général et les membres du Comité exécutif. L'évolution des rémunérations des mandataires sociaux est décidée en cohérence avec la politique sociale et la politique de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs, y compris les autres cadres dirigeants et salariés de l'entreprise.

2.4.1.1 Politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration

Structure de la rémunération

La Présidente du Conseil d'administration perçoit une rémunération totale composée :

- d'une rémunération fixe au titre de son mandat de Présidente ;
- d'une rémunération de son activité en tant qu'administrateur ;
- de régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé ;
- d'un régime de retraite supplémentaire.

En cohérence avec son rôle non exécutif, et en ligne avec les pratiques de marché en France, la Présidente du Conseil d'administration ne dispose d'aucune rémunération variable, ni annuelle à court terme ni pluriannuelle, et ne bénéficie d'aucun dispositif d'intéressement à long terme.

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, la rémunération fixe de la Présidente du Conseil d'administration mandataire social est revue périodiquement. Elle peut être amenée à évoluer en fonction de l'évolution du périmètre de l'entreprise et de l'évolution des rémunérations du marché, pour qu'elle reste compétitive.

La Présidente ne perçoit aucune rémunération variable en numéraire ou en titres ou toute autre rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Rémunération annuelle fixe

La rémunération annuelle fixe de la Présidente du Conseil d'administration, appréciée au regard d'études de marché, rétribue les responsabilités attachées à ce type de mandat social.

Ainsi, elle est déterminée sur la base des éléments suivants :

- les responsabilités et missions attachées à ce mandat social, lesquelles sont prévues par la loi ainsi que par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration et visant notamment à assurer la bonne gouvernance et le bon fonctionnement des organes sociaux de la Société (Conseil d'administration et ses Comités, Assemblée générale des actionnaires) ;

- les compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de cette fonction ;
- des benchmarks marché portant sur la rémunération de Président non exécutif dans des sociétés comparables du marché de la Santé en France.

Une révision peut intervenir au cours d'un mandat et avant son renouvellement en cas d'évolution significative du périmètre de l'entreprise et de responsabilité de cette fonction ou de l'écart par rapport au marché de référence. Dans ces situations particulières, l'ajustement de la rémunération fixe ainsi que ses motifs sont rendus publics.

Pour l'exercice 2021, la rémunération fixe annuelle de la Présidente du Conseil d'administration a été maintenue à 110 000 €. Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, proposera à l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2022 de maintenir cette rémunération pour l'exercice 2022.

Rémunération annuelle fixe 2022

Sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations et après délibération du Conseil d'administration du 23 mars 2022, la rémunération fixe annuelle de la Présidente du Conseil d'administration pour l'exercice 2022 est maintenue à 110 000 €, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021, qui se tiendra le 20 mai 2022.

Rémunération de son activité en tant qu'administrateur

En tant qu'administrateur, la Présidente du Conseil d'administration perçoit une rémunération au titre de son activité. Les détails de cette rémunération (part fixe et part variable) sont décrits à la section 2.4.2 ci-après.

Avantages en nature

Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé

Depuis 2015, la Présidente du Conseil d'administration bénéficie, aux conditions applicables à l'ensemble des salariés des entités françaises du Groupe, des régimes suivants :

- un régime de prévoyance « incapacité, invalidité, décès » ;
- une assurance complémentaire frais de santé.

Régime de retraite supplémentaire

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 27 mars 2018, la Présidente du Conseil d'administration bénéficie du régime de retraite supplémentaire par capitalisation (« Article 83 ») de Guerbet S.A. à compter de l'année 2018 aux mêmes conditions que celui des cadres de Guerbet.

Autres éléments de rémunération

La Présidente du Conseil d'administration ne dispose pas d'un véhicule de fonction.

Elle ne perçoit pas d'indemnité de départ en cas de cessation de son mandat social.

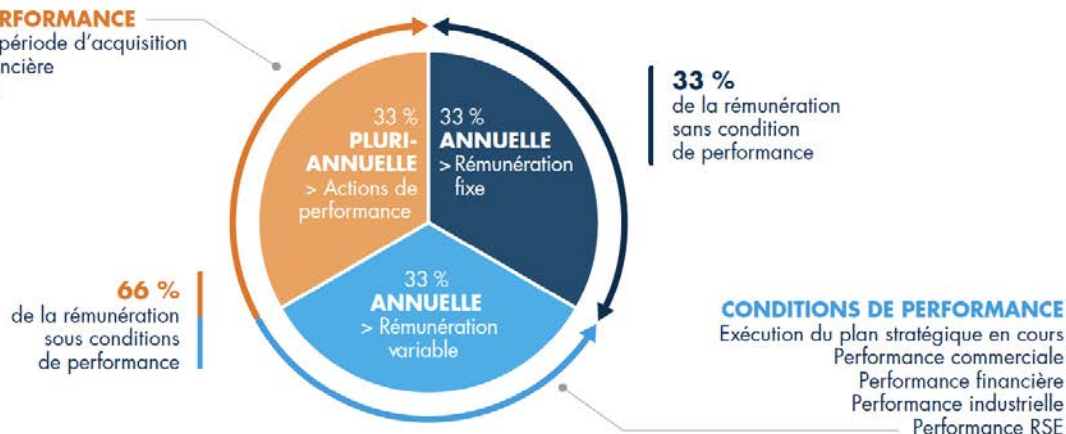
2.4.1.2 Politique de rémunération du Directeur Général (mandataire social exécutif)

Structure de la rémunération

La politique de rémunération du Directeur Général vise un équilibre entre la performance à long terme et à court terme afin de promouvoir le développement de l'entreprise pour toutes ses parties prenantes.

CONDITIONS DE PERFORMANCE

Présent au terme de la période d'acquisition
70 % performance financière
30 % performance RSE



Rémunération annuelle fixe

La rémunération annuelle fixe du Directeur Général rétribue les responsabilités attachées à son mandat social.

Ainsi, elle est déterminée en prenant notamment en compte les éléments suivants :

- niveau et complexité des missions et responsabilités attachées à cette fonction ;
- compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de la fonction ;
- analyses et études de marché portant sur la rémunération de dirigeants internationaux dans des sociétés comparables de l'industrie de la Santé en France, afin d'assurer des niveaux de rémunération attractifs et compétitifs.

Pour l'exercice 2021, la rémunération fixe annuelle du Directeur Général a été maintenue à 469 500 €. Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations proposera à l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2022 de maintenir cette rémunération pour l'exercice 2022.

Ainsi, dans un souci de préservation des intérêts de celles-ci, la Société s'attache à maintenir une cohérence entre la rémunération globale du Directeur Général et l'évolution de la performance de la Société.

La structure de la rémunération du Directeur Général se décompose comme suit :

- 1/3 rémunération annuelle fixe, sans condition de performance ;
- 1/3 rémunération annuelle variable, sous conditions de performance ;
- 1/3 rémunération variable pluriannuelle, sous conditions de performance.

Rémunération annuelle fixe pour 2022

Sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations et après délibération du Conseil d'administration du 23 mars 2022, la rémunération fixe annuelle du Directeur Général pour l'exercice 2022 est maintenue à 469 500 €, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021, qui se tiendra le 20 mai 2022.

Rémunération annuelle variable

Détermination

L'objectif de la rémunération variable annuelle est d'inciter le Directeur Général à atteindre les objectifs annuels de performance fixés par le Conseil d'administration en ligne avec la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise. Cette rémunération variable est égale, si les objectifs sont atteints à la cible, à 100 % de la rémunération annuelle fixe. Elle peut atteindre, en cas de sur-performance par rapport aux objectifs fixés, un maximum de 150 % de la rémunération annuelle fixe.

Sa détermination repose sur des critères quantitatifs et qualitatifs qui couvrent la stratégie et les objectifs à court terme de Guerbet, notamment l'exécution du plan stratégique en cours, la performance financière, industrielle et commerciale, ainsi que la responsabilité sociétale d'entreprise.

Les objectifs de performance économique reposant sur des indicateurs financiers sont fixés de manière précise sur la base du budget préalablement approuvé par le Conseil d'administration et sont soumis aux seuils de performance mentionnés ci-dessus.

La rémunération annuelle variable est calculée et fixée par le Conseil d'administration à l'issue de la clôture de l'exercice au titre duquel elle s'applique. Sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, le Conseil d'administration détermine les différents objectifs, détermine leur pondération et les niveaux de performance attendus. Il fixe ainsi :

- le seuil en deçà duquel aucune rémunération variable n'est versée ;
- le niveau cible de rémunération variable due lorsque chaque objectif est atteint ; et
- les critères d'évaluation des performances quantitatives et qualitatives.

Ainsi :

- 0 % de la prime en deçà d'un seuil minimum de réalisation des objectifs fixés ;
- 100 % de la prime est versée lorsque les objectifs sont atteints ;
- 150 % de la prime peut être versée en cas de dépassement de ces objectifs.

Condition de versement

Conformément à la loi, le versement de la rémunération est conditionné à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

Nomination ou fin de mandat

Dans l'hypothèse d'une nomination ou du départ du Directeur Général en cours d'année, ces mêmes principes s'appliqueraient au *pro rata temporis* pour la période d'exercice des fonctions.

Objectifs 2022

La rémunération variable 2022 du Directeur Général reposera sur des critères quantitatifs, financiers, extra-financiers et qualitatifs en lien avec l'avancée des projets clés pour le développement du Groupe. Les conditions de performance sont détaillées de la manière suivante :

1. Performance de l'entreprise (ventes, EBITDA, free cash-flow) ;
2. Responsabilité sociétale de l'entreprise, avec comme objectifs la réduction du nombre d'accidents enregistré au niveau du Groupe, la réduction des consommations relatives d'énergie (électricité, gaz) et d'eau et le développement professionnel des collaborateurs ;
3. L'avancée des projets clés et stratégiques de l'entreprise.

Rémunération variable pluriannuelle

Objectif

Depuis 2016, le Conseil d'administration de Guerbet a introduit dans la politique de rémunération du Groupe le recours à l'attribution d'actions de performance. Le Conseil d'administration considère que ce mécanisme, qui bénéficie également à d'autres fonctions clés de l'entreprise, est particulièrement adapté au Directeur Général, compte tenu du niveau attendu de sa contribution directe à la performance à moyen et long terme de l'entreprise, en ligne avec les objectifs communiqués au marché. Cette rémunération permet de renforcer la motivation et la fidélisation du dirigeant mandataire social tout en facilitant l'alignement de ses intérêts avec ceux des actionnaires ainsi qu'avec l'intérêt social de l'entreprise.

Dispositif et conditions

Le dispositif de la rémunération pluriannuelle chez Guerbet repose à ce jour sur l'attribution d'actions de performance.

Le Conseil d'administration fixe, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, les conditions de performance attachées à la rémunération en actions de performance pour tous les bénéficiaires de Guerbet et de ses filiales implantées dans le monde. La non-atteinte des conditions de performance sur la période d'évaluation engendre la perte de tout ou partie de l'attribution initiale.

Les attributions sont également assujetties à une condition de présence dans le Groupe à la fin de la période d'acquisition et s'accompagnent d'une obligation minimum de conservation pour le Directeur Général, jusqu'à la fin de son mandat (cf. ci-après). Le Conseil d'administration valide, sur proposition du Comité des nominations et rémunérations, l'atteinte des critères définis à l'issue de la période d'attribution.

Obligations de conservation

En application des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, et comme déterminé par le Conseil d'administration, le Directeur Général doit conserver au nominatif, pendant toute la durée de son mandat social, 20 % des actions ainsi attribuées.

En cas de départ à la retraite à partir de l'âge légal avant la fin de la période d'acquisition des actions de performance, le Directeur Général continue de bénéficier des actions de performance initialement attribuées, mais reste soumis aux autres conditions du plan, y compris aux conditions de performance. Dans le cas d'un départ du Groupe pour un motif autre que le départ à la retraite, le Directeur Général perd le bénéfice de son attribution d'actions de performance.

Rémunération liée à la prise de mandat

Une indemnité de prise de fonctions peut éventuellement être accordée à un nouveau Directeur Général venant d'une société extérieure au Groupe. Elle est destinée à compenser la perte des avantages dont bénéficiait le dirigeant. Cette indemnité ainsi que son versement sont rendus public dans le rapport annuel de la Société.

Cette indemnité peut revêtir plusieurs formes. Celle-ci peut notamment être attribuée sous forme d'actions, dont 20 % définitivement acquises doivent être conservées au nominatif jusqu'à cessation de ses fonctions.

Rémunération exceptionnelle

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée en fonction de circonstances exceptionnelles.

Avantages en nature

Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé

Le Directeur Général bénéficie, aux conditions applicables à l'ensemble des salariés des entités françaises du Groupe, des régimes suivants :

- un régime de prévoyance « incapacité, invalidité, décès » ;
- une assurance complémentaire frais de santé.

Engagement de retraite

Le Directeur Général bénéficie d'un dispositif de retraite proposé dans le cadre de l'« Article 83 ». Il s'agit d'un contrat d'assurance Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres, régi par le Code des assurances et notamment ses articles L. 141-1 et suivants. Ce contrat est un contrat d'épargne retraite au sens de l'article 107 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010. Les cotisations ont pour assiette la rémunération annuelle brute des assurés pour la période d'assurance considérée et plafonnée à la tranche C de la Sécurité sociale. Le taux de cotisation est exclusivement patronal. Les cotisations patronales de 4,5 % sont mensuelles. Il n'existe pas de charges fiscales rattachées aux contrats.

Couverture assurance chômage

Guerbet a contracté auprès de l'Association pour la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise (GSC) une assurance chômage privée permettant de faire bénéficier le Directeur Général d'indemnités en cas de perte de son activité professionnelle.

Voiture de fonction

Le Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction.

Assistance juridique et fiscale

Le cas échéant, le Directeur Général peut bénéficier d'une assistance pour l'établissement de ses déclarations fiscales personnelles auprès des administrations françaises et étrangères (par exemple, américaines).

Rémunération de l'activité d'administrateur

Lorsque le Directeur Général est administrateur, il bénéficie d'une rémunération liée à son activité d'administrateur, pour sa participation aux réunions du Conseil d'administration.

Actuellement, le Directeur Général n'est pas administrateur et ne perçoit donc aucune rémunération à ce titre.

Rémunération à l'issue du mandat

Le Directeur Général ne bénéficie d'aucun engagement de la Société portant sur une indemnité ou un avantage dû en raison de la cessation ou du changement de son mandat.

2.4.1.3 Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe)

Rémunération annuelle fixe du Directeur Général délégué, Pharmacien Responsable

Le Directeur Général délégué perçoit au titre de sa responsabilité de Pharmacien Responsable pour le groupe Guerbet une rémunération liée à son mandat de « Pharmacien Responsable ». Le Comité des nominations et rémunérations propose au Conseil d'administration le montant de la prime Pharmacien Responsable du Directeur Général délégué, qui est ensuite soumise à l'Assemblée générale.

Le Directeur Général délégué peut également être un salarié de l'entreprise avec un contrat de travail pour le poste qu'il occupe. Il perçoit alors à ce titre une rémunération annuelle fixe et une rémunération annuelle variable, selon les conditions en vigueur pour les collaborateurs du Groupe.

Rémunération au titre de 2022

Sur proposition du Comité des nominations et rémunérations et après délibération du Conseil d'administration du 24 mars 2021, la rémunération fixe annuelle du Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable – pour l'exercice 2022 est fixée à 11 800 €, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021, qui se tiendra le 20 mai 2022.

Rémunération variable pluriannuelle

Le Directeur Général délégué ne bénéficie pas de rémunération variable pluriannuelle.

Rémunération de l'activité d'administrateur

Lorsque le Directeur Général délégué est administrateur, il bénéficie d'une rémunération liée à son activité d'administrateur, pour sa participation aux réunions du Conseil d'administration.

Actuellement, le Directeur Général délégué n'est pas administrateur et ne perçoit donc aucune rémunération à ce titre.

Rémunération à l'issue du mandat

Le Directeur Général délégué ne bénéficie d'aucun engagement de la Société portant sur une indemnité ou un avantage dû en raison de la cessation ou du changement de leur mandat.

Rémunération exceptionnelle

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée en fonction de circonstances exceptionnelles.

Autres éléments de rémunération

Le Directeur Général délégué ne perçoit, au titre de son mandat, aucune autre forme de rémunération.

2.4.2 Rémunération de la Présidente du Conseil d'administration, Marie-Claire Janailhac-Fritsch

2.4.2.1 Tableau de synthèse de la rémunération de la Présidente du Conseil d'administration, Marie-Claire Janailhac-Fritsch

(en €)	2021	2020
Rémunération attribuée au titre de l'exercice (incluant les charges sociales et avantages en nature)	117 416	117 416
Rémunération de l'activité d'administrateur ^(a)	45 600	48 000
TOTAL RÉMUNÉRATION	163 016 ^(b)	165 416

(a) La rémunération des administrateurs étant considérée comme du revenu de capital mobilier, elle n'est pas soumise à charges sociales.

(b) Montant proposé au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2022.

2.4.2.2 Tableau détaillé de la rémunération de la Présidente du Conseil d'administration, Marie-Claire Janailhac-Fritsch

(en €)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2021	2020	2021	2020
Rémunération fixe en tant que Présidente du Conseil d'administration (incluant les charges sociales)	110 000	110 000	110 000	110 000
Rémunération liée à l'activité d'administrateur ^(a)	45 600	48 000	48 000	50 400
Avantages en nature ^(b)	7 416	7 416	7 416	7 416
TOTAL RÉMUNÉRATION	163 016 ^(c)	165 416	165 416	156 069

(a) La rémunération des administrateurs étant considérée comme du revenu de capital mobilier, elle n'est pas soumise à charges sociales.

(b) La Présidente du Conseil d'administration dispose d'une couverture santé et d'un contrat de prévoyance. Le montant des cotisations prises en charge par Guerbet en 2021 s'élève à 2 466 €. Elle dispose également du dispositif de retraite par capitalisation, dit « Article 83 ». Le montant des cotisations au titre de 2021 s'élève à 4 950 €.

(c) Montant proposé au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2022.

2.4.2.3 Éléments de rémunérations versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 (vote ex post à l'Assemblée générale du 20 mai 2022)

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Commentaires
Rémunération fixe 2021	110 000 €	110 000 €	Section 2.4.1.1 « Politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration ». Le montant a été déterminé en fonction : • des responsabilités et missions attachées à ce mandat social, lesquelles sont prévues par la loi ainsi que par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration et visant notamment à assurer la bonne gouvernance et le bon fonctionnement des organes sociaux de la Société (Conseil d'administration et ses Comités, Assemblée générale des actionnaires) ; • des compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de cette fonction ; • des benchmarks marché portant sur la rémunération de Président non exécutif dans des sociétés comparables du marché de la Santé en France. Le dernier benchmark a été effectué en 2018.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	48 000 €	45 600 €	Section 2.4.5 « Rémunération des administrateurs ». La rémunération des administrateurs est constituée d'une part fixe et d'une part variable. Celle-ci est prépondérante dans la rémunération des administrateurs.
Avantages de toute nature – Prévoyance et Mutuelle	2 466 €	2 466 €	Section 2.4.1.1 « Politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration ». Cotisations payées par Guerbet au titre de la mutuelle et de la prévoyance. La Présidente dispose d'une couverture santé et d'un contrat de prévoyance souscrits par Guerbet aux mêmes conditions que celles des salariés de Guerbet. Le montant des cotisations prises en charge par Guerbet s'élève à 2 466 € en 2021, dont 1 217 € au titre de la prévoyance et 1 249 € au titre de la mutuelle.
Avantages de toute nature – Retraite supplémentaire	4 950 €	4 950 €	Section 2.4.1.1 « Politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration ». Marie-Claire Janailhac-Fritsch bénéficie du dispositif de retraite par capitalisation, dit « Article 83 », contrat d'assurance de Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres. Le montant des cotisations au titre de 2021 s'élève à 4 950 €.

2.4.2.4 Tableau récapitulatif des avantages de la Présidente du Conseil d'administration

**TABLEAU 11 SELON LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF
ET SELON LA POSITION-RECOMMANDATION AMF N° 2009-16**

Présidente du Conseil d'administration	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Marie-Claire Janailhac-Fritsch		X	X			X		X
Début de mandat : 27 mai 2011, renouvelé le 19 mai 2017.								
Date d'expiration : à l'issue de l'Assemblée générale 2023 statuant sur les comptes 2022.								

2.4.3 Rémunération du Directeur Général, David Hale

2.4.3.1 Tableau de synthèse de la rémunération du Directeur Général, David Hale

(en €)	2021	2020
Rémunérations dues au titre de l'exercice (incluant les charges sociales)	1 056 375 ^(a)	932 678
Rémunération pluriannuelle due :		
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	512 240 ^(b)	—
• Valorisation des actions de performance attribuées antérieurement		—
• Valorisation des actions de performance distribuées au cours de l'exercice		—
TOTAL	1 568 615	932 678

(a) Incluant la rémunération annuelle variable qui sera soumise au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2022.

(b) Valorisation effectuée selon le cours de Bourse en veille des dates d'attribution (33,70 €). En 2020, David Hale a renoncé au versement de sa rémunération pluriannuelle du fait de la crise de la Covid-19.

2.4.3.2 Tableau détaillé de la rémunération du Directeur Général, David Hale

	Montants dus au titre de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
(en €)	2021	2020	2021	2020
Rémunération fixe (incluant les charges sociales)	469 500	469 500	469 500	469 500
Rémunération variable (incluant les charges sociales)	586 875 ^(a)	406 731	406 731	0
Rémunération exceptionnelle (incluant les charges sociales)	—	—	—	—
AVANTAGES EN NATURE ^(b)	56 447		56 539	56 447
TOTAL RÉMUNÉRATION	1 112 822	876 231	932 770	525 947

(a) Montant brut soumis au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2022.

(b) Le montant des avantages en nature dont a bénéficié David Hale en 2021 s'est élevé à 56 447 €. Il s'agit :

- du même système d'assurances complémentaires maladie et décès que les collaborateurs du Groupe en France : 1 720 € ;
- du même régime de prévoyance et de frais de soins de santé que les collaborateurs du Groupe en France : 4 422 € ;
- de l'assurance chômage GSC : 29 799 € ;
- d'une voiture de fonction : 5 790 € ;
- du dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 » : 14 808 €.

2.4.3.3 Actions de performance attribuées durant l'exercice 2021 au Directeur Général

	Date du plan (Conseil d'administration)	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions (en €)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
David Hale	21 mars 2021	15 200	512 240 ^(a)	1 ^{er} mai 2021	1 ^{er} mai 2024	100 %

(a) Valorisation unitaire à 33,70 € correspondant au cours d'ouverture à la date d'attribution pour 15 200 actions.

Les conditions de performance de cette attribution sont les suivantes :

- l'acquisition de 40 % des actions de performance est conditionnée à l'évolution du TSR relatif Guerbet par rapport au TSR de l'indice de référence CAC Mid & Small's relatif ;
- l'acquisition de 30 % des actions de performance est conditionnée à l'évolution du BFR opérationnel exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires à taux de charge courant ;
- l'acquisition de 30 % des actions de performance est conditionnée à l'atteinte de critère RSE (taux de féminisation des postes de management, réduction du nombre d'accidents du travail, réduction des consommations relatives d'énergie).

2.4.3.4 Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 (vote ex post à l'Assemblée générale du 20 mai 2022)

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Commentaires
Rémunération fixe	469 500 €	469 500 €	Section 2.4.1.2 « Politique de rémunération du Directeur Général ». Sa rémunération fixe est déterminée en prenant notamment en compte les éléments suivants : • niveau et complexité des missions et responsabilités attachées à cette fonction ; • compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de la fonction ; • analyses et études de marché portant sur la rémunération de dirigeants internationaux dans des sociétés comparables de l'industrie de la Santé en France, afin d'assurer des niveaux de rémunérations attractifs et compétitifs.
Rémunération variable annuelle	406 731 €	586 875 €	Section 2.4.1.2 « Politique de rémunération du Directeur Général ». Sa rémunération variable au titre de 2021 reposait sur des critères quantitatifs (marge brute, EBITDA, le cash-flow libre, plusieurs critères de RSE) et des critères qualitatifs (avancée des projets liés à l'intégration des acquisitions, avancée des projets de <i>business development et licensing</i>). Ces critères étaient alignés sur les objectifs de la Société. Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation requis pour les critères quantitatifs ainsi que le détail des critères qualitatifs, bien que préétablis de manière précise, ne peuvent être rendus publics.
Rémunération variable pluriannuelle	0 €	512 240 €	Section 2.4.1.2 « Politique de rémunération du Directeur Général ». Attribution d'actions de performance 2021. 15 200 actions ont été attribuées au Directeur Général au cours de l'exercice 2021. Pour rappel, compte tenu de la crise de la Covid-19, le Directeur Général a renoncé en 2020 à sa rémunération variable pluriannuelle.
Avantages de toute nature	56 539 €	56 447 €	Section 2.4.1.2 « Politique de rémunération du Directeur Général ». Le montant des avantages en nature dont a bénéficié David Hale en 2021 s'est élevé à 56 539 €. Il s'agit : • du même système d'assurances complémentaires maladie et décès que les collaborateurs du Groupe en France : 1 720 € ; • du même régime de prévoyance et de frais de soins de santé que les collaborateurs du Groupe en France : 4 422 € ; • de l'assurance chômage GSC : 29 799 € ; • d'une voiture de fonction : 5 790 € ; • d'une retraite supplémentaire. David Hale a bénéficié du dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 », contrat d'assurance de Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres. Les cotisations ont pour assiette la rémunération annuelle brute des assurés pour la période d'assurance considérée et plafonnée à la tranche C de la Sécurité sociale. Le taux de cotisation mensuel est exclusivement patronal et est égal à 4,5 % de la rémunération mensuelle. Il n'existe pas de charges fiscales rattachées aux contrats. Le montant total des cotisations au titre de 2021 s'élève à 14 808 €.

2.4.3.5 Tableau récapitulatif des avantages du Directeur Général

**TABLEAU 11 SELON LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF
ET SELON LA POSITION-RECOMMANDATION AMF N° 2009-16**

Directeur Général	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
David Hale		X	X				X	
Début de mandat : 1 ^{er} janvier 2020.								

2.4.4 Rémunération du Directeur Général délégué, Philippe Bourrinet

Le mandat de Philippe Bourrinet a commencé le 24 mars 2021. Pour l'année 2021, la rémunération au titre de son mandat de Directeur Général délégué a été évalué au *pro rata temporis*.

Les informations relatives à la rémunération de Philippe Bourrinet décrites dans cette section 2.4.4 détaillent les éléments perçus au titre de son mandat social, décrits dans la section 2.4.1.3 « Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe) ».

Il est précisé qu'il bénéficie de rémunérations (fixe annuelle, variable annuelle) liées à sa fonction de Directeur Développement, Affaires Médicales et Réglementaires pour le groupe Guerbet qu'il perçoit au titre de salarié. Celles-ci étant perçues au titre de son contrat de travail, et non pour son mandat social, elles ne sont pas détaillées dans les tableaux ci-après.

2.4.4.1 Tableau de synthèse de la rémunération de Philippe Bourrinet, Directeur Général délégué

(en €)	2021	2020
Rémunération au titre de son mandat social (incluant les charges sociales)	10 225	
Valorisation des actions de performance distribuée au cours de l'exercice	—	
TOTAL	10 225	—

2.4.4.2 Tableau détaillé de la rémunération de Philippe Bourrinet, Directeur Général délégué

(en €)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2021	2020	2021	2020
Rémunération au titre de son mandat social (incluant les charges sociales)	11 500 ^(a)		10 225	
TOTAL RÉMUNÉRATION	11 500	—	10 225	—

(a) Prime théorique annuelle du mandat.

2.4.4.3 Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 (vote ex post à l'Assemblée générale du 20 mai 2022)

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Commentaires
Rémunération au titre de son mandat de Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable)	10 225 €	11 500 €	Section 2.4.1.3 « Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe) ». Le Directeur Général délégué perçoit au titre de sa responsabilité de Pharmacien Responsable pour le groupe Guerbet une prime « Pharmacien Responsable ». Sur proposition du Conseil des nominations et rémunérations, la prime Pharmacien Responsable du Directeur Général délégué a été fixée à 11 500 € brut pour 2021. Cette prime a été versée au prorata de la durée du mandat de M. Bourrinet en 2021. Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et rémunérations soumettra à l'Assemblée générale de revaloriser cette prime à 11 800 € pour 2022.

2.4.4.4 Tableau récapitulatif des avantages du Directeur Général délégué

TABLEAU 11 SELON LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF ET SELON LA POSITION-RECOMMANDATION AMF N° 2009-16

Directeur Général délégué	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de mandat		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Philippe Bourrinet	X		X			X		X

Début de mandat : 24 mars 2021.

2.4.4.5 Rémunération du Directeur Général délégué sortant, Pierre André

Le mandat de Pierre André s'est terminé le 24 mars 2021. Pour l'année 2021, la rémunération au titre de son mandat de Directeur Général délégué a été évalué au *prorata temporis*.

Les informations relatives à la rémunération de Pierre André décrites dans cette section 2.4.4 détaillent les éléments perçus au titre de son mandat social, décrits dans la section 2.4.1.3 « Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe) ».

Il est précisé qu'il bénéficie de rémunérations (fixe annuelle, variable annuelle) liées à sa fonction de Directeur Qualité pour le groupe Guerbet qu'il perçoit au titre de salarié. Celles-ci étant perçues au titre de son contrat de travail, et non pour son mandat social, elles ne sont pas détaillées dans les tableaux ci-après.

(en €)	2021	2020
Rémunération au titre de son mandat social (incluant les charges sociales)	2 584	11 500
Valorisation des actions de performance distribuée au cours de l'exercice	—	
TOTAL	2 584	11 500

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Commentaires
Rémunération au titre de son mandat de Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable)	2 584 €	11 500 €	Section 2.4.1.3 « Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe) ». Le Directeur Général délégué perçoit au titre de sa responsabilité de Pharmacien Responsable pour le groupe Guerbet une prime « Pharmacien Responsable ». Sur proposition du Conseil des nominations et rémunérations, la prime Pharmacien Responsable du Directeur Général délégué a été fixée à 11 500 € brut pour 2021. Cette prime a été versée au prorata de la durée du mandat de M. André en 2021.

2.4.5 Rémunération des administrateurs

La politique de rémunération vise à rétribuer l'engagement des administrateurs à la gouvernance de l'entreprise. Elle intègre une part fixe, identique pour tous les administrateurs, et une part variable suivant des critères d'assiduité.

Comme pour les mandataires sociaux, l'évolution des rémunérations des administrateurs est décidée en cohérence avec la politique sociale et de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs.

Au titre de l'exercice 2021, il sera proposé aux actionnaires, lors de l'Assemblée générale prévue le 20 mai 2022, d'attribuer aux administrateurs une rémunération d'un montant

global maximum de 335 000 €, composée d'une part fixe et d'une part variable prépondérante calculée en fonction des participations de chacun d'entre eux aux Comités dont ils sont membres.

Les Présidents de chacun des Comités reçoivent une part variable supplémentaire, justifiée par la charge de travail et la responsabilité supplémentaire que cette fonction implique.

Isabelle Raynal, puis Olivier Fougère qui a repris son mandat suite à sa démission, et Jean-Sébastien Raynaud, administrateurs représentant les salariés, ne perçoivent pas de rémunération.

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION LIÉE À L'ACTIVITÉ D'ADMINISTRATEUR À DISTRIBUER AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Nom des administrateurs	Part fixe annuelle	Part variable	Total net
M.-C. Janailhac-Fritsch	6 000 €	39 600 €	45 600 €
M. Barbier	3 600 €	10 800 €	14 400 €
C. Dagommer	2 000 €	6 000 €	8 000 €
M. Fouquet	6 000 €	28 800 €	34 800 €
É. Guerbet	6 000 €	26 400 €	32 400 €
D. Izabel	6 000 €	38 400 €	44 400 €
C. Massiot-Jouault	6 000 €	26 400 €	32 400 €
C. Lamort	6 000 €	24 000 €	30 000 €
N. Louvet	6 000 €	24 000 €	30 000 €
M. Massiot	4 400 €	12 000 €	16 400 €
I. Raynal/O. Fougère	0 €	0 €	0 €
J.S. Raynaud	0 €	0 €	0 €
T. Vior	6 000 €	36 000 €	42 000 €
TOTAL	58 000 €	272 400 €	330 400 €

2.4.6 Ratios d'équité

2.4.6.1 Données retenues

Les données retenues dans la détermination des ratios calculés sur la moyenne et la médiane des salaires comprennent les éléments suivants : salaire (y compris majoration travail continu et prime d'ancienneté) + prime objectif versée (exercice N-1) + avantages en nature + rémunération de l'activité d'administrateurs + actions de performance pour les

mandataires et salariés. Tous les éléments sont comptabilisés en brut. Pour les salariés entrés dans l'année et les salariés à temps partiel, les montants bruts ont été ramenés à 100 %.

Population : salariés en contrat à durée indéterminée de la société Guerbet S.A., à l'exclusion des salariés dont le salaire brut à 100 % est inférieur à 18 000 € (par exemple, longue maladie, suspension d'activité).

2.4.6.2 Ratio calculé sur la moyenne des salaires

Année	2021	2020	2019	2018	2017
Directeur Général (David Hale)	15,85	8,68			
Directeur Général (Yves L'Épine)		5,17	17,83	21,14	14,94
Présidente Conseil d'administration	2,81	2,77	2,66	2,05	2,12
Directeur Général délégué (2021)*	0,04				
Directeur Général délégué (2016-2021)*	0,17	0,61	0,20	0,93	0,21

* Pour le Directeur Général délégué, sont incluses sa rémunération au titre de son mandat social de 11 500 € ainsi que sa rémunération pluriannuelle variable.

Directeur Général : En 2021, l'évolution du ratio de M. David Hale (15,85 contre 8,68 en 2020) s'explique par le versement de la rémunération variable annuelle au titre de l'année 2020, car celle-ci ne peut être versée qu'après accord de l'Assemblée générale des actionnaires en année N+1.

Présidente du Conseil d'administration : L'évolution du ratio en 2021 (2,81 contre 2,77 en 2020) est stable par rapport à 2020. La rémunération de la Présidente du Conseil d'administration n'a pas évolué.

Directeur Général délégué : La baisse du ratio de M. Pierre André en 2021 (0,17 contre 0,61 en 2020) s'explique par le versement au prorata de sa prime de Directeur Général délégué, accentué par le versement d'actions en 2020. Pour rappel, M. Pierre André a quitté ses fonctions le 24 mars 2021.

Le mandat de M. Philippe Bourrinet a commencé le 24 mars 2021, son ratio (0,04) en tant que Directeur Général délégué comprend une prime de 11 500 € versée au prorata temporis.

2.4.6.3 Ratio calculé sur la médiane des salaires

Année	2021	2020	2019	2018	2017
Directeur Général (David Hale)	18,93	10,60			
Directeur Général (Yves L'Épine)		6,31	21,87	26,54	17,84
Présidente Conseil d'administration	3,36	3,38	3,26	2,57	2,53
Directeur Général délégué* (2021)	0,05				
Directeur Général délégué* (2016-2021)	0,21	0,75	0,24	1,17	0,25

* Pour le Directeur Général délégué, sont incluses sa rémunération au titre de son mandat social de 11 500 € ainsi que sa rémunération pluriannuelle variable.

Directeur Général : En 2021, l'évolution du ratio de M. David Hale (18,93 contre 10,60 en 2020) s'explique par le versement de la rémunération variable annuelle au titre de l'année 2020, car celle-ci ne peut être versée qu'après accord de l'Assemblée générale des actionnaires en année N+1.

Présidente du Conseil d'administration : La rémunération de la Présidente du Conseil d'administration étant restée stable, le ratio n'évolue pas (3,36 en 2021 contre 3,38 en 2020).

Directeur Général délégué : Le mandat de M. Pierre André a pris fin le 24 mars 2021. L'évolution de son ratio est due au versement de sa prime de Directeur Général délégué au prorata temporis. De plus, cette évolution s'accroît par le fait que des actions aient été versées en 2020. Ce ne fut pas le cas en 2021.

Le mandat de M. Philippe Bourrinet a pris effet le 24 mars 2021. Le ratio de M. Philippe Bourrinet correspond au montant de sa prime de Directeur Général délégué au prorata temporis.

2.4.7 Évolution annuelle des rémunérations et de la performance de l'entreprise

	Taux d'évolution				
	2021	2020	2019	2018	2017
David Hale	NS*	NS*			
Yves L'Épine	— %	NS*	-16,3 %	51,1 %	-15,9 %
Marie-Claire Janailhac-Fritsch	-1,3 %	7,6 %	28,8 %	3,2 %	10,1 %
Philippe Bourrinet ^(a)	NS*				
Pierre André ^(b) (mandat échu)	NS*	NS*	79,0 %	376,2 %	— %
Marion Barbier	-4,2 %	20,0 %	-7,7 %	2,0 %	8,5 %
Mark Fouquet	4,0 %	15,4 %	— %	2,0 %	15,9 %
Éric Guerbet	5,0 %	6,7 %	NS*		
Didier Izabel	— %	15,2 %	-6,3 %	8,1 %	25,4 %
Céline Lamort	26,7 %	-21,7 %	-4,2 %	11,6 %	7,5 %
Nicolas Louvet	— %	15,0 %	6,7 %	NS*	
Claire MassiotJouault	— %	15,6 %	— %	3,8 %	23,8 %
Thibault Viort	3,4 %	36,5 %	NS*		
Carine Dagommer					
Marc Massiot					NS*
Guerbet S.A. – Moyenne ^(c)	-2,8 %	3,4 %	-0,7 %	6,8 %	0,5 %
Guerbet S.A. – Médiane ^(c)	-0,7 %	3,7 %	1,6 %	1,5 %	3,7 %
EBITDA	4,3 %	-9,7 %	-8,0 %	-14,9 %	22,4 %
Chiffre d'affaires	2,8 %	-12,8 %	3,5 %	-2,2 %	4,0 %
Résultat opérationnel	-6,4 %	-20,1 %	-26,1 %	-11,7 %	45,1 %
RÉSULTAT NET	84,2 %	-52,5 %	-19,7 %	1,3 %	59,8 %

Commentaires :

Les administrateurs représentant les salariés ne bénéficiant pas de rémunération au titre de leur mandat ne sont pas inclus dans ce tableau.

Montants versés : brut annuel (comprenant rémunération fixe + variable + rémunération des administrateurs + avantages en nature + rémunération exceptionnelle + primes diverses + HS, etc.).

(a) Nommé Directeur Général délégué le 24 mars 2021. Sont incluses sa rémunération au titre de son mandat social de 11 500 € ainsi que sa rémunération pluriannuelle variable.

(b) Date de fin de mandat : 24 mars 2021.

(c) Population sélectionnée : CDI de la société Guerbet S.A. inscrits aux effectifs le 31 décembre de chaque année. Exclusion : salariés expatriés, salariés dont le salaire brut annuel est inférieur à 18 K€ (longue maladie, suspension activité).

* NS : Non significatif.

Directeur Général : La rémunération de M. David Hale augmente de 77,4 %. Le versement de la rémunération variable annuelle au titre de Directeur Général en 2021 explique cette évolution. La rémunération fixe de M. David Hale est restée identique.

Présidente du Conseil d'administration : La rémunération de Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch baisse de 1,3 % entre 2020 et 2021, du fait d'une baisse de la rémunération perçue en qualité d'administrateur.

Directeur Général délégué : Entre 2020 et 2021, l'évolution à la baisse de la rémunération du Pharmacien Responsable s'explique par la fin du mandat en mars 2021 avec le versement au prorata de la rémunération. De plus, aucune action n'a été versée en 2021 contrairement à 2020 faisant passer la rémunération totale de 37 086 € à 2 584 €.

Il s'agit de la première année du mandat de M. Philippe Bourrinet en tant que Directeur Général délégué.

En 2021, la moyenne des rémunérations Guerbet a diminué de 2,8 % par rapport à 2020. Cette tendance s'explique par le montant des rémunérations variables plus faible qu'en 2020. De plus, en 2020, une distribution d'actions de performance à certains collaborateurs a eu pour effet d'augmenter la moyenne des rémunérations par rapport à 2021.

Entre 2020 et 2021, la médiane des salaires Guerbet diminue en raison de rémunérations variables moins importantes en 2021 qu'en 2020.

2.4.8 Engagements consentis en faveur des mandataires sociaux à l'occasion de la prise du changement ou de la cessation de fonctions

Non applicable.

2.4.9 Plans d'attribution d'options d'achat ou d'actions de performance en faveur des mandataires sociaux

2.4.9.1 Options d'achat consenties en 2021

Néant.

2.4.9.2 Options levées en 2021

Néant.

2.4.9.3 Options non levées au 31 décembre 2021

Néant.

2.4.9.4 Attribution et distribution d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux

Détails sur les actions de performance
attribuées aux dirigeants
mandataires sociaux

	Plan 2016	Plan 2016	Plan 2019	Plan 2021
Date d'Assemblée générale	27 mai 2016	27 mai 2016	28 mai 2018	20 mai 2021
Date du Conseil d'administration	27 septembre 2016	8 novembre 2016	26 mars 2019	23 mars 2021
Date d'attribution des actions	28 septembre 2016	Du 1 ^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2018	1 ^{er} juillet 2019	1 ^{er} mai 2021
Date de distribution	28 septembre 2018	Du 1 ^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2020	1 ^{er} juillet 2022	1 ^{er} mai 2024

Exercice 2016

Nombre total d'actions de performance
attribuées aux dirigeants mandataires
sociaux dans chacun des plans :

• Pierre André	25	800

Exercice 2017

Aucune attribution d'actions

Aucune distribution d'actions

Exercice 2018

Nombre total d'actions de performance
distribuées aux dirigeants mandataires
sociaux dans chacun des plans :

• Pierre André	8	732

• Date de distribution des actions	28 septembre 2018	1 ^{er} décembre 2018

Nombre total d'actions de performance
attribuées aux dirigeants mandataires
sociaux dans chacun des plans :

• Pierre André	800

• Date de distribution des actions	1 ^{er} mars 2018

Exercice 2019

Aucune distribution d'actions

Nombre total d'actions de performance
attribuées aux dirigeants mandataires
sociaux dans chacun des plans :

• Pierre André	800

• Date d'attribution des actions	1 ^{er} juillet 2019

Exercice 2020

Nombre total d'actions de performance
distribuées aux dirigeants mandataires
sociaux dans chacun des plans :

• Pierre André	773

• Date de distribution des actions	1 ^{er} mars 2020

Aucune attribution d'action

Exercice 2021

Nombre total d'actions de performance
distribuées aux dirigeants mandataires
sociaux dans chacun des plans :

• David Hale	15 200

• Date de distribution des actions	1 ^{er} mai 2021

2.5 Exceptions aux dispositions du Code Afep-Medef

En application de l'article L. 225-37-4-8° du Code de commerce, le tableau figurant ci-après précise les dispositions du Code Afep-Medef qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Thème	Code Afep-Medef	Situation Guerbet/Commentaires
Durée du mandat des administrateurs	Limitation de la durée statutaire des mandats des administrateurs à quatre ans Article 13 du Code Afep-Medef	Les membres du Conseil d'administration ont été, conformément aux dispositions légales et statutaires, nommés pour une durée de six ans. Il est signalé que la recommandation du Code Afep-Medef prévoyant une durée de mandat d'administrateur de quatre ans n'a pas été retenue. La Société s'efforce, chaque fois que ceci est compatible avec son organisation et son mode de fonctionnement, de satisfaire au mieux aux critères du Code Afep-Medef. Néanmoins, en raison de la taille de l'entreprise, de sa nature capitalistique, de la volonté de voir l'action du Conseil s'inscrire dans une perspective de long terme tout en s'appuyant sur l'expérience du passé, le Conseil a décidé de déroger à cette recommandation.
Part des administrateurs indépendants parmi les membres du Conseil d'administration	Administrateurs indépendants Article 9.3 du Code Afep-Medef	Le Conseil d'administration de Guerbet comporte actuellement 30 % de membres indépendants, alors que le Code recommande 33 %. Les équilibres au sein du Conseil d'administration tiennent compte du poids de l'actionnaire majoritaire. La présence de deux administrateurs salariés contribue à la diversification de ses membres et au renforcement de ses compétences.
Composition du Comité d'audit	Deux tiers de membres indépendants Article 15 du Code Afep-Medef	Il est signalé que le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, fixant à la moitié le nombre minimum de membres indépendants au sein du Comité d'audit, fait exception à la recommandation du Code Afep-Medef prévoyant au moins les deux tiers d'administrateurs indépendants. Cette règle de composition du Comité a été retenue compte tenu de la proportion majoritaire de membres représentant le Pacte des actionnaires au sein du Conseil. Cependant, le taux d'indépendants au sein du Comité d'audit est de 60 %.

2.6 Conventions visées à l'article L. 225-37-4-2° du Code de commerce

Néant.

2.7 Délégations en matière d'augmentation de capital

Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2021, figure à la section 3.6.11.

2.8 Dispositions statutaires liées aux Assemblées générales

Il n'existe aucune disposition statutaire particulière en rapport avec la participation des actionnaires aux Assemblées générales. Les Assemblées générales sont convoquées, tenues et les résolutions adoptées selon les conditions fixées par la loi. Toutefois, un droit de vote double est attribué aux actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, est seule compétente pour décider de la modification des statuts.

Voici les articles des statuts de la Société relatifs aux Assemblées générales :

Article 19 – Convocations – Réunions – Accès aux Assemblées générales

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire, sur justification de cette qualité, a le droit, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, d'assister aux Assemblées et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, ou de prendre part aux votes par correspondance, dans les conditions légales et réglementaires.

Ce droit est toutefois subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visés à l'article L. 228-1 du Code de commerce en compte nominatif, soit au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un certificat d'inscription en compte d'un intermédiaire financier habilité, constatant l'indisponibilité des actions au porteur, trois (3) jours ouvrés au moins avant la date de réunion de l'Assemblée.

Il est précisé que tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une Assemblée générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous les réserves et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Article 20 – Droit de vote

Sauf cas de privation du droit de vote prévu par la loi, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées extraordinaires, à l'exception des actions faisant l'objet d'un engagement collectif de conservation souscrit pour l'application de l'article 787-B du Code général des impôts et d'une donation avec réserve d'usufruit. Dans ce cas, le droit de vote de l'usufruitier est limité aux décisions concernant l'affectation des bénéfices.

Article 21 – Compétence – Quorum – Majorité des Assemblées générales

La compétence des Assemblées ordinaires et extraordinaires est celle prévue par la loi.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote ; sur seconde convocation, aucun quorum n'est requis.

L'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote.

L'Assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

L'Assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

2.9 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange visés à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce

Les renseignements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange doivent être inclus dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise conformément à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce. Le tableau ci-dessous indique pour chaque type d'information la section à laquelle le lecteur doit se reporter.

Type d'information	Section du Document d'enregistrement universel
1° La structure du capital de la Société.	Guerbet et ses actionnaires – 3.4
2° Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11. Il n'existe pas de telles restrictions statutaires figurant dans les statuts de Guerbet. Les dispositions statutaires liées aux Assemblées générales figurent dans le présent document. Un Pacte d'actionnaires est en vigueur.	Gouvernement d'entreprise – 2.8 et Guerbet et ses actionnaires – 3.6.1
3° Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.	Guerbet et ses actionnaires – 3.6.4
4° La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci. Il n'existe pas de tel titre composant le capital de Guerbet.	N/A
5° Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.	Guerbet et ses actionnaires – 3.6.3
6° Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.	Guerbet et ses actionnaires – 3.6.1
7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société.	Gouvernement d'entreprise – 2.2
8° Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions.	Guerbet et ses actionnaires – 3.6.10
9° Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts. Les contrats de financement du Groupe contiennent des clauses de changement de contrôle.	N/A
10° Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange. Il n'existe pas de tel accord.	N/A

3

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

3.1 Données boursières	84	3.6.4 Franchissements de seuil	88
3.2 Relations avec la communauté financière	85	3.6.5 Opérations réalisées par les dirigeants et assimilés	88
3.2.1 Calendrier financier 2022	85	3.6.6 Opérations réalisées par les salariés non mandataires sociaux	88
3.3 Dividendes distribués	85	3.6.7 Plans d'actions de performance	89
3.3.1 Historique du dividende sur trois ans	85	3.6.8 Plans d'options de souscription d'actions pour l'exercice 2021	92
3.4 Actionnariat	86	3.6.9 Limitation du risque de contrôle abusif de l'actionnaire majoritaire	92
3.4.1 Répartition du capital	86	3.6.10 Pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission et de rachat d'actions	92
3.4.2 Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années	86	3.6.11 Récapitulatif des délégations accordées ayant un impact potentiel sur le capital	93
3.5 Programme de rachat d'actions	87	3.6.12 Dispositions statutaires liées aux actions	94
3.6 Informations complémentaires concernant le capital	87		
3.6.1 Pacte d'actionnaires	87		
3.6.2 Engagements de conservation de titres – pactes Dutreil	87		
3.6.3 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	87		

3.1 Données boursières

Le titre Guerbet est coté sur Euronext Paris – compartiment B sous le code ISIN FR0000032526.

Sur la base du cours de clôture de 37,30 € à la date du 31 décembre 2021, la capitalisation boursière de la société Guerbet est de 471 M€.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION SUR L'ANNÉE 2021*



* Sur la base des cours de clôture journaliers.

Données sur le cours de l'action et transactions mensuelles pour l'année 2021	Plus haut cours (en €)	Plus bas cours (en €)	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en M€)
Janvier	35,6	32,2	142 377	4,77
Février	34,1	29,2	129 117	4,13
Mars	34,9	28,8	215 850	6,89
Avril	35,9	32,0	206 318	7,04
Mai	34,5	30,0	153 375	4,29
Juin	32,0	29,6	122 251	3,75
Juillet	32,1	27,8	102 863	3,10
Août	34,5	30,4	124 315	3,95
Septembre	45,7	33,2	288 902	11,31
Octobre	44,4	36,8	211 857	8,66
Novembre	40,0	35,0	179 326	6,70
Décembre	38,8	33,4	119 810	4,32

3.2 Relations avec la communauté financière

La Direction financière assure l'interface entre le Groupe et la communauté financière, composée des actionnaires individuels, des investisseurs institutionnels, ainsi que des analystes financiers. À tous ces acteurs du marché, elle entend fournir, en temps réel, une information claire, rigoureuse et transparente, visant à les tenir informés de la stratégie du Groupe, de ses produits, de son activité, de ses résultats financiers, de ses objectifs financiers à moyen terme et des moyens pour les atteindre.

Guerbet met à disposition de la communauté financière et de ses actionnaires, sur son site Internet www.guerbet.com, une rubrique spécifique « Investisseurs ». On y trouve l'information concernant la Société, en particulier :

- le Document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel ;
- l'ensemble des publications, des présentations financières et des communiqués de presse (section « Présentations, rapports et information réglementée ») ;
- l'information relative à l'Assemblée générale (section « Assemblée générale »).

3.2.1 Calendrier financier 2022

Événement	Date
Publication du chiffre d'affaires annuel 2021	10 février 2022
Publication des comptes consolidés de l'exercice 2021	23 mars 2022
Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2022	21 avril 2022
Assemblée générale des actionnaires relative à l'exercice 2021	20 mai 2022
Publication du chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2022	21 juillet 2022
Publication des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2022	21 septembre 2022
Publication du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2022	20 octobre 2022

Toutes les publications seront diffusées après la clôture d'Euronext Paris.

Concernant l'information financière et les relations investisseurs, le contact du groupe Guerbet est :

Jérôme Estampes – Directeur Administratif et Financier

Téléphone : +33 (0) 1 45 91 50 69

E-mail : jerome.estampes@guerbet.com

3.3 Dividendes distribués

3.3.1 Historique du dividende sur trois ans

Exercice (en €)	Montant distribué	Dividende brut par action ^(a)
2018	10 694 071,85	0,85
2019	8 817 312,70	0,70
2020	8 821 871,80	0,70

^(a) Avant prélèvements fiscaux et sociaux.

3.4 Actionariat

3.4.1 Répartition du capital

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 12 641 115 € divisé en 12 641 115 actions de 1 € chacune, entièrement libérées.

Parmi ces 12 641 115 actions, aucune n'est nantie.

Compte tenu des actions inscrites au nominatif, le capital est réparti de la façon suivante :



3.4.2 Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

La répartition du capital présentée ci-dessous correspond aux actions et droits de vote en Assemblée générale ordinaire.

Dans le cadre d'une Assemblée générale extraordinaire, la répartition du capital diffère peu et s'explique par des démembrements liés à des donations au sein de la famille Guerbet dont l'usufruitier et le nu-propriétaire n'appartiennent pas à la même catégorie d'actionnaires.

Nombre d'actions	31 décembre 2021			31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ^(a)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ^(a)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ^(a)
Pacte familial Guerbet	6 721 785	53,17	66,80	6 737 550	53,46	67,00	6 654 824	52,83	66,64
Autres nominatifs – famille Guerbet	216 745	1,71	2,17	221 864	1,76	2,22	232 813	1,85	2,33
Salariés, ex-salariés et FCP	391 914	3,10	3,56	367 906	2,92	3,43	338 718	2,69	3,01
Autres nominatifs – hors famille Guerbet	191 786	1,52	1,91	195 481	1,55	1,95	271 993	2,16	2,71
Auto-détention	11 880	0,09	—	11 880 ^(b)	0,09	—	43 717 ^(c)	0,35	—
Public	5 107 005	40,40	25,56	5 067 993	40,21	25,40	5 054 096	40,12	25,30
TOTAL	12 641 115	100	100	12 602 674	100	100	12 596 161	100	100

(a) La répartition des droits de vote est présentée en termes de droits de vote effectifs. Le nombre de droits de vote théoriques est respectivement 19 750 352 au 31 décembre 2021, 19 954 446 au 31 décembre 2020, 20 017 038 au 31 décembre 2019 en considérant que les actions auto-détenues donneraient chacune droit à l'obtention d'un droit de vote.

(b) Compte tenu des 43 717 actions en auto-détention au début de l'année 2020 et de la distribution de 31 837 actions dans le cadre des attributions d'actions de performance.

(c) Compte tenu des 22 901 actions en auto-détention au début de l'année 2019, du rachat sur le marché de 30 430 actions et de la distribution de 9 614 actions dans le cadre des attributions d'actions de performance.

3.5 Programme de rachat d'actions

Le groupe Guerbet n'a procédé à aucun rachat d'actions propres en 2021.

3.6 Informations complémentaires concernant le capital

3.6.1 Pacte d'actionnaires

Un pacte regroupant principalement des actionnaires familiaux a été signé le 16 novembre 2002. Ce pacte a été publié par le Conseil du marché financier (CMF) le 13 décembre 2002 sous le numéro 202C1653. Il a été actualisé en septembre 2013, notamment pour prendre en compte la forme actuelle de gouvernance de la société Guerbet (société anonyme à Conseil d'administration). La version actualisée du pacte a été dûment transmise à l'AMF. Il a notamment pour objet « d'animer le groupe d'actionnaires d'origine principalement familiale, d'organiser les mouvements des actions de la société

Guerbet que chacun des membres possède ou possédera et d'assurer la cohésion et la représentativité du groupe qu'ils constituent dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur », mais aussi « d'associer les membres du pacte au projet de développement de l'entreprise, de coordonner les cessions de titres, de participer activement à la sélection éventuelle de nouveaux partenaires de la société Guerbet, de suggérer la désignation de nouveaux membres du Conseil d'administration de la société Guerbet ».

3.6.2 Engagements de conservation de titres – pactes Dutreil

Les engagements collectifs de conservation de titres entrant dans le cadre de l'article 787-B du Code général des impôts ⁽¹⁾ sont les suivants ⁽²⁾ :

Date enregistrement	Type ECCT	Durée
30 décembre 2015	Succession	Deux ans, puis tacite renouvellement pour une durée indéterminée

3.6.3 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

⁽¹⁾ L'article 787-B du CGI dispose que « les actions d'une société ayant une activité industrielle sont exonérées de droits de mutation à titre gratuit à concurrence de 75 % lorsqu'elles font l'objet d'un engagement collectif de conservation ».

⁽²⁾ Les engagements de conservation des titres portent sur un minimum de 20 % du pourcentage du capital visé par le pacte à sa date de signature et sur un minimum de 20 % du pourcentage de droits de vote visé à sa date de signature.

3.6.4 Franchissements de seuil

À la connaissance de la Société, deux actionnaires parmi ceux inscrits au nominatif dépassent les seuils fixés par la loi en ce qui concerne le nombre d'actions et/ou de droits de vote détenus.

Actionnaire	Assemblée générale ordinaire		Assemblée générale extraordinaire	
	Actions	Droits de vote	Actions	Droits de vote
SC Guerbet Fron	5,91 %	7,28 %	5,91 %	7,28 %
Brigitte Lamort	4,41 %	5,58 %	2,57 %	3,25 %

3.6.5 Opérations réalisées par les dirigeants et assimilés

Néant.

3.6.6 Opérations réalisées par les salariés non mandataires sociaux

3.6.6.1 Options d'achat consenties aux salariés non mandataires sociaux en 2021

Néant.

3.6.6.3 Options non levées par les salariés non mandataires sociaux au 31 décembre 2021

Il ne reste aucune option de souscription d'actions à lever à la fin de l'exercice 2021.

3.6.6.2 Options levées par les salariés non mandataires en 2021

38 441 options de souscription d'actions ont été levées au cours de l'exercice 2021.

3.6.7 Plans d'actions de performance

Sur les cinq dernières années, quatre plans ont été mis en place, portant respectivement sur 65 000, 61 000, 50 000 et 50 000 actions. Le détail de ces plans d'actions de performance est présenté dans les annexes aux comptes consolidés et sociaux (voir « États financiers et notes annexes »). Au 31 décembre 2021, les plans 1 et 2 ont été clôturés. Le troisième plan d'attribution d'actions reste en vigueur jusqu'en 2022, date à laquelle les distributions définitives auront lieu sur la base de la réalisation des critères de performance retenus. En 2021, un quatrième plan d'attribution d'actions a été mis en place, portant sur 48 060 actions.

1. **Plan 1** : le Conseil d'administration a, en date du 27 septembre 2016, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance destiné à l'ensemble des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères (plan 1). Chaque bénéficiaire a reçu le 28 septembre 2016 une attribution de 25 actions, y compris les mandataires sociaux exécutifs Yves L'Épine (Directeur Général) et Pierre André (Directeur Général délégué). À l'issue de l'évaluation des critères de performance, le Conseil d'administration du 25 septembre 2018 a arrêté à huit le nombre d'actions de performance définitivement distribuées aux bénéficiaires.

Plan 1 – Décision du Conseil d'administration du 27 septembre 2016 (clôturé)

Synthèse du plan 1

Date de l'Assemblée générale extraordinaire :	27 mai 2016
Date du Conseil d'administration :	27 septembre 2016
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de deux ans à compter du 28 septembre 2016. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général et le Directeur Général délégué devront conserver respectivement 20 % et 5 % de leurs actions acquises jusqu'à la fin de leurs fonctions au sein de la Société.
Date d'attribution des actions :	28 septembre 2016
Cours d'attribution des actions :	62,20 €
Distribution le 28 septembre 2018 à l'issue de la période d'attribution de deux ans :	À l'issue de l'évaluation des critères de performance, le Conseil d'administration du 25 septembre 2018 a arrêté à 8 le nombre d'actions de performance définitivement attribuées par bénéficiaire.
Nombre total d'actions distribuées au 28 septembre 2018 :	15 896 actions
Cours d'ouverture le jour de la distribution des actions :	63,60 €

2. Plan 2 (2016) : le Conseil d'administration a, en date du 8 novembre 2016, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance destiné à certains des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères (plan 2016).

Plan 2 (2016) – Décision du Conseil d'administration du 8 novembre 2016 (clôturé)

Synthèse du plan 2 (2016)

Date de l'Assemblée générale extraordinaire :	27 mai 2016	
Date du Conseil d'administration :	8 novembre 2016	
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de deux ans à compter du 1 ^{er} décembre 2016. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général et le Directeur Général délégué devront conserver respectivement 20 % et 5 % de leurs actions acquises jusqu'à la fin de leurs fonctions au sein de la Société.	
Date de distribution des actions ^(a) :	16 février 2020	37,20 €
	1 ^{er} mars 2020	33,10 €
	2 mai 2020	29,50 €
	28 juin 2020	36,80 €
	1 ^{er} septembre 2020	29,05 €
	1 ^{er} décembre 2020	32,20 €

(a) Cours d'ouverture à la date d'attribution.

3. Plan 3 (2019) : le Conseil d'administration a, en date du 26 mars 2019, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance destiné à certains des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Plan 3 (2019) – Décision du Conseil d'administration du 26 mars 2019 (en vigueur)

Synthèse du plan 3 (2019)

Date de l'Assemblée générale extraordinaire :	28 mai 2018
Date du Conseil d'administration :	26 mars 2019
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de trois ans à compter du 1 ^{er} juillet 2019. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général et le Directeur Général délégué devront conserver respectivement 20 % et 5 % de leurs actions acquises jusqu'à la fin de leurs fonctions au sein de la Société.
Date d'attribution des actions :	1 ^{er} juillet 2019
Actions initialement attribuées :	47 550 actions
• dont attribuées aux mandataires sociaux :	10 200 actions
• dont attribuées aux 10 premiers attributaires salariés du Groupe non mandataires sociaux :	13 800 actions
Cours d'attribution de l'action :	47,70 € ^(a)

Exercice 2021

Nombre d'action en cours d'attribution au 31 décembre 2021 :	30 900 actions
Valorisation au 31 décembre 2021 des actions en cours d'attribution :	1 153 K€ ^(b)

^(a) Cours d'ouverture à la date d'attribution.

^(b) Valorisation faite selon la juste valeur unitaire IFRS 2 au 31 décembre 2021 (37,38 €).

4. Plan 4 (2021) : le Conseil d'administration a, en date du 21 mars 2021, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance destiné à certains des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Plan 4 (2021) – Décision du Conseil d'administration du 21 mars 2021 (en vigueur)

Synthèse du plan 4 (2021)

Date de l'Assemblée générale extraordinaire :	29 mai 2020
Date du Conseil d'administration :	21 mars 2021
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de trois ans à compter du 1 ^{er} mai 2021. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général devra conserver 20 % des actions acquises au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.
Date d'attribution des actions :	1 ^{er} mai 2021
Actions initialement attribuées :	48 060 actions
• dont attribuées au 10 premiers attributaires :	16 860 actions
Cours d'attribution de l'action :	33,70 € ^(a)

Exercice 2021

Nombre d'actions en cours d'attribution au 31 décembre 2021 :	48 060 actions
Valorisation au 31 décembre 2021 des actions en cours d'attribution :	1 793 K€ ^(b)

^(a) Cours d'ouverture à la date d'attribution.

^(b) Valorisation faite selon la juste valeur unitaire IFRS 2 au 31 décembre 2021 (37,30 €).

3.6.8 Plans d'options de souscription d'actions pour l'exercice 2021

Voir note 22 « Options de souscription et d'achat d'actions » des comptes annuels et annexes.

3.6.9 Limitation du risque de contrôle abusif de l'actionnaire majoritaire

Par la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, et l'occupation de ces deux fonctions par des membres indépendants de la famille Guerbet, la Société a pris des mesures afin de limiter le risque de contrôle abusif de l'actionnaire majoritaire.

3.6.10 Pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission et de rachat d'actions

L'Assemblée générale du 29 mai 2020 a renouvelé l'autorisation du Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à mettre en place un programme de rachat d'actions dans la limite de (i) 10 % du nombre total des actions composant le capital social ou (ii) 5 % du nombre total des actions composant le capital social s'il s'agit d'actions

acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, étant précisé que les acquisitions réalisées par la Société ne pourraient en aucun cas amener la Société à détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions composant son capital social.

3.6.11 Récapitulatif des délégations accordées ayant un impact potentiel sur le capital

Objet de la délégation	Montant nominal maximal	Durée de l'autorisation	Échéance
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise	2 515 000 €	26 mois	29 juillet 2022
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles	S'agissant des augmentations de capital : 6 295 000 € ^(a) S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	29 juillet 2022
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ^{(a) (c)} S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	29 juillet 2022
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles, par offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ^{(a) (c)} S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	29 juillet 2022
Autorisation au Conseil d'administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offres au public, y compris d'offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, afin de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale, dans la limite de 10 % du capital par an	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ^{(a) (c)} S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	29 juillet 2022
Autorisation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription	Limite prévue par la réglementation applicable (à ce jour 15 % de l'émission initiale) ^(a)	26 mois	29 juillet 2022
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ^(a) S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	29 juillet 2022
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	250 000 € ^(a)	26 mois	29 juillet 2022
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de performance, en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés lui étant liées	2 % du capital social	24 mois	29 mai 2022

(a) Délégation soumise au plafond global pour les augmentations de capital de 6 295 000 € (soit environ 49,9 % du capital).

(b) Un sous-plafond fixé à 1 255 000 € (soit environ 9,9 % du capital) s'applique à ces délégations.

(c) Délégation soumise au plafond global pour les émissions de titres de créance de 200 000 000 €.

Aucune des autorisations conférées n'a été utilisée au cours de l'exercice 2021. Il sera soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 20 mai 2022 un renouvellement des délégations financières mentionnées ci-dessus.

3.6.12 Dispositions statutaires liées aux actions

3.6.12.1 Titres au porteur identifiables (article 8)

La Société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, dans les conditions et selon les modalités légales, l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

3.6.12.2 Déclaration de franchissement de seuil

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information portant sur la détention de fractions du capital ou des droits de vote inférieurs à celle du vingtième mentionné à l'article L. 233-7 alinéa 1 du Code de commerce.

3.6.12.3 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Il n'existe pas de disposition plus stricte que celles prévues par la loi.

4

RAPPORT DE GESTION

4.1 Analyse de l'activité et du résultat	96	4.8 Gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne	100
4.1.1 Présentation du chiffre d'affaires publié	96	4.8.1 Gestion des risques	101
4.1.2 Analyse du chiffre d'affaires	96	4.8.2 Contrôle interne	101
4.1.3 Résultats	97	4.8.3 Audit interne	103
4.1.4 Analyse des résultats	97	4.9 Facteurs de risque	104
4.1.5 Situation financière	98	4.9.1 Cartographie des principaux risques	104
4.1.6 Analyse de la situation financière	98	4.10 Autres informations légales	109
4.1.7 Perspectives d'avenir	98	4.10.1 Résultats des cinq derniers exercices de la société Guerbet S.A.	109
4.2 Événements importants survenus depuis le début de l'exercice 2022	99	4.10.2 Information relative à la décomposition par échéance des soldes fournisseurs et clients de la société Guerbet S.A.	110
4.3 Sociétés dans le périmètre de consolidation	99	4.10.3 Information relative aux prises d'intérêt et de contrôle (article L. 233-6 du Code de commerce)	111
4.4 Résultats des filiales détenues par Guerbet S.A.	99	4.10.4 Information relative aux conventions réglementées (article L. 225-38 du Code de commerce)	111
4.5 Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Guerbet S.A.	99	4.10.5 Autres informations du rapport de gestion présentées dans d'autres sections du Document d'enregistrement universel	112
4.6 Opérations sur actions propres de Guerbet S.A.	100		
4.7 Déclaration de performance extra-financière	100		

4.1 Analyse de l'activité et du résultat

4.1.1 Présentation du chiffre d'affaires publié

(en K€ – normes IFRS)	2021	2020
Chiffre d'affaires	732 071	712 295
Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique	2021	2020
Europe	46,1 %	40,8 %
Autres marchés	53,9 %	59,2 %
Ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits	2021	2020
Rayons X	57,0 %	55,1 %
IRM	32,0 %	31,9 %
TOTAL IMAGERIE DIAGNOSTIQUE	89,0 %	87,1 %
IMAGERIE INTERVENTIONNELLE	11,0 %	10,3 %
AUTRES	—	2,6 %

Dans la nouvelle présentation du chiffre d'affaires par gamme de produits, les systèmes d'injection et services ont été répartis entre Rayons X et IRM. Parmi les « Autres » activités, la part

présentée ici correspond aux activités arrêtées en 2020 (*Cardinal Health*). Les autres activités poursuivies sont désormais incluses dans Rayons X.

4.1.2 Analyse du chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'élève à 732,1 M€, en hausse de 2,8 % par rapport au 31 décembre 2020 (712,3 M€) incluant un effet de change défavorable de 16,4 M€. Hors effets de change et à périmètre comparable, le chiffre d'affaires annuel 2021 est en progression de 7,9 % par rapport à 2020, dans la fourchette haute des objectifs annoncés à l'occasion des résultats semestriels.

Sur la zone **Europe**, la progression annuelle a été pondérée par une pression continue sur les prix, mais avec un fort rebond en termes de volume.

Sur les **Autres marchés** :

- Sur la zone Amériques, les ventes de l'exercice progressent de 10,2 % à périmètre comparable (excluant la contribution du site de Montréal au Canada cédé le 16 juillet 2020) et hors effet de change défavorable de 9,2 M€ principalement imputable aux devises latino-américaines et au dollar US.

- Sur la zone Asie, les ventes du 4^e trimestre sont portées par l'activité très dynamique en Chine et en Corée. Sur l'exercice 2021, le chiffre d'affaires de la zone ressort en progression de 7,7 % à périmètre et à taux de change constants (PCC).

Le chiffre d'affaires annuel à PCC de l'activité **Imagerie Diagnostique** (89 % des ventes 2021) ressort en progression de 7,5 %.

- Sur le pôle **IRM**, le chiffre d'affaires 2021 à PCC ressort en hausse de 5,4 % à 239,9 M€.
- Le chiffre d'affaires à PCC du pôle **Rayons X** s'élève à 426,7 M€. Il progresse de 8,7 % s'appuyant sur les performances remarquables de Xenetix® au cours du 2^e semestre 2021.

En **Imagerie Interventionnelle**, les ventes sur l'exercice 2021 continuent de croître fortement à +11,4 % à PCC à 81,9 M€.

4.1.3 Résultats

Normes IFRS	2021		2020*	
(en K€)	En % du CA		En % du CA	
+ Chiffres d'affaires	732 071	100	712 295	100
+ Autres produits de l'activité	4 941	0,7	5 397	0,8
- Achats consommés et variation de stocks	(190 934)	(26,1)	(166 552)	(23,4)
- Charges externes	(195 565)	(26,7)	(203 975)	(28,6)
- Charges de personnel	(232 789)	(31,8)	(236 500)	(33,2)
+/- Autres produits et charges d'exploitation	799	0,1	5 876	0,8
- Impôts et taxes	(13 459)	(1,8)	(15 852)	(2,2)
EBITDA^(a)	105 065	14,4	100 689	14,1
- Amortissements et provisions	(66 379)	(9,1)	(58 817)	(8,3)
Résultat opérationnel	38 685	5,3	41 872	5,9
- Frais financiers nets	(3 183)	(0,4)	(7 156)	(1,0)
+/- Résultat de change et autres produits/charges financières	(6 528)	(0,9)	(12 469)	(1,8)
+/- Charge d'impôt	3 664	0,5	(4 008)	(0,6)
RÉSULTAT NET	32 637	4,5	18 240	2,6

(a) EBITDA = résultat opérationnel + amortissements et provisions.

* Inclut l'impact de la décision définitive de l'IFRIC d'avril 2021 sur les engagements de retraite.

4.1.4 Analyse des résultats

Les comptes consolidés de l'exercice 2021 font ressortir un EBITDA de 105,1 M€ contre 100,7 M€ en 2020, en hausse de 4,3 %. Le taux d'EBITDA/chiffre d'affaires ressort à 14,4 % dépassant la fourchette haute des objectifs de rentabilité opérationnelle annoncés à l'occasion des résultats semestriels 2021. Sur l'ensemble de l'exercice, le Groupe a ainsi su trouver l'équilibre entre :

- la pérennisation d'une partie des économies de coûts réalisées au cours de l'exercice 2020 ;
- la mise en œuvre des efforts commerciaux nécessaires pour accompagner la reprise de la demande en 2021 ; et
- les dépenses commerciales et de structure pour la mise en place du Go-direct en Chine, ainsi que la préparation du lancement de nouveaux produits prévu en 2023.

Au 31 décembre 2021, le résultat opérationnel s'établit à 38,7 M€ contre 41,9 M€ en 2020. Il intègre notamment une provision légèrement inférieure à 6 M€ liée à la filialisation en cours des activités en Chine et à la fermeture d'un centre de services partagés (CSP) à Saint-Louis, États-Unis. Ce projet s'inscrit notamment dans le cadre de l'optimisation du schéma opérationnel du Groupe.

Le résultat net du Groupe en 2021 s'élève à 32,6 M€ contre 18,2 M€ au titre de l'exercice 2020. Pour rappel, le résultat net 2020 intégrait la dépréciation des actifs de la filiale canadienne pour 4,4 M€ à la suite de la vente du site de production de Montréal. En 2021, il intègre la constatation d'un impôt différé actif aux États-Unis d'un peu plus de 5,4 M€ et un effet favorable d'impôt courant en France de 4,2 M€.

4.1.5 Situation financière

Normes IFRS (en K€)	2021	2020
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement et impôt	100 612	81 251
Variation du besoin en fonds de roulement, dont :	13 095	32 567
Variation des stocks	4 578	17 383
Variation des comptes clients	(6 644)	14 010
Variation des comptes fournisseurs	16 042	4 614
Variation des autres actifs et passifs	(881)	(3 439)
Investissements bruts retraités des dettes d'immobilisations	(55 092)	(67 108)
Dividendes versés	(8 814)	(8 825)
Autres ^(a)	(11 024)	2 014
Cash-flow libre ^(b)	38 777	39 899
ENDETTEMENT NET ^(c)	217 811	256 588

(a) Comprenant principalement l'impôt, l'incidence de variation de cours des devises, les cessions d'immobilisations, les augmentations de capital détaillées dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

(b) Le cash-flow libre correspond à la différence entre l'excédent de trésorerie d'exploitation et les dépenses d'investissement. Il explique l'augmentation ou la diminution de l'endettement net.

(c) L'endettement net est obtenu par la somme des dettes financières courantes et non courantes diminuée de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

4.1.6 Analyse de la situation financière

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres s'élèvent à 405 M€. Le cash-flow libre est à nouveau important à hauteur de 38,8 M€ portant l'endettement financier net du Groupe à 217,8 M€ contre 256,6 M€ à fin 2020. Le ratio dette nette/EBITDA s'élève à 2,07 à fin 2021 contre 2,55 en 2020.

Compte tenu des bonnes performances financières réalisées en 2021 ainsi que des perspectives favorables du Groupe, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 20 mai 2022 le versement d'un dividende de 0,85 € par action.

4.1.7 Perspectives d'avenir

Axes de développement

De nouveaux investissements commerciaux, marketing et opérationnels destinés à préparer la croissance de l'activité et à accélérer la mise en œuvre de la stratégie seront déployés au cours de l'exercice 2022.

- **Poursuite de la stratégie de croissance externe**
- **Lancement de la nouvelle gamme de fils-guides et micro-cathéters pour l'Imagerie Interventionnelle et l'embolisation**

Sur Accurate Medical Therapeutics, Guerbet élargit son portefeuille en ajoutant 20 modèles, soit un total de 38 produits, et en lançant une nouvelle gamme de fils-guides Axessio™ en deux diamètres. Une première phase d'évaluation a commencé aux États-Unis au 4^e trimestre 2021, ouvrant la voie à un lancement commercial au 2^e trimestre 2022 sur certains marchés. SeQure® est le seul micro-cathéter à contrôle de reflux qui intègre une technologie de barrière fluide pour une embolisation à flux dirigé.

- **Go-direct en Chine en 2022**

Comme annoncé, le Groupe a pris position pour une distribution « en direct » en Chine, l'un des premiers marchés mondiaux de l'Imagerie Diagnostique et en très forte progression. Les derniers recrutements sont en cours et les stocks disponibles chez le distributeur seront bientôt écoulés, permettant à Guerbet de bénéficier des ventes en direct sur près de 100 % de sa gamme Imagerie Diagnostique à compter du 2^e semestre 2022.

Cette initiative permettra au Groupe de renforcer sa pénétration commerciale sur un marché en croissance de 9 % par an et de doubler son chiffre d'affaires en Chine sur un horizon de trois à quatre ans.

- **Nouveaux produits de l'imagerie médicale**

Le Groupe prépare également le lancement prochain de la gamme Intelligence Artificielle prévu pour 2023.

À la suite du dépôt des dossiers d'enregistrement du Gadopiclenol auprès de l'Agence européenne des médicaments (EMA) et de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis en janvier 2022, le Groupe confirme son ambition de commercialiser ce produit au cours de la première partie de l'exercice 2023.

- **Engagement pour le climat**

Guerbet poursuit sa stratégie responsabilité sociétale des entreprises de santé pour la troisième année consécutive, et 10^e au niveau national par Gaia-Index, filiale d'EthiFinance et acteur majeur de la notation ESG, Guerbet annonce son engagement en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique.

Ses objectifs de réduction d'émissions de tonnes équivalent CO₂ couvrent à la fois ses émissions directes (scopes 1 et 2) et ses émissions indirectes (scope 3). Ils s'inscrivent dans une trajectoire « Well below 2° C » selon la définition SBT. Pour le Groupe, cela implique concrètement avant 2032 de :

- réduire de 27,5 % (base 2021) ses émissions directes (scopes 1 et 2),
- réduire de 13,75 % (base 2021) ses émissions indirectes (scope 3).

Point de situation relatif au conflit armé russo-ukrainien

Le Groupe est très peu exposé au conflit russo-ukrainien, n'ayant pas de représentation physique dans ces deux pays. Il subit en revanche l'inflation, en particulier sur les matières premières liées à ce conflit. L'impact sur la performance financière du Groupe est à ce jour difficile à évaluer, le

contexte économique étant particulièrement fluctuant. La priorité de Guerbet reste la sécurité des patients, de ses collaborateurs et la mise à disposition de ses produits sans rupture de chaîne.

Objectif de nouvelle progression du chiffre d'affaires

Pour 2022, le Groupe anticipe une nouvelle croissance de son chiffre d'affaires intégrant une progression de 2 à 4 % à périmètre comparable et taux de change constant.

Dans ce contexte inflationniste, en termes de rentabilité opérationnelle, le groupe Guerbet vise un taux d'EBITDA/chiffre d'affaires publié *a minima* identique à celui de 2021, hors coûts exceptionnels liés à l'optimisation du schéma opérationnel du Groupe et à l'évolution du modèle de ventes en Chine.

La présentation détaillée des résultats annuels 2021 est disponible sur la rubrique Investisseurs du site de la Société : <https://www.guerbet.com/fr/investisseurs/>.

4.2 Événements importants survenus depuis le début de l'exercice 2022

Conflit russo-ukrainien – se référer au point détaillé ci-dessus, section 4.1.7 « Perspectives d'avenir ».

4.3 Sociétés dans le périmètre de consolidation

Les sociétés du périmètre de consolidation sont listées dans la note 31 des annexes aux comptes consolidés (voir section 6.1 « Comptes consolidés et annexes »).

4.4 Résultats des filiales détenues par Guerbet S.A.

Les résultats des filiales sous contrôle de Guerbet S.A. sont présentés dans la section 6.3 de l'annexe sociale de Guerbet S.A.

4.5 Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Guerbet S.A.

La dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Guerbet S.A. au sens de l'article L. 233-3 et la part du capital de la Société que celles-ci détiennent (actions d'autocontrôle) sont listées dans la section 6.3 de l'annexe sociale de Guerbet S.A.

4.6 Opérations sur actions propres de Guerbet S.A.

Nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice :

- Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : néant (voir section 3.5 « Programme de rachat d'actions »).
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : néant.

Nombre d'actions inscrites au nom de Guerbet S.A. à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale :

- Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 11 880 (voir section 3.4 « Actionnariat »).

- Valeur évaluée au cours d'achat : 550 K€.
- Valeur nominale : 1 €.
- Fraction du capital qu'elles représentent : 0,09 % (voir section 3.4 « Actionnariat »).

Autorisation de rachat d'actions et les conditions dans lesquelles les actions ont été rachetées et utilisées au cours du dernier exercice clos :

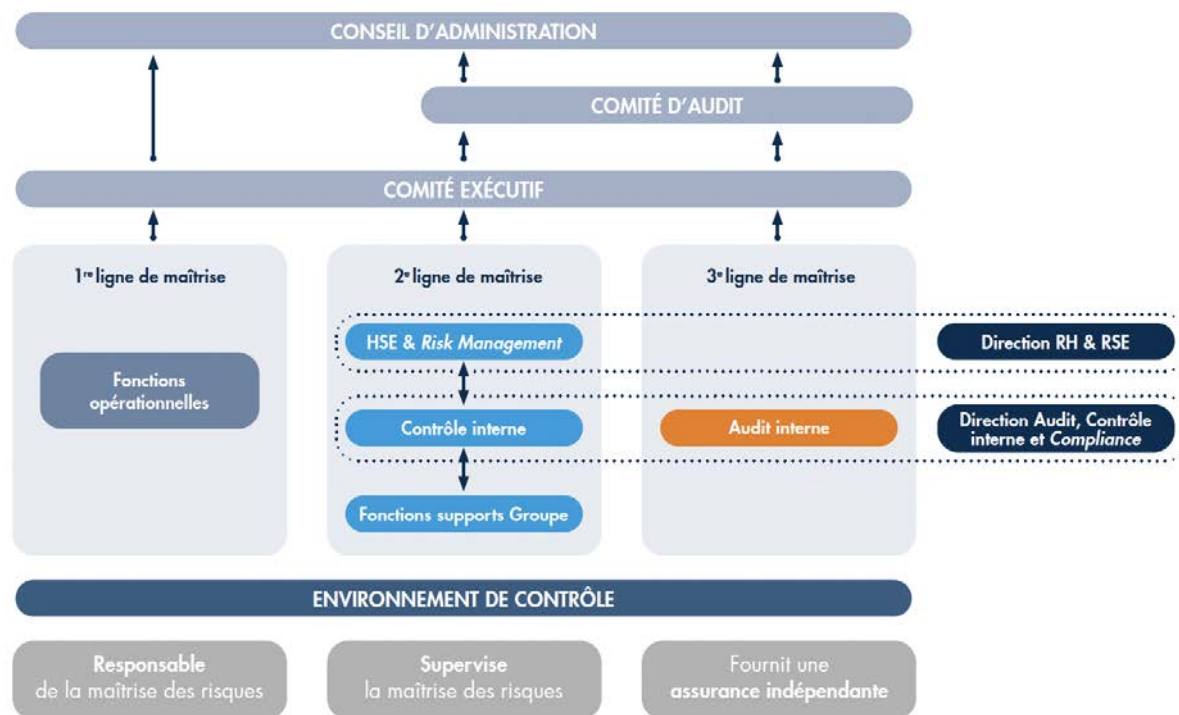
- Voir section 3.5 « Programme de rachat d'actions ».

4.7 Déclaration de performance extra-financière

Se référer à la section 5 « Déclaration de performance extra-financière ».

4.8 Gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne

Le dispositif de maîtrise des risques de Guerbet est structuré autour du concept des trois lignes de maîtrise tel que défini par l'IFACI (Institut français des auditeurs et contrôleurs internes), permettant une répartition claire et efficace des rôles et responsabilités de chacun en termes de gestion des risques et contrôle interne.



Le Conseil d'administration, via son Comité d'audit, est responsable du suivi des questions relatives à l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques.

Le Directeur Général, avec son Comité exécutif, est responsable du système de gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne.

La première ligne de maîtrise est de la responsabilité de chaque manager opérationnel et de ses collaborateurs dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Chaque manager opérationnel est responsable de mettre en place les contrôles préventifs et moyens de détection adéquats en vue de maîtriser les risques liés à ses activités ou les mesures correctives nécessaires, tel que cela peut être recommandé par les fonctions de deuxième ligne de maîtrise.

4.8.1 Gestion des risques

Les risques auxquels l'entreprise est exposée font l'objet d'une identification, d'une évaluation et d'une hiérarchisation. Une cartographie des risques qui rassemble les risques majeurs du Groupe est ainsi établie et régulièrement actualisée. Les risques sont classés par thème. Leur évaluation prend en compte la gravité de l'impact potentiel, la probabilité (qualitative ou basée sur le retour d'expériences) d'occurrence et le niveau de maîtrise actuel. Tous les secteurs d'activités font l'objet d'une évaluation deux fois par an. Une fois identifiés, le *Risk Manager* s'entretient à deux reprises avec les « propriétaires » de ces risques afin d'assurer un suivi du plan d'actions et mettre à jour ce dernier le cas échéant. Une présentation est réalisée deux fois par an en Comité exécutif pour échanger sur les risques et l'avancement des plans d'actions.

La cartographie des risques est discutée et revue en Comité d'audit puis en Conseil d'administration avec le *Risk Manager* et le Directeur Général une fois par an. Le suivi spécifique de certains risques, comme par exemple ceux reliés à la cybersécurité, est assuré plus fréquemment. À chaque réunion du Comité d'audit, un risque spécifique est revu avec le *Risk Manager*.

Le *Risk Manager*, chargé de la promotion et du développement des compétences en matière de management des risques, diffuse son savoir-faire et son expertise tout en apportant un support méthodologique au management opérationnel et aux « propriétaires » de risques identifiés.

Il s'assure également de l'optimisation du coût du risque par son transfert éventuel aux assurances qu'il gère.

4.8.2 Contrôle interne

Définition

Le Contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, le Comité exécutif et les dirigeants du Groupe ainsi que tous les employés, en vue de garantir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs liés à :

La deuxième ligne de maîtrise regroupe :

- les fonctions qui supervisent les risques dont notamment la fonction HSE et *Risk Management* (cf. section 4.8.1) et la fonction Contrôle interne (cf. section 4.8.2) ;
- ainsi que l'ensemble des fonctions supports dans leur domaine d'expertise (ressources humaines, achats, finance, juridique, *compliance*, qualité, etc.). Elles apportent leur expertise et émettent des recommandations dans leurs domaines de compétence.

La troisième ligne de maîtrise consiste à fournir à la Direction générale et au Conseil d'administration, de manière indépendante et objective, l'assurance raisonnable du niveau de maîtrise des risques. Cette activité est assurée par la fonction Audit interne du Groupe (cf. section 4.8.3).

Lors de réunions mensuelles, le *Risk Manager* communique et partage avec le service du Contrôle interne, afin d'échanger sur la description, leur cotation et les moyens de contrôle. Ce travail permet d'affiner la perception des risques et de renforcer le suivi et l'efficacité des moyens de contrôle.

Enfin, le *Risk Manager* est sollicité par la Direction de l'Audit interne afin de partager sa vision des risques et des sujets pertinents à auditer.

Le programme d'assurances permet de sécuriser les risques assurables du Groupe à travers la souscription d'assurances centralisées. Ce programme intègre les différentes assurances de responsabilité et de dommages protégeant Guerbet, les mandataires, le personnel et le patrimoine. Le recours à un courtier de dimension mondiale permet de couvrir l'ensemble des activités du Groupe. Le courtier et nos assureurs apportent le soutien et l'expertise au département *Risk Management* lors des opérations de gestion de sinistres assurés et la prévention du Groupe. Notre programme couvre cinq domaines :

- la responsabilité civile ;
- le dommage et la perte d'exploitation ;
- l'assurance perte de marchandise au transport ;
- l'assurance « Voyage » ;
- les cyberattaques.

- l'efficacité et l'efficience des processus internes ;
- la fiabilité de l'information financière ;
- la conformité aux lois et réglementations applicables ;
- la sauvegarde des actifs et la prévention des fraudes.

Le Contrôle interne contribue ainsi à la maîtrise des risques, mais ne peut fournir une garantie absolue que tous les risques sont totalement éliminés ou maîtrisés.

Objectifs

Dans ce cadre, la fonction Contrôle interne a pour objectifs :

- de structurer, construire et maintenir le dispositif de maîtrise des risques du Groupe selon la démarche et les rôles et responsabilités définis dans la charte de Contrôle interne du Groupe, validée par le Directeur Général et le Comité d'audit, inspiré du référentiel COSO (*Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission*) ;
- d'analyser les principaux processus avec les responsables concernés afin de construire les référentiels de Contrôle interne du Groupe ;
- de les accompagner dans la rédaction de politiques et de procédures Groupe ;
- de maintenir une base documentaire accessible à tous les employés du Groupe contenant les principales politiques et procédures Groupe (processus hors périmètre qualité) et les référentiels de Contrôle interne existants ;
- de maintenir le dispositif de délégations de signature du Groupe ;
- d'animer un réseau de référents afin de promouvoir le Contrôle interne et déployer les référentiels de Contrôle interne au sein des principales entités du Groupe pour s'assurer de l'existence des contrôles appropriés en leur sein ou contribuer à leur renforcement par la définition d'actions à mettre en œuvre.

Organisation

En 2021, la fonction Contrôle interne, rattachée à la Direction Audit, Contrôle interne et *Compliance*, qui reporte au Directeur Général, a évolué en prenant en charge la responsabilité du programme anti-corruption du Groupe.

Elle s'appuie sur un réseau de référents à différents niveaux :

- les responsables de fonctions/d'entités/de sites au sein du Groupe, qui sont responsables de la mise en œuvre du Contrôle interne sur leur périmètre de responsabilités ;
- les Contrôleurs financiers, référents Contrôle interne, qui coordonnent la mise en œuvre du Contrôle interne sur leur périmètre de responsabilités, puis en reportent l'avancement auprès du Contrôle interne Groupe ;
- et d'autres fonctions régionales concourant à la mise en œuvre du programme anti-corruption du Groupe.

Travaux

En 2021, un logiciel de gestion des risques, contrôle interne et audit interne (SIGR) a été sélectionné et est en cours de mise en place en étroite collaboration avec les fonctions *Risk Management* et Audit interne afin de renforcer une vision consolidée et partagée des risques au sein du Groupe et de leur niveau de maîtrise.

Au-delà de ce projet clé, les travaux de coordination avec les fonctions suivantes se sont poursuivis :

- la fonction HSE et *Risk Management* afin de s'assurer de la cohérence des dispositifs de Contrôle interne au regard des risques identifiés dans la cartographie des risques majeurs du Groupe ;

- la Direction de la Communication afin d'établir un plan de communication pour sensibiliser les collaborateurs au Contrôle interne et au programme anti-corruption ;
- la fonction RH afin de présenter aux nouveaux arrivants l'organisation de la fonction, ainsi que l'accès aux informations et documents essentiels (charte éthique, les politiques et procédures du Groupe, référentiels de Contrôle interne, etc.).

Par ailleurs, la fonction Contrôle interne s'attache à poursuivre les chantiers de sa feuille de route au sein du Groupe, notamment via les travaux suivants :

- la construction et le déploiement de référentiels de Contrôle interne sur l'environnement de contrôle et les principaux processus clés ;
- les réunions périodiques avec les référents des entités au sein du Groupe ;
- le déploiement d'*e-learning* pour former les managers au sein du Groupe ;
- le déploiement de la politique de séparation des tâches, en particulier sur le processus Achats, afin d'identifier les risques de conflits potentiels et les mesures de remédiation à mettre en œuvre ;
- le suivi de la mise en œuvre des plans d'action définis suite aux auto-évaluations ou chantiers menés ;
- la coordination de la revue annuelle des accès dans des systèmes d'information critiques ;
- la sensibilisation régulière des collaborateurs du Groupe au risque de fraude ;
- le support *ad hoc* sur des sujets ayant une incidence sur la maîtrise des risques.

En 2021, un bilan de l'activité du Contrôle interne a été présenté en Comité d'audit au cours du premier trimestre 2021.

Le Directeur Audit, Contrôle interne et *Compliance* coordonne par ailleurs le déploiement de la charte éthique, en étant le référent « éthique » au sein du Groupe. La nouvelle charte éthique du Groupe a été déployée en 13 langues auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe en 2021.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les états financiers consolidés de Guerbet sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS). La préparation des comptes est placée sous la responsabilité de la Direction administrative et financière.

Selon un calendrier et des instructions de consolidation transmis aux entités par la Direction administrative et financière, les entités établissent un reporting mensuel consolidé à partir d'un logiciel unique.

Lors de chaque clôture, les équipes comptables opèrent une révision des comptes et les Contrôleurs financiers analysent et expliquent les évolutions du réalisé, d'une période sur l'autre et les écarts vis-à-vis du budget.

Lors des clôtures trimestrielles, le Comité d'audit procède à l'examen des comptes.

4.8.3 **Audit interne**

Au sein du Groupe, l'Audit interne fournit une évaluation indépendante et objective de l'efficacité des dispositifs de contrôle en place par rapport aux principaux risques identifiés au sein de l'entreprise.

La gouvernance de l'Audit interne est définie dans une charte d'Audit interne validée par le Directeur Général et le Comité d'audit. Cette charte précise les missions, les périmètres d'intervention, les responsabilités de l'Audit interne ainsi que les méthodologies utilisées dans la conduite des missions d'Audit interne.

Le périmètre d'intervention de l'Audit interne couvre toutes les opérations, fonctions et entités légales du Groupe. L'Audit interne est rattaché à la Direction Audit, Contrôle interne et *Compliance*, qui rapporte directement au Directeur Général et communique régulièrement au Comité d'audit. Ce schéma organisationnel soutient la nécessaire indépendance de l'Audit interne au sein de l'organisation, tout en favorisant la coordination avec les départements Contrôle interne et *Compliance*, qui concourent à la maîtrise des risques sur le périmètre du Groupe. L'équipe est composée d'un auditeur interne senior et d'un responsable de l'Audit interne lui-même rattaché au Directeur de l'Audit, Contrôle interne et *Compliance*.

L'Audit interne contribue, au travers de ses missions et recommandations, à l'amélioration de la performance globale de l'organisation, en évaluant de manière régulière et méthodique les processus de maîtrise des risques et de gouvernance.

Ce dispositif est complété par les interventions et travaux de certification des Commissaires aux comptes pour les comptes individuels annuels et consolidés semestriels et annuels.

Le plan d'Audit interne est présenté chaque année au Comité d'audit, qui l'examine, l'amende si besoin et émet un avis positif avant son déploiement. Ce plan d'Audit interne annuel se base sur les risques identifiés au niveau du Groupe ainsi que sur divers éléments recueillis lors d'entretiens avec des membres du Comité exécutif ou des experts métier du Groupe. Le Comité d'audit a émis un avis positif sur le plan d'Audit interne pour l'année 2022 lors de sa réunion du 17 novembre 2021.

Des rapports d'audit détaillant les recommandations spécifiques à chaque mission sont rédigés et diffusés aux personnes concernées, ainsi qu'aux membres du Comité exécutif responsables des activités auditées. Une restitution orale est réalisée lors des réunions du Comité d'audit et les rapports sont mis à disposition des membres du Comité d'audit. Le Comité d'audit suit l'avancée des mises en œuvre des plans d'actions déterminés suite aux audits effectués.

En 2021, le Directeur Audit, Contrôle interne et *Compliance* et le responsable Audit interne sont intervenus lors de cinq Comités d'audit, et ont notamment présenté :

- le bilan d'activités de l'Audit interne pour l'année 2020 et les perspectives pour 2021 ;
- la synthèse des constats relevés lors des Audits internes réalisés. En 2021, ces constats ont porté sur des audits réalisés en 2020 et 2021 sur un site industriel, deux entités commerciales et deux processus transverses du Groupe ;
- des suivis réguliers de l'avancement des plans d'actions suite aux audits réalisés ;
- la proposition de plan d'Audit interne pour 2022 ;
- le projet de mise en œuvre d'un logiciel de gestion des risques, contrôle interne et audit interne (SIGR).

4.9 Facteurs de risque

4.9.1 Cartographie des principaux risques

Le tableau ci-dessous classe les principaux risques spécifiques auxquels Guerbet est exposé en trois catégories : (1) Risques juridiques, (2) Risques stratégiques et (3) Risques opérationnels. Afin de déterminer l'importance de chacun de ces risques, ces derniers ont été évalués selon une échelle de

gravité et probabilité allant de 1 à 4 (échelle de « faible à majeur » pour la gravité et « rare à fortement probable » pour la probabilité) en tenant compte de l'effet des mesures de gestion des risques. Pour chaque catégorie, les risques sont indiqués par ordre d'importance décroissante.

Catégorie	Libellé du risque	Cotations	
Risques juridiques	Risques liés aux contentieux et aux litiges	Gravité	4
		Probabilité	3
	Risques liés à l'évolution des réglementations	Gravité	4
		Probabilité	2
Risques stratégiques	Risques liés aux conséquences du réchauffement climatique	Gravité	4
		Probabilité	2
	Risques liés aux systèmes d'information et à la cybersécurité	Gravité	4
		Probabilité	4
Risques opérationnels	Risques liés à l'environnement et à la sécurité	Gravité	4
		Probabilité	3
	Risques liés aux achats et à la sous-traitance	Gravité	4
		Probabilité	3
	Risques liés à la qualité et à la sécurité des produits	Gravité	4
		Probabilité	3
	Risques <i>supply chain</i> associés aux difficultés logistiques rencontrées dans tous les secteurs d'activités	Gravité	4
		Probabilité	2

Ces principaux risques spécifiques à Guerbet, ainsi que leurs impacts et les mesures mises en œuvre pour les gérer, sont décrits ci-après.

Description des risques	Actions de maîtrise
RISQUES JURIDIQUES	
Risques liés aux contentieux et aux litiges	
Le Groupe est impliqué ou risque d'être impliqué dans un certain nombre de litiges. Dans le cadre de certains de ces litiges, des réclamations pécuniaires sont faites à l'encontre du Groupe ou sont susceptibles de l'être. Ces réclamations ont été provisionnées conformément aux principes comptables IFRS (une description de ces provisions figure à la section 6 en note 12 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2021).	La Direction juridique a défini une stratégie mondiale de défense du Groupe. Elle collabore de manière régulière avec les autres Directions du Groupe afin d'évaluer les risques et de les provisionner le cas échéant.
Le Groupe estime que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connues ou en cours à ce jour sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable. Toutefois, la Société ne peut garantir que le Groupe ne sera pas exposé à des actions judiciaires, plaintes ou investigations gouvernementales qui pourraient empêcher ou retarder la commercialisation de ses produits ou affecter ses opérations, sa rentabilité, sa trésorerie et avoir une incidence négative sur les activités du Groupe, sa situation ou ses résultats.	Par ailleurs, la Direction juridique est intégrée en amont des grands projets afin de déterminer au plus tôt le cadre juridique adéquat.
	Des actions de <i>compliance</i> sont, par ailleurs, mises en œuvre afin de limiter l'exposition du Groupe.
	Une ligne d'alerte dédiée (<i>Guerbet ethics line</i>) a été déployée.
	La charte éthique du Groupe fait l'objet d'une diffusion systématique aux employés du groupe via le logiciel d' <i>e-learning</i> Groupe.
	En 2021, Guerbet a rédigé la nouvelle politique de confidentialité et classification des données. Cette politique sera largement diffusée au premier trimestre 2022.

Description des risques

Actions de maîtrise

Risques liés à l'évolution des réglementations

En tant que concepteur, fabricant et distributeur de médicaments et de dispositifs médicaux, et de solutions d'Intelligence Augmentée, Guerbet est soumis à de nombreuses exigences réglementaires sur l'ensemble de ses marchés. Sur le plan de la fabrication des substances actives de ses produits, voire des matériaux utilisés dans la fabrication des équipements médicaux, le Groupe est notamment soumis aux réglementations européennes en vigueur :

- EU MDR : réglementation sur les dispositifs médicaux en Europe, initialement applicable en mai 2020 et repoussée en 2021 ;
- Seveso (sites industriels utilisant des substances dangereuses et des procédés présentant des risques d'accidents majeurs) ;
- REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques) ;
- IED (directive relative aux émissions industrielles). Ces réglementations peuvent interdire voire limiter l'utilisation de certains produits ou bien limiter l'activité de production industrielle.

Ces réglementations donnent lieu à des inspections régulières des Dreal (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) en France et de l'EPA (*Environmental Protection Agency*) en Irlande.

Guerbet fabrique et contrôle ses produits selon des conditions définies et approuvées dans le cadre des autorisations de mise sur le marché (AMM) par les autorités de santé, leur fabrication étant soumise aux bonnes pratiques de fabrication des médicaments à usage humain ou aux normes qualité applicables aux dispositifs médicaux.

Une modification de ces réglementations, françaises ou étrangères, peut affecter de manière significative l'activité du Groupe. Celui-ci ne peut garantir que de tels changements, en particulier sur les principaux marchés où il est implanté, n'auront aucun effet négatif sur son activité et ses résultats opérationnels.

Guerbet inscrit le respect des réglementations dans sa politique Qualité Sécurité Environnement applicable sur l'ensemble de ses entités.

La sécurité de nos sites et la conformité à toutes les réglementations auxquelles ils sont soumis est notre priorité absolue.

Des systèmes de veille réglementaire sont mis en place. Ils permettent d'identifier les nouvelles exigences et d'anticiper la mise en œuvre des actions nécessaires au maintien de la conformité.

Cette anticipation de l'évolution réglementaire permet, notamment pour les sites industriels, d'identifier les changements organisationnels ou opérationnels et également d'anticiper les ressources financières nécessaires qui seront inscrites dans le programme budgétaire moyen terme (à cinq ans).

En 2021, le Groupe s'est mis en conformité vis-à-vis de la réglementation EU MDR.

Après la définition des conséquences qu'elle entraîne pour Guerbet, l'entreprise met en place les plans d'actions adéquats pour répondre à toutes les nouvelles exigences.

Description des risques

Actions de maîtrise

RISQUES STRATÉGIQUES

Risques liés aux conséquences du réchauffement climatique

Le changement climatique induit des enjeux physiques et de transition tels que :

- les risques physiques pour nos sites industriels et principaux fournisseurs de notre chaîne d'approvisionnement liés aux phénomènes climatiques aigus et chroniques (température, sécheresse, précipitation, catastrophes naturelles, etc.) et aux impacts financiers de ces risques ;
- les risques de transition liés à la raréfaction des ressources, au renforcement des exigences de marché et des réglementations, aux enjeux de réputation liées aux attentes des parties prenantes internes et externes et aux impacts financiers de ces risques.

En 2021, Guerbet a renforcé l'évaluation des risques climatiques dans le cadre du projet « Stratégie climat » sur les risques physiques et de transition. Les risques physiques ont été analysés pour l'ensemble de nos sites industriels et pour les fournisseurs clés de Guerbet et susceptibles d'être les plus à risque. Cette évaluation a été réalisée via un outil d'analyse pour mesurer l'exposition au risque climatique des actifs, évaluer la vulnérabilité des activités ainsi que définir la stratégie d'atténuation du risque.

La synthèse des risques et opportunités pouvant avoir un impact significatif pour le Groupe est présentée au chapitre 5.4.1.1 « Risques et opportunités climatiques ».

Il ressort de ce projet climat les principaux risques et opportunités qui peuvent avoir un impact sur les activités, la chaîne d'approvisionnement, les coûts et la compétitivité. C'est pourquoi Guerbet met en œuvre des plans d'actions tel que des actions de réduction des consommations d'énergie et d'optimisation des procédés et de maîtrise des rejets, des procédures d'urgence sur les sites à risque d'ouragan, la constitution de stocks pour pallier une éventuelle rupture d'un site de production. Pour renforcer sa résilience, Guerbet a identifié des axes de travail en lien avec le projet climat et du programme de continuité d'activités Groupe et sites industriels.

Risques liés aux systèmes d'information et à la cybersécurité

Le Groupe est exposé au risque de défaillance de ses systèmes d'information, en cas d'un dysfonctionnement, d'une malveillance ou d'une cyberattaque. La concrétisation de ce risque peut entraîner la perte ou la corruption de données sensibles, comme des informations relatives aux produits, aux clients ou aux données financières. Un tel risque peut également se traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes, désorganisant les processus concernés.

En 2020 et 2021, Guerbet a observé une augmentation des cyberattaques spécialement par des tentatives de *phishing* dans un contexte global d'intensification des attaques provoqué par la crise pandémique et la généralisation du travail à domicile.

Afin de se prémunir contre ce risque, le Groupe met en place un ensemble de mesures permettant d'assurer la protection des données sensibles, comprenant notamment la sécurisation des serveurs sur site externalisé, la rationalisation et la centralisation des systèmes d'information, des plans de continuité d'exploitation testés régulièrement et des audits de vulnérabilité.

Le Conseil d'administration revoit plusieurs fois par an l'analyse du risque de cybersécurité.

En 2021, le service Informatique a multiplié les actions de formations et d'information sur les risques de cyberattaques (*phishing*).

En 2021, Guerbet s'est focalisé :

1. sur le renforcement de la protection des sauvegardes ;
2. sur l'accélération du déploiement des patches de sécurité ;
3. sur la surveillance du trafic réseau et du contrôle des anomalies ;
4. et sur l'augmentation de la sécurité des équipements informatiques (authentification et anti-malware).

Description des risques

Actions de maîtrise

RISQUES OPÉRATIONNELS**Risques liés à la sécurité et à l'environnement**

L'activité de production des produits de contraste engendre différents risques liés à la sécurité et à l'environnement. Ces risques – principalement l'incendie, l'exposition aux produits chimiques et la pollution environnementale – sont liés aux dangers inhérents à l'utilisation de certaines matières premières, solvants et réactifs, à la mise en œuvre de procédés industriels pour les transformer en principes actifs ainsi qu'au traitement des déchets issus des productions.

L'activité de production de Guerbet se répartit sur huit sites industriels. Les trois sites de production de principes actifs (Lanester, Marans et Dublin) sont classés Seveso et sont donc soumis à la directive Seveso de l'Union Européenne. Les risques d'exploitation peuvent, s'ils se réalisent, causer des dommages aux personnes et aux biens, polluer l'environnement, entraîner la fermeture des installations et dans certains cas la condamnation du Groupe à des sanctions civiles et/ou pénales et au paiement de dommages et intérêts.

Les sites de production sont régulièrement inspectés par les autorités pour les aspects santé au travail, sécurité et environnement.

Pour maîtriser ces risques, le Groupe déploie une politique et développe un système de management Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE). Guerbet a défini des objectifs HSE sur l'ensemble du Groupe et plus particulièrement au niveau des sites industriels. Le Groupe donne la priorité absolue à la sécurité de ses employés. À cet effet, d'importants moyens humains et matériels sont mobilisés. Sur chaque établissement, le Directeur de site, garant de la mise en œuvre de la politique HSE, nomme un responsable dédié. Les autorités administratives définissent avec les sites les objectifs à atteindre en termes de performance environnementale (seuils de rejets, encadrement des activités). Le Groupe met en place les mesures qui permettent de s'y conformer.

Les sites industriels déploient les procédures clés en matière de sécurité (permis de travail, consignation, permis feu, etc.) permettant de renforcer la prévention des accidents.

Les analyses de risques HSE – incluant les analyses de risques liés aux procédés sur les sites de production des principes actifs – et les audits permettent de définir les moyens nécessaires pour améliorer de façon continue la maîtrise de la sécurité des opérations.

Les objectifs HSE, le résultat des analyses des risques et des audits sont documentés dans des plans d'actions suivis régulièrement. Le Groupe et les sites organisent des programmes de formation HSE déployés pour l'ensemble du personnel.

Le Groupe a également développé un système de reporting de tous les événements HSE intégrant une recherche systématique des causes racines incluant l'analyse du facteur humain.

En 2021, afin de renforcer notre système de management HSE, Guerbet a digitalisé les principaux processus de son référentiel :

- reporting des accidents et des incidents ;
- les analyses de risques ;
- les réunions de sensibilisation HSE ;
- les visites de sécurité terrain ;
- les remontées de situations dangereuses et d'idées d'améliorations ;
- le suivi des actions préventives et correctives.

La digitalisation va nous permettre en 2022 de renforcer notre système de management avec plus de souplesse, de réactivité et un meilleur suivi.

Description des risques	Actions de maîtrise
Risques liés aux achats et à la sous-traitance	
Ces risques pourraient se matérialiser par la défaillance d'un prestataire pouvant entraîner la rupture d'approvisionnement d'une matière première stratégique ou par la discontinuité d'une prestation de services. En 2020 et 2021, la crise pandémique a fortement perturbé l'activité économique. Malgré ce contexte, nos fournisseurs, prestataires de services et sous-traitants ont su maintenir leur activité afin d'assurer la continuité des activités de Guerbet. La Direction des Achats, avec les principaux utilisateurs internes en particulier les sites industriels, évalue la performance de nos fournisseurs et de nos sous-traitants plusieurs fois par an en utilisant la méthode « Pestel ». Un plan d'actions est associé intégrant une gestion des priorités, prenant en compte la disponibilité des ressources techniques. Ce plan est revu trimestriellement avec les sites concernés et la direction industrielle. Qui plus est, une revue supplémentaire est effectuée avec les services supports : Achats, Qualité, HSE & la Direction industrielle.	Guerbet a développé un processus de sélection des prestataires. Les prestataires stratégiques sont intégrés dans un plan d'audits établi et réalisé annuellement. Les négociations sont effectuées pour obtenir des accords de fournitures moyen et long terme. Un plan visant à qualifier une seconde source pour les matières premières stratégiques est mis en œuvre en fonction des ressources techniques disponibles. Enfin, le Groupe forme ses collaborateurs à la gestion et la maîtrise des sous-traitants. En 2021, l'approche d'analyse de risques a été complétée par la revue des données financières de nos fournisseurs clés et l'intégration de critères supplémentaires en environnement, sécurité et développement durable. Enfin, Guerbet a mené des analyses de tendance « Marché », permettant d'affiner son positionnement stratégique.
Risques liés à la qualité et à la sécurité des produits	
La satisfaction de nos clients et la santé des patients sont deux objectifs essentiels du Groupe. Les risques portant sur la qualité et la sécurité des produits ont pour conséquence potentielle la mise en cause de la responsabilité de l'entreprise pour les dommages causés par ses produits (médicaments ou dispositifs médicaux) et les effets qui en découleraient d'un point de vue financier (perte de chiffre d'affaires), juridique (recours de patients ou <i>class action</i>, notamment) ou de notoriété (perte d'image auprès des clients). Afin de se prémunir contre ces risques, le Groupe contrôle, examine et évalue de façon continue l'ensemble de la chaîne de fabrication et de distribution. Il dispose d'un système de pharmacovigilance et de matériovigilance lui permettant de veiller, suivre et déclarer aux autorités de santé les effets indésirables survenus à l'occasion de l'utilisation de ses produits afin d'apprécier leur rapport efficacité/sécurité. Le Groupe développe et met à disposition de ses clients des produits et des dispositifs médicaux qui ont prouvé leur efficacité et leur sécurité d'emploi. Ceux-ci sont garantis par des tests conformes aux législations et bonnes pratiques en vigueur.	Guerbet diffuse auprès de ses clients une information fiable, équilibrée et objective sur les produits et s'assure que les questions et réclamations sont prises en charge dans les meilleurs délais par le service centralisé de gestion des réclamations clients. Le service Réclamation est en lien étroit avec les départements pharmacovigilance et matériovigilance. Par ailleurs, les sites de production et de distribution de Guerbet sont régulièrement audités par le Groupe ou par les organismes notifiés et inspectés par les autorités de santé. Le groupe Guerbet a mis en place une politique de gestion des risques qui s'appuie sur des référentiels internationaux reconnus, tels que l'ICH Q9, permettant d'identifier et de catégoriser les risques afin de mettre en place des plans de réduction des risques. Cette approche a été déclinée dans nos systèmes de management de la qualité, comme demandé par les bonnes pratiques en vigueur, et ce, afin de garantir la qualité, l'efficacité et la sécurité de nos produits ainsi que la performance de nos services et dispositifs médicaux.
Risques supply chain associés aux difficultés logistiques rencontrées dans tous les secteurs d'activités	
Le secteur du transport est très perturbé depuis 2020 et les conséquences de la pandémie, et notamment sur l'approvisionnement en matières premières en provenance de la Chine. Le risque peut également provenir du fait de la désorganisation des centres de distributions. Le risque induit par ces perturbations correspond à l'augmentation significative des coûts de transports, voire des retards à la livraison de nos produits aux clients.	Guerbet a adapté l'organisation de sa planification afin d'anticiper les préparations de commande et les transports. Guerbet a également revu son organisation interne afin d'être en contact encore plus étroit avec les professionnels du fret maritime et aérien. En parallèle, la stratégie de <i>multisourcing</i> a permis de renforcer notre chaîne d'approvisionnement amont. Le fret aérien est la variable d'ajustement permettant à Guerbet de livrer ses clients à la date déterminée.

4.10 Autres informations légales

4.10.1 Résultats des cinq derniers exercices de la société Guerbet S.A.

(en €)	2021	2020	2019	2018	2017
Capital en fin d'exercice					
Capital social	12 641 115	12 602 674	12 596 161	12 581 261	12 563 358
Nombre des actions ordinaires existantes	12 641 115	12 602 674	12 596 161	12 581 261	12 563 358
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	—	—	—	—	—
Nombre maximal d'actions futures à créer	—	—	—	—	—
• Par conversion d'obligations	—	—	—	—	—
• Par exercice de droits de souscription	—	62 870	69 383	84 283	62 210
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes avec services et produits divers	468 989 125	406 835 598	468 197 865	484 408 866	466 919 909
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	39 790 993	29 018 235	28 545 062	127 626 081	41 913 947
Impôt sur les bénéfices	(7 291 843)	(9 628 972)	(5 724 643)	10 839 528	(5 160 407)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	484 823	651 990	744 739	1 558 726	804 657
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	19 497 207	(12 699 402)	(15 939 618)	99 304 000	258 067
Résultat distribué	10 744 948 ^(a)	8 821 872	8 817 313	10 694 072	10 678 854
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,69	3,01	2,66	9,15	3,68
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,54	(1,01)	(1,27)	7,89	0,02
Résultat net dilué	2,58	1,40	2,95	3,75	0,02
Dividende brut attribué à chaque action	0,85 ^(a)	0,70	0,70	0,85	0,85
Personnel					
Nombre de salariés au 31 décembre	1 060	1 030	998	981	985
Montant des salaires	66 555 651	66 280 282	63 586 686	60 241 938	55 526 153
Montant des charges sociales	31 181 601	32 246 353	30 457 702	31 807 837	25 573 767

(a) Ce montant sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 20 mai 2022 statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

4.10.2 Information relative à la décomposition par échéance des soldes fournisseurs et clients de la société Guerbet S.A.

4.10.2.1 Décomposition par échéance des soldes fournisseurs

La loi de modernisation de l'économie a instauré à compter du 1^{er} janvier 2009 un plafond des délais de règlement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (ou 45 jours fin de mois).

Au 31 décembre 2021, les dettes fournisseurs au bilan des comptes sociaux de Guerbet S.A. se décomposent comme suit :

(en K€)	Échues depuis plus de 120 jours	Échues entre 61 et 120 jours	Échues entre 0 et 60 jours	Non échues	Total
Fournisseurs Biens et Services France	—	—	400	5 999	6 399
Fournisseurs Biens et Services hors France	8 005	5 824	10 084	3 060	26 973
Fournisseurs de Biens et Services	8 005	5 824	10 484	9 059	33 372
Fournisseurs Immobilisations France	3 497	54	240	2 757	6 548
Fournisseurs Immobilisations hors France	27	—	22	18 024	18 073
Versements restant à effectuer sur titres de participation	72	—	—	—	72
Fournisseurs Immobilisations	3 596	54	262	20 781	24 693
TOTAL	11 601	5 878	10 746	29 840	58 065

Le montant des factures non parvenues comptabilisées dans les comptes de Guerbet S.A. au 31 décembre 2021 s'établit à 46 539 K€.

Au 31 décembre 2020, les dettes fournisseurs au bilan des comptes sociaux de Guerbet S.A. se décomposaient comme suit :

(en K€)	Échues depuis plus de 120 jours	Échues entre 61 et 120 jours	Échues entre 0 et 60 jours	Non échues	Total
Fournisseurs Biens et Services France	—	—	28	4 500	4 528
Fournisseurs Biens et Services hors France	1 216	1 713	8 088	11 649	22 666
Fournisseurs de Biens et Services	1 216	1 713	8 116	16 149	27 194
Fournisseurs Immobilisations France	93	7	114	2 707	2 921
Fournisseurs Immobilisations hors France	18	1	8	21 012	21 039
Versements restant à effectuer sur titres de participation	72	—	—	—	72
Fournisseurs Immobilisations	183	8	122	23 719	24 032
TOTAL	1 399	1 721	8 238	39 868	51 226

Le montant des factures non parvenues comptabilisées dans les comptes de Guerbet S.A. au 31 décembre 2020 était de 30 330 K€.

4.10.2.2 Décomposition par échéance des soldes clients

Au 31 décembre 2021, les créances clients hors Groupe au bilan des comptes sociaux de Guerbet S.A. se décomposent comme suit :

CRÉANCES CLIENTS HORS GROUPE

Article D. 441-I-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (comptes 411)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et au-delà (1 jour et plus)	Total
Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	324	15	5	3	15	38
Montant total TTC des factures concernées (en K€)	8 106	956	(29)	40	132	1 099
Factures relatives à des créances litigieuses ou des clients douteux						
Nombre de factures exclues						3
Montant total HT des factures exclues (en K€)						1,8
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – art. L. 441-6 ou art. L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement sont en très grande majorité les délais contractuels.					

Le montant des factures à établir comptabilisées dans les comptes de Guerbet S.A. au 31 décembre 2021 s'élève à 3 K€.

4.10.3 Information relative aux prises d'intérêt et de contrôle (article L. 233-6 du Code de commerce)

Néant.

4.10.4 Information relative aux conventions réglementées (article L. 225-38 du Code de commerce)

4.10.4.1 Conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Néant.

4.10.4.2 Conventions conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé

Néant.

4.10.5 Autres informations du rapport de gestion présentées dans d'autres sections du Document d'enregistrement universel

En dehors des informations déjà présentées dans le chapitre actuel, le groupe Guerbet fournit d'autres renseignements devant être inclus dans le rapport de gestion, conformément au Code de commerce. Le tableau ci-dessous indique pour chaque type d'information la section vers laquelle le lecteur doit se reporter.

Type d'information	Section concernée du Document d'enregistrement universel
Activité en matière de recherche et de développement	Le groupe Guerbet – pages 26 à 31
Attribution d'actions de performance et de stock-options effectuée au profit des mandataires sociaux	Gouvernement d'entreprise – pages 78 à 79
Attribution d'actions de performance et attributions de stock-options	Capital et actionnariat – pages 89 à 92
Prises de participation de l'exercice	Le groupe Guerbet – pages 32 à 33
Rémunération des mandataires sociaux : • informations relatives aux rémunérations • informations relatives aux engagements de retraite	Gouvernement d'entreprise – pages 64 à 79
Détenteurs du capital et des droits de vote	Capital et actionnariat – page 86
Participation des salariés au capital	Capital et actionnariat – page 86
Montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents	Capital et actionnariat – page 85
Montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts	États financiers et notes annexes aux comptes sociaux – page 229
Informations d'ordre social, environnemental et sociétal	Déclaration de performance extra-financière – pages 113 à 164

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

5.1 Gouvernance, stratégie, risques et opportunités RSE	114	5.6 Des produits et services de qualité à valeur ajoutée sociétale	151
5.1.1 Gouvernance et organisation RSE	114	5.6.1 Qualité et sécurité des produits et services	151
5.1.2 Stratégie RSE	115	5.6.2 Recours responsable aux animaux de laboratoire dans le cadre de la recherche	152
5.1.3 Cartographie des risques et opportunités RSE	116	5.7 Contribution de Guerbet aux Objectifs de Développement Durable	153
5.2 Ressources Humaines	117	5.8 Reconnaissances externes de la performance RSE de Guerbet	154
5.2.1 Emploi	117	5.9 Méthodologie de consolidation des données RSE	157
5.2.2 Attractivité, développement et engagement des salariés et talents	117	5.9.1 Périmètre et modalités de consolidation	157
5.3 Préserver la santé et la sécurité des personnes	128	5.9.2 Variation de périmètre	158
5.3.1 Contexte et politique	128	5.9.3 Précisions et limites méthodologiques	158
5.3.2 Plan d'actions et résultats	131	5.9.4 Responsabilités et contrôles des données	158
5.4 Minimiser les impacts environnementaux de nos activités	132	5.9.5 Indicateurs qualité	159
5.4.1 Enjeux climatiques	132	5.9.6 Indicateurs sociaux	159
5.4.2 Utilisation durable des ressources	141	5.9.7 Indicateurs sécurité	160
5.4.3 Démarche d'innovation	143	5.9.8 Indicateurs environnementaux	160
5.4.4 Préservation de la biodiversité et maîtrise des rejets	143	5.10 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	162
5.5 Éthique des affaires	145		
5.5.1 Droits humains	145		
5.5.2 Achats responsables	146		
5.5.3 Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts	148		
5.5.4 Respect du droit de la concurrence	149		
5.5.5 Relations avec les autorités et communautés locales	150		

Ce chapitre fait partie intégrante du rapport de gestion, conformément aux dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce relatives aux obligations de transparence des entreprises. Ces informations sociales, environnementales, sociétales, relatives aux droits humains y sont publiées dans une démarche d'amélioration continue, sur la base de la cartographie des risques et opportunités propres à Guerbet.

Ce chapitre a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant dont le rapport d'assurance modérée est présenté en section 5.9.

Une note méthodologique sur la consolidation des données se trouve à la section 5.9 « Méthodologie de consolidation des données RSE » pour préciser les définitions, la méthodologie et le périmètre des différents indicateurs.

Dans le contexte de la pandémie, Guerbet a maintenu son engagement de donner la priorité absolue à la santé et la sécurité des collaborateurs, tout en assurant la continuité d'activité.

5.1 Gouvernance, stratégie, risques et opportunités RSE

En 2021, Guerbet a formulé sa Raison d'être et l'a révélée publiquement, tant en interne auprès de ses employés qu'en externe auprès de toutes ses parties prenantes. Il s'agit d'une étape importante pour le Groupe, qui se dote ainsi d'une boussole stratégique.

Chez Guerbet, nous tissons des liens durables. Nous croyons au lien entre les êtres humains et aux effets positifs de la coopération. Jour après jour, depuis 1926, nous œuvrons pour que ce lien se développe, grandisse et perdure.

Nous nous engageons le plus possible dans le long terme, forts de la nature familiale de notre entreprise et des convictions de ceux qui la composent.

Nous plaçons la « coopération humaine » au cœur de chacune de nos relations et de nos actions, avec les patients, les professionnels de santé, nos collaborateurs, les autorités publiques, nos partenaires, les actionnaires, la société et le monde. Nous fondons nos relations sur le respect et l'intégrité, gage d'une coopération véritablement créatrice de valeur.

Pour permettre de vivre mieux. Nous pensons à chaque patient qui, à chaque seconde dans le monde, bénéficie de l'un de nos produits. Nous cherchons à rendre leur vie meilleure, grâce à un diagnostic ou un traitement que nous voulons toujours plus efficace. Nous portons de l'attention à chaque être humain qui fait partie de notre environnement et nous cherchons à agir en conscience pour avoir sur elle ou lui une influence positive. Nous voulons, en toute humilité, être utiles, c'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour y parvenir.

Chez Guerbet, nous pensons que nous avons un rôle à jouer pour rendre la société meilleure. Notre stratégie RSE est alignée avec notre Raison d'être, qui décrit pourquoi nous agissons comme nous le faisons en tant qu'entreprise, d'une manière si singulière, et comment nous contribuons et influençons notre environnement, notre société et le monde.

Le modèle d'affaires du Groupe est présenté à la section 1.1 du présent Document d'enregistrement universel.

5.1.1 Gouvernance et organisation RSE

Le groupe Guerbet est engagé dans une démarche RSE active et volontaire depuis de nombreuses années, sous l'impulsion historique de la famille Guerbet, actionnaire majoritaire.

La stratégie RSE est proposée par la Direction du Groupe et validée par le Conseil d'administration après recommandation par le Comité éthique, gouvernance et RSE.

Au sein de Guerbet, l'équipe ambassadrice en charge de la coordination RSE est rattachée à la Directrice des Ressources Humaines et RSE, membre du Comité exécutif. Elle est responsable du développement de la stratégie RSE et de la coordination de la réalisation de la feuille de route avec les propriétaires des risques.

La stratégie et la feuille de route RSE actuelles ont été développées en 2018 pour une période de cinq ans dans l'objectif de renforcer la stratégie RSE de Guerbet. Elles ont été élaborées à partir de la cartographie des risques et opportunités RSE, construite notamment à la suite d'entretiens avec les membres du Comité exécutif et des membres du Conseil d'administration.

En 2021, la RSE a été inscrite à l'ordre du jour en Comité exécutif et en Comité éthique, gouvernance et RSE du Conseil d'administration, notamment pour présenter la feuille de route générale, mais aussi la cartographie des risques de corruption, des risques et opportunités climatiques et de la stratégie de décarbonisation.

Nos engagements RSE sont intégrés à la performance de l'entreprise, par l'intégration des critères RSE dans nos outils internes de pilotage et de reconnaissance : rémunération variable du Directeur Général, indicateurs mensuels de performance industrielle, accord d'intéressement, bonus et plans d'attribution gratuite d'actions.

5.1.2 Stratégie RSE

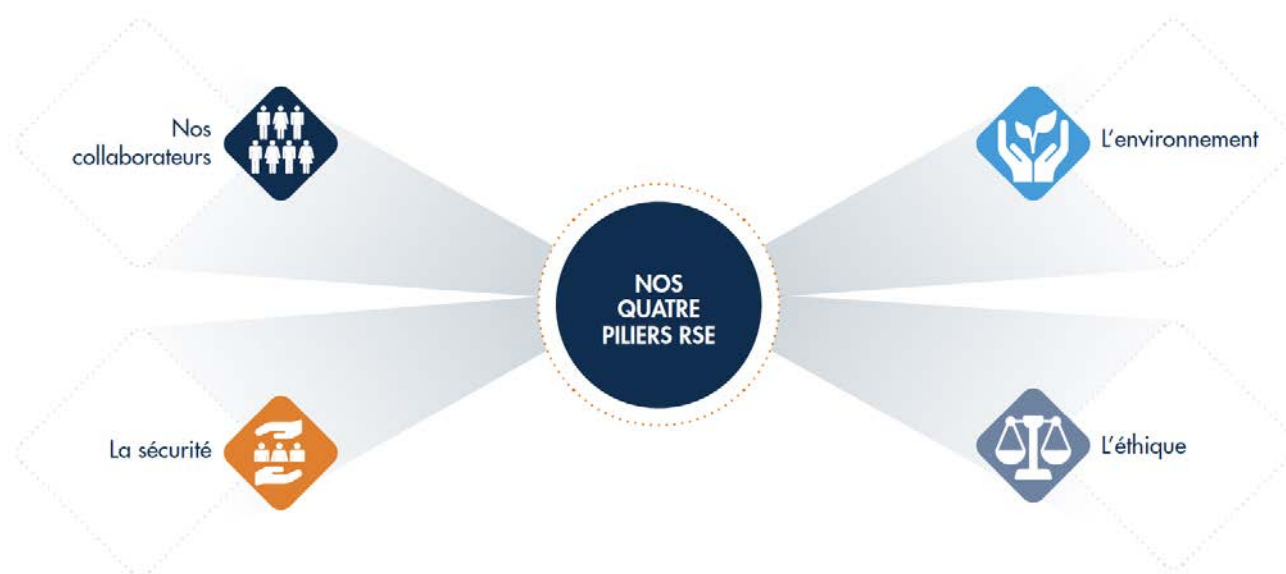
La mission de Guerbet est de proposer aux professionnels de santé des produits de contraste, des dispositifs médicaux et des solutions innovantes, indispensables à l’Imagerie Diagnostique et Interventionnelle, pour améliorer le pronostic et la qualité de vie des patients. Passionnés par notre métier, nous mobilisons au quotidien nos énergies pour conjuguer performance, qualité et développement durable.

Notre ambition est d’accélérer et de construire le futur de l’imagerie médicale avec des initiatives de croissance interne et externe en Imagerie Diagnostique et Interventionnelle ainsi

qu’en digital. Pour concrétiser cette ambition, Guerbet a décidé de mettre en œuvre un plan stratégique ambitieux afin de tirer profit des opportunités de croissance qui existent dans un contexte d’évolution de ses marchés.

En lien avec notre plan stratégique à moyen terme (voir la section 1.1 « Modèle d’affaires »), nous faisons de notre stratégie RSE un véritable levier de performance et un facteur de différenciation.

Nous l’articulons autour de quatre piliers :



Cette ambition est construite autour des risques et opportunités RSE identifiés en tenant compte des activités de Guerbet, de ses spécificités, pour contribuer à une performance durable du Groupe, en soutenant le déploiement de sa stratégie de développement. Elle est également alignée avec les valeurs du Groupe : **ACHIEVE, COOPERATE, CARE, INNOVATE.**

5.1.3 Cartographie des risques et opportunités RSE

Guerbet a formalisé la cartographie des risques et opportunités extra-financières ainsi que la feuille de route associée, selon la méthodologie suivante :

FORMALISATION DE L'UNIVERS DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS	IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS	FORMALISATION DE LA FEUILLE DE ROUTE
• Prenant en compte les spécificités de Guerbet, les attentes des clients et les exigences des autorités locales • Par la réalisation d'entretiens de membres du Comité exécutif et de Directeurs clés du Groupe • Par la réalisation d'un entretien avec la Présidente du Conseil d'administration et la Présidente du Comité éthique, gouvernance et RSE	• Prenant en compte les politiques/moyens de maîtrise en place • Questionnaire de cotation en ligne • Atelier de cotation et d'identification des principaux risques et opportunités • Validation de la cartographie par le Directeur Général	• Analyses des meilleures pratiques • Ateliers avec les propriétaires de risques/opportunités • Validation de la feuille de route en Comité exécutif • Présentation de la feuille de route en Conseil d'administration

Guerbet a identifié les principaux risques et opportunités RSE synthétisés et regroupés dans quatre piliers RSE :

Piliers RSE	Risques et opportunités RSE
Les collaborateurs	Attractivité des talents et développement des collaborateurs pour accompagner la stratégie de Guerbet
La sécurité	Impact santé et sécurité des personnes contribuant aux activités
L'environnement	• Impacts environnementaux sur nos sites • Impacts environnementaux de la chaîne d'approvisionnement • Impacts du changement climatique sur nos activités
L'éthique	• Impact RSE des achats • Risque de corruption, trafic d'influence, conflits d'intérêts et pratiques anticoncurrentielles

Ces risques et opportunités ne se limitent pas à ces quatre piliers, nous avons également identifié la qualité et la sécurité des produits comme un de nos risques et opportunités RSE.

Les feuilles de route associées à ces risques sont revues annuellement avec les propriétaires de risques et présentées au Comité exécutif et au Comité éthique, gouvernance et RSE du Conseil d'administration.

Les risques et opportunités principaux sont identifiés dans la DPEF (déclaration de performance extra-financière) par ce logo :



Au-delà de la réponse aux risques principaux, la DPEF présente les politiques et actions du Groupe en matière d'accords collectifs.

Guerbet présente également sa politique en faveur du respect du bien-être animal.

Le risque d'évasion fiscale n'a pas été identifié comme étant un enjeu matériel pour le Groupe. Le groupe Guerbet n'encourage ni ne promeut l'évasion fiscale et les implantations dans des États et territoires non coopératifs, ni pour lui-même ou ses filiales ni pour ses clients.

Bien qu'intégrés dans nos actions au quotidien, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le respect d'une alimentation responsable, équitable et durable n'ont pas été identifiés comme étant un enjeu matériel pour le Groupe.

5.2 Ressources Humaines

Guerbet déploie une politique sociale responsable vis-à-vis de ses collaborateurs, fondée sur :

- les principes fondamentaux d'Équilibre, d'Équité et d'Éthique, eux-mêmes articulés autour des cinq grands thèmes : Diversité, Prévention, Reconnaissance, Engagement et Responsabilité ;
- les valeurs du Groupe : **ACHIEVE, COOPERATE, CARE, INNOVATE.**

Le « CARE » (au sens de prendre soin de tous les acteurs de son écosystème) intégré aux valeurs de l'entreprise démontre que le respect des collaborateurs fait partie intégrante des préoccupations de Guerbet. Le Groupe considère que les personnes qui travaillent au sein de l'entreprise sont le moteur de sa réussite. Leur bien-être et leur sécurité sont un gage de performance pérenne. Dans ce cadre respectueux de l'individu, Guerbet s'appuie sur une culture santé et sécurité forte, promeut la diversité, ne tolère aucune discrimination ou harcèlement envers autrui, et fonde son développement durable sur l'écoute et le dialogue social.

5.2.1 Emploi

Au 31 décembre 2021, le groupe Guerbet emploie 2 730 salariés à travers le monde.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE

(en %)



5.2.2 Attractivité, développement et engagement des salariés et talents

Guerbet met en œuvre une politique de gestion des Ressources Humaines (RH) tournée vers un engagement social et cherchant à attirer les potentiels et compétences clés pour ses domaines d'activités. Au travers d'une politique de développement de formation professionnelle continue, nous favorisons aussi les mobilités internes et le développement de compétences. Les politiques Ressources Humaines autour des problématiques de recrutement, développement, évaluation de la performance et reconnaissance des collaborateurs ont pour objectif d'accompagner l'ambition de Guerbet.

Depuis 2020 et le contexte de la pandémie, notamment avec la généralisation du télétravail, Guerbet a lancé plusieurs initiatives visant à ancrer l'engagement des salariés. Au-delà de la formulation de la Raison d'être, il s'agit de préparer une politique Groupe sur la diversité et l'inclusion, développer des initiatives pour les managers, mettre en place un système de recommandation pour les recrutements, intégrer des questions sur les valeurs et la Raison d'être dans les entretiens de candidats, revoir le programme de reconnaissance non monétaire (Awards), ou encore mettre en place un programme de volontariat.

La mise en œuvre des politiques RH est soutenue par un système d'information ressources humaines (SIRH) qui permet de gérer l'ensemble des politiques RH du Groupe.



5.2.2.1 Une politique de recrutement et d'intégration pour accompagner la stratégie

Contexte et politique

Guerbet privilégie l'emploi pérenne, en cohérence avec la vision à long terme de sa stratégie, et développe une politique de recrutement pour accompagner l'évolution de son modèle d'affaires, qui met en exergue le besoin d'attirer des compétences stratégiques et des profils rares. 94 % de l'effectif en fin d'année est en contrat à long terme.

Dans le cadre de sa politique d'attractivité et de fidélisation des salariés, Guerbet développe sa marque employeur, qui reflète les évolutions stratégiques, et vise à faire connaître Guerbet plus largement et à accroître son attractivité auprès de nouveaux talents.

Depuis 2020, Guerbet a un programme global de recrutement participatif par recommandation, encourageant ses collaborateurs à recommander des personnes de leur entourage pour des postes vacants au sein de l'organisation.

Pour les nouveaux entrants, Guerbet met en œuvre un programme d'intégration afin de développer la connaissance de ses activités et de renforcer l'appartenance au Groupe. Chaque site adapte aussi localement ces intégrations. Par exemple, le site d'Aulnay-sous-Bois met en place différentes communications sur la plateforme collaborative Guerbet Inside et utilise les écrans du site pour annoncer les nouveaux arrivants et organiser régulièrement des visites du site. Les sites industriels mettent en place également des journées d'immersion pour les collaborateurs d'autres entités, notamment pour les salariés du siège.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Notoriété et recrutement	- Renforcer la marque employeur au niveau monde - Recruter les compétences clés à tous les niveaux de l'entreprise	- Renforcement de la marque employeur, sur les réseaux sociaux notamment, pour mieux refléter les évolutions stratégiques, faire connaître Guerbet plus largement et accroître son attractivité. - Revue de la politique de recrutement : clarification du process, des rôles et responsabilités de chacun (manager, RH, recruteur), changement de modèle de recrutement en l'internalisant, amélioration de l'expérience candidat en lien avec notre marque employeur. - Poursuite du comité éditorial pour traduire la stratégie de communication interne et externe sur le recrutement. - Mise en place d'un programme de recrutement participatif par recommandation en interne. - Participation aux salons de recrutements et étudiants, en renforçant par exemple la communication sur les partenariats associatifs existants. - Exemples de compétences clés 2021 : - ventes de solutions digitales - marketing AI - stratégie prix - transformation commerciale

5.2.2.2 Une politique de développement des collaborateurs

Contexte et politique

Le groupe Guerbet développe une politique de gestion des emplois et des compétences. Cette politique s'appuie sur la formation continue des collaborateurs, leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires à l'évolution de leur poste de travail, ainsi que le développement des compétences managériales. Le développement de passerelles métier permet l'acquisition de nouvelles compétences et donc la mobilité des collaborateurs en leur permettant de s'orienter vers d'autres postes de l'entreprise.

Formation continue des collaborateurs

Guerbet investit dans la formation continue de ses collaborateurs, afin d'acquérir, développer et renforcer les connaissances et compétences nécessaires pour assurer les fonctions des postes occupés par les collaborateurs, en conformité avec les réglementations et procédures applicables, et dans un objectif de pleine réussite et d'amélioration continue de la performance.

Guerbet anticipe également les besoins de développement de compétences pour répondre aux évolutions attendues dans le secteur, soutenant ainsi la transformation de l'entreprise et l'atteinte de ses objectifs prioritaires, dans la ligne de la stratégie Groupe.

Les axes de développement des compétences sont construits notamment autour des domaines de l'Imagerie Diagnostique, l'Imagerie Interventionnelle, le digital et l'Intelligence Artificielle, afin de réussir nos projets et de répondre aux attentes de nos clients dans le lancement de nos nouveaux produits et solutions.

Une attention particulière est également donnée à l'excellence opérationnelle et à l'amélioration continue pour exécuter la stratégie avec la meilleure efficacité possible. Sans oublier l'évolution continue de la réglementation, des requis qualité et sécurité auxquels Guerbet est vigilant pour se maintenir au niveau exigé.

Enfin, pour continuer à favoriser la croissance du Groupe dans un contexte international, Guerbet poursuit son effort de formation aux langues étrangères, avec notamment la mise en place cette année d'une plateforme d'apprentissage en ligne ouverte à l'ensemble des collaborateurs.

Une variété de formats pédagogiques est proposée pour répondre à ces objectifs : prise de connaissance de documents, formations au poste, autres formations techniques ou développements des compétences humaines, animés en situation de travail, en cours présentiel, distanciel ou en ligne (format privilégié dans le contexte de pandémie).

À noter également l'utilisation de la solution logicielle collaborative Guerbet Inside, qui favorise le co-développement et l'échange d'informations (articles de blog, vidéos, webinaires, etc.), de bonnes pratiques, de tutoriels, contribuant à la culture d'apprentissage au sein du Groupe. Les webinaires pour les collaborateurs se sont par ailleurs fortement développés.

Cette culture d'apprentissage entre collaborateurs est renforcée par l'implication de formateurs internes sur les différents sites du Groupe. Au cours des formations collectives qu'ils animent, ils partagent leur expertise et leur savoir-faire, participant au transfert et à la capitalisation des connaissances et au développement de réseaux au sein de l'entreprise. En France, afin de soutenir ses formateurs internes, Guerbet a lancé une initiative proposant des formations au métier de formateur, incluant des formations digitales sur les outils et les méthodologies pédagogiques d'animation à distance, et a créé un portail interne qui leur est dédié.

Guerbet soutient également les initiatives personnelles des salariés français mobilisant leur compte personnel de formation (CPF), via une politique d'abondement en jours (possibilité de réaliser tout ou partie de la formation sur le temps de travail) et en euros (possibilité d'obtenir une contribution financière si le compte CPF du salarié n'est pas suffisant pour payer la formation).

La définition et le suivi des plans de développement des compétences des collaborateurs s'inscrivent dans le cycle annuel de gestion de la performance et font l'objet d'entretiens collaborateurs/managers. Les managers s'y préparent, accompagnés par les Ressources Humaines, avec notamment le partage de bonnes pratiques et une sensibilisation aux dispositifs principaux mobilisables.

La formation continue contribue ainsi au développement durable de l'entreprise, visant à accroître l'expertise des collaborateurs pour accompagner son évolution.

En 2021, ont été décidées la mise en place d'un objectif commun pour l'ensemble des managers et la définition des plans de développement pour plus de 70 % des salariés. Cet objectif commun a également été intégré dans le plan d'actions gratuites de performance au titre de l'année 2021.

Accompagner le développement des leaders

Programme de développement des potentiels

Dans le cadre de la préparation des plans de succession des fonctions clés, Guerbet propose un programme de développement spécifique, *Guerbet Development Center*, ouvert aux collaborateurs ayant le potentiel pour être développés vers un poste clé de l'entreprise.

Ce programme d'une durée de neuf mois accueille des collaborateurs de différents pays, métiers, âges, genres, séniorité, encadrés par des coachs internes. Une année riche en expériences et en apprentissages axée sur le développement des compétences de leader transformationnel. Le programme propose notamment des séminaires (incluant présentations, ateliers en groupe, challenges et *awards*), des webinaires, des intervenants internes et externes, et la réalisation d'un projet en équipe internationale transverse. Les thématiques abordées sont centrées sur les caractéristiques principales du leader Guerbet : se connaître soi, se connaître en sa qualité de leader, connaître l'entreprise (son cœur de métier, ses stratégies de développement), avec un ancrage sur les valeurs du Groupe (**CARE, COOPERATE, INNOVATE, ACHIEVE**) et se développer au sein du Groupe (réseau, chemin de carrière).

Cette initiative permet par anticipation de renforcer nos plans de succession à tout niveau, sur les postes clés. Elle concourt également à la motivation, à l'engagement et à la fidélisation des collaborateurs, ainsi qu'au développement du sentiment d'appartenance à l'échelle du Groupe.

Programme global de développement du leadership

Conscient du rôle pivot des managers dans le développement des collaborateurs et dans l'objectif d'accompagner de façon pérenne la transformation du Groupe et le développement de tous les collaborateurs, Guerbet investit dans le renforcement des compétences managériales et humaines de ses managers à tout niveau de l'organisation. Le Groupe s'est fixé comme objectif le développement de 600 leaders à l'horizon 2023.

Le programme a notamment comme objectif de donner aux managers de Guerbet les outils et attitudes pour engager leurs équipes dans la durée, renforcer leur confiance dans ce rôle et développer leur leadership : engager, développer et reconnaître la performance des collaborateurs.

Après un programme pilote réussi en 2020, celui-ci a été déployé en 2021 à tous les niveaux de management (nouveaux managers, managers confirmés, seniors, exécutifs) et sur l'ensemble des zones géographiques (France, Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie-Pacifique).

Il s'accompagne d'une initiative « *managers' network* », dont le pilote a été lancé cette année, avec pour objectif de développer un réseau de managers pour un partage informel de bonnes pratiques. La participation volontaire à ce réseau est proposée, notamment suite à la formation « *management et leadership* » qu'ils auront pu suivre ensemble, pour maintenir un lien étroit avec des échanges réguliers dans un esprit de co-développement et de coopération.

Focus sur la politique de mobilité interne et internationale

La politique déployée incite l'ensemble des équipes à envisager des perspectives de carrière dans un périmètre Groupe. Elle vise à détecter de nouveaux talents, à développer et renforcer l'engagement des collaborateurs, et s'intègre dans la politique de développement des compétences.

La mobilité interne comprend l'évolution latérale vers un autre métier ou hiérarchique (promotion), un changement géographique ou une expérience projet.

Tous les collaborateurs, quelles que soient leur ancienneté et leur fonction dans l'entreprise, sont éligibles à la mobilité interne et encouragés à faire part de leur souhait à leur manager au moment des discussions de carrière. Nos équipes diffusent aux salariés les postes vacants, pour encourager la mobilité interne et le recrutement participatif.

Guerbet a lancé le *Graduate Program* afin d'accompagner le développement des jeunes collaborateurs vers des postes clés, critiques ou niches, où les compétences recherchées sont rares. Ce programme permet aux jeunes diplômés de découvrir pendant 18 mois plusieurs métiers, d'accélérer leur carrière, et de leur permettre ensuite d'accéder à des postes stratégiques au sein de Guerbet. Pour Guerbet, cela s'inscrit également dans une démarche de préparation des plans de succession. À titre d'exemple, en fonction des enjeux, besoins et ambitions de la division, nous pouvons proposer un programme constitué de trois rotations/missions de six mois chacune, dont une à l'étranger.

Le recours au VIE (volontariat international en entreprise) dans nos filiales (hors France) est également encouragé, pour les mobilités à l'international, en offrant la possibilité de réaliser plusieurs missions dans différentes entités, pour les employés de moins de 28 ans.

Focus sur l'engagement de Guerbet et de ses salariés pour répondre aux enjeux sociétaux

L'engagement et l'énergie déployés par l'ensemble des collaborateurs en 2020 face à un contexte inédit ont conduit la Direction générale et le Conseil d'administration à lancer un projet de Groupe visant à identifier et à formuler la Raison d'être de l'entreprise. Pendant plus de six mois, plus de 80 personnes ont contribué à ce projet collaboratif, piloté par la Secrétaire Générale. La Raison d'être de Guerbet a été révélée

en mars 2021 à l'ensemble du Groupe, à l'occasion de sessions de communication globales, en visioconférence : chez Guerbet, nous tissons des liens durables pour permettre de vivre mieux. C'est notre Raison d'être, qui définit la manière singulière avec laquelle nous agissons, en interne et auprès de nos parties prenantes externes. Depuis, toutes les équipes l'expérimentent et cherchent à l'utiliser comme une boussole stratégique les guidant dans leurs choix. Par exemple, un travail d'alignement de la feuille de route RSE a été lancé pour s'assurer de sa cohérence avec la Raison d'être. Un autre pilote, sur le site de Cincinnati, a permis d'utiliser concrètement la Raison d'être, pour donner plus de sens aux objectifs. Un Comité Raison d'être, animé par la Secrétaire Générale, se réunit mensuellement. Le Directeur Général y participe systématiquement. Ce Comité permet de faire régulièrement le point sur les actions en lien avec la Raison d'être, les points d'amélioration pour mieux tenir compte de la Raison d'être dans les décisions.

Dans le cadre de sa responsabilité sociétale, Guerbet s'engage tout particulièrement en faveur de la diversité et de l'inclusion, de la santé, de l'environnement et de la solidarité, par des actions de soutien aux associations locales.

Guerbet apporte des soutiens financiers sous différentes formes (mécénat, subvention, taxe d'apprentissage, etc.) et encourage la mobilisation des salariés.

En 2021, un programme global de mécénat de compétences et de volontariat, Guerbet Positive, a été lancé. Chaque collaborateur volontaire peut consacrer trois jours par an sur son temps de travail pour réaliser des activités de volontariat de compétences ou de terrain, au profit d'associations caritatives. Pour la première année, le programme a été ouvert aux collaborateurs en France et aux États-Unis en tant que pilote. Il sera déployé progressivement aux autres sites et filiales. Ce programme témoigne de l'engagement de Guerbet et de ses collaborateurs à des initiatives en faveur du handicap, de la santé, ou des œuvres répondant à des besoins et des problématiques locales. Dans ce cadre, des collectes ont été réalisées sur les sites (collecte alimentaire, produits d'hygiène et pour nourrisson, boîtes cadeaux de fin d'année).

Guerbet reste également engagé en France dans l'association NQT, « Nos quartiers ont des talents ». Grâce à ce partenariat, des salariés parrainent des jeunes diplômés issus de quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés. Ils les aident à définir leur projet professionnel et à améliorer leurs outils de recherche d'emploi. Ils peuvent aussi leur donner des conseils pour intégrer les codes de l'entreprise, préparer des entretiens de recrutement, développer leur réseau professionnel et enfin les aider à prendre confiance en eux. En 2021, une trentaine de salariés se sont engagés comme parrains ou marraines depuis le début du partenariat avec NQT. À ce jour, près de 250 jeunes ont ainsi été accompagnés.

Guerbet est engagé depuis 2018 dans l'initiative gouvernementale française PAQTE (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises). Ce pacte est un engagement pris par des entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués. Quatre axes d'engagement sont privilégiés par le gouvernement « pour un Pacte ciblé, partagé et à fort impact ». En raison de son implantation forte et historique dans des zones économiquement en difficulté, l'engagement de Guerbet dans le PAQTE traduit la responsabilité sociétale du Groupe et sa volonté de s'impliquer concrètement dans ces zones d'activités. À travers des actions de sensibilisation, de formation et d'achats responsables, cette mobilisation renforce des actions déjà menées par le Groupe et permet de consolider le lien des

plus jeunes avec le monde de l'entreprise. Guerbet a défini des objectifs à trois ans sur chacun de ces axes. C'est par exemple dans ce cadre que Guerbet a renforcé sa politique de recrutement d'alternants venant des quartiers prioritaires de la ville ou a développé l'accueil d'élèves pour leur stage de 3^e, en partenariat avec l'association Tous en stage.

En 2021, à l'occasion de la Semaine de l'industrie, Guerbet a mis en place de multiples événements afin de faire découvrir les coulisses de nos sites de production en France, de la fabrication du principe actif jusqu'au produit de contraste prêt à être expédié chez nos clients radiologues : visites d'étudiants sur les sites de production de principes actifs par les équipes locales, visite virtuelle du site de production pharmaceutique.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Développement des salariés et gestion des talents	• Déploiement progressif de la Guerbet Academy : programmes internationaux de développement des compétences des salariés, visant à accompagner l'évolution du Groupe. • Déploiement progressif d'un outil de gestion unique des formations (<i>Learning Management System</i> – LMS) à l'ensemble du groupe Guerbet, pour faciliter le pilotage global. • Déploiement du plan de développement dans le cadre de l'évaluation annuelle de performance.	• 2 025 salariés ont suivi au moins une formation, avec notamment la mise en place de programmes de développement internationaux : • programme interne de développement des potentiels de <i>Guerbet Development Center</i> : 3^e promotion internationale lancée en 2021, 20 nouveaux potentiels intégrés au programme <i>Development Center</i>, soit un total de 66 potentiels depuis son lancement en 2019, • programme « management et leadership » déployé au niveau international : 193 managers intégrés au programme, au total 222 managers ont participé depuis le lancement en 2020, • formation aux compétences nouvelles (dispositif médical, digital, etc.) via la mise en place de programmes internationaux auxquels 335 collaborateurs ont participé ; • digitalisation de la formation : • déploiement d'un outil de gestion unique des formations à l'ensemble du Groupe (système de gestion des formations réglementaires/qualité/sécurité) et définition du modèle cible du futur LMS permettant de gérer la totalité des formations, • lancement d'initiatives visant à développer des <i>e-learning</i>s en interne et à développer la compétence des formateurs à l'animation à distance, • plateforme d'apprentissage des langues en ligne mise à disposition : 514 collaborateurs se sont inscrits sur la plateforme d'apprentissage à l'anglais et 376 pour d'autres langues, • 2 088 salariés actifs sur le réseau social interne Guerbet Inside, avec 72 communautés actives et 248 000 contenus vus sur l'année.
Mobilité interne	• Poursuite du programme de mobilité interne.	• 58 mobilités internes en 2021. • Diffusion en interne des postes vacants pour encourager la mobilité interne. • Poursuite du <i>Graduate Program</i> afin d'accompagner le développement des jeunes collaborateurs sur des postes clés via la mobilité, et encouragements au recrutement de VIE.

5.2.2.3 Une politique de reconnaissance en ligne avec la stratégie et le développement de l'entreprise

Contexte et politique

Politique de reconnaissance globale

Les femmes et les hommes de Guerbet sont au cœur de la réussite du Groupe. La politique de reconnaissance est un élément essentiel à sa performance à long terme.

Notre politique de reconnaissance globale intègre l'ensemble des éléments de rétribution des salariés de l'entreprise. Cette politique intègre des éléments monétaires et non monétaires, tels que les éléments d'intéressement aux résultats, de rémunération à long terme, et également l'ensemble des éléments de développement des collaborateurs. La politique de reconnaissance de Guerbet couvre plusieurs objectifs :

- attirer et fidéliser les salariés ;
- reconnaître équitablement la contribution des collaborateurs à la stratégie de Guerbet dans un contexte de transformation ;
- analyser régulièrement la compétitivité et la structure des rémunérations par rapport aux références marché et aux pratiques des pays.

Rémunération directe

Nous offrons à nos salariés une rémunération attractive et liée à l'évaluation de leur contribution aux succès de l'entreprise. Les augmentations annuelles prennent en compte la performance individuelle du collaborateur ainsi que son positionnement salarial au regard du marché. À cette rémunération fixe s'ajoute une rémunération variable, liée à des

objectifs individuels et collectifs intégrant entre autres des critères RSE (exemple : sécurité et environnement), sous forme de bonus et/ou d'intéressement au résultat.

Rémunération indirecte et avantages sociaux

Au-delà de la rémunération directe, nous proposons un package « Rémunération et Avantages sociaux » comprenant les éléments suivants :

- la reconnaissance monétaire et non monétaire de la performance individuelle et collective ;
- des couvertures de prévoyance, santé et retraite compétitives ;
- l'attribution gratuite d'actions de performance : depuis 2016, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à émettre des plans d'attribution d'actions de performance. Ces plans ont été mis en place en 2016, 2018 et 2021. Les plans d'actions de performance intègrent des critères financiers et RSE ;
- des véhicules de fonction à la disposition de certaines catégories de salariés ;
- la prise en charge de certaines dépenses, en fonction des législations locales ;
- la généralisation du travail au domicile et sa mise en œuvre selon les catégories d'éligibilité.

Prime

Pour la troisième année consécutive, la Direction de Guerbet a souhaité reconnaître l'ensemble des collaborateurs mobilisés dans un contexte de pandémie et de réduction du pouvoir d'achat face à l'inflation par le versement d'une prime. L'entreprise a eu recours au dispositif « Macron » pour les collaborateurs éligibles.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Rémunération	• Associer les salariés à la croissance et au développement de l'entreprise, notamment à travers l'octroi d'actions de performance pour permettre aux collaborateurs du Groupe de devenir actionnaires.	• Un nouveau plan d'actions de performance a été créé en 2021 sur des critères financiers et RSE. • Au 31 décembre 2021, 3,10 % du capital est détenu par les salariés du Groupe.

5.2.2.4 Diversité et inclusion

Contexte et politique

Chez Guerbet, nous sommes convaincus que la diversité des employés est une source de richesse humaine. Nous pensons que la diversité est un atout ainsi qu'une opportunité pour développer la performance durable, l'innovation et la créativité du Groupe.

Partout dans le monde, dans nos bureaux et sur nos sites industriels, nous entretenons une culture qui encourage et promeut un environnement dans lequel toutes les personnes sont

accueillies, valorisées et respectées, quels que soient leurs différences, leur origine, leur âge et leur milieu social. C'est ainsi que nous tissons des liens durables pour permettre de vivre mieux, en prenant soin des personnes et en progressant grâce au partage des connaissances.

Il est de notre responsabilité commune de construire un lieu de travail inclusif, où tous les employés peuvent être eux-mêmes et sont libres de partager leurs perspectives, de sentir que leurs contributions sont valorisées et recherchées de manière proactive pour le succès de l'entreprise, sans préjugés.

Comme indiqué dans notre charte éthique, Guerbet favorise l'inclusion, applique une tolérance zéro en matière de lutte contre la discrimination, sous toutes ses formes, et intègre ces thèmes dans ses formations managériales. Le Groupe favorise la diversité, sans distinction de sexe, d'âge, de situation de famille, d'orientation sexuelle, de handicap, d'origine nationale ou ethnique, de convictions religieuses ou politiques lors des recrutements et des évolutions de carrière.

Tout acte de discrimination peut être signalé au manager, à la Direction juridique, à la Direction des Ressources Humaines ou sur la plateforme de signalement (Ligne d'alerte) mise à disposition des salariés. Cette plateforme permet de recueillir, d'enregistrer et d'instruire de façon confidentielle toute alerte professionnelle déclarée de façon anonyme ou non (plus d'information, charte éthique Guerbet : paragraphe 5.5.3 « Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts »).

Chez Guerbet, nous croyons aux talents de nos collaborateurs. Nous basons notre recrutement sur les compétences des candidats ainsi que sur leur adéquation avec notre mission et nos valeurs. Nous sommes fiers d'avoir des employés motivés pour contribuer au succès et à la performance de Guerbet, peu importe leurs origines. Nous promouvons un lieu de travail basé sur l'égalité des chances pour tous les employés afin de leur permettre de développer leur carrière, depuis les processus de recrutement et de sélection jusqu'à la formation, le développement et les mobilités internes. Le cœur de la stratégie de rémunération et d'avantages sociaux de Guerbet est basé sur l'attractivité et la compétitivité et sur l'égalité des salaires pour les mêmes niveaux d'activités et de responsabilités.

L'équipe Ressources Humaines et les managers à tout niveau de l'entreprise sont garants d'une politique de diversité, d'inclusion et d'égalité des chances. Guerbet a matérialisé des engagements majeurs sur le thème de la diversité, au travers d'une charte de non-discrimination aux États-Unis et des accords en France portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'emploi des jeunes et des seniors et l'emploi des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, en 2021, des initiatives de sensibilisation et de formation aux biais cognitifs ont été déployées sur certains sites.

Focus égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Au 31 décembre 2021, le groupe Guerbet employait 43,9 % de femmes et 56,1 % d'hommes, CDI et CDD confondus. Le Groupe vise la même proportion au niveau des cadres supérieurs qu'au global du Groupe. L'objectif à horizon 2023 est le suivant : plus de 40 % de femmes occupant un poste de management ou cadre intermédiaire ou dirigeant. Pour y parvenir, Guerbet a intégré dans la Guerbet Academy un axe particulier afin de développer des femmes dirigeantes avec la constitution d'un groupe de travail pluridisciplinaire, Lead'Her, pour identifier les axes de travail pour 2022 ; la Guerbet Academy fait l'objet d'un déploiement progressif dans le cadre d'un plan 2020-2023.

En 2021, le taux de femmes managers ou cadres intermédiaires ou dirigeantes est de 38,8 %, en amélioration de 4 points par rapport à 2018. Au 31 décembre 2021, le Comité exécutif est composé à 40 % de femmes en forte progression (12,5 % fin 2019).

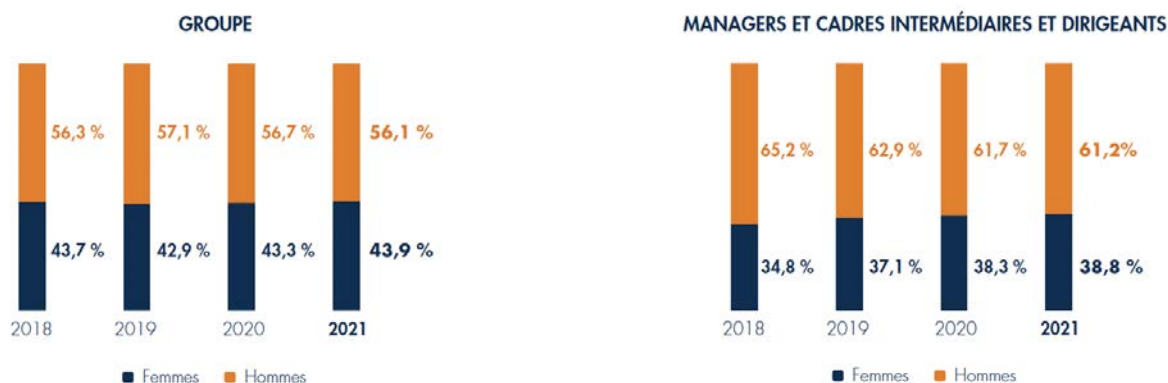
Les accords et plans d'actions signés dans l'ensemble des sociétés du Groupe en France reposent sur un diagnostic, partagé avec les partenaires sociaux, d'absence de discrimination dans l'entreprise. Ils se réfèrent aux résultats, notamment en termes de recrutement, de qualification, de formation et de rémunération. Ils définissent les dispositions favorables au maintien de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en matière d'embauche, de rémunération, de formation et de parcours professionnels.

En 2021, Guerbet a obtenu les indices d'égalité hommes-femmes suivants :

- 86 sur 100 pour Guerbet S.A. ;
- 84 sur 100 pour la filiale France ;
- 93 sur 100 pour le site de Marans.

Il s'agit d'un dispositif d'évaluation d'égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre de la loi dite « avenir professionnel », auquel Guerbet a répondu. La note se base sur cinq critères établis par le gouvernement : écart de rémunération femmes-hommes, écart dans les augmentations annuelles et dans les promotions, au retour de congé maternité et la présence de femmes parmi les dix salaires les plus élevés de l'entreprise. Cette note souligne l'engagement de Guerbet dans la parité.

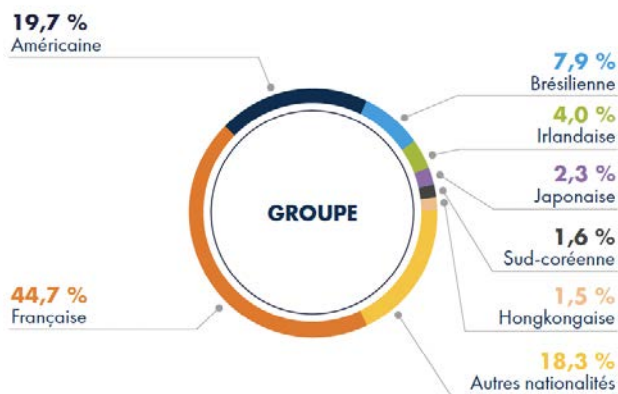
RÉPARTITION FEMMES/HOMMES AU NIVEAU DU GROUPE ET DES MANAGERS ET CADRES INTERMÉDIAIRES ET DIRIGEANTS



Focus diversité culturelle

En matière de diversité culturelle, nous suivons des indicateurs relatifs à la répartition des nationalités au sein du Groupe et au niveau managérial. Le groupe Guerbet est présent dans 31 pays. 68 nationalités sont représentées au niveau du Groupe, dont 36 pour les managers et cadres intermédiaires et dirigeants.

RÉPARTITION DES NATIONALITÉS AU NIVEAU DU GROUPE ET DES MANAGERS ET CADRES INTERMÉDIAIRES ET DIRIGEANTS



Focus sur les mesures prises en faveur de l'accès des jeunes à l'emploi et du maintien de l'emploi des seniors

Les accords signés dans les sociétés françaises du Groupe contiennent notamment des engagements en faveur de l'emploi des seniors, grâce à des mesures d'aménagement du temps de travail, des actions pour la transmission des compétences et des dispositifs d'aménagement des fins de carrière.

Globalement, chez Guerbet, il y a une réelle volonté de maintien dans l'emploi des seniors (50 ans et plus) et également d'encourager leur recrutement. Ainsi, en 2021, 69 collaborateurs seniors nous ont rejoints, soit plus de 12 % des recrutements. Sur ces 69 recrutements, 14 % sont des cadres intermédiaires et dirigeants.

Guerbet s'engage en faveur de l'accès des jeunes à un emploi durable et met en place des mesures visant à favoriser l'intégration des jeunes.

À travers le *Graduate Program*, Guerbet accompagne le développement des jeunes collaborateurs vers des postes stratégiques. Guerbet propose également des contrats en VIE, en offrant la possibilité de réaliser plusieurs missions dans différentes entités à l'international.

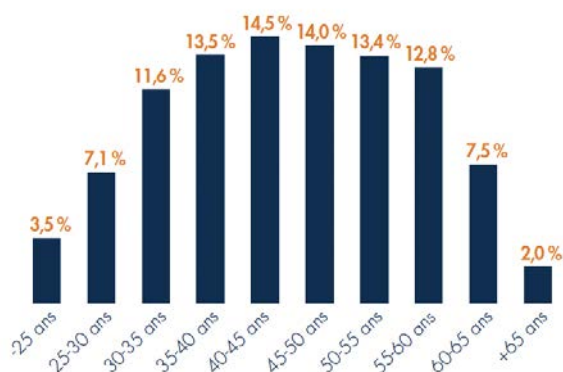
Chaque année, Guerbet cherche à accueillir de plus en plus d'alternants et de stagiaires de tous niveaux et filières, dans tous ses sites, contribuant ainsi à la formation des jeunes et à faciliter leur accès à leur premier emploi. Guerbet a maintenu cet engagement au maximum dans le contexte de la pandémie.

En 2021, 16 % de stagiaires et d'alternants ont accédé à un premier emploi dans les sites Guerbet en France (en CDI ou CDD).

Guerbet développe des partenariats entre des écoles, lycées et universités locales et des sites du Groupe. En 2021, à l'occasion de la Semaine de l'industrie, Guerbet a mis en place de multiples événements afin de faire découvrir à des étudiants les coulisses de ses sites de production en France.

Guerbet cherche à recruter des alternants venant des quartiers prioritaires de la ville. Comme indiqué dans le Focus sur l'engagement de Guerbet et de ses salariés, en partenariat avec l'association Tous en stage, Guerbet accueille régulièrement des élèves de 3^e dans le cadre de leur découverte du monde de l'entreprise.

PYRAMIDE DES ÂGES GUERBET



Focus sur les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

Le Groupe s'engage à mener une politique pour l'emploi des travailleurs en situation de handicap, en s'appuyant sur les interlocuteurs RH et un correspondant Handicap en France, qui veillent à rechercher une adaptation de poste, ainsi qu'à développer la coopération avec le secteur protégé ⁽¹⁾ et le secteur adapté ⁽²⁾. Cette politique se traduit par des actions concrètes depuis plusieurs années, telles que :

- le recrutement de personnes en situation de handicap, qui est encouragé, les recruteurs sont formés au recrutement de personnes en situation de handicap ;
- la formation des managers au management équitable d'un travailleur en situation de handicap ;
- le recours au secteur protégé et au secteur adapté pour certaines prestations (collecte et tri des déchets, entretien des espaces verts et de la voirie, activités de conditionnement, etc.) ;
- des initiatives visant à modifier le regard porté par chacun sur le handicap et à convaincre que la différence n'est pas un handicap, mais peut au contraire créer des synergies :

- organisation d'un webinaire auquel 58 salariés se sont connectés,
- participation de salariés à la course solidaire « Special Olympics » financée par Guerbet,
- publication régulière d'articles concernant le handicap sur la plateforme collaborative Guerbet Inside,
- réalisation de témoignages vidéo de salariés,
- participation au Duoday (l'entreprise accueille, à l'occasion d'une journée nationale, une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire) ;
- la recherche, avec le concours des commissions handicap, de solutions de reclassement personnalisées afin de favoriser le maintien en activité (voir section 5.3.1.3 « Santé au travail »).

Le taux d'emploi direct de travailleurs en situation de handicap de Guerbet S.A. est de 5,35 % ; ce taux ne comptabilise pas les salariés en sous-traitance. Ce taux est calculé selon la nouvelle méthodologie définie dans le Code de la sécurité sociale (calcul sur l'effectif moyen, valorisation des bénéficiaires âgés de 50 ans et plus, hors secteur du travail protégé et adapté).

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Égalité hommes-femmes	• Développer l'égalité hommes/femmes pour viser la même proportion au niveau des cadres supérieurs qu'au global du Groupe. Objectif 2023 : plus de 40 % de femmes cadres supérieurs.	• Taux de 38,8 % de femmes managers ou cadres intermédiaires et dirigeantes versus 43,9 % tous postes confondus. Ce taux est en amélioration, il était de 34,8 % en 2018. • Indices d'égalité hommes-femmes : • 86 sur 100 pour Guerbet S.A., • 94 sur 100 pour la filiale France, • 93 sur 100 pour le site de Marans.
Diversité culturelle	• Développer la diversité culturelle.	• Au moins 68 nationalités représentées au niveau du Groupe, dont 36 pour les cadres intermédiaires et dirigeants.
Emploi des jeunes et des seniors	• Poursuivre le développement de partenariats avec les écoles pour intégrer des jeunes dans l'entreprise.	• 87 apprentis à fin 2021 : 3,2 % de l'effectif. • 46 stagiaires sur l'ensemble de l'année. • Un VIE sur l'ensemble de l'année. • 16 % de stagiaires et d'alternants ont accédé à un premier emploi chez Guerbet. • Les seniors représentent 12 % des recrutements de 2021, dont 14 % sont des cadres intermédiaires et dirigeants.
Emploi des personnes en situation de handicap	• Favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap.	• Guerbet S.A. emploie en direct en France 5,35 % de travailleurs en situation de handicap, hors partenariat avec les secteurs protégé et adapté.

⁽¹⁾ Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) forment le secteur protégé, qui permet à des personnes lourdement handicapées d'exercer une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées.

⁽²⁾ Les entreprises adaptées comptent un effectif composé d'au moins 80 % de personnes handicapées.

5.2.2.5 Une démarche favorisant une meilleure qualité de vie au travail

Contexte et politique

Guerbet a comme ambition de favoriser un bon équilibre vie professionnelle/vie privée, en offrant un cadre de travail satisfaisant à ses salariés. Cette démarche intègre la création d'un environnement de travail sécurisé, une attention au développement de pratiques managériales favorisant la proximité avec les collaborateurs et l'attention à leur bien-être.

Un environnement de travail sécurisé contribue à la qualité de vie au travail, cela se traduit par notre axe clé *Safety First*. Guerbet est un acteur de santé, en interne cette mission se traduit par la priorité donnée à la sécurité et à la santé des collaborateurs.

Pour donner du sens et permettre aux salariés de connaître et de comprendre l'avancement du plan stratégique du Groupe, Guerbet organise régulièrement des réunions d'information au siège et dans chaque filiale.

L'information et l'expression des salariés sont également favorisées par les solutions digitales mises à disposition, telles que la solution logicielle collaborative Guerbet Inside, l'outil de collaboration en ligne qui permet de faciliter le travail d'équipe, le maintien des liens et le dialogue.

Guerbet déploie progressivement des programmes d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) et de prévention des risques psychosociaux (RPS) et réalise des enquêtes ciblées auprès des salariés, en mobilisant le management local :

- la politique QVT s'intègre dans les négociations annuelles obligatoires pour l'ensemble des entités françaises ;
- en 2021, la Direction a poursuivi les actions initiées suite à l'enquête réalisée en 2019 auprès des salariés de la société Guerbet S.A., sur les thèmes de travail identifiés liés à la communication, à l'ambiance de travail, à la reconnaissance ou aux conditions de travail. Cette démarche collaborative a permis de construire des plans d'actions. Les partenaires sociaux sont régulièrement informés de l'avancée des plans d'actions ;
- depuis 2019, le site de Dublin réalise une enquête annuelle auprès des collaborateurs, qui s'inscrit dans une certification *Great Place to Work*, et poursuit le déploiement du plan d'actions associé.

En 2021, Guerbet a poursuivi le plan d'actions pour s'assurer de la qualité de vie au travail des salariés :

- désignation de deux référents risques psychosociaux pour Guerbet S.A., pour renforcer le travail concerté entre la Direction et les représentants du personnel ;
- réalisation d'enquêtes QVT/RPS locales (exemple sur le site d'Aulnay-sous-Bois et au Siège) ;
- généralisation du télétravail pour favoriser l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle, avec la mise à disposition de guides de bonnes pratiques d'organisation du travail au domicile et du travail sur écran ;
- préservation du lien avec les équipes via les managers (cafés virtuels, etc.) ;
- promotion du sport et bien-être par la mise en place d'un partenariat pour proposer des cours de sport et de bien-être aux salariés des sites français ;
- formation en ligne.

Guerbet prend en compte le risque psychosocial dans son management et déploie des plans et des programmes adaptés. Dans ce cadre, un plan d'actions concret a été déployé sur les sites français pour :

1. favoriser le droit à la déconnexion ;
2. former les managers à l'objectivation de la charge de travail et les faire participer à des séances de co-développement ;
3. animer le groupe de relais d'écoute interne constitué de salariés volontaires, formés et régulièrement recyclés par leur participation à des séances de co-développement ;
4. veiller à la protection de la santé des cadres autonomes au forfait jour en France, par un entretien spécifique réalisé annuellement sur la charge de travail.

Des programmes d'assistance sont mis en place sur les sites industriels de Cincinnati, Dublin et Raleigh et les filiales commerciales en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique, avec pour objectif d'aider les employés ayant des problèmes liés au travail et/ou personnels, y compris relatifs à la pandémie.

Guerbet propose à l'ensemble de ses salariés en France de bénéficier d'un service de téléconsultation médicale incluant une cellule de soutien psychologique, via la mutuelle santé.

Par ailleurs, pour favoriser la fierté d'appartenance et la satisfaction des collaborateurs, Guerbet encourage l'engagement des salariés en son sein et l'organisation d'initiatives et d'événements localement et au niveau Groupe.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Satisfaction des salariés	• Déploiement d'enquêtes ciblées mobilisant le management local.	• Poursuite du déploiement des plans d'actions, suite à l'enquête réalisée en 2019, sur les thèmes liés à la communication, à l'ambiance de travail, à la reconnaissance ou aux conditions de travail. • Mise en œuvre progressive du plan d'actions sur le site de Dublin avec <i>Great Place to Work</i>.
Communication interne et collaboration des salariés	• Favoriser la communication et la collaboration entre les services, entités, pays.	• 72 communautés actives et 2 088 collaborateurs connectés sur la solution logicielle collaborative Guerbet Inside. • Organisation de conférences téléphoniques mensuelles à destination de l'ensemble des salariés.

5.2.2.6 Dialogue social

Le Groupe a toujours favorisé le dialogue avec les instances représentatives du personnel, qu'il considère comme de véritables partenaires. Pour Guerbet, le dialogue social est mené sur la base d'une confiance réciproque, il peut être un levier de performance et un moteur de la transformation. Il s'appuie sur la transparence, l'échange, le respect et l'engagement commun dans la volonté d'atteindre les résultats. De même, les droits syndicaux sont reconnus et respectés dans tous les pays où Guerbet est implanté.

À ce titre, l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'administration avait anticipé de manière volontaire en 2017 l'élection d'un premier administrateur salarié au sein du Conseil d'administration. Un deuxième administrateur salarié a été élu en 2020. Pour ces deux élections, Guerbet a apporté son support en termes de communication interne, auprès de tous les salariés qui se portaient candidats.

La politique de responsabilité sociale du Groupe se traduit, entre autres, en France par la signature d'accords relatifs à l'égalité professionnelle hommes/femmes, à la QVT, à l'aménagement du temps de travail, aux conditions de travail et plus généralement à l'emploi. Des aménagements collectifs du temps de travail ont été mis en place dans les secteurs de production, tels que le travail en équipe, le travail en continu, le travail en semi-continu et l'astreinte, afin de satisfaire les besoins de l'activité.

Dans le contexte de la Covid-19, les mesures de prévention et de protections sanitaires et sociales ont été mises en place de manière concertée avec les partenaires sociaux. Guerbet a mis en place une gouvernance Groupe, avec échange de bonnes pratiques, conférences téléphoniques régulières avec l'ensemble des salariés.

Le dialogue social s'entend chez Guerbet dans une acception large afin de :

- favoriser la communication entre toutes les parties prenantes internes : dialogue entre les partenaires sociaux et la Direction, entre les managers et leurs équipes, dialogue intersecteurs ;
- prévenir les conflits par l'expression, l'écoute, la prise en compte de façon anticipée de situations potentiellement conflictuelles, l'attention portée aux conditions d'exercice du travail et le recueil des propositions d'amélioration.

À titre d'exemple, en 2021 sur les sites français, des ateliers RH ont été proposés aux managers et aux salariés pour les informer sur les dispositifs RH en place (congés, entretien annuel d'évaluation, comprendre sa fiche de paie, action logement, etc.).

5.3 Préserver la santé et la sécurité des personnes



5.3.1 Contexte et politique

Nous mettons en œuvre notre Raison d'être au quotidien, en prenant soin des autres. En interne, cela se traduit par l'importance donnée à la sécurité et à la santé des collaborateurs. Notre ambition est de renforcer notre culture sécurité avec pour objectif le « zéro accident ».

En matière d'hygiène, sécurité et environnement (HSE), nous nous appuyons sur le programme d'Excellence Opérationnelle de Guerbet et les principes d'amélioration continue suivants :

- appropriation et déclinaison des standards Groupe ;
- leadership affirmé et visible des managers ;
- évaluation et maîtrise des risques ;
- prise en compte des enjeux HSE dès le démarrage des projets ;
- engagement de tous à appliquer les valeurs de Guerbet (CARE), les règles et les comportements sécurité ;

- engagement de tous à suggérer des idées d'amélioration et à signaler les situations dangereuses ;
- remontée des événements, analyse des causes racines et retour d'expérience intersites ;
- formation et sensibilisation régulière ;
- management visuel approprié ;
- préparation aux situations d'urgence.

En lien avec la stratégie du Groupe, Guerbet a formalisé sa vision HSE et construit la feuille de route HSE 2023, avec pour objectif de renforcer la culture sécurité. Cette vision et la feuille de route HSE ont été construites autour des 10 points clés suivants, structurant le système de management HSE de Guerbet.

FOCUS SÉCURITÉ



Guerbet met en œuvre une politique de préservation de la sécurité et de la santé des personnes au travail par des actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail. La sécurité et la santé sont des éléments de suivi de la performance managériale.

Les actions de prévention sont réalisées en lien avec les services de santé au travail et les instances santé-sécurité locales, telles que la Commission interne de prévention des accidents de Rio (CIPA) ou les Comités sociaux et économiques en France.

Guerbet déploie des programmes de sensibilisation engageant les salariés, avec par exemple la mise en place d'équipes de relais de sécurité (*Safety Champions*) et l'organisation de journées de sensibilisation HSE Groupe sur l'ensemble des sites industriels et au siège, animées par des salariés, relais sécurité et/ou managers.

Le Groupe engage également les entreprises extérieures, avec par exemple un challenge sécurité organisé pour la deuxième année à Lanester ou encore un partenariat lors de la journée HSE à Aulnay-sous-Bois.

5.3.1.1 Sécurité des personnes

L'atteinte de nos objectifs Sécurité constitue la principale responsabilité de l'équipe de Direction et nécessite l'engagement de chaque collaborateur du Groupe.

Le Groupe s'est fixé un objectif de réduction de 64 % du TRIR ⁽¹⁾ entre 2017 et 2023. Cet indicateur intègre les accidents avec arrêt, avec restrictions médicales ou avec traitement médical.

L'amélioration des résultats sécurité est un objectif annuel clé pour l'ensemble des salariés :

- pour le CEO et les membres du Comité exécutif ;
- pour les managers industriels ;
- pour les collaborateurs éligibles au bonus annuel, la réduction du nombre d'accidents est un critère entrant dans le calcul de la rémunération variable ;
- pour les salariés de Guerbet en France, pour qui cet indicateur est intégré dans le calcul de l'intéressement ;
- pour les managers clés et talents dans le cadre du plan d'attribution d'actions de performance 2019-2021 (« *Long Term Incentive Plan* »).

Chaque site industriel dispose d'une organisation HSE dédiée, rattachée hiérarchiquement au directeur d'usine et fonctionnellement au HSE et *Risk Manager* du Groupe. Des correspondants sécurité sont identifiés pour les filiales commerciales.

Le programme d'Excellence Opérationnelle HSE des sites industriels est soutenu par :

- la communication des événements HSE et sûreté, selon des définitions standardisées, dans les 24 heures, au niveau du Groupe. Cette communication, réalisée par le directeur du site concerné, est destinée au Directeur Général, au Directeur des Opérations Techniques, au Directeur des Ressources Humaines et à l'équipe HSE et *Risk Management* du Groupe, ainsi qu'aux autres directeurs de site et responsables HSE ;
- des reportings mensuels de chaque site auprès de l'équipe HSE et *Risk Management* du Groupe, sur des indicateurs de performance, de management et d'actions ;
- des revues de la performance réalisées trimestriellement sur les sites industriels, incluant les Programmes d'Excellence Opérationnelle ;

- le partage d'informations intersites et de retours d'expériences externes via des réunions mensuelles et un séminaire annuel ;
- l'encouragement du leadership sécurité des managers (dialogue HSE, présence sur le terrain, etc.) ;
- des programmes d'encouragement aux améliorations HSE, via les systèmes de récompense (*Awards* catégorie sécurité).

Dans le contexte de la pandémie, Guerbet a maintenu son engagement à donner la priorité absolue à la santé et à la sécurité des salariés, tout en assurant la continuité de ses activités. Le travail au domicile a été privilégié au maximum. Guerbet a continué à adapter les mesures de protection et de prévention au contexte de la pandémie pour préserver la santé de ses salariés.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE SÉCURITÉ DU GROUPE



5.3.1.2 Sécurité des installations industrielles

L'activité de production de principes actifs des produits de contraste engendre des risques en matière de sécurité et d'environnement. Ces risques sont liés aux dangers inhérents à la fabrication, au transport, à l'utilisation et à l'élimination des matières premières : solvants, réactifs, intermédiaires de synthèse et autres produits utilisés.

Trois de nos sites industriels sont classés Seveso :

- seuil haut pour les sites de Dublin et Marans ;
- seuil bas pour le site de Lanester.

Ces trois sites sont soumis à des prescriptions particulières. Ils réalisent et révisent régulièrement des études de danger qui se traduisent par la mise en place et le suivi de mesures de maîtrise des risques pour limiter la probabilité et l'impact potentiel d'accidents sur leur environnement, en mode de fonctionnement normal et dégradé. Les procédures internes et la formation du personnel permettent d'intégrer les évolutions réglementaires, de maintenir les compétences pour la maîtrise des risques spécifiques, comme le transport de matières dangereuses ou la manipulation de produits chimiques, mais également de faire face aux situations anormales pour en maîtriser et en limiter les impacts.

⁽¹⁾ Total Recordable Incident Rate, il s'agit du nombre d'accidents rapportés aux nombres de salariés.

Le site de Lanester a décidé, en concertation avec les autorités, de maintenir certaines exigences liées à l'ancien classement seuil haut, dont l'organisation des secours, le système de gestion de la sécurité garantissant la mise en œuvre de solides processus de prévention des risques ou bien encore le plan de prévention des risques technologiques (PPRT), protégeant quant à lui les populations riveraines. Cette décision témoigne du haut degré d'exigence du site en matière d'amélioration continue sur les domaines de la sécurité industrielle, pour garantir la sécurité des salariés, des riverains et de l'environnement.

Les PPRT des sites de Marans et Lanester permettent la maîtrise de l'urbanisation au sein de périmètres définis en fonction des risques. Aux actions et investissements internes pour diminuer la probabilité et les conséquences d'accidents se sont ajoutées des prescriptions pour renforcer la protection des populations riveraines. À titre d'exemple, Guerbet a signé une convention de financement tripartite (État, collectivités territoriales, Guerbet) pour soutenir l'installation de locaux de confinement pour des particuliers ou entreprises riveraines du site de Lanester.

Les sites de production de Guerbet sont régulièrement audités et visités par le Groupe, et inspectés par les autorités environnementales locales et par les brigades incendie.

Le site de Marans est signataire de l'initiative Responsible Care® depuis 2019.



Cette initiative est l'engagement commun au niveau mondial de l'industrie de la Chimie pour la gestion sûre des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et la promotion de leur rôle dans l'amélioration de la qualité de vie et leur contribution au développement durable.

Les risques industriels et environnementaux sont présentés à la section 4.8.2 « Facteurs de risques », paragraphe « Risques opérationnels/Risques liés à l'environnement et à la sécurité ».

Focus règlement européen REACH

Le règlement européen REACH (*Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals*, Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007. L'objectif de ce règlement est de protéger la santé humaine et l'environnement par l'amélioration de l'identification des substances chimiques et la connaissance intrinsèque de leur dangerosité. Guerbet a organisé son activité pour se conformer à la réglementation et assurer sa mise en œuvre. L'équipe HSE et *Risk Management* du Groupe est en charge de coordonner REACH avec les interlocuteurs internes et externes et de veiller à enregistrer tout produit chimique concerné.

5.3.1.3 Santé au travail

Avec les services de santé au travail et les instances santé-sécurité locales, Guerbet met en œuvre une politique de prévention et préservation de la santé au travail, des actions d'amélioration des conditions de travail et un suivi médical adapté, afin de préserver l'intégrité physique et mentale de ses collaborateurs.

Sur les sites industriels, en lien avec la médecine du travail, des programmes de prévention sont mis en œuvre en fonction des risques identifiés, comme par exemple des tests d'audition, de vision, des contrôles atmosphériques et des formations à l'utilisation des équipements de protection individuelle. Au niveau Groupe, des sensibilisations sont réalisées pour promouvoir la santé, comme par exemple à l'occasion d'Octobre rose (302 salariés connectés au webinaire) et de Novembre bleu.

Par un suivi médical adapté, Guerbet anticipe les éventuelles inaptitudes au travail et porte des réponses en matière d'aménagement de postes de travail ou d'aménagement du temps de travail. Le cas échéant, Guerbet recherche, avec le concours des commissions handicap, des solutions de reclassement personnalisées afin de favoriser le maintien en activité.

De nombreuses initiatives santé sont ainsi mises en œuvre sur les sites et filiales, telles que la mise en place de nouveaux équipements et/ou d'actions organisationnelles pour améliorer l'ergonomie, des sensibilisations à la santé, nutrition, canicule et des campagnes de vaccination.

Dans le contexte de la pandémie, en complément des mesures de protection et prévention déployées pour l'ensemble de ses salariés, Guerbet a continué à apporter une attention toute particulière aux salariés dits vulnérables, en coordination régulière avec les services de santé au travail, en facilitant la vaccination.

Guerbet propose à l'ensemble de ses salariés en France de bénéficier d'un service de téléconsultation médicale incluant une cellule de soutien psychologique, via la mutuelle santé.

5.3.1.4 Focus protection sociale

Guerbet veille à ce que les salariés bénéficient d'une protection sociale, conformément aux réglementations et pratiques en vigueur dans les différents pays où Guerbet est présent.

En France et aux États-Unis, compte tenu de l'évolution des dépenses et couvertures de santé, Guerbet veille à maintenir un bon niveau de prestation santé pour ses collaborateurs. En matière de prévoyance, Guerbet assure ses salariés afin de faire face aux risques personnels les plus importants. En 2021, une étude a été menée pour revoir les couvertures décès, santé, retraite, invalidité sur l'ensemble des pays et permettre d'adapter les régimes existants.

En 2020, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, Guerbet a créé un fonds pour aider les employés lourdement impactés. Ce fonds avait été alimenté par tous les administrateurs et le Directeur Général, qui avaient chacun reversé 5 % de leur rémunération annuelle. La partie non utilisée de ce fonds constitué en 2020 est restée disponible en 2021 pour être allouée en cas de besoin à des salariés durement impactés par la crise.

5.3.2 Plan d'actions et résultats

Dans le cadre de sa politique santé et sécurité, Guerbet se fixe la feuille de route suivante pour tendre vers le « zéro accident » sur ses sites :

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Sécurité Groupe	- Diminuer le TRIR, taux d'accidents pour les salariés du Groupe, objectif 0,5 en 2023. - Améliorer le suivi des accidents pour les intervenants extérieurs.	15 accidents, enregistrés au sens TRIR pour l'ensemble du Groupe, dont 12 accidents avec arrêt. - Le TRIR est de 0,55 pour l'ensemble du Groupe, en diminution de 61 % par rapport à 2017. Le taux de fréquence des accidents de travail est de 3,4. - Le taux de gravité des accidents du travail s'est établi à 0,10 pour l'ensemble du Groupe, en diminution de 96 % par rapport à 2017.
Sécurité des personnes, sécurité industrielle et impacts environnementaux sur les sites industriels	- Mise en œuvre de la feuille de route HSE industrielle 2018-2023. - Réalisation d'audits HSE tous les deux ans sur 100 % des sites industriels. - Standardiser les indicateurs de management et d'actions, pour l'ensemble des sites industriels. - Décliner la politique HSE Groupe sur chacun des sites industriels.	- Maintien et adaptation des mesures de protection et de prévention pour préserver la santé et la sécurité des salariés dans le contexte de la pandémie. - Déploiement de la feuille de route HSE 2021 industriels : - renforcement de procédures vitales (permis de travail, permis de feu, travail en hauteur, espace confiné), - renforcement du programme d'analyse des risques procédés (Hazop) sur les sites de production de principes actifs, - réalisation d'études des plans de continuité d'activité et d'intervention d'urgence, - lancement progressif du logiciel HSE Groupe sur les sites industriels, - réalisation de la première journée HSE sur les sites industriels et au Siège, - déploiement du référentiel rôles et responsabilités, - réalisation d'un audit HSE croisé à Marans. - Visites régulières des sites français et Dublin par le <i>Risk Manager</i>. - Déploiement des indicateurs sécurité des procédés (<i>process safety index</i>) pour l'ensemble des sites industriels de fabrication des principes actifs.
Sécurité filiales commerciales et sites administratifs	- Déployer mensuellement l'indicateur TRIR et la mise en place d'une communication sous 24 heures des accidents potentiellement graves. - Construire la feuille de route HSE commerciale et administrative, sur la base des actions menées sur la filiale commerciale française et au siège.	- Maintien et adaptation de mesures de protection et de prévention pour préserver la santé et la sécurité des salariés dans le contexte de la pandémie. - Cadrage du projet de sensibilisation en ligne à la sécurité pour les équipes de terrain.
Santé	- Poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route HSE industrielle. - Poursuivre les initiatives de prévention santé.	0 maladie professionnelle déclarée dans l'année, selon les critères de la réglementation locale. - Campagne de vaccination contre la grippe réalisée sur les sites industriels et pour certaines entités administratives et commerciales.

5.4 Minimiser les impacts environnementaux de nos activités



Conscient des enjeux écologiques, Guerbet poursuit son développement de façon durable. L'entreprise s'engage à diminuer son empreinte environnementale sur l'ensemble de son périmètre d'activités, de l'approvisionnement en matières premières à la production des produits de contraste et dispositifs médicaux jusqu'à la livraison aux clients. Le Groupe s'engage à maîtriser ses procédés et ses rejets tout en cherchant à innover pour en réduire l'impact. Le Groupe prend

en compte les enjeux liés au changement climatique. Toutes ces initiatives sont menées dans le strict respect des réglementations et normes en vigueur, partout où opère Guerbet.

Au travers de sa politique HSE, Guerbet s'engage à mettre en place des solutions autour de quatre axes :



Les indicateurs quantitatifs environnementaux présentés dans le présent rapport prennent en compte les données des sites industriels, à l'exclusion du site de Guerbet Lyon et des sites administratifs et commerciaux dont l'impact est non significatif.

Néanmoins, des initiatives sont menées sur ces sites. Par ailleurs, le bilan carbone du Groupe tient compte de l'ensemble des activités de Guerbet et de ses fournisseurs et sous-traitants.

5.4.1 Enjeux climatiques

En tant qu'entreprise responsable, Guerbet met en œuvre des programmes visant à prendre en compte les enjeux liés au changement climatique et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Guerbet développe des actions pour contribuer à limiter le changement climatique et veille à prendre en compte les risques et opportunités associés. Guerbet a lancé en 2021 le projet « Stratégie climat » pour mieux faire face aux enjeux de performance et transformation durable, qui se poursuit en 2022. Il a été présenté au Comité éthique, gouvernance et RSE du Conseil d'administration.

Pour réaliser ce projet, Guerbet a constitué une équipe pluridisciplinaire composée de salariés et de consultants experts, selon la méthodologie suivante :



* TCFD : Task Force on Climate-related Financial Disclosures.

5.4.1.1 Risques et opportunités climatiques

Le changement climatique induit des enjeux physiques et de transition tels que :

- les risques physiques pour nos sites industriels et principaux fournisseurs de notre chaîne d'approvisionnement liés aux phénomènes climatiques aigus et chroniques (température, sécheresse, précipitation, catastrophes naturelles, etc.) et aux impacts financiers de ces risques ;
- les risques de transition liés à la raréfaction des ressources, au renforcement des exigences de marché et des réglementations, aux enjeux de réputation liés aux attentes des parties prenantes internes et externes et aux impacts financiers de ces risques.

En 2021, Guerbet a renforcé l'évaluation des risques climatiques dans le cadre du projet « Stratégie climat » sur les risques physiques et de transition. Les risques physiques ont été analysés pour l'ensemble de nos sites industriels et pour les fournisseurs clés de Guerbet et susceptibles d'être les plus à risque. Cette évaluation a été réalisée via un outil d'analyse, pour mesurer l'exposition aux risques climatiques des actifs et à évaluer la vulnérabilité des activités, pour renforcer les actions d'atténuation des risques physiques.

Voici la synthèse des risques et opportunités pouvant avoir un impact significatif pour le Groupe :



Il ressort de ce projet climat les principaux risques et opportunités suivants qui peuvent avoir un impact sur les activités, la chaîne d'approvisionnement, les coûts et la compétitivité. C'est pourquoi Guerbet met en œuvre des plans d'actions tels que des actions de réduction des consommations d'énergie et d'optimisation des procédés et de maîtrise des rejets, des procédures d'urgence sur les sites à risque d'ouragan, la constitution de stocks pour pallier une éventuelle rupture d'un site de production. Pour renforcer sa résilience, Guerbet a identifié les axes de travail suivants en lien avec le projet climat et le programme de continuité d'activités Groupe et sites industriels.

5.4.1.2 Décarbonisation

Conscient des enjeux climatiques, Guerbet s'est fixé les objectifs suivants de décarbonisation afin d'être compatible avec des objectifs fondés sur la science, appelés SBT⁽¹⁾ pour *Science-Based Targets*. Il s'agit d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui fournissent aux organisations une trajectoire alignée sur la science du climat ; définir une SBT fait partie intégrante d'une stratégie climatique crédible.

⁽¹⁾ L'initiative Science-Based Targets (SBTi) encourage une action climatique ambitieuse dans le secteur privé en permettant aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science. <https://sciencebasedtargets.org/>

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Minimiser les impacts environnementaux de nos activités

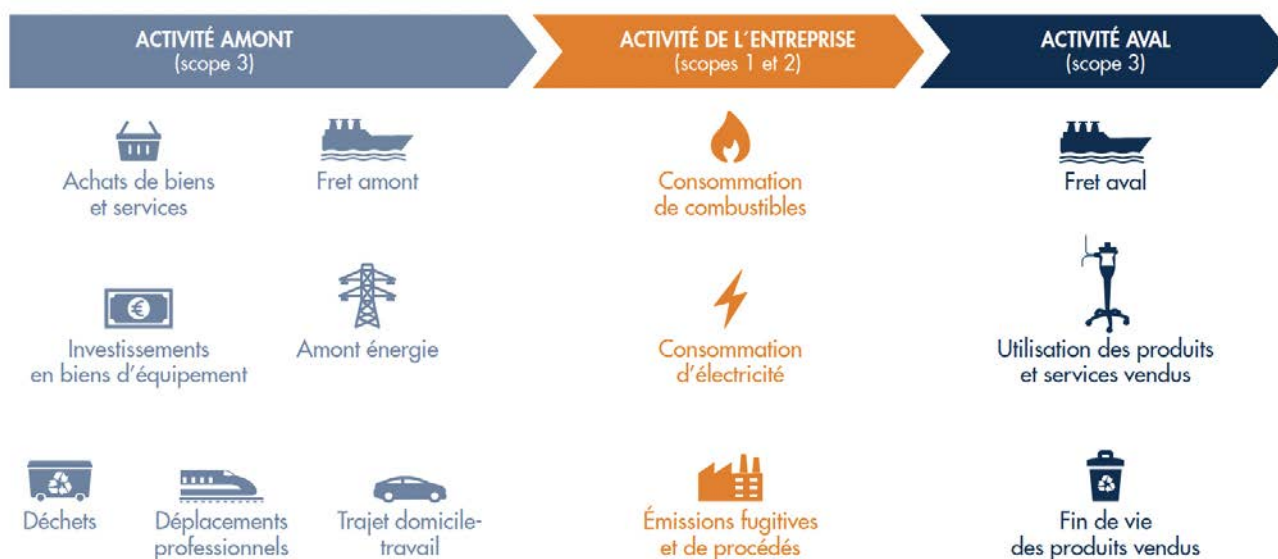
Guerbet a décidé de s'engager *a minima* sur une trajectoire WB2 °C ^[2], à horizon 2032 ; pour l'année de référence 2021, le dossier sera soumis à la SBT. Concrètement, cette trajectoire se décline de la manière suivante à horizon 2032 :

- au moins 27,5 % de réduction en absolu sur les scopes 1 et 2 (en moyenne 2,5 % de réduction par an) ;
- au moins 13,2 % de réduction en absolu sur le scope 3 (en moyenne 1,2 % de réduction par an).

Ces objectifs tiennent compte de la stratégie de croissance du Groupe, des actions de réduction interne, des évolutions d'innovation et de technologie, de facteurs exogènes de décarbonisation sur l'électricité, du recours aux énergies renouvelables et des engagements des fournisseurs et entreprises de transport clés. Ils ont été validés par le Comité exécutif et le Conseil d'administration.

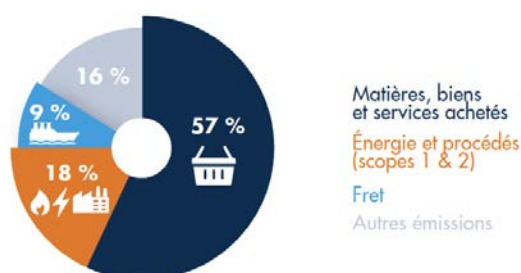
En 2021, Guerbet a actualisé son bilan carbone pour l'ensemble de ses activités, scopes 1, 2 et 3 pour l'année précédente.

PÉRIMÈTRE DU BILAN CARBONE DE GUERBET



Cette étude a permis de confirmer les postes significatifs, à savoir les achats, l'énergie et le transport. Ces trois postes représentent près de 85 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe.

RÉPARTITION DES POSTES GES



En lien avec ce bilan carbone et le projet climat, Guerbet renforce ces plans d'actions via les axes clés suivants :

- **Gouvernance :**
 - engager l'ensemble des salariés en cascadeant les objectifs Groupe au niveau individuel aux fonctions exécutives, dirigeantes et intermédiaires clés,
 - développer l'expertise interne sur les fonctions clés,
 - sensibiliser l'ensemble des salariés.
- **Énergie et procédés** (voir paragraphe « Minimiser l'impact carbone des consommations d'énergie et procédés ») :
 - poursuivre les audits et les actions d'efficacité énergétique sur les sites industriels,
 - mettre en place des installations innovantes et des actions de rupture,
 - développer le recours aux énergies renouvelables,
 - renforcer les critères énergies et climat dans les investissements et le développement.

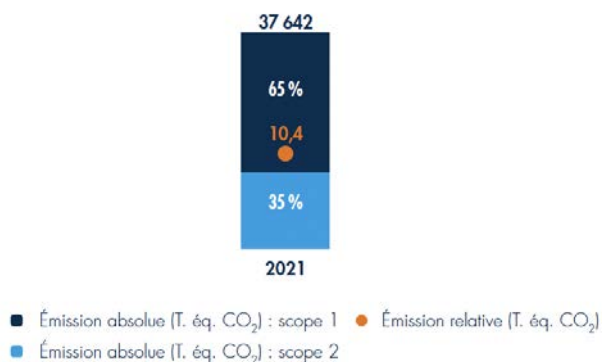
^[2] Well below 2 °C, c'est-à-dire bien en dessous de 2 °C par rapport aux températures préindustrielles, conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

- **Recherche, innovation et développement :**
 - intégrer la composante climatique dès la R&I,
 - systématiser les analyses du cycle de vie (ACV) des nouveaux produits et conditionnements, réaliser progressivement des ACV sur les produits et conditionnements existants les plus prioritaires.
- **Achats, utilisation et fin de vie :**
 - renforcer nos critères climat dans le choix des fournisseurs,
 - poursuivre les démarches d'engagement avec les fournisseurs ayant la plus forte empreinte carbone (voir section 5.6),
 - renforcer le recyclage interne des matières premières et solvants,
 - renforcer les démarches d'éco-conception et d'économie circulaire pour tout nouveau produit ou développement, en partenariat avec nos fournisseurs et clients.
- **Transport :**
 - poursuivre le travail d'optimisation de notre chaîne logistique,
 - privilégier le transport maritime plutôt qu'aérien pour l'envoi de nos produits finis à nos clients,
 - renforcer nos critères climat dans le choix des transporteurs,
 - poursuivre les discussions et démarches d'engagement avec nos principaux transporteurs.

Minimiser l'impact carbone des consommations d'énergie et procédés

ÉMISSIONS DE GES SUR LES SCOPES 1 ET 2

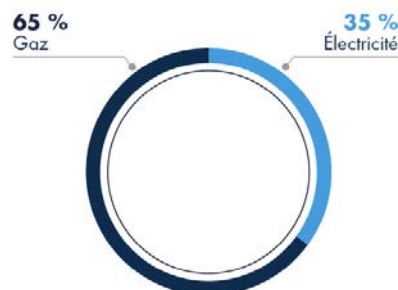
(année de référence 2021)



En 2021, les émissions relatives de GES sur les scopes 1 et 2 représentent 37 642 tonnes équivalent CO₂. Les actions d'efficacité énergétique mises en œuvre sur les sites industriels sont détaillées au paragraphe 5.4.2 « Utilisation durable des ressources », zoom « Consommation d'énergie »).

Suite au remplacement, en 2020, de la chaudière fioul du site de Marans par une chaudière au gaz, aucune des chaudières des sites industriels ne fonctionne au fioul, ce qui a un impact positif sur les émissions de GES.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES PAR TYPE D'ÉNERGIE SUR LES SITES INDUSTRIELS



Minimiser l'impact carbone de la chaîne d'approvisionnement



Le transport représente près de 20 % des émissions de GES du Groupe. C'est plus particulièrement le fret de nos usines vers nos clients qui a un impact important. L'enjeu environnemental et économique pour Guerbet est de limiter le recours au transport aérien au profit du transport maritime. Pour cela, Guerbet a identifié les actions clés suivantes :

- fiabiliser les prévisions de vente en :
 - renforçant la connaissance des marchés locaux,
 - investissant dans des outils de prévisions statistiques ;
- rendre la production plus flexible en investissant dans de nouveaux outils industriels (temps de cycle plus court, lots plus petits) ;
- renforcer la relation avec les entreprises de logistique par des démarches d'engagement conjoint avec nos principaux transporteurs ;
- renforcer l'intégration de la performance environnementale dans le processus de sélection et dans les reportings.

En lien avec ces actions clés, Guerbet s'est fixé des objectifs à horizon 2023 :

- améliorer l'indicateur sur les produits disponibles livrés à temps ;
- réduire la part de transports aériens des produits finis.

2021 a également été une année particulière du fait de la crise de la Covid-19, toutefois le partage des valeurs, la collaboration établie avec les transporteurs et fournisseurs ont permis de traverser l'année, sans discontinuité majeure d'approvisionnement, avec un recours plus important à l'aérien. En effet, le recours à l'aérien est une variable d'ajustement pour livrer nos clients dans les temps. Ainsi, l'indicateur transport aérien est supérieur à 2020.

Guerbet poursuit le déploiement des actions engagées :

- optimisation des implantations et du fonctionnement des centres de distribution, contribuant à la fiabilisation des ventes et à diminuer l'impact carbone de l'approvisionnement ;
- amélioration du taux de services des sites par rapport aux prévisions de ventes et stocks ;
- effort de rationalisation du nombre de références produits et de présentations.

Autres actions

Au-delà des actions sur les énergies et sur l'optimisation des déchets, d'autres actions sont réalisées afin de limiter l'impact des déplacements en mission et des trajets :

- la politique voyage du Groupe intègre des mesures visant à réduire l'impact carbone des déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage de fonctionnements alternatifs aux déplacements ;
- le Groupe encourage les moyens de communication à distance, l'utilisation des transports en commun, notamment ferroviaires ;
- le recours aux véhicules électriques et hybrides est encouragé par la politique concernant les véhicules de fonction ; fin 2021, en France, 19 % des véhicules de fonction sont hybrides ou électriques ; par ailleurs, nous ne commandons plus de véhicules diesel ;
- les sites s'équipent de bornes de recharge pour véhicules électriques, comme par exemple à Aulnay-sous-Bois, à Dublin et au siège social à Villepinte ;
- pour réduire l'impact des déplacements domicile-travail, différentes actions ont été mises en œuvre ces dernières

années : bornes de recharge électrique, service d'auto-partage, promotion des moyens de transports doux (amélioration des équipements de stationnement de deux-roues non motorisés, challenge vélo domicile-travail, indemnité vélo), promotion du covoiturage, ou encore la généralisation du travail au domicile.

Par ailleurs, la pandémie a fortement limité les déplacements des salariés ces deux dernières années, qu'il s'agisse de déplacements en mission ou des trajets domicile-travail, fortement réduits compte tenu du travail au domicile privilégié tout au long de la crise.

5.4.1.3 Taxonomie verte

Contexte de la taxonomie européenne

Guerbet a analysé ses activités éligibles au titre des deux objectifs climatiques concernés pour l'exercice 2021, conformément au règlement européen 2020/852 définissant la soutenabilité environnementale des activités économiques du 18 juin 2020 (le règlement européen, dit règlement « Taxonomie », a été adopté le 4 juin 2021 par la Commission européenne) relatif à l'établissement d'un cadre visant à promouvoir les investissements durables au sein de l'Union Européenne.

Pour l'exercice 2021, les activités durables sont décrites au regard des deux premiers objectifs concernés, à savoir l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique (Annexes I & II des Actes Délégués Climat). Les activités durables seront étendues aux quatre autres objectifs, avec obligation de reporting lors de l'exercice 2023 :



Conformément à l'acte délégué adopté le 4 juin 2021, une activité est dite éligible si elle est incluse dans la liste des activités figurant aux annexes I et II. Les activités ne répondant pas aux définitions de ces annexes sont considérées comme non éligibles.

Conformément au règlement Taxonomie et selon les modalités définies par l'acte délégué « article 8 », Guerbet est tenu de publier trois indicateurs de performance, basés sur les comptes

consolidés du Groupe, résultant de produits et/ou services associés à des activités économiques considérées comme durables au sens de ce règlement et actes délégués, au titre des deux premiers objectifs climatiques :

- Part de chiffres d'affaires éligible ;
- Part de dépenses d'investissements éligibles (CAPEX) ;
- Part de dépenses d'exploitation éligibles (OPEX).

Indicateurs de performance

Chiffre d'affaires

Le ratio du chiffre d'affaires selon l'article 8 du règlement (paragraphe 2, point a) est calculé comme la part du chiffre d'affaires net provenant de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la Taxonomie (numérateur), divisée par le chiffre d'affaires net (dénominateur).

Les activités de Guerbet portent essentiellement sur la fabrication et la commercialisation de produits de contraste, de dispositifs médicaux et de solutions innovantes, indispensables à l'Imagerie Diagnostique et Interventionnelle.

La part de chiffres d'affaires de Guerbet éligible pour l'exercice 2021 au titre des objectifs climatiques est limitée à l'activité de commercialisation de solutions innovantes au titre de la catégorie « 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes », en lien avec les activités de Guerbet en matière d'Intelligence Artificielle et de solutions digitales.

Les autres activités de Guerbet ne sont pas visées directement par les objectifs climatiques. En effet, elles ne sont pas considérées par la taxonomie comme ayant une contribution substantielle aux objectifs climatiques, le règlement ayant ciblé les secteurs d'activités les plus émetteurs de gaz à effet de serre.

Le Groupe a réalisé une analyse détaillée de l'activité « 3.14. Fabrication de produits chimiques organiques de base »

couverte par la taxonomie. Cette analyse n'a pas révélé de chiffre d'affaires lié à l'activité « 3.14. Fabrication de produits chimiques organiques de base », les produits fabriqués par Guerbet n'étant pas listés dans les produits ciblés.

En 2021, la part du chiffre d'affaires de Guerbet éligible au titre de la catégorie « 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes » est de 0,068 %.

CAPEX

En 2021, les CAPEX éligibles de Guerbet comprennent :

- Les dépenses d'investissements relatifs aux actifs ou processus qui sont associés aux activités économiques éligibles à la taxonomie, à savoir la R&D de l'Intelligence Artificielle et des solutions digitales au titre de la catégorie « 8. Information et communication », paragraphe « 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes ».
- Les dépenses d'investissements liées à l'achat d'activités économiques éligibles à la taxonomie et aux mesures individuelles permettant aux activités cibles de devenir bas carbone ou d'entraîner des réductions de GES, à savoir : les immobilisations corporelles de bâtiments et entrepôts et l'acquisition d'actifs droit d'utilisation concernant les baux immobiliers de longue durée et les locations de flottes de véhicules et les constructions et activités immobilières (7).

Ces CAPEX éligibles constituent le numérateur pour calculer la part de CAPEX éligibles.

Investissements liés à :	Normes	Montant (en K€)	Renvoi vers les états financiers consolidés 2021
R&D Intelligence Artificielle et solutions digitales	IAS 38	3 329	Non disponible en lecture directe dans le DEU
Immobilisations corporelles	IAS 16	0	Non disponible en lecture directe dans le DEU
Droits d'utilisation baux immobiliers de longue durée	IFRS 16	7 808	Chapitre 6.1.2, Note 6.1
Droits d'utilisation locations de flottes de véhicules	IFRS 16	2 617	Non disponible en lecture directe dans le DEU
	IAS 16		
Constructions et activités immobilières	IFRS 16	2	Non disponible en lecture directe dans le DEU
TOTAL CAPEX ÉLIGIBLES (NUMÉRATEUR)		13 756	

En 2021, le montant des CAPEX éligibles (numérateur) s'élève à 13 756 K€, comme détaillé ci-dessus.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Minimiser les impacts environnementaux de nos activités

Conformément à la réglementation en matière de taxonomie, le dénominateur des CAPEX comprend les acquisitions de R&D, les augmentations brutes d'immobilisations corporelles et incorporelles et les droits d'utilisation (location IFRS 16).

Investissements liés à :	Normes	Montant (en K€)	Renvoi vers les états financiers consolidés 2021
R&D	IAS 38	7 976	Non disponible en lecture directe dans le DEU
Immobilisations corporelles	IAS 16	37 349	Chapitre 6.1.2, Note 6.1
Droits d'utilisation	IFRS 16	12 334	Chapitre 6.1.2, Note 6.1
Immobilisations incorporelles	IAS 38	3 455	Non disponible en lecture directe dans le DEU
TOTAL CAPEX (DÉNOMINATEUR)		61 114	

En 2021, le montant du dénominateur s'élève à 61 114 K€, comme détaillé ci-dessus.

Le ratio de CAPEX éligible est de 22,5 % en 2021.

OPEX

En 2021, les OPEX éligibles de Guerbet comprennent les coûts directs non capitalisés qui se rapportent :

- a. aux actifs ou processus qui sont associés aux activités économiques éligibles, à savoir de la R&D de l'Intelligence Artificielle et des solutions digitales ;
- b. à l'achat d'activités économiques éligibles, à savoir les constructions et activités immobilières.

Coûts directs non capitalisés liés à :	Montant (en K€)	Renvoi vers les états financiers consolidés 2021
R&D Intelligence Artificielle et solutions digitales	10 220	Non disponible en lecture directe dans le DEU
Constructions et activités immobilières*	0	Non disponible en lecture directe dans le DEU
TOTAL OPEX ÉLIGIBLES (NUMÉRATEUR)	10 220	

* Trois éléments potentiellement éligibles dans nos OPEX : la rénovation de nos bâtiments, l'entretien d'équipements d'efficacité énergétique et de bornes électriques.

En 2021, le montant des OPEX éligibles (numérateur) s'élève à 10 220 K€, comme détaillé ci-dessus.

Conformément au règlement sur la taxonomie, le dénominateur des OPEX, qui est composé des coûts directs non capitalisés liés à la R&D et des coûts de maintenance, s'élève à 85 662 K€.

Coûts directs non capitalisés liés à :	Montant (en K€)	Renvoi vers les états financiers consolidés 2021
R&D	64 997	Chapitre 1.6.6
Maintenance	20 665	Non disponible en lecture directe dans le DEU
TOTAL OPEX (DÉNOMINATEUR)	85 662	

Le ratio d'OPEX éligible est de 11,9 % en 2021.

Conclusion et perspectives

Les ratios de chiffres d'affaires, CAPEX et OPEX éligibles calculés en 2021, ne reflètent pas les objectifs pris par Guerbet en matière de décarbonisation à horizon 2032, ni les investissements de Guerbet pour réduire l'impact de ses activités sur le climat, décrites au paragraphe 5.4.1 « Enjeux climatiques ».

Dans le cadre de l'atteinte des quatre autres objectifs environnementaux, les activités de Guerbet en matière

d'environnement devraient être ciblées par le projet d'Acte Délégué complémentaire, qui pourrait étendre la liste des activités éligibles à des activités de Guerbet telles que :

- la fabrication de produits pharmaceutiques de base et de préparations pharmaceutiques de base qui concerne la fabrication d'API durables, et la fabrication de préparations pharmaceutiques durables ;
- la fabrication d'équipements électriques et électroniques durables et circulaires et leur revente et/ou refabrication.

5.4.1.4 Plan d'actions et résultats

Dans un souci de transparence, Guerbet a publié pour la troisième année consécutive des informations et données concernant sa stratégie climatique, en répondant au questionnaire climat de CDP, organisation à but non lucratif qui distingue les entreprises mondiales les plus actives dans la lutte contre le changement climatique. En 2021, Guerbet a obtenu la note de B pour les informations et données de 2020, sur une échelle de notation allant de A à D. L'année précédente, Guerbet avait obtenu la note A. Ce résultat témoigne de notre niveau de prise en compte des enjeux climatiques, en 2020, mais ne reflète pas encore la stratégie climat et les objectifs de décarbonisation définis par Guerbet en 2021. Guerbet met en effet en œuvre des actions pour contribuer à limiter le changement climatique sur les postes d'émissions clés :

- démarche d'amélioration HSE et RSE avec les fournisseurs les plus à risque ;
- transport maritime privilégié à l'aérien pour l'envoi des produits finis à nos clients ;
- réduction des consommations d'énergie sur les sites industriels. Ce résultat CDP est une organisation internationale à but non lucratif, anciennement appelée

« Carbon Disclosure Project ». Elle détient la base de données mondiale la plus importante sur la performance environnementale des villes et des entreprises.

L'organisation CDP encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et en comprenant leur impact sur l'environnement.

En 2021, l'organisation CDP regroupait plus de 590 investisseurs avec plus de 110 000 Md\$ d'actifs. Elle fournit aux investisseurs une vision des données environnementales cruciales pour mesurer la durabilité des investissements en leur permettant une analyse des risques et opportunités et des stratégies en matière d'environnement des entreprises.

Pour Guerbet, en plus de contribuer à sa réputation et à renforcer la confiance des actionnaires et attirer de nouveaux investisseurs, répondre à ce questionnaire permet d'améliorer la démarche d'analyse des risques et opportunités et est source de progrès. Cette démarche permet une préparation renforcée aux évolutions réglementaires, une meilleure sensibilisation aux risques, une meilleure résilience à long terme et un moyen de se comparer.

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Prise en compte des enjeux climatiques	Identifier les risques et opportunités liés au changement climatique.	• Réalisation du projet climat pour évaluer les risques et opportunités liés au changement climatique. • Guerbet a obtenu la note de B au questionnaire <i>Climate Change</i> de CDP (sur une échelle de notation allant de A à D), pour les actions et résultats de 2020.
Enjeu de décarbonisation	Définir et mettre en œuvre la stratégie de décarbonisation.	• Les émissions relatives de GES sur les scopes 1 et 2 représentent 37 642 tonnes équivalent CO₂. • L'ensemble des actions d'efficacité énergétique mises en œuvre, identifiées ou planifiées ont été consolidées en vue d'être intégrées dans les plans d'actions des sites industriels. • Définition des objectifs de décarbonisation, alignés avec une trajectoire WB 2 °C, soit une réduction absolue entre 2021 et 2032 de : • 27,5 % sur les scopes 1 et 2 ; • 13,2 % sur le scope 3.
Focus approvisionnement climat	Objectifs : • Améliorer la part de produits disponibles livrés à temps. • Réduction de la part du transport aérien. Axes prioritaires : • Fiabiliser les prévisions de vente, et : • Rendre la production plus flexible en investissant dans de nouveaux outils industriels. • Renforcer la relation avec les entreprises de logistique.	• L'indicateur transport aérien est supérieur à 2019, ceci s'explique en partie par la crise de la Covid-19 et par des ruptures ponctuelles. • Poursuite de la stabilisation de la structure des centres de distribution. • Poursuite des actions pour améliorer le taux de service des sites industriels, grâce notamment au déploiement d'un nouveau logiciel de planification/ordonnancement. • Engagement d'échanges avec une entreprise de logistique pour renforcer la relation et progresser mutuellement.

5.4.2 Utilisation durable des ressources

Le groupe Guerbet vise l'utilisation optimale des ressources naturelles grâce à des actions :

- de réduction des consommations d'eau et énergie ;
- d'optimisation des matières premières utilisées dans la fabrication de ses produits ;
- d'innovation sur les procédés.

Ces actions contribuent à diminuer notre impact sur le climat (ex. : réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'optimisation énergétique) et à renforcer notre résilience face au changement climatique (ex. : optimisation des consommations d'eau).



Les sites industriels ont des systèmes de management HSE, organisé autour du programme d'Excellence Opérationnelle HSE. Par ailleurs, le site de production de principes actifs de Dublin est certifié ISO 14001, il s'agit du plus gros contributeur en matière de consommation d'énergie et d'eau.

Consommation d'eau

OBJECTIF



CONSOMMATION D'EAU

> -25 % sur les sites industriels entre 2017 et 2023, en relatif

La réduction des consommations relatives d'eau sur nos sites industriels est un critère entrant dans le calcul de la rémunération variable des collaborateurs ayant une part variable (bonus annuel).

En 2021, la consommation d'eau sur nos sites industriels est de 921 892 m³, en diminution de 9 % en relatif et de 1 % en absolu par rapport à 2020. La consommation relative stagne par rapport à 2017 et est en augmentation en absolu, ce résultat est moins bon que prévu notamment suite à la mise en service de nouveaux équipements depuis 2017, la fabrication de lots techniques de Gadopicienol, et des aléas techniques sur le traitement de l'eau à Dublin. L'augmentation en absolu est liée à l'augmentation des quantités produites sur les sites, dans un contexte d'internationalisation.

Les sites industriels mettent en œuvre des programmes de maîtrise des consommations d'eau. Voici quelques illustrations d'actions réalisées dans l'année :

- à Aulnay-sous-Bois, désignation d'un manager utilités et énergie, mise en place d'un nouveau distillateur avec recyclage des condensats et compteurs d'eau, qui permet un gain de 15 % d'eau purifiée ;
- installation de réservoir condensat à Dublin, permettant de réduire la consommation d'eau du site de 7 000 m³/an ;
- mise en place d'un système de recirculation de l'eau de refroidissement à Raleigh pour mise en service en 2022 ;
- à Rio, mise en place d'un circuit fermé pour maintenir la température du distillateur et d'un système pour réutiliser l'eau osmosée rejetée pour l'entretien des espaces verts ;

- installation de robinets à détection de présence à Lyon ;
- participation du site de Lanester à une initiative pilotée par la chambre de commerce et d'industrie du Morbihan, qui consiste en la réalisation de diagnostics, la valorisation des bonnes pratiques, l'organisation d'ateliers thématiques, la cartographie des potentiels de réutilisation des eaux usées, etc. ; dans ce cadre, le site a participé à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques présentant entre autres des actions mises en place par le site. Le site a obtenu le trophée de l'eau Loire-Bretagne 2021 pour une action mise en place pour recycler en interne des eaux de process en eau de refroidissement de l'incinérateur (voir section 5.8 Reconnaissances externes de la performance RSE de Guerbet).

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU

(année de référence 2017)



Consommation d'énergie

OBJECTIF



CONSOMMATION D'ÉNERGIE

> -25 % d'énergie sur les sites industriels entre 2017 et 2023, en relatif

La réduction des consommations relatives d'énergie sur nos sites industriels est un critère entrant dans le calcul de la rémunération variable des collaborateurs ayant une part variable (bonus annuel).

En 2021, la consommation d'énergie de nos sites industriels est de 188 674 MWh, en diminution de 4 % en relatif et en augmentation de 2 % en absolu par rapport à 2020. L'augmentation en absolu en 2021 par rapport à 2020 s'explique notamment par une hausse d'activité en 2021 (l'année 2020 ayant été marquée par la crise de la Covid-19). Ce résultat est en amélioration de 4 % en relatif et de 2 % en absolu par rapport à 2017, grâce aux actions mises en œuvre ces dernières années (remplacement de chaudière à Marans et à Raleigh, économie de gaz sur l'incinérateur à Lanester, etc.). Cette diminution est plus faible que prévu, notamment suite à la mise en service de nouveaux équipements depuis 2017, à la fabrication de lots techniques de Gadopicténol et à un contexte d'internationalisation.

Les sites industriels déploient des programmes de maîtrise des consommations d'énergie pour limiter l'impact environnemental et optimiser les coûts de production. Les sites veillent à améliorer la performance énergétique des nouveaux équipements et dans les projets. Des actions sont également menées au siège et par les filiales commerciales (par exemple, installation de luminaires basse consommation). Voici quelques exemples d'actions menées dans l'année sur les sites industriels :

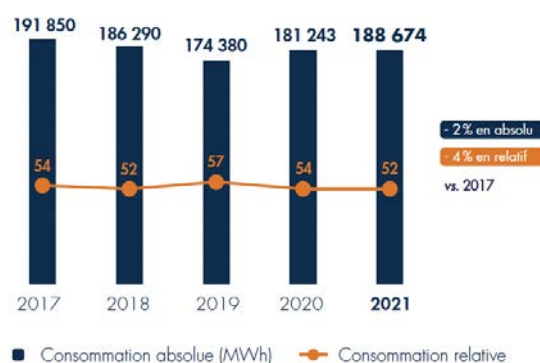
- à Dublin, suppression d'une étape de traitement en accord avec les autorités, installation d'unités d'osmose inverse pour réduire le besoin de chaleur pendant une étape de purification, système de récupération des condensats de vapeur, travaux de raccordement d'une nouvelle chaudière plus efficace : environ 3 800 MWh économisés sur l'année ; par ailleurs, le site poursuit les campagnes de recherche de fuite ;
- à Aulnay-sous-Bois, mise en place de systèmes de récupération de chaleur de condensats, installation d'un équipement de stérilisation avec double enveloppe et dimensionné pour stériliser plus de flacons (moins d'énergie consommée à nombre équivalent de flacons), optimisation

énergétique dès la conception d'un nouvel atelier, audit sur le réseau vapeur et remplacement de brûleurs sur la chaufferie ; le site poursuit les actions d'efficacité énergétique initiées (éclairage LED, variateurs de vitesse, ajout de compteurs, calorifugeage et remplacement de matelas isolants) ;

- à Rio, installation d'un compresseur de puissance réduite pour l'utilisation en dehors des heures de production, remplacement de la chaudière par un équipement plus performant ;
- à Lyon, remplacement de l'éclairage par des LED et réduction de 35 % de la surface des locaux ;
- le site de Lanester a remplacé une tour aéro-réfrigérante par un équipement haute efficacité et a déployé une campagne de remplacement de l'éclairage par des LED ; le site a poursuivi le recyclage d'un solvant à haut pouvoir calorifique en remplacement du gaz sur l'incinérateur, permettant de réduire d'environ 14 000 MWh la consommation de gaz. Ce projet a été récompensé par le trophée RSE du LEEM (Les Entreprises du Médicament), dans la catégorie « environnement », voir section 5.8 « Reconnaissances externes de la performance RSE de Guerbet ».

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

(année de référence 2017)



5.4.3 Démarche d'innovation

Le Groupe a initié il y a quelques années une démarche d'innovation sur les procédés, par l'utilisation de solvants issus de la régénération, le recyclage de l'iode dans les procédés et la substitution de solvants par d'autres moins nuisibles à l'environnement.

Ces actions sont pilotées par les équipes du développement industriel chimie du Groupe, dans le cadre de réunions « Développement Durable » mensuelles. Les orientations développement durable des équipes sont les suivantes :

- nouveaux procédés avec utilisation d'eau ou de solvants limitant l'impact pour l'environnement ;
- nouveaux procédés chimiques permettant la suppression de matières dangereuses ;
- nouvelles méthodes d'analyse en ligne pour détecter des problèmes à la source ;
- nouvelles pratiques/*lean engineering* pour éviter les gaspillages.

La récupération d'iode sur le site de Lanester et d'Ioversol (principe actif) sur le site de Dublin illustre notre démarche de développement durable et d'économie circulaire puisque ce recyclage permet de conjuguer compétitivité et réduction de l'impact environnemental (préservation de la ressource mondiale en iode, économie circulaire par le recyclage et la réutilisation en interne).

Depuis 2020, la mise en place sur le site de Lanester d'un procédé de séparation d'un solvant, à haut pouvoir calorifique, des eaux usées puis son injection dans l'incinérateur du site permet d'une part de diminuer la quantité de gaz utilisée sur l'incinérateur et d'autre part d'augmenter la part d'iode récupérée sur le site. Environ 160 tonnes d'iode sont recyclées en interne sur le site, il s'agit d'une matière non renouvelable.

Le site de Dublin dispose d'installations de valorisation de deux solvants, ainsi chaque année le site recycle, en interne, environ 96 % des tonnages pour ces deux solvants.

Par ailleurs, Guerbet dispose d'un conditionnement éco-conçu. Xenetix®, initialement présenté en flacon, bénéficie aussi d'un conditionnement en poche de polypropylène (Scanbag® by Xenetix®). Ce conditionnement original permet de préserver les qualités de Xenetix® tout en simplifiant les procédures d'utilisation, en améliorant la sécurité du patient et du personnel médical et en apportant un progrès notable dans la gestion des déchets (poids et volume diminué). Ce conditionnement est l'une des réponses de Guerbet à la problématique du développement durable et a fait l'objet d'une ACV (analyse du cycle de vie) qui a permis de démontrer son impact positif sur l'environnement par rapport au format flacon.

5.4.4 Préservation de la biodiversité et maîtrise des rejets

La politique HSE traduit l'engagement de Guerbet à minimiser l'impact environnemental du Groupe sur l'ensemble de ses activités, notamment en optimisant les filières de traitement des effluents et déchets.

Ce sont les sites industriels de production de principes actifs (Dublin, Lanester et Marans) qui sont les plus gros contributeurs en matière d'effluents et de déchets.

Les actions de maîtrise des rejets contribuent à réduire notre empreinte carbone, à renforcer notre résilience face au changement climatique et à préserver la biodiversité.

5.4.4.1 Préservation de la biodiversité

Le Groupe est mobilisé en faveur de la préservation de la biodiversité. Cet engagement se concrétise tout d'abord par la maîtrise des rejets des sites industriels, c'est-à-dire :

- l'optimisation des effluents (voir section 5.4.4.2) ;
- la gestion des déchets.

Les actions mises en place par Guerbet pour limiter son impact sur le changement climatique et pour une utilisation plus durable des ressources naturelles contribuent également à préserver la biodiversité.

Par ailleurs, les sites industriels et le siège de Guerbet se mobilisent avec des démarches de gestion raisonnée des espaces verts. À titre d'exemple, les sites de Marans et de Lanester poursuivent les initiatives d'éco-pâturage et de ruches à Lanester. Le site de Dublin a sélectionné une zone sur ses espaces verts pour planter des fleurs sauvages.

5.4.4.2 Optimisation des effluents

Des programmes d'optimisation des filières de traitement des effluents sont en place, notamment sur les trois sites les plus contributeurs :

- à Dublin, le programme de suivi et d'optimisation de la station d'épuration se poursuit, avec par exemple des projets de réduction des quantités de solvants envoyés sur la station d'épuration du site, de traitement anaérobie des eaux usées ;
- le site de Lanester privilégie le traitement interne des effluents en ayant recours au traitement biologique pour les effluents biodégradables et à l'incinération pour les résidus liquides dangereux et non biodégradables. Dans ce cadre, le prétraitement d'une partie des effluents aqueux par nano-filtration permet de réduire la quantité d'effluents incinérés, de diminuer la quantité de gaz sur l'incinérateur et d'augmenter le recyclage d'eau par la réutilisation des effluents après traitement sur la station biologique. Par ailleurs, une installation de récupération d'iode permet d'effectuer un recyclage interne de cette ressource, 160 tonnes d'iode recyclées sur le site et réutilisées pour préserver la ressource mondiale. En 2021, le site a mis en place des mesures en ligne d'hydrocarbures totaux sur son bassin d'avarie, mené un projet de qualification d'un traitement d'un composé organique présent dans les effluents du site et initié le cadrage réglementaire d'un projet de traitement des sous-produits iodés pour valoriser de plus grandes quantités d'iode ;
- à Marans, des actions se poursuivent pour optimiser le fonctionnement de la filière de traitement des effluents.

Les seuils de rejets ont été définis en concertation avec les autorités locales sur la base d'études d'acceptabilité des milieux récepteurs. Ces études ont aussi permis de mieux connaître les milieux dans lesquels les effluents sont rejetés et de mesurer les impacts environnementaux en termes d'écotoxicité, ou bioaccumulation elles contribuent également à limiter l'impact de Guerbet sur la biodiversité.

5.4.4.3 Gestion des déchets



En 2021, la quantité totale de déchets générés par les sites industriels du Groupe et traités en externe est de 10 582 tonnes, en augmentation de 30 % en relatif et de 33 % en absolu ⁽¹⁾ par rapport à 2017, malgré les actions mises en œuvre, notamment dans le contexte d'augmentation de capacité du site de Lanester.

L'ensemble des sites industriels ont des programmes d'optimisation et de valorisation des déchets, soit en interne, soit en externe. 43 % des déchets des sites industriels traités en externe sont valorisés. Ce résultat est en diminution par rapport aux années précédentes, cela s'explique entre autres par l'augmentation du traitement externe sur le site de Lanester dans le contexte d'augmentation de capacité du site. Des programmes de tri et de valorisation des déchets sont également en place au siège et dans certaines filiales, comme à Prague.

Les sites de Dublin et de Lanester disposent en interne d'installations de récupération et de valorisation de l'iode et le site de Dublin dispose d'installations de valorisation de solvants (voir section 5.4.3 « Démarche d'innovation »). Environ 160 tonnes d'iode sont recyclées en interne sur le site de Lanester, permettant de préserver la ressource mondiale et de limiter les quantités de déchets et d'effluents. Le site de Dublin recycle, en interne, plus de 70 % des principaux solvants utilisés pour la fabrication des principes actifs.

Par ailleurs, avec son conditionnement poche de polypropylène éco-conçu (Scanbag® by Xenetix®), Guerbet limite les poids et volumes de déchets chez ses clients.

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS TRAITÉS EN EXTERNE*

(année de référence 2017)



* Les données des années antérieures ont été modifiées suite à des corrections réalisées par un site après le reporting annuel.

En complément des actions en place, sur les sites industriels et administratifs et sur les filiales commerciales, de nouvelles initiatives sont réalisées, voici quelques exemples :

- mise en place d'une filière de recyclage des fûts à Raleigh ;
- à Dublin, remplacement de fûts par des containers.

Autres rejets

Les normes de rejets applicables aux sites industriels, notamment les sites de fabrication de principes actifs de Lanester, de Marans et de Dublin, donnent lieu à de nombreuses mesures sur des paramètres couvrant les émissions atmosphériques (composés organiques volatils, oxydes d'azote, poussières, etc.), les rejets liquides et le suivi de la qualité des sols.

L'ensemble des résultats est utilisé pour le pilotage opérationnel des installations, avec des seuils d'alerte qui permettent de détecter et corriger d'éventuelles fluctuations. La communication des résultats de ces suivis est effectuée auprès des autorités locales pour les sites Seveso, au travers de rapports périodiques et d'études spécifiques : plan de gestion des solvants ou bilan environnemental annuel.

À titre d'exemple, l'action de remplacement des brûleurs sur la chaufferie du site d'Aulnay-sous-Bois a également permis au site de diminuer les rejets d'oxyde d'azote en anticipation de l'évolution réglementaire à venir.

Le site de Lanester a réduit ses rejets atmosphériques en reliant les rejets d'un composé organique sur son réseau COV (composant organique volatil).

⁽¹⁾ La quantité relative de déchets correspond à la quantité de déchets ramenée à la production.

5.4.4.4 Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Eau	- Objectif de réduction des consommations d'eau relative, ^[a] de 25 % d'ici à 2023. - Déploiement des plans d'actions de réduction des consommations d'eau des sites industriels.	Consommation d'eau de 921 892 m³, en diminution de 9 % en relatif et de 1 % en absolu par rapport à 2020. La consommation relative stagne par rapport à 2017 et est en augmentation en absolu ; ce résultat est moins bon que prévu, notamment à la suite de la mise en service de nouveaux équipements depuis 2017, à la fabrication de lots techniques de Gadopicténol, et à des aléas techniques sur le traitement de l'eau à Dublin. L'augmentation en absolu est liée à l'augmentation des quantités produites sur les sites, dans un contexte d'internationalisation.
Énergie	- Objectif de réduction des consommations d'énergie relatives ^[a] de 25 % d'ici à 2023. - Déploiement des plans d'actions de réduction des consommations d'énergie des sites industriels.	Consommation d'énergie des sites industriels de 188 674 MWh, en diminution de 4 % en relatif et en augmentation de 2 % en absolu par rapport à 2020. L'augmentation en absolu en 2021 par rapport à 2020 s'explique notamment par une hausse d'activité en 2021 (l'année 2020 ayant été marquée par la crise de la Covid-19). Ce résultat est en amélioration de 4 % en relatif et de 2 % en absolu par rapport à 2017, grâce aux actions mises en œuvre ces dernières années. Cette diminution est plus faible que prévu, notamment suite à la mise en service de nouveaux équipements depuis 2017, à la fabrication de lots techniques de Gadopicténol et à un contexte d'internationalisation.

[a] Les consommations relatives correspondent aux consommations ramenées à la production.

5.5 Éthique des affaires

5.5.1 Droits humains

Le groupe Guerbet s'engage à respecter, dans ses entités, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), à savoir :

- le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants.

Guerbet doit également veiller au respect des droits humains dans toute sa chaîne de valeur. Guerbet intègre les droits humains dans ses systèmes de management, politiques et outils internes tels que sa charte éthique, sa plateforme de signalement sécurisée et son Code éthique fournisseur. En effet, Guerbet ne travaille qu'avec des fournisseurs qui respectent les droits de l'Homme, le droit du travail, l'environnement et l'éthique des affaires (voir le chapitre 5.5.2 « Achats responsables »). Guerbet fait de la sécurité des patients une priorité absolue et protège les droits des patients qui se prêtent aux essais cliniques. Les collaborations entre Guerbet et les associations de patients sont établies selon des principes garantissant la transparence et l'éthique de ces collaborations (voir chapitre 5.5.5 « Relations avec les autorités et communautés locales », « Focus sur l'interaction avec les associations de patients »).

5.5.2 Achats responsables



5.5.2.1 Contexte et politique

Guerbet mène une politique d'achats responsable fondée sur des relations collaboratives, équilibrées et saines avec ses fournisseurs. Guerbet demande à ses collaborateurs impliqués dans des actes d'achat d'agir dans le respect d'une charte d'achats éthiques. Les critères de sélection de nos prestataires s'appuient sur des règles de mise en concurrence ouverte et loyale. Par ailleurs, Guerbet ne travaille qu'avec des fournisseurs qui respectent les droits de l'Homme, le droit du travail, l'environnement et l'éthique des affaires.

Guerbet a décidé de promouvoir ses valeurs sociales et environnementales auprès de ses fournisseurs et de leur demander d'agir de même auprès de leurs propres partenaires économiques.

Le choix des partenaires et fournisseurs a un impact majeur sur la qualité et la pérennité des produits et services, un impact social et environnemental important. En conséquence, le Groupe attache une importance toute particulière à leur sélection et à la qualité des relations qu'il entretient avec eux.

Dans la sélection des fournisseurs, Guerbet s'assure de leur garantie financière et procède à une mise en concurrence ouverte et loyale, gage d'efficacité sur la base des règles suivantes :

- libre accès aux appels d'offres ;
- égalité de traitement des candidats ;
- transparence et traçabilité des procédures ;
- prise en compte du coût total ;
- comparaison des fournisseurs sur la base de critères homogènes.

Parmi les critères, Guerbet intègre un critère d'éthique, d'impact environnemental et social.

La politique Achats intègre également la dimension responsable par des pratiques d'achats fondées sur l'intégrité et l'honnêteté. Le groupe Guerbet s'engage à ne travailler qu'avec des fournisseurs respectueux des normes internationales, lois et réglementations sociales et environnementales. Par conséquent, les fournisseurs ne doivent en aucun cas recourir au travail forcé, au travail des enfants, au travail clandestin et ils doivent par ailleurs proposer des conditions de travail sûres et saines. Guerbet s'engage à avoir, en toutes circonstances, un comportement respectueux vis-à-vis des fournisseurs.

Guerbet a déployé une charte d'achats éthiques auprès de l'ensemble des acheteurs du Groupe. Cette charte comporte trois volets : rappel de la charte éthique Groupe, valeurs en termes d'achats, règles de comportements.

Elle définit, souligne et rappelle les valeurs clés et les principales règles comportementales qui doivent être mises en place et respectées par l'ensemble des personnes impliquées au sein de Guerbet dans des actes d'achat.

En complément, Guerbet a formalisé un Code d'éthique à destination de ses fournisseurs. Ce Code a pour objectif de promouvoir les valeurs sociétales et environnementales auprès de nos fournisseurs et il définit les principes auxquels ils doivent se conformer. Guerbet poursuit le déploiement du Code d'éthique auprès des nouveaux fournisseurs à risque (typologie d'achats et régions d'origine). À horizon 2023, l'ensemble des fournisseurs identifiés à risque ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) devront également avoir signé le Code d'éthique fournisseur ou présenté des garanties au moins équivalentes.

En 2021, Guerbet a :

- mis en place un nouveau processus d'évaluation continue du risque fournisseur, sur l'ensemble des critères qui peuvent être évalués par les interlocuteurs y compris un volet HSE sur les fournisseurs identifiés comme pouvant présenter le plus grand risque ESG ; ce processus s'intègre dans le cadre des audits qualité réalisés ;
- réaffirmé sa volonté de conduire des relations éthiques et intègres dans la gestion des achats au niveau du Groupe et dans ses relations avec ses fournisseurs, avec la révision de la charte éthique en 2021 ;
- réalisé une sensibilisation autour des scénarios de risques de corruption à l'ensemble des fonctions Achats du Groupe.

Le Code d'éthique fournisseur est décliné en 10 principes autour des quatre axes suivants :

Droits de l'Homme

1. Soutien et respect de la protection des droits de l'Homme proclamés sur le plan international
2. Pas de complicité de violations des droits de l'Homme

Travail

3. Respect des droits, de la santé et de la sécurité des travailleurs
4. Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire
5. Abolition effective du travail des enfants
6. Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Environnement

7. Approche face aux défis environnementaux
8. Développement d'initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale

Éthique des affaires

9. Lutte contre la corruption sous toutes ses formes
10. Confidentialité

La dimension « conflit d'intérêts » dans le cadre des achats est traitée dans la section 5.5.3 « Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts ».

En matière d'environnement, Guerbet a identifié un poids important des matières, biens et services achetés, qui représentent plus de 50 % des émissions de GES du Groupe, comme indiqué à la section 5.4.1 « Enjeux climatiques ». En 2021, le Groupe a actualisé l'analyse des politiques RSE/climat de ses 20 fournisseurs ayant la plus forte empreinte carbone parmi les fournisseurs de matières premières. 80 % de ces principaux fournisseurs communiquent leur programme en matière de RSE et/ou climat en externe. Plus de 50 % répondent au CDP et/ou à EcoVadis. Quelques exemples d'axes et actions de ces fournisseurs en matière de climat :

- engagement de neutralité et/ou de réduction de l'empreinte carbone pour 55 % de ces fournisseurs ;
- efficacité énergétique ;
- investissement dans des technologies de production bas carbone ;
- utilisation d'énergies bas carbone ou décarbonées ;
- transformation des activités ;
- éco-conception ;
- recyclage des produits ;

- taxe interne du carbone ;
- mécanismes de compensation.

En 2021, Guerbet a complété cette analyse par une évaluation des risques physiques climatiques de ses principaux fournisseurs.

Dans le cadre de son engagement dans le PAQTE (initiative gouvernementale française décrite à la section 5.2.2.4 « Diversité et inclusion », paragraphe « Focus sur l'engagement de Guerbet et de ses salariés pour répondre aux enjeux sociétaux »), Guerbet mène une politique volontariste de développement de nos achats responsables. Le critère de fournisseurs « à impact », c'est-à-dire situés dans des quartiers prioritaires de la ville, ou engagés dans une démarche responsable vis-à-vis de ses employés, sera particulièrement étudié dans la grille d'analyse pour choisir un fournisseur.

Le groupe Guerbet est signataire de la charte relations fournisseurs responsables.

2021 a également été une année particulière du fait de la crise de la Covid-19. Les tensions sur les matières premières et sur le fret international nous amènent à nous appuyer toujours plus sur le partage des valeurs, la collaboration établie avec les fournisseurs. Cela nous a permis de contenir les difficultés d'approvisionnement.

5.5.2.2 Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Achats responsables	• Poursuite du déploiement de la charte d'achats éthique, aux salariés impliqués au sein de Guerbet dans des actes d'achat, au-delà des acheteurs du Groupe qui ont déjà signé cette charte. • Déploiement du Code d'éthique fournisseur « <i>Supplier Code</i> » à l'ensemble des nouveaux fournisseurs à risque ESG (ou garanties au moins équivalentes). • 100 % des fournisseurs à risque identifiés dans la cartographie ESG sont soumis à un questionnaire d'auto-évaluation, signent le Code d'éthique fournisseur ou présentent des garanties au moins équivalentes et sont audités. • Poursuivre l'initiative d'engagement sur le climat avec les principaux émetteurs de gaz à effet de serre parmi les fournisseurs de matières premières du Groupe. • Anticiper la « <i>Conflict Minerals Regulation</i> »^[a], Guerbet est indirectement concerné via l'achat de matériel électronique. • Déployer les actions, en France, en lien avec PAQTE : • participation des acheteurs de l'entreprise à un ou des événements favorisant les achats responsables, • favoriser les achats auprès des entreprises issues de QPV (quartiers prioritaires de la ville) et locales ainsi que l'engagement RSE du fournisseur.	• Conception d'un module de formation à la politique achats pour déploiement en 2022 dans l'outil de gestion unique des formations. • Guerbet a poursuivi le déploiement du Code d'éthique auprès des nouveaux fournisseurs à risque ESG. • Guerbet a réalisé une analyse des risques physiques climatiques de ses principaux fournisseurs. • Guerbet a déployé la grille d'évaluation HSE pour un de ses fournisseurs. • Guerbet est consommateur de terres rares. Dans un contexte de risque géopolitique, nous avons décidé d'une première action de sécurisation à moyen terme.

[a] Le 1^{er} janvier 2021, une nouvelle législation est entrée en vigueur dans l'Union Européenne : le règlement relatif aux minerais provenant de zones de conflit. Ce règlement vise à endiguer le commerce de quatre minerais – l'étain, le tantale, le tungstène et l'or – dont l'exploitation finance parfois des conflits armés ou passe par le travail forcé. Le règlement prévoit l'obligation pour les entreprises européennes intervenant dans la chaîne d'approvisionnement de veiller à ce que leurs importations de ces minerais et métaux proviennent exclusivement de sources responsables et ne soient pas issues de conflits.

5.5.3 Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts

L'ambition de Guerbet est de promouvoir une forte culture de l'éthique et de l'intégrité au sein du Groupe et de sa chaîne de valeur afin de prévenir et de détecter les risques de corruption et de trafic d'influence pour soutenir une croissance durable et responsable de Guerbet.

Comme spécifié dans la charte éthique du Groupe, Guerbet ne tolère aucune forme de corruption ou de trafic d'influence. La confiance de nos parties prenantes et notre réussite en dépendent sur le long terme. La vigilance s'impose donc à tous, quel que soit le niveau hiérarchique ou le lieu de travail, et plus particulièrement dans le cadre des relations avec les clients, les fournisseurs, les prescripteurs, les agents de la fonction publique et les intermédiaires.

Ainsi, un dispositif Groupe de prévention de la corruption et du trafic d'influence en conformité avec la loi Sapin II est mis en place par la Direction Audit, Contrôle interne et Compliance, directement rattachée à la Direction générale. Le département Contrôle interne et Anti-corruption Groupe est en charge du déploiement de ce dispositif au sein du Groupe avec l'appui de managers régionaux ou locaux constituant un réseau de correspondants.

5.5.3.1 La cartographie des risques

Guerbet dispose d'une cartographie des scénarios de risques de corruption et de trafic d'influence, réalisée selon une méthodologie qui combine des données internes et externes, et ce, en conformité avec les recommandations de l'AFA (Agence française anticorruption).

Sur la base de l'approche par les risques, Guerbet renforce ainsi en continu ses dispositifs de contrôle interne au regard des risques spécifiques identifiés et met en place des plans d'actions complémentaires lorsque nécessaire avec les responsables de fonctions concernés, dans l'objectif d'améliorer la prévention et la détection des risques de corruption.

En 2021, la cartographie des risques de corruption et actions prioritaires de prévention associées ont été présentées en Comité exécutif et en Comité éthique, gouvernance et RSE.

5.5.3.2 Les mesures de prévention

La charte éthique et les politiques

Au travers de la révision et la diffusion de la charte éthique du Groupe à tous les employés, Guerbet a réitéré son engagement contre toutes les formes de corruption, de trafic d'influence, de conflits d'intérêts et toute pratique non conforme ou non intègre dans la conduite de ses affaires. Le chapitre « Agir avec intégrité dans la conduite des affaires » de cette charte traite notamment des normes de conduite attendue dans la prévention des conflits d'intérêts, la représentation d'intérêts, le respect du droit de la concurrence, les achats responsables.

Le chapitre « Respecter les patients et les acteurs de la santé » couvre quant à lui les informations sur les produits, les interactions avec les professionnels de santé et les interactions avec les associations de patients. En effet, les interactions avec les acteurs de la santé sont indispensables à la réalisation des missions de Guerbet. Elles se traduisent notamment par des échanges d'informations sur l'efficacité et la sécurité des produits de contraste et dispositifs médicaux, par la collaboration avec ces acteurs pour des actions de formation sur les pratiques en radiologie diagnostique et interventionnelle, et en recherche et développement. Soumis depuis longtemps à ces exigences réglementaires nationales et internationales et à des règles internes strictes, leur application au sein du Groupe permet à ces relations de s'exercer avec intégrité, en toute loyauté et transparence, conformément aux standards éthiques nationaux et internationaux.

Guerbet dispose d'une politique anti-corruption, qui fait l'objet d'une révision en cours, et d'une politique de gestion des conflits d'intérêts. Cette dernière s'accompagne d'un questionnaire individuel permettant d'identifier les situations pouvant générer des conflits d'intérêts envoyé aux cadres et aux dirigeants du Groupe, constituant la *Global Leadership Team*.

La formation

Un module *e-learning* sur la prévention de la corruption a été mis en place en 2020 en français et en anglais et rediffusé cette année. S'il s'adressait dans un premier temps en priorité aux principaux cadres et dirigeants du Groupe, le module a été traduit en trois autres langues afin de l'étendre. Sa traduction dans cinq autres langues est en cours afin de le rendre accessible à un nombre plus important de collaborateurs exposés selon leur zone géographique ou leur fonction.

Des sessions de sensibilisation *ad hoc* ont également été réalisées auprès de collaborateurs exposés, ainsi qu'à l'ensemble des acheteurs du Groupe, des responsables commerciaux et également auprès de nos partenaires commerciaux dans certaines zones géographiques sensibles.

L'évaluation des tiers

Compte tenu de son activité et de l'analyse des risques de corruption via des tiers, Guerbet a mis en place une procédure d'évaluation des tiers en privilégiant dans un premier temps l'évaluation de ses partenaires commerciaux, par exemple les distributeurs, selon des critères de priorisation tels que le risque pays et la typologie des tiers. Les intermédiaires commerciaux font donc l'objet d'une procédure spécifique en application de laquelle ils s'engagent contractuellement au respect des clauses anti-corruption.

5.5.3.3 Signalement

Guerbet encourage ses collaborateurs à signaler tout fait susceptible d'être assimilé à de la corruption auprès de leur responsable hiérarchique ou du référent désigné. En 2019, une plateforme de signalement sécurisée et indépendante

du réseau informatique de Guerbet a été mise à disposition des salariés, en 11 langues pratiquées dans le Groupe. Elle permet de recueillir, d'enregistrer et d'instruire de façon confidentielle toute alerte professionnelle déclarée de façon anonyme ou non.

5.5.3.4 Plans d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Lutte anti-corruption et prévention des conflits d'intérêts	• Actualiser les politiques Groupe anti-corruption, conflits d'intérêts et procédures associées. • Renforcer le dispositif de maîtrise en s'appuyant sur la cartographie des risques de corruption établie au sein du Groupe. • Former & sensibiliser : étendre la sensibilisation des collaborateurs à la lutte contre la corruption et la formation périodique des plus exposés ainsi que des parties prenantes externes. • Évaluer les tiers : appliquer la procédure d'évaluation des tiers sur l'ensemble des tiers du Groupe sur la base des risques identifiés. • Valoriser le dispositif de remontée des signaux d'alerte et encourager son utilisation sur le périmètre du Groupe.	• Refonte de la charte éthique du Groupe et diffusion auprès de tous les collaborateurs, en 13 langues. • Refonte de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence et présentation en Comité exécutif et en Comité éthique. • Identification des plans d'actions prioritaires à mettre en œuvre et définition du programme d'amélioration continue. • Extension de la formation Groupe anti-corruption aux fonctions/zones géographiques les plus exposées avec plus de 500 personnes formées et un taux d'achèvement de 90 %. • Intégration du dispositif d'alerte dans la nouvelle charte éthique du Groupe, rendue accessible aux parties prenantes externes. Bilan des remontées par le dispositif présenté au Comité éthique.

5.5.4 Respect du droit de la concurrence

Guerbet respecte les règles d'une concurrence ouverte, équitable et honnête partout où le Groupe exerce son activité et le promeut dans sa charte éthique. Ainsi, il proscrie toute entente sur les prix, protège ses clients et ses partenaires contre les pratiques commerciales déloyales et s'engage à observer une veille concurrentielle pertinente.

Nous exerçons une concurrence loyale en promouvant l'innovation et la qualité. Le prix de nos produits et solutions est défini de manière éthique, objective, équilibrée et fiable. Nous veillons à respecter les règles de promotion des médicaments.

La stratégie commerciale de Guerbet se fonde sur les analyses de marché et de l'environnement réalisées par nos services à partir des données publiques disponibles.

En France, la promotion du médicament est encadrée par le référentiel de certification de l'activité d'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments, élaboré par la Haute Autorité de santé. Les organismes certificateurs indépendants contrôlent que les pratiques de promotion des entreprises du médicament sont conformes à la charte de 2014, qui renforce la qualité et la transparence de la visite médicale.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Respect du droit de la concurrence	• Maintenir le respect du droit de la concurrence en formant les salariés exposés.	• En 2021, aucune procédure ni réclamation en matière de concurrence n'a été reçue par le Groupe. • Formation régulière aux bonnes pratiques de droit de la concurrence des personnes exposées.

5.5.5 Relations avec les autorités et communautés locales

Guerbet attache une importance particulière à la qualité du dialogue avec les autorités locales et nationales et s'engage à travailler avec elles de manière transparente et responsable, notamment à travers sa Direction Affaires publiques. Guerbet contribue au débat public en fournissant aux institutions publiques, aux législateurs et aux responsables politiques une expertise technique au niveau local, national et international. En France, conformément à la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II), Guerbet est inscrit sur le répertoire public des représentants d'intérêts.

Guerbet est adhérent et membre de différents pôles et associations professionnelles, notamment en France : LEEM, France Chimie, G5 Santé, MedTech In France, French Healthcare, club ETI Île-de-France, Medicen Paris Region. Guerbet est également adhérent de syndicats professionnels dans de nombreux autres pays.

Guerbet développe des partenariats en matière de recherche sur l'ensemble des continents avec des partenariats aux États-Unis, en Asie-Pacifique et en Europe (détaillé en section 1.6.5 « Partenariats Public-Privé »).

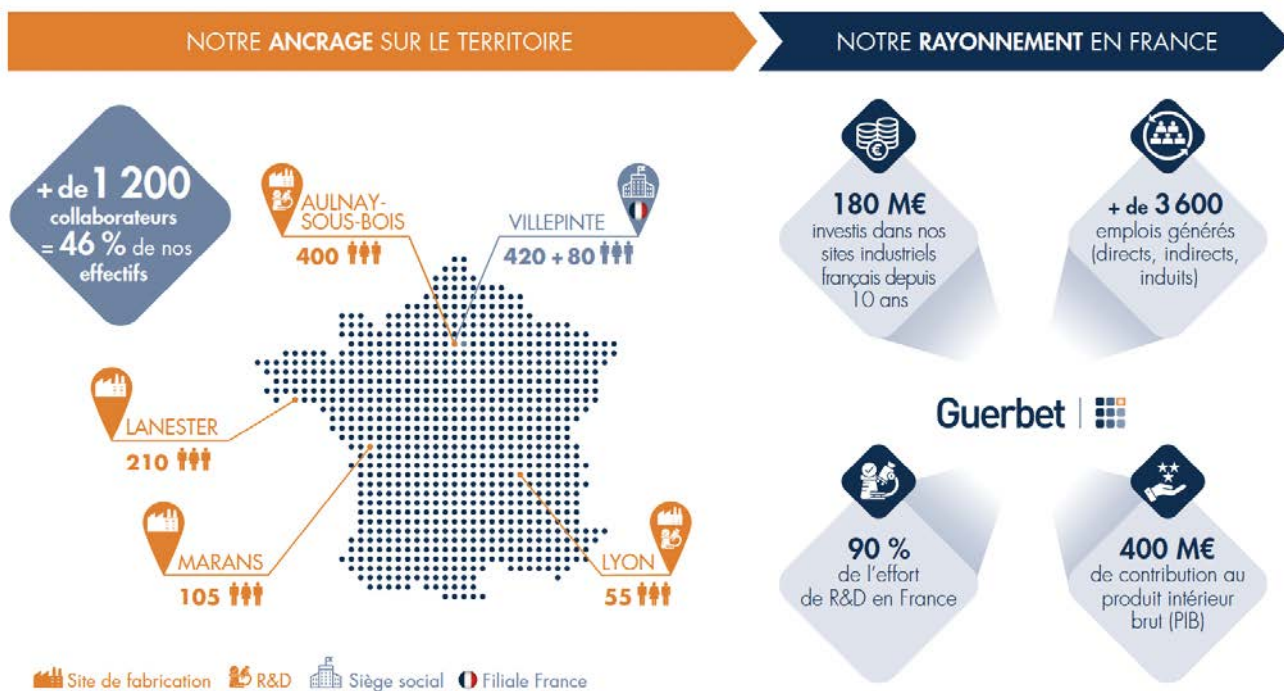
Par ailleurs, Guerbet soutient différents organismes et associations. Les domaines couvrent l'aide à l'insertion, l'enseignement général et les organismes en lien avec les métiers de Guerbet. Guerbet encourage la mobilisation des salariés en faveur de la santé, de l'écologie et de la solidarité par des actions de soutien aux associations locales et des

partenariats avec des lycées et des universités locaux, voir à la section 5.2.2.2 « Focus sur l'engagement de Guerbet et de ses salariés pour répondre aux enjeux sociétaux ».

Guerbet développe localement des relations pour favoriser le développement économique des territoires dans lesquels il est implanté. Les sites industriels de Guerbet sont en relation étroite avec leur écosystème local et sont amenés à être en contact avec les autorités publiques sur des sujets tels que l'environnement, l'emploi, les investissements industriels.

Guerbet est en contact régulier avec les autorités locales, notamment sur ses sites Seveso (voir section 5.3.1.2 « Sécurité des installations industrielles »). À Marans et à Lanester, les Commissions de suivi de sites, composées de cinq collègues (administration de l'État, collectivités territoriales, exploitant, riverains et associations de l'environnement, salariés de l'exploitant), constituent un cadre d'échanges et d'information en vue de prévenir les risques d'atteinte à l'environnement, de suivre l'activité des sites classés et de promouvoir l'information du public. À Dublin, une commission a lieu annuellement et réunit tous les voisins de la zone industrielle et l'autorité locale.

Guerbet est également un acteur engagé dans les territoires où il est implanté. En 2018, une étude économique indépendante (menée par le cabinet Asteres) a mesuré les impacts nationaux et locaux de l'activité de Guerbet pour l'économie française, en termes d'emplois, directs et indirects, d'investissements qui contribuent pour plus de deux tiers à des entreprises en France et de valeur ajoutée.



Focus sur l'interaction avec les associations de patients

Les patients sont au cœur de l'activité de Guerbet. Le Groupe interagit avec les associations de patients et les patients eux-mêmes de manière transparente et non promotionnelle. Il travaille à leurs côtés avec éthique et dans le respect des lois.

Écouter les expériences des patients, les défis auxquels ils sont confrontés et l'échange de points de vue peut façonner l'avenir de la recherche médicale et de la prise en charge des maladies du diagnostic au traitement, afin de répondre de manière plus adéquate aux besoins des patients. Ce n'est que par un dialogue ouvert et transparent entre les patients et l'entreprise que nous pouvons garantir que le point de vue du

patient devient une partie intégrante de la manière dont nos diagnostics, les médicaments et les dispositifs médicaux sont recherchés, développés et délivrés aux patients.

Nos partenariats avec les associations de patients permettent d'améliorer notre connaissance des pathologies dont souffrent les patients, l'information sur nos produits et les services mis à disposition des patients et d'optimiser les soins qui leur sont apportés.

Afin de garantir des relations transparentes et éthiques, les principes de collaboration entre Guerbet, les organisations de patients et les patients sont définis dans une politique d'entreprise dédiée établie en 2020.

5.6 Des produits et services de qualité à valeur ajoutée sociétale

Guerbet contribue aux progrès du diagnostic des grandes pathologies et veille à anticiper les besoins futurs grâce à des produits à valeur ajoutée sociétale (voir sections 1.4 « Présentation des activités » et 1.6 « Recherche et Développement »).

Le Groupe développe et met à disposition de ses clients des produits et services innovants qui ont prouvé leur efficacité et leur sécurité d'emploi, permettant aux professionnels de santé de remplir leur mission dans les meilleures conditions pour eux-mêmes et leurs patients.

Dans le cadre de sa mission de santé publique, Guerbet a poursuivi son activité pour soutenir au maximum les structures de santé dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

5.6.1 Qualité et sécurité des produits et services



Contexte et politique

Guerbet parviendra à accélérer et construire le futur de l'imagerie médicale en s'appuyant sur sa Vision Qualité, qui place la sécurité des patients comme sa priorité absolue.

Le Groupe a pour ambition de répondre aux attentes des patients et des professionnels de santé en garantissant la disponibilité de produits sûrs et de haute qualité. Avec plusieurs centaines de collaborateurs dédiés à la qualité, Guerbet développe et met à disposition de ses clients des produits de santé, des dispositifs médicaux et des services qui ont prouvé leur efficacité et leur sécurité d'emploi.

Notre politique qualité repose sur les points fondamentaux suivants :

1. Les besoins et les attentes des clients constituent notre moteur.
2. La qualité s'applique à l'intégralité de nos activités.
3. Chaque collaborateur de Guerbet est responsable de la qualité et des performances du produit ou du service ainsi que de la sécurité du patient.

4. Ce sont les collaborateurs de qualité qui font les entreprises de qualité. Pour cette raison, l'ensemble des salariés de Guerbet bénéficie de la formation, de l'apprentissage, des capacités et de l'expérience nécessaires pour effectuer leur travail de manière compétente.
5. L'engagement d'améliorer en permanence la qualité des produits et services. Notre initiative en faveur de l'amélioration continue repose sur le programme d'Excellence Opérationnelle de Guerbet. Dans ce cadre, des revues de la performance sont réalisées de manière trimestrielle sur chaque site industriel.
6. La réalisation de nos objectifs qualité constitue la principale responsabilité de l'équipe de direction et nécessite la participation active de chaque collaborateur du Groupe, dans le respect des principes éthiques et des valeurs de Guerbet.

Plan d'actions et résultats

Le Groupe s'est adapté afin de garantir la continuité d'activité et d'approvisionnement des marchés des produits essentiels dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

Pour accompagner la Vision Qualité, qui place la sécurité des patients comme notre priorité absolue, pour se conformer aux nouvelles exigences des autorités de santé et pour soutenir les orientations stratégiques du Groupe, Guerbet a défini la feuille de route suivante :

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Performance qualité	« Bon du premier coup ». - Améliorer le temps de cycle de libération d'un lot. - Améliorer l'indice de qualité. - Développer la performance des laboratoires contrôle qualité par l'excellence opérationnelle.	- Objectif « bon du premier coup » atteint en 2021. - Amélioration de l'indice qualité par rapport à 2020.
Culture qualité	- Poursuivre la mise en place/révision de politique qualité standardisée. - Poursuivre la diffusion d'une culture qualité commune en : - organisant des formations auprès des collaborateurs concernés ; - décrivant le système de management de la qualité dans un manuel qualité global formalisé. - Renforcer les compétences de la Direction qualité en recrutant des experts qualité dispositifs médicaux.	- Mis en place du manuel qualité Groupe et mise à jour des politiques et lignes directrices afin de refléter l'évolution des réglementations mondiales. - Poursuite du processus de simplification des systèmes de management qualité sur les sites industriels. - Réalisation de formation aux bonnes pratiques de fabrication (BPF) et maintien des connaissances. - Déploiement d'un programme de formations sur la réduction des erreurs humaines. - Mise en place de la nouvelle directive EU MDR pour les dispositifs médicaux.
Conformité	- Poursuivre le déploiement des audits qualité. - Préparation des inspections.	5 inspections des autorités de santé sur les sites industriels avec renouvellement du certificat.

5.6.2 Recours responsable aux animaux de laboratoire dans le cadre de la recherche

En matière de recherche et innovation, Guerbet axe ses travaux sur les deux segments de l'imagerie médicale que sont l'Imagerie Diagnostique – avec l'imagerie par résonance magnétique (IRM), l'imagerie par Rayons X et les solutions d'imagerie et services (SIS) – et l'Imagerie Interventionnelle.

Dès lors qu'il est impératif de recourir à des animaux, les études sont encadrées par des professionnels formés en continu et des procédures conformes à la réglementation. Les expérimentations sont réalisées dans le souci d'éviter autant que possible la souffrance animale. Ces précautions, qui font partie intégrante de nos procédures, sont appliquées tout au long de la vie des animaux, de l'hébergement aux soins prodigués, et ce, jusqu'à l'expérimentation scientifique.

Depuis 1996, Guerbet s'est engagé de manière volontaire à appliquer le principe international des « 3R », qui consiste à Remplacer, Réduire et Raffiner :

- **Remplacer** : privilégier d'autres méthodes à l'expérimentation animale ; le recours aux animaux de laboratoire ne se fait que lorsque cela est absolument nécessaire, c'est-à-dire lorsque l'objectif recherché pour l'étude ne peut être atteint par d'autres moyens, notamment des essais *in vitro* ;

- **Réduire** : recourir aux expérimentations animales le moins possible dans le cadre d'une étude de recherche, tout en gardant à l'esprit qu'un panel représentatif est nécessaire ;
- **Raffiner** : renforcer le confort des animaux par des méthodes adaptées d'enrichissement et éviter la souffrance animale par des méthodes adaptées d'analgésie et d'anesthésie.

Conformément à la réglementation, Guerbet dispose d'un Comité d'éthique, constitué de 10 membres, dont un vétérinaire indépendant. Le Comité d'éthique réalise l'évaluation de chaque projet de recherche nécessitant un recours à un modèle animal et rend un avis joint à toute demande d'autorisation de projet qui est soumise au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Guerbet dispose également d'une structure du bien-être animal, constituée de huit membres, dont un vétérinaire indépendant. La structure du bien-être animal a pour missions le conseil auprès des professionnels sur les questions liées au bien-être des animaux et l'audit des pratiques et des études. Guerbet peut être amené à sous-traiter des études et ne travaille qu'avec des sociétés appliquant les mêmes règles.

Guerbet, dans sa volonté de proposer des solutions innovantes pour le futur, veille à garantir ces réalisations dans le respect des règles éthiques et du bien-être animal.

5.7 Contribution de Guerbet aux Objectifs de Développement Durable

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) définissent les priorités et aspirations mondiales en matière de développement durable d'ici à 2030. En tant qu'entreprise responsable, Guerbet contribue à 11 objectifs sur les 17 ODD, synthétisés ci-dessous et développés précédemment dans le chapitre RSE.

ODD	CONTRIBUTIONS DE GUERBET
	> Guerbet privilégie l'emploi pérenne pour ses collaborateurs.
	> Guerbet est une entreprise de santé, soucieuse de fabriquer des produits de santé utiles aux patients. La santé de ses propres collaborateurs est un enjeu primordial pour l'entreprise, comme le rappellent ses politiques RH et HSE : démarche QVT et de réduction des risques psychosociaux, protection sociale, démarche de prévention de la santé et sécurité des collaborateurs et intervenants extérieurs.
	> Guerbet contribue à la formation des jeunes en accueillant des stagiaires, en développant les contrats en alternance et VIE et en promulguant de jeunes collaborateurs vers des postes clés, critiques ou niches, où les compétences recherchées sont rares.
	> Chez Guerbet, nous sommes convaincus que la diversité des employés est une source de richesse humaine. Nous pensons que la diversité est un atout et une opportunité pour développer la performance durable, l'innovation et la créativité du Groupe. Le Groupe vise la même proportion de femmes au niveau des cadres intermédiaires et supérieurs qu'au global et s'est fixé des objectifs à moyen terme.
	> Conscient des enjeux écologiques, Guerbet s'est fixé un objectif de réduction de sa consommation d'eau et mettant en œuvre des actions de réduction et des démarches d'optimisation des effluents des sites industriels.
	> Le groupe Guerbet s'engage à respecter, dans ses entités, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Guerbet met en œuvre des politiques de prévention santé et sécurité pour ses collaborateurs et intervenants extérieurs. Par ailleurs, Guerbet ne travaille qu'avec des fournisseurs qui s'engagent à respecter les droits de l'Homme, le droit du travail, l'environnement et l'éthique des affaires.
	> Guerbet mène une politique d'investissements continue sur ses sites, afin de garantir une modernisation de ses installations, et notamment en privilégiant des installations plus performantes sur le plan environnemental.
	> Guerbet favorise la diversité, sans distinction de sexe, d'âge, de situation de famille, d'orientation sexuelle, de handicap, d'origine nationale ou ethnique, de convictions religieuses ou politiques lors des recrutements et des évolutions de carrière.
	> Conscient des enjeux écologiques, Guerbet poursuit son développement de façon durable. L'entreprise s'engage à diminuer son empreinte environnementale sur l'ensemble de son périmètre d'activités. Le Groupe prend en compte les enjeux liés au changement climatique et s'engage sur une trajectoire WB2°C à horizon 2032. Guerbet s'est également fixé des objectifs de réduction des consommations d'eau, et développe des approches d'économie circulaire, d'optimisation des déchets et de maîtrise des rejets dans l'eau et l'air.
	
	> Guerbet s'attache à développer un environnement éthique au sein du Groupe, lui permettant de prévenir les risques de corruption et de trafic d'influence, de veiller au respect du droit à la concurrence.

5.8 Reconnaissances externes de la performance RSE de Guerbet

Récompenses externes



En 2021, Guerbet a obtenu le label socialement responsable 2022, parmi 2 000 entreprises de plus de 500 salariés ayant des bureaux en France. Guerbet est classé 147^e sur les 250 entreprises ayant obtenu le label et est 12^e dans la catégorie santé et pharmacie sur 20 entreprises labellisées dans cette catégorie.

Le classement découle d'une analyse réalisée par l'institut Statista sur un panel de 2 000 entreprises de plus de 500 salariés, avec des bureaux en France et dotées d'un rapport RSE ou équivalent. L'analyse a porté sur trois domaines : environnement, social et gouvernance. L'institut Statista a également mené une enquête complémentaire auprès de 5 000 Français sur leurs perceptions de ces entreprises. Le sondage représente 30 % de la note, les 70 % restants relevant d'une vingtaine d'indicateurs.

Guerbet a été récompensé par deux trophées en 2021 pour des actions en faveur de l'environnement sur le site de Lanester :

- Obtention du trophée de l'eau Loire-Bretagne 2021 dans la « protection de la ressource et réduction des pollutions ». Ce trophée récompense le travail mené depuis de longues années pour économiser l'eau et réduire les polluants tout au long du cycle de fabrication, et plus particulièrement pour les actions mises en œuvre pour réutiliser les eaux de process après traitement pour refroidir les gaz de combustion de l'incinération et ainsi économiser 20 000 m³ d'eau potable par an.

**LAURÉAT DU TROPHÉE DE
L'EAU LOIRE-BRETAGNE 2021™**
Catégorie « *Préserver l'eau, l'économiser
et lutter contre les pollutions* »



- Obtention du trophée RSE du LEEM (Les Entreprises du Médicament) dans la catégorie « environnement ».



Les projets récompensés sont ce même projet de conversion d'effluents en eau de refroidissement sur l'incinérateur et le recyclage d'un solvant à haut pouvoir calorifique en remplacement du gaz sur l'incinérateur.

Ces projets s'inscrivent dans une démarche globale RSE que l'entreprise est fière de mener. Ils ont permis de réduire de manière considérable les consommations d'eau, de gaz et d'iode nécessaires à la fabrication de nos principes actifs, et contribuent à répondre aux enjeux climatiques en réduisant les consommations de ces ressources naturelles.

En ce qui concerne le recyclage de l'eau, le site a investi dans une installation de 110 K€, subventionnée à 40 % par l'agence de l'eau. En 2020, le site a recyclé environ 20 000 m³ d'eau ; le potentiel d'économie étant de 30 000 m³ par an. Cela représente 20 % de la consommation totale du site.

Pour la réduction de gaz, le site a investi 250 K€ afin de développer un procédé unique en trois étapes. En 2020, ce projet a permis de réaliser environ 450 K€ d'économies en gaz et en iode :

- réutiliser 1 000 tonnes de solvant en interne et diminuer le nombre de camions de transports de déchets ;
- réduire d'environ 14 000 MWh notre consommation de gaz ;
- augmenter le taux d'iode recyclé de 5 % sur le site, une matière première rare et non renouvelable ;
- économiser environ 450 K€ en gaz, iode et traitement externe de déchets.

Résultats RSE externes

Synthèse

Organisme	Périmètre/contexte	2019	2020	2021	Positionnement 2021
 Organisation internationale à but non lucratif	Climat CDP distingue les entreprises mondiales les plus actives dans la lutte contre le changement climatique + 13 000 groupes publient + 590 investisseurs avec plus de 110 000 Md\$ d'actifs.	B	A-	 B	Top 33 % mondial Niveau B management, sur un classement allant de D- à A
 Agence de notation extra financière d'EthiFinance	ESG Gaia Research : agence spécialisée dans la notation ESG des entreprises cotées sur les marchés européens.	80/100	84/100	 87/100	1/50 classement sectoriel 10/400 classement national 15/178 classement par CA
HUMPACT  Agence de notation extra-financière	Social Humpact mesure la contribution à l'emploi en France des 273 principales sociétés cotées.	Non applicable	2,8/5	 4,5/5	3/20 sectoriel 18/273 sociétés cotées évaluées
 Centrale d'achats CAHPP (Centrale d'Achat des Hôpitaux Privés et Publics)	RSE 315 fournisseurs et prestataires évalués en 2020. La CAHPP accompagne 3300 établissements de santé dans leurs achats responsables avec le dispositif Indice vert.	A++ 87,5/100	A++ 87,5/100	NA	Non applicable, refonte du questionnaire
 Groupe d'achats	RSE Évaluation des fournisseurs dans le cadre des appels d'offres.	Non applicable	B	 A	Sur un classement allant de A à E

Focus CDP

Dans un souci de transparence, Guerbet a publié pour la troisième année consécutive des informations et données concernant sa stratégie climatique, en répondant au questionnaire Climat de CDP, organisation à but non lucratif qui distingue les entreprises mondiales les plus actives dans la lutte contre le changement climatique. En 2021, Guerbet a obtenu la note de B pour les informations et données de 2020. Ce résultat ne reflète pas encore la stratégie climat et les objectifs de décarbonisation définis par Guerbet en 2021.

CDP est une organisation internationale à but non lucratif, anciennement appelée « Carbon Disclosure Project ». Elle détient la base de données mondiale la plus importante sur la performance environnementale des villes et des entreprises. L'organisation CDP encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et en comprenant leur impact sur l'environnement.

En 2021, l'organisation CDP regroupe plus de 590 investisseurs avec plus de 110 000 Md\$ d'actifs. Elle fournit aux investisseurs une vision des données environnementales cruciales pour mesurer la durabilité des investissements en leur permettant une analyse des risques et opportunités et des stratégies en matière d'environnement des entreprises.

Focus Gaïa Index

En 2021, Guerbet obtient la note 87/100 au questionnaire ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) de Gaïa ⁽¹⁾, une agence de notation extra-financière d'EthiFinance spécialisée dans l'analyse et la notation ESG. Guerbet progresse de 4 points et figure :

- en 1^{re} position dans la catégorie santé ;
- en 4^e position dans la catégorie industrie ;
- en 10^e position dans le classement des entreprises dans la catégorie chiffre d'affaires de plus de 500 M€, en progression de 13 places par rapport à l'année précédente ;

- en 13^e position dans le classement de 230 PME-ETI, gagnant une place par rapport à l'année précédente.

Ces deux classements en amélioration par rapport à l'année précédente témoignent de la maturité et des efforts de Guerbet sur les sujets ESG.

Focus Humpact

En 2021, Guerbet obtient la note 4,5/5 au questionnaire ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) de Humpact, une agence de notation extra-financière (ESG) qui fournit à ses clients des données, des indicateurs, des scores et des mesures d'impact sur la contribution des principales sociétés cotées à l'emploi en France (marché du travail, maintien des seniors dans l'emploi, insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, parité femmes-hommes). Guerbet figure :

- en 3^e position du secteur sur 20 ;
- en 18^e position sur 273 entreprises.

Focus CAHPP

En qualité de fournisseur, Guerbet a obtenu, en 2020, l'indice vert A++, le plus élevé de la Centrale d'achats de l'hospitalisation privée et publique (CAHPP), avec la note de 87,5 sur 100. Cet indice vert est un label « positif » visant à inciter les fournisseurs référencés par cette centrale d'achats. Le niveau A++ traduit la performance et la maturité de Guerbet en matière de RSE.

Focus Helpévia

En qualité de fournisseur, Guerbet a obtenu la note A au questionnaire développement durable d'Helpévia, un de ses clients en France. Helpévia est un acteur clé du référencement, des achats et du conseil pour les établissements de santé. La politique RSE d'Helpévia a pour volonté d'accompagner les établissements de santé dans leur démarche sur les trois enjeux du développement durable : l'économie, le social et l'environnemental. Helpévia déploie également cet engagement RSE au sein de ses équipes pour en faire un outil de travail et de performance au quotidien.

⁽¹⁾ Gaïa : agence de notation extra-financière d'EthiFinance, se spécialise dans l'analyse et la notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) des entreprises françaises et européennes. Depuis 2009, elle établit des classements par catégorie de chiffre d'affaires afin de récompenser les meilleurs acteurs à partir d'un panel restreint de 230 PME et ETI cotées à la Bourse de Paris. Les notations sont utilisées par des sociétés de gestion de premier plan dans leur processus de gestion et décision d'investissement. Les sociétés sont notées sur leur niveau de transparence et de performance. Les cotations sont réalisées selon 163 critères (économie, gouvernance, capital humain, environnement et parties prenantes) et utilisées par des sociétés de gestion de premier plan dans leur processus de gestion et décisions d'investissement. Depuis sa création, cet indice surpasse chaque année le CAC 40 et le CAC Mid & Small.

5.9 Méthodologie de consolidation des données RSE

5.9.1 Périmètre et modalités de consolidation

5.9.1.1 Données qualité

Périmètre

Les données qualité sont consolidées pour les sites industriels du Groupe. Sont exclus de la déclaration de performance extra-financière les sites administratifs et commerciaux. Toutefois, des initiatives et indicateurs sont également menés et suivis sur ces sites.

Modalités de consolidation

Le reporting des données qualité est réalisé mensuellement via des fichiers internes de consolidation.

La période de reporting pour les indicateurs qualité de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs qualité suivis sur l'ensemble des sites industriels, Guerbet a établi un référentiel décrivant les définitions des indicateurs qualité ainsi que les modalités de calcul.

5.9.1.2 Données RH

Périmètre

Les données RH sont consolidées pour la totalité des sociétés de Guerbet dans le monde, pour l'ensemble des activités du Groupe, à partir du moment où elles font l'objet d'une intégration dans les systèmes d'information RH :

- MyHR, qui est le système d'information global des ressources humaines, incluant entre autres le suivi des effectifs ;
- deux outils de gestion de la formation (*Learning Management System* ou LMS) : le module de formation MyHR pour l'ensemble des sites français et l'outil Compliance Wire (outil de gestion unique des formations « LMS »). L'harmonisation de ces outils fait partie de la feuille de route RH pour 2022.

Modalités de consolidation

La consolidation se fait à partir des outils MyHR et Compliance Wire.

L'outil MyHR a été déployé, en une vague, en 2017, avec pour principaux objectifs de :

- centraliser les données pour améliorer de manière significative la qualité/fiabilité des données et le reporting RH avec un système à deux niveaux (global et local) permettant l'intégration/le respect des exigences locales. La plupart des entités ont basculé sur une organisation de paie globale, permettant de faciliter la comptabilisation, le contrôle et le paiement. Cette étape permet de renforcer la gestion des données RH ;
- simplifier et harmoniser les processus RH ;

- améliorer le développement des compétences par la formation et la réalisation des entretiens annuels ;
- faciliter la mobilité des collaborateurs ;
- faciliter la gestion des talents et gérer les plans de succession ;
- rendre le collaborateur acteur de son propre développement ;
- renforcer l'engagement des managers en matière de ressources humaines ;
- gérer le processus de recrutement ;
- gérer les campagnes de rémunération.

La qualité des données fait l'objet d'une attention particulière. En 2020, le Groupe a identifié les mesures et la gouvernance à mettre en place pour s'assurer de la qualité des données.

En termes de périmètre :

- le module formation de MyHR est déployé sur l'ensemble des sites français ;
- Compliance Wire est déployé progressivement depuis 2017, pour la gestion des formations qualité/sécurité/réglementaires, avec pour principal objectif de faciliter le pilotage global de la formation réglementaire. Les données sont comptabilisées pour les sites suivants : Cincinnati, Dublin, Princeton, Raleigh et Saint-Louis.

En termes de calendrier :

- le reporting de l'effectif de l'année N est réalisé au 31 décembre de l'année N ;
- la période de reporting pour les indicateurs formation de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

5.9.1.3 Données santé et sécurité

Périmètre

Les données accidents au travail et maladies professionnelles sont consolidées au niveau mondial pour la totalité des salariés des sociétés de Guerbet, pour l'ensemble des activités du Groupe. Les données excluent pour le moment les travailleurs temporaires et les sous-traitants.

Modalités de consolidation

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs accidents et maladies professionnelles suivis dans l'ensemble de ses entités, Guerbet a mis en œuvre une procédure Groupe de reporting. Ce document précise les méthodologies à suivre pour le reporting des accidents et maladies professionnelles de l'ensemble du Groupe : définitions, délais de reporting, calcul des indicateurs.

Guerbet consolide mensuellement le nombre d'accidents au niveau Groupe, le nombre de jours d'arrêt et le TRIR (*Total Recordable Incident Rate*).

Le TRIR est ajusté annuellement sur la base de l'effectif au 31 décembre de l'année N.

Le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents sont consolidés annuellement.

La période de reporting pour les indicateurs sécurité de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

5.9.1.4 Données environnementales

Périmètre

Les données environnementales sont consolidées pour les principaux sites industriels et Recherche et Innovation (R&I) du Groupe. Sont exclus le site industriel de Guerbet à Lyon, ainsi que les sites administratifs et commerciaux dont l'impact est peu significatif. Toutefois, des initiatives sont également menées sur ces sites.

La consolidation des émissions de gaz à effet de serre se fait sur les scopes 1 et 2 pour l'ensemble des entités du groupe.

5.9.2 Variation de périmètre

Pas d'acquisition ou de cession en 2021.

5.9.3 Précisions et limites méthodologiques

Les indicateurs RH, santé, sécurité et environnement peuvent présenter des limites du fait :

- de l'absence de définitions officielles RH au niveau international, pouvant entraîner des disparités (ex. : types de contrats de travail) ;
- des modalités de collecte et de saisie des informations ;

Modalités de consolidation

Le reporting des données environnementales est réalisé via des fichiers internes de consolidation.

La période de reporting pour les indicateurs environnementaux de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs environnement suivis sur les principaux sites industriels et R&I, Guerbet a défini les différents indicateurs, les facteurs de conversion et facteurs d'émission.

Guerbet consolide mensuellement les indicateurs énergie, eau et émissions de gaz à effet de serre sur les postes énergie.

Guerbet consolide annuellement les indicateurs déchets traités en externes, en faisant la distinction des déchets valorisés et non valorisés.

- de l'évolution de certaines données (ex. : évolution réglementaire du calcul du taux de salariés en situation de handicap en France, intégration de l'eau souterraine ou de surface en complément de la consommation d'eau publique, l'actualisation des facteurs d'émissions de gaz à effet de serre qui s'affine dans les bases de données externes).

C'est pourquoi Guerbet a précisé les définitions et méthodologies utilisées pour ces indicateurs.

5.9.4 Responsabilités et contrôles des données

Les équipes RH et HSE du siège ont la responsabilité de consolider les données sur la base des informations fournies par les différentes entités du Groupe.

Les indicateurs HSE des sites industriels sont consolidés par les responsables HSE, qui assurent une première revue des données.

Des revues de cohérence sont réalisées par les équipes RH et HSE du siège lors de la consolidation. Ces contrôles incluent, par exemple, des rebouclages, la comparaison avec les données des exercices précédents et l'analyse des écarts jugés significatifs.

5.9.5 Indicateurs qualité

5.9.5.1 Pourcentage de bon du premier coup

Il s'agit du nombre d'opérations des lots libérés (ou certifiés) sans déviation dans le mois rapporté au nombre total d'opérations des lots libérés (ou certifiés) dans le mois.

5.9.5.2 Temps de cycle de libération d'un lot

Il s'agit du nombre de jours entre le déclenchement de la production et la première libération du sous-lot ou du lot complet.

5.9.6 Indicateurs sociaux

5.9.6.1 Effectifs

Les effectifs intègrent l'ensemble des collaborateurs bénéficiant d'un contrat avec une société de l'entreprise Guerbet (CDI ou CDD), y compris les apprentis et stagiaires ayant un contrat avec Guerbet. Les stagiaires sont comptabilisés lorsqu'ils ont un contrat avec Guerbet, en France par exemple ils sont exclus du reporting (stagiaire sous convention de stage). Les effectifs sont comptabilisés sur l'ensemble de l'année calendaire (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N).

Il s'agit de l'effectif au 31 décembre de l'année N.

Les salariés ayant un contrat se terminant au 31 décembre de l'année N ne sont pas comptabilisés dans les effectifs au 31 décembre de l'année N.

Les effectifs inscrits sont exprimés en nombre de salariés, quel que soit le temps de travail ou la date d'entrée au cours de l'année N.

Répartition des effectifs par zone

Les zones sont déterminées de la façon suivante :

- France ;
- EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique – hors France) : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Irlande, Israël, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Suisse, Turquie ;
- Amérique du Nord : États-Unis, Canada ;
- LATAM (Amérique latine) : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Panama, Porto Rico ;
- Asie-Pacifique : Australie, Chine, République de Corée, Hong Kong, Inde, Japon, Taïwan.

5.9.5.3 Indice qualité

Il s'agit d'un indice qualité pondéré de l'ensemble des indicateurs qualité selon définition interne.

5.9.5.4 Performance des laboratoires de contrôle qualité

Il s'agit du nombre d'analyses contrôle qualité réalisées par salarié en équivalent temps plein.

5.9.6.2 Diversité

Cadres intermédiaires et dirigeants

Cette catégorie inclut les membres du Comité exécutif, les postes à responsabilité et à impact sur la stratégie du Groupe, telles que les positions au Comité de direction d'usine, de direction de filiales et de directions des fonctions centrales. Une attention particulière est apportée sur cette catégorie, notamment dans le cadre d'un objectif de parité hommes/femmes des postes de cadres supérieurs.

Nationalité

Cet indicateur est issu des données MyHR, il présente des limites liées notamment à la saisie de ces informations dans l'outil.

Par ailleurs, pour les salariés ayant plusieurs nationalités, une seule est renseignée dans l'outil.

5.9.6.3 Formation

Nombre de salariés formés

Les salariés comptabilisés sont les CDI, CDD, apprentis et stagiaires rémunérés présents. Un salarié ayant participé à plusieurs formations est comptabilisé comme un seul salarié formé. Pour l'exercice de l'année N, le nombre de salariés formés provient des systèmes et outils de suivi de la formation suivants :

- Compliance Wire, pour les formations qualité, sécurité et réglementaires ;
- MyHR, pour les autres formations (les données du site de Marans sont suivies séparément).

Les formations comptabilisées sont celles animées par un formateur et/ou en *e-learning*.

La période de reporting pour les indicateurs formation de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N. Pour les formations ayant lieu sur plusieurs années, elles sont comptabilisées l'année de fin de la formation.

5.9.7 Indicateurs sécurité

5.9.7.1 Accidents enregistrés

Guerbet consolide pour l'ensemble du Groupe le nombre d'accidents enregistrés selon la procédure de reporting interne du Groupe qui comptabilise les accidents avec arrêt, ou avec postes aménagés, ou traitement médical.

5.9.7.2 Heures travaillées théoriques

Cet indicateur est utilisé pour calculer le taux de fréquence et de gravité des accidents.

Les heures travaillées théoriques sont calculées sur la base des effectifs moyens du Groupe sur l'année N et de la durée annuelle légale du travail en France (de 1 607 heures).

Calcul : effectifs au 31 décembre de l'année N $\times$ 1 607 heures.

5.9.7.3 TRIR

Total Recordable Incident Rate, c'est-à-dire le taux d'accidents déclarés, pour les salariés de Guerbet (CDI, CDD, apprentis, stagiaires).

Il s'agit du nombre d'accidents enregistrés (selon procédure interne Groupe), sur l'année N, au niveau Groupe pour 100 salariés.

Cet indicateur est déployé à l'ensemble du Groupe.

Calcul : nombre d'accidents enregistrables sur l'année N $\times$ 100 / effectif fin d'année.

Guerbet suit l'évolution du TRIR sur la période 2017-2023, en lien avec l'objectif de réduction fixé sur cette période.

5.9.8 Indicateurs environnementaux

5.9.8.1 Consommation d'eau

La période de reporting pour les indicateurs eau de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Il s'agit de la consommation d'eau publique uniquement. Est exclue la consommation d'eau recyclée en interne (indicateur consolidé séparément). Les données des années antérieures ont été corrigées pour tenir compte du changement de méthode.

Les données sont comptabilisées par les sites via les factures d'eau ou à défaut sur la base de compteurs avec vérification de la cohérence avec la facture.

Les données sont consolidées mensuellement au niveau Groupe en absolu et en relatif.

L'objectif porte sur la consommation d'eau relative, c'est-à-dire ramenée aux quantités produites du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N. Les quantités produites intègrent la production des sites chimiques et des sites pharmaceutiques, la production d'injecteurs n'est pas comptabilisée.

5.9.7.4 Taux de fréquence des accidents du travail

Il s'agit du nombre d'accidents avec arrêt de travail (selon procédure interne Groupe), sur l'année N, au niveau Groupe, rapporté à un million d'heures travaillées théoriques.

Calcul : nombre d'accidents avec arrêt de travail sur l'année N $\times$ 1 000 000 / heures travaillées théoriques.

5.9.7.5 Taux de gravité des accidents du travail

Il s'agit du nombre de jours d'arrêt à la suite d'accident de travail, sur l'année N, rapporté à 1 000 heures travaillées théoriques.

Les jours d'arrêt peuvent correspondre à des accidents de l'année en cours ou de l'année antérieure selon procédure interne Groupe.

Ce taux ne reflète pas la réelle gravité des accidents. En effet, pour un accident de gravité identique, le nombre de jours d'arrêt peut considérablement varier d'un pays à l'autre en fonction de la culture, des réglementations et du système compensatoire en place. D'autre part, le cas échéant, les jours d'arrêt de l'année N-1 sont comptabilisés selon la procédure interne Groupe, dans la limite de 365 jours consécutifs, ce qui ne reflète pas la performance de l'année N. Malgré cela, Guerbet a choisi de publier le taux de gravité dans une volonté de transparence.

5.9.8.2 Consommation d'énergie

Les énergies comprennent l'électricité, le gaz, le fioul utilisé pour la production ou le chauffage. Sont exclues les consommations de gaz et de fioul pour l'usage des chariots élévateurs ou pour alimenter les générateurs de secours.

La période de reporting pour les indicateurs énergie de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Les données sont comptabilisées par les sites via les factures d'énergie ou à défaut sur la base de compteurs avec vérification de la cohérence avec la facture.

Des facteurs de conversion ont été établis au niveau Groupe et sont utilisés automatiquement dans les fichiers de reporting afin d'assurer une cohérence.

Les données sont consolidées mensuellement au niveau Groupe en absolu et en relatif.

L'objectif porte sur la consommation d'énergie relative, c'est-à-dire ramenée aux quantités produites du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N. Les quantités produites intègrent la production des sites chimiques et des sites pharmaceutiques, la production d'injecteurs n'est pas comptabilisée.

5.9.8.3 Déchets traités en externe

La distinction entre les déchets valorisés et non valorisés est celle de la réglementation européenne pour les pays membres de l'Union Européenne (décision 2000/532/CE du 3 mai 2000) et celle de la réglementation locale pour les autres pays.

La période de reporting pour les indicateurs déchets de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N, c'est-à-dire que sont comptabilisés en cumul sur l'année N les déchets pour traitement externe qui sont sortis du site entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année N. Les déchets sur site en attente d'enlèvement par une entreprise extérieure sont exclus de cet indicateur.

Lorsque les données brutes sont en mètres cubes, à défaut de donnée, l'hypothèse d'une densité de 1 est retenue, c'est-à-dire qu'un mètre cube équivaut à une tonne.

Les données sont comptabilisées par les sites via les bordereaux de suivis de déchets ou équivalents locaux.

Les données sont consolidées une fois par an au niveau Groupe en absolu et en relatif (c'est-à-dire ramené aux quantités produites du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N). Les quantités produites intègrent la production des sites chimiques et des sites pharmaceutiques, la production d'injecteurs n'est pas comptabilisée.

5.9.8.4 Émissions de GES sur les scopes 1 et 2

La période de reporting pour les émissions de GES sur les scopes 1 et 2 est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Les données sont comptabilisées sur la base :

- du reporting des énergies : sur la base des consommations réelles de l'année N pour les sites industriels ; les données du dernier bilan carbone ont été utilisées pour les autres

entités, à savoir 2020, sur la base des consommations réelles pour le siège et de calcul sur les surfaces des locaux pour les autres entités ;

- du reporting des émissions fugitives (fuite de fluides frigorigènes) pour l'année du dernier bilan carbone, à savoir 2020. Les émissions liées aux fluides frigorigènes ont été obtenues selon trois méthodes : au réel pour l'ensemble des sites industriels hors Raleigh ; par calcul sur la base des capacités des équipements et du taux de fuite annuel des procédés industriels chimique pour Raleigh ; et par calcul sur la base des surfaces pour les autres entités ;
- d'un prorata sur la production des sites concernés pour les émissions de procédés.

Les facteurs de conversion (autrement appelés facteurs d'émission) sont centralisés et actualisés au niveau Groupe et sont utilisés automatiquement dans les fichiers de reporting afin d'assurer une cohérence.

Les émissions résultant de l'énergie consommée sont calculées à partir des facteurs d'émission issus de la base CarbonEM, dont les sources sont majoritairement l'ADEME, l'IEA et ECOINVENT. Les facteurs d'émission utilisés pour calculer les émissions de gaz à effet de serre ont été mis à jour en 2021, les facteurs d'émissions pour les années antérieures sont conservés afin de tenir compte des évolutions exogènes (exemple : mix énergétique lié au pays où sont implantés nos sites).

Les données sont consolidées annuellement au niveau Groupe en absolu et en relatif.

L'objectif de Guerbet à horizon moyen et long terme porte sur les émissions en absolu. Guerbet suit également ses émissions en relatif, c'est-à-dire ramenées aux quantités produites du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N. Les quantités produites intègrent la production des sites chimiques et des sites pharmaceutiques, la production d'injecteurs n'est pas comptabilisée.

5.10 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société Guerbet,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, Guerbet SA (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (Accréditation Cofrac Inspection, n° 3-1048, portée disponible sur www.cofrac.fr) et en cours d'adaptation de notre système de management dans le cadre de l'évolution des modalités de notre accréditation décidée par le Cofrac (passage de la norme ISO 17020 à ISO 17029), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du Commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre janvier et mars 2022 sur une durée totale d'intervention de douze semaines environ.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi qu'au respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques.
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾ et pour lesquelles nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante.
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16.
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants ⁽²⁾, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices ⁽³⁾ et couvrent entre 19 et 40 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 29 mars 2022

L'un des Commissaires aux comptes,
Deloitte & Associés

Jean-François Viat
Associé, Audit

Catherine Saire
Associée, Développement Durable

⁽¹⁾ Informations qualitatives : Une politique de reconnaissance en ligne avec la stratégie et le développement de l'entreprise ; Définition de la Raison d'être ; Mise en place d'un dispositif d'évaluation d'égalité entre les femmes et les hommes ; Préservation de la biodiversité ; Projet « Stratégie climat » pour mieux faire face aux enjeux de performance et transformation durable ; Bilan carbone 2021 (Scope 3) ; Déploiement du Code d'éthique fournisseur.

⁽²⁾ Informations quantitatives environnementales : Consommation d'eau ; Quantité de déchets traités en externe (dangereux et non dangereux, valorisés et non-valorisés) ; Consommations énergétiques (électricité, gaz naturel, fioul) ; Emissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie - Bilan carbone Scopes 1 et 2. Informations quantitatives sociales : Effectif total fin de période ; Nombre total d'embauches sur la période ; Nombre total de départs sur la période, réparti par motifs (dont licenciements) ; Nombre d'accidents de travail (AT) avec arrêt ou poste aménagé ou traitement médical ; Nombre de jour d'arrêts à la suite d'un AT ; Taux de fréquence et taux de gravité des accidents de travail ; Nombre d'AT rapportés aux nombres de salariés (« Total Recordable Incident Rate ») ; Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation ou une sensibilisation sur l'exercice.

⁽³⁾ Entités sélectionnées : sites industriels de Marans (France), Rio de Janeiro (Brésil) et Raleigh (États-Unis).

6

ÉTATS FINANCIERS ET NOTES ANNEXES

6.1 Comptes consolidés et annexes	166	6.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	236
6.1.1 États de synthèse	166	6.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	240
6.1.2 Notes annexes aux états financiers consolidés	170		
6.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	210		
6.3 Comptes individuels et annexes sociales	215		
6.3.1 Comptes annuels	215		
6.3.2 Notes annexes aux comptes annuels	218		

6.1 Comptes consolidés et annexes

6.1.1 États de synthèse

6.1.1.1 Bilan consolidé

ACTIF (valeurs nettes)

(en K€)	Note	31/12/2021	31/12/2020*
Immobilisations incorporelles	5	188 618	188 267
Immobilisations corporelles	6	274 046	261 294
Autres actifs financiers non courants	1 & 7	23 295	16 540
Impôts différés – Actif	8	19 419	11 046
Total Actifs non courants		505 379	477 147
Stocks	9	201 952	204 587
Clients et Comptes rattachés	10 & 1.1	118 775	111 038
Autres actifs financiers courants	1 & 1.1	59 000	56 220
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 & 1.2	115 728	96 713
Total Actifs courants		495 454	468 559
TOTAL ACTIF		1 000 833	945 707

PASSIF (valeurs nettes)

(en K€)	Note	31/12/2021	31/12/2020*
Capital		12 641	12 603
Autres réserves		408 234	397 461
Résultat net		32 637	18 240
Écart de conversion		(48 420)	(60 550)
Capitaux propres, part du groupe	11	405 092	367 754
<i>dont part du Groupe</i>		405 092	364 305
Dettes financières non courantes	2.1 & 2.2	299 691	318 377
Autres passifs financiers non courants	2	1 947	4 305
Impôts différés – Passif	8	15 246	14 766
Provisions non courantes	12	41 988	40 289
Passifs non courants		358 873	377 736
Fournisseurs et autres dettes	13 & 2.1	81 021	64 413
Dettes financières courantes	2.1 & 2.2	33 847	34 925
Autres passifs courants	1 & 2.7	97 217	88 438
Impôts exigibles – Passif		15 011	8 086
Autres provisions à court terme	12	9 774	4 355
Total Passifs courants		236 869	200 216
TOTAL PASSIF		1 000 833	945 707

* Inclut l'impact de la décision définitive de l'IFRIC d'avril 2021 sur les engagements de retraite, comme décrit dans le paragraphe 6.1.2.1 b) des notes annexes.

6.1.1.2 Compte de résultat consolidé

(en K€)	Note	2021	2020*
Chiffre d'affaires	4	732 071	712 295
Redevances		—	—
Autres produits de l'activité	14	4 941	5 397
Achats consommés et variation de stocks		(190 934)	(166 552)
Charges de personnel	15	(232 789)	(236 500)
Charges externes	16	(195 565)	(203 975)
Impôts et taxes	17	(13 459)	(15 852)
Dotations aux amortissements	18	(55 945)	(59 649)
Dotations nettes aux provisions		(10 434)	832
Autres produits et charges d'exploitation	19	799	5 876
Résultat opérationnel courant		38 685	41 872
dont participation		(591)	(817)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		59	83
Coût de l'endettement financier brut	20	(3 243)	(7 239)
Coût de l'endettement financier net		(3 183)	(7 156)
Profits et pertes de change		(3 212)	(7 973)
Autres produits et charges financiers		(3 316)	(4 495)
Charge d'impôt sur le résultat	21	3 664	(4 008)
Résultat net consolidé		32 637	18 240
dont part du groupe		32 637	18 240
Résultat net par action de 1 € de nominal (en euros)		2,59	1,45
Résultat net dilué par action de 1 € de nominal (en euros)	27	2,58	1,44

* Inclut l'impact de la décision définitive de l'IFRIC d'avril 2021 sur les engagements de retraite, comme décrit dans le paragraphe 6.1.2.1 b) des notes annexes.

6.1.1.3 État du résultat global consolidé

(en K€)	2021	2020*
Résultat net consolidé de l'exercice	32 637	18 240
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		
Non recyclable		
Écarts actuariels sur engagements IAS 19	163	(2 367)
Écarts actuariels sur engagements IFRS 2	452	(1 307)
Recyclable		
Instruments de couverture	(751)	(1 012)
Variation des écarts de conversion	12 137	(30 589)
RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	44 637	(17 035)

* Inclut l'impact de la décision définitive de l'IFRIC d'avril 2021 sur les engagements de retraite, comme décrit dans le paragraphe 6.1.2.1 b) des notes annexes.

6.1.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en K€)	2021	2020*
Résultat net	32 637	18 240
Variation amortissements et provisions sur immobilisations et autres actifs circulants	58 320	57 741
Dotations et reprises de provisions pour risques	8 316	1 379
Variation de juste valeur des instruments de couverture	443	(168)
Charges de stock-options et Actions gratuites	610	(1 307)
Résultat de cession d'immobilisations et autres ajustements	286	5 367
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	100 612	81 251
Coût de l'endettement financier net	5 343	4 853
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	(3 664)	4 008
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	102 290	90 112
Impôts versés	586	(2 248)
(Augmentation)/diminution des stocks	4 578	17 383
(Augmentation)/diminution du poste clients et comptes rattachés	(6 644)	14 010
Augmentation/(diminution) du poste fournisseurs et comptes rattachés	16 042	4 614
(Augmentation)/diminution des autres actifs	(8 628)	(6 366)
Augmentation/(diminution) des autres passifs	7 748	2 927
Variation du B.F.R. lié à l'activité	13 096	32 567
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)	115 973	120 432
Investissements	(56 359)	(61 185)
en immobilisations incorporelles	(11 431)	(19 890)
en immobilisations corporelles	(37 500)	(39 792)
en immobilisations financières	(7 428)	(1 503)
Cessions	2 849	9 820
en immobilisations incorporelles	720	1 038
en immobilisations corporelles	840	1 644
en immobilisations financières	1 289	7 138
Augmentation (Diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	1 267	(5 923)
FLUX NET DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT (B)	(52 243)	(57 288)
Dividendes versés	(8 814)	(8 825)
Augmentation de capital	592	100
Émissions d'emprunts	6 581	7 337
Remboursements d'emprunts	(34 392)	(40 607)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	(5 250)	(4 890)
FLUX NET DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT (C)	(41 283)	(46 887)
Incidence de la variation des taux de change (D)	68	(3 699)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (A) + (B) + (C) + (D)	22 515	12 560
TRÉSORERIE INITIALE	93 042	80 481
TRÉSORERIE FINALE	115 556	93 042

* Inclut l'impact de la décision définitive de l'IFRIC d'avril 2021 sur les engagements de retraite, comme décrit dans le paragraphe 6.1.2.1 b) des notes annexes.

Trésorerie nette

(en K€)	2021	2020
Concours bancaires	(172)	(3 671)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	115 728	96 713
TOTAL	115 556	93 042

6.1.1.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en K€)	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Variation des écarts de conversion	Total
Situation au 31/12/2019	12 596	375 746	37 328	(36 477)	389 192
Affectation du résultat 2019		37 328	(37 328)		—
Stock-options					
Distribution de dividendes		(8 805)			(8 805)
Résultat consolidé 2020			17 714		17 714
Ecarts actuariels		(3 308)			(3 308)
Ecarts de conversion				(30 589)	(30 589)
Augmentation de capital	7	93			100
Autres mouvements		(6 515)		6 515	—
Incidence décision IFRIC d'avril 2021 IAS 19*		2 923	526		3 449
Situation au 31/12/2020	12 603	397 461	18 240	(60 551)	367 754
Affectation du résultat 2020		18 240	(18 240)		—
Stock-options					
Distribution de dividendes		(8 814)			(8 814)
Résultat consolidé 2021			32 637		32 637
Ecarts actuariels		809			809
Ecarts de conversion				12 137	12 137
Augmentation de capital	38	540			578
Autres mouvements				(8)	(8)
Situation au 31/12/2021	12 641	408 236	32 637	(48 422)	405 092

* Inclut l'impact de la décision définitive de l'IFRIC d'avril 2021 sur les engagements de retraite, comme décrit dans le paragraphe 6.1.2.1 b) des notes annexes.

6.1.2 Notes annexes aux états financiers consolidés

Les chiffres présentés dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

6.1.2.1 Règles et méthodes comptables

a) Principes généraux et déclaration de conformité

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés de Guerbet sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne diffère sur certains aspects du référentiel IFRS publié par l'IASB. Néanmoins le Groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué le référentiel IFRS tel que publié par l'IASB.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_en.

b) Nouveaux textes IFRS applicables en 2021

L'IASB a publié le 12 février 2021 un amendement à IAS 1 concernant la note sur les méthodes comptables ainsi qu'un amendement à IAS 8 sur la définition des changements d'estimation. L'IASB a également publié le 7 mai 2021 un amendement à IAS 12 sur les impôts différés actifs et passifs résultant d'une même transaction. Le groupe Guerbet n'anticipe pas d'impact significatif de l'entrée en vigueur de ces amendements applicables au plus tôt au 1^{er} janvier 2023. Le Groupe n'appliquera pas ces amendements par anticipation.

Le 31 mars 2021, l'IASB a publié un second amendement à IFRS 16 relatif aux allègements de loyers lié à la Covid-19. Cet amendement prolonge d'un an la période d'applicabilité de la modification de mai 2020 qui libère les preneurs de l'obligation d'évaluer si un allègement de loyer offert lié à la pandémie de Covid-19 constitue une modification du contrat. Le groupe Guerbet n'a pas été impacté par l'entrée en vigueur de cet amendement.

L'IFRS IC (*Interpretations Committee*) a publié dans son *update* de mars 2021 une décision apportant des précisions sur le traitement des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé dans le cadre d'un contrat de type SaaS (*Software as a Service*). Les impacts de cette décision sont non significatifs à l'échelle du Groupe et n'ont pas nécessité de retraitement.

L'IFRS IC a enfin publié dans son *update* d'avril 2021 une décision clarifiant la façon dont sont calculés les engagements relatifs à certains régimes à prestations définies comportant une obligation de présence au moment du départ en retraite et un plafonnement des droits à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté. Cette nouvelle méthode de calcul des engagements a impacté uniquement la provision pour indemnité de départ en retraite des 4 entités françaises. L'impact a entraîné une baisse de l'engagement total de 3,4 M€ au 31 décembre 2021. En application d'IAS 8, ce changement de méthode a été recalculé au 1^{er} janvier 2020 et représente un impact sur les réserves d'ouverture de +2,9 M€. La différence avec l'impact total de 3,4 M€, soit +0,5 M€, représente une réduction des dotations aux provisions de l'exercice 2020.

c) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, le Groupe procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur l'évaluation des *Goodwill* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, des dépréciations de stocks, des provisions, des litiges avec des tiers, et les impôts différés.

c bis) Effets des problématiques climatiques sur les états financiers

En préparant les états financiers consolidés, le Groupe a considéré l'impact du changement climatique, particulièrement dans le contexte des informations requises au sein de la déclaration de performance extra-financière du Document d'enregistrement universel.

Cette prise en compte n'a pas eu d'impact matériel sur les jugements et estimations opérés par le Groupe, en cohérence avec l'analyse faite que le changement climatique n'aurait pas d'effet majeur sur la pérennité du Groupe à moyen terme.

d) Principes de consolidation

Les filiales sont consolidées en fonction du contrôle exercé par la société-mère. Guerbet consolide :

- par intégration globale, les sociétés dans lesquelles la société-mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ;
- par mise en équivalence, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en assurer la gestion.

Toutes les transactions inter-compagnies sont éliminées.

e) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en *Goodwill*.

Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif, en « *Goodwill* ». Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produits.

f) Méthodes de conversion

Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan et du tableau de flux de trésorerie sont réévalués pour leur contre-valeur au cours de clôture à la date de l'arrêté comptable. Les écarts résultant de cette valorisation sont enregistrés au compte de résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Les éléments non monétaires du bilan évalué au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

Les résultats sur opérations d'options en devises sont comptabilisés à l'échéance de l'option dans la mesure où elles couvrent des opérations commerciales postérieures à la clôture de l'exercice. La prime payée est inscrite à l'actif du bilan jusqu'à l'échéance de l'option.

Conversion des comptes des filiales étrangères hors zone euro

Les capitaux propres sont convertis aux taux historiques, les autres postes du bilan aux cours officiels de fin d'exercice et les postes du compte de résultat au cours moyen de l'exercice. L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est porté dans les capitaux propres, au poste « Écarts de conversion ».

Cas particulier : conversion des comptes de filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est hyperinflationniste

Sur la base du suivi de l'*International Practices Task Force* (IPTF), l'Argentine est identifiée comme pays à hyperinflation avec une estimation de la projection cumulée des taux d'inflation sur les trois prochaines années supérieures à 100 %.

La norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » s'applique aux états financiers de Guerbet Argentina, branche de Guerbet Argentina Ltd (UK) filiale à 100 % de Guerbet Laboratories Ltd (UK). Les états financiers de Guerbet Argentina sont convertis en euro dans le cadre des comptes consolidés du Groupe. En vertu du paragraphe IAS 21.42B, les retraitements devant être opérés sur les actifs/passifs non monétaires tels que définis par le paragraphe IAS 29.8 ne s'appliquent que sur les états financiers produits à partir de la date à laquelle la monnaie est identifiée comme hyperinflationniste, à savoir les comptes consolidés clos au 31 décembre 2019. La masse des actifs et passifs non monétaires de Guerbet Argentina n'est pas significative au 31 décembre 2021. L'impact de l'hyperinflation sur les éléments monétaires ne modifie pas la lecture des états financiers Groupe. Aucun retraitement spécifique n'a donc été effectué.

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à la juste valeur en cas de regroupement d'entreprise. Les marques enregistrées à l'actif du bilan concernent uniquement des marques acquises soutenues par des dépenses de promotion.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la période pendant laquelle une entité s'attend à utiliser un actif, ou le nombre d'unités de production ou unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

De manière générale :

- les marques ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de perte de valeur ;
- les brevets et technologies acquis sont amortis linéairement sur une durée n'excédant pas la durée de protection ;
- l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de trois à dix ans selon le mode linéaire.

h) Frais de recherche et développement

Les frais encourus pendant la phase de recherche sont comptabilisés en charges. Les frais encourus pendant la phase de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères ci-après peuvent être démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- sa capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires, le Groupe considère que, pour les produits de contraste, les frais supportés avant obtention de l'autorisation de mise sur le marché (AMM), ne répondent pas aux critères ci-dessus. Par conséquent, ces frais de développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Par ailleurs, les frais supportés après obtention de l'AMM constituent en règle générale des frais commerciaux non activables. Dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMR) aux États-Unis, des études complémentaires, intervenant après obtention d'un agrément, peuvent être demandées. Dans ce cas, les coûts liés à ces études répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation (se référer à la note 5 pour plus de détails).

Les crédits d'impôt recherche sont classés en « autres produits et charges d'exploitation » du compte de résultat (cf. note 14 « Autres produits et charges d'exploitation »).

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production. Par exception, selon l'option ouverte par la norme IFRS 1 sur la première adoption des IFRS, le site de Villepinte a été comptabilisé à la juste valeur au 1^{er} janvier 2004.

Les coûts directement attribuables et nécessaires à la mise en état de marche des investissements, depuis les avant-projets (sommaires et détaillés) d'ingénierie, jusqu'aux coûts de validation et qualification des installations sont immobilisés.

Les coûts des emprunts sont incorporés dans la valeur des immobilisations pour les projets d'investissements stratégiques s'échelonnant sur plusieurs mois de fabrication et ayant débuté après le 1^{er} janvier 2009.

Les subventions d'équipement reçues ne sont pas déduites de la valeur des immobilisations mais présentées pour leur valeur amortie en produits constatés d'avance. Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée d'utilité des actifs sur la base du coût d'acquisition ou de production, éventuellement réévalué, et sous déduction d'une valeur résiduelle le cas échéant. Les durées d'amortissement sont appréciées en fonction des durées d'utilité qui s'établissent en général dans les limites suivantes :

- Constructions : 20 à 50 ans ;
- Aménagements, agencements : 10 à 20 ans ;
- Installations techniques, matériels et outillages : 5 à 10 ans ;
- Autres immobilisations corporelles : 5 à 10 ans.

j) Dépréciation des immobilisations

Nature des actifs testés

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

Les *Goodwill* et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les indices de perte de valeur peuvent être relatifs notamment au succès des phases successives de développement clinique, à la

pharmacovigilance, à la protection des brevets, à l'arrivée de produits concurrents et/ou de génériques ou à l'évolution du chiffre d'affaires réalisé par rapport aux prévisions effectuées.

Autres actifs immobilisés

Les autres actifs immobilisés, y compris les immobilisations corporelles et financières, sont également soumis à un test de perte de valeur individuel chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Par ailleurs, l'ensemble des immobilisations corporelles, ainsi que les actifs courants entrant dans la définition du besoin en fonds de roulement, sont testés chaque année au sein des unités génératrices de trésorerie en tant qu'élément ne pouvant pas générer des entrées de trésorerie largement indépendantes des autres groupes d'actifs rattachés auxdites unités génératrices de trésorerie.

Tests de perte de valeur – modalités retenues par le Groupe

Les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

Pour les *Goodwill*, et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, le Groupe détermine la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT), ou groupes d'UGT, à partir de leur valeur d'utilité. Celle-ci est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés y afférents. Ces derniers reposent sur des prévisions à court et moyen termes établies par le management du Groupe. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en retenant le coût moyen pondéré du capital déterminé pour chaque UGT ou groupes d'UGT. Pour chaque UGT ou groupes d'UGT, une perte de valeur est enregistrée sur une ligne distincte au compte de résultat pour le différentiel. Dans le cas d'une perte de valeur identifiée sur une UGT ou groupes d'UGT, cette dernière est imputée en priorité sur les *Goodwill*. Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des *Goodwill* sont irréversibles. Les modalités et hypothèses clés propres aux tests de dépréciation d'actif réalisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont présentées pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinies et les *Goodwill* en note 5.3.

k) Contrats de location

Conformément à la norme IFRS 16 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, pour tous les contrats de locations autres que ceux de courte durée (inférieure ou égale à un an) ou portant sur des actifs de faible valeur (valeur inférieure à 5 KUSD), un droit d'utilisation est constaté à l'actif pour un montant identique à celui de la dette au titre des loyers futurs ajusté, le cas échéant, des paiements d'avance ou des montants provisionnés au titre des loyers à payer.

Au compte de résultat, une charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif ainsi qu'une charge d'intérêt relative à la dette de loyers (charge financière) sont comptabilisées.

Les loyers afférant aux contrats de courte durée ou de faible valeur sont comptabilisés en charge au compte de résultat.

l) Actifs financiers

Les actifs financiers datant d'avant 2018 sont comptabilisés et évalués par le Groupe conformément à l'ancienne norme IAS 39 à compter de la date de transition aux IFRS (option IFRS 1) ; la nouvelle norme IFRS 9 n'ayant pas eu d'impact significatif pour le Groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, tout nouvel actif financier, hors trésorerie et instruments dérivés, est classé suivant l'une des trois catégories comptables suivantes :

- coût amorti (exemple : prêts et créances) ;
- juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI – *Other Comprehensive Income*) (il y a deux types d'actifs en juste valeur par OCI : les titres de créances, qui donnent lieu à dépréciation et recyclage, et les actions qui ne donnent lieu ni à dépréciation ni à recyclage) ;
- juste valeur par résultat.

La classification des actifs financiers est déterminée lors de leur comptabilisation initiale en fonction du modèle de gestion relatif à la manière dont le Groupe gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. La norme IFRS 9 identifie trois modèles de gestion :

- le modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels ;
- le modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les flux de cessions ;
- les autres modèles de gestion.

Les actifs financiers sont suivis à chaque clôture. Conformément à la norme IFRS 9, la reconnaissance d'une dépréciation des actifs financiers est basée sur les pertes de crédits attendues. Ce modèle s'applique aux actifs évalués au coût amorti ou aux actifs financiers répondant aux critères de SPPI (*Solely Payments of Principal and Interest*) et évalués en juste valeur par OCI sauf pour les actions pour lesquelles il n'y a pas de dépréciation.

Dans le cadre de la mise en place de contrats d'affacturage, les cessions de créances sont analysées en fonction des trois critères principaux de décomptabilisation des actifs financiers selon la norme IFRS 9 :

- l'expiration (IFRS 9.3.2 3a) ou le transfert (IFRS 9.3.2 4a) des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ;
- le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif (IFRS 9.3.2 6a) ;
- la perte du contrôle de l'actif (IFRS 9.3.2 6c).

Ces critères sont appréciés de manière successive, en respectant les différentes étapes d'analyse de l'arbre de décision d'IFRS 9.

m) Stocks

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés comme les produits finis et les encours au prix

standard. En fin de période les écarts entre les coûts standards et les coûts réels de fabrication sont analysés en vue d'une éventuelle capitalisation. Les stocks de produits en cours et finis sont valorisés au coût de revient incorporant les frais directs et indirects de production, à l'exclusion des frais de siège, financiers ou commerciaux (IAS 2 « *Net Realizable Value* »). Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du taux de rotation des stocks, de leur date de péremption et d'éventuels problèmes de qualité.

n) Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction du risque crédit évalué au cas par cas, conformément à la norme IFRS 9, et sur la base des pertes de crédits attendues.

La titrisation de créances consiste à céder des créances sur la clientèle à une entité qui finance l'acquisition de ces créances par l'émission de titres sur le marché des capitaux. Lorsque les garanties accordées à cette entité ne permettent pas de considérer qu'il y ait un transfert de risques réels au cessionnaire, les créances sont conservées à l'actif et un emprunt est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

o) Actifs non courants détenus en vue d'être cédés

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable. Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) doit avoir été engagé par un niveau de Direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

p) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste est constitué des liquidités sur des comptes courants bancaires. Les valeurs mobilières de placement et de dépôts banalisables ou cessibles, d'une durée inférieure à trois mois sont qualifiées d'équivalents de trésorerie lorsqu'ils sont facilement convertibles en trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur juste valeur en résultat.

q) Provisions

Les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour le Groupe, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

r) Engagement envers les salariés

Le Groupe participe à des régimes à cotisations ou à prestations définies, selon les lois et habitudes des pays dans lesquels le Groupe exerce son activité. L'évaluation des engagements liés à des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est conforme à la norme IAS 19 révisée. Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les prestations seront effectivement versées. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont portés en capitaux propres. Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes. La répartition des droits à prestation faite de manière linéaire à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations.

s) Instruments financiers dérivés

Le Groupe a recours aux instruments financiers dérivés afin de gérer et réduire son exposition aux risques de fluctuation des cours de change et des taux d'intérêts. Ces instruments sont négociés auprès d'établissements financiers de premier plan.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie (IFRS 9.6.4.1). L'efficacité de la couverture, sur le plan comptable, est vérifiée par le ratio de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. Ce ratio doit être approprié, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de déséquilibre entre les poids de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à la date de clôture pour leur valeur de marché, dite de juste valeur. Celle-ci est déterminée d'une part par les établissements financiers, d'autre part par une société indépendante.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées selon les principes suivants :

- pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs, les variations de juste valeur sont enregistrées en *Other Comprehensive Income* (OCI) pour la partie efficace. La partie inefficace est enregistrée en résultat ;
- pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur et les instruments non documentés, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

t) Dettes financières

Les emprunts sont enregistrés initialement à la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif consistant à porter au compte

de résultat sur la durée de vie de l'emprunt toute différence entre le produit de l'emprunt net des coûts de transaction et la valeur de remboursement. Les emprunts sont considérés comme des passifs courants, sauf si le Groupe détient un droit inconditionnel de différer le remboursement du passif au-delà d'une période de 12 mois après la clôture.

u) Chiffre d'affaires

Conformément à la norme IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'une obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service (IFRS 15.31 et IFRS 15.32).

v) Subventions publiques

Les subventions d'investissement ne sont pas comptabilisées en diminution du coût d'acquisition des immobilisations, mais portées en produits constatés d'avance. Leur montant est repris en autres produits opérationnels au même rythme que les amortissements des immobilisations subventionnées. Les aides à l'innovation et à l'emploi qui sont perçues, sont comptabilisées en « Autres produits de l'activité » sur la période au cours de laquelle elles deviennent définitivement acquises.

w) Paiements fondés sur des actions

Stock-options : les paiements basés sur des actions concernent des plans d'options consentis à des salariés. Le Groupe applique la norme IFRS 2 pour les options de souscription d'actions octroyées après le 7 novembre 2002. La méthode binomiale est utilisée pour évaluer la juste valeur des options accordées. La juste valeur des options est comptabilisée en charges de personnel de manière étalée sur la durée d'indisponibilité des options, en contrepartie des capitaux propres.

Actions gratuites : le Groupe applique la norme IFRS 2 pour les plans d'actions gratuites consentis à des salariés. La juste valeur des actions est comptabilisée en charges de personnel de manière étalée sur la durée de la période d'acquisition, en contrepartie des capitaux propres.

x) Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la base consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilancielle avec application du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement. Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus sont ceux résultant de textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lors du dénouement des opérations concernées. Les impôts différés sur déficits sont comptabilisés lorsqu'ils sont récupérables dans un avenir proche. Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif. En France, les sociétés Guerbet S.A., Guerbet France, Medex et Simafex sont intégrées fiscalement dans le cadre de l'article 223-A du Code général des impôts.

Aux États-Unis, les sociétés Guerbet America, Liebel-Flarsheim Company LLC, Guerbet LLC, Guerbet Caribbean Inc. et Liebel-Flarsheim Ireland Inc. sont intégrées fiscalement.

Le Groupe ne qualifie pas la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) d'impôts sur les résultats et la présente dans les « Impôts et taxes » au compte de résultat.

y) Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat net par action, dilué, est déterminé en tenant compte de toutes les actions qui pourraient être potentiellement créées et de l'économie éventuelle, nette d'impôt, qui résulterait de la conversion d'instruments donnant un accès différé au capital. À la fin de l'exercice, les actions potentielles sont constituées uniquement par des options de souscriptions d'actions.

z) Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt résulte de l'addition :

- du résultat net ;
- des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ;
- des charges calculées (dotations aux amortissements, provisions...), diminuées des reprises sur charges calculées ;
- du résultat de cession des immobilisations et actifs financiers non courants ;

réduit de :

- la quote-part des subventions d'investissement rapportées au résultat.

6.1.2.2 Événements majeurs survenus au cours de l'année 2021

a) Crise sanitaire de la Covid-19

La crise sanitaire mondiale de la Covid-19 a perduré tout au long de l'année 2021.

Le groupe Guerbet a maintenu le niveau de vigilance pour la protection des salariés tel que défini jusqu'à présent et en conformité avec les règles gouvernementales locales. Tout comme l'exercice précédent, la crise Covid-19 et les mesures mises en place n'ont pas impacté de manière majeure l'activité des usines.

Le Groupe a noté une reprise d'activité graduelle sur l'ensemble des secteurs d'activités avec un chiffre d'affaires en progression de 7,9 % par rapport au 31 décembre 2020 (hors effets de change et à périmètre comparable).

Le Groupe a poursuivi ses efforts de contrôle des coûts ce qui a permis d'atteindre une marge d'EBITDA de 14,4 % en ligne avec les attentes, et en amélioration par rapport à l'an dernier.

La dette nette qui s'élève à 217,8 M€ à fin décembre 2021 s'est fortement améliorée avec une réduction de 38,8 M€ par rapport au 31 décembre 2020.

b) Fermeture du site de Saint-Louis

Dans le cadre du projet de transformation du groupe Guerbet, le Comité exécutif a décidé de consolider les fonctions support de la région Amériques et a ainsi annoncé le 21 octobre 2021, la fermeture du site de Saint-Louis (Missouri, États-Unis). Ainsi, les services assurés depuis Saint-Louis vont progressivement être transférés vers les sites de Raleigh, Cincinnati et Princeton aux États-Unis, mais aussi en dehors des États-Unis, vers Mexico, Villepinte et Prague. Une provision pour restructuration de 4,4 M€ a été comptabilisée au 31 décembre 2021 pour couvrir ces coûts de fermeture.

c) Partenariat avec Bracco

Le 14 décembre 2021, Guerbet a annoncé une collaboration mondiale avec Bracco Imaging pour Gadopiclenol, un produit de contraste d'imagerie par résonance magnétique (IRM) de nouvelle génération. Cette collaboration permettra à Guerbet et à Bracco Imaging de commercialiser le produit indépendamment sous des marques distinctes. Les deux entreprises collaboreront également à la fabrication, ainsi qu'à la recherche et au développement pour de futures indications.

6.1.2.3 Contexte de l'arrêté des comptes

L'évolution de la situation en Ukraine est incertaine et est suivie de près par le groupe Guerbet au regard des éventuelles conséquences indirectes qui pourraient impacter l'environnement économique dans lequel le Groupe opère (coût des matières premières, coûts d'approvisionnement, inflation, conditions de refinancement...). Le Groupe n'a pas d'intérêts directs en Ukraine et dans les zones de conflit et, par conséquent, le Groupe estime que la situation en Ukraine aura des effets limités sur ses opérations et ses performances financières pour les périodes futures.

6.1.2.4 Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale, avec un pourcentage d'intérêts de 100 % (voir liste des sociétés en note 31).

En 2021, toutes les entités ont la même durée d'exercice, 12 mois, et clôturent leur exercice le 31 décembre.

6.1.2.5 Notes sur les comptes consolidés

SOMMAIRE DES NOTES

NOTE 1	Actifs financiers	177	NOTE 17	Impôts et taxes	201
NOTE 2	Passifs financiers	179	NOTE 18	Dotations aux amortissements	202
NOTE 3	Gestion des risques financiers	182	NOTE 19	Autres produits et charges d'exploitation	202
NOTE 4	Informations complémentaires (ex-informations sectorielles)	184	NOTE 20	Coût de l'endettement financier brut	202
NOTE 5	Immobilisations incorporelles	186	NOTE 21	Impôt sur les bénéfices	202
NOTE 6	Immobilisations corporelles	190	NOTE 22	Frais de recherche et développement	203
NOTE 7	Actifs financiers non courants	191	NOTE 23	Subventions publiques	203
NOTE 8	Actifs et passifs d'impôts différés	192	NOTE 24	Informations sur les opérations de stock-options	204
NOTE 9	Stocks	193	NOTE 25	Informations relatives aux parties liées	204
NOTE 10	Clients et comptes rattachés	194	NOTE 26	Engagements hors bilan	205
NOTE 11	Capitaux propres	194	NOTE 27	Résultats par action et résultats dilués par action	206
NOTE 12	Provisions	195	NOTE 28	Événements postérieurs à la clôture	206
NOTE 13	Fournisseurs et comptes rattachés	198	NOTE 29	Affectation du résultat 2021	206
NOTE 14	Autres produits de l'activité	198	NOTE 30	Honoraires des Commissaires aux comptes	207
NOTE 15	Charges de personnel	198	NOTE 31	Liste des sociétés consolidées	208
NOTE 16	Charges externes	201			

NOTE 1 Actifs financiers

2021	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la Juste Valeur par le Résultat	Total Bilan
Créances d'impôts non courantes		0		0
Autres actifs financiers non courants	9 874	13 421		23 295
Clients et autres débiteurs		118 775		118 775
Autres actifs financiers courants		59 000		59 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie			115 728	115 728
TOTAL	9 874	191 196	115 728	316 797

2020	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le Résultat	Total Bilan
Créances d'impôts non courantes		—		—
Autres actifs financiers non courants	3 500	13 040		16 540
Clients et autres débiteurs		111 038		111 038
Autres actifs financiers courants		56 220		56 220
Trésorerie et équivalents de trésorerie			96 713	96 713
TOTAL	3 500	180 298	96 713	280 511

ÉTAT DE VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2021
Clients et autres débiteurs	4 492	1 227	(1 484)	73	4 307
Autres actifs financiers courants ^(a)	981	841	—	—	1 822
TOTAL	5 473	2 068	(1 484)	73	6 129

(a) Dépréciation des parts Truffle Capital.

	31/12/2019	Dotations	Reprises	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2020
Clients et autres débiteurs	5 494	1 694	(2 430)	(266)	4 492
Autres actifs financiers courants ^(a)	678	303	—	—	981
TOTAL	6 172	1 997	(2 430)	(266)	5 473

(a) Dépréciation des parts Truffle Capital.

1.1 Prêts et créances au coût amorti

	2021			2020		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Autres actifs financiers non courants	25 117	(1 822)	23 295	17 521	(981)	16 540
Clients et autres débiteurs	123 222	(4 447)	118 775	115 530	(4 492)	111 038
Autres actifs financiers courants	59 559	(559)	59 000	56 919	(699)	56 220
TOTAL	207 898	(6 829)	201 070	189 970	(6 172)	183 798

Autres actifs financiers courants au coût amorti	2021	2020
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	1 859	1 716
État et collectivités	42 895	33 145
Fournisseurs débiteurs		
Personnel et organismes sociaux	4	6
Redevances à recevoir		
Subventions à recevoir		
Autres actifs courants	6 017	12 222
Charges constatées d'avance	8 225	9 132
TOTAL	59 000	56 220

Créances clients par antériorité d'échéances au 31 décembre 2021	Valeur brute
Créances non échues	101 646
Créances échues depuis moins de 3 mois	12 077
Créances échues depuis moins de 6 mois	2 165
Créances échues depuis moins d'1 an	1 227
Créances échues depuis moins de 2 ans	1 246
Créances échues depuis plus de 2 ans	1 955
TOTAL	120 316

L'encours clients au 31 décembre 2021 est réduit par une cession de créance sans recours effectuée en décembre en France pour 5 M€ dont l'analyse démontre que les risques et avantages relatifs aux créances cédées ont été transférés et que dans ce cadre les créances sont décomptabilisées de l'actif du bilan conformément à la norme IFRS 9.

Créances clients par antériorité d'échéances au 31 décembre 2020	Valeur brute
Créances non échues	98 493
Créances échues depuis moins de 3 mois	6 953
Créances échues depuis moins de 6 mois	3 153
Créances échues depuis moins d'1 an	2 684
Créances échues depuis moins de 2 ans	1 423
Créances échues depuis plus de 2 ans	2 333
TOTAL	115 039

L'encours clients au 31 décembre 2020 est réduit par trois cessions de créances sans recours effectuées en décembre en France pour 5 M€, en Italie pour 1 M€ et en Espagne pour 1 M€.

1.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

	2021	2020
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés dont	115 728	96 713
Valeurs Mobilières	1 199	1 394
Disponibilités	114 529	95 319
TOTAL	115 728	96 713

NOTE 2 Passifs financiers

2.1 Détail des passifs financiers avec distinction de la partie non courante de ces passifs

	2021			2020
	Courant	Non courant	Total	Total
Dettes financières (note 2.2)	33 847	299 691	333 538	353 301
Fournisseurs	81 021		81 021	64 413
Autres passifs financiers (note 2.7)	97 183		97 183	88 438
Instruments financiers dérivés (note 3) et autres	34	1 947	1 981	4 305
TOTAL	212 084	301 638	513 723	510 457

2.2 Détail des dettes financières avec distinction de la partie non courante de ces dettes

	2021	2020
Dettes non courantes dont	299 691	318 377
Réserve spéciale de participation (comptes courants bloqués)	555	873
Dettes de location IFRS 16	11 212	8 458
Emprunt	274 514	299 063
Autres emprunts ^(a)	13 410	9 983
Dettes courantes dont	8 387	10 106
Dettes de location IFRS 16	7 773	6 085
Emprunt	25 461	24 819
Réserve de participation courante	442	350
Concours bancaires	172	3 671
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	308 078	328 483

(a) En décembre 2008, la demande d'aide pour le projet de recherche franco-allemand « Iseult » déposée auprès d'OSEO a été approuvée par la Commission européenne. La convention d'aide prévoit un financement de la moitié des dépenses engagées dont 39 % sous forme d'avances remboursables et 61 % sous forme de subvention. Un avenant au contrat a été signé en juin 2020 afin de revoir les conditions d'atteinte des derniers jalons et le versement des aides associées, mais aussi afin de modifier les modalités de retours financiers en cas de commercialisation d'un produit issu du projet. Compte tenu de l'avancement du projet et de la négociation avec la BPI des clauses de remboursement, le Groupe a procédé, conformément à la norme IFRS 9, à une mise à jour de l'évaluation de la juste valeur du passif financier. Cela a conduit à la comptabilisation d'un complément d'avances remboursables au titre de l'actualisation de 3,4 M€ dont la contrepartie est comptabilisée en charges financières. Au 31 décembre 2021, le montant du passif financier s'élève à 13,4 M€.

Ces dettes donnent lieu, pour l'essentiel au versement d'intérêts à taux variables.

	2021	2020
Part de la dette à taux variable (avant couverture)	96 %	96 %
Part de la dette à taux fixe	4 %	4 %

71 % de la dette à taux variable est couverte par un instrument de swap de taux.

RÉCONCILIATION DE LA VARIATION DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	2020	Émission	Remboursement	Concours bancaires	Effet de change et autres mouvements	Reclassement	2021
Dettes non courantes	318 377	18 959	(10 295)		(103)	(27 247)	299 691
Dettes courantes	34 925		(25 000)	(3 588)	244	27 247	33 847
TOTAL	353 301	18 959	(35 295)	(3 588)	142	—	333 538

2.3 Détail des dettes financières par devises

Devises	2021			2020		
	Cours de clôture	Montant	%	Cours de clôture	Montant	%
Euro	1	324 092	97,2 %	1	343 561	97,2 %
Won	1 346	289	0,1 %	1 336	578	0,2 %
Dollar Hong Kong	8,83	2 116	0,6 %	9,51	230	— %
Dollar US	1,13	2 726	0,8 %	1,23	4 561	1,3 %
Divers		4 315	1,3 %		4 601	1,3 %
TOTAL DETTES FINANCIÈRES		333 538			353 301	

2.4 Détail des dettes financières par échéances

Ces dettes financières présentent les échéances suivantes :

	2021	2020
Échéances à moins de 1 an	33 847	34 926
Échéances à plus d'1 an et inférieures à 5 ans	298 678	317 638
Échéances à plus de 5 ans	1 013	739
TOTAL	308 078	328 483

2.5 Dettes de location

Les échéances des dettes de location sont les suivantes :

	2021	2020
Échéances à moins d'1 an	7 773	6 085
Échéances à plus d'1 an et inférieures à 5 ans	11 212	8 458
TOTAL	18 985	14 542

2.6 Évolution de l'endettement financier

L'endettement financier net a évolué comme suit au cours de l'exercice :

	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	115 728	96 713
Concours bancaires et soldes créditeurs de banques	(172)	(3 671)
Trésorerie nette	115 556	93 042
Endettement financier brut hors concours bancaires	333 367	349 630
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(217 811)	(256 588)

Les emprunts comprennent une clause prévoyant une valeur maximale du ratio « Endettement financier net/EBITDA ⁽¹⁾ », qui varie selon les années.

Dans le cadre du calcul du covenant, contractuellement l'endettement financier net et l'EBITDA s'entendent hors impact IFRS 16.

La valeur maximale du ratio est de 4,0. Au 31 décembre 2021, il s'élève à 2,06.

2.7 Autres passifs financiers courants

	2021	2020
Dettes sociales	57 456	53 504
Dettes sur immobilisations	25 628	24 194
Dettes diverses	14 133	10 740
TOTAL	97 217	88 438

⁽¹⁾ EBITDA = Résultat opérationnel + dotations nettes aux amortissements et aux provisions.

NOTE 3 Gestion des risques financiers

Conformément à sa politique de couverture, le groupe Guerbet a couvert une partie du risque de taux d'intérêts sur sa dette qui est principalement constituée d'un crédit syndiqué à taux variable dont le montant tiré s'élève à 300 M€ au 31 décembre 2021. Le montant nominal des swaps de couverture de taux représente 225 M€.

Compte tenu de son empreinte internationale, le Groupe est exposé au risque de change sur plusieurs devises tel qu'exposé ci-après.

3.1 Risque de change

3.1.1 Exposition et couverture du risque de change au 31 décembre 2021

Le tableau ci-dessous reprend les principaux risques de change du Groupe :

(en M€)	JPY	KRW	BRL	HKD	CAD	USD	GBP	CZK
Risque comptable ^(a)	31,75	9,57	5,87	3,62	(4,67)	1,92	(2,20)	(2,09)
Positions avant couverture	31,75	9,57	5,87	3,62	(4,67)	1,92	(2,20)	(2,09)
Couverture du risque de change	—	(2,72)	(2,22)	—	1,67	0,47	—	—
Position de change nette	31,75	6,85	3,65	3,62	(3,00)	2,39	(2,20)	(2,09)

(a) Le risque comptable concerne tous les éléments d'actifs et de passifs en devises hors EUR.

La position de change en yens (JPY) est principalement due au compte courant entre la maison mère et sa filiale Guerbet Japan (31 M€). Contrairement à l'année passée, le Groupe a décidé de ne pas couvrir cette exposition comptable en 2021 et envisage la recapitalisation de cette filiale.

La position de change en wons coréens (KRW) provient également essentiellement du financement des filiales coréennes par la maison mère que ce soit sous la forme de prêt renouvelable automatiquement ou de compte courant. Le montant de ce dernier a diminué d'environ 7 M€ en 2021.

La position de change nette en reals brésiliens (BRL) a augmenté de 4 M€ pour passer à 3,65 M€. Cette exposition est due aux flux intercompagnies du Groupe pour distribuer ses produits au Brésil.

La position nette Hong Kong dollars (HKD) du Groupe diminue significativement en raison des facturations de la filiale Guerbet Asia Pacific basée à Hong Kong en euros et en dollars qui compensent une partie de l'exposition qui résulte du compte courant.

3.1.2 Analyse de la sensibilité du résultat financier au risque de change comptable au 31 décembre 2021

Le calcul de la sensibilité est effectué sur le solde net non couvert (risque comptable après déduction des encours de couvertures), pour les principales devises.

Le tableau ci-dessous reprend l'impact sur le résultat financier d'une variation de 10 % de ces devises contre l'euro sur la position de change comptable nette au 31 décembre 2021 :

(en K€)	2021	2020
JPY	3 175	1 352
KRW	685	732
BRL	365	(39)
HKD	362	1 055
CAD	(300)	(692)
USD	239	(74)
GBP	(220)	(276)
CZK	(209)	(94)

3.2 Risque de taux d'intérêt

3.2.1 Exposition et couverture du risque de taux au 31 décembre 2021

La part de la dette financière du Groupe à taux variable avant couverture est de 96 %.

En mars 2019, le choix a été fait de couvrir le crédit syndiqué à hauteur de 225 M€, par la mise en place swaps de taux à départ différé de deux ans.

Cette couverture contre une hausse du taux d'intérêts s'est activée fin mars 2021. Depuis cette activation, les taux d'intérêts sont remontés mais restent inférieurs au taux de référence de la mise en place de la dette.

Ci-dessous la répartition de la dette à moins d'un an et plus d'un an.

	À moins de 1 an ^(a)	À plus de 1 an	Total
Passifs financiers à taux fixe	(247)	(13 965)	(14 212)
Passifs financiers à taux variable	(33 600)	(285 726)	(319 326)
Actifs financiers à taux fixe	90 500		90 500
Actifs financiers à taux variable	25 228		25 228
Position nette de gestion ^(b)			
• à taux fixe	90 253	(13 965)	76 288
• à taux variable	(8 372)	(285 726)	(294 098)
Hors-bilan ^(c)	—	(225 000)	(225 000)
Position nette après gestion			
• à taux fixe	90 253	(238 965)	(148 712)
• à taux variable	(8 372)	(60 726)	(69 099)

(a) Toutes échéances des actifs et passifs financiers à taux variables et échéances à moins d'un an des actifs et passifs financiers à taux fixes.

(b) Somme des différences (actifs – passifs) à taux fixes et (actifs – passifs) à taux variables.

(c) Swap de taux (reçoivent des taux variables et payent des taux fixes).

3.2.2 Analyse de la sensibilité du résultat financier au risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2021

Plus de 97 % de la dette du Groupe est en euro. En conséquence, la sensibilité calculée dans cette note porte uniquement sur la dette en euro.

Le calcul de la sensibilité est effectué sur le solde de la dette en euro brute non couverte qui représente 27,4 %.

Sur base Euribor 3 mois à -0,572 % au 31 décembre 2021, une hausse de 100 points de base aurait induit une hausse du coût de la dette de l'ordre de 0,4 M€ sur un an ; une baisse 100 points de base n'aurait pas induit une baisse du coût de la dette, les taux de référence étant assujettis à un taux minimum de 0 %.

	Euribor 3M +100 bp	Euribor 3M -100 bp
Dette brute (en K€)		
333 538	333 902	333 538

3.3 Risque de liquidité

En mars 2019, le Groupe a mis en place un crédit syndiqué de 500 M€ pour une durée de cinq ans qui comprend une ligne confirmée de 150 M€ non tirée au 31 décembre 2021.

En fin d'année, le Groupe dispose également de cash disponible à hauteur de 115,7 M€.

NOTE 4 Informations complémentaires (ex-informations sectorielles)

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que toute l'activité du Groupe s'effectue dans une branche d'activité unique, à savoir la recherche, le développement, la fabrication et la vente de produits de contraste pour l'imagerie médicale. En conséquence, le Groupe ne présente pas d'information sectorielle au sens entendu par la norme IFRS 8.

Toutefois, afin d'assurer une lecture fine de son activité, le Groupe présente au sein du présent paragraphe, un détail de son activité par zone géographique. Cette information correspond aux états de reporting internes utilisés par la Direction pour le pilotage du Groupe. Une information complémentaire de chiffre d'affaires par gamme de produits est fournie.

4.1 Informations géographiques

Les informations géographiques sont présentées ci-dessous en fonction de l'analyse des risques et de la rentabilité en deux sous-ensembles, correspondant à l'organisation interne du Groupe et à des développements différents de Guerbet sur ces marchés :

- les principaux marchés européens où le groupe Guerbet a pu construire des relations clients pérennes et une position forte grâce à la présence de ses propres réseaux de visiteurs médicaux ;
- les autres marchés.

L'Europe comprend les pays européens où le Groupe est présent via ses propres réseaux de visiteurs médicaux, à savoir : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Italie, Portugal, Suisse, Turquie, Israël.

La part non affectée du résultat opérationnel correspond aux frais administratifs de siège, aux frais de recherche et développement, et aux frais industriels indirects non imputables aux produits, composantes qui ne peuvent être affectés que de manière arbitraire aux différents secteurs.

2021	Sociétés européennes sur leurs marchés	Autres	Non affecté	Total
Chiffres d'affaires				
Marchés européens	311 067	26 173		337 240
Autres marchés	0	394 831		394 831
Chiffre d'affaires total	311 067	421 004		732 071
Amortissements			(55 945)	(55 945)
Autres charges sans contrepartie de trésorerie			(10 434)	(10 434)
Résultat opérationnel				38 685
RÉSULTAT NET				32 637
Actifs sectoriels	903 485	97 348	—	1 000 833
<i>dont immobilisations</i>	379 975	82 689	—	462 664
Passifs sectoriels hors dettes financières	589 089	78 206	—	667 295
Dettes financières	—	—	333 538	333 538
Investissements sectoriels				
<i>incorporels</i>	11 361	69	—	11 431
<i>corporels</i>	33 570	3 930	—	37 500

2020	Sociétés européennes sur leurs marchés	Autres	Non affecté	Total
Chiffres d'affaires				
Marchés européens	290 293			290 293
Autres marchés	27 758	394 244		422 002
Chiffre d'affaires total	318 051	394 244		712 295
Amortissements			(59 649)	(59 649)
Autres charges sans contrepartie de trésorerie			306	306
Résultat opérationnel				41 346
RÉSULTAT NET				17 714
Actifs sectoriels	878 898	66 808	—	945 706
<i>dont immobilisations</i>	370 763	78 799	—	449 562
Passifs sectoriels hors dettes financières	542 355	50 050	—	592 405
Dettes financières	—	—	353 301	353 301
Investissements sectoriels				
<i>incorporels</i>	19 783	107	—	19 890
<i>corporels</i>	33 155	6 642	—	39 798

4.2 Ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits

Le chiffre d'affaires du groupe Guerbet est décomposé par gamme de produits comme suit :

	2021	2020
Rayons X	57,0 %	55,1 %
IRM	32,0 %	31,9 %
TOTAL IMAGERIE DIAGNOSTIQUE	89,0 %	87,1 %
IMAGERIE INTERVENTIONNELLE	11,0 %	10,3 %
AUTRES	—	2,6 %

Dans cette nouvelle présentation du chiffre d'affaires par gamme de produits, les systèmes d'injection et services ont été répartis entre Rayons X et IRM. Parmi les « Autres » activités, la part présentée ici correspond aux activités arrêtées en 2020 (*Cardinal Health*). Les autres activités poursuivies sont désormais incluses dans Rayons X.

NOTE 5 Immobilisations incorporelles

5.1 Valeurs brutes

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Acquisition	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2021
Marques	9 831	—	—	—	163	9 995
Brevets et technologies	84 206	—	—	—	5 927	90 133
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	11 686	—	—	—	(332)	11 355
Relations commerciales	4 841	—	—	—	277	5 118
Goodwill	39 820	—	—	—	—	39 820
Logiciels	90 609	86	(1 122)	—	7 893	97 466
Incorporels en cours ^(a)	31 915	11 345	—	—	(7 095)	36 165
VALEURS BRUTES	272 907	11 431	(1 122)	—	6 835	290 050

(a) Les augmentations d'immobilisations incorporelles (+11,4 M€) comprennent principalement des investissements informatiques (+6,1 M€) et des coûts de R&D (+3 M€ projet Care Advisor for Prostate et +0,4 M€ projet Liver Care Advisor dans le cadre du partenariat avec IBM Watson ; +0,7 M€ études complémentaires demandées par la FDA – cf note 5.3 ci-après).

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Acquisition	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2020
Marques	10 032	—	—	—	(201)	9 831
Brevets et technologies	90 772	—	—	—	(6 567)	84 206
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	12 122	—	—	—	(436)	11 686
Relations commerciales	5 147	—	—	—	(307)	4 841
Goodwill	39 820	—	—	—	—	39 820
Logiciels	96 687	117	(9 158)	—	2 963	90 609
Incorporels en cours ^(a)	15 327	19 773	—	—	(3 185)	31 915
VALEURS BRUTES	269 907	19 890	(9 158)	0	(7 732)	272 907

(a) Le poste « Incorporels en cours » comprend 15 M€ de coûts capitalisés du projet Liver Care Advisor (outil d'aide au diagnostic du cancer du foie) et 4 M€ de coûts capitalisés du projet Care Advisor for Prostate dans le cadre du partenariat avec IBM Watson, mais également 3,5 M€ de coûts capitalisés pour le projet Geode (microsphères Occlugel) et 3,1 M€ de coûts capitalisés dans le cadre des études complémentaires demandées par la FDA (voir note 5.3 ci-après).

5.2 Amortissements et dépréciations par catégorie d'immobilisations

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Acquisition	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2021
Brevets et technologies	27 675	4 729	—	—	1 572	33 976
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	2 789	719	—	—	(86)	3 422
Relations commerciales	2 426	481	—	—	109	3 016
Logiciels	51 750	10 163	(1 113)	—	219	61 018
TOTAL	84 640	16 092	(1 113)	—	1 814	101 432

	31/12/2019	Dotations	Reprises	Acquisition	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2020
Brevets et technologies	24 195	4 909	—	—	(1 429)	27 675
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	2 127	767	—	—	(105)	2 789
Relations commerciales	2 016	499	—	—	(88)	2 426
Logiciels	51 817	9 782	(8 926)	—	(924)	51 750
TOTAL	80 155	15 957	(8 926)	—	(2 546)	84 640

5.3 Informations complémentaires sur les principales immobilisations incorporelles

Estimations des valeurs recouvrables d'unités génératrices de trésorerie incluant des *Goodwill* ou immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Conformément à l'approche retenue, quatre unités génératrices de trésorerie ont été définies, correspondant à des zones géographiques (EMEA, LATAM, APAC et NAM) en fonction de l'architecture retenue par le management du Groupe quant à l'analyse de sa performance ainsi que dans l'exercice de planification à moyen terme de son activité.

La valeur comptable de chacune des unités génératrices de trésorerie a été déterminée en fonction de clefs d'allocation spécifiques, en particulier sur la base de la destination géographique de la production manufacturière des usines. Conformément à IAS 36, les *Goodwill* ne sont alloués à aucune unité génératrice de trésorerie (ne générant pas de flux cash suffisamment indépendants des autres actifs du Groupe) ; ils sont testés à travers un business plan « consolidé ».

Valeur nette comptable au 31 décembre 2021 (en M€)	Global	EMEA	NAM	APAC	LATAM
<i>Goodwill</i>	39,8	—	—	—	—
Immobilisations incorporelles à durée de vie non définie	9,6	—	2,2	7,4	—
Actifs productifs (manufacturiers)	235,4	85,0	60,7	57,4	32,3
Autres actifs de support	411,8	196,1	93,8	90,3	31,6
TOTAL	696,6	281,1	156,7	155,1	63,8
Taux de croissance à l'infini	2,7 %	2,2 %	2,4 %	3,0 %	4,0 %
Taux d'actualisation	9,5 %	9,2 %	8,6 %	9,7 %	12,2 %

Le taux d'actualisation retenu pour chacune des unités génératrices de trésorerie est déterminé en fonction d'une prime de risque spécifique à la zone géographique concernée. Il en ressort par pondération un taux d'actualisation global de 9,5 % (contre 9,9 % dans le cadre des tests menés au 31 décembre 2020).

Au 31 décembre 2021, les tests de valeur reposent sur des flux de trésorerie actualisés déterminés sur la base des meilleures estimations connues au 31 décembre 2021. Ils sont issus en particulier du Plan Moyen Terme déterminé par le management du Groupe sur un horizon de cinq ans, une dernière année supplémentaire de test (2027 normatif) a été conçue par extrapolation en considérant un niveau d'activité normatif pour chacune des zones. Les principales hypothèses retenues sont présentées ci-après :

Évolution du chiffre d'affaires	Global	EMEA	NAM	APAC	LATAM
2022		-1,4 %	4,1 %	24,2 %	10,1 %
2023	8,2 %	4,9 %	7,3 %	13,1 %	10,2 %
2024	11,8 %	15,8 %	10,0 %	8,9 %	6,9 %
2025	10,5 %	10,4 %	13,3 %	9,5 %	8,6 %
2026	10,4 %	10,3 %	13,9 %	8,9 %	8,6 %

Pour chacune de ces unités génératrices de trésorerie, la valeur actualisée excède la valeur nette comptable. En conséquence aucune dépréciation n'est considérée par la résultante de ces tests au 31 décembre 2021.

En termes de sensibilité, une augmentation d'un point du taux d'actualisation ou d'une diminution du taux de croissance à l'infini retenue n'entraînerait pas la constatation d'une perte de valeur.

De même, une dégradation de 10 % des projections de chiffre d'affaires ou de marge n'entraînerait pas de constatation de perte de valeur.

Capitalisation des études précliniques et cliniques requises par la *Food and Drug Administration* aux États-Unis

En décembre 2017, Guerbet LLC a reçu une demande de la FDA (*Food and Drug Administration*) de réaliser deux études précliniques et une étude clinique pour le Dotarem, produit commercialisé aux États-Unis pour lequel l'agrément a été obtenu en 2013.

Ces études entrent dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMRs) régis par la section 505(o) du FDCA (*Federal Food, Drug and Cosmetic Act*). Elles sont obligatoires, mais le résultat ne remet pas en question la commercialisation des produits sur le marché américain. En effet, selon la FDA, « *the results from completed studies provide additional information that can lead to safety labeling changes, support expanded use of a drug, or alleviate concerns about a potential drug risk* ».

Dans le cadre des règles Groupe et après analyse de la norme IAS 38, les coûts liés aux études précliniques et cliniques, intervenant après obtention d'un agrément, répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation.

Au 31 décembre 2021, 1,7M€ ont été capitalisés pour les études précliniques et 2,1 M€ pour l'étude clinique au titre de la PMR pour le Dotarem.

NOTE 6 Immobilisations corporelles

6.1 Analyse du poste par catégorie

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Mouvements de périmètre	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2021
Terrain	15 758	—	—	—	522	16 280
<i>dont location-financement</i>						
Constructions	209 898	7 813	(6 673)	372	5 371	216 781
<i>dont location-financement</i>						
IFRS 16	30 896	7 808	(4 882)	372	1 742	35 937
Installations techniques, matériels et Outillages	388 847	295	(10 768)	—	25 325	403 699
<i>dont location-financement</i>						
IFRS 16	1 044	258	(83)	—	8	1 226
Autres immobilisations corporelles	86 155	6 975	(5 809)	249	3 248	90 818
<i>dont location-financement</i>						
IFRS 16	9 355	4 268	(3 366)	11	(2)	10 266
Immobilisations en cours	39 547	34 600	—	—	(26 272)	47 875
Valeurs brutes	740 204	49 683	(23 250)	622	8 194	775 453
Amortissements	(478 545)	(39 854)	22 306	(26)	(4 921)	(501 039)
Dépréciation	(365)	—	—	—	(4)	(369)
VALEURS NETTES	261 294	9 829	(944)	596	3 270	274 046

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Mouvements de périmètre	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2020
Terrain	17 346	—	—		(604)	15 758
<i>dont location-financement</i>						
IFRS 16						—
Constructions	218 963	5 537	(6 123)		(1 366)	209 898
<i>dont location-financement</i>						
IFRS 16	31 292	5 522	(3 968)		(1 950)	30 896
Installations techniques, matériels et Outillages	415 487	1 668	(4 878)		(1 898)	388 847
<i>dont location-financement</i>						
IFRS 16	947	446	(329)		(1)	1 044
Autres immobilisations corporelles	93 800	5 094	(9 515)	(557)	(2 666)	86 155
<i>dont location-financement</i>						
IFRS 16	8 034	2 679	(1 181)	—	(177)	9 355
Immobilisations en cours	29 102	33 271	—		(22 243)	39 547
Valeurs brutes	774 698	45 569	(20 516)	(30 768)	(28 778)	740 204
Amortissements	(505 138)	(43 692)	18 083	35 329	16 874	(478 545)
Dépréciations	3 220	—	—	(7 935)	4 350	(365)
VALEURS NETTES	272 779	1 877	(2 433)	(3 374)	(7 555)	261 294

6.2. Ventilation des immobilisations corporelles nettes par zone monétaire

Devises	2021		2020	
	Cours de clôture	Montant	Cours de clôture	Montant
Euro		216 630		210 389
Dollar US	1,13	43 816	1,23	41 490
Real	6,31	4 771	6,37	4 233
Autres devises	N/A	8 829	N/A	5 454
TOTAL		274 046		261 294

6.3. Réévaluations

L'ensemble immobilier à usage de bureaux de Villepinte a été réévalué à sa juste valeur au 1^{er} janvier 2004 par un cabinet d'expertise indépendant. La valeur des bâtiments a été estimée à 11,3 M€. Compte tenu de la valeur comptable nette de ces bâtiments au 1^{er} janvier 2004, soit 3,3 M€, la réévaluation a porté sur 8 M€ dont 6,5 M€ affectés aux constructions et 1,5 M€ au terrain.

Une seconde évaluation a été faite en 2008. La valeur des bâtiments a été estimée à 12,6 M€, ce qui a confirmé l'absence de perte de valeur.

NOTE 7 Actifs financiers non courants

	2021			2020
	Brut	Provision	Net	Net
Dépôts et cautionnements	4 022	—	4 022	3 366
Actifs de réassurance PIDR Allemagne (cf. note 12.2)	6 475	—	6 475	6 169
Prêts au personnel	4 135	—	4 135	2 985
Autres actifs financiers non courants*	10 485	(1 822)	8 663	4 019
TOTAL	25 117	(1 822)	23 295	16 540

* Les autres actifs financiers non courants comprennent :

- l'investissement dans le fonds pour l'innovation Truffle Capital pour 9,1 M€ dont 2 M€ de dépréciation ;
- un portefeuille de 11 880 actions propres destinées à être données aux salariés dans le cadre de la politique mise en place par le Groupe en 2016 pour 0,5 M€.

NOTE 8 Actifs et passifs d'impôts différés

	2020	Mouvements en résultat	Mouvements en capitaux propres	Écarts de conversion et divers	Reclassements	Sortie de périmètre	2021
Actifs d'impôts différés	11 046						19 419
Passifs d'impôts différés	(14 766)						(15 246)
TOTAL	(3 720)	9 481	(1 583)	(4)	—	—	4 173
Dont impôts différés résultant de :							
Activation des déficits fiscaux ^(a)	8 472	4 890	—	606	—	—	13 968
Décalsages temporaires	7 964	(2 372)	(158)	255	—	—	5 689
Retraitement provisions réglementées	(20 406)	1 617	—	—	—	—	(18 789)
Réévaluation des immobilisations corporelles	(6 287)	359	—	(459)	—	—	(6 387)
Différence d'évaluation/ immobilisations incorporelles	(18 836)	1 557	—	(939)	—	—	(18 218)
Retraitement des marges sur stocks	13 422	2 189	—	567	—	—	16 178
Retraitement provisions sur risques filiales	—	306	—	—	—	—	306
Locations-financement/IFRS 16	76	(66)	—	—	—	—	10
Retraitement injecteurs	—	—	—	—	—	—	—
Retraitement instruments financiers	(247)	829	(67)	—	—	—	515
Provision retraite	10 279	275	(1 358)	—	—	—	9 196
Autres	1 843	(102)	—	(35)	—	—	1 706

(a) Activation des déficits fiscaux :

- **USA** : Les perspectives d'évolutions favorables du groupe fiscal américain ont conduit à l'activation des déficits fiscaux existants et non encore activés (47 M\$) pour un montant d'impôt différé actif de 8 M€. Un montant net de 3,4 M€ d'impôt différé a été utilisé au titre du résultat fiscal 2021.
- **France** : Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2021, Guerbet S.A. a opté pour le dispositif dérogatoire de carry back lui ayant permis d'imputer le déficit 2020 sur les bénéfices 2017 à 2019 pour 25 M€ et ainsi bénéficier d'une créance d'impôt de 6,3 M€. Par ailleurs, le groupe d'intégration fiscale a dégagé un bénéfice fiscal 2021 ayant permis de consommer des déficits reportables pour 14,7 M€. Le groupe fiscal français dispose d'un report déficitaire résiduel de 1,6 M€ au 31 décembre 2021 pour lequel un impôt différé actif a été reconnu pour 0,4 M€.
- **Accurate** : 1,3 M€ d'impôt différé actif a été reconnu au titre du déficit fiscal 2021 portant le solde total des impôts différés actifs sur déficits reportables de l'entité à 4,1 M€.

	31/12/2021	
Déficits reportables et effets d'impôts (en K€)	Déficits activés (base)	Déficits activés (impôt)
USA	34 950	8 105
France	1 541	398
Accurate	17 840	4 103
Medex	3 184	838
Guerbet Produtos Radiologicos (Brésil)	850	289
Autres déficits	1 356	235
TOTAL	59 722	13 968

	2019	Mouvements en résultat	Mouvements en capitaux propres	Écarts de conversion et divers	Reclassements	Sortie de périmètre	2020
Actifs d'impôts différés	15 171						11 046
Passifs d'impôts différés	(21 877)						(14 766)
TOTAL	(6 706)	2 058	966	(318)	—	280	(3 720)
Dont impôts différés résultant de :							
Activation des déficits fiscaux ^(a)	5 978	2 564	—	(70)	—	—	8 472
Décalsages temporaires	8 802	(443)	259	(654)	—	—	7 964
Retraitement provisions réglementées	(22 499)	2 093	—	—	—	—	(20 406)
Réévaluation des immobilisations corporelles	(6 917)	226	—	124	—	280	(6 287)
Différence d'évaluation/ immobilisations incorporelles	(21 338)	1 264	—	1 238	—	—	(18 836)
Retraitement des marges sur stocks	19 223	(4 765)	—	(1 036)	—	—	13 422
Retraitement provisions sur risques filiales	—	—	—	—	—	—	—
Locations-financement/IFRS 16	201	(108)	—	(17)	—	—	76
Retraitement injecteurs	—	—	—	—	—	—	—
Retraitement instruments financiers	(376)	135	2	(8)	—	—	(247)
Provision retraite	9 030	544	705	—	—	—	10 279
Autres	1 190	547	—	106	—	—	1 843

[a] Déficits activés : le Groupe s'appuie sur les prévisions de résultats macro et micro-économiques des entités pour réaliser l'activation des déficits reportables. Les trois principales sources de déficits reportables sont (en impôts et non en base) : la France 1,1 M€, Accurate 2,5 M€ et les États-Unis 3,3 M€. Pour ces derniers, les montants d'activation s'appuient sur des projections locales du Groupe fiscal américain. Concernant la France, les montants d'activation s'appuient sur les règles de limitation des reports déficitaires en vigueur (limitation annuelle d'un million d'euros).

Déficits ordinaires n'ayant pas fait l'objet d'une activation : ils représentent un impôt total de 20,3 M€ au titre des déficits fiscaux. Ils concernent essentiellement les sociétés Guerbet America pour 8 M€ et Guerbet S.A. pour 9,6 M€. Le périmètre d'intégration fiscale française a dégagé en 2020 un déficit fiscal de 39,7 M€, incluant une moins-value fiscale de 29,2 M€ au titre de la cession des titres Liebel-Flarsheim Canada. Le calendrier d'utilisation de ces déficits reportables n'est pas déterminé de manière suffisamment précise en raison des évolutions à venir de la politique du Groupe en matière de prix de transfert pour refléter l'évolution de l'organisation industrielle et commerciale du Groupe. De ce fait, l'activation des déficits reportables du périmètre d'intégration fiscale française a été plafonnée sur la base du plafond fiscal d'emploi à 100 % des reports déficitaires soit 1 M€ par an. Par ailleurs, cette activation a été réalisée sur un horizon de 3 ans en application de la politique générale du Groupe.

NOTE 9 Stocks

	2021	2020
Matières premières et pièces détachées	51 410	46 112
Produits finis, intermédiaires, encours et Marchandises	173 017	178 644
Valeur brute	224 427	224 756
Provisions	(22 475)	(20 168)
VALEURS NETTES	201 952	204 588

NOTE 10 Clients et comptes rattachés

	2021	2020
Valeur brute	123 222	115 530
Provisions	(4 447)	(4 492)
VALEUR NETTE	118 775	111 038

NOTE 11 Capitaux propres

11.1 Évolution du nombre d'actions de la société-mère

Au 31 décembre 2020, le capital de la société-mère était constitué de 12 602 674 actions de 1 € de nominal.

Les actions de la société Guerbet ont évolué comme suit :

	2021
Nombre d'actions au début de l'exercice	12 602 674
Création d'actions par levée de stock-options	38 441
NOMBRE D' ACTIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	12 641 115

11.2 Détail des capitaux propres

	2021	2020
Capital social	12 641	12 603
Primes d'émission, de fusion et de conversion d'obligations convertibles	11 774	11 220
Réserves légales	1 260	1 260
Réserves consolidées	294 541	260 358
Report à nouveau	100 187	121 700
Résultat consolidé	32 637	17 714
Écarts de conversion	(47 948)	(60 550)
TOTAL	405 092	364 305

NOTE 12 Provisions

12.1 Mouvements

	2020	Dotation	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Écarts de conversion et reclassements	Variation des hypothèses actuarielles	2021
Non courantes	40 289	4 868	(1 600)	(115)	67	(1 521)	41 988
Dont avantages différés du personnel (note 12.2)	38 148	2 811	(1 600)	(115)	(23)	(1 521)	37 700
Courantes							
Litiges fiscaux	213	486	—	—	8	—	706
Litiges commerciaux	1 143	2 519	—	(222)	64	—	3 504
Provisions liées au personnel	1 278	15	(29)	(77)	—	—	1 187
Obligations diverses ^(a)	1 721	2 487	(16)	—	184	—	4 376
Total Provisions courantes	4 355	5 507	(45)	(299)	255	—	9 774
TOTAL PROVISIONS	44 644	10 375	(1 645)	(414)	322	(1 521)	51 762

(a) Dont provision pour restructuration aux USA pour un montant de 2,3 M€. Les provisions non courantes intègrent également un montant de 2,1 M€ au titre de cette restructuration.

	2019	Dotation	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Écarts de conversion et reclassements	Variation des hypothèses actuarielles	Incidence décision IFRIC avril 2021 IAS 19	2020
Non courantes	39 303	1 026	(47)	(12)	(18)	2 960		40 289
Dont avantages différés du personnel (note 12.2)	37 202	987	(47)	(12)	(18)	2 960	(2 923)	38 148
Courantes								
Litiges fiscaux	220	—	—	—	(7)	—		213
Litiges commerciaux	1 261	127	—	(245)	—	—		1 143
Provisions liées au personnel	721	854	(20)	(277)	—	—		1 278
Obligations diverses	1 920	403	(364)	(66)	(172)	—		1 721
Total Provisions courantes	4 122	1 384	(384)	(588)	(179)	—		4 355
TOTAL PROVISIONS	43 425	2 410	(431)	(600)	(197)	2 960	(2 923)	44 644

12.2 Avantages différés du personnel

a) Description

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages postérieurs à l'emploi sous forme :

- d'indemnités de départ en retraite ou fin de carrière (France, Italie, Autriche, Corée, Japon, Turquie, Irlande) ;
- de compléments de retraite à prestations définies (Allemagne) ou de prépensions de 58 à 60 ans (Belgique).

Ces engagements sont provisionnés.

b) Évaluation et comptabilisation

Le Groupe n'accorde pas de régime couvrant les dépenses médicales de ses anciens salariés.

Les engagements relatifs aux compléments de retraite à verser aux salariés allemands, sont couverts par des actifs financiers correspondant à des fonds investis auprès de tiers (actifs du régime). L'intégralité des placements est effectuée auprès de compagnies d'assurance, jugées sans risque. Ces actifs sont évalués chaque année, à une fréquence suffisante pour que les montants comptabilisés ne diffèrent pas de façon significative des actifs et passifs à terminaison. Ils sont évalués à 6,5 M€ au 31 décembre 2021, dont 1 M€ d'actifs de couverture (hors actifs de réassurance). Les primes versées dans le cadre de régimes de retraite à cotisations définies sont prises en charge sur l'exercice.

Les obligations du Groupe sont calculées en utilisant les hypothèses en vigueur dans les pays concernés.

Les écarts actuariels sont portés directement en capitaux propres ainsi que l'autorise la norme IAS 19 révisée.

c) Hypothèses actuarielles retenues pour la France et l'Allemagne représentant 98 % des provisions et 100 % des actifs de régime

	France		Allemagne	
	2021	2020	2021	2020
Taux d'actualisation (C)	1,00 %	75,00 %	130,00 %	1,10 %
Rendement moyen attendu des actifs du régime	N/A	N/A	N/A	N/A
Évolution des salaires	2,50 %	2,50 %	2,30 %	2,30 %
Taux de révision moyen des rentes	N/A	N/A	2 %	1,50 %
Hypothèses de mortalité	T	T	T	T
Taux de rotation du personnel	S	S	S	S
Âge de départ en retraite	E	E	65	65
Taux des charges sociales	V	V	V	V

C = Courbe Mercer Yield (MYC).

E = Âge de départ estimé sur la base d'un âge moyen de début de carrière par catégorie de salarié et des annuités requises par la réglementation.

S = Tables de taux établies à partir de statistiques et selon les axes d'analyse tels que le statut et l'âge du salarié, selon leur pertinence.

T = Les tables retenues pour la France métropolitaine sont les tables TH 00-02 décalée et TF 00-02 décalée et pour l'Allemagne la table du Dr. Klaus Heubeck (R 2018 G).

V = Variable en fonction du taux de charges sociales de l'entité concernée.

Les informations suivantes ne sont pas fournies en détail (N/A) :

- les rendements moyens attendus des actifs du régime pour les sociétés françaises, car les régimes français ne comportent pas d'actifs ;
- les taux de révision moyens des rentes car les régimes français correspondent à des indemnités de départ en retraite et non à des rentes ;
- les taux de croissance moyen des dépenses médicales, car dans aucune société les régimes ne couvrent les dépenses médicales.

Engagements au Bilan	2021	2020
Valeur actualisée des engagements	38 745	42 659
Juste valeur des actifs des régimes	(1 045)	(1 062)
Solde des engagements	37 700	41 597
Montants comptabilisés au bilan		
Provisions pour avantages différés du personnel	37 700	41 597
Actifs financiers (comptables) non courants	—	—
SOLDE NET DU BILAN : PASSIF (ACTIF) NET	37 700	41 597

Charges au Compte de Résultat	2021	2020
Coûts des services de l'année	2 675	2 313
Coûts financiers	328	458
Autres impacts dont écarts actuariels	(3)	(2)
TOTAL NET DES CHARGES DES RÉGIMES	3 000	2 770

Variation des engagements sur l'exercice	2021	2020
Engagements en début de période	41 697	37 202
Coûts des services de l'année	2 675	2 313
Coûts financiers	328	458
Autres impacts dont écarts actuariels	(3)	(2)
Versements employeur aux actifs de financement	(25)	(26)
Prestations versées	(1 952)	(1 404)
Gains et pertes actuariels	(1 521)	2 963
Impact changement de méthode	(3 449)	
Écarts de conversion en devises étrangères	(23)	(19)
Autres	(27)	212
ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE	37 700	41 697

d) Analyse de la sensibilité des hypothèses actuarielles

Une variation à la hausse du taux d'actualisation de 50 points de base augmenterait la valeur actualisée des engagements de +2 476 K€, soit +6,50 %. Une variation à la baisse de 50 points de base diminuerait les engagements de -2 270 K€, soit -5,96 %.

12.3 Passifs éventuels

En l'absence d'éléments suffisants confirmant l'atteinte des seuils de déclenchement du paiement d'un bonus complémentaire potentiel de 10,2 M€ à horizon post 2030 tel que prévu dans l'avenant au contrat OSEO, ce bonus est considéré comme un passif éventuel selon IAS 37.

NOTE 13 Fournisseurs et comptes rattachés

	2021	2020
Fournisseurs et comptes rattachés	81 020	64 413
TOTAL	81 020	64 413

NOTE 14 Autres produits de l'activité

	2021	2020
Production vendue de services	3 840	4 375
Subvention d'exploitation	1 101	1 022
TOTAL	4 941	5 397

NOTE 15 Charges de personnel

15.1 Détail des charges de personnel

	2021	2020
Salaires et traitements	(179 100)	(181 960)
Charges sociales	(53 098)	(53 724)
Participation des salariés	(591)	(817)
TOTAL	(232 789)	(236 500)

La baisse du poste (salaires et traitements) est principalement due à la cession du Canada.

15.2 Principales caractéristiques et paramètres d'évaluation de l'avantage consenti par le Groupe au titre de paiement fondé sur actions – plan d'options de souscription d'actions

Des plans d'option de souscription d'actions avaient été mis en place par le Groupe en 2011 et 2012. Au 1^{er} janvier 2021, il restait 62 870 options restantes à lever. Au cours de l'exercice 2021, 38 441 options ont été levées. 24 429 options restantes ont été annulées.

L'ensemble des plans a pris fin au 31 décembre 2021. Aucune incidence future n'est à retenir sur le résultat dilué par action.

15.3 Plan d'attribution d'actions gratuites

Faisant suite à la mise en place du Plan 2 d'attribution d'actions gratuites en 2016 et terminé en 2018, le Conseil d'administration a, en date du 26 mars 2019, arrêté un troisième plan d'attribution d'actions destiné à certains salariés et dirigeants de Guerbet et de ses filiales françaises et étrangères.

Le Conseil d'administration a, en date du 21 mars 2021, arrêté un quatrième plan d'attribution d'actions destiné à certains salariés et dirigeants de Guerbet et de ses filiales françaises et étrangères.

Les hypothèses retenues pour les plans d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2021 sont décrites ci-après :

	Plan 3	Plan 4
Date d'octroi	07/01/2019	01/05/2021
Date d'acquisition	07/01/2022	01/05/2021
Durée d'acquisition	3 ans	3 ans
Cours à la date d'octroi	47,70	33,70
Taux de dividendes anticipés	1,37 %	1,28 %
Taux sans risque	(0,64 %)	(0,59 %)
Volatilité	36 %	36 %
Taux de turnover	2,06 %	2,06 %
Probabilité de réalisation des conditions de performance	Selon le modèle Monte-Carlo	Selon le modèle Monte Carlo

Il reste 30 900 actions gratuites en cours d'attributions au 31 décembre 2021 au titre du plan 3 encore en vigueur, détaillé comme suit :

Type de plan	Nombre d'instruments initialement attribués	Nombre d'instruments définitivement attribués	Date d'attribution	Fin période d'acquisition (sous condition de présence)	Période d'acquisition en années	Engagement par plan
AGAP (régime 3)	47 550		2019	2022	3	1 141 K€
Nombre d'actions vivantes au 31/12/2021	30 900					
AGAP (régime 4)	48 060		2021	2024	3	1 620 K€
Nombre d'actions vivantes au 31/12/2021	48 060					

L'engagement total, depuis le premier plan d'attribution d'action (datant du 28 septembre 2016), a été évalué au moyen du modèle Monte-Carlo avec la formule de Black & Scholes.

En application de ces plans il a été comptabilisé une charge de 610 K€ en contrepartie des capitaux propres.

15.4 Effectif moyen pendant l'exercice

	2021	2020
Europe	1 665	1 650
Amérique	788	901
Asie	231	210
TOTAL	2 684	2 761

15.5 Répartition géographique de l'effectif instantané au 31 décembre

	2021	2020
Europe	1 688	1 660
Amérique	801	756
Asie	241	219
TOTAL	2 730	2 635

NOTE 16 Charges externes

	2021	2020
Sous-traitance industrielle	(18 208)	(28 752)
Matières et fournitures non stockées	(25 587)	(24 779)
Locations et charges locatives	(8 303)	(7 631)
Entretien et réparations	(20 603)	(20 708)
Assurances	(5 264)	(4 469)
Études et recherches	(14 684)	(19 480)
Personnel extérieur	(4 076)	(3 955)
Commissions et Honoraires	(41 380)	(34 636)
Publicité et relations extérieures	(6 283)	(8 485)
Transports	(18 819)	(16 383)
Déplacements, missions et réceptions	(4 751)	(4 812)
Frais postaux et de Télécommunication	(2 094)	(2 714)
Congrès et séminaires	(5 884)	(5 098)
Frais d'inscription	(5 456)	(6 939)
Autres charges diverses	(14 173)	(15 136)
TOTAL	(195 565)	(203 975)

NOTE 17 Impôts et taxes

	2021	2020
Taxes sur rémunérations	(1 726)	(1 731)
Contribution Économique Territoriale (France)	(2 477)	(4 077)
Taxe Inami (Belgique)	(885)	(800)
Autres impôts et taxes	(10 848)	(9 244)
TOTAL	(15 936)	(15 852)

NOTE 18 Dotations aux amortissements

	2021	2020
Sur Immobilisations incorporelles	(16 092)	(15 957)
Sur Immobilisations corporelles	(39 854)	(43 692)
TOTAL	(55 945)	(59 649)

NOTE 19 Autres produits et charges d'exploitation

	2021	2020
Redevance versées	(1 910)	(629)
Crédit d'impôt recherche	5 166	7 545
Résultat sur cession des immobilisations	(738)	(928)
Autres produits et charges divers	(1 720)	(112)
TOTAL	799	5 876

NOTE 20 Coût de l'endettement financier brut

	2021	2020
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	(237)	(292)
Intérêts des emprunts et concours bancaires	(5 105)	(4 562)
Swaps d'intérêts	2 100	(2 386)
TOTAL	(3 243)	(7 239)

NOTE 21 Impôt sur les bénéfices

21.1 Détail de la charge d'impôt

	2021	2020
Impôt courant	(5 817)	(6 065)
Impôt différé	9 481	2 058
TOTAL	3 664	(4 008)

21.2 Analyse de la charge d'impôt

	2021	2020 ^(b)
Résultat avant impôt	28 973	22 248
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante ^(a)	(8 176)	(6 955)
Impact des différences de taux d'imposition	1 779	4 567
Impact des charges définitivement non déductibles ou non imposables ^(c)	(2 892)	5 482
Impact des crédits d'impôts	1 255	2 707
Impact des impôts différés sur déficits et divers ^(d)	11 698	(9 810)
TOTAL	3 664	(4 008)
TAUX D'IMPÔTS EFFECTIF (%)	(12,65 %)	18,01 %

(a) Taux d'imposition

(b) Inclut l'impact de la décision définitive de l'IFRIC d'avril 2021 sur les engagements de retraite, comme décrit dans le paragraphe 6.1.2.1 b) des notes annexes.

(c) 2020 : L'impact des charges définitivement non déductibles/imposables comprend l'effet de retraitement de la plus-value consolidée non taxée au titre de la cession du Canada pour 7,5 M€. Sans cette opération, les charges définitivement non déductibles/imposables se sont élevées à -2,5 M€.

(d) 2021 :

- USA : Les perspectives d'évolutions favorables du groupe fiscal américain ont conduit à l'activation des déficits fiscaux existants et non encore activés (47 M\$) pour un montant d'impôt différé actif de 8 M€. Un montant net de 3,4 M€ d'impôt différé a été utilisé au titre du résultat fiscal 2021.
- France : Dans le cadre de la loi de finance rectificative pour 2021, Guerbet S.A. a opté pour le dispositif dérogatoire de carry back lui ayant permis d'imputer le déficit 2020 sur les bénéfices 2017 à 2019 pour 25 M€ et ainsi bénéficier d'une créance d'impôt de 6,3 M€. Par ailleurs, le groupe d'intégration a dégagé un bénéfice fiscal 2021 ayant permis de consommer des déficits reportables pour 14,7 M€. Le groupe fiscal français dispose d'un report déficitaire résiduel de 1,6 M€ au 31 décembre 2021 pour lequel un impôt différé actif a été reconnu pour 0,4 M€.
- Accurate : 1,3 M€ d'impôt différé actif a été reconnu au titre du déficit fiscal 2021 portant le solde des impôts différés actifs sur déficits reportables de l'entité à 4,1 M€.

NOTE 22 Frais de recherche et développement

Les montants ci-dessous sont comptabilisés en charges :

	2021	2020
Frais directs	56 119	64 674
Frais indirects	8 878	6 746
EFFORT GLOBAL DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	64 997	71 420

La définition du périmètre de la R&D et la méthode d'allocation des frais indirects incluent les achats consommés de matières, les charges externes, les charges de personnel et les dotations aux amortissements.

L'augmentation des frais indirects est principalement liée à des dépréciations d'injecteurs utilisés dans le cadre de formations médicales.

NOTE 23 Subventions publiques

Les subventions suivantes ont été comptabilisées au compte de résultat :

Rubrique comptable	Nature	2021	2020
Autres produits de l'activité	Aide à l'innovation	416	329
Autres produits de l'activité	Aides à l'emploi	550	85
TOTAL		966	414

NOTE 24 Informations sur les opérations de stock-options

Le personnel de Guerbet et de ses filiales a bénéficié, jusqu'au 17 octobre 2021, d'options de souscription d'actions. Un total de 24 429 actions a été annulé au terme de cette date.

ÉTAT DE SYNTHÈSE DES PLANS D'OPTIONS

Date d'attribution	Plan du 17/10/2011	Plan du 23/11/2011	Plan du 20/02/2012
Date de disponibilité fiscale	17/10/2015	23/11/2015	20/02/2016
Date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution d'options	17/10/2015	23/11/2015	20/02/2016
Nombre d'options attribuées	530 840	48 000	6 800
Prix de souscription ou d'achat	15,40 €	16,08 €	15,38 €
Date d'expiration du plan	16/10/2021	22/11/2021	20/02/2022
Nombre d'options levées depuis l'autorisation des levées le 17/10/2015	380 931	48 000	3 800
Nombre d'options levées en 2021	38 441	—	—
Nombre d'options annulées depuis l'autorisation des levées le 17/10/2015	149 909	—	3 000
NOMBRE D'OPTIONS RESTANTES	—	—	—

NOTE 25 Informations relatives aux parties liées

25.1 Relations avec les sociétés non consolidées

Toutes les sociétés significatives du Groupe sont consolidées par intégration globale à 100 %. Les transactions entre ces sociétés sont éliminées. L'impact total des entités non consolidées n'est pas significatif.

25.2 Rémunérations et avantages consentis par le Groupe aux principaux dirigeants

Les principaux dirigeants constituent le Comité exécutif. Ils ont perçu les rémunérations et bénéficié des avantages suivants en milliers d'euros :

	2021	2020
Avantages à court terme	3 185	2 774
Part fixe des rémunérations brutes totales (hors avantages en nature)	2 242	2 062
Part variable des rémunérations ^(a)	912	681
Avantages en nature	31	31
Avantages postérieurs à l'emploi	733	878
dont cotisations de retraite supplémentaire par capitalisation	118	93
dont provision pour indemnités de départ en retraite	615	785
Autres avantages à long terme	Néant	Néant
Indemnités de fin de contrat de travail	Néant	253
Paiement en actions	—	181

(a) La part variable dépend pour chacun de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs individuels au cours de l'année précédente. Elle est modulée en fonction de la performance de Guerbet ou du Groupe, au cours de cette même année, et est calculée sur la base du salaire de décembre 2021.

Les membres du Conseil d'administration ont perçu 292 800 € au cours de l'année 2021 représentant la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2020.

NOTE 26 Engagements hors bilan

Engagements donnés	2021	2020
Avals et cautions et autres engagements donnés aux tiers pour le compte des entreprises liées	11 383	6 903
Avals et cautions donnés aux tiers et autres engagements ^(a)	5 250	20 620
TOTAL	16 633	27 523

(a) Au 31 décembre 2021, Guerbet a un engagement de souscription dans le fonds commun de placement dans l'innovation – Truffle Capital – pour un montant maximal de 15 M€, dont 9,8 M€ déjà versés.

Engagements reçus	2021	2020
Avals et cautions et autres engagements reçus des tiers pour le compte des entreprises liées	—	—
Avals et cautions reçus des tiers et autres engagements ^(a)	152 928	212 957
TOTAL	152 928	212 957

(a) Le 27 mars 2019, Guerbet a souscrit auprès de BNP Paribas une « Revolving Facility » de 150 M€ non tirée au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de demandes de la FDA aux États-Unis de réaliser diverses études précliniques et/ou cliniques réglementaires pour des produits de contraste déjà mis sur le marché (Post Marketing Requirements), Guerbet a signé des

contrats de collaboration avec d'autres acteurs du secteur des produits de contraste pour le partage financier et l'organisation des études. Les engagements financiers du Groupe à ce titre s'élèvent à 9,8 M€ pour la période 2022-2028.

NOTE 27 Résultats par action et résultats dilués par action

	2021	2020
Résultat net consolidé part du groupe	32 637	17 714
Nombre moyen pondéré d'actions de l'exercice	12 616 390	12 599 494
RÉSULTAT NET PAR ACTION	2,59	1,41

PRÉSENTATION RÉTROSPECTIVE DU NOMBRE D'ACTIONS (IAS 33.64)

	2021	2020
Résultat net consolidé part du groupe	32 637	17 714
Résultat net consolidé après dilution	32 637	17 714
Nombre d'actions actuelles	12 641 115	12 665 544
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION	2,58	1,40

NOTE 28 Événements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas connaissance d'événements majeurs postérieurs à la clôture susceptibles d'affecter la lecture des comptes au 31 décembre 2021.

Nous n'avons également pas identifié d'exposition du Groupe à la situation en Ukraine et en Russie.

NOTE 29 Affectation du résultat 2021

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 lors de sa séance du 23 mars 2022. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'administration proposera de distribuer un dividende brut de 0,85 € par action. Le montant total des dividendes à distribuer s'élèvera à 10,7 M€.

NOTE 30 Honoraires des Commissaires aux comptes

2021	Deloitte & Associés				Crowe HAF			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	175	28 %	—	— %	162	22 %	—	— %
• Filiales intégrées globalement	36	6 %	374	61 %	112	15 %	351	47 %
Sous-total	212	34 %	374	61 %	274	37 %	351	47 %
Services autres que la certification des comptes								
• Émetteur (travaux RSE)	22	4 %	—	— %	—	— %	—	— %
• Filiales intégrées globalement	—	— %	8	1 %	9	1 %	114	15 %
Sous-total	22	4 %	8	1 %	9	1 %	114	15 %
TOTAL	234	38 %	382	62 %	283	38 %	465	62 %

2020	Deloitte & Associés				Crowe HAF			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	194	31 %	—	— %	168	27 %	—	— %
• Filiales intégrées globalement	38	6 %	356	58 %	109	17 %	357	56 %
Sous-total	232	38 %	356	58 %	277	44 %	357	56 %
Services autres que la certification des comptes								
• Émetteur (travaux RSE)	22	4 %	—	— %	—	— %	—	— %
• Filiales intégrées globalement	—	— %	8	1 %	—	— %	—	— %
Sous-total	22	4 %	8	1 %	—	— %	—	— %
TOTAL	254	41 %	364	59 %	277	44 %	357	56 %

NOTE 31 Liste des sociétés consolidées

N° Siren	Société	Siège	2021 % d'intérêt % de contrôle	2020 % d'intérêt % de contrôle
308491521	Guerbet	France	Société mère	Société mère
308412434	Simafex	France	100 %	100 %
340598978	Medex	France	100 %	100 %
789526555	Guerbet France	France	100 %	100 %
	A. Martins & Fernandes SARL	Portugal	100 %	100 %
	Guerbet Laboratories Ltd	Grande-Bretagne	100 %	100 %
	SA Guerbet NV	Belgique	100 %	100 %
	Guerbet Nederland BV	Pays-Bas	100 %	100 %
	Guerbet SpA	Italie	100 %	100 %
	Laboratorios Farmaceuticos Guerbet S.A.U.	Espagne	100 %	100 %
	Guerbet AG	Suisse	100 %	100 %
	Guerbet Ilac Tibbi Malzeme A.S	Turquie	100 %	100 %
	Guerbet Luxembourg SARL ^(a)	Luxembourg	100 %	100 %
	Lieble-Flarsheim Ireland Ltd	Irlande	100 %	100 %
	Guerbet Argentina Ltd	Grande-Bretagne	100 %	100 %
	Guerbet Czech Rep. s.r.o	République tchèque	100 %	100 %
	Accurate Medical Therapeutics Ltd	Israël	100 %	100 %
	Guerbet Austria G.m.b.H	Autriche	100 %	100 %
	Guerbet Ireland Unlimited Co.	Irlande	100 %	100 %
	Guerbet Imaging Switzerland AG	Suisse	100 %	100 %
	Guerbet Poland Sp. Z.o.o.	Pologne	100 %	100 %
	Guerbet Sweden AB	Suède	100 %	100 %
	Guerbet G.m.b.H	Allemagne	100 %	100 %
	Guerbet South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	100 %	100 %

N° Siren	Société	Siège	2021 % d'intérêt % de contrôle	2020 % d'intérêt % de contrôle
	Guerbet Asia Pacific Ltd	Hong Kong	100 %	100 %
	Guerbet India Private Ltd	Inde	100 %	100 %
	Guerbet Japan K.K.	Japon	100 %	100 %
	Guerbet Medical Consulting (Shanghai) Co. Ltd	Chine	100 %	100 %
	Guerbet Korea Ltd	Corée	100 %	100 %
	Guerbet Taiwan Co. Ltd	Taiwan, province de Chine	100 %	100 %
	Imaging Solutions Korea Ltd	Corée	100 %	100 %
	Guerbet Pharmaceuticals Whenzhou Co. Ltd ^(b)	Chine	100 %	100 %
	Gerbet LLC	États-Unis	100 %	100 %
	Liebel-Flarsheim Company LLC	États-Unis	100 %	100 %
	Guerbet Caribbean, Inc. (Puerto Rico branch)	Porto Rico	100 %	100 %
	Guerbet Caribbean, Inc.	États-Unis	100 %	100 %
	Guerbet America	États-Unis	100 %	100 %
	Guerbet Produtos Radiologicos Ltda	Brésil	100 %	100 %
	Guerbet Argentina Ltd (branch)	Argentine	100 %	100 %
	Guerbet Imagem Do Brasil Ltda	Brésil	100 %	100 %
	Guerbet Chile Ltda	Chili	100 %	100 %
	Guerbet Mexicana S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %
	Guerbet Colombia SAS	Colombie	100 %	100 %
	Guerbet Panama S.A.	Panama	100 %	100 %
	Operadora De Insumos Para La Salud Guerbet, S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %
	Guerbet Imaging Panama S.A.	Panama	100 %	100 %
	Gestion Especializada Loro S.A. de C.V. ^(b)	Mexique	100 %	100 %
	Guerbet Australia Pty Ltd	Australie	100 %	100 %

(a) Guerbet Luxembourg SARL absorbée par Guerbet (société-mère) en octobre 2021.

(b) Nouvelles sociétés.

6.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société Guerbet S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Guerbet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 6.1.2.1.b) et 12 de l'annexe des comptes consolidés qui décrivent le changement de méthode comptable et son impact résultant de la première application de la décision définitive de l'IFRS IC d'avril 2021 sur l'attribution des avantages des salariés partant à la retraite aux périodes de service (IAS 19, Avantages du personnel).

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des actifs incorporels à durée de vie indéterminée et des goodwill – tests de perte de valeur

Paragraphe j) des règles et méthodes comptables et note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe a effectué par le passé des opérations d'acquisition et de croissance externe, et a reconnu à l'issue du processus d'allocation des prix d'acquisition, des goodwill, des actifs manufacturiers et des actifs incorporels, notamment liés à la propriété intellectuelle.

Ces goodwill correspondant à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs sont testés à travers un business plan consolidé. Les autres actifs sont alloués aux quatre groupes d'unité génératrices de trésorerie (UGT), définies en fonction des zones géographiques d'implantation du Groupe, comme indiqué à la note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable des goodwill et des actifs à durée de vie indéterminée, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant de 49,4 millions d'euros, dont 39,8 millions d'euros de goodwill, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas d'indice de perte de valeur.

Les modalités des tests de perte de valeur mis en œuvre, ainsi que les principales hypothèses retenues sont décrites en note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés. La valeur recouvrable a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus des groupes d'actifs composant les quatre UGT.

L'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur caractère significatif au regard du bilan consolidé et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour déterminer les hypothèses utilisées pour réaliser les tests de dépréciation, s'agissant notamment des hypothèses de constructions budgétaires du Plan Moyen Terme, du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Notre réponse

Nous avons vérifié la conformité de la méthodologie et du modèle de calcul appliqué par le Groupe avec les normes comptables en vigueur, nous appuyant en cela sur nos spécialistes en évaluation.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et nous avons ainsi notamment :

- vérifié l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des groupes d'UGT et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été établies pour estimer la valeur d'utilité ;
- vérifié la conformité des projections de flux de trésorerie avec le Plan à Moyen Terme 2022-2026 (« PMT ») établi par la Direction, telles qu'elles ont été présentées et approuvées par le Conseil d'administration du 22 septembre 2021 dans le cadre du processus d'approbation du PMT ;
- procédé à l'analyse critique de la vraisemblance et de la cohérence des principales hypothèses retenues dans la construction du PMT au regard des réalisations historiques ;
- apprécié les taux d'actualisation retenus par la Direction, en les comparant à notre propre estimation de ces taux, établis avec l'aide de nos spécialistes en évaluation et par analyse des différents paramètres constitutifs à appliquer ;
- vérifié les calculs et l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés ;
- examiné les informations données dans la note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés, notamment en ce qui concerne les hypothèses clés et les analyses de sensibilité réalisées.

Recouvrabilité des impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables

Paragraphe x) des règles et méthodes comptables, note 8 et note 21.2 de l'annexe des comptes consolidés

Risque identifié

Les impôts différés actifs nets relatifs aux déficits fiscaux reportables figurent au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant de 14,0 millions d'euros, dont respectivement 8,1 et 4,1 millions d'euros concernant les déficits fiscaux reportables du groupe d'intégration fiscale américain et de la société Accurate.

Ces actifs correspondent à l'économie d'impôt attendue de l'utilisation future de ces déficits reportables par imputation sur des profits fiscaux futurs pour lesquels le Groupe a établi des projections de résultats mettant en évidence la réalisation de ces économies.

Les règles fiscales françaises et étrangères régissant les politiques de prix de transfert et l'utilisation future des reports fiscaux déficitaires, peuvent évoluer dans le temps et sont différentes d'un pays à l'autre. L'implantation industrielle et commerciale du Groupe à l'échelon mondial tend à complexifier l'analyse. Par ailleurs, le caractère recouvrable des pertes fiscales activées repose sur la capacité des filiales à atteindre les objectifs définis dans le Plan à Moyen Terme (PMT).

Nous avons donc considéré la recouvrabilité des impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables comme un point clé de l'audit, compte tenu des risques liés aux spécificités fiscales locales et de l'importance du jugement exercé par la Direction dans l'établissement des projections de résultats par périmètre fiscal visant à s'assurer qu'elles permettront d'imputer les déficits fiscaux reportables, en application des hypothèses du Plan à Moyen-Terme.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour estimer le niveau des résultats fiscaux futurs permettant l'utilisation des déficits fiscaux reportables dans un avenir proche.

Nous avons procédé à l'analyse des calculs d'impôts différés pour les entités les plus significatives. À ce titre, nos travaux ont notamment consisté à :

- vérifier la réalité des déficits fiscaux disponibles et leurs modalités d'utilisation ;
- apprécier la capacité des périmètres fiscaux à réaliser des profits taxables futurs, en application des projections du Plan à Moyen-Terme (PMT).

Nos travaux ont été menés avec l'aide de nos experts fiscalistes le cas échéant, et nous avons également vérifié que les informations qui figurent dans les notes 8 et 21.2 de l'annexe des comptes consolidés sont présentées de manière adéquate et exhaustive.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Guerbet par l'Assemblée générale du 21 mai 1987 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 23 mai 2008 pour le cabinet Crowe HAF.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 35^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Crowe HAF dans la 14^e année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 29 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

Crowe HAF

Membre de Crowe Global
Marc de Prémare David Kharoubi

Deloitte & Associés

Jean-François Viat

6.3 Comptes individuels et annexes sociales

6.3.1 Comptes annuels

6.3.1.1 Bilan

ACTIF

(en K€)	Note	31/12/2021			31/12/2020
		Montants bruts	Amortissements/ Provisions	Montants nets	Montants nets
Brevets, marques et droits similaires		3	—	3	3
Autres immobilisations incorporelles		110 064	42 513	67 552	65 108
Avances et acomptes		357	—	357	6
Total immobilisations incorporelles	1	110 425	42 513	67 912	65 117
Terrains		1 554	—	1 554	1 554
Constructions		108 921	69 765	39 156	42 584
Matériel et outillage industriels		181 707	132 726	48 980	53 365
Autres immobilisations corporelles		18 511	14 995	3 517	4 319
Immobilisations en cours		31 847	—	31 847	19 618
Avances et acomptes		602	—	602	751
Total immobilisations corporelles	2	343 142	217 486	125 656	122 190
Participations	3	351 960	30 352	321 608	324 119
Créances rattachées à des participations				—	—
Prêts	4/6	5 134	—	5 134	330
Autres immobilisations financières	6	128	—	128	317
Total immobilisations financières		357 222	30 352	326 870	324 765
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		810 789	290 351	520 438	512 073
Stocks	5	85 626	10 528	75 097	90 559
Avances et acomptes		488	—	488	535
Clients et comptes rattachés	6	61 239	52	61 188	42 193
Autres créances d'exploitation	6	116 881	—	116 881	139 722
Total créances d'exploitation		178 608	52	178 556	182 450
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	7	96 065	—	96 065	73 594
TOTAL ACTIF CIRCULANT		360 299	10 580	349 718	346 603
Charges constatées d'avance	6	1 301	—	1 301	1 490
Charges à répartir sur plusieurs exercices		—	—	—	—
Écarts de conversion		6 006	—	6 006	8 308
TOTAL ACTIF		1 178 394	300 931	877 463	868 473

PASSIF

(en K€)	Note	31/12/2021	31/12/2020
Capital social		12 641	12 603
Primes d'émission		12 228	11 391
Réserve légale		1 260	1 260
Autres réserves		52 015	52 015
Report à nouveau		103 232	121 700
Résultat de l'exercice		18 356	(12 700)
Situation nette		199 732	186 268
Provisions réglementées	9	64 804	70 645
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8	264 535	256 913
Provisions pour risques et charges	10	29 433	33 156
Avances conditionnées	11	9 983	9 983
Autres fonds propres		9 983	9 983
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit hors concours bancaires courants		300 167	325 029
Concours bancaires courants et soldes créditeurs courants		22	1 228
Autres emprunts et dettes financières divers		794	1 179
Total dettes financières		300 983	327 436
Fournisseurs et comptes rattachés		81 639	59 083
Dettes fiscales et sociales		34 487	35 804
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		24 691	23 958
Autres dettes		125 147	112 277
Total dettes d'exploitation et diverses		265 963	231 122
TOTAL DETTES	12	566 946	558 558
Produits constatés d'avance	12	293	908
Écarts de conversion		6 274	8 954
TOTAL PASSIF		877 463	868 473

6.3.1.2 Compte de résultat

(en K€)	Note	2021	2020
Produits vendus en France		107 989	101 097
Produits vendus à l'étranger		356 944	305 739
Chiffre d'affaires produits	14	464 933	406 836
Services et produits divers		4 056	4 327
Droits et redevances		—	6
Production immobilisée		2 925	2 438
Reprises sur provisions		8 007	7 517
Transferts de charges		1 446	135
Subventions d'exploitation		966	568
Autres produits		1 648	1 579
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		483 981	423 405
Achats stockés de marchandises, matières premières et autres approvisionnements		(216 465)	(185 358)
+ stock initial		(95 769)	(103 254)
- stock final		85 626	95 769
Consommations de l'exercice		(226 608)	(192 843)
Achats non stockés, autres services et charges extérieures		(110 408)	(113 159)
Impôts, taxes et assimilés		(6 057)	(7 660)
Charges de personnel	15	(97 737)	(98 527)
Amortissements		(23 281)	(23 671)
Provisions		(9 362)	(8 830)
Autres charges		(4 251)	—
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(477 704)	(444 692)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		6 277	(21 287)
Reprises sur provisions et transferts de charges		8 256	33 667
Intérêts et produits assimilés		11 351	5 091
Différences positives de change		4 210	740
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		23 817	39 498
Amortissements et provisions		(18 189)	(9 586)
Intérêts et charges assimilées		(4 707)	(4 030)
Différences négatives de change		(994)	(3 423)
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		(23 889)	(17 039)
RÉSULTAT FINANCIER	16	(72)	22 460
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		6 205	1 173
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		64	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital		513	10 598
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges		10 235	12 774
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		10 812	23 374
Charges sur opérations de gestion		(418)	(101)
Charges sur opérations en capital		(657)	(42 738)
Amortissements et provisions		(4 394)	(3 384)
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		(5 468)	(46 223)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	17	5 344	(22 849)
Participation des salariés		(485)	(652)
Impôts sur les bénéfices	18	7 292	9 629
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		18 356	(12 700)

6.3.2 Notes annexes aux comptes annuels

Les chiffres présentés dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros (sauf mention contraire).

Introduction

Le bilan est établi avant répartition : les dividendes dont le versement est proposé à l'Assemblée ne figurent donc pas dans les dettes.

Événements significatifs

a) Crise sanitaire de la Covid-19

La crise sanitaire mondiale de la Covid-19 a perduré tout au long de l'année 2021.

Guerbet a maintenu le niveau vigilance pour la protection des salariés tel que défini jusqu'à présent et en conformité avec les règles gouvernementales en vigueur. Tout comme l'exercice précédent, la crise Covid-19 et les mesures mises en place n'ont pas impacté de manière majeure l'activité des usines.

Une reprise d'activité graduelle sur l'ensemble des secteurs d'activités a été notée avec un chiffre d'affaires en progression de 14,3 % par rapport au 31 décembre 2020.

b) Partenariat avec Bracco

Le 14 décembre 2021, Guerbet a annoncé une collaboration mondiale avec Bracco Imaging pour Gadopicténol, un produit de contraste d'imagerie par résonance magnétique (IRM) de nouvelle génération. Cette collaboration permettra à Guerbet et à Bracco Imaging de commercialiser le produit indépendamment sous des marques distinctes. Les deux entreprises collaboreront également à la fabrication, ainsi qu'à la recherche et au développement pour de futures indications.

Changement de méthode comptable

Indemnités de fin carrière

Guerbet a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2021 la nouvelle méthode relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite selon la recommandation ANC n° 2013-02 modifiée le 5 novembre 2021 qui fait suite à une décision de l'IFRS IC d'avril 2021.

Guerbet a donc décidé de changer la modalité de répartition des droits à prestations et de ne plus les étaler à partir de la date de prise de service du membre du personnel mais à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation.

Ce changement de méthode comptable est assimilé à un changement de réglementation comptable.

Par ailleurs, Guerbet a décidé d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2021 également, la reconnaissance au bilan de l'ensemble des écarts actuariels relatifs aux passifs sociaux afin d'harmoniser la présentation des passifs sociaux en comptes individuels avec la présentation en comptes consolidés

présentés en IFRS, et ceci dans un objectif de meilleure information financière.

L'impact de ce changement de méthode a été recalculé au 1^{er} janvier 2021 et représente un impact sur les capitaux propres d'ouverture de 3 M€.

Les comptes sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général, ce dernier correspond au règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Règles et méthodes comptables

a) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers, la Société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les résultats réels futurs sont susceptibles de différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la Direction de la Société portent notamment sur l'évaluation des titres de participation.

b) Immobilisations incorporelles

Brevets et autorisation de mise sur le marché (AMM)

Les brevets sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais afférents aux brevets et AMM sont enregistrés en charges. Les brevets sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Marques

Les marques acquises sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Conformément au PCG 212-3, les frais de dépôt et de renouvellement des marques sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les marques ne donnent lieu à aucun amortissement.

Frais de recherche et de développement

Les frais encourus pendant la phase de recherche sont comptabilisés en charges. Les frais encourus pendant la phase de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères ci-après peuvent être démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- sa capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires, la Société considère que, pour les produits de contraste, les frais supportés avant obtention de l'autorisation de mise sur le marché (AMM), ne répondent pas aux critères ci-dessus. Par conséquent, ces frais de développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Par ailleurs, les frais supportés après obtention de l'AMM constituent en règle générale des frais commerciaux non activables. Dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMR) aux États-Unis, des études complémentaires, intervenant après obtention d'un agrément, peuvent être demandées. Dans ce cas, les coûts liés à ces études répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation (se référer à la note 1 pour plus de détails).

Les crédits d'impôt recherche sont classés en déduction de l'impôt.

Immobilisations incorporelles autres

Les autres immobilisations incorporelles comprennent, pour l'essentiel, des logiciels. Ces logiciels sont amortis sur trois ans. Bénéficiant des possibilités d'amortissements sur 12 mois offertes par la législation fiscale pour les logiciels, des amortissements dérogatoires ont été constatés. Ils représentent la quote-part d'amortissement supplémentaire par rapport aux amortissements classique.

Il faut toutefois distinguer le progiciel de gestion intégré SAP des autres logiciels. La Société a décidé d'activer les coûts internes de personnel liés directement au projet. Le progiciel sera amorti sur une durée de 10 ans. Cette possibilité d'amortissement exceptionnel sur 12 mois, n'est plus possible sur les nouvelles acquisitions depuis le 1^{er} janvier 2017.

c) Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilité selon le mode linéaire, ce qui correspond en moyenne aux durées suivantes :

- Constructions : 10 à 20 ans ;
- Aménagements, agencements : 10 ans ;

- Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans ;
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans.

Pour toutes les acquisitions antérieures et ce jusqu'au 31 décembre 1997, puis à nouveau à partir du 1^{er} janvier 2002, toutes les possibilités offertes par la législation fiscale en matière d'amortissements dégressifs et exceptionnels sont utilisées. Le différentiel entre les amortissements dégressifs et linéaires est considéré comme dérogatoire. Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet de dépréciations éventuelles en fonction de l'utilisation des biens par Guerbet.

d) Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont éventuellement dépréciés en fonction de leur valeur d'inventaire. Les méthodes d'évaluation de cette valeur d'inventaire sont fondées sur la quote-part de situation nette des filiales ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

Pour Truffle Capital, la valeur d'utilité correspond à la valeur liquidative du fonds.

Les frais d'acquisition des titres de participations sont comptabilisés directement au compte de résultat.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

e) Prêts et avances accordés aux filiales

Les prêts et avances accordés aux filiales sont comptabilisés à leur valeur nominale et éventuellement dépréciés en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

f) Stocks et en cours

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués au coût d'entrée moyen pondéré. Les stocks de produits en cours et finis sont valorisés au coût de revient incorporant les frais directs et indirects de production, à l'exclusion des frais de siège, financiers ou commerciaux. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du taux de rotation des stocks, de leur date de péremption et d'éventuels problèmes de qualité.

g) Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

h) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres, déterminée sur la base de leur valeur probable de négociation, c'est-à-dire leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Aucune dotation pour dépréciation n'est constatée sur les actions propres destinées à être attribuées gratuitement aux salariés et dont l'avantage donné est provisionné dans les provisions pour risques et charges conformément au PCG.

i) Emprunts

Les frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés directement au compte de résultat. La Société n'a pas opté pour l'étalement.

j) Instruments financiers

Les primes payées dans le cadre des options de taux d'intérêt sont inscrites à l'actif du bilan lors de l'acquisition de l'option et rapportées au compte de résultat *prorata temporis* sur la durée du contrat. Les charges éventuelles sur la variation du taux d'intérêt sont provisionnées. Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux qui découlent de son activité industrielle et commerciale, Guerbet S.A. utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés. La politique de la Société est de ne pas opérer sur les marchés à des fins spéculatives.

k) Conversion des éléments en devises

Guerbet S.A. centralise la gestion des risques de change de ses filiales françaises. Les dettes et les créances libellées en devises, hors de la zone euro, sont converties au taux en vigueur au 31 décembre. Les différences de change latentes dégagées à cette occasion sont comptabilisées au bilan dans les écarts de conversion. Guerbet S.A. couvre ses risques de change par des contrats à terme ou des options sur devises. Les provisions éventuelles pour perte de change tiennent compte de ces couvertures. Les résultats sur opérations d'options en devises sont comptabilisés à l'échéance de l'option dans la mesure où elles couvrent des opérations commerciales postérieures à la clôture de l'exercice. La prime payée est inscrite à l'actif du bilan jusqu'à l'échéance de l'option.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, date application du règlement ANC 2015-05, une distinction est effectuée entre transactions commerciales et transactions financières en devises étrangères.

La perte de change des transactions commerciales est présentée en résultat d'exploitation dans la rubrique achats non stockés, autres services et charges extérieures alors que le gain de change est dans la rubrique autres produits.

l) Provisions réglementées

Selon les dispositions légales, les provisions réglementées sont constituées de provisions pour amortissements dérogatoires.

Les amortissements dérogatoires sont calculés selon la méthodologie explicitée en b) et c) pour les immobilisations incorporelles et corporelles.

m) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges constatées correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;

- l'incidence économique est négative pour la Société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

n) Engagements d'indemnités de départ en retraite

Les engagements d'indemnités de départ en retraite sont comptabilisés en provisions pour risques. S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion puis actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont portés en totalité en résultat. Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes. La méthode utilisée pour la répartition des droits à prestation est faite de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation.

o) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques liés à la propriété des biens.

p) Subventions d'exploitation

Guerbet S.A. reconnaît une subvention dans ses comptes sociaux au moment de l'obtention de l'accord par l'organisme financeur à travers un produit à recevoir.

q) Attribution d'actions gratuites

Comme indiqué dans le PCG, les charges relatives aux attributions d'actions gratuites sont présentées dans les charges de personnel, par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges. Comme indiqué dans le PCG, la provision comptabilisée à chaque clôture évolue notamment en fonction du coût probable d'achat, du nombre d'actions devant être attribuées en fonction de la rotation du personnel et de l'évolution de la valeur de l'action et des services rendus. Le taux de rotation du personnel retenu est de 2,06 %. Cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits pour les attributions d'actions gratuites destinées aux salariés de Guerbet S.A.

Les charges relatives aux attributions d'actions gratuites destinées à des salariés membres du groupe Guerbet mais n'appartenant pas à la société Guerbet S.A. ne sont pas étalées linéairement et sont refacturées aux filiales.

SOMMAIRE DES NOTES

NOTE 1	Immobilisations incorporelles	222	NOTE 17	Résultat exceptionnel	229
NOTE 2	Immobilisations corporelles	223	NOTE 18	Impôts sur les bénéfices	229
NOTE 3	Participations	223	NOTE 19	Situation fiscale latente	230
NOTE 4	Prêts	224	NOTE 20	Effet de l'application des règles fiscales sur le résultat de l'exercice	230
NOTE 5	Stocks	224	NOTE 21	Entreprises liées	230
NOTE 6	État des échéances des créances	224	NOTE 22	Options de souscription et d'achat d'actions	231
NOTE 7	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	225	NOTE 23	Plan d'attribution d'actions gratuites	231
NOTE 8	Capitaux propres	225	NOTE 24	Éléments susceptibles d'engendrer des risques de marché	232
NOTE 9	Provisions réglementées	225	NOTE 25	Rémunérations allouées aux mandataires sociaux	232
NOTE 10	Provisions pour risques et charges	226	NOTE 26	Effectif moyen pendant l'exercice	232
NOTE 11	Avances conditionnées	226	NOTE 27	Engagements hors bilan	233
NOTE 12	État des échéances des dettes	227	NOTE 28	Autres informations	233
NOTE 13	Produits à recevoir et charges à payer	227	NOTE 29	Événements postérieurs à la clôture	233
NOTE 14	Chiffre d'affaires	228	NOTE 30	Liste des filiales et participations	234
NOTE 15	Charges de personnel	228			
NOTE 16	Résultat financier	228			

NOTE 1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2020	Augmentations 2021 ^(a)	Diminutions 2021 ^(c)	31/12/2021
Concessions, brevets et droits similaires	3	—	—	3
Autres immobilisations incorporelles	70 226	4 677	(870)	74 033
Immobilisations en cours ^(b)	29 421	6 611	—	36 032
Avances et acomptes	6	351	—	357
Valeurs brutes	99 655	11 639	(870)	110 425
Amortissements	(34 538)	(8 839)	864	(42 513)
Dépréciations	—	—	—	—
VALEURS NETTES	65 117	2 800	(6)	67 912

(a) Les augmentations d'immobilisations incorporelles comprennent principalement : 6,6 M€ d'investissements informatiques et 3,9 M€ pour des projets R&D capitalisés (dont 3,2 M€ concernant le projet Care Advisor for Prostate dans le cadre du partenariat avec IBM Watson).

(b) Au 31 décembre 2021, la part des immobilisations en cours incorporelles (solde de 36 M€) représente 53% des immobilisations incorporelles nettes. Les éléments indiqués ci-après constituent les principales immobilisations en cours incorporelles au 31 décembre 2021 : 15,4 M€ pour le projet Liver Care Advisor, 7 M€ pour le projet Prostate Care Advisor, 3,5 M€ pour le projet Geode (microsphères Occlugel), 4,3 M€ pour SAP et 3,2 M€ pour la PMR Dotarem (études complémentaires demandées par la FDA pour le Dotarem).

(c) Les diminutions des immobilisations incorporelles sont liées à un inventaire qui a été réalisé sur 2021 et à la mise au rebut de licences, logiciels et développements informatiques.

Capitalisation des études précliniques et cliniques requises par la Food and Drug Administration aux États-Unis

Courant décembre 2017, Guerbet LLC a reçu une demande de la FDA (Food and Drug Administration) de réaliser deux études précliniques et une étude clinique pour le Dotarem, produit également commercialisé aux États-Unis pour lequel l'agrément a été obtenu en 2013.

Ces études entrent dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMRs) régis par la section 505(o) du FDCA (*Federal Food, Drug and Cosmetic Act*). Elles sont obligatoires, mais le résultat ne remet pas en question la commercialisation des produits sur le marché américain. En effet, selon la FDA, « *the results from completed studies provide additional*

information that can lead to safety labeling changes, support expanded use of a drug, or alleviate concerns about a potential drug risk ».

Dans le cadre des règles Groupe, les coûts liés aux études précliniques et cliniques, intervenant après obtention d'un agrément, répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation.

Au 31 décembre 2021, 1,7 M€ ont été capitalisés pour les études précliniques et 2,1 M€ pour l'étude clinique au titre de la PMR pour le Dotarem.

NOTE 2 Immobilisations corporelles

	31/12/2020	Augmentations 2021 ^(a)	Diminutions 2021 ^(c)	31/12/2021
Terrains	1 554	—	—	1 554
Constructions	108 626	1 401	(1 106)	108 921
Installations techniques, matériel et outillage industriels	181 695	4 438	(4 426)	181 707
Autres immobilisations corporelles	19 839	554	(1 882)	18 511
Immobilisations en cours ^(b)	19 618	12 229	—	31 847
Avances et acomptes	751	—	(149)	602
Valeurs brutes	332 083	18 622	(7 563)	343 142
Amortissements	(209 893)	(14 442)	6 849	(217 486)
Dépréciations	—	—	—	—
VALEURS NETTES	122 190	4 180	(714)	125 656

(a) Les augmentations d'immobilisations corporelles en valeurs brutes de 18,6 M€ en 2021 s'expliquent principalement par des investissements pour les sites de production (7,5 M€ pour le site d'Aulnay-sous-Bois et 4,8 M€ pour le site de Lanester).

(b) Au 31 décembre 2021, la part des immobilisations en cours corporelles (solde de 31,8 M€) représente 25 % des immobilisations corporelles nettes. Les principales immobilisations en cours corporelles au 31 décembre 2021 sont liées aux investissements sur le site de Lanester (14,3 M€) et à des travaux d'aménagements et du matériel industriel pour le site d'Aulnay-sous-Bois (15,7 M€).

(c) Les diminutions des immobilisations corporelles sont liées à des inventaires effectués sur l'ensemble des sites d'Aulnay-sous-Bois, de Lanester et de Villepinte.

	31/12/2019	Augmentations 2020	Diminutions 2020	31/12/2020
Terrains	1 554	—	—	1 554
Constructions	107 786	2 972	(2 132)	108 626
Installations techniques, matériel et outillage industriels	179 273	4 805	(2 383)	181 695
Autres immobilisations corporelles	21 703	764	(2 628)	19 839
Immobilisations en cours	11 226	8 726	(334)	19 618
Avances et acomptes	317	434	—	751
Valeurs brutes	321 859	17 701	(7 477)	332 083
Amortissements	(201 383)	(15 126)	6 616	(209 893)
Dépréciations	—	—	—	—
VALEURS NETTES	120 476	2 575	(861)	122 190

NOTE 3 Participations

	31/12/2020	Augmentations 2021 ^(a)	Diminutions 2021	31/12/2021
Valeur brute des titres de participation au 31 décembre	343 454	8 756	(249)	351 960
Dépréciations des titres de participations ^(b)	(19 335)	(12 811)	1 794	(30 352)
VALEUR NETTE DES TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE	324 119	(4 055)	1 545	321 608

(a) La variation du poste « Augmentations » s'explique principalement par l'augmentation de la participation de Guerbet S.A. dans Truffle Capital à hauteur de 5,5 M€ et le transfert des titres de Guerbet GmbH et Guerbet Colombie lors de la fusion de Guerbet Luxembourg pour un montant de 3,2 M€.

(b) Dont dépréciations Accurate à hauteur de 6 M€, de Guerbet Imagem Do Brazil à hauteur de 3 M€, et la filiale turque à hauteur de 1,5 M€.

Ces montants correspondent aux titres détenus au 31 décembre. Les informations financières par filiales et autres participations sont détaillées dans la note 30 « Liste des filiales et participations ». Les dotations et les reprises pour dépréciation des titres de participations sont comptabilisées en résultat financier.

NOTE 4 Prêts

	2021	2020
Prêts au personnel	24	30
Autres prêts ^(a)	5 111	300

(a) Dont prêt Corée pour un montant 4,8 M€.

NOTE 5 Stocks

	2021	2020
Matières premières, approvisionnements		
Montant brut	17 949	17 226
Dépréciations	(17)	—
Montant net	17 932	17 226
Produits intermédiaires et finis		
Montant brut	44 848	55 898
Dépréciations	(10 293)	(9 111)
Montant net	34 555	46 787
Marchandises		
Montant brut	22 829	26 947
Dépréciations	(218)	(400)
Montant net	22 611	26 547
MONTANT NET TOTAL	75 097	90 559

Le plan de réduction des stocks initié par le Groupe en 2019 afin de diminuer significativement leurs niveaux se poursuit. Ce plan d'actions prévu pour une durée de trois à quatre ans s'articule autour d'un ajustement des plans de production des usines, d'une optimisation des *leadtime* des sites de production et d'une réduction des stocks de sécurité.

NOTE 6 État des échéances des créances

	2021			2020
	Montants bruts	1 an au plus	Plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				—
Prêts	5 134	66	5 068	330
Autres immobilisations financières	128		128	317
Clients douteux ou litigieux	2	2		106
Autres créances clients ^(a)	61 237	61 237	—	42 208
Effets à l'encaissement	—	—	—	—
Personnel et comptes rattachés	5	5	—	2
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	112	112	—	97
État, impôt sur les bénéfices ^(b)	17 547	3 412	14 135	14 306
État, taxe sur la valeur ajoutée	6 642	6 642	—	5 544
État, autres impôts et taxes	—	—	—	297
État, créances diverses	760	760	—	75
Groupe et associés	86 561	86 561	—	107 259
Débiteurs divers	5 253	4 905	347	12 142
Charges constatées d'avance	1 301	1 301		1 490
TOTAL	184 683	165 003	19 680	184 173

(a) Dont augmentation de la créance groupe de 36 M€.

(b) Dont CIR total 15 M€ : 2,8 M€ en 2019, 7,5 M€ en 2020, 4,8 M€ en 2021 et une augmentation acompte d'impôt sur les sociétés de 3,5 M€.

NOTE 7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les VMP sont constituées de 11 880 actions propres, d'une valeur nominale de 1 €, et représentent une valeur brute totale de 550 K€ et pour des disponibilités de 95 515 K€.

L'ensemble des actions propres rachetées est destiné à l'attribution des actions gratuites. Guerbet S.A. n'a pas procédé à des rachats d'actions en 2021.

NOTE 8 Capitaux propres

	2021	2020
Capitaux propres au début de l'exercice	256 913	285 909
Dividendes distribués	(8 822)	(8 817)
Dividendes portés en report à nouveau (liés aux actions propres)	8	12
Augmentation capital social et prime d'émission et de fusion	876	101
Changement de méthode provision de retraite	3 045	—
Résultat de l'exercice	18 356	(12 699)
Provisions réglementées	(5 841)	(7 593)
CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE L'EXERCICE	264 535	256 913

	2021
Nombre d'actions au début de l'exercice	12 602 674
Création d'actions par levée de stock-options ^(a)	38 441
NOMBRE D'ACTIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	12 641 115

(a) Se reporter à la note 22.

NOTE 9 Provisions réglementées

	31/12/2019	Dotations 2020	Reprises 2020	31/12/2020	Dotations 2021	Reprises 2021	31/12/2021
Provision pour amortissements dérogatoires	78 237	3 385	10 977	70 645	4 394	10 235	64 804
TOTAL	78 237	3 385	10 977	70 645	4 394	10 235	64 804

NOTE 10 Provisions pour risques et charges

	31/12/ 2019	Dotations 2020	Reprises 2020 (provision utilisée/ reclassée)	Reprises 2020 (provision non utilisée)	31/12/ 2020	Dotations 2021	Reprises 2021 (provision utilisée/ reclassée)	Reprises 2021 (provision non utilisée)	Changement de méthode	31/12/ 2021
Indemnités de départ en retraite (exploitation) ^(a)	19 666	3 310			22 977	2 078	(1 496)	(1 265)	(3 045)	19 250
Risque de change d'exploitation ^(b)	942	1 845	942		1 845	1 770	(1 845)			1 770
Risque de change financier ^(b)	851	6 462	851		6 462	4 236	(6 462)			4 236
Autres (exploitation) ^(c)	3 396	1 206	2 730		1 871	2 156	(992)			3 035
Autres (financier) ^(d)						1 141				1 141
TOTAL	24 855	12 823	4 523	—	33 155	11 381	(10 795)	(1 265)	(3 045)	29 432

(a) Indemnités de départ en retraite :

L'entreprise n'a pas d'engagements en matière de pensions, de compléments de retraite ou d'avantages similaires, à l'exception d'un engagement en matière de compléments de retraite pour ses mandataires. Le calcul de la provision pour indemnité de départ en retraite prend comme hypothèse que 100 % des départs en retraite seront volontaires. La provision pour indemnité de départ en retraite ne couvre pas les mandataires sociaux au 31 décembre 2021. En 2021, il y a eu un changement de méthode sur la provision retraite comptabilisée en capitaux propres pour un montant de 3 M€.

Les principales hypothèses actuarielles appliquées pour l'évaluation de la provision des indemnités de départ en retraite, sont les suivantes :

Taux d'actualisation financière :

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2021 est de 1 %.

Taux de rotation :

Le taux de rotation est établi à partir de statistiques et selon les axes d'analyse tels que statut et âge du salarié, selon leur pertinence.

Taux d'augmentation des salaires :

Le taux d'augmentation des salaires retenu pour le calcul de l'engagement au 31 décembre 2021 est de 2,5 %.

Taux de charges sociales :

Le taux de charges sociales retenu au 31 décembre 2021 est 49,80 %.

Taux de mortalité :

Les tables retenues pour la France métropolitaine sont les tables TH 00-02 et TF 00-02 décalée.

Taux d'inflation :

Le taux d'inflation retenu au 31 décembre 2021 est de 1,75 %.

(b) Risque de change :

Conformément au règlement 2015-05, la provision pour perte de change distingue les transactions commerciales et les transactions financières en devises étrangères.

Transactions commerciales : 1 770 K€.

Transactions financières : 4 236 K€.

(c) Autres (exploitation) : dont provision pour attribution d'actions gratuites aux salariés pour un montant de 1 028 K€ et provision pour litige commercial de 600 K€.

(d) Autres (financier) : provision au titre du contrat OSEO (cf. détail note 11 ci-après).

Passifs éventuels

En l'absence d'éléments suffisants confirmant l'atteinte des seuils de déclenchement du paiement d'un bonus complémentaire potentiel de 10,2 M€ à horizon post 2030 tel que prévu dans l'avenant au contrat OSEO (cf. détail note 11 ci-après), ce bonus est considéré comme un passif éventuel.

NOTE 11 Avances conditionnées

En décembre 2008, la demande d'aide pour le projet de recherche franco-allemand « Iseult » déposée auprès d'OSEO a été approuvée par la Commission européenne. La convention d'aide prévoit un financement de la moitié des dépenses engagées dont 39 % sous forme d'avances remboursables et 61 % sous forme de subvention.

Un avenant au contrat a été signé en juin 2020 afin de revoir les conditions d'atteinte des derniers jalons et le versement des

aides associées, mais aussi afin de modifier les modalités de retours financiers en cas de commercialisation d'un produit issu du projet.

Au 31 décembre 2021, 10 M€ d'avances remboursables reçues de 2008 à 2020 au titre de cette convention d'aide sont comptabilisées au bilan en « Avances conditionnées ».

NOTE 12 État des échéances des dettes

	2021				2020
	Montant brut	1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Montant brut
Concours bancaires courants et soldes créditeurs courants ^(a)	22	22			1 228
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit hors concours bancaires courants	300 167	25 167	275 000		325 029
Emprunts et dettes financières diverses	794	794			1 179
Fournisseurs et comptes rattachés ^(b)	81 639	81 639			59 083
Personnel et comptes rattachés	25 813	25 813			24 570
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 666	7 666			7 997
État : impôt sur les bénéfices	0	0			107
État : TVA	147	147			2 409
État : autres impôts, taxes et assimilés	861	861			720
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 691	9 751	2 350	12 590	23 958
Groupe et associés	100 501	100 501			107 120
Autres dettes ^(c)	24 646	24 646			5 158
Produits constatés d'avance	293	293			908
TOTAL	567 240	277 300	277 350	12 590	559 468

(a) Cette variation s'explique par l'absence de découvert en 2021 sur les banques de Guerbet S.A.

(b) Cette variation s'explique principalement par la hausse de la dette fournisseur de 3,5 M€ et des factures non parvenues groupe qui ont augmenté de 15 M€ et hors groupe 6 M€.

(c) Le poste « Autres dettes » se compose essentiellement d'avoirs clients à établir et des clients créditeurs.

NOTE 13 Produits à recevoir et charges à payer

	2021	2020
Produits à recevoir		
Créances rattachées à des participations		
Clients et comptes rattachés ^(a)	5 380	21 010
Autres créances ^(b)	4 539	2 505
Banques, établissements financiers		
TOTAL	9 919	23 515
Charges à payer		
Emprunts et dettes financières	167	29
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ^(c)	46 539	30 330
Dettes sur immobilisations		
Dettes fiscales et sociales	27 432	26 193
Autres dettes ^(d)	23 446	4 063
Intérêts courus sur découvert	22	41
TOTAL	97 606	60 656

(a) Cette variation est due à la baisse des factures à établir aux filiales.

(b) Dont avoirs à recevoir des filiales 3,6 M€.

(c) Dont factures non parvenues des filiales de 20 M€.

(d) Dont avoirs à établir de 23 M€ aux filiales.

NOTE 14 Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par zone géographique

	2021	2020
France avec DOM-TOM	107 989	101 842
Europe hors France	140 845	141 275
Europe avec France	248 834	243 117
Asie	102 907	105 391
Amérique latine	24 587	18 745
Amérique du Nord	66 102	14 006
Autres pays	22 502	25 578
TOTAL	464 932	406 837

Chiffres d'affaires par gamme de produits

	2021	2020
Rayons X	251 752	234 436
IRM	142 418	130 822
TOTAL IMAGERIE DIAGNOSTIQUE	394 170	365 258
IMAGERIE INTERVENTIONNELLE	70 763	41 577
TOTAL	464 932	406 837

Dans cette nouvelle présentation du chiffre d'affaires par gamme de produits, les systèmes d'injection et services ont été répartis entre Rayons X et IRM. Les autres activités poursuivies sont désormais incluses dans Rayons X.

NOTE 15 Charges de personnel

	2021	2020
Salaires et traitements	(66 556)	(66 280)
Charges sociales	(31 182)	(32 246)
TOTAL	(97 737)	(98 527)

NOTE 16 Résultat financier

	2021	2020
Dividendes	7 542	2 683
Intérêts nets ^(a)	(899)	(1 623)
Résultat de change ^(b)	3 216	(2 683)
Provision nette sur titre de participation ^(c)	(11 017)	29 691
Autres ^(d)	1 085	(5 609)
TOTAL	(72)	22 459

(a) Dont baisse des intérêts sur comptes courant de 1 M€, bonus de fusion +3 M€ et charges de swap 1 M€.

(b) Dont une hausse des gains de change de 898 K€, une baisse des pertes de changes de 2,4 M€ et un gain perçu de 2,5 M€ suite à une couverture de risque de taux.

(c) Dont dépréciations Accurate à hauteur de 6 M€, de Guerbet Imagem Do Brazil à hauteur de 3 M€, et la filiale turque à hauteur de 1,5 M€.

(d) Dont 6,5 M€ en reprises et 5,3 M€ en dotations de provision pour risques et charges.

Conformément au règlement ANC 2015-05 le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Achats non stockés, autres services et charges extérieures » pour un montant de 2,7 M€ en 2021.

NOTE 17 Résultat exceptionnel

	2021	2020
Produit/(Charge) net(te) sur provisions réglementées	5 841	7 592
Valeur nette comptable sur sorties d'immobilisations ^(a)	(657)	(40 940)
Charges actions gratuites	—	(1 798)
Produit de cessions sur sorties d'immobilisations ^(b)	513	10 598
Autres ^(c)	(353)	1 699
TOTAL	5 344	(22 849)

(a) Dont 39,8 M€ valeur nette comptable liée à la cession Liebel-Flarsheim Canada en 2020.

(b) Dont 10,6 M€ de produits de cession liés à la cession Liebel-Flarsheim Canada en 2020.

(c) Aucune distribution d'actions gratuites en 2021 versus 1,8 M€ de transfert de charges (sortie d'actions propres pour attribution d'actions gratuites).

NOTE 18 Impôts sur les bénéfices

Depuis 1988, le Groupe a opté pour l'intégration fiscale. Les sociétés suivantes font partie historiquement du périmètre de l'intégration fiscale : Guerbet S.A. (société-mère et tête de groupe d'intégration fiscale) et Simafex. À compter de l'exercice 2014, les sociétés Medex et Guerbet France sont rentrées dans le périmètre d'intégration fiscale. Les charges d'impôt sont supportées comptablement par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale. Les produits d'impôts liés aux déficits sont conservés chez la société-mère. Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale non liées aux déficits (rectifications liées à certaines opérations intra-groupe) sont conservées chez la société-mère et constatées chez celle-ci en produits. Les crédits d'impôt recherche, apprentissage, famille et compétitivité emploi sont réalloués aux sociétés qui les ont générés. Les économies d'impôt résultant des déficits fiscaux des filiales leur seront réallouées par imputation sur leurs bénéfices fiscaux

ultérieurs. Le bénéfice fiscal d'ensemble au taux normal du groupe d'intégration fiscale s'élève pour l'année 2021 à 8,4 M€ après imputations des déficits à hauteur de 9,4 M€. Le produit d'impôt du groupe d'intégration fiscale s'élève à 6,4 M€ après imputation des crédits d'impôt dont celui du crédit d'impôt recherche 2021 pour 4,8 M€ et du carry-back pour 6,2 M€.

En 2021, Guerbet S.A. a fait une demande de report en arrière de son déficit 2020 à hauteur de 16,2 M€ sur les bénéfices des 3 derniers exercices, au taux de 25 %. La créance née de ce carry-back est de 6,2 M€.

Le déficit du groupe d'intégration fiscale au 31 décembre 2021 restant à imputer est de 6,8 M€.

Le produit ou la charge d'impôt figurant au compte de résultat s'analyse ainsi :

	2021	2020
Produit ou (charge) d'impôt du Groupe	2 585	7 575
Charge d'impôt en provenance des filiales intégrées	1 877	2 830
Économie d'impôt réallouée aux filiales intégrées	(1 011)	(776)
Autres produits d'impôt ^(a)	3 841	—
PRODUIT OU (CHARGE) D'IMPÔT DE LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE	7 292	9 629

(a) Dont 6,2 M€ de créance carry back et 2,4 M€ de régularisation d'impôts.

Le produit ou la charge d'impôt de la société tête de Groupe se répartit ainsi :

	2021	2020
IS sur résultat courant	8 053	9 629
IS sur résultat exceptionnel	(841)	—
Autres charges d'impôt	80	—
PRODUIT OU (CHARGE) D'IMPÔT DE LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE	7 292	9 629

Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Pour l'exercice 2021, les charges de ce type supportées par Guerbet S.A. correspondent à des amortissements de voitures de tourisme pour un montant de 225 K€.

NOTE 19 Situation fiscale latente

La situation fiscale latente de Guerbet S.A. a été calculée sur la base de l'intégration fiscale à compter de l'exercice 1988. De ce fait, les impôts payés d'avance résultant du décalage entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur incorporation dans le résultat fiscal, et les impôts à payer sur des éléments de capitaux propres (provisions réglementées) ont été déterminés pour l'ensemble des sociétés intégrées fiscalement.

	2021	2020
Impôts nets latents sur différences temporaires (impôts payés d'avance)	8 734	10 302
Impôts latents sur capitaux propres (impôts à payer)	19 396	21 021

Ces impôts latents ont été calculés à des taux prospectifs basés sur la loi de finance pour 2021 et majoré de la contribution sociale.

NOTE 20 Effet de l'application des règles fiscales sur le résultat de l'exercice

Afin de bénéficier de certaines dispositions fiscales, la Société est tenue de comptabiliser au compte de résultat (résultat exceptionnel) des écritures qui ne présentent pas le caractère de charges ou de produits comptables.

	2021	2020
Résultat avant impôts	11 064	(21 616)
Dotation ou reprise nette de provisions réglementées et d'amortissements dérogatoires	5 841	7 592
Résultat corrigé avant impôts	5 223	(29 209)

NOTE 21 Entreprises liées

L'ensemble des transactions d'importance significative conclues avec des parties liées et susceptibles d'entrer dans le champ de l'article R. 123-198 du Code de commerce sont relatives à des filiales détenues en totalité.

Les transactions sont conclues à des conditions normales de marché avec les parties liées.

Abandon de créances consenti aux entreprises liées et mis en œuvre au cours de l'exercice 2021

Néant.

NOTE 22 Options de souscription et d'achat d'actions

Le personnel de la Société et de ses filiales a bénéficié, jusqu'au 17 octobre 2021, d'options de souscription d'actions. Un total de 24 429 actions a été annulé au terme de cette date.

ÉTAT DE SYNTHÈSE DES PLANS D'OPTIONS

Date d'attribution	Plan du 17/10/2011	Plan du 23/11/2011	Plan du 20/02/2012
Date de disponibilité fiscale	17/10/2015	23/11/2015	20/2/2016
Date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution d'options	17/10/2015	23/11/2015	20/2/2016
Nombre d'options attribuées	530 840	48 000	6 800
Prix de souscription ou d'achat	15,40 €	16,08 €	15,38 €
Date d'expiration du plan	16/10/2021	22/11/2021	20/2/2022
Nombre d'options levées depuis l'autorisation des levées le 17/10/2015	380 931	16 600	3 800
Nombre d'options levées en 2021	38 441	—	—
Nombre d'options annulées	149 909	—	3 000
NOMBRE D'OPTIONS RESTANTES	—	—	—

NOTE 23 Plan d'attribution d'actions gratuites

Faisant suite à la mise en place du Plan 2 d'attribution d'actions gratuites en 2016 et terminé en 2018, le Conseil d'administration a, en date du 26 mars 2019, arrêté un troisième plan d'attribution d'actions destiné à certains salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Le Conseil d'administration a, en date du 21 mars 2021, arrêté un quatrième plan d'attribution d'actions destiné à certains salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Il reste 30 900 actions gratuites en cours d'attributions au 31 décembre 2021 au titre du Plan 3 encore en vigueur et 48 060 actions en cours d'attribution au titre du Plan 4, détaillés comme suit :

Type de plan	Nombre d'instruments initialement attribués	Nombre d'instruments définitivement attribués	Date d'attribution	Fin période d'acquisition (sous condition de présence)	Période d'acquisition en années
AGAP (régime 3)	47 550		2019	2022	3
Nombre d'actions vivantes au 31/12/2021	30 900				
AGAP (régime 4)	48 060		2021	2024	3
Nombre d'actions vivantes au 31/12/2021	48 060				

En application de ces plans, il a été comptabilisé une dotation aux provisions de 1 158 K€ pour les actions restant à attribuer au 31 décembre 2021.

NOTE 24 Éléments susceptibles d'engendrer des risques de marché

Risque de taux de change

La majeure partie du risque de change comptable de Guerbet est lié aux financements des différentes filiales réalisés dans la devise fonctionnelle de ces dernières. Les montants les plus significatifs sont sur le JPY (31 M€), le HKD (13,7 M€) et l'USD (10,1 M€).

Risque de taux d'intérêt

En mars 2019, le choix a été fait de couvrir la tranche B du crédit syndiqué, soit 225 M€, par la mise en place d'instruments de couverture de taux à départ différé de deux ans.

Cette couverture contre une hausse du taux d'intérêts s'est activée fin mars 2021. Depuis cette activation les taux

d'intérêts sont remontés mais restent inférieurs au taux de référence de la mise en place de la dette.

La valeur de marché des instruments de couverture (*mark to market*) au 31 décembre 2021 est de -1,9 M€.

Le calcul de la sensibilité aux taux d'intérêts est effectué sur le solde de la dette brute non couverte, qui représente 26,3 % de la dette à taux variables. La dette de Guerbet S.A. est intégralement libellée en euros.

Sur base Euribor 3 mois à -0,572 % au 31 décembre 2021, une hausse de 100 points de base aurait induit une hausse du coût de la dette de l'ordre de 0,3 M€ sur un an ; une baisse 100 points de base n'aurait pas induit une baisse du coût de la dette, les taux de référence étant assujettis à un taux minimum de 0 %.

NOTE 25 Rémunérations allouées aux mandataires sociaux

	2021	2020
Rémunérations allouées aux mandataires sociaux	1 030	960

Il s'agit des rémunérations perçues au titre de leur fonction de mandataires sociaux et au titre de leur fonction salariée.

NOTE 26 Effectif moyen pendant l'exercice

	2021	2020
Ouvriers, employés	182	196
Techniciens, agents de maîtrise	424	425
Cadres	424	408
EFFECTIF MOYEN TOTAL	1 030	1 029

NOTE 27 Engagements hors bilan

	2021	2020
Avals et cautions et autres engagements donnés aux tiers pour le compte des entreprises liées	9 740	9 530
Avals et cautions donnés aux tiers et autres engagements	872	3 039
Créances cédées dans le cadre de la titrisation	—	—
Engagements de crédit-bail immobilier et mobilier dont redevances ^(a) :	2 914	1 578
à moins d'un an	992	338
entre 1 et 5 ans	1 922	1 240
à plus de 5 ans	—	—
Dettes assorties de garanties	—	—
TOTAL	13 526	14 147

(a) L'augmentation importante par rapport à 2020 (+1 336 K€) est principalement due aux contrats avec le fournisseur Rigby, pour le remplacement du matériel informatique, qui ont été renouvelés en 2021 (engagement donné de 1 271 K€).

	Redevances de crédit-bail payées en 2021	Redevances de crédit-bail payées en 2020
Sur crédits-bails immobiliers	—	—
Sur crédits-bails mobiliers	846	1 238
TOTAL	846	1 238

Les éléments financiers afférents aux biens mobiliers et immobiliers en crédits-bails sont les suivants :

	2021	2020
Valeur des biens mobiliers et immobiliers	4 061	3 394
Dotations aux amortissements si les biens avaient été acquis par l'entreprise	869	1 213
Valeur résiduelle des biens en fin de contrat	—	—

Pour 2021, le détail de ces biens en crédits-bails par nature se présente comme suit :

	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulées	Valeur nette
Installations techniques, matériels et outillage	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	4 061	869	869	3 192
TOTAL	4 061	869	869	3 192

Au 31 décembre 2021, Guerbet S.A. a un engagement de souscription dans le fonds commun de placement dans l'innovation – Truffle Capital – pour un montant maximal de 15 M€, dont 9,8 M€ déjà versés.

Dans le cadre de demandes de la FDA aux États-Unis de réaliser diverses études précliniques et/ou cliniques

réglementaires pour des produits de contraste déjà mis sur le marché (*Post Marketing Requirements*), Guerbet S.A. a signé des contrats de collaboration avec d'autres acteurs du secteur des produits de contraste pour le partage financier et l'organisation des études. À ce titre, les engagements financiers s'élèvent à 9,8 M€ pour la période 2022-2028.

NOTE 28 Autres informations

Néant.

NOTE 29 Événements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas connaissance d'événements majeurs postérieurs à la clôture susceptibles d'affecter la lecture des comptes au 31 décembre 2021.

NOTE 30 Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation (en K€)	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances accordés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires produits	Dividendes	Résultat dernier exercice clos
A – Titres dont la valeur brute excède 1 % du capital de Guerbet S.A.										
Filiales										
Simafex (France)	1 280	27 265	100	1 224	1 224		293	27 067		1 369
Medex (France)	180	6 150	100	3 000	3 000			14 173		2 299
Martins & Fernandes (Portugal)	410	311	100	1 224	937	1 066		3 026		132
Guerbet Laboratories Ltd (Angleterre)	5 184	3 352	100	5 643	5 643		39	15 355		922
SA Guerbet N.V. (Belgique)	541	1 826	100	379	379		330	13 884	1 497	469
Guerbet SPA (Italie)	8 000	5 317	100	8 743	8 743		3 000	18 269	2 800	1 441
Laboratorios Farmaceuticos Guerbet (Espagne)	781	5 000	100	790	790		391	19 096		512
Guerbet A.G. (Suisse)	484	2 334	100	304	304			30 535		1 812
Guerbet Imaging Switzerland AG (Suisse)	83	1 621	100	13 370	—			—		(129)
Guerbet Austria G.M.B.H. (Autriche)	73	48	100	146	146			2 961	350	89
Guerbet Ireland Unlimited Company (Irlande)	42 308	35 617	100	141 700	141 700	5 097	4 743	85 836		5 400
Guerbet Luxembourg S.A.R.L. (Luxembourg)	—	45	100	—	—			—		(45)
Guerbet Sweden AB (Suède)	5	76	100	1 145	82	36		—		(75)
Guerbet Czech Republic s.r.o. (République tchèque)	348	448	100	329	329			17		411
Guerbet A.S. (Turquie)	788	1 403	100	4 503	2 132		1 050	11 495		19
Accurate Medical Therapeutics Ltd (Israël)	2	31 253	100	53 248	47 309	15 282		744		(7 369)
Guerbet South Africa Pty Ltd (Afrique du Sud)	195	1 248	100	777	777		38	5 684		301
Guerbet Korea Ltd (Corée)	6 227	(2 913)	100	8 202	8 202	253		30 566		651
Guerbet Taiwan (Taiwan)	223	2 897	100	191	191			9 651		675
Guerbet Japan KK (Japon)	2 531	816	100	1 951	1 951	30 986		44 306		607
Guerbet Mexicana (Mexique)	2 535	367	100	3 600	3 353	890		7 975		203
Guerbet Produtos Radiologicos (Brésil)	4 795	16 469	100	11 197	11 197			34 652		(445)
Guerbet Imagem do Brasil, Ltda. (Brésil)	2 431	2 151	100	4 966	1 937			12 869		(3 146)
Guerbet Chile Limitada (Chili)	—	372	100	416	416			9 883		476
Guerbet Panama S.A. (Panama)	—	193	100	1 009	288	1 512		1 258		230
Guerbet Australia Pty Ltd (Australie)	1 089	866	100	1 577	1 577		48	16 750	1 886	481
Guerbet America LLC (États-Unis)	—	75 799	100	69 000	69 000	751	578	645		3 480
Guerbet GmbH (Allemagne)	25	20 711	100	1 629	1 629			29 697		1 735
Guerbet Colombia SAS	13	29	100	1 572	137			5 135		(125)

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation (en K€)	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances accordés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires produits	Dividendes	Résultat dernier exercice clos
B – Titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de Guerbet										
Filiales										
Abarem (France)	1		100	1	—					
Abalux (France)	1		100	1	—					
Guerbet France (France)	2	20 180	100	2	2			128 195		2 296
Guerbet Nederland B.V. (Pays-Bas)	91	973	100	92	92			14 257	1 000	658
Guerbet Asie Pacifique (Hong Kong)	—	14 600	100	N.S.	N.S.	13 715		75 128		3 810
Guerbet Poland SP.Z.O.O. (Pologne)	—	459	100	70	70			839		161
Guerbet Imaging Panama S.A. (Panama)	—	(4 839)	100	N.S.	N.S.	6 376		3 878		(259)
Guerbet India	99	—	100	97	32			874		168
Gestion Especializada Loro (Mexique)	4	(622)	100	4	4	1 249		—		(432)
Participations										
Participations dans les sociétés françaises	N.C.			108	108					N.S.
Truffle				9 750	7 928					

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
• brute :	4 228	337 874	9 858	
• nette :	4 226	309 347	8 036	
Montant des prêts et avances accordés	—	77 213		—
Montant des cautions et avals	293	10 217		—
Montant des dividendes encaissés	—	7 533		—

Pour les filiales en dehors de la zone euro, le capital, les capitaux propres ont été convertis au taux clôture et le résultat a été converti au taux de moyen au 31 décembre 2021.

6.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée générale de la société Guerbet S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Guerbet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.3.2 « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose l'incidence de l'application à compter du 1^{er} janvier 2021 de la recommandation ANC n° 2013-02, modifiée le 05 novembre 2021, relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies.

Justification des appréciations – Point clé de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit relatif aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des prêts et avances accordés aux filiales

Paragraphes d) et e) des règles et méthodes comptables et notes 3 et 4 de l'annexe des comptes annuels

Risque identifié

Les titres de participation et les prêts et avances accordés aux filiales rattachées, figurent au bilan au 31 décembre 2021 pour des montants nets respectifs de 322 millions d'euros et 91 millions d'euros, soit 47 % du total bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice des entités concernées. Les prêts et avances accordés aux filiales sont comptabilisés à leur valeur nominale et éventuellement dépréciés en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

La détermination de la valeur d'utilité des titres de participation et de la valeur recouvrable des prêts et avances accordés aux filiales, qui représentent un montant particulièrement significatif, requiert l'exercice du jugement de la Direction. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons apprécié le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur de ces actifs. Nous avons vérifié que l'estimation de ces valeurs par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation appliquée et des éléments chiffrés utilisés.

Pour les titres de participation dont la valeur est significative ou qui présentent un risque spécifique de perte de valeur, nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des modalités d'évaluation de leur valeur d'inventaire ;
- pour les titres de participation pour lesquels l'évaluation de la valeur d'inventaire est fondée sur la quote-part de situation nette : rapprocher la quote-part de situation nette retenue pour les besoins du test de dépréciation avec les états financiers audités de la filiale concernée ;
- pour les titres de participation pour lesquels l'évaluation de la valeur d'inventaire est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés : apprécier la cohérence de la valeur d'inventaire obtenue au regard des éléments à disposition à date et rapprocher la quote-part de cette valeur d'inventaire avec la valeur nette comptable des titres.

Nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des prêts et avances accordés aux filiales au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Guerbet par l'Assemblée générale du 21 mai 1987 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 23 mai 2008 pour le cabinet Crowe HAF.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 35^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Crowe HAF dans la 14^e année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 29 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

Crowe HAF
Membre de Crowe Global
Marc de Prémare David Kharoubi

Deloitte & Associés
Jean-François Viat

6.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société Guerbet,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention soumise à l'approbation de l'Assemblée générale

Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Convention autorisée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 29 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

Crowe HAF
Membre de Crowe Global
Marc de Prémare David Kharoubi

Deloitte & Associés
Jean-François Viat

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1	Personne responsable du Document d'enregistrement universel	242	7.6	Informations d'ordre général sur la Société	244
7.2	Attestation du responsable du Document	242	7.6.1	Forme juridique et dénomination sociale	244
7.3	Commissaires aux comptes	242	7.6.2	Date de constitution	244
7.3.1	Commissaires aux comptes titulaires	242	7.6.3	Registre du commerce et des sociétés (RCS)	244
7.3.2	Commissaires aux comptes suppléants	242	7.6.4	Exercice social	244
7.4	Capital social	243	7.7	Statuts (extraits)	245
7.4.1	Historique du capital social	243	7.7.1	Dispositions statutaires régissant le fonctionnement des organes de direction et d'administration	245
7.4.2	Titres non représentatifs du capital social	243	7.7.2	Dispositions statutaires régissant la répartition des bénéfices	245
7.5	Accessibilité du document au public	243	7.7.3	Dispositions statutaires liées au capital	246
			7.7.4	Autres dispositions statutaires	246
			7.8	Tables de concordance	247
			7.8.1	Prospectus européen	247
			7.8.2	Rapport financier annuel	251

7.1 Personne responsable du Document d'enregistrement universel

David Hale, Directeur Général.

7.2 Attestation du responsable du Document

J'atteste, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant aux pages 95 et suivantes, présente un tableau fidèle

de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Villepinte, le 4 avril 2022

David Hale

Directeur Général

7.3 Commissaires aux comptes

7.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

	Premier mandat	Dernier renouvellement	Expiration du mandat
DELOITTE & ASSOCIÉS Membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu représenté par M. Jean-François Viat Tour Majunga 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense cedex	Assemblée générale du 21 mai 1987	Assemblée générale du 19 mai 2017	Assemblée générale relative à l'exercice 2022
CROWE HAF Membre du réseau Crowe Global représenté par M. Marc de Prémare et M. David Kharoubi 16, rue Camille-Pelletan 92300 Levallois-Perret	Assemblée générale du 23 mai 2008	Assemblée générale du 27 mai 2016	Assemblée générale relative à l'exercice 2021

7.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

	Premier mandat	Dernier renouvellement	Expiration du mandat
ÉTOILE AUDIT & CONSEIL Membre indépendant de Crowe Global représenté par M. Olivier Grivillers 85, rue Édouard-Vaillant 92300 Levallois-Perret	Assemblée générale du 27 mai 2016	N/A	Assemblée générale relative à l'exercice 2021

7.4 Capital social

7.4.1 Historique du capital social

Toutes les augmentations de capital correspondent à des levées de souscription d'actions.

Événement	Date Conseil d'administration constatant l'augmentation de capital	Nombre de titres créés	Nombre d'actions composant le capital social	Capital social (en €)
Augmentation de capital	6 janvier 2009	15 396	3 019 965	12 079 860
Augmentation de capital	19 janvier 2010	21 796	3 041 761	12 167 044
Augmentation de capital	19 janvier 2011	8 285	3 050 046	12 200 184
Division par 4 du nominal ^(a)	Non applicable	12 200 184	12 200 184	12 200 184
Augmentation de capital	11 mars 2015	8 000	12 208 184	12 208 184
Augmentation de capital	9 février 2016	135 290	12 343 474	12 343 474
Augmentation de capital	28 mars 2017	157 774	12 501 148	12 501 148
Augmentation de capital	27 mars 2018	62 210	12 563 358	12 563 358
Augmentation de capital	26 mars 2019	17 903	12 581 261	12 581 261
Augmentation de capital	24 mars 2020	14 900	12 596 161	12 596 161
Augmentation de capital	24 mars 2021	6 513	12 602 674	12 602 674
Augmentation de capital	23 mars 2022	38 441	12 641 115	12 641 115

(a) Intervenu le 23 janvier 2014.

7.4.2 Titres non représentatifs du capital social

Non applicable.

7.5 Accessibilité du document au public

Les Documents de référence sont disponibles sur le site Internet www.guerbet.com sous la rubrique « Finance », tout comme les autres documents liés à l'information réglementée (rapports financiers semestriels, communiqués de presse, déclarations mensuelles du nombre d'actions et de droits de vote, etc.).

De plus, conformément aux dispositions légales, tout actionnaire peut venir exercer son droit de communication permanent et ainsi venir consulter les documents cités à l'article L. 225-15 du Code de commerce au siège social situé au 15, rue des Vanesses – 93420 Villepinte.

7.6 Informations d'ordre général sur la Société

7.6.1 Forme juridique et dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est Guerbet. Elle est organisée sous la forme d'une société anonyme (SA) à Conseil d'administration de droit français régie par le Code de commerce. Le siège social se situe au 15, rue des Vanesses, 93420 Villepinte ; le numéro de téléphone est le

+33 (0)1 45 91 50 00 et l'adresse Internet est www.guerbet.com (les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus).

7.6.2 Date de constitution

La société Guerbet a été créée le 16 juillet 1926 par transformation d'une société en participation, fondée en 1901 en société en commandite simple, puis transformée en société anonyme le 1^{er} janvier 1965. La forme « Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance » a été adoptée le 27 octobre 2001 avant d'être modifiée lors de

l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2010 pour passer sous la forme « Société anonyme à Conseil d'administration ». La date d'expiration de la Société est le 30 juin 2100 sauf dissolution anticipée ou prorogation comme ce fut le cas pour 99 années lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 1998.

7.6.3 Registre du commerce et des sociétés (RCS)

La société Guerbet est identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 308491521 tandis que son activité est rattachée au code APE 2120 Z – Fabrication de préparations pharmaceutiques. Son numéro de LEI est : 969500WV1U1WQ059L135.

7.6.4 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

7.7 Statuts (extraits)

7.7.1 Dispositions statutaires régissant le fonctionnement des organes de direction et d'administration

7.7.1.1 Pouvoirs du Conseil d'administration (article 12)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration donne les autorisations prévues par la loi (notamment celles prévues aux termes des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce) ainsi que, à titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers, les autorisations mentionnées sous l'article 14 des présents statuts.

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

À peine de nullité, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que

ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers des tiers. La même interdiction s'applique au Directeur Général, au(x) Directeur(s) Général(aux) délégué(s) et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs, ainsi qu'aux conjoints, ascendants et descendants des personnes ci-dessus visées et à toute personne interposée.

Les administrateurs ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagements de la Société, autres que celles prévues par les dispositions légales en vigueur.

7.7.1.2 Pouvoirs du Directeur Général (article 14)

Sous réserve des limitations légales, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Toutefois, à titre de Règlement Intérieur et sans que les limitations puissent être opposées aux tiers, le Conseil d'administration peut limiter l'étendue des pouvoirs du Directeur Général.

7.7.1.3 Pouvoirs du Directeur Général délégué (article 14)

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Toutefois, il dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

7.7.2 Dispositions statutaires régissant la répartition des bénéfices

7.7.2.1 Répartition statutaire du résultat (article 23)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable, il est prélevé sur ce bénéfice la somme nécessaire pour distribuer aux actionnaires un premier dividende, non cumulatif, égal à 6 % du montant libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée générale prélève toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe un, est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions de ce dividende ou de ces acomptes sur dividende.

7.7.3 Dispositions statutaires liées au capital

Les dispositions statutaires liées au capital sont détaillées dans la troisième partie de ce Document, « Guerbet et ses actionnaires ».

7.7.4 Autres dispositions statutaires

7.7.4.1 Objet social (article 2)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la recherche, le développement et l'invention de tous produits pharmaceutiques ou chimiques, ainsi que de tous dispositifs médicaux ;
- la fabrication, l'achat et la commercialisation de tous produits pharmaceutiques ou chimiques, ainsi que de tous dispositifs médicaux ;
- le développement et la commercialisation de services, sous quelques formes que ce soit, directement ou indirectement liées aux activités pharmaceutiques et médicales et plus généralement aux activités de santé ;
- toutes activités industrielles, commerciales et financières, directement ou indirectement liées à cet objet, y compris les activités de recherche, et la création, l'acquisition, la détention, l'exploitation et la vente de brevets, de licences, de savoir-faire et plus généralement de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle ;
- ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.

7.8 Tables de concordance

7.8.1 Prospectus européen

La table de concordance du Document d'enregistrement universel permet d'identifier les informations prévues par les annexes, 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.

Dans le tableau ci-dessous, les pages mentionnées font référence au présent Document d'enregistrement universel de Guerbet déposé auprès de l'AMF.

	Rubrique	Page
1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	
1.1	Personnes responsables des informations	242
1.2	Déclaration des personnes responsables	242
1.3	Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	Non applicable
1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	Non applicable
1.5	Déclaration de l'autorité compétente	Non applicable
2	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Noms et adresses	242
2.2	Changement éventuel	Non applicable
3	Facteurs de risques	104-108
4	Informations concernant l'émetteur	
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	244
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	244
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	244
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	1 ; 244-246
5	Aperçu des activités	
5.1	Principales activités	
5.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	15-22
5.1.2	Nouveaux produits ou services importants lancés sur le marché	26-31
5.2	Principaux marchés	22-23
5.3	Événements importants	98-99
5.4	Stratégie et objectifs	2-3 ; 6-7 ; 10-11 ; 95-112
5.5	Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	31
5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	24
5.7	Investissements	
5.7.1	Investissements importants réalisés	7 ; 14 ; 26-30
5.7.2	Principaux investissements en cours ou que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement	Non applicable
5.7.3	Co-entreprises et engagements pour lesquels l'émetteur détient une proportion significative du capital	Non applicable
5.7.4	Questions environnementales	Non applicable

	Rubrique	Page
6	Structure organisationnelle	
6.1	Description sommaire du Groupe	6-7 ; 12-13
6.2	Liste des filiales importantes	32-33 ; 208-209
7	Examen de la situation financière et du résultat	
7.1	Situation financière	
7.1.1	Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	14 ; 96-98 ; 166-169 ; 215-217
7.1.2	Prévisions de développement futur et activité en matière de recherche et de développement	14 ; 26-31
7.2	Résultat d'exploitation	
7.2.1	Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	96-99
7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	96-99
8	Trésorerie et capitaux	
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	14 ; 86-88 ; 100 ; 166-169 ; 177 ; 191-194
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	98 ; 168
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	167-168 ; 181 ; 202 ; 216 ; 227
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	216 ; 227
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues	168
9	Environnement réglementaire	105
10	Informations sur les tendances	
10.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente et changement significatif de performance financière du Groupe, survenus depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date d'enregistrement du Document d'enregistrement universel	98-99
10.2	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	98-99
11	Prévisions ou estimations du bénéfice	
11.1	Prévisions ou estimations de bénéfice publiées	98-99
11.2	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévision	Non applicable
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	Non applicable
12	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
12.1	Informations concernant le Conseil d'administration et la Direction générale	36-63
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction générale	38-39
13	Rémunérations et avantages	
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales	64-79
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	64-79

	Rubrique	Page
14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1	Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	41-57
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur	38
14.3	Informations sur les Comités du Conseil	59-64
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	80
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	Non applicable
15	Salariés	
15.1	Nombre de salariés	6 ; 117-127 ; 200
15.2	Participations et stock-options	64-79 ; 89-92 ; 198-199
15.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	86-87 ; 122
16	Principaux actionnaires	
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital à la date du Document d'enregistrement universel	86-88
16.2	Existence de droits de vote différents	86-88
16.3	Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle	92
16.4	Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	Non applicable
17	Transactions avec des parties liées	230
18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1	Informations financières historiques	
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit	96-98 ; 166-214
18.1.2	Changement de date de référence comptable	Non applicable
18.1.3	Normes comptables	170-175
18.1.4	Changement de référentiel comptable	170-175
18.1.5	Informations financières en normes comptables françaises	218-220
18.1.6	États financiers consolidés	166-169
18.1.7	Date des dernières informations financières	170
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	Non applicable
18.3	Audit des informations financières annuelles	210-214
18.4	Informations financières pro forma	Non applicable
18.5	Politique de distribution de dividendes	Non applicable
18.5.1	Description de la politique de distribution de dividende et de toute restriction applicable	Non applicable
18.5.2	Montant du dividende par action	85
18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	104
18.7	Changement significatif de la situation financière	98-99
18.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	104
18.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	98-99

	Rubrique	Page
19	Informations supplémentaires	
19.1	Capital social	243
19.1.1	Capital social souscrit	86 ; 109
19.1.2	Titres non représentatifs du capital	243
19.1.3	Actions détenues par l'émetteur	86
19.1.4	Information sur les valeurs mobilières	Non applicable
19.1.5	Conditions d'acquisition	Non applicable
19.1.6	Informations sur le capital de tout membre de groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options	Non applicable
19.1.7	Historique du capital social	243
19.2	Actes constitutifs et statuts	244-246
19.2.1	Objet social	244
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	94
19.2.3	Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	92
20	Contrats importants	Non applicable
21	Documents disponibles	243

7.8.2 Rapport financier annuel

La table de concordance ci-après permet d'identifier les principales informations prévues à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du règlement général et de l'Autorité des marchés financiers.

Rubrique	Page
Comptes annuels	215-235
Comptes consolidés	166-209
Rapport de gestion	95-112
Rachat par la Société de ses propres actions	100
Attestation du responsable du document	242
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	236-239
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	210-214
Honoraires des Commissaires aux comptes	207
Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	36

Conception et réalisation : Ruban Blanc

Crédit photos : © Guerbet

let's get connected



www.guerbet.com

Guerbet | 

GUERBET

Société Anonyme au capital de 12 641 115 euros
Siège social : 15, rue des Vanesses - 93420 Villepinte
308 491 521 R. C. S. Bobigny

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 MAI 2022
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 20 mai à 15h00, à l'hôtel Hyatt Regency - 351 Avenue du Bois de la Pie – 95912 Roissy-en-France, les actionnaires de la Société Anonyme dénommée "GUERBET", au capital constaté de 12 641 115 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration par lettre ordinaire adressée, en date du 2 mai 2022, à chaque actionnaire nominatif. Pour les actionnaires au porteur, un avis de réunion a été inséré au B.A.L.O. n° 44 du 13 avril 2022, un avis de convocation a été inséré au B.A.L.O. n° 52 du 2 mai et dans le Journal Spécial des Sociétés n° 18 du 4 mai 2022 et un avis de convocation et de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée ont été publiés sur le site internet de la Société.

Les Commissaires aux Comptes ont également été convoqués, par lettre recommandée avec accusé de réception. La société DELOITTE & ASSOCIES représentée par Monsieur Jean-François Viat absent et excusé et le Cabinet CROWE HAF, représenté par Monsieur Marc de Prémare présent.

Madame Sonia Pinte, membre du Comité Social et Economique Central désignée pour assister aux Assemblées a été convoqué par lettre remise en main propre contre récépissé.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, lors de son entrée dans la salle de réunion, par chacun des actionnaires présents, agissant soit en son nom personnel, soit comme mandataire.

Madame Marie-Claire Janailhac-Fritsch, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

Madame Véronique Piotrowski et Monsieur Eric Guerbet, deux actionnaires présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Marc Massiot est désigné comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente déclare la séance ouverte.

Madame la Présidente constate d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée véritable par les membres du bureau que les actionnaires présents et représentés ainsi que les actionnaires ayant voté par correspondance, représentent ensemble, 8 611 900 actions, auxquelles sont rattachées 14 487 212 voix, sur 12 616 280 actions au total, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote, de sorte que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur la partie ordinaire.

Pour la partie extraordinaire, la feuille de présence permet de constater que les actionnaires présents et représentés ainsi que les actionnaires ayant voté par correspondance représentent 8 195 376 actions, auxquelles sont rattachées 13 654 164 voix, sur 12 616 280 actions au total, soit plus du quart des actions ayant droit de vote, de sorte que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur la partie extraordinaire.

Madame la Présidente dépose ensuite sur le bureau les documents suivants, qui sont mis à la disposition de l'Assemblée :

- Les statuts de la société,
- Le Document d'Enregistrement Universel / Rapport Annuel exercice 2021, déposé à l'A.M.F., comprenant notamment :
 - Les comptes sociaux de Guerbet et les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2021,
 - Le rapport de gestion sur l'exercice 2021 établi par le Conseil d'Administration,
 - Le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et les principes de détermination des rémunérations des mandataires sociaux,
 - Le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2021,
 - Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2021,
 - Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés,
 - Le rapport de l'un des Commissaires aux Comptes sur les informations RSE
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur la réduction de capital
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre
- Le texte des résolutions proposées par le Conseil d'Administration
- La copie de la lettre adressée aux propriétaires d'actions nominatives ainsi que celle adressée aux Commissaires aux Comptes et aux membres du Comité Social et Economique Central désignés pour assister aux Assemblées Générales avec les accusés de réception correspondants,
- Les avis publiés au B.A.L.O., et du Journal Spécial des Sociétés,
- La liste des actionnaires,
- La feuille de présence signée par les membres du bureau,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance.

Madame la Présidente déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation à l'Assemblée et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie.

Par ailleurs, les informations et les documents visés aux articles R 225-73-1 ont été mis en ligne sur le site internet de la société dans les délais légaux.

Puis, Madame la Présidente rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à ce jour, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2. Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et fixation du dividende ;

32. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître un bénéfice de 18 355 810 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est approuvée par 14 461 298 voix (8 627 voix contre ; 17 287 voix abstention).

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports lesquels font apparaître un bénéfice de 32 655 055 euros.

Cette résolution est approuvée par 14 461 298 voix (8 627 voix contre ; 17 287 voix abstention).

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 d'un montant de 18 355 810 euros comme suit :

(en €)	
Résultat net	18 355 810
Report à nouveau bénéficiaire	103 231 867
Total à affecter	121 587 677
Affectation à la réserve légale	4 495
Total distribuable	121 583 181
Dividende statutaire	758 467
Dividende complémentaire	9 986 481
Dividende net total	10 744 948
SOLDE AFFECTÉ AU REPORT A NOUVEAU	110 838 234

L'Assemblée Générale décide en conséquence la mise en paiement d'un dividende de 0,85 euro par action. Le dividende sera mis en paiement à compter du 1er juillet 2022.

Il est précisé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que, dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur, ce dividende brut sera soumis à un prélèvement forfaitaire unique liquidé au taux global de 30 % (soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % au titre des prélèvements sociaux), sauf option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu qui aurait dans ce cas vocation à s'appliquer à l'ensemble des revenus du capital perçus en 2021. En cas d'option pour le barème progressif, cette option ouvrira droit à l'abattement proportionnel de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, soit 0,34 euro par action. Ce régime est applicable aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Montant global distribué	Dividende brut par action ⁽¹⁾	Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2 du code général des impôts ⁽²⁾
2018	10 694 071,85 €	0,85 €	0,34 €
2019	8 817 312,70 €	0,70 €	0,28 €
2020	8 821 871,80 €	0,70 €	0,28 €
(1) Avant prélèvements fiscaux et sociaux. (2) Pour les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France, en cas d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu			

L'Assemblée Générale décide que, conformément aux dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions que la Société viendrait à détenir lors de la mise en paiement sera affecté au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est approuvée par 14 483 272 voix (3 709 voix contre ; 231 voix abstention).

TRENTE-DEUXIEME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est approuvée par 13 649 419 voix (4 351 voix contre ; 394 voix abstention).

----- Fin de l'Extrait -----

Pour extrait conforme au procès-verbal

Fait à Villepinte, le

DocuSigned by:
David Hale
F1FD9B6209BB420...

Monsieur David HALE
Directeur Général

DocuSigned by:

David Hale

F1ED9B6200BB420...

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Incluant le Rapport Financier Annuel

2021

Guerbet | 

SOMMAIRE

Notre Raison d'être	2
Entretien avec David Hale, Directeur Général	4
Guerbet en bref	6

1	LE GROUPE GUERBET	9
1.1	Notre modèle d'affaires	10
1.2	Histoire de la Société	12
1.3	Principales données consolidées	14
1.4	Présentation des activités	15
1.5	Activité industrielle et logistique	25
1.6	Recherche et Développement	26
1.7	Organisation du Groupe au 31 décembre 2021	32

2	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	35
2.1	Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	36
2.2	Conseil d'administration	36
2.3	Direction générale	62
2.4	Rémunération des mandataires sociaux	64
2.5	Exceptions aux dispositions du Code Afep-Medef	80
2.6	Conventions visées à l'article L. 225-37-4-2° du Code de commerce	80
2.7	Délégations en matière d'augmentation de capital	80
2.8	Dispositions statutaires liées aux Assemblées générales	81
2.9	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange visés à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce	82

3	CAPITAL ET ACTIONNARIAT	83
3.1	Données boursières	84
3.2	Relations avec la communauté financière	85
3.3	Dividendes distribués	85
3.4	Actionnariat	86
3.5	Programme de rachat d'actions	87
3.6	Informations complémentaires concernant le capital	87

4	RAPPORT DE GESTION	95
4.1	Analyse de l'activité et du résultat	96
4.2	Événements importants survenus depuis le début de l'exercice 2022	99
4.3	Sociétés dans le périmètre de consolidation	99
4.4	Résultats des filiales détenues par Guerbet S.A.	99
4.5	Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Guerbet S.A.	99
4.6	Opérations sur actions propres de Guerbet S.A.	100
4.7	Déclaration de performance extra-financière	100
4.8	Gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne	100
4.9	Facteurs de risque	104
4.10	Autres informations légales	109

5	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	113
5.1	Gouvernance, stratégie, risques et opportunités RSE	114
5.2	Ressources Humaines	117
5.3	Préserver la santé et la sécurité des personnes	128
5.4	Minimiser les impacts environnementaux de nos activités	132
5.5	Éthique des affaires	145
5.6	Des produits et services de qualité à valeur ajoutée sociétale	151
5.7	Contribution de Guerbet aux Objectifs de Développement Durable	153
5.8	Reconnaitances externes de la performance RSE de Guerbet	154
5.9	Méthodologie de consolidation des données RSE	157
5.10	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	162

6	ÉTATS FINANCIERS ET NOTES ANNEXES	165
6.1	Comptes consolidés et annexes	166
6.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	210
6.3	Comptes individuels et annexes sociales	215
6.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	236
6.5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	240

7	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	241
7.1	Personne responsable du Document d'enregistrement universel	242
7.2	Attestation du responsable du Document	242
7.3	Commissaires aux comptes	242
7.4	Capital social	243
7.5	Accessibilité du document au public	243
7.6	Informations d'ordre général sur la Société	244
7.7	Statuts (extraits)	245
7.8	Tables de concordance	247

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Incluant le Rapport Financier Annuel

2021



Ce Document d'enregistrement universel a été déposé le 5 avril 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

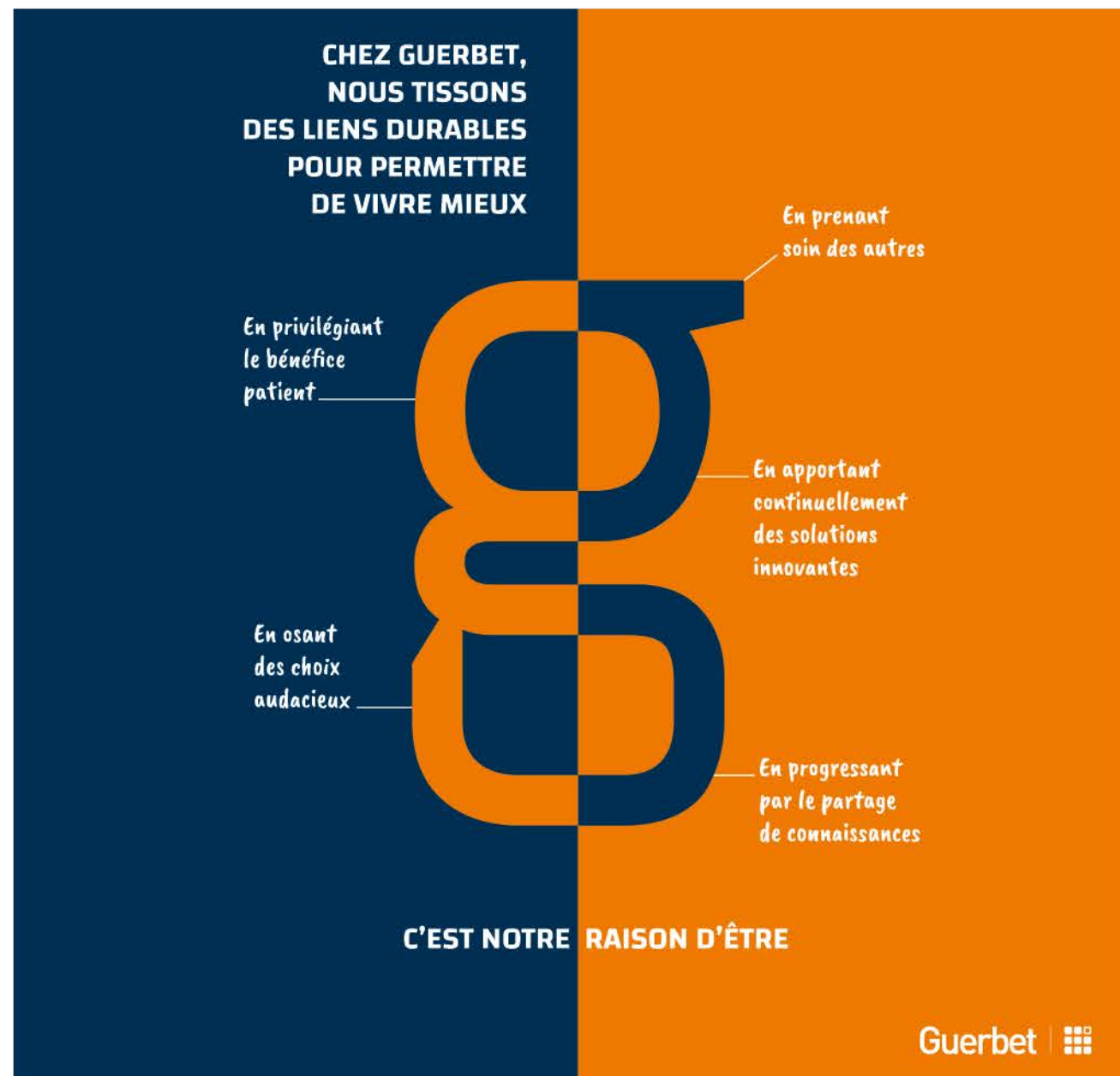
En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, les documents suivants sont inclus par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes afférent, figurant aux sections 6.1 et 6.2 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2021 sous le numéro D.21-0360 (https://www.guerbet.com/media/gr2bh2hw/guerbet_deu2020.html) ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes afférent, figurant aux sections 6.1 et 6.2 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2020 sous le numéro D.20-0369 (https://www.guerbet.com/media/yyoamg3l/guerbet_deu2019.html).

Ce Document d'enregistrement universel incluant le Rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle qui a été établie en format ESEF et est disponible sur le site <https://www.guerbet.com/fr-fr>.

GUERBET, LA RAISON D'ÊTRE

Guerbet est une entreprise de santé française qui accompagne depuis 1926 les professionnels de santé spécialisés dans l'Imagerie médicale Diagnostique et Interventionnelle. Guerbet développe et commercialise des produits de contraste, des systèmes d'injection, des dispositifs médicaux et des solutions associées, adaptés à leurs besoins.



> NOTRE MISSION

Les hommes et les femmes de Guerbet s'engagent à proposer aux professionnels de santé des produits de contraste, des **dispositifs médicaux** et des **solutions innovantes**, indispensables à l'Imagerie Diagnostique et Interventionnelle, pour améliorer le pronostic et la qualité de vie des patients.

Passionnés par leur métier, ils mobilisent leurs énergies au quotidien pour conjuguer performance, qualité et développement durable.



> NOS VALEURS



CARE

Respecter tous les acteurs de l'écosystème de Guerbet et son environnement.



INNOVATE

Être force de proposition pour améliorer la performance de Guerbet.



COOPERATE

Coopérer avec les autres et aller au-delà de notre zone de confort pour le succès collectif.



ACHIEVE

Atteindre nos objectifs et assurer la satisfaction de nos partenaires.

ENTRETIEN

David Hale,
Directeur Général

//

**Tisser des liens durables
pour permettre de vivre mieux.
C'est la Raison d'être de Guerbet
et nous nous engageons
à la faire vivre au quotidien.**

//

**2021 a été l'année au cours de laquelle vous avez révélé
la Raison d'être de Guerbet. Quelle est-elle ?**

Tisser des liens durables pour permettre de vivre mieux. C'est notre Raison d'être. Ce en quoi nous croyons chez Guerbet et qui explicite comment nous agissons de manière si singulière. La coopération et l'engagement dans le long terme sont des convictions fortes, que nous vivons au quotidien. La coopération humaine est au cœur de nos relations avec nos parties prenantes – les patients, les professionnels de santé, nos collaborateurs, les autorités publiques, nos partenaires, les actionnaires... Nous fondons nos relations sur le respect et l'intégrité, gage d'une coopération véritablement créatrice de valeur. C'est bien sûr au patient à qui nous pensons en premier, en cherchant à rendre sa vie meilleure, grâce à un diagnostic ou un traitement que nous voulons toujours plus efficace. Nous portons de l'attention à chaque être humain qui fait partie de notre environnement et nous cherchons à agir en conscience pour avoir sur elle ou lui une influence positive. Comment nous la mettons concrètement en pratique ? En prenant soin des autres, en privilégiant le bénéfice patient, en apportant continuellement des solutions innovantes, en osant des choix audacieux, en progressant par le partage de connaissance.

**Pourquoi avoir décidé de vous doter
d'une Raison d'être cette année ?**

Nous avons choisi d'identifier et de formuler notre Raison d'être pour donner encore plus de sens et de lisibilité à notre engagement de tous les jours. C'est notre manière d'exprimer clairement le sens profond que nous donnons à notre activité et à la façon dont nous définissons notre utilité. Cette Raison d'être est un moteur pour nos actions et une source d'inspiration pour nos initiatives et nos innovations. C'est une énergie nouvelle commune qui va porter l'expansion de notre entreprise. Il y a dans cette démarche l'opportunité unique de participer à quelque chose de plus grand que soi.

La crise de la Covid-19 a été comme une sorte de révélateur pour nous, qui a mis en exergue notre force commune et la fluidité évidente avec laquelle nous avons pris des décisions et défini nos objectifs – avant toute chose, la protection de nos collaborateurs. Avec cette Raison d'être, nous sommes au rendez-vous de notre esprit pionnier et rejoignons les entreprises convaincues que leur activité ne peut se penser sans prendre en compte leur impact sur la société.

Que va changer cette Raison d'être pour Guerbet ?

C'est étonnant, car d'une part elle ne change rien, puisque notre Raison d'être est notre essence, elle existe depuis toujours. Ce n'est pas une invention, mais plutôt une reconnexion à ce qui est déjà. Et d'autre part, elle change tout. Parce qu'en étant enfin formulée, elle devient une étoile polaire, un guide pour nos actions à venir, un filtre stratégique pour nos décisions futures. Nous allons pouvoir nous y référer en permanence. Cette orientation stratégique ou ce choix business répondent-ils à la contribution et à l'impact que nous cherchons à avoir ? Ces choix se font-ils dans le respect de nos valeurs ? Autant de questions qui vont nous aider à faire des choix pertinents !

**Vous avez poursuivi le développement de Gadopiclenol,
produit pour l'IRM. Où en êtes-vous et
quelles sont les prochaines étapes ?**

En mars 2021, nous avons annoncé les résultats positifs de deux études de phase III comparant l'efficacité diagnostique et la tolérance de Gadopiclenol avec une dose de gadolinium réduite de moitié par rapport au Gadobutrol, dans un large éventail d'indications couvrant le système nerveux central et différents autres territoires anatomiques (tête et cou, thorax, sein, abdomen, pelvis, système musculo-squelettique).

Gadopiclenol sera une excellente extension des solutions que nous offrons pour l'IRM avec nos produits de contraste, injecteurs, consommables, services et logiciels. Il permettra à nos clients d'utiliser une dose plus faible de gadolinium dans leur pratique clinique quotidienne. Notre ambition est de le rendre accessible au plus grand nombre de patients le plus tôt possible.

C'est à cette fin que nous avons signé en décembre 2021 une collaboration mondiale pour Gadopiclenol, sur la fabrication, ainsi que pour la recherche et le développement de futures indications. Cette collaboration mondiale permettra à deux entreprises de commercialiser le produit indépendamment sous des marques distinctes.

Il s'agit d'une décision audacieuse qui permettra de développer plus rapidement et plus largement Gadopiclenol et apportera des bénéfices significatifs pour la santé dans le monde entier.

**2021 marque aussi une étape importante
dans votre développement sur de nouvelles géographies.
Quelles sont vos ambitions ?**

Tout à fait, nous avons cette année accéléré notre développement en Asie. Nous avons ainsi créé deux nouvelles filiales, l'une en Inde et l'autre en Chine. Ces deux pays sont une opportunité de croissance incroyable pour Guerbet. Nous y commercialisons déjà nos produits, mais notre ambition est aujourd'hui d'avoir une présence en direct afin de nous développer davantage. Nous allons donc poursuivre notre structuration en Inde et en Chine afin d'être pleinement opérationnels en 2022.

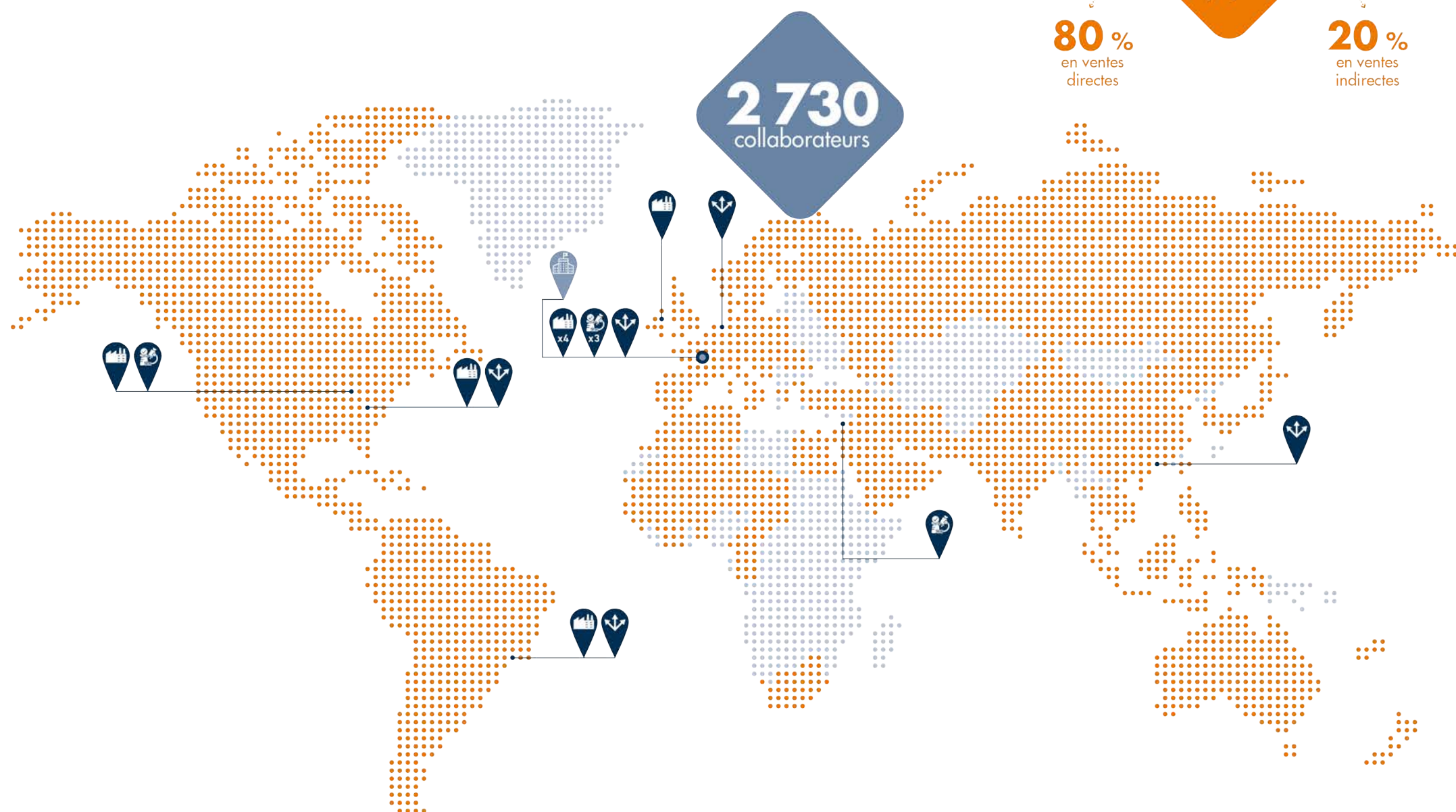
Quelles sont vos perspectives pour 2022 ?

Nous allons continuer à vivre avec de nombreuses incertitudes, liées à la pandémie, qui sera probablement encore présente. Mais notre stratégie repose toujours sur quatre piliers : l'Imagerie Diagnostique, notre cœur de métier, où nous proposons à nos clients un portefeuille de solutions interconnectées facilitant la prise de décision à chaque étape du parcours patient, comprenant les produits de contraste, les systèmes d'injection et les services techniques & solutions digitales. L'Imagerie Interventionnelle reste pour nous une source de croissance prometteuse. On s'attend encore à une hausse du recours aux procédures mini-invasives guidées par l'image. Les solutions digitales, où nous sommes pionniers, vont permettre de proposer de nouveaux outils pour des diagnostics plus sûrs : nous poursuivons nos partenariats de distribution, les codéveloppements de solutions d'Intelligence artificielle avec IBM Watson, aussi bien que nos projets de recherche interne, pour développer nos propres outils d'Intelligence artificielle sur des pathologies mal diagnostiquées, comme le cancer du pancréas. Enfin, mais non des moindres, le quatrième pilier de notre croissance est la RSE. Nos priorités en la matière sont complètement intégrées dans notre stratégie de croissance durable. Notamment pour réduire l'impact de nos activités sur l'environnement, nous voulons accélérer en définissant un plan en faveur de la lutte contre le changement climatique.

GUERBET EN BREF

Le groupe Guerbet accompagne les professionnels de santé spécialisés dans l'imagerie médicale « Diagnostique » et « Interventionnelle ».

Guerbet développe et commercialise des produits de contraste, des systèmes d'injection, des dispositifs médicaux et des solutions digitales, adaptés aux besoins des professionnels de santé.



CHIFFRES CLÉS

CHIFFRE D'AFFAIRES 2021

732,1 M€

> Répartition du chiffre d'affaires par gamme



> Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique



> Résultat net

32,6 M€

> Résultat net par action

2,59 €

> EBITDA

105,1 M€

> Résultat opérationnel

38,7 M€

> Investissements bruts retraités des dettes d'immobilisations

55,1 M€

LE GROUPE GUERBET

1.1 Notre modèle d'affaires	10	1.6 Recherche et Développement	26
1.2 Histoire de la Société	12	1.6.1 Organisation	26
1.3 Principales données consolidées	14	1.6.2 Domaines thérapeutiques	27
1.3.1 Chiffre d'affaires	14	1.6.3 Imagerie Diagnostique	28
1.3.2 Principales données consolidées	14	1.6.4 Imagerie Interventionnelle	29
1.4 Présentation des activités	15	1.6.5 Partenariats public-privé	29
1.4.1 Techniques de l'imagerie médicale	15	1.6.6 Dépenses de Recherche et Développement	30
1.4.2 Marchés	22	1.6.7 Portefeuille de Recherche et Développement	30
1.4.3 Principaux acteurs	24	1.6.8 Propriété intellectuelle	31
1.5 Activité industrielle et logistique	25	1.6.9 Protection des données cliniques	31
1.5.1 Un réseau intégré d'usines	25	1.7 Organisation du Groupe au 31 décembre 2021	32
1.5.2 Une plateforme logistique régionalisée	25	1.7.1 Une présence internationale	32
1.5.3 Un développement basé à la fois sur l'investissement et l'amélioration continue	26	1.7.2 Propriétés immobilières	34
		1.7.3 Distribution	34

1.1 Notre modèle d'affaires

NOTRE MISSION

Les hommes et les femmes de Guerbet s'engagent à proposer aux professionnels de santé des produits de contraste, des dispositifs médicaux et des solutions innovantes, indispensables à l'Imagerie Diagnostique et Interventionnelle, **pour améliorer le pronostic et la qualité de vie des patients**. Passionnés par leur métier, ils mobilisent leurs énergies au quotidien pour conjuguer **performance, qualité et développement durable**.

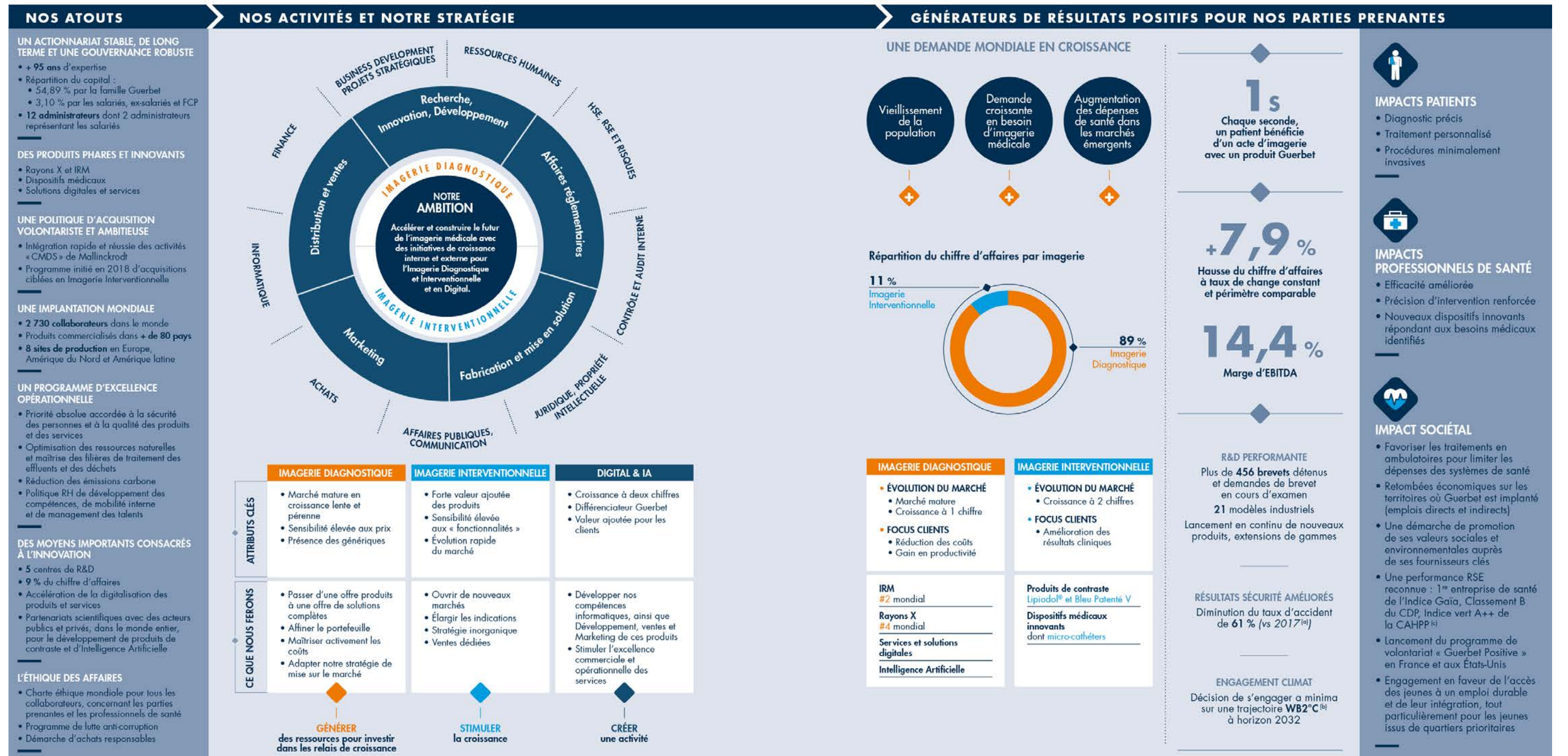
NOS VALEURS

ACHIEVE: atteindre nos objectifs et assurer la satisfaction de nos partenaires.

COOPERATE: coopérer avec les autres et aller au-delà de notre zone de confort pour le succès collectif.

CARE: respecter tous les acteurs de l'écosystème de Guerbet et son environnement.

INNOVATE: être force de proposition pour améliorer la performance de Guerbet.



(a) 2017 est l'année de référence de notre plan de performance HSE à cinq ans.

(b) Well below 2 °C.

(c) Centrale de référence.

1.2 Histoire de la Société

Guerbet est une entreprise de santé française qui accompagne depuis 1926 les professionnels de santé spécialisés dans l'imagerie médicale Diagnostique et Interventionnelle. Guerbet développe et commercialise des produits de contraste, des systèmes d'injection, des dispositifs médicaux et des solutions associées, adaptés à leurs besoins.

L'origine de l'entreprise est liée à la découverte en 1901, par Marcel Guerbet, du premier produit de contraste organique iodé.

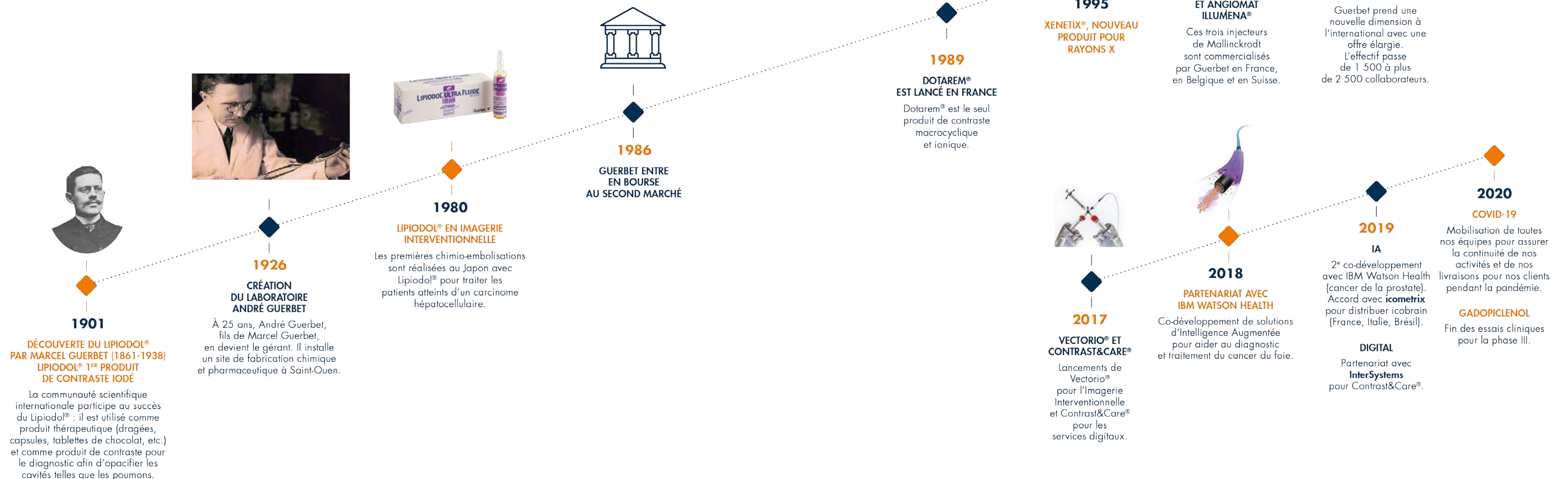
En 1926, son fils André Guerbet crée l'entreprise Guerbet, qui depuis n'a cessé de connaître un développement important, rythmé par la découverte d'innovations qui ont marqué les technologies d'imagerie médicale et les produits de contraste qui leur sont associés.

C'est ainsi que le groupe Guerbet commercialise aujourd'hui une gamme complète de produits adaptés à l'imagerie par Rayons X et à l'imagerie par résonance magnétique (IRM).

Grâce aux produits proposés par le Groupe, l'image guide la main des radiologues dans l'administration des traitements, précise le fonctionnement des organes, accélère le diagnostic, évalue la sévérité d'une pathologie et valide précocement l'efficacité des traitements.

Récemment, le groupe Guerbet a développé une nouvelle activité s'appuyant sur des technologies numériques et d'Intelligence Artificielle avec deux objectifs : le premier est d'améliorer la productivité des radiologues, par exemple avec des outils d'aide au diagnostic, et le second est d'obtenir une caractérisation tissulaire des tumeurs par imagerie, de manière à mieux orienter les traitements, voire à remplacer une biopsie sur le long terme.

Le groupe Guerbet est coté sur le compartiment B d'Euronext, et la majorité de son capital est détenue par la famille Guerbet.



1.3 Principales données consolidées

1.3.1 Chiffre d'affaires

(en K€ – normes IFRS)	2021	2020
Chiffre d'affaires	732 071	712 295
Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique	2021	2020
Europe	46,1 %	40,8 %
Autres marchés	53,9 %	59,2 %
Ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits	2021	2020
Rayons X	57,0 %	55,1 %
IRM	32,0 %	31,9 %
TOTAL IMAGERIE DIAGNOSTIQUE	89,0 %	87,1 %
IMAGERIE INTERVENTIONNELLE	11,0 %	10,3 %
AUTRES	—	2,6 %

Dans la nouvelle présentation du chiffre d'affaires par gamme de produits, les systèmes d'injection et services ont été répartis entre Rayons X et IRM. Parmi les « Autres » activités, la part

présentée ici correspond aux activités arrêtées en 2020 (*Cardinal Health*). Les autres activités poursuivies sont désormais incluses dans Rayons X.

1.3.2 Principales données consolidées

(en K€ – normes IFRS)	2021	2020*
Chiffre d'affaires	732 071	712 295
EBITDA ^(a)	105 065	100 689
Résultat opérationnel	38 685	41 872
Résultat net	32 637	18 240
Résultat net par action (en €)	2,59	1,45
Dividende par action (en €)	0,85 ^(b)	0,70
Capacité d'autofinancement	100 612	81 251
Capitaux propres	405 092	367 754
Endettement financier net	217 811	256 588
Investissements bruts retraités des dettes d'immobilisations	55 092	67 108
Endettement financier net/EBITDA	2,1	2,5

(a) EBITDA = Résultat opérationnel + dotations nettes aux amortissements et aux provisions.

(b) Montant qui sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires relative à l'exercice 2021.

* Inclut l'impact de la décision définitive de l'IFRIC d'avril 2021 sur les engagements de retraite.

1.4 Présentation des activités

1.4.1 Techniques de l'imagerie médicale



L'imagerie médicale est une spécialité médicale dont l'objectif est d'orienter, confirmer un diagnostic et/ou guider un geste thérapeutique. Elle explore l'intérieur du corps humain, principalement grâce à quatre techniques :

- les Rayons X ;
- l'imagerie par résonance magnétique (IRM) ;
- les ultrasons ;
- la médecine nucléaire.

La radiographie Rayons X, découverte en 1885, dont l'évolution a été bouleversée par la découverte du scanner RX (tomodensitométrie), en est la forme la plus ancienne.

Ces modalités et les éventuels produits associés interviennent à différents stades du diagnostic ou de la prise en charge des patients :

- aide au diagnostic ;
- évaluation de la sévérité/gravité d'une maladie ;
- aide à l'intervention ;
- aide à la prise en charge et au suivi thérapeutique ;
- amélioration des connaissances des équipes de recherche.

Lorsque la capture de l'image permet de guider un acte médical ou chirurgical, on parle d'Imagerie Interventionnelle.

En regroupant l'ensemble des techniques utilisées par la médecine pour le diagnostic et le traitement d'un grand nombre de pathologies, l'imagerie médicale a révolutionné la médecine et donné un accès immédiat et fiable à des informations essentielles au diagnostic clinique, dévoilant de nouvelles caractéristiques anatomiques tant sur le métabolisme que sur le fonctionnement des organes.

Les techniques d'imagerie médicale ne donnent plus une simple « photographie » du tissu ou de l'organe étudié, mais livrent une représentation visuelle fondée sur des caractéristiques physiques ou chimiques particulières. Ces explorations sont rendues possibles grâce aux produits de contraste adaptés aux techniques et aux équipements d'imagerie qui repoussent les limites de la connaissance du corps humain.

Les évolutions technologiques et informatiques du XXI^e siècle ont fait entrer l'imagerie médicale dans une nouvelle ère.

La rapidité d'acquisition, la définition de l'image, l'avènement du « *big data* » sont des éléments qui améliorent encore le diagnostic précoce et le suivi thérapeutique.

Nous assistons actuellement à une révolution de la pratique des radiologies grâce à l'introduction de solutions d'Intelligence Artificielle, révolution rendue possible entre autres par les avancées dans le domaine de l'apprentissage profond (*deep learning*). Ces solutions devraient permettre d'aider les radiologues en améliorant leur productivité et la qualité des diagnostics. On peut donner les exemples d'applications potentielles suivantes : segmentation ou recalage automatiques, priorisation des patients en fonction de la gravité évaluée par des algorithmes, pré-lecture avec identification et segmentation des lésions d'intérêt, seconde lecture pour des modalités de dépistage, aide à la décision pour orienter le traitement et caractérisation tissulaire des tumeurs permettant d'éviter des biopsies. Cette révolution ne sera pas instantanée et va probablement prendre quelques années, mais l'importance des investissements actuels ainsi que les communications à propos de nouvelles solutions lors des congrès spécialisés dans la radiologie indiquent qu'elle est en marche.

Les produits et solutions développés et commercialisés par Guerbet s'inscrivent dans une démarche complexe où les enjeux sont très nombreux :

• Enjeux réglementaires :

- Les produits de contraste sont des médicaments et les solutions/systèmes d'injections et outils d'Intelligence Artificielle sont des dispositifs médicaux. Les produits Guerbet sont donc régulés par deux des réglementations les plus exigeantes au monde. Ceci explique la durée de développement (plusieurs années) pour les nouveaux produits ou les améliorations sur les produits existants, afin de démontrer leur qualité, leur efficacité et leur sécurité. Ces réglementations sont en constante évolution et les produits commercialisés par Guerbet doivent s'adapter et se mettre en conformité en permanence par rapport à ces évolutions réglementaires.
- Les examens diagnostiques à réaliser pour différents types de pathologies et leurs modalités de réalisation (incluant l'utilisation de produits de contraste) sont régis par des recommandations émises par des sociétés savantes internationales ou par des commissions/comités d'experts au niveau national. Ces recommandations évoluent fréquemment au gré des améliorations technologiques des techniques d'imagerie et conditionnent les modalités et niveaux de remboursement des examens et produits envers les patients ou les hôpitaux/centres de radiologie.

• Enjeux technologiques :

- À la différence des médicaments « classiques », les produits de contraste ne sont jamais utilisés seuls mais toujours en conjonction avec une technique d'imagerie qui, elle-même, est en constante évolution et amélioration. Ainsi, les séquences d'acquisition pour les scanners et les IRM ont connu des évolutions considérables depuis leur création, permettant l'obtention d'images et informations diagnostiques toujours de plus grande qualité. Les produits et solutions proposés par Guerbet se doivent d'accompagner et de s'adapter en permanence à ces évolutions des techniques d'imagerie associées.

• Enjeux sociétaux :

- Guerbet doit proposer des produits et solutions en ligne avec les attentes et enjeux sociétaux tels que la protection de l'environnement et de la biodiversité. Ces actions peuvent recouvrir différentes approches complémentaires telles que des procédés de fabrication et l'utilisation de matériaux/de composés plus respectueux de l'environnement, une politique d'achats responsables, des conditionnements permettant de limiter les restes de produits non utilisés et évitant ainsi le risque de rejets non maîtrisés dans l'environnement.

1.4.1.1 Imagerie Diagnostique



A) Les produits de contraste

Les produits de contraste sont des médicaments dont la nature et le mode d'action s'adaptent aux techniques d'imagerie utilisées :

- en imagerie Rayons X, c'est la capacité de l'iode ou du baryum à absorber ce rayonnement qui est exploitée ;
- en imagerie par résonance magnétique (IRM), le gadolinium sous forme complexée est la matière première la plus utilisée et choisie pour ses propriétés paramagnétiques. Sous l'impulsion d'une onde de radiofréquence dans un champ magnétique, l'injection d'un complexe de gadolinium permet d'accélérer les vitesses de relaxation paramagnétique des protons des molécules d'eau, rehaussant ainsi le contraste du signal observé par IRM dans les organes où le produit est présent ;
- en échographie, les agents de contraste sont constitués de microbulles de gaz qui interagissent avec les ultrasons et entraînent une augmentation du signal échographique ;
- en médecine nucléaire, un produit radioactif ou traceur constitue la source du rayonnement qui est ensuite détecté.

L'objectif de ces produits est de révéler l'invisible. Leur intérêt médical consiste précisément à augmenter le contraste pour visualiser une structure anatomique et la distinguer ainsi des tissus voisins. Ces produits jouent un rôle crucial pour, par exemple, évaluer la fonction d'un organe comme le rein ou celle d'un tissu comme le cœur à l'occasion d'une mesure de la perfusion myocardique de ce dernier.

L'efficacité diagnostique recherchée par les radiologues et les cliniciens est donc intimement liée à la pertinence des informations obtenues par les propriétés de rehaussement du produit de contraste et son évolution dans le temps après injection. Elle se traduit par une qualité d'images statiques ou dynamiques qui précisent les données anatomiques et le fonctionnement des organes, la structure du réseau vasculaire artériel et veineux ainsi que les paramètres de perfusion. La qualité de ce diagnostic est désormais au centre du processus décisionnel thérapeutique et chirurgical des cliniciens.

Ces progrès rapides ont aussi un impact direct sur la qualité de vie des patients. Aboutissant à des diagnostics plus précoces et un meilleur arbitrage des choix thérapeutiques adaptés au profil de chaque patient, ces médicaments jouent désormais un rôle déterminant dans le développement de la médecine personnalisée en veillant à répondre aux enjeux économiques de réduction des coûts de prise en charge pour la collectivité.

B) Notre gamme de produits de contraste

CT & Cath Lab

La gamme produits de contraste CT & Cath Lab de Guerbet est composée principalement de deux produits iodés non ioniques de basse osmolalité (LOCM pour « Low Osmolar Contrast Medium ») :



- **Optiray®**, disponible en quatre concentrations : 240, 300, 320 et 350 mg d'iode/ml. Il est présenté en flacon et en seringue préremplie, conditionnement particulièrement adapté à l'injection mono-patient.

Il est utilisé dans les explorations tomодensitométriques et son profil physico-chimique est particulièrement adapté aux explorations artérielles (Cath Lab).



- **Xenetix®**, disponible en trois concentrations : 200, 300 et 350 mg d'iode/ml. Il est présenté en flacon et en poche de polypropylène (ScanBag® by Xenetix®).

Ce conditionnement innovant permet de conserver les qualités de Xenetix® tout en simplifiant les procédures d'utilisation, améliorant la sécurité du patient et du personnel médical et apportant un progrès notable dans la gestion des déchets. Ce conditionnement est l'une des réponses de Guerbet à la problématique du développement durable. La concentration de 350 mg/ml est préférentiellement utilisée dans les pathologies cardiovasculaires et la concentration de 300 mg/ml pour l'exploration des pathologies parenchymateuses (par exemple, hépatiques et rénales). Xenetix® a obtenu en 2021 une nouvelle indication en France et en Italie pour l'utilisation en mammographie spectrale avec rehaussement de contraste visant à identifier des lésions mammaires connues ou suspectées. Cette technique est en plein développement dans de nombreux pays dans le cadre des campagnes de dépistage des cancers du sein. L'approbation de cette nouvelle indication est attendue dans de nouveaux pays en 2022.

Dans la gamme produits de contraste pour Rayons X, Guerbet commercialise également trois produits iodés de haute osmolalité et une gamme de produits barytés :



- **Telebrix® Gastro** et **MD Gastroview®**, produits iodés utilisés sous forme buvable, particulièrement utiles à l'exploration des pathologies digestives, notamment dans le dépistage du cancer colorectal avec la coloscopie virtuelle.

MD Gastroview® n'est commercialisé qu'aux États-Unis et en Amérique centrale.



- **Conray®** et **Cysto-Conray®**, produits iodés utilisés par voie vasculaire ou intra-vésicale pour des explorations radiologiques diverses.

Ils sont commercialisés uniquement en Amérique du Nord et Amérique centrale.

- **Micropaque®**, **Micropaque® Scanner** et **Microtrast**, produits à base de sulfate de baryum, utilisés pour l'exploration des pathologies digestives. Ces produits sont commercialisés dans certains pays européens.

IRM

La gamme IRM de Guerbet est composée de :



- **Dotarem®**, produit de contraste macrocyclique non spécifique à base de gadolinium, qui est leader dans de nombreux marchés à travers le monde.

Ses caractéristiques physico-chimiques et son profil de sécurité en font le produit de référence en IRM. Dotarem® est utilisé pour l'exploration en IRM de nombreuses pathologies, en particulier celles du système nerveux central, ainsi que les pathologies abdominales, ostéo-articulaires et vasculaires.



- **Artirem®**, produit IRM spécifique des explorations ostéo-articulaires, qui est disponible dans neuf pays, majoritairement européens.

Il a été le premier produit proposé prêt à l'emploi dans ces pathologies par injection locale (intra-articulaire). Il permet à Guerbet d'élargir et de différencier son offre IRM.

C) Les injecteurs et systèmes d'injection de produits de contraste

Les dispositifs d'injection sont divisés en deux grandes catégories : les injecteurs – dispositifs permanents, raccordés à une source d'énergie et permettant de programmer, piloter et suivre l'injection de produit de contraste en toute sécurité – et les consommables associés. Ces derniers sont des dispositifs médicaux stériles, à usage unique ou multiple, et permettent de véhiculer le produit de contraste des contenants en flacons, en seringues préremplies ou en poches, vers le patient.

Les injecteurs de produits de contraste iodés sont aujourd'hui incontournables. En effet, les scanners disposent d'une puissance de calcul telle qu'ils peuvent réaliser des images du corps entier en quelques secondes seulement. Ces séquences d'acquisition rapide requièrent ainsi une grande précision dans le débit d'injection que seuls des appareils électromécaniques peuvent apporter afin de synchroniser l'acquisition du signal avec l'arrivée du produit de contraste. De la même manière, l'usage d'injecteurs protège les manipulateurs en radiologie des rayonnements ionisants qui ont cours pendant un examen

d'imagerie à Rayons X (car l'injecteur peut être piloté à distance). Enfin, les débits d'injection élevés sont sensibles à la viscosité des solutions injectées, ce qui se traduit par des pressions d'injection élevées, et donc une puissance mécanique que seule une machine peut exercer. En IRM, l'utilisation d'injecteurs se développe beaucoup également. En effet, tout comme en scanner Rayons X, l'évolution technologique amène vers une plus grande rapidité d'acquisition des images et nécessite des protocoles d'injection plus complexes et précis que seul un injecteur est à même de réaliser.

Pour les injecteurs comme pour les consommables associés, ces dispositifs sont cruciaux dans le quotidien des manipulateurs en radiologie : leur manipulation doit être aisée, intuitive, rapide et sûre. Les enjeux économiques pour les plateaux d'imagerie sont également importants, Guerbet y répond en proposant des solutions compétitives.

D) Notre gamme de systèmes d'injection

Guerbet dispose d'un portefeuille d'injecteurs à seringues et à poches. Les Systèmes d'Injection et Services constituent un moteur de croissance important.

Dispositifs médicaux	Noms de marque	IRM	Scanner Rayons X	Imagerie Interventionnelle
Injecteurs	OptiVantage® / OptiVantage® Multi-use Injecteur Scanner CT double tête		✓	
	Illumena® Néo Injecteur Cath Lab (nouvelle version Néo)		✓	✓
	OptiOne® Injecteur Scanner CT simple tête		✓	
	FlowSens® Injecteur Scanner CT compatible avec ScanBag® by Xenetix® et autres contenants		✓	
	OptiStar® Elite Injecteur IRM	✓		
Consommables pour tous types d'injecteurs	Gamme complète de prolongateurs	✓	✓	✓
	Secufill® Raccord patient à double valve antiretour sécurisé	✓	✓	
	Manyfill® Système de remplissage pour injecteurs à seringues (usage multi-patient)	✓	✓	

OptiVantage® est un injecteur à seringues dédié aux examens d'imagerie scanner CT, il existe en version multi-use.

FlowSens® est composé d'un injecteur double poche pour examens scanners (CT), de consommables et d'une offre complète de services associés. La solution FlowSens® est la seule du marché à combiner une technique d'injection

hydraulique sans seringue et un fonctionnement sécurisé des procédures à chaque étape de l'injection. FlowSens® est compatible avec ScanBag® et tous les produits de contraste Rayons X disponibles sur le marché.

OptiStar® est un injecteur à seringues dédié à l'IRM.

E) Les solutions digitales et d'Intelligence Augmentée

I) L'intelligence Augmentée

L'Intelligence Augmentée correspond à des solutions d'aide au diagnostic, ou d'une manière plus générale d'aide à la prise de décision médicale, qui peuvent être apportées par des logiciels utilisant des technologies d'Intelligence Artificielle. C'est un domaine où une forte croissance est attendue en radiologie pour plusieurs raisons : tout d'abord, les besoins sont énormes compte tenu du manque de radiologues au niveau mondial pour faire face au vieillissement des populations et au développement des maladies chroniques ; ensuite, les technologies d'apprentissage automatique, en particulier celles mettant en œuvre des réseaux de neurones profonds (*deep learning*), ont fait des progrès spectaculaires ces dernières années, et elles permettent des développements relativement rapides d'outils très performants. Enfin, il y a une forte promesse d'amélioration de la santé grâce à ces solutions, qui devraient permettre de diminuer la variabilité dans l'interprétation des images, d'augmenter la productivité des radiologues, et à terme d'identifier de nouveaux biomarqueurs prédictifs de l'évolution des maladies (cancers et maladies neurodégénératives en particulier) et ainsi de diminuer le nombre de biopsies requises grâce à une caractérisation des lésions par imagerie.

Une initiative d'exploration de nouvelles opportunités liées à l'Intelligence Augmentée a été mise en place chez Guerbet, avec notamment le recrutement d'un *Chief Digital Officer* en septembre 2017. En juin 2018, un premier jalon significatif a été accompli avec la signature d'un partenariat stratégique avec IBM Watson Health. Grâce à ce partenariat, Guerbet et IBM Watson Health co-développent des solutions innovantes d'aide à la décision clinique. La première, *Watson Imaging Care Advisor for Liver*, a pour but d'être un outil d'aide au diagnostic qui utilisera l'Intelligence Artificielle pour automatiser la détection, la caractérisation, le suivi, la surveillance, la prédiction de la réponse thérapeutique du cancer du foie primaire et secondaire.

Le partenariat avec IBM Watson Health a été complété par un second projet de co-développement en septembre 2019, *Watson Imaging Care Advisor for Prostate*. Celui-ci a pour objectif d'aider au diagnostic des cancers de la prostate par imagerie IRM. Cette procédure est en forte croissance au niveau mondial car elle permet d'effectuer des biopsies beaucoup plus ciblées et de manière beaucoup plus appropriée. Cependant, la lecture des images d'IRM de la prostate est complexe et requiert ainsi des radiologues très spécialisés, lesquels ne sont pas disponibles en nombre suffisant, ce qui rend important le besoin pour des solutions d'IA d'aide au diagnostic.

IBM a récemment annoncé l'intention de vendre une partie de ses activités santé au fonds Francisco Partners. Si cette opération est confirmée, elle n'aura pas de conséquence sur le partenariat stratégique avec Guerbet, qui continuera selon les mêmes modalités.

Par ailleurs, Guerbet a également mis en place un partenariat stratégique avec Icometrix, start-up leader dans le domaine de l'Intelligence Artificielle pour l'aide au diagnostic en imagerie cérébrale. Guerbet est devenu le distributeur exclusif des produits d'Icometrix en France, en Italie et au Brésil. Les quatre produits certifiés dans ces pays sont utilisés pour les cas de démence, sclérose en plaques, traumatismes crâniens et épilepsie.

Enfin, Guerbet a démarré en interne des activités de recherche sur l'aide à la détection des métastases osseuses et du cancer du pancréas. L'objectif à terme est de développer des produits qui complèteraient la gamme co-développée avec IBM.

II) Les solutions digitales en lien avec l'injection

Guerbet a développé une solution logicielle de gestion de l'injection des produits de contraste, *Contrast&Care®*.

Contrast&Care® est une solution informatique intégrée qui regroupe les informations liées aux examens injectés (produit de contraste, protocole d'injection, données patient, etc.) et qui s'interface avec les systèmes d'information utilisés en radiologie tels que le RIS (*Radiology Information System*), le PACS (*Picture Archiving and Communication System*) ou l'EMR (*Electronic Medical Records*).

Cette solution améliore ainsi l'efficacité et la traçabilité tout en simplifiant le processus de prise de décision au sein des centres d'imagerie.

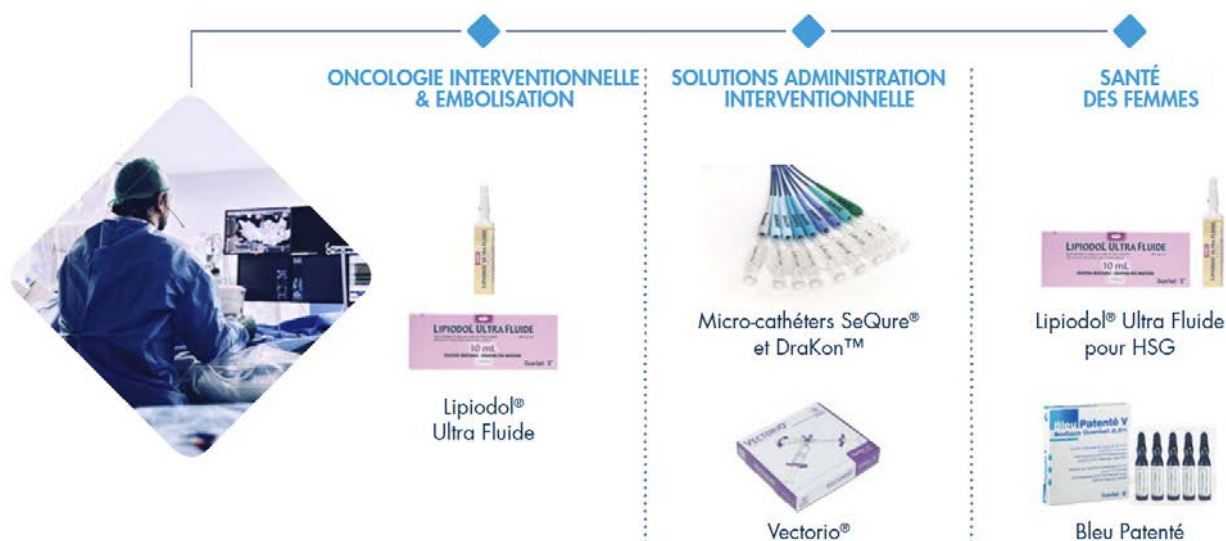
Contrast&Care® est compatible avec les principaux injecteurs Guerbet.

Contrast&Care® a été présenté la première fois dans le cadre du RSNA (*Radiological Society of North America*) en 2017. En 2018, une seconde version a été présentée au RSNA qui permet une mise en conformité avec la loi HIPAA aux États-Unis (*Health Insurance Portability and Accountability Act*) et comporte des avancées en matière de cybersécurité. En 2019 un partenariat stratégique avec InterSystems (un des leaders mondiaux des technologies de l'information, notamment pour la santé) a été établi pour développer une nouvelle version. La technologie d'InterSystems assurera l'interopérabilité et permettra une intégration optimale de la solution de *Contrast&Care®* avec les systèmes d'information hospitaliers. Guerbet a présenté au RSNA 2020 la nouvelle version de sa solution appelée *Contrast&Care®+*. Cette version est plus efficace, grâce à l'ajout de la gestion des bibliothèques de protocoles d'injection et à la possibilité d'envoyer un protocole d'injection directement à un injecteur compatible.

Guerbet commercialise également **Dose&Care®**, une solution informatique opérationnelle pour le suivi de l'exposition du patient aux rayons ionisants. Elle collecte les données de toutes sortes de modalités (CT, tables RX, fluoroscopie, mammographies, etc.), crée un historique des examens pour chaque patient, aide les centres d'imagerie à mettre en place des politiques de bonne pratique et à répondre aux exigences réglementaires. Dose&Care® rassemble les données dans une

bibliothèque centralisée et présente l'historique des doses de Rayons X pour chaque patient, avec des options pour afficher les informations graphiquement et numériquement, et sous forme de dose efficace. Dose&Care® s'interface avec les systèmes d'information utilisés en radiologie tels que le RIS (*Radiology Information System*), le PACS (*Picture Archiving and Communication System*) ou le HIS (*Hospital Information System*) en utilisant les standards de communication DICOM et HL7.

1.4.1.2 Imagerie Interventionnelle



L'Imagerie Interventionnelle comprend l'ensemble des actes médicaux minimalement invasifs ayant pour but le diagnostic et/ou le traitement d'une pathologie. Elle est réalisée sous guidage et contrôle d'une méthode d'imagerie (Rayons X, ultrasons, IRM), où le produit de contraste sert à guider la main du radiologue interventionnel et à vectoriser des médicaments utilisés pendant la procédure au plus près de la lésion à traiter. Elle fait l'objet d'applications innovantes dans de nombreuses indications.

L'Imagerie Interventionnelle permet ainsi de réaliser l'acte diagnostique et l'acte thérapeutique en une seule procédure, grâce aux techniques de radiologie. Ces procédures minimalement invasives, souvent considérées comme une alternative à un acte chirurgical, permettent de raccourcir la durée d'hospitalisation et de limiter les complications post-procédures. Les plus connues sont les angioplasties vasculaires, les procédures d'embolisation, les ablations tumorales par voie percutanée (radiofréquence, cryothérapie, électroporation) ou chimique (chimio-embolisation ou radio-embolisation *in situ*).



- **Lipiodol®** (esters éthyliques d'acides gras iodés de l'huile d'œuf) a été initialement développé pour l'Imagerie Diagnostique, la lymphographie et l'hystérosalpingographie.

Il est aujourd'hui très utilisé en Imagerie Interventionnelle pour la Chimio-Embolisation TransArtérielle conventionnelle (cTACE) dans le cadre du traitement du carcinome hépatocellulaire (CHC) où Lipiodol® est utilisé comme visualisateur (agent de contraste), vecteur de médicaments anticancéreux et comme agent embolique. La cTACE figure au rang des recommandations (*guidelines*) de nombreuses sociétés savantes pour le traitement des patients atteints de CHC, au stade intermédiaire, en Europe, au Japon, en Chine et aux États-Unis.

Récemment (2020-2021), les recommandations scientifiques de plusieurs sociétés savantes ont élargi la population de patients atteints de CHC éligibles au traitement par cTACE à certains stades précoces de la maladie.

À ce jour, Lipiodol® est indiqué dans le cadre de la lymphographie dans 52 pays, la cTACE et l'imagerie du cancer du foie dans 45 pays, l'embolisation vasculaire sélective en association avec les colles chirurgicales dans 22 pays. Lipiodol® est également indiqué pour l'hystérosalpingographie dans 25 pays, dont huit avec une indication chez les femmes effectuant un bilan d'infertilité. Guerbet prévoit une extension et homologation d'indication chez les femmes effectuant un bilan d'infertilité dans plusieurs pays d'Europe, d'Asie-Pacifique et d'Amérique latine.



- **Vectorio®**, **cTACE Mixing & Injection System**, spécifiquement développé pour Lipiodol® dans le cadre de la cTACE, est aujourd'hui approuvé dans 43 pays.



- **Bleu Patented V** est un colorant stérile injectable.

Il permet la visualisation du système lymphatique, principalement pour le repérage préopératoire du (des) ganglion(s) sentinelle(s) dans la chirurgie du cancer du sein.

Cette indication permet de répondre à une problématique de réalisation ou non d'une chirurgie agressive concernant l'étendue du curage ganglionnaire.



- **SeQure®** et **DraKon™** sont deux micro-cathéters destinés aux procédures d'embolisation périphérique.

Ils offrent aux radiologues interventionnels des capacités de navigation améliorées pour leur permettre d'accéder aux anatomies complexes et à des zones plus éloignées. Si tous deux sont conçus pour optimiser les performances de navigation, SeQure® diffère de DraKon™ par la présence de perforations latérales. Grâce à ce design unique, SeQure® utilise le flux pour former une barrière fluïdique qui va permettre de contrôler le reflux, diminuant ainsi le risque d'embolisation non ciblée et permettant de délivrer davantage de traitement dans le vaisseau cible.

SeQure® et DraKon™ ont été intégrés au portefeuille Guerbet après l'acquisition d'Accurate Medical Therapeutics en janvier 2018. Ces deux micro-cathéters sont commercialisés aux États-Unis et dans plusieurs pays européens.

1.4.2 Marchés

1.4.2.1 Le marché de l'Imagerie Diagnostique

Le marché de l'Imagerie Diagnostique se répartit pour Guerbet entre produits de contraste d'imagerie Rayons X, IRM et solutions d'injections :

Produits de contraste d'imagerie Rayons X

Guerbet est le numéro 4 mondial en produits de contraste d'imagerie Rayons X, estimé à une valeur de 2,8 Md€ en 2021⁽¹⁾. Cette estimation de marché repose sur une croissance en volume soutenue par rapport à 2020, nuancée par une baisse des prix due à la pression des génériques⁽¹⁾.

Produits de contraste d'imagerie (IRM)

Guerbet est le numéro 2 mondial en produits de contraste d'imagerie IRM, estimé à plus de 0,9 Md€ en 2021⁽¹⁾.

Cette estimation de marché repose sur une croissance en volume soutenue par rapport à 2020, nuancée par une baisse des prix due à la pression des génériques⁽¹⁾.

Injecteurs et dispositifs médicaux pour injection

Guerbet est le numéro 3 mondial sur le marché des injecteurs et dispositifs médicaux pour injection d'Imagerie Diagnostique, estimé à une valeur de 1,4 Md€ en 2021⁽¹⁾.

Ce marché est soutenu par la croissance du nombre d'examen injectés et l'augmentation du nombre d'installations d'équipements CT et IRM.

⁽¹⁾ Sources : rapports financiers et études de marchés spécifiques.

Tendances sur ces marchés

Par rapport à l'année 2020, lors de laquelle la pandémie de Covid-19 avait eu un impact fort et immédiat sur ces marchés, l'année 2021 a permis une récupération complète des marchés en volume, malgré les suites de la pandémie. Les facteurs suivants influent sur ces marchés :

- a. la reprise des installations d'équipements Scanner CT/IRM, avec même, dans certains pays, des investissements supplémentaires dans le domaine de la santé du fait de la pandémie, entraînant une croissance des installations d'injecteurs ;
- b. l'augmentation du nombre de procédures, et donc d'examens injectés, due à l'augmentation du parc d'équipements, l'amélioration de la productivité des examens, renforcée par un arriéré d'examens suite à l'annulation de certains d'entre eux, voire la fermeture temporaire de centres d'imagerie en 2020 ;
- c. en tendance inverse, une baisse des prix des produits de contraste due à l'accroissement des génériques.

Par ailleurs, le marché des services est en pleine expansion du fait du développement des technologies digitales.

1.4.2.2 Le marché de l'Imagerie Interventionnelle

Le marché de l'embolisation transartérielle est évalué à 2,6 Md€, dont 1,2 Md€ pour la partie neurovasculaire et 1,4 Md€ en périphérique (reste du corps incluant l'oncologie interventionnelle et excluant la cardiologie interventionnelle). Aujourd'hui, Guerbet évolue principalement sur la partie périphérique, du fait de l'ancrage fort de Lipiodol® dans le traitement du cancer du foie et de l'acquisition des micro-cathéters de la plateforme Accurate. Cependant, Lipiodol® est déjà utilisé en neurovasculaire, notamment pour l'embolisation à la glu des malformations artérioveineuses.

Le marché de l'embolisation transartérielle en périphérique peut s'appréhender de la façon suivante :

- a. **Oncologie** (principalement dans le traitement du cancer du foie), avec un marché évalué à 500 M€ en 2019 (hors Covid-19). Aujourd'hui, la cTACE représente dans le monde presque trois procédures sur quatre (dominante en Asie), les principales alternatives étant la DEBTACE et la Radioembolisation.
- b. **Embolisation** (hors oncologie), avec un marché évalué à 560 M€ en 2019 (hors Covid-19). Ce dernier rassemble des procédures telles que le traitement des tumeurs bénignes (fibrome utérin, hyperplasie de la prostate), des hémorragies, des malformations ou anévrysmes vasculaires grâce à un portefeuille de produits comprenant les *coils*, les *plugs*, les particules et les liquides emboliques. Guerbet est présent aujourd'hui sur ce marché à travers l'utilisation du Lipiodol® dans l'embolisation à la glu, qui peut dépasser en volume, notamment dans certains pays européens, l'utilisation faite en Oncologie.
- c. **Accès**, avec un marché évalué à 340 M€ en 2019 (hors Covid-19). Il inclut l'ensemble des dispositifs médicaux permettant aux praticiens d'accéder à la zone à traiter (fil de guidage, micro-cathéters, etc.). Les micro-cathéters comptent pour une grande partie de ce marché au sein duquel Guerbet souhaite prendre une place importante à l'aide de sa plateforme innovante Accurate.

La croissance attendue de ces marchés dépend des indications et du développement respectif des pratiques au sein des pays. Le marché de l'embolisation transartérielle en périphérique connaît une croissance robuste de 3 % à 9 %, supportée par la mise en évidence des avantages liés aux traitements peu invasifs (efficacité, qualité de vie des patients, coûts). Le développement de nouvelles pratiques, encore au stade des études cliniques, pourrait accélérer le recours à la radiologie interventionnelle dans les années à venir.

1.4.3 Principaux acteurs

Le portefeuille de Guerbet est composé de :

- produits de contraste en IRM et Rayons X pour l'Imagerie Diagnostique ;
- Systèmes d'Injection et Services ;
- produits pour l'Imagerie Interventionnelle.

Ses principaux concurrents sont différents selon les activités, Imagerie Diagnostique ou Interventionnelle, certains n'étant pas présents sur ces deux marchés.

Société	Imagerie Diagnostique		Systèmes d'Injection et Services	Imagerie Interventionnelle
	IRM	Rayons X		
Guerbet	✓	✓	✓	✓
Bayer Healthcare	✓	✓	✓	✓
			Medrad	
GE Healthcare	✓	✓		✓
Bracco	✓	✓		✓
Nemoto			✓	
Medtron			✓	
Ulrich Medical			✓	
Merit Medical				✓
Sirtex Medical				✓
Terumo				✓
Boston Scientific/BTG				✓
Medtronic				✓
Siemens Healthineers/Varian				✓

À l'échelle mondiale, les principales entreprises qui commercialisent les produits de contraste pour Rayons X et IRM sont Guerbet, Bayer Healthcare, General Electric Healthcare et Bracco, dont voici les principaux produits :

Société	Nationalité	IRM	Rayons X
Guerbet	France	Dotarem® (Magnescope® au Japon) Artirem®	Optiray® Optiject® Xenetix® Telebrix® Conray® Gastroview®
Bayer Healthcare	Allemagne	Gadovist® (Gadavist® aux États-Unis) Magnevist® Primovist® Générique de Dotarem®	Ultravist® Radioselectan®
GE Healthcare	États-Unis	Omniscan™ Générique de Dotarem®	Visipaque® Omnipaque®
Bracco	Italie	Multihance® Prohance®	Lomeron® Lopamiron®

Par ailleurs, des génériques de Dotarem® sont commercialisés dans de nombreux pays, y compris aux États-Unis, en Europe, en Corée du Sud, en Chine et en Inde, par entre autres les sociétés GE Healthcare, Sanochemia, Bayer Healthcare et ses filiales, T2Pharma, b.e. imaging, DongKook Pharmaceutical, Jiangsu Hengrui Medicine.

1.5 Activité industrielle et logistique

Cette activité est sous la responsabilité de la Direction des Opérations techniques, qui gère l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement, depuis les matières premières jusqu'à la livraison au client final, avec pour mission d'en optimiser les délais et les coûts, tout en garantissant le meilleur niveau de qualité d'un bout à l'autre de la chaîne.

Dans toutes ses décisions, Guerbet porte une attention particulière au respect de ses engagements en matière de RSE. Ceux-ci sont développés au chapitre 5.

1.5.1 Un réseau intégré d'usines

Guerbet développe, industrialise et fabrique la plupart de ses produits dans son réseau intégré d'usines spécialisées.

La fabrication des principes actifs utilisés comme matières premières dans les produits de contraste se concentre en Europe (France et Irlande) sur les trois sites chimiques spécialisés du Groupe :

- Lanester et Dublin, usines spécialisées dans la production de principes actifs pour l'activité Rayons X avec la mission commune d'accroître les volumes produits et d'abaisser les prix de revient industriels à travers une politique d'amélioration continue de la performance industrielle et des procédés de synthèse ;
- le site de Marans fabrique les principes actifs du Dotarem® et du Lipiodol®. La stratégie de ce site a été réorientée dès 2015 afin de le recentrer sur ces deux principes actifs stratégiques en arrêtant progressivement la fabrication à façon d'autres principes actifs pour d'autres industriels du secteur. Ce recentrage a permis une meilleure sécurisation des approvisionnements de Dotarem® tout en augmentant de façon significative les capacités disponibles.

Les activités de formulation, de mise en solution des principes actifs et de remplissage s'effectuent dans les trois usines pharmaceutiques du Groupe réparties sur trois continents :

- l'usine d'Aulnay-sous-Bois (France), site historique de Guerbet pour le remplissage de produits Rayons X et Dotarem®, sert principalement les marchés européens et asiatiques ;

- l'usine de Rio de Janeiro (Brésil), dont la spécialisation porte sur les produits Rayons X et Dotarem®, sert les marchés d'Amérique latine ;
- l'usine de Raleigh, en Caroline du Nord (États-Unis), est un site de remplissage de produits Rayons X et de Dotarem®. Ces productions sont conditionnées en seringues pour l'ensemble des marchés mondiaux et en flacons pour les marchés d'Amérique du Nord et du Sud.

Afin de procéder à l'enregistrement et à la préparation du lancement de Gadopictlenol (nouveau produit IRM), des investissements ont été réalisés sur les sites de Marans, Lanester, Aulnay-sous-Bois et Raleigh. Les premiers lots de taille industrielle ont été produits au cours de l'année 2021.

L'appui de partenaires externes, spécialisés en Europe, mais également en Asie, est requis sur certaines productions ciblées : c'est le cas pour le remplissage de Lipiodol® pour l'ensemble des marchés servis, ainsi que pour un nombre limité de produits Rayons X pour des marchés ponctuels.

La fabrication des injecteurs et des dispositifs médicaux associés s'appuie principalement sur le site Guerbet de Cincinnati (États-Unis), berceau de la marque Liebel-Flarsheim, ainsi que sur le site Guerbet de Lyon (France). Ces sites se chargent de la conception et de l'assemblage des injecteurs, la fabrication des composants et des consommables étant sous-traitée à des partenaires spécialisés.

Enfin, la fabrication des micro-cathéters nouvellement intégrés dans la gamme des produits Guerbet est confiée à un partenaire externe aux États-Unis pour tous les marchés servis.

1.5.2 Une plateforme logistique régionalisée

L'acquisition de CMDS, en doublant les volumes à acheminer vers les clients, a permis également à Guerbet d'atteindre dès 2017 une masse critique suffisante au niveau mondial pour capturer des synergies importantes sur le transport et le stockage.

Ces synergies ont été rendues possibles par la refonte de notre réseau de distribution et de transport sur l'ensemble des régions.

1.5.3 Un développement basé à la fois sur l'investissement et l'amélioration continue

Guerbet poursuit son programme d'investissements industriels et le développement de son réseau afin de garantir :

- la sécurité et la conformité des opérations par l'harmonisation des systèmes de production et de management de la qualité ;
- le service et la fiabilité des approvisionnements par une augmentation des capacités, une amélioration de la fiabilité des installations et une meilleure planification de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement ;

- la compétitivité de l'outil industriel et, en particulier, sa performance environnementale par la modernisation des usines et l'amélioration des procédés de fabrication.

Ce programme d'investissements a été renforcé par la mise en place d'une démarche globale d'Excellence Opérationnelle visant à déployer sur l'ensemble des sites les meilleures pratiques issues du Groupe ou de benchmarks externes, ainsi qu'à renforcer la culture d'amélioration continue du Groupe.

1.6 Recherche et Développement

L'ambition de Guerbet est de proposer aux professionnels de la radiologie et aux patients des solutions innovantes, composées de médicaments ou de dispositifs médicaux (y compris des solutions « logicielles ») qui répondent à leurs besoins.

Guerbet axe ses travaux sur les deux segments de l'imagerie médicale que sont l'**Imagerie Diagnostique** et l'**Imagerie Interventionnelle**.

1.6.1 Organisation

La Direction Recherche, impliquée dans les activités d'Imagerie Diagnostique et d'Imagerie Interventionnelle, dispose des compétences scientifiques et techniques, organisées en cinq départements, pour assurer l'exploration puis la validation des axes de recherche :

- *Development & Engineering (D&E)* : équipe d'ingénierie spécialisée dans le développement de dispositifs médicaux (injecteurs et consommables) ;
- *Digital* : équipe d'ingénierie spécialisée dans le développement de dispositifs médicaux (logiciels, IT, santé) ;
- *Accurate* : équipe d'ingénierie spécialisée dans le développement de dispositifs médicaux interventionnels (cathéters, etc.) ;
- *Augmented Intelligence (AI)* : équipe de recherche et développement de solutions d'Intelligence Augmentée ;
- *Research & Innovation (R&I)* : équipe de recherche et innovation dans le domaine pharmaceutique et dans le domaine des dispositifs médicaux (chimie, physico-chimie, formulation, spectrométrie de masse – bio-analyse, études précliniques exploratoires et réglementaires, partenariats publics et/ou privés) et département Brevets (gestion de portefeuille brevets, dépôt de brevets, études dans le domaine de la propriété industrielle, etc.).

La Direction Développement, Affaires Médicales et Réglementaires est organisée en quatre domaines d'activités principaux :

- développement clinique : toutes les activités liées à la conduite des études cliniques pour les dispositifs médicaux comme pour les médicaments, de la phase I à la phase IV, de la conception du protocole à la rédaction du rapport final d'étude, incluant la valorisation des résultats par des publications scientifiques ;

- affaires réglementaires : toutes les activités liées à la gestion du portefeuille des enregistrements de tous les produits, y compris les dispositifs médicaux, tous pays confondus ;
- pharmacovigilance et matériovigilance : toutes les activités de collecte des effets secondaires et/ou données post-commercialisation et de rédaction de rapports périodiques de synthèse (ou PMS pour les dispositifs médicaux) sur le rapport bénéfice/risque à soumettre (pour les médicaments) aux autorités réglementaires ;
- affaires médicales : toutes les activités visant à développer des partenariats scientifiques afin d'optimiser la prise en charge des patients à travers l'organisation de symposiums, de comités experts et d'échanges scientifiques avec les professionnels de santé.

Cette organisation au siège est complétée par un service Assurance Qualité et par une régionalisation au niveau Europe, Amérique du Nord, Amérique latine et Asie-Pacifique, permettant des réponses plus rapides et adaptées aux demandes locales des patients, des radiologues ou des autorités.

La découverte d'un nouveau produit, que ce soit en Imagerie Diagnostique ou en Imagerie Interventionnelle, suit une procédure précise :

- identifier et analyser un besoin médical ;
- définir le(s) produit(s) qui réponde(nt) au besoin ;
- mettre au point et valider un prototype (formulation et caractérisation) ;
- mettre au point et valider les procédés de fabrication du produit ;
- valider le concept en expérimentation préclinique ;
- valider la solution technique auprès de l'utilisateur final ;
- développer le produit en expérimentation préclinique et clinique selon les *guidelines* réglementaires.

Comme pour le médicament thérapeutique, le développement clinique de nouveaux produits de contraste ou nouvelles entités chimiques (NCE) est réalisé en plusieurs phases successives :

- phase I, pour étudier, chez les volontaires sains, la tolérance clinique et biologique ainsi que la pharmacocinétique (ou comment le produit est distribué, métabolisé et éliminé dans l'organisme) de doses croissantes du produit et ainsi déterminer sa dose maximale tolérée ;
- phase II, pour étudier, chez les patients, l'efficacité diagnostique de différentes doses du produit le plus souvent en comparaison à un produit de référence déjà approuvé ou à une technique de référence ;
- phase III, pour confirmer, chez un grand nombre de patients, l'efficacité diagnostique et le profil de tolérance du produit en comparaison à un produit ou à une technique de référence.

1.6.2 Domaines thérapeutiques

Les deux activités de la radiologie, à savoir l'Imagerie Diagnostique et l'Imagerie Interventionnelle, sont étudiées dans trois domaines thérapeutiques principaux que sont l'oncologie, la cardiologie et la neurologie.

En oncologie, l'incidence des principaux cancers (poumon, sein, prostate, colorectal, foie) est en augmentation constante. À titre d'exemple, plus de 14 millions d'examens utilisent des injections de produits de contraste chaque année dans les cinq principaux pays européens. Cette augmentation est liée à l'allongement de la durée de vie croisée à des facteurs de risque connus (tabac, alimentation, stress, environnement, etc.). Elle génère une hausse du nombre d'examens à des fins de diagnostic de plus en plus précoce, dans le but d'améliorer la prise en charge du patient, ses conditions de vie et le suivi de son traitement. Par exemple, l'évolution de la prise en charge du cancer du sein illustre parfaitement la place prise par les différentes modalités d'imagerie médicale : l'IRM joue un rôle essentiel dans le dépistage et/ou le suivi de la maladie. Sur la base des données européennes, plus de 40 millions de femmes de plus de 50 ans devraient bénéficier d'un dépistage radiographique systématique. Cette démarche permet un diagnostic plus précoce, ce qui change de façon significative la stratégie thérapeutique et permet une rémission de la maladie sans récurrence. Par ailleurs, le repérage du ganglion sentinelle permet dans cette même pathologie de limiter le geste chirurgical au strict nécessaire.

Dans certains types de cancers, comme le carcinome hépatocellulaire (CHC), l'Imagerie Interventionnelle rend d'immenses services en permettant, le plus souvent de manière ambulatoire, une visualisation et une localisation précises des lésions hépatiques, et également l'administration de produits anticancéreux au sein même des lésions tumorales par le biais de la procédure de chimio-embolisation transartérielle.

Certains dispositifs médicaux nécessitent également une ou des investigations cliniques pour valider leur développement :

- investigation clinique de faisabilité : les résultats servent à perfectionner les données d'entrée de conception ;
- étude pivot : confirme la sécurité et les performances.

Une autorisation d'investigation clinique est donnée par l'autorité compétente (par exemple l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – ANSM en France) sur la base du dossier de conception, puis l'ensemble des résultats des études cliniques est synthétisé dans le rapport d'évaluation clinique incluant les données issues de la littérature.

L'objectif principal des activités de *Life Cycle Management* (LCM) est la gestion du cycle de vie des produits déjà commercialisés. L'obtention de nouvelles indications, le développement de nouvelles formulations ou présentations, l'obtention d'enregistrements dans de nouvelles zones géographiques ainsi que les études cliniques qui ont lieu en dernière phase (phase IV) sont typiquement des activités de LCM.

En cardiologie, l'évaluation des maladies cardiovasculaires par imagerie avec injection de produits de contraste est incontournable pour explorer les conséquences de pathologies graves sur des patients symptomatiques et/ou à facteurs de risques associés (obésité, diabète, hypercholestérolémie, stress, hypertension, tabac, etc.).

Plus de 7 millions d'examens sont effectués mondialement pour analyser l'état du réseau vasculaire (détection de rétrécissement significatif du vaisseau lié à une plaque d'athérome) et les conséquences sur le débit sanguin pour perfuser de façon suffisante les tissus essentiels comme, par exemple, le cœur (risque d'infarctus) ou le cerveau (risque d'accident vasculaire cérébral).

L'efficacité diagnostique permet de stratifier les patients selon leur profil de risques, la présence de signes cliniques ou non afin de déterminer la démarche de prise en charge la plus appropriée : surveillance préventive, décision de choix de médicament seul ou associé et stratégie chirurgicale lourde ou interventionnelle. Dans cette spécialité, l'Imagerie Interventionnelle permet par exemple, grâce à l'injection de produit de contraste, de visualiser la zone du vaisseau rétréci sur laquelle il faut intervenir, d'accompagner le geste endovasculaire et de contrôler immédiatement l'efficacité de la dilatation obtenue. Ce type d'intervention thérapeutique, moins invasif pour le patient et moins coûteux pour la collectivité (temps d'hospitalisation, modalités de suivi du patient), a remplacé dans de nombreux cas un geste chirurgical.

En neurologie, c'est par l'imagerie du système nerveux central (SNC) que l'IRM a acquis ses lettres de noblesse en permettant pour la première fois de diagnostiquer des lésions invisibles au scanner par Rayons X. Les injections de produits de contraste en imagerie du SNC permettent l'exploration des maladies tumorales (tumeurs cérébrales primitives ou métastases cérébrales d'un cancer primaire), inflammatoires (telles que la sclérose en plaques), dégénératives (telles que la maladie d'Alzheimer), vasculaires (telles que l'accident vasculaire cérébral) ou infectieuses (telles que l'abcès du cerveau).

1.6.3 Imagerie Diagnostique

En IRM, avec Dotarem®, les études récentes ont eu pour objectif de confirmer l'efficacité diagnostique en comparaison aux autres produits, de confirmer le profil de tolérance et de documenter le profil pharmacocinétique chez l'enfant de moins de 2 ans (à la demande de la FDA). La demande d'extension d'indication pour l'enfant de moins de 2 ans a été approuvée en août 2017 par la FDA. Parallèlement, en réponse aux demandes des autorités américaines, japonaises et européennes, Guerbet a fourni l'ensemble des données précliniques et cliniques disponibles avec Dotarem® sur la question du possible dépôt cérébral de gadolinium après administrations répétées. Le dépôt a été rapporté avec les chélates de gadolinium linéaires mais de manière moindre voire absente avec les chélates de gadolinium macrocycliques comme Dotarem®. À la suite de l'ouverture par l'EMA d'une procédure de référé (article 31) qui a conduit à une réévaluation du rapport bénéfice/risque de l'ensemble des chélates de gadolinium, la Commission européenne a confirmé en novembre 2017 la décision de l'EMA de suspendre les chélates de gadolinium linéaires non spécifiques, de restreindre MultiHance® et Primovist® à l'imagerie hépatique seulement et de maintenir les chélates de gadolinium macrocycles dans toutes leurs indications. Toujours en novembre 2017, les autorités japonaises ont décidé de maintenir les chélates de gadolinium macrocycles en première intention et de restreindre l'utilisation des linéaires en seconde intention. En décembre 2017, la FDA a reconnu officiellement que les chélates de gadolinium linéaires induisent plus de dépôt de gadolinium que les macrocycles et a demandé des modifications des mentions légales de l'ensemble des produits.

La plupart de ces pathologies sont chroniques, les médicaments disponibles visant à stopper leur évolution restent encore insuffisants. Elles représentent donc un enjeu majeur de santé publique en raison du vieillissement de la population, de l'allongement de sa durée de vie et de la prise en charge lourde de ces malades dépendants. Là encore, l'Imagerie Interventionnelle permet de traiter avec succès et de manière non chirurgicale un grand nombre de malformations artérioveineuses cérébrales.

Guerbet LLC a ainsi reçu, comme les autres laboratoires commercialisant ce type de produits, une demande de la FDA de réaliser des études précliniques et une étude clinique pour le Dotarem®, commercialisé aux États-Unis (agrément obtenu en 2013). Ces études portent sur les éventuels effets neurocomportementaux à long terme des chélates de gadolinium et sur les dépôts de gadolinium *in vivo*. Les programmes précliniques et cliniques sont en cours, et un point d'avancement est fait régulièrement avec la FDA. Certaines études sont faites en consortium avec les autres laboratoires commercialisant des chélates de gadolinium aux États-Unis.

Guerbet poursuit le développement de la NCE Gadopiclenol, molécule à base de chélate de gadolinium destinée à l'IRM. Comme les études précliniques ont pu le montrer, ce produit particulièrement efficace est adapté aux champs magnétiques (1,5 T et 3 T) utilisés en routine clinique. Les phases I, II et III sont terminées. Des études cliniques dans les populations spécifiques et/ou à risque, comme l'insuffisant rénal et l'enfant, ont été également conduites. Le dossier d'enregistrement est prêt à être déposé auprès des agences européennes et américaines.

Concernant les Systèmes d'Injection et Services, les ingénieurs en Recherche et Développement concentrent aujourd'hui leurs travaux sur trois axes stratégiques :

- la connectivité des injecteurs aux équipements d'imagerie ;
- le développement de solutions de traçabilité des doses injectées (Contrast&Care®) ;
- la sécurisation du geste médical à travers des dispositifs d'injection innovants, qu'ils soient à usage unique ou destinés à sécuriser les pratiques multi-usages.

1.6.4 Imagerie Interventionnelle

En 2018, Guerbet a acquis la société Accurate Medical Therapeutics (« Accurate »).

Accurate a mis au point une gamme de micro-cathéters pour les procédures d'embolisation des tumeurs ou des anévrismes vasculaires, se basant sur une nouvelle technologie qui permet d'administrer plus de microparticules d'embolisation dans la zone cible à traiter, tout en empêchant leur reflux en amont vers les artères irrigant les tissus sains (zones non ciblées à épargner).

Cette gamme est constituée de deux séries de micro-cathéters, SeQure® et DraKon™, aux États-Unis et en Europe, ainsi que dans de nombreux autres pays en Amérique latine et en Asie-Pacifique. Une extension de gamme de ces micro-cathéters SeQure® et DraKon™ couvrant de nouvelles références en 1.7Fr, 1.9Fr et 3.0Fr a été approuvée en octobre 2020 aux États-Unis et de nouvelles extensions de gamme sont à l'étude. Parallèlement, des collaborations scientifiques sont établies avec les centres experts de la chimio-embolisation du CHC, de l'embolisation artérielle de l'adénome prostatique chez l'homme et du fibrome utérin chez la femme.

Courant 2018, Guerbet a fait l'acquisition d'une technologie développée par Occlugel, entreprise spécialisée dans la R&D

1.6.5 Partenariats public-privé

Afin de répondre aux objectifs de Recherche et Développement, Guerbet développe une stratégie d'accords de partenariat et de collaboration. Ce mode de fonctionnement ouvert vers l'extérieur lui permet de bénéficier d'expertises scientifiques mondiales. L'imagerie médicale est un domaine multidisciplinaire où des compétences en chimie, physique, informatique, traitement d'image, électronique, biologie et médecine sont nécessaires.

Plusieurs programmes de recherche en réseaux sont menés. Un des plus importants projets, Iseult, financé par Bpifrance (Banque publique d'investissement), s'est terminé en 2020. Les bénéfices attendus de ces nouvelles technologies consistent à améliorer la sensibilité de détection de petites lésions non détectables par les techniques standard au niveau cérébral. C'est dans le cadre de ce programme qu'a pris place le développement du Gadopiclenol.

de microsphères utilisées en embolisation. Cette technologie se décline en plusieurs gammes de microsphères pour des utilisations en embolisation par voie vasculaire des tumeurs bénignes comme pour le fibrome utérin ou l'adénome de la prostate, et en chimio-embolisation par voie vasculaire des tumeurs malignes comme pour certains cancers du foie, du poumon ou du rein. Cette technologie viendra compléter les solutions Guerbet existantes en Imagerie Interventionnelle et offrira notamment des synergies significatives avec la gamme de micro-cathéters anti-reflux d'Accurate.

De nombreuses collaborations scientifiques ont été établies, en Europe, Asie-Pacifique et Amérique, avec des équipes renommées pour conduire des études sur l'efficacité et la sécurité de Lipiodol® Ultra Fluide dans diverses utilisations en radiologie interventionnelle.

Enfin, Guerbet continue le déploiement à l'international de Vectorio®, seul dispositif médical dédié à la Chimio-Embolisation TransArtérielle conventionnelle (cTACE). Ce dispositif permet de réaliser un mélange homogène entre Lipiodol® Ultra Fluide et des anticancéreux en toute sécurité.

Certains partenariats de recherche en réseau comportent des clauses financières de deux types :

- les avances remboursables à terme en cas de succès dans la commercialisation des produits ;
- le versement d'un intéressement en fonction du chiffre d'affaires et/ou des résultats d'exploitation des produits issus de ces projets.

L'investissement dans le fonds FPCI BioMedTech, initié en 2017, se poursuit. Ce fonds est géré par Truffle Capital, spécialiste de l'investissement dans des start-up développant des technologies et produits de rupture dans le secteur des sciences de la vie. Cet investissement s'inscrit dans la stratégie d'innovation du Groupe et illustre aussi sa stratégie de diversification pour aller chercher de la croissance au-delà des produits de contraste, en se connectant à des start-up françaises à fort potentiel de la MedTech ou BioTech, dans le domaine de la médecine interventionnelle.

1.6.6 Dépenses de Recherche et Développement

Le tableau ci-dessous présente les dépenses engagées par le groupe Guerbet en matière de Recherche et Développement sur les deux derniers exercices.

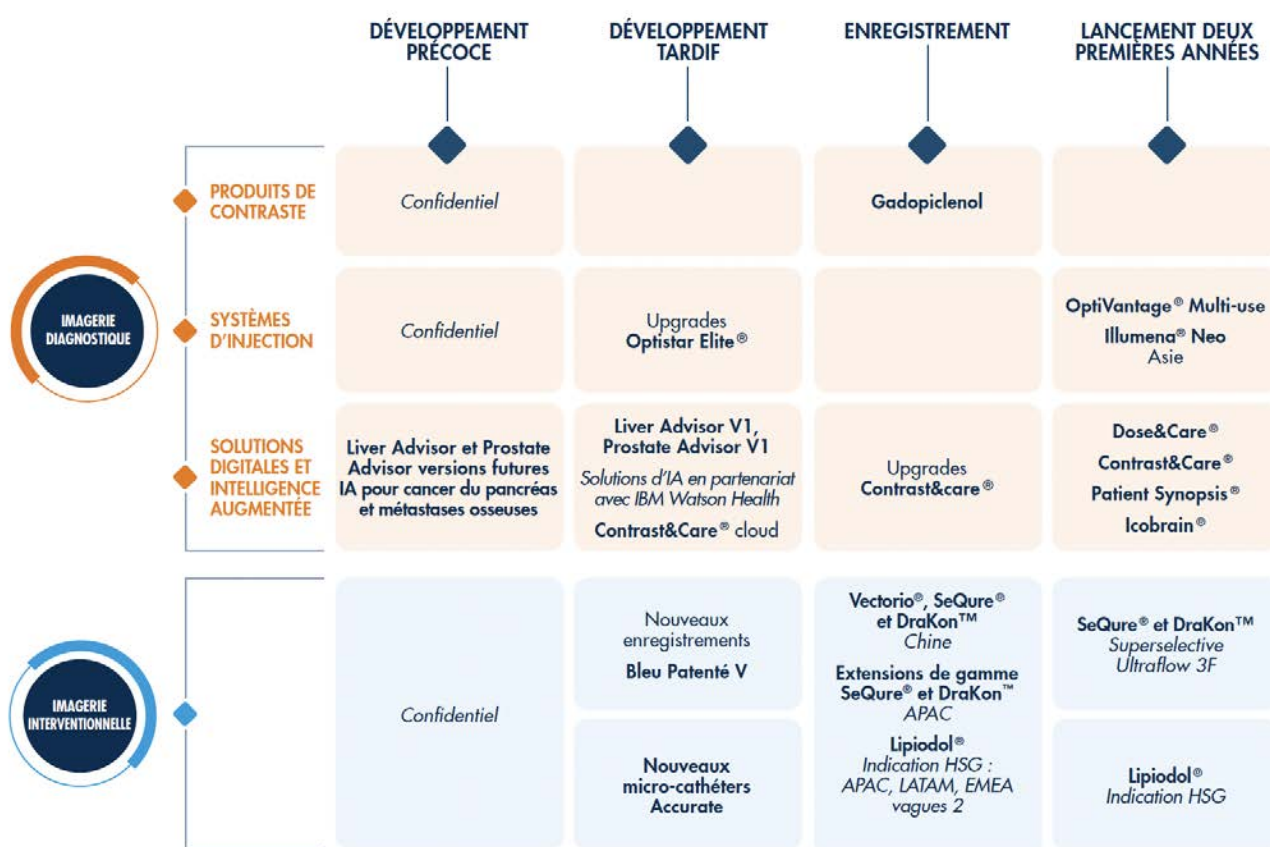
	2021*	2020*
Dépenses de Recherche et Développement (en K€)	64 997	71 420
Dépenses de Recherche et Développement (en % du chiffre d'affaires)	8,9 %	10,0 %

* Incluant le crédit d'impôt recherche (CIR).

Guerbet renforce ses investissements :

- en Imagerie Diagnostique avec la poursuite du plan de développement du Gadopicienol en IRM ;
- en Imagerie Interventionnelle avec la montée en puissance des travaux de recherche liés à la gamme de micro-cathéters suite à l'acquisition d'Accurate Medical Therapeutics et l'enregistrement aux États-Unis d'une nouvelle gamme de micro-cathéters ;
- en Digital avec le développement de solutions d'imagerie couplées à de l'Intelligence Artificielle, notamment dans le cadre d'un partenariat avec IBM.

1.6.7 Portefeuille de Recherche et Développement



1.6.8 Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle revêt un caractère essentiel, car, tout en valorisant le travail effectué par des chercheurs, elle vient rétribuer en partie les délais et les coûts liés à l'innovation. Le brevet a une durée de 20 ans à compter du jour du dépôt de la demande. Dans les faits, les durées de développement des produits, en particulier des médicaments, sont telles que la période d'exclusivité se trouve souvent considérablement réduite. L'expiration d'un brevet peut se traduire par l'émergence d'une concurrence très forte liée à l'arrivée de produits génériques.

Dans certains cas et lorsque le brevet concerne le principe actif d'un médicament, il peut être prolongé jusqu'à cinq années supplémentaires grâce au certificat complémentaire de protection, appelé « *Patent Term Extension* » aux États-Unis ou « *Supplementary Protection Certificate* » dans d'autres pays.

1.6.9 Protection des données cliniques

La protection des données cliniques est complémentaire de la protection par brevet. Il s'agit d'une période d'exclusivité durant laquelle une autorité administrative réglementaire refusera :

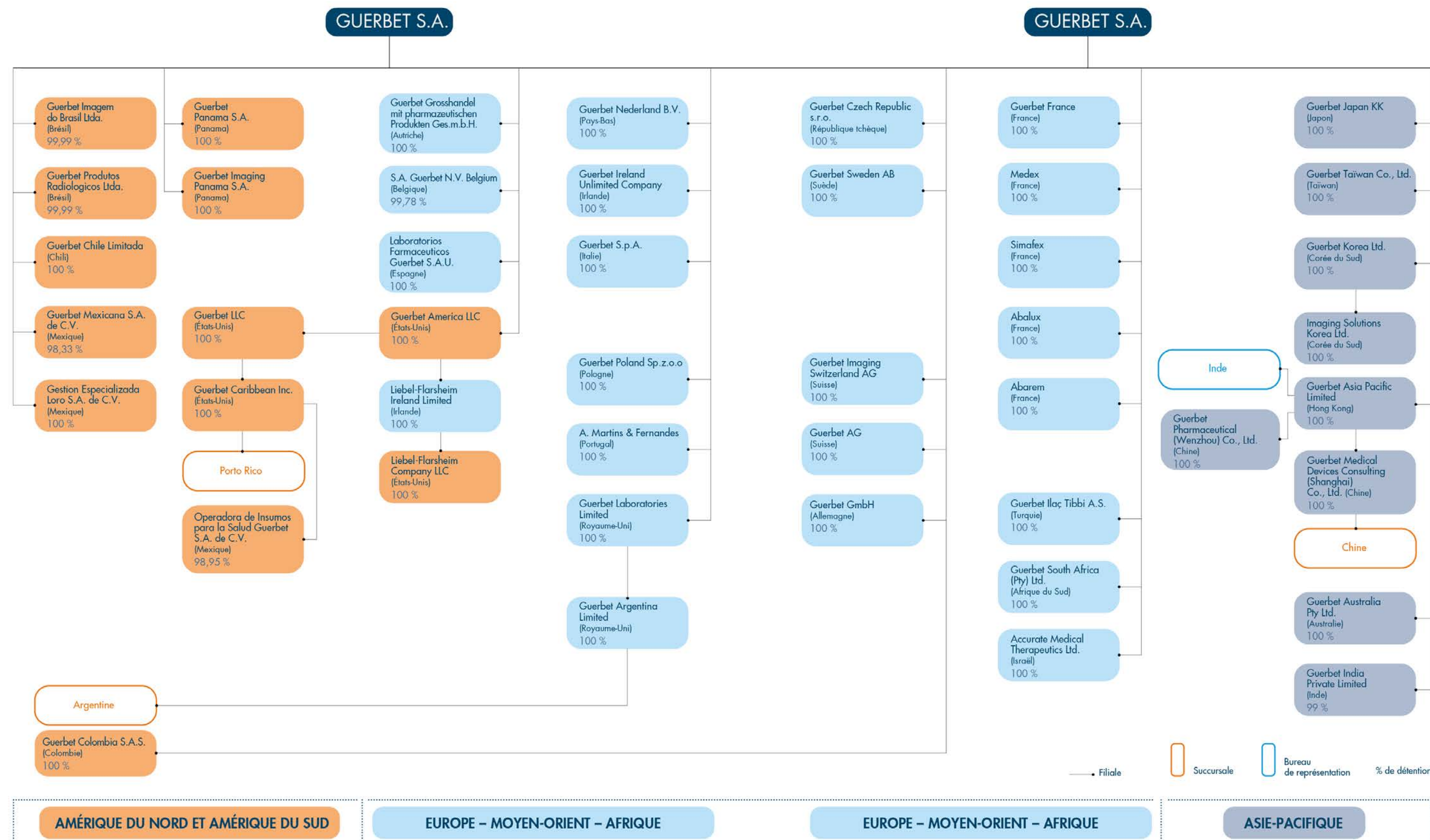
Le produit peut bénéficier d'autres brevets en phase de développement et/ou en phase de commercialisation. Guerbet détient un portefeuille de brevets concernant des principes actifs (par exemple des agents de contraste ou de radiothérapie), des nouvelles formulations pharmaceutiques, des émulsions, des procédés de formulation et de fabrication, des systèmes d'injection ou des dispositifs médicaux (seringues, tubulures, micro-cathéters, etc.).

Le groupe Guerbet et ses filiales détiennent 456 brevets et demandes de brevet en cours d'examen (principalement aux noms de Guerbet, Liebel-Flarsheim Company LLC, Accurate Medical Therapeutics et Medex), 1 631 marques enregistrées ou en cours d'enregistrement et 20 modèles industriels. Le portefeuille de brevets, marques et 21 modèles industriels contribue à la valorisation du Groupe et consolide sa position sur le marché porteur des produits de contraste combinés aux dispositifs médicaux.

- soit la soumission d'une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit concurrent ;
- soit l'octroi d'une autorisation de mise sur le marché d'un générique reposant sur les données cliniques, objet de cette protection, d'un médicament dit princeps.

1.7 Organisation du Groupe au 31 décembre 2021

1.7.1 Une présence internationale



1.7.2 Propriétés immobilières

Pays	Ville	Adresse
Brésil	Rio de Janeiro	Rua André Rocha, 3000, Jacarepaguá, CEP 22710, 568 – Rio de Janeiro
États-Unis	Cincinnati	2111 E Galbraith Road, Cincinnati – Ohio 45237
	Raleigh	8800 Durant Road, Raleigh – North Carolina 27616
France	Aulnay-sous-Bois	16/24, rue Jean-Chaptal et 1, rue Nicéphore-Niepce – 93600 Aulnay-sous-Bois
	Marans	16, rue des Fours-à-Chaux – 17320 Marans
	Lanester	ZI de Kerpont, 705, rue Denis-Papin – 56600 Lanester
	Villepinte	15, rue des Vanesses – 93420 Villepinte
Irlande	Dublin	Damastown Mulhuddart – Dublin 15
Portugal	Lisbonne	Rua Raul Mesnier – Ponsard 4B 1750 Lisboa

1.7.3 Distribution

Guerbet commercialise ses produits dans plus de 80 pays sur les cinq continents, de plusieurs façons :

- en direct par ses filiales et succursales ;
- via des distributeurs ;
- via des licenciés.

Implantations directes

Le Groupe est implanté dans plus de 20 pays en Europe, en Asie, en Océanie, en Amérique du Nord et en Amérique latine.

Accords de distribution

Pour les marchés non couverts par une implantation directe ou un accord de licence, Guerbet a des accords avec des distributeurs. Les principaux couvrent la Scandinavie, l'Europe de l'Est, la Grèce, l'Afrique et le Moyen-Orient, le Canada,

certaines pays d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Océanie. À ces distributeurs s'ajoute un réseau de sociétés dédiées à la réalisation du service après-vente pour les injecteurs.

Typologie des clients

La structure des clients locaux de Guerbet sur chacun des marchés nationaux, hors distributeurs et licenciés, est variable d'un pays à l'autre. Néanmoins, il existe deux points communs pour la majorité des pays :

- une part très significative des ventes est réalisée auprès des hôpitaux, cliniques, centres de radiologie ou centrales d'achats. Ce type de ventes donne lieu dans la très grande majorité des cas à des marchés négociés ou à des appels d'offres ;
- une deuxième grande catégorie de clients est constituée des grossistes répartiteurs, qui eux-mêmes alimentent les pharmacies.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	36	2.4.4 Rémunération du Directeur Général délégué, Philippe Bourrinet	73
2.2 Conseil d'administration	36	2.4.5 Rémunération des administrateurs	75
2.2.1 Composition du Conseil d'administration	36	2.4.6 Ratios d'équité	76
2.2.2 Fonctionnement et pouvoirs du Conseil d'administration	58	2.4.7 Évolution annuelle des rémunérations et de la performance de l'entreprise	77
2.2.3 Organisation des travaux du Conseil d'administration et des Comités	59	2.4.8 Engagements consentis en faveur des mandataires sociaux à l'occasion de la prise du changement ou de la cessation de fonctions	78
2.2.4 Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités	61	2.4.9 Plans d'attribution d'options d'achat ou d'actions de performance en faveur des mandataires sociaux	78
2.3 Direction générale	62	2.5 Exceptions aux dispositions du Code Afep-Medef	80
2.3.1 Directeur Général	62	2.6 Conventions visées à l'article L. 225-37-4-2° du Code de commerce	80
2.3.2 Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable	62	2.7 Délégations en matière d'augmentation de capital	80
2.3.3 Le Comité exécutif	63	2.8 Dispositions statutaires liées aux Assemblées générales	81
2.4 Rémunération des mandataires sociaux	64	2.9 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange visés à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce	82
2.4.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux	64		
2.4.2 Rémunération de la Présidente du Conseil d'administration, Marie-Claire Janailhac-Fritsch	69		
2.4.3 Rémunération du Directeur Général, David Hale	71		

2.1 Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société Guerbet. Ce rapport rend compte notamment de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, de l'organisation de la Direction générale, ainsi que des principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toutes natures accordées aux mandataires sociaux. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration le 23 mars 2022.

La société Guerbet se réfère aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef. Les cas d'exceptions à

ce référentiel sont mentionnés dans le tableau de synthèse figurant à la fin de ce rapport. Ce Code est consultable sur le site https://afep.com/wp-content/uploads/2020/01/Code-Afep-Medef-r%C3%A9vision-janvier-2020_-002.pdf.

Guerbet est une société anonyme avec Conseil d'administration et dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général. La dissociation des fonctions de Président du CA et de Directeur Général est en place chez Guerbet depuis la transformation de la société en S.A. à Conseil d'administration (elle était auparavant sous la forme de S.A. à Directoire et Conseil de surveillance) par son Conseil du 21 mai 2010.

2.2 Conseil d'administration

2.2.1 Composition du Conseil d'administration

2.2.1.1 Principes généraux régissant la composition du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par les statuts de la Société et par la loi. Il dispose également d'un Règlement Intérieur qui précise et complète les modalités de son fonctionnement et de ses Comités. Les statuts et le Règlement Intérieur sont consultables sur le site Internet du groupe Guerbet (rubrique Investisseurs – section « Gouvernement d'entreprise »).

Les grands principes relatifs à la composition du Conseil d'administration sont les suivants :

- le Conseil d'administration est composé de : i) trois (3) à dix-huit (18) administrateurs au plus nommés par l'Assemblée générale ordinaire et de ii) un (1) à deux (2) administrateurs représentant les salariés, élu(s) parmi et par le personnel de la Société et celui de ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est situé sur le territoire français, selon que le Conseil d'administration est composé de moins de huit (8) administrateurs ou de plus de huit (8) administrateurs. Il est à noter que conformément à la loi 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, les statuts de la Société ont

été modifiés lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2020. À ce titre, l'article 9.c) des statuts de la Société prévoit dorénavant qu'un second administrateur représentant les salariés doit être nommé dans l'hypothèse où le Conseil d'administration est constitué de plus de huit (8) administrateurs ;

- les administrateurs, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration après avis du Comité des nominations et rémunérations pour une durée de six (6) ans. Chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'au moins 200 actions de la Société, à l'exception des administrateurs représentant les salariés (tel que prévu à l'article 9.b des statuts). Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil d'administration n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de six (6) mois ;
- le renouvellement, la démission, la cooptation en cas de vacance ainsi que la révocation des membres du Conseil d'administration s'effectuent aux conditions prévues par la loi.

2.2.1.2 Composition actuelle du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration est composé de douze administrateurs, dont deux administrateurs représentant les salariés :

	Fonction	Indépendance	Comité d'audit	Comité des nominations et rémunérations	Comité éthique, gouvernance et RSE	Comité stratégie et innovation	Date de première nomination	Fin de mandat
Marie-Claire Janailhac-Fritsch	Président	Oui	Membre	Membre		Présidente	27 mai 2011	AG 2023
Carine Dagommer ^(a)	Administrateur	Non						AG 2023 ^(a)
Olivier Fougère ^(b)	Administrateur salarié	Non				Membre	24 mars 2021	24 novembre 2023 ^(b)
Mark Fouquet	Administrateur	Non	Membre			Membre	23 mai 2014	AG 2026
Éric Guerbet	Administrateur	Non		Membre		Membre	19 mai 2017	AG 2023
Didier Izabel	Administrateur	Oui	Président	Membre		Membre	23 mai 2014	AG 2026
Céline Lamort	Administrateur	Non	Membre		Membre		29 mai 2015	AG 2027
Nicolas Louvet	Administrateur	Non			Président	Membre	27 mai 2016	AG 2022
Marc Massiot	Administrateur	Non					28 mai 2021	AG 2027
Claire Massiot-Jouault	Administrateur	Non		Membre		Membre	24 mai 2013	AG 2025
Jean-Sébastien Raynaud	Administrateur salarié	Non		Membre			27 octobre 2020	26 octobre 2026
Thibault Viort	Administrateur	Oui	Membre	Président	Membre	Membre	19 mai 2017	AG 2023

(a) Carine Dagommer a été cooptée par le Conseil d'administration du 22 septembre 2021 en remplacement de Marion Barbier, démissionnaire.

(b) Suite à la démission d'Isabelle Raynal, remplacement par son suppléant, Olivier Fougère, par le Conseil d'administration du 24 mars 2021, conformément à l'article L. 225-34 du Code de commerce et au décret n° 2020-1359 du 5 novembre 2020 article 5.

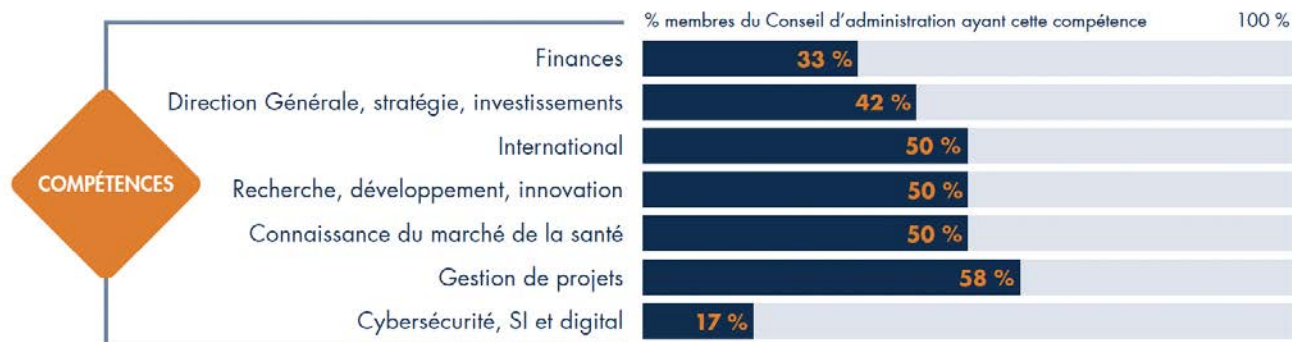
Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch préside le Conseil depuis le 30 septembre 2013.

M. Michel Guerbet est Président d'honneur de la Société.

Le Conseil d'administration comporte, compte tenu de son actionnariat de référence, une proportion majoritaire d'administrateurs représentant le Pacte des actionnaires. De manière générale, le Conseil d'administration et le Comité des nominations et rémunérations s'efforcent dans le choix des administrateurs d'équilibrer la composition des instances et d'avoir une politique de diversité forte. Celle-ci se traduit par les éléments ci-après qui sont suivis chaque année par le Conseil :

- 40 % de femmes au Conseil et un équilibre dans la représentation entre les femmes et les hommes au sein de chaque Comité. Le Conseil d'administration est présidé par Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch, qui préside également le Comité stratégie et innovation ;
- 54 ans d'âge moyen; un tiers des administrateurs a moins de 50 ans, un quart ont entre 50 et 59 ans et 40 % ont 60 ans ou plus ;
- une diversité des compétences et expériences professionnelles pour répondre au mieux à ses besoins et mener ses travaux :

COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Les administrateurs ont été, conformément aux dispositions légales et statutaires, nommés pour une durée de six ans. Il est signalé que les recommandations du Code Afep-Medef prévoyant une durée de mandat d'administrateur de quatre ans n'ont pas été retenues. La Société s'efforce, chaque fois que ceci est compatible avec son organisation et son mode de fonctionnement, de satisfaire au mieux aux critères du Code Afep-Medef. Néanmoins, en raison de la taille de l'entreprise, de sa nature capitalistique, de la volonté de voir l'action du Conseil s'inscrire dans une perspective de long terme tout en s'appuyant sur l'expérience du passé, le Conseil a décidé de déroger à cette recommandation.

2.2.1.3 Déclarations des administrateurs

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

À la connaissance de Guerbet, et au jour de l'établissement du présent document, aucun des administrateurs n'a fait l'objet à aucun moment d'une condamnation pour fraude ou d'une procédure gouvernementale et n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation.

Conflits d'intérêts

En 2021, aucun conflit d'intérêts potentiel empêchant un administrateur d'exercer sa fonction tout au long de l'année n'a été porté à la connaissance du Conseil d'administration. Les déclarations générales de non-conflit d'intérêts sont faites par écrit et signées par chaque administrateur annuellement, conformément à la procédure de gestion des conflits d'intérêts validée par le Conseil d'administration.

Au cours de l'année, un administrateur s'est déclaré ponctuellement en conflit sur un dossier traité en Conseil d'administration et soumis à décision de ce dernier. De fait, l'administrateur concerné n'a pris part ni à la discussion ni à la décision sur ce sujet.

Contrats de service

Aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction générale n'est lié par un contrat de services avec Guerbet S.A. ou l'une de ses filiales qui prévoirait l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Procédure interne des conventions réglementées et des conventions dites « libres »

La procédure a été établie conformément :

- i) à la réglementation applicable aux conventions et engagements libres et réglementés, telle qu'en vigueur suite à la promulgation de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 dite loi PACTE ;
- ii) aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers. L'objet de la procédure est de :
 - a. rappeler le cadre réglementaire applicable aux conventions et engagements réglementés et apporter des précisions quant à la méthodologie appliquée en interne pour qualifier les différentes conventions conclues ; et
 - b. mettre en place, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, une procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions dites libres.

La procédure a été approuvée par le Conseil d'administration de Guerbet en date du 24 mars 2020 et est disponible sur le site Internet de Guerbet.

2.2.1.4 Les administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration examine annuellement et de manière individuelle, après avis du Comité des nominations et rémunérations, la situation de chaque administrateur au regard de l'ensemble des règles d'indépendance du Code Afep-Medef (article 9). Le Code qualifie un administrateur d'indépendant « lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre tout mandataire social non exécutif de la Société ou de son Groupe dépourvu de liens d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci ». Au regard de ces critères, le Conseil d'administration a estimé lors de sa séance du 16 décembre 2021, et sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, que les trois administrateurs indépendants sont toujours éligibles au statut d'administrateurs indépendants. Il s'agit de Marie-Claire Janailhac-Fritsch, Présidente du Conseil d'administration, Didier Izabel, Président du Comité d'audit, et Thibault Viort, Président du Comité des nominations et rémunérations.

Les critères pris en compte pour évaluer l'indépendance des administrateurs sont les suivants :

- critère 1 : ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :
 - salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société-mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société-mère ;
- critère 2 : ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- critère 3 : ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité. L'appréciation

du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;

- critère 4 : ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- critère 5 : ne pas avoir été Commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- critère 6 : ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans ;
- critère 7 : des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou de sa société-mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Administrateurs	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
Administrateurs indépendants							
Marie-Claire Janailhac-Fritsch	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Didier Izabel	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Thibault Viort	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Administrateurs non indépendants							
Carine Dagommer	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non Conforme
Mark Fouquet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Éric Guerbet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Céline Lamort	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Nicolas Louvet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Marc Massiot	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Claire MassiotJouvault	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Olivier Fougère (administrateur représentant les salariés)	Non conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Jean-Sébastien Raynaud (administrateur représentant les salariés)	Non conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration compte 30 % de membres indépendants (les administrateurs salariés ne sont pas inclus dans ce calcul, conformément au Code Afep-Medef).

2.2.1.5 Évolution intervenue dans la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2021

Le 24 mars 2021, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Mme Isabelle Raynal de son mandat d'administrateur salarié et de son remplacement par son suppléant M. Olivier Fougère.

L'Assemblée générale 2021 a renouvelé le mandat de Mme Céline Lamort et a nommé un nouvel administrateur, M. Marc Massiot.

Le 22 septembre 2021, le Conseil d'administration a coopté un nouvel administrateur, Mme Carine Dagommer, en remplacement de Mme Marion Barbier, démissionnaire.

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration est composé de douze administrateurs, dont deux administrateurs représentant les salariés.

2.2.1.6 Formation et intégration des administrateurs

L'intégration de tout nouvel administrateur s'accompagne d'un parcours d'intégration dédié. Des sessions d'information préalables au premier Conseil ont lieu avec la Présidente du Conseil d'administration et la Secrétaire Générale. Ce programme permet au nouvel administrateur de comprendre rapidement le groupe Guerbet et ses enjeux. Il inclut une revue de la stratégie du Groupe, des projets en cours, de l'organisation interne de l'entreprise et les enjeux des principales directions, de l'environnement concurrentiel, des

perspectives à moyen et long terme, ainsi que la gouvernance de l'entreprise. Lorsque cela est possible, ce parcours d'intégration s'accompagne de visites sur les sites industriels.

Par ailleurs, tout administrateur peut bénéficier de formation *ad hoc*, sur des thèmes d'intérêt pour l'entreprise ou pour approfondir certaines connaissances.

2.2.1.7 Mandats arrivant à échéance

Le mandat de M. Nicolas Louvet arrive à échéance à l'Assemblée générale du 20 mai 2022.

Les mandats des autres administrateurs arriveront à échéance aux Assemblées générales suivantes :

AG 2023	Carine Dagommer
	Éric Guerbet
	Marie-Claire Janailhac-Fritsch
	Thibault Viot
AG 2025	Claire Massiot-Jouvault
AG 2026	Mark Fouquet
	Didier Izabel
AG 2027	Céline Lamort
	Marc Massiot

La date de renouvellement du mandat de M. Olivier Fougère, administrateur représentant les salariés, est le 24 novembre 2023.

La date de renouvellement du mandat de M. Jean-Sébastien Raynaud, administrateur représentant les salariés, est le 26 octobre 2026.

2.2.1.8 Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration était composé des membres suivants :



Date de naissance :
3 juillet 1955

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
27 mai 2011

Date du dernier renouvellement :
19 mai 2017

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2023

Marie-Claire JANAILHAC-FRITSCH

PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Indépendant

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Consultante dans le secteur de la cosmétique au sein d'Hellébore depuis 2003
- Activité professionnelle dans l'industrie cosmétique depuis 1987, création, développement et vente de start-up dans ce domaine
- Fonctions commerciales et marketing exercées dans l'industrie pharmaceutique au sein d'Eurogra et Smith Kline de 1978 à 1987
- Membre de l'Institut français des administrateurs depuis 2007 et membre de la Commission Formation de l'IFA de 2007 à 2013

FORMATION

- HEC Paris 1978

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Présidente du Conseil d'administration
- Présidente du Comité stratégie et innovation
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité des nominations et rémunérations

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : 100 %

Comité d'audit : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Présidente de la société Hellébore SAS (non cotée)

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Administrateur et Vice-Présidente de Biom'up (cotée Euronext) (fin du mandat 2019)
- Administrateur de Biophytis (cotée Euronext Growth) (fin du mandat 2018)

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
14 octobre 1958

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
27 juillet 2011

Date du dernier renouvellement :
19 mai 2017

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2023, fin du
mandat le 20 septembre 2021

Marion BARBIER

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Associée du cabinet d'avocats Bird&Bird depuis 2000
- Avocat au sein du cabinet Jeantet & Associés de 1984 à 2000

FORMATION

- Université Panthéon-Sorbonne en droit international
- Inscrite au barreau de Paris

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Présidente du Comité éthique, gouvernance et RSE
- Membre du Comité des nominations et rémunérations

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : 100 %

Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Gérante de la SCI Les Fous de Kerio

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

Marion Barbier a démissionné de son mandat le 20 septembre 2021. Il en est tenu compte dans les taux de présence indiqués.



Date de naissance :
10 juillet 1970

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
22 septembre 2021

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2023

Carine DAGOMMER

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Fonctions de Direction Marketing des laboratoires dermo-cosmétiques Uriage, Puresentiel et Nuxe (Paris) depuis 2018
- Directrice Commerciale et Marketing – Valeur Absolue Parfums (Genève) 2014-2015
- Fonctions de Responsable Marketing International maquillage et fragrance – Elizabeth Arden International (Genève) 2001-2011
- Responsable Zone Export Amérique latine & Caraïbes puis Responsable Grands Comptes France & Belgique – Escada Beauté Group (Paris) 1998-2001
- Responsable Grands Magasins – Parfums Grès (Paris) 1996-1998

FORMATION

- Master 2 (DESS) Commerce International (Université R. Schuman, Strasbourg)
- ESSEC Global BBA

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

Carine Dagommer a été cooptée par le Conseil d'administration du 21 septembre 2021 suite à la démission de Marion Barbier. Le taux de présence au Conseil d'administration en tient compte.



Date de naissance :
29 septembre 1964

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
24 mars 2021

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
24 novembre 2023

Olivier FOUGÈRE

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Non indépendant en raison de son statut de salarié de la société Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Responsable en duo du programme Deliver en R&I (2021)
- Spécialiste de Recherche (depuis 2017)
- Chargé de travaux scientifiques (2011)
- Technicien chimiste en R&DI (1989-2011)

FORMATION

- Maîtrise de chimie (Faculté de Poitiers)
- Personne compétente en radioprotection

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur représentant les salariés
- Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : 100 %

Comité Stratégie et innovation : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
6 juillet 1959

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
23 mai 2014

Date du dernier renouvellement :
29 mai 2020

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2026

Mark FOUQUET

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Secrétaire Général, accompagnement et mise en place de partenariats industriels et financiers au sein de MGF Easybike de 2011 à 2016
- Responsable grands comptes, Paris et Abidjan, ingénierie financière chez Maréchal & Associés Finance de 2010 à 2011
- Directeur Général et Associé, Conseil en ingénierie financière et en montage d'opérations financières au sein de FG Partner SAS de 2007 à 2010
- Conseil en ingénierie financière et en montage d'opérations financières au sein de Simpl-Fi de 2003 à aujourd'hui
- Vendeur actions françaises et européennes auprès d'une clientèle institutionnelle et financement d'introductions boursières chez KBC Securities France de 1999 à 2003

FORMATION

- European Business School

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : 100 %

Comité d'audit : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Gérant de la société Simpl-Fi
- Lucibel SA (cotée sur Euronext Growth, Paris), fin du mandat le 30 juin 2021

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président du Conseil de surveillance de la société Terranere – Ixow (fin du mandat en 2016)
- Président de la société Calenzane (fin du mandat en 2016)
- Président de la SAS Xelos (fin du mandat en 2016)

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
4 août 1976

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
19 mai 2017

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2023

Éric GUERBET

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Responsable de programme « IT Global Regulatory & Transaction Reporting » chez BNP Paribas – Corporate & Institutional Banking – Global Markets (Paris) depuis juin 2021
- Responsable de programme « IT Global P&L (Profit & Loss) » chez BNP Paribas – Corporate & Institutional Banking – Global Markets (Paris) 2016-2021
- Responsable plateforme « IT Murex BO Settlement/Dérivés de Taux & Crédit » chez BNP Paribas – Corporate & Institutional Banking – Global Markets (Paris) 2010-2015
- Responsable Projet IT chez BNP Paribas (Londres) de 2003 à 2009
- Responsable Projet IT chez BNP Paribas (Singapour) de 2000 à 2003

FORMATION

- Ingénieur Systèmes d'information (école d'ingénieurs ESME)

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Membre du Comité stratégie et innovation
- Membre du Comité des nominations et rémunérations

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : 100 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
6 décembre 1955

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
23 mai 2014

Date du dernier renouvellement :
29 mai 2020

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2026

Didier IZABEL

ADMINISTRATEUR

Indépendant

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Senior Partner chez Axys Finance depuis 2009
 - Managing Director chez Group Banca Leonardo (2006-2009)
 - Associé chez Toulouse & Associés (2003-2006)
 - Directeur Fusions-Acquisitions à la Compagnie Financière Edmond de Rothschild (1994-2003)
 - Directeur au Département Ingénierie Financière à la Banexi (Groupe BNP) (1989-1994)
- Ministère de l'Industrie :
- Direction générale de l'industrie, responsable Industrie pharmaceutique (1985-1989)
 - DRIR Paca, responsable Environnement industriel (1982-1985)

FORMATION

- École polytechnique (1976)
- École nationale des mines de Paris (1981)
- Membre du Corps des mines

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Président du Comité d'audit
- Membre du Comité des nominations et rémunérations
- Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : 100 %

Comité d'audit : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Président d'Axys Finance depuis mars 2009

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Gérant de la SARL LMP 07 (jusqu'en 2017)
- Gérant de la SARL Financière des pins (jusqu'en 2016)

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
30 mars 1982

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
29 mai 2015

Date du dernier renouvellement :
Assemblée générale 2021

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2027

Céline LAMORT

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directeur des Opérations chez Cartamundi à partir de 2021
- Responsable de projets stratégiques chez Barry Callebaut de 2016 à 2021
- Directeur des Opérations Food and Crop Protection chez Royal DSM N.V. de 2013 à 2016
- Responsable Supply Chain Food and Crop Protection chez Royal DSM N.V. de 2011 à 2013
- Responsable logistique chez Royal DSM N.V. en 2011
- Responsable de projets en amélioration continue/excellence opérationnelle chez Royal DSM N.V. de 2008 à 2011
- Ingénieur Procédés chez Royal DSM N.V. de 2006 à 2008

FORMATION

- IFA/Sciences Po Paris – Certificat Administrateurs de Sociétés
- Unitech International Program
- École nationale supérieure de chimie de Paris (ENSCP)

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : **100 %**

Comité d'audit : **100 %**

Comité éthique, gouvernance et RSE : **100 %**

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
27 juin 1976

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
27 mai 2016

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2022

Nicolas LOUVET

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Responsable plan d'amélioration BU chez Yazaki Europe Limited depuis 2013
- Responsable grands comptes composants chez Yazaki Europe Limited de 2012 à 2015
- Directeur Projet Stratégique chez Yazaki Europe Limited de 2007 à 2012
- Chef de projet chez Valeo Éclairage et Signalisation de 2005 à 2007
- Ingénieur puis responsable R&D projet chez Valeo Éclairage et Signalisation de 2001 à 2005

FORMATION

- Ingénieur UTC (Université de technologie de Compiègne)

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Président du Comité éthique, gouvernance et RSE
- Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2021

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité stratégie et innovation : 100 %
- Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
27 août 1961

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
28 mai 2021

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2027

Marc MASSIOT

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Dirigeant Fondateur Enaxante, Conseil entreprises de la Santé (depuis 2007)
- Dirigeant Espace Santé Saint-Bernard – Kinésithérapie, Ostéopathie, Sport-Santé (depuis 2017)
- Directeur Général, Indiba France, fabricant de dispositifs médicaux (2013-2016)
- Directeur Formation et Évaluation, membre du Comité de Direction, LPG System, fabricant dispositifs médicaux (2000-2007)
- Membre du Conseil supérieur des professions paramédicales (Commission MK) auprès du ministère de la Santé (1996-2000)
- Enseignant, Institut de formation des cadres de santé à la CRF et dans les FMK Paris et Rouen
- Publications de livres, articles et communications dans les champs de la Santé et des Sciences Humaines

FORMATION

- EM Lyon Business School – ILL : Management & Budget du cycle général (2007)
- Master 2 Recherche en Sciences de l'Éducation, Université de Provence, Aix-Marseille 1 (2006)
- Diplôme de Cadre de Santé (1993), Diplôme d'Ostéopathie (1992), Diplôme d'État de Kinésithérapie (1984)

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Secrétaire du Pacte d'actionnaires

Taux de présence 2021

- Conseil d'administration : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Gérant de la Société Enaxante SARL
- Co-gérant de la Société civile RFDC

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

Marc Massiot a rejoint le Conseil d'administration en mai 2021. Le taux de présence au Conseil d'administration en tient compte.



Date de naissance :
27 août 1961

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
24 mai 2013

Date du dernier renouvellement :
24 mai 2019

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2025

Claire MASSIOT-JOUAULT

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directeur Excellence Opérationnelle et Lean, Sanofi R&D (2016-2020)
- Directeur Qualité Clinique et Médicale, Sanofi R&D (2010-2015)
- Assurance qualité/bonnes pratiques cliniques et pharmacovigilance, Sanofi R&D (1992-2010)
- Recherche en biotechnologie, Advanced Magnetix, Cambridge, États-Unis (1990-1991)
- Recherche clinique, Laboratoires Glaxo (1989-1990)
- Interne en Pharmacie, Assistance publique des hôpitaux de Paris (1985-1989)

FORMATION

- Diplôme d'études spécialisées de pharmacie hospitalière – Paris V
- Maîtrise de sciences biologiques et médicales – Paris VI
- Diplôme d'État de Docteur en pharmacie – Université René-Descartes – Paris V

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Membre du Comité des nominations et rémunérations
- Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Gérant de la Société civile RFDC

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
3 mai 1968

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
25 novembre 2017

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
24 novembre 2023, fin du mandat
le 24 mars 2021

Isabelle RAYNAL

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Non indépendant en raison de son statut de salarié de la société Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directeur Projets Stratégiques, Guerbet, depuis 2018
- Portfolio Manager et Chef de projet au sein des projets stratégiques, Guerbet (2011-2017)
- Chef de Programme R&D (Système Nerveux Central, Oncologie) et Spécialiste chimie analytique au sein de la Recherche-Innovation, Guerbet (1995-2011)
- Ingénieur-doctorant sciences du vivant au CEA Saclay (1992-1994)

FORMATION

- Doctorat en pharmaco-chimie (Faculté de pharmacie – Paris V)
- Diplôme d'ingénieur ESPCI-Paris Tech

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur représentant les salariés
- Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE
- Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : **100 %**

Comité stratégie et innovation : **100 %**

Comité éthique, gouvernance et RSE : **100 %**

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
2 juillet 1971

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
27 octobre 2020

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
26 octobre 2026

Jean-Sébastien RAYNAUD

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Non indépendant en raison de son statut de salarié de la société Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Responsable global des Affaires Médicales en imagerie médicale et responsable des affaires médicales EMEA Guerbet Groupe depuis 2021
- Responsable des affaires médicales France, Guerbet France (2019-2020)
- Conseiller scientifique à l'international et responsable du réseau KOL international, Guerbet S.A. (2012-2019)
- Spécialiste IRM à la Direction Recherche et Innovation, Guerbet S.A. (2002-2012)
- Ingénieur Ponts et Chaussées LCPC sur analyse des matériaux par IRM, Paris (2000)

FORMATION

- Doctorat en Physique en Imagerie Médicale à l'Institut de Myologie, Pitié-Salpêtrière, Paris

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur représentant les salariés
- Membre du Comité des nominations et rémunérations

Taux de présence 2021

- Conseil d'administration : 87 %
- Comité des nominations et rémunérations : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
24 septembre 1972

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
19 mai 2017

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2023

Thibault VIORT

ADMINISTRATEUR

Indépendant

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- CEO New Business d'AccorHotels et membre du Comité exécutif de 2018 à 2020
- Chief Disruption and Growth Officer d'AccorHotels (2016-2018)
- Création et développement de plusieurs entreprises (Novao, Abileo, Ysance, IsCool, Actimos, LaTeam AI)
- Enseignements à l'École polytechnique et Sciences Po Paris
- Mentor de plusieurs start-up (Openclassrooms, Des bras en plus)

FORMATION

- Ingénieur Systèmes d'information (EPITA 1996)

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Président du Comité des nominations et rémunérations
- Membre du Comité stratégie et innovation
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE

Taux de présence 2021

Conseil d'administration : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité d'audit : 100 %

Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Président de la FASAB SASU
- Président de LATEAM AI SAS
- Président de SMACH SAS
- Président de Recruiters Club SAS
- Administrateur CodingGame SA
- Administrateur Studapart
- Administrateur Swile (ex-LunchR)

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président du Conseil d'administration Hotel Homes SAS (fin de mandat en 2019)
- Président du Comité d'administration de NDH SAS (fin de mandat en 2019)
- Président du Conseil de surveillance de GEKKO SAS (fin du mandat en 2020)
- Président du Conseil de surveillance de VeryChic SA (fin du mandat en 2020)
- Président de Dedge (fin du mandat en 2020)

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

2.2.1.9 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux exécutifs : Directeur Général et Directeur Général délégué



Date de naissance :
2 juillet 1968

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Nommé Directeur Général
de Guerbet :
1^{er} janvier 2020

David HALE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directeur des Opérations Commerciales, Guerbet (2018-2019)
- Président de GE Healthcare Digital Imaging et Care Area Solutions
- Fonctions de direction en Europe, pour la zone EMEA, les États-Unis et le Canada chez GE Healthcare
- Pilotage d'initiatives commerciales et de services à travers les entreprises européennes au sein du Corporate Initiatives Group de GE en 2000
- Gestion de produits et services chez Milliken Textiles, Eastman Kodak et Ascom (Suisse)
- Gestion de projets chez Boston Consulting Group en Allemagne

FORMATION

- MBA – Institute of Management Development (IMD), en Suisse
- Diplôme en génie industriel et des systèmes – Georgia Institute of Technology (États-Unis)

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Directeur Général, depuis le 1^{er} janvier 2020

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

Le Directeur Général n'est pas membre du Conseil d'administration.



Date de naissance :
11 février 1969

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Nommé Directeur Général délégué
et Pharmacien Responsable :
24 mai 2016
Fin du mandat le 24 mars 2021

Pierre ANDRÉ

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Pharmacien Responsable

Directeur Groupe, Qualité des Opérations Techniques

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directeur Qualité des Opérations Techniques, Guerbet (depuis 2016)
- Directeur Groupe Qualité, Affaires Réglementaires et Conformité Réglementaire – Membre du Conseil du Comité technique/R&D – Pharmacien Responsable au sein des laboratoires FAMAR de 2009 à 2016
- Directeur Qualité EMEA et Pharmacien Responsable au sein des laboratoires Capsugel/Pfizer de 2004 à 2009
- Directeur Qualité International au sein des laboratoires Johnson & Johnson de 1999 à 2004
- Fonctions de management en qualité au sein de Centres de transfusion en France, dans un centre de R&D aux Pays-Bas et Directeur d'un site de Distribution pharmaceutique en France

FORMATION

- Leadership Transculturel – Insead en 2007-2008
- Excellence Opérationnelle – Certifié Six Sigma Black Belt en 2001
- Docteur en Pharmacie – Faculté de Pharmacie de Clermont Auvergne en 1996
- Maîtrise de Sciences Biologiques et Médicales en 1995

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Directeur Général délégué
- Pharmacien Responsable

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Administrateur de l'association A3P (Association pour les Produits Propres et Parentéraux)

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
29 octobre 1968

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Nommé Directeur Général délégué
et Pharmacien Responsable :
24 mars 2021

Philippe BOURRINET

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Pharmacien Responsable

Directeur Développement, Affaires Médicales et Réglementaires

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

Guerbet :

- Directeur Développement, Affaires Médicales et Réglementaires (depuis janvier 2020)
- Pharmacien Responsable – Directeur Général délégué (depuis mars 2021)
- Responsable Affaires Réglementaires Groupe (2006 à 2019)
- Responsable Développement Préclinique (1998-2019)
- Chef de projet Développement (1997-2005)
- Responsable Pharmacocinétique, puis Screening Biologique (1994-1997)
- Directeur d'étude en Pharmacocinétique (1993-1994), UPSA
- Président d'honneur de la Société française de toxicologie

FORMATION

- Doctorat en Pharmacie 1992 – Université Paris V
- DSP Biodynamique et biopharmacie 1993 – Université Paris V
- DESS Pharmaceutique et Métabolisme des médicaments 1993 – Université Paris XI

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Directeur Général délégué
- Pharmacien Responsable

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

2.2.2 Fonctionnement et pouvoirs du Conseil d'administration

Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à cette fin.

Le Conseil d'administration donne les autorisations prévues par la loi (notamment celles prévues aux termes des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce).

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de Comités dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un Comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.



(a) En remplacement de Marion Barbier.

(b) En remplacement d'Isabelle Raynal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN CHIFFRES



Au cours de l'année 2021, le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois avec un taux de présence moyen de 97 %. Ont participé aux réunions du Conseil d'administration :

- les administrateurs ;
- la Secrétaire du Conseil ;
- trois représentants du Comité social et économique central avec voix consultative, sauf pour les Conseils d'administration organisés sans l'exécutif ;
- le Directeur Général.

Depuis le début de l'année 2022, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois et a notamment procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice 2021. En 2021, deux réunions se sont tenues sans la présence du Directeur Général.

2.2.3 Organisation des travaux du Conseil d'administration et des Comités

Le Conseil d'administration a tenu 15 réunions en 2021 et a travaillé sur :

- les sujets financiers (examen et arrêté des comptes, budget) ;
- les sujets stratégiques et d'opérations de croissance ;
- le suivi des risques de la Société ;
- les sujets liés aux nominations et aux ressources humaines ;
- les sujets liés à la responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise ;
- les sujets liés à la cybersécurité et aux systèmes d'information de la Société.

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de ses quatre Comités : le Comité d'audit, le Comité stratégie et innovation, le Comité des nominations et rémunérations et le Comité éthique, gouvernance et RSE.

Les Comités sont des instances d'étude et de réflexion. Ils émettent des avis et des recommandations, mais ne sont pas des organes de décision. Ils rendent compte de leurs travaux à chaque réunion du Conseil d'administration. Les administrateurs disposent d'une plateforme digitale, leur permettant de consulter de manière sécurisée les documents nécessaires à l'exercice de leur mission, pour le Conseil d'administration et ses Comités.

COMPOSITION DES COMITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

COMITÉ D'AUDIT

Didier Izabel* (Président)
Mark Fouquet
Marie-Claire Janailhac-Fritsch*
Céline Lamort
Thibault Vior*

COMITÉ STRATÉGIE ET INNOVATION

Marie-Claire Janailhac-Fritsch* (Présidente)
Olivier Fougère
Mark Fouquet
Éric Guerbet
Didier Izabel*
Claire Massiot-Jouault
Nicolas Louvet
Thibault Vior*

COMITÉ DES NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

Thibault Vior* (Président)
Éric Guerbet
Didier Izabel*
Marie-Claire Janailhac-Fritsch*
Claire Massiot-Jouault
Jean-Sébastien Raynaud

COMITÉ ÉTHIQUE, GOUVERNANCE ET RSE

Nicolas Louvet (Président)
Céline Lamort
Thibault Vior*

* Administrateur indépendant.

2.2.3.1 Comité d'audit

Le Comité s'est réuni cinq fois en 2021. Il est présidé par Didier Izabel, administrateur indépendant, et est composé de cinq membres. Le Règlement Intérieur du Conseil fixe à la moitié le nombre minimum d'administrateurs indépendants au sein du Comité et prévoit que le Président du Comité d'audit soit un administrateur indépendant. Il est signalé que la recommandation du Code Afep-Medef prévoyant au minimum deux tiers d'administrateurs indépendants au sein de ce Comité n'est pas respectée. Cette règle de composition du Comité n'a pas été retenue compte tenu de la proportion importante de membres représentant le Pacte des actionnaires au sein du Conseil. Toutefois, en intégrant un nouvel administrateur indépendant en son sein, le Comité d'audit est composé à 60 % d'indépendants.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit assure, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'administration de la Société, le suivi des questions relatives (i) à l'élaboration et à l'examen des comptes sociaux et, le cas échéant, consolidés ; (ii) à l'indépendance et à l'objectivité des Commissaires aux comptes ; (iii) à l'efficacité des systèmes de Contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques. Il adresse au Conseil d'administration une recommandation sur les Commissaires aux comptes dont la désignation et le renouvellement vont être proposés à l'Assemblée générale. Ce Comité entend le Directeur Général, le Directeur Administratif et Financier et les Commissaires aux comptes. Il a également régulièrement entendu le Directeur du Contrôle interne, les responsables de l'audit interne et du Contrôle interne ainsi que le responsable des risques.

En 2021, le Comité a notamment consacré ses réunions :

- à l'examen des comptes de la Société ;
- aux sujets d'audit interne (bilan de l'audit interne de l'année précédente, suivi des recommandations d'audits et restitution des rapports d'audits interne) ;

- au développement et à l'amélioration du Contrôle interne ;
- à l'analyse et à la maîtrise des risques du Groupe ;
- aux contrôles et rapports des Commissaires aux comptes ainsi qu'à l'examen de l'indépendance et renouvellement de ces derniers.

Le taux de participation au Comité d'audit en 2021 était de 100 %.

2.2.3.2 Comité stratégie et innovation

Ce Comité s'est réuni cinq fois en 2021. Il est présidé par Marie-Claire Janailhac-Fritsch, Présidente du Conseil d'administration et administrateur indépendant. Il est composé de huit membres.

Le Comité stratégie et innovation a pour mission de préparer les travaux du Conseil d'administration sur les sujets d'intérêts stratégiques majeurs, notamment l'examen des orientations stratégiques à moyen terme, les évolutions de l'environnement concurrentiel, le budget annuel, la stratégie industrielle, les axes et projets de recherche et développement, les opérations d'investissement, de désinvestissement, de coopération et de croissance externe, les stratégies financières boursières et le respect des grands équilibres financiers. Les ordres du jour ont porté notamment sur :

- le plan moyen terme 2022-2026 ;
- le budget 2022 ;
- les projets de *business development* ;
- la stratégie en Intelligence Augmentée ;
- le développement du Groupe dans certaines régions, notamment dans la zone Asie-Pacifique ;
- les échanges avec des professionnels de santé du secteur sur des sujets d'innovation.

Le taux de participation au Comité stratégie et innovation en 2021 était de 100 %.

Depuis juillet 2020, le Comité bénéficie des éclairages d'un *advisory board* composé de cinq experts, venant de divers horizons professionnels et internationaux.

2.2.3.3 Comité des nominations et rémunérations

Le Comité s'est réuni cinq fois en 2021. Il est présidé par Thibault Vior, administrateur indépendant, et est composé de six membres.

La proportion actuelle d'administrateurs indépendants au sein de ce Comité est de 50 %. La recommandation du Code Afep-Medef prévoyant une majorité d'administrateurs indépendants au sein de ce Comité est donc respectée. Un administrateur représentant les salariés est membre de ce Comité, comme recommandé par le Code Afep-Medef.

Le Comité des nominations et rémunérations a pour mission de formuler des recommandations ou propositions au Conseil d'administration en matière :

- de nomination et renouvellement d'administrateurs, de nomination, révocation et rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués ;
- de politique de rémunération pratiquée au sein du Groupe et de politique de rémunération à long terme ;
- de politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- de succession du Directeur Général, des cadres supérieurs et des personnes occupant des fonctions clés au sein du Groupe.

Le Comité a tout particulièrement :

- procédé aux recommandations pour le renouvellement et la nomination de nouveaux administrateurs ;
- suivi les priorités de la feuille de route de la Direction des Ressources Humaines ;
- défini un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions de performance ;
- défini le plan de succession des membres du Comité exécutif ;
- débattu de la qualification d'administrateur indépendant, au regard des critères du Code Afep-Medef.

Le taux de participation au Comité des nominations et rémunérations en 2021 était de 100 %.

2.2.3.4 Comité éthique, gouvernance et RSE

Le Comité s'est réuni trois fois en 2021. Il est présidé par Nicolas Louvet, administrateur non indépendant.

Ce Comité prépare les travaux du Conseil d'administration en matière d'éthique, de gouvernance et de RSE au sein du Groupe. À ce titre, le Comité traite et suit toute question concernant :

- la mise en cohérence des valeurs, actions et projets de la Société avec les normes sociales, juridiques et réglementaires ;
- l'intégrité du management ;
- la définition et le respect des règles de bonne gouvernance ;
- la prévention de la corruption et de la fraude et le respect de la charte éthique ;
- les statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d'administration ;
- la stratégie RSE et la mise en œuvre des actions RSE.

De manière générale, ce Comité veille aussi au bon fonctionnement du Conseil et des Comités du Conseil.

Les ordres du jour ont porté sur :

- la formulation et le déploiement de la Raison d'être de l'entreprise ;
- le projet de Stratégie climat du Groupe ;
- le bilan de la feuille de route RSE du Groupe à mi-parcours ;
- les sujets de conformité, notamment en matière de lutte anti-corruption ;
- le déploiement de la charte éthique au sein du Groupe ;
- la révision du Règlement Intérieur.

Le taux de participation au Comité éthique, gouvernance et RSE en 2021 était de 100 %.

2.2.4 Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités

2.2.4.1 Évaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a procédé cette année à une auto-évaluation de son fonctionnement et de ses travaux. Elle a été réalisée au moyen d'un questionnaire écrit, à remplir en ligne, transmis en fin d'année aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'aux représentants du Comité social et économique au Conseil d'administration, par la Secrétaire Générale du Conseil. Ce questionnaire détaillé, avec des questions ouvertes et fermées, permet à chacun d'expliquer

leurs réponses et d'ajouter des commentaires. Il aborde les sujets du fonctionnement du Conseil d'administration, de ses travaux, de la formation et responsabilité des administrateurs. L'auto-évaluation inclut un retour sur l'année écoulée et le traitement des objectifs fixés en début d'année. Enfin, il anticipe l'année à venir, avec des questions sur les objectifs pour le Conseil et les thèmes à approfondir.

La restitution de cette évaluation a eu lieu lors du Conseil d'administration du 16 décembre 2021.

Il ressort une appréciation très satisfaisante du fonctionnement du Conseil et des pratiques de gouvernance. Les points forts relevés portent notamment sur la gouvernance réellement dissociée, la reconnaissance de la contribution du secrétariat du Conseil, les travaux des Comités et la forte implication de la Présidente. Toutefois, une des pistes d'amélioration est le rééquilibrage entre le temps de présentation et le temps de débats. Le tableau de bord de suivi des indicateurs clés de l'entreprise est un outil interne apprécié et qui répond aux attentes du Conseil. Les administrateurs souhaiteraient renforcer leur connaissance de l'environnement concurrentiel et avoir des suivis réguliers sur les évolutions des différents secteurs d'activité de l'entreprise.

Lors du questionnaire d'auto-évaluation interne, les administrateurs ont également fait part de thèmes à aborder et à traiter :

- le plan à moyen terme et le déploiement de la stratégie du Groupe, notamment les risques et opportunités, les axes de développements internes, de croissance externe et de stratégie d'IA ainsi que la stratégie industrielle à moyen et long terme ;
- le suivi des actions stratégiques majeures (développement en Asie, projet Transformation, etc.) ;

- la gouvernance (succession de la Présidente du Conseil d'administration, qui ne souhaite pas de troisième mandat au-delà de 2023 et équilibres au sein du Conseil et des Comités).

2.2.4.2 Évaluation des Comités

Pour la troisième année, chaque Comité du Conseil a procédé à son auto-évaluation, au moyen de questionnaires spécifiques envoyés aux membres de chaque Comité.

De manière générale, l'assiduité des administrateurs aux réunions de Comité est très élevée (100 % pour tous les Comités en 2021). Chaque membre de Comité a été particulièrement actif et efficace, apportant sa contribution selon ses compétences.

L'auto-évaluation de chaque Comité indique un taux de satisfaction élevé quant à la pertinence de leur composition, tant en termes de nombre de membres que de compétences et de répartition des rôles. Certains sont amenés à voir leur rôle se renforcer, notamment le Comité éthique, gouvernance et RSE. Les administrateurs ont ensuite fait part des thèmes prioritaires à approfondir par chaque Comité.

2.3 Direction générale

2.3.1 Directeur Général

La fonction de Directeur Général, dissociée de celle de Président du Conseil d'administration, a été exercée tout au long de l'exercice 2021 par David Hale, nommé le 1^{er} janvier 2020.

Le Directeur Général de la société Guerbet est, conformément aux dispositions du Code de commerce et des statuts de la Société, nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et rémunérations. Son mandat peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

En application de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour

agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Les dispositions relatives à la rémunération du Directeur Général détaillant les règles et principes de détermination de sa rémunération, ainsi que la rémunération versée et attribuée au cours de l'exercice 2021 sont précisées dans la section 2.4 du présent rapport.

2.3.2 Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable

Le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition du Directeur Général, un Directeur Général délégué afin d'assister le Directeur Général dans l'exécution de son mandat. En application des articles L. 5124-2 et R. 5124-34 du Code de la santé publique, la Société dispose d'un Pharmacien Responsable ayant un mandat de Directeur Général délégué. Il dispose à l'égard des tiers, dans le cadre de ses attributions, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Conformément aux dispositions de la loi de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés du 19 juillet 2019 venant modifier notamment l'article L. 225-53 du Code de commerce, l'article 14 des statuts de la Société a été modifié afin de préciser qu'en cas de nomination d'un

Directeur Général délégué le Conseil d'administration déterminera un processus de sélection qui garantit jusqu'à son terme la présence d'au moins une personne de chaque sexe parmi les candidats.

Son mandat peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

La fonction de Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable a été exercée par Pierre André depuis le 1^{er} juin 2016. En raison de sa démission de l'entreprise, le mandat de Pierre André s'est achevé le 24 mars 2021. Philippe Bourrinet a été nommé Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable par le Conseil d'administration le 24 mars 2021.

Le Directeur Général délégué perçoit une indemnité pour l'exercice de son mandat de Pharmacien Responsable. Pierre André était titulaire d'un contrat de travail pour lequel il est rémunéré en qualité de Directeur Qualité des Opérations Techniques Groupe. Philippe Bourrinet est titulaire d'un contrat de travail pour lequel il est rémunéré en qualité de Directeur Développement, Affaires Médicales et Réglementaires.

2.3.3 Le Comité exécutif

Le Comité exécutif de Guerbet est présidé par le Directeur Général et rassemble les Directeurs des principales fonctions opérationnelles et financières de Guerbet. Le Comité exécutif se réunit une fois par mois.

Cette instance accompagne le Directeur Général dans la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil d'administration et assure le pilotage opérationnel des décisions. Ses principales missions sont de :

- déterminer les axes budgétaires du Groupe en fonction des axes stratégiques à moyen terme déterminés avec le Conseil d'administration ;

Les dispositions relatives à la rémunération du Directeur Général délégué détaillant les règles et principes de détermination de sa rémunération, ainsi que la rémunération versée et attribuée au cours de l'exercice 2021 sont précisées dans la section 2.4 du présent rapport.

- proposer au Conseil d'administration des objectifs qualitatifs et quantitatifs annuels ;
- piloter la performance opérationnelle et assurer son suivi ;
- émettre des avis sur les orientations de la Société et décider des réallocations de ressources en cas de besoin ;
- assurer le pilotage des risques critiques.

Au 31 décembre 2021, la composition du Comité exécutif est la suivante :



David Hale
Directeur Général



Jean-François Blanc
Senior Vice-Président
Imagerie Interventionnelle



Philippe Bourrinet
Senior Vice-Président
Développement, Affaires
Médicales & Réglementaires
et Pharmacien Responsable
du Groupe



Valérie Brissart
Senior Vice-Présidente
Imagerie Diagnostique



Sarah Dayre
Senior Vice-Présidente
Opérations Techniques et
Pharmacien Responsable
Intérimaire



Mathieu Élie
Senior Vice-Président
Opérations Commerciales
Asie-Pacifique



Jérôme Estampes
Directeur
Administratif et Financier
et Senior Vice-Président
Développement des Affaires
et Licences



Gitte Hesselholt
Senior Vice-Présidente
Opérations Commerciales
Amériques & EMEA



François Nicolas
Senior Vice-Président
R&D, R&I et
Chief Digital Officer



Pétra Zalabak
Senior Vice-Présidente
Ressources Humaines et
Responsabilité Sociétale
des Entreprises

2.3.3.1 Parité au sein du Comité exécutif

Guerbet s'engage à la mise en œuvre d'une politique de parité au sein de son Comité exécutif, et plus largement au sein de sa population de cadres supérieurs. Le Comité exécutif est composé de 40 % de femmes et de 60 % d'hommes.

L'arrivée de nouveaux membres au sein du Comité exécutif a permis d'accroître la diversité de ses membres, tant en termes de nationalité que d'âge, et d'améliorer l'équilibre femmes/hommes.

2.4 Rémunération des mandataires sociaux

2.4.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Les développements qui suivent constituent la politique de rémunération des mandataires sociaux établie en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce. Cette politique décrit toutes les composantes de la rémunération fixe, variable et le cas échéant exceptionnelle des mandataires sociaux de Guerbet, en ce inclus son Président du Conseil d'administration, son Directeur Général, son Directeur Général délégué et ses administrateurs, et explique le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

Il est précisé que le versement et l'attribution en année N des éléments de rémunération variables composant la rémunération au titre de l'exercice N-1, qui sont exposés ci-après, sont conditionnés à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire en année N des éléments de rémunération du mandataire social concerné dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, et fait l'objet d'une revue annuelle. Le Comité des nominations et rémunérations de Guerbet ne comporte aucun dirigeant mandataire social et est composé en majorité d'administrateurs indépendants et présidé par l'un d'eux, conformément aux recommandations de l'article 18.1 du Code Afep-Medef relatif à la composition de ce Comité.

Ce Comité peut faire appel à des conseillers externes spécialisés en matière de rémunération des dirigeants.

Le Conseil d'administration veille à ce que la politique de rémunération soit adaptée à la stratégie et au contexte dans lequel évolue la Société et ait pour objectif de promouvoir sa performance et sa compétitivité sur le court, moyen et long terme. Elle repose sur les principes suivants :

- une conformité avec les recommandations du Code Afep-Medef ;
- une cohérence avec les politiques de rémunération du marché, afin de rester compétitif. Des benchmarks sont ainsi réalisés périodiquement afin de mesurer les niveaux et les structures de rémunération par rapport à des panels d'entreprises comparables du secteur de la Santé ;

- une cohérence d'ensemble, revue annuellement, afin de respecter le principe d'équilibre entre les différents éléments de rémunération (fixe annuel, variable annuel, variable pluriannuel) et au regard des rémunérations en vigueur dans la Société ;
- un souci d'attractivité et de rétention, afin d'attirer, motiver et retenir les talents, tout en prenant en compte les exigences des parties prenantes, dont les actionnaires, en matière de responsabilité sociale et environnementale, de transparence et de performance ;
- un alignement des conditions de performance sur les intérêts et objectifs de la Société, en matière de croissance durable et rentable, à court, moyen et long terme ;
- une transparence et une lisibilité de la politique de rémunération.

Le Comité des nominations et rémunérations veille à la bonne application de ces principes dans le cadre de ses recommandations au Conseil d'administration, tant pour l'élaboration de la politique de rémunération que dans sa mise en œuvre et dans l'établissement des montants ou des valorisations des rémunérations ou avantages.

La politique de rémunération des mandataires sociaux, et notamment leur rémunération variable, s'inscrit dans la stratégie à court, moyen et long terme de l'entreprise. Les objectifs du Directeur Général résultent des plans stratégiques à moyen et long terme de l'entreprise. Les critères de la rémunération variable annuelle sont la déclinaison à court terme (un an) des objectifs du plan stratégique à moyen et long terme. Le Président du Conseil ne reçoit pas de rémunération variable. Le Directeur Général délégué peut avoir une rémunération variable, au titre de son contrat de travail, et non de son mandat social. Les critères de performance pour la détermination de la rémunération variable pluriannuelle sont déclinés des plans stratégiques à moyen et long terme.

Les critères d'attribution de la rémunération sont déterminés afin d'être cohérents avec l'intérêt social du groupe Guerbet et de contribuer à garantir sa pérennité. La rémunération des mandataires sociaux est aussi fonction de la responsabilité assumée, des résultats obtenus et du travail effectué. Elle dépend, notamment pour le Directeur Général et le Directeur Général délégué, de la nature des missions qui leur sont confiées ou de situations exceptionnelles.

Par ailleurs, dans un souci de compétitivité, il est fait application du principe de comparabilité, de sorte que les rémunérations attribuées puissent être appréciées selon le marché de référence de la Santé. Un benchmark a été réalisé en 2020 pour le Directeur Général et les membres du Comité exécutif. L'évolution des rémunérations des mandataires sociaux est décidée en cohérence avec la politique sociale et la politique de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs, y compris les autres cadres dirigeants et salariés de l'entreprise.

2.4.1.1 Politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration

Structure de la rémunération

La Présidente du Conseil d'administration perçoit une rémunération totale composée :

- d'une rémunération fixe au titre de son mandat de Présidente ;
- d'une rémunération de son activité en tant qu'administrateur ;
- de régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé ;
- d'un régime de retraite supplémentaire.

En cohérence avec son rôle non exécutif, et en ligne avec les pratiques de marché en France, la Présidente du Conseil d'administration ne dispose d'aucune rémunération variable, ni annuelle à court terme ni pluriannuelle, et ne bénéficie d'aucun dispositif d'intéressement à long terme.

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, la rémunération fixe de la Présidente du Conseil d'administration mandataire social est revue périodiquement. Elle peut être amenée à évoluer en fonction de l'évolution du périmètre de l'entreprise et de l'évolution des rémunérations du marché, pour qu'elle reste compétitive.

La Présidente ne perçoit aucune rémunération variable en numéraire ou en titres ou toute autre rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Rémunération annuelle fixe

La rémunération annuelle fixe de la Présidente du Conseil d'administration, appréciée au regard d'études de marché, rétribue les responsabilités attachées à ce type de mandat social.

Ainsi, elle est déterminée sur la base des éléments suivants :

- les responsabilités et missions attachées à ce mandat social, lesquelles sont prévues par la loi ainsi que par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration et visant notamment à assurer la bonne gouvernance et le bon fonctionnement des organes sociaux de la Société (Conseil d'administration et ses Comités, Assemblée générale des actionnaires) ;

- les compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de cette fonction ;
- des benchmarks marché portant sur la rémunération de Président non exécutif dans des sociétés comparables du marché de la Santé en France.

Une révision peut intervenir au cours d'un mandat et avant son renouvellement en cas d'évolution significative du périmètre de l'entreprise et de responsabilité de cette fonction ou de l'écart par rapport au marché de référence. Dans ces situations particulières, l'ajustement de la rémunération fixe ainsi que ses motifs sont rendus publics.

Pour l'exercice 2021, la rémunération fixe annuelle de la Présidente du Conseil d'administration a été maintenue à 110 000 €. Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, proposera à l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2022 de maintenir cette rémunération pour l'exercice 2022.

Rémunération annuelle fixe 2022

Sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations et après délibération du Conseil d'administration du 23 mars 2022, la rémunération fixe annuelle de la Présidente du Conseil d'administration pour l'exercice 2022 est maintenue à 110 000 €, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021, qui se tiendra le 20 mai 2022.

Rémunération de son activité en tant qu'administrateur

En tant qu'administrateur, la Présidente du Conseil d'administration perçoit une rémunération au titre de son activité. Les détails de cette rémunération (part fixe et part variable) sont décrits à la section 2.4.2 ci-après.

Avantages en nature

Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé

Depuis 2015, la Présidente du Conseil d'administration bénéficie, aux conditions applicables à l'ensemble des salariés des entités françaises du Groupe, des régimes suivants :

- un régime de prévoyance « incapacité, invalidité, décès » ;
- une assurance complémentaire frais de santé.

Régime de retraite supplémentaire

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 27 mars 2018, la Présidente du Conseil d'administration bénéficie du régime de retraite supplémentaire par capitalisation (« Article 83 ») de Guerbet S.A. à compter de l'année 2018 aux mêmes conditions que celui des cadres de Guerbet.

Autres éléments de rémunération

La Présidente du Conseil d'administration ne dispose pas d'un véhicule de fonction.

Elle ne perçoit pas d'indemnité de départ en cas de cessation de son mandat social.

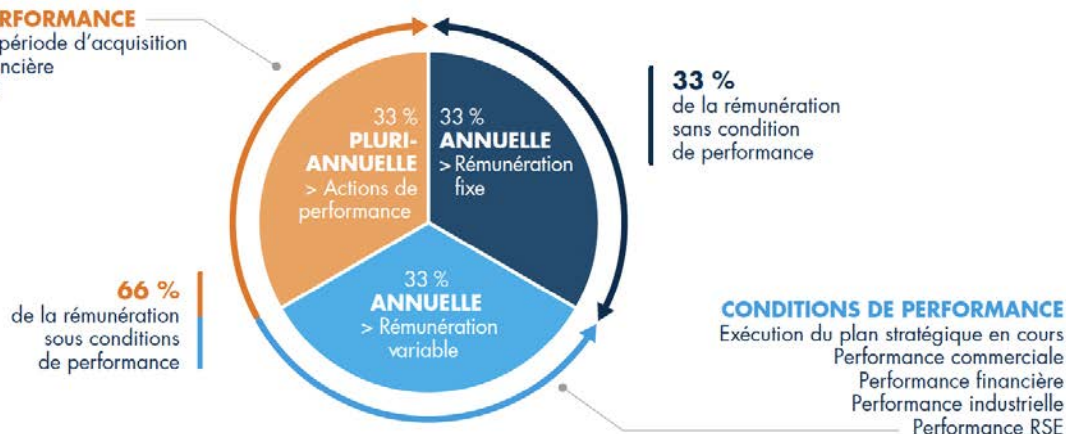
2.4.1.2 Politique de rémunération du Directeur Général (mandataire social exécutif)

Structure de la rémunération

La politique de rémunération du Directeur Général vise un équilibre entre la performance à long terme et à court terme afin de promouvoir le développement de l'entreprise pour toutes ses parties prenantes.

CONDITIONS DE PERFORMANCE

Présent au terme de la période d'acquisition
70 % performance financière
30 % performance RSE



Rémunération annuelle fixe

La rémunération annuelle fixe du Directeur Général rétribue les responsabilités attachées à son mandat social.

Ainsi, elle est déterminée en prenant notamment en compte les éléments suivants :

- niveau et complexité des missions et responsabilités attachées à cette fonction ;
- compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de la fonction ;
- analyses et études de marché portant sur la rémunération de dirigeants internationaux dans des sociétés comparables de l'industrie de la Santé en France, afin d'assurer des niveaux de rémunération attractifs et compétitifs.

Pour l'exercice 2021, la rémunération fixe annuelle du Directeur Général a été maintenue à 469 500 €. Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations proposera à l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2022 de maintenir cette rémunération pour l'exercice 2022.

Ainsi, dans un souci de préservation des intérêts de celles-ci, la Société s'attache à maintenir une cohérence entre la rémunération globale du Directeur Général et l'évolution de la performance de la Société.

La structure de la rémunération du Directeur Général se décompose comme suit :

- 1/3 rémunération annuelle fixe, sans condition de performance ;
- 1/3 rémunération annuelle variable, sous conditions de performance ;
- 1/3 rémunération variable pluriannuelle, sous conditions de performance.

Rémunération annuelle fixe pour 2022

Sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations et après délibération du Conseil d'administration du 23 mars 2022, la rémunération fixe annuelle du Directeur Général pour l'exercice 2022 est maintenue à 469 500 €, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021, qui se tiendra le 20 mai 2022.

Rémunération annuelle variable

Détermination

L'objectif de la rémunération variable annuelle est d'inciter le Directeur Général à atteindre les objectifs annuels de performance fixés par le Conseil d'administration en ligne avec la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise. Cette rémunération variable est égale, si les objectifs sont atteints à la cible, à 100 % de la rémunération annuelle fixe. Elle peut atteindre, en cas de sur-performance par rapport aux objectifs fixés, un maximum de 150 % de la rémunération annuelle fixe.

Sa détermination repose sur des critères quantitatifs et qualitatifs qui couvrent la stratégie et les objectifs à court terme de Guerbet, notamment l'exécution du plan stratégique en cours, la performance financière, industrielle et commerciale, ainsi que la responsabilité sociétale d'entreprise.

Les objectifs de performance économique reposant sur des indicateurs financiers sont fixés de manière précise sur la base du budget préalablement approuvé par le Conseil d'administration et sont soumis aux seuils de performance mentionnés ci-dessus.

La rémunération annuelle variable est calculée et fixée par le Conseil d'administration à l'issue de la clôture de l'exercice au titre duquel elle s'applique. Sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, le Conseil d'administration détermine les différents objectifs, détermine leur pondération et les niveaux de performance attendus. Il fixe ainsi :

- le seuil en deçà duquel aucune rémunération variable n'est versée ;
- le niveau cible de rémunération variable due lorsque chaque objectif est atteint ; et
- les critères d'évaluation des performances quantitatives et qualitatives.

Ainsi :

- 0 % de la prime en deçà d'un seuil minimum de réalisation des objectifs fixés ;
- 100 % de la prime est versée lorsque les objectifs sont atteints ;
- 150 % de la prime peut être versée en cas de dépassement de ces objectifs.

Condition de versement

Conformément à la loi, le versement de la rémunération est conditionné à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

Nomination ou fin de mandat

Dans l'hypothèse d'une nomination ou du départ du Directeur Général en cours d'année, ces mêmes principes s'appliqueraient au *pro rata temporis* pour la période d'exercice des fonctions.

Objectifs 2022

La rémunération variable 2022 du Directeur Général reposera sur des critères quantitatifs, financiers, extra-financiers et qualitatifs en lien avec l'avancée des projets clés pour le développement du Groupe. Les conditions de performance sont détaillées de la manière suivante :

1. Performance de l'entreprise (ventes, EBITDA, free cash-flow) ;
2. Responsabilité sociétale de l'entreprise, avec comme objectifs la réduction du nombre d'accidents enregistré au niveau du Groupe, la réduction des consommations relatives d'énergie (électricité, gaz) et d'eau et le développement professionnel des collaborateurs ;
3. L'avancée des projets clés et stratégiques de l'entreprise.

Rémunération variable pluriannuelle

Objectif

Depuis 2016, le Conseil d'administration de Guerbet a introduit dans la politique de rémunération du Groupe le recours à l'attribution d'actions de performance. Le Conseil d'administration considère que ce mécanisme, qui bénéficie également à d'autres fonctions clés de l'entreprise, est particulièrement adapté au Directeur Général, compte tenu du niveau attendu de sa contribution directe à la performance à moyen et long terme de l'entreprise, en ligne avec les objectifs communiqués au marché. Cette rémunération permet de renforcer la motivation et la fidélisation du dirigeant mandataire social tout en facilitant l'alignement de ses intérêts avec ceux des actionnaires ainsi qu'avec l'intérêt social de l'entreprise.

Dispositif et conditions

Le dispositif de la rémunération pluriannuelle chez Guerbet repose à ce jour sur l'attribution d'actions de performance.

Le Conseil d'administration fixe, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, les conditions de performance attachées à la rémunération en actions de performance pour tous les bénéficiaires de Guerbet et de ses filiales implantées dans le monde. La non-atteinte des conditions de performance sur la période d'évaluation engendre la perte de tout ou partie de l'attribution initiale.

Les attributions sont également assujetties à une condition de présence dans le Groupe à la fin de la période d'acquisition et s'accompagnent d'une obligation minimum de conservation pour le Directeur Général, jusqu'à la fin de son mandat (cf. ci-après). Le Conseil d'administration valide, sur proposition du Comité des nominations et rémunérations, l'atteinte des critères définis à l'issue de la période d'attribution.

Obligations de conservation

En application des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, et comme déterminé par le Conseil d'administration, le Directeur Général doit conserver au nominatif, pendant toute la durée de son mandat social, 20 % des actions ainsi attribuées.

En cas de départ à la retraite à partir de l'âge légal avant la fin de la période d'acquisition des actions de performance, le Directeur Général continue de bénéficier des actions de performance initialement attribuées, mais reste soumis aux autres conditions du plan, y compris aux conditions de performance. Dans le cas d'un départ du Groupe pour un motif autre que le départ à la retraite, le Directeur Général perd le bénéfice de son attribution d'actions de performance.

Rémunération liée à la prise de mandat

Une indemnité de prise de fonctions peut éventuellement être accordée à un nouveau Directeur Général venant d'une société extérieure au Groupe. Elle est destinée à compenser la perte des avantages dont bénéficiait le dirigeant. Cette indemnité ainsi que son versement sont rendus public dans le rapport annuel de la Société.

Cette indemnité peut revêtir plusieurs formes. Celle-ci peut notamment être attribuée sous forme d'actions, dont 20 % définitivement acquises doivent être conservées au nominatif jusqu'à cessation de ses fonctions.

Rémunération exceptionnelle

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée en fonction de circonstances exceptionnelles.

Avantages en nature

Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé

Le Directeur Général bénéficie, aux conditions applicables à l'ensemble des salariés des entités françaises du Groupe, des régimes suivants :

- un régime de prévoyance « incapacité, invalidité, décès » ;
- une assurance complémentaire frais de santé.

Engagement de retraite

Le Directeur Général bénéficie d'un dispositif de retraite proposé dans le cadre de l'« Article 83 ». Il s'agit d'un contrat d'assurance Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres, régi par le Code des assurances et notamment ses articles L. 141-1 et suivants. Ce contrat est un contrat d'épargne retraite au sens de l'article 107 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010. Les cotisations ont pour assiette la rémunération annuelle brute des assurés pour la période d'assurance considérée et plafonnée à la tranche C de la Sécurité sociale. Le taux de cotisation est exclusivement patronal. Les cotisations patronales de 4,5 % sont mensuelles. Il n'existe pas de charges fiscales rattachées aux contrats.

Couverture assurance chômage

Guerbet a contracté auprès de l'Association pour la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise (GSC) une assurance chômage privée permettant de faire bénéficier le Directeur Général d'indemnités en cas de perte de son activité professionnelle.

Voiture de fonction

Le Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction.

Assistance juridique et fiscale

Le cas échéant, le Directeur Général peut bénéficier d'une assistance pour l'établissement de ses déclarations fiscales personnelles auprès des administrations françaises et étrangères (par exemple, américaines).

Rémunération de l'activité d'administrateur

Lorsque le Directeur Général est administrateur, il bénéficie d'une rémunération liée à son activité d'administrateur, pour sa participation aux réunions du Conseil d'administration.

Actuellement, le Directeur Général n'est pas administrateur et ne perçoit donc aucune rémunération à ce titre.

Rémunération à l'issue du mandat

Le Directeur Général ne bénéficie d'aucun engagement de la Société portant sur une indemnité ou un avantage dû en raison de la cessation ou du changement de son mandat.

2.4.1.3 Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe)

Rémunération annuelle fixe du Directeur Général délégué, Pharmacien Responsable

Le Directeur Général délégué perçoit au titre de sa responsabilité de Pharmacien Responsable pour le groupe Guerbet une rémunération liée à son mandat de « Pharmacien Responsable ». Le Comité des nominations et rémunérations propose au Conseil d'administration le montant de la prime Pharmacien Responsable du Directeur Général délégué, qui est ensuite soumise à l'Assemblée générale.

Le Directeur Général délégué peut également être un salarié de l'entreprise avec un contrat de travail pour le poste qu'il occupe. Il perçoit alors à ce titre une rémunération annuelle fixe et une rémunération annuelle variable, selon les conditions en vigueur pour les collaborateurs du Groupe.

Rémunération au titre de 2022

Sur proposition du Comité des nominations et rémunérations et après délibération du Conseil d'administration du 24 mars 2021, la rémunération fixe annuelle du Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable – pour l'exercice 2022 est fixée à 11 800 €, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021, qui se tiendra le 20 mai 2022.

Rémunération variable pluriannuelle

Le Directeur Général délégué ne bénéficie pas de rémunération variable pluriannuelle.

Rémunération de l'activité d'administrateur

Lorsque le Directeur Général délégué est administrateur, il bénéficie d'une rémunération liée à son activité d'administrateur, pour sa participation aux réunions du Conseil d'administration.

Actuellement, le Directeur Général délégué n'est pas administrateur et ne perçoit donc aucune rémunération à ce titre.

Rémunération à l'issue du mandat

Le Directeur Général délégué ne bénéficie d'aucun engagement de la Société portant sur une indemnité ou un avantage dû en raison de la cessation ou du changement de leur mandat.

Rémunération exceptionnelle

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée en fonction de circonstances exceptionnelles.

Autres éléments de rémunération

Le Directeur Général délégué ne perçoit, au titre de son mandat, aucune autre forme de rémunération.

2.4.2 Rémunération de la Présidente du Conseil d'administration, Marie-Claire Janailhac-Fritsch

2.4.2.1 Tableau de synthèse de la rémunération de la Présidente du Conseil d'administration, Marie-Claire Janailhac-Fritsch

(en €)	2021	2020
Rémunération attribuée au titre de l'exercice (incluant les charges sociales et avantages en nature)	117 416	117 416
Rémunération de l'activité d'administrateur ^(a)	45 600	48 000
TOTAL RÉMUNÉRATION	163 016 ^(b)	165 416

(a) La rémunération des administrateurs étant considérée comme du revenu de capital mobilier, elle n'est pas soumise à charges sociales.

(b) Montant proposé au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2022.

2.4.2.2 Tableau détaillé de la rémunération de la Présidente du Conseil d'administration, Marie-Claire Janailhac-Fritsch

(en €)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2021	2020	2021	2020
Rémunération fixe en tant que Présidente du Conseil d'administration (incluant les charges sociales)	110 000	110 000	110 000	110 000
Rémunération liée à l'activité d'administrateur ^(a)	45 600	48 000	48 000	50 400
Avantages en nature ^(b)	7 416	7 416	7 416	7 416
TOTAL RÉMUNÉRATION	163 016 ^(c)	165 416	165 416	156 069

(a) La rémunération des administrateurs étant considérée comme du revenu de capital mobilier, elle n'est pas soumise à charges sociales.

(b) La Présidente du Conseil d'administration dispose d'une couverture santé et d'un contrat de prévoyance. Le montant des cotisations prises en charge par Guerbet en 2021 s'élève à 2 466 €. Elle dispose également du dispositif de retraite par capitalisation, dit « Article 83 ». Le montant des cotisations au titre de 2021 s'élève à 4 950 €.

(c) Montant proposé au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2022.

2.4.2.3 Éléments de rémunérations versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 (vote ex post à l'Assemblée générale du 20 mai 2022)

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Commentaires
Rémunération fixe 2021	110 000 €	110 000 €	Section 2.4.1.1 « Politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration ». Le montant a été déterminé en fonction : • des responsabilités et missions attachées à ce mandat social, lesquelles sont prévues par la loi ainsi que par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration et visant notamment à assurer la bonne gouvernance et le bon fonctionnement des organes sociaux de la Société (Conseil d'administration et ses Comités, Assemblée générale des actionnaires) ; • des compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de cette fonction ; • des benchmarks marché portant sur la rémunération de Président non exécutif dans des sociétés comparables du marché de la Santé en France. Le dernier benchmark a été effectué en 2018.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	48 000 €	45 600 €	Section 2.4.5 « Rémunération des administrateurs ». La rémunération des administrateurs est constituée d'une part fixe et d'une part variable. Celle-ci est prépondérante dans la rémunération des administrateurs.
Avantages de toute nature – Prévoyance et Mutuelle	2 466 €	2 466 €	Section 2.4.1.1 « Politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration ». Cotisations payées par Guerbet au titre de la mutuelle et de la prévoyance. La Présidente dispose d'une couverture santé et d'un contrat de prévoyance souscrits par Guerbet aux mêmes conditions que celles des salariés de Guerbet. Le montant des cotisations prises en charge par Guerbet s'élève à 2 466 € en 2021, dont 1 217 € au titre de la prévoyance et 1 249 € au titre de la mutuelle.
Avantages de toute nature – Retraite supplémentaire	4 950 €	4 950 €	Section 2.4.1.1 « Politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration ». Marie-Claire Janailhac-Fritsch bénéficie du dispositif de retraite par capitalisation, dit « Article 83 », contrat d'assurance de Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres. Le montant des cotisations au titre de 2021 s'élève à 4 950 €.

2.4.2.4 Tableau récapitulatif des avantages de la Présidente du Conseil d'administration

**TABLEAU 11 SELON LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF
ET SELON LA POSITION-RECOMMANDATION AMF N° 2009-16**

Présidente du Conseil d'administration	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Marie-Claire Janailhac-Fritsch		X	X			X		X
Début de mandat : 27 mai 2011, renouvelé le 19 mai 2017.								
Date d'expiration : à l'issue de l'Assemblée générale 2023 statuant sur les comptes 2022.								

2.4.3 Rémunération du Directeur Général, David Hale

2.4.3.1 Tableau de synthèse de la rémunération du Directeur Général, David Hale

(en €)	2021	2020
Rémunérations dues au titre de l'exercice (incluant les charges sociales)	1 056 375 ^(a)	932 678
Rémunération pluriannuelle due :		
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	512 240 ^(b)	—
• Valorisation des actions de performance attribuées antérieurement		—
• Valorisation des actions de performance distribuées au cours de l'exercice		—
TOTAL	1 568 615	932 678

(a) Incluant la rémunération annuelle variable qui sera soumise au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2022.

(b) Valorisation effectuée selon le cours de Bourse en veille des dates d'attribution (33,70 €). En 2020, David Hale a renoncé au versement de sa rémunération pluriannuelle du fait de la crise de la Covid-19.

2.4.3.2 Tableau détaillé de la rémunération du Directeur Général, David Hale

	Montants dus au titre de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
(en €)	2021	2020	2021	2020
Rémunération fixe (incluant les charges sociales)	469 500	469 500	469 500	469 500
Rémunération variable (incluant les charges sociales)	586 875 ^(a)	406 731	406 731	0
Rémunération exceptionnelle (incluant les charges sociales)	—	—	—	—
AVANTAGES EN NATURE ^(b)	56 447		56 539	56 447
TOTAL RÉMUNÉRATION	1 112 822	876 231	932 770	525 947

(a) Montant brut soumis au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2022.

(b) Le montant des avantages en nature dont a bénéficié David Hale en 2021 s'est élevé à 56 447 €. Il s'agit :

- du même système d'assurances complémentaires maladie et décès que les collaborateurs du Groupe en France : 1 720 € ;
- du même régime de prévoyance et de frais de soins de santé que les collaborateurs du Groupe en France : 4 422 € ;
- de l'assurance chômage GSC : 29 799 € ;
- d'une voiture de fonction : 5 790 € ;
- du dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 » : 14 808 €.

2.4.3.3 Actions de performance attribuées durant l'exercice 2021 au Directeur Général

	Date du plan (Conseil d'administration)	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions (en €)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
David Hale	21 mars 2021	15 200	512 240 ^(a)	1 ^{er} mai 2021	1 ^{er} mai 2024	100 %

(a) Valorisation unitaire à 33,70 € correspondant au cours d'ouverture à la date d'attribution pour 15 200 actions.

Les conditions de performance de cette attribution sont les suivantes :

- l'acquisition de 40 % des actions de performance est conditionnée à l'évolution du TSR relatif Guerbet par rapport au TSR de l'indice de référence CAC Mid & Small's relatif ;
- l'acquisition de 30 % des actions de performance est conditionnée à l'évolution du BFR opérationnel exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires à taux de charge courant ;
- l'acquisition de 30 % des actions de performance est conditionnée à l'atteinte de critère RSE (taux de féminisation des postes de management, réduction du nombre d'accidents du travail, réduction des consommations relatives d'énergie).

2.4.3.4 Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 (vote ex post à l'Assemblée générale du 20 mai 2022)

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Commentaires
Rémunération fixe	469 500 €	469 500 €	Section 2.4.1.2 « Politique de rémunération du Directeur Général ». Sa rémunération fixe est déterminée en prenant notamment en compte les éléments suivants : • niveau et complexité des missions et responsabilités attachées à cette fonction ; • compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de la fonction ; • analyses et études de marché portant sur la rémunération de dirigeants internationaux dans des sociétés comparables de l'industrie de la Santé en France, afin d'assurer des niveaux de rémunérations attractifs et compétitifs.
Rémunération variable annuelle	406 731 €	586 875 €	Section 2.4.1.2 « Politique de rémunération du Directeur Général ». Sa rémunération variable au titre de 2021 reposait sur des critères quantitatifs (marge brute, EBITDA, le cash-flow libre, plusieurs critères de RSE) et des critères qualitatifs (avancée des projets liés à l'intégration des acquisitions, avancée des projets de <i>business development et licensing</i>). Ces critères étaient alignés sur les objectifs de la Société. Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation requis pour les critères quantitatifs ainsi que le détail des critères qualitatifs, bien que préétablis de manière précise, ne peuvent être rendus publics.
Rémunération variable pluriannuelle	0 €	512 240 €	Section 2.4.1.2 « Politique de rémunération du Directeur Général ». Attribution d'actions de performance 2021. 15 200 actions ont été attribuées au Directeur Général au cours de l'exercice 2021. Pour rappel, compte tenu de la crise de la Covid-19, le Directeur Général a renoncé en 2020 à sa rémunération variable pluriannuelle.
Avantages de toute nature	56 539 €	56 447 €	Section 2.4.1.2 « Politique de rémunération du Directeur Général ». Le montant des avantages en nature dont a bénéficié David Hale en 2021 s'est élevé à 56 539 €. Il s'agit : • du même système d'assurances complémentaires maladie et décès que les collaborateurs du Groupe en France : 1 720 € ; • du même régime de prévoyance et de frais de soins de santé que les collaborateurs du Groupe en France : 4 422 € ; • de l'assurance chômage GSC : 29 799 € ; • d'une voiture de fonction : 5 790 € ; • d'une retraite supplémentaire. David Hale a bénéficié du dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 », contrat d'assurance de Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres. Les cotisations ont pour assiette la rémunération annuelle brute des assurés pour la période d'assurance considérée et plafonnée à la tranche C de la Sécurité sociale. Le taux de cotisation mensuel est exclusivement patronal et est égal à 4,5 % de la rémunération mensuelle. Il n'existe pas de charges fiscales rattachées aux contrats. Le montant total des cotisations au titre de 2021 s'élève à 14 808 €.

2.4.3.5 Tableau récapitulatif des avantages du Directeur Général

**TABLEAU 11 SELON LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF
ET SELON LA POSITION-RECOMMANDATION AMF N° 2009-16**

Directeur Général	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
David Hale		X	X				X	
Début de mandat : 1 ^{er} janvier 2020.								

2.4.4 Rémunération du Directeur Général délégué, Philippe Bourrinet

Le mandat de Philippe Bourrinet a commencé le 24 mars 2021. Pour l'année 2021, la rémunération au titre de son mandat de Directeur Général délégué a été évalué au *pro rata temporis*.

Les informations relatives à la rémunération de Philippe Bourrinet décrites dans cette section 2.4.4 détaillent les éléments perçus au titre de son mandat social, décrits dans la section 2.4.1.3 « Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe) ».

Il est précisé qu'il bénéficie de rémunérations (fixe annuelle, variable annuelle) liées à sa fonction de Directeur Développement, Affaires Médicales et Réglementaires pour le groupe Guerbet qu'il perçoit au titre de salarié. Celles-ci étant perçues au titre de son contrat de travail, et non pour son mandat social, elles ne sont pas détaillées dans les tableaux ci-après.

2.4.4.1 Tableau de synthèse de la rémunération de Philippe Bourrinet, Directeur Général délégué

(en €)	2021	2020
Rémunération au titre de son mandat social (incluant les charges sociales)	10 225	
Valorisation des actions de performance distribuée au cours de l'exercice	—	
TOTAL	10 225	—

2.4.4.2 Tableau détaillé de la rémunération de Philippe Bourrinet, Directeur Général délégué

(en €)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2021	2020	2021	2020
Rémunération au titre de son mandat social (incluant les charges sociales)	11 500 ^(a)		10 225	
TOTAL RÉMUNÉRATION	11 500	—	10 225	—

(a) Prime théorique annuelle du mandat.

2.4.4.3 Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 (vote ex post à l'Assemblée générale du 20 mai 2022)

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Commentaires
Rémunération au titre de son mandat de Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable)	10 225 €	11 500 €	Section 2.4.1.3 « Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe) ». Le Directeur Général délégué perçoit au titre de sa responsabilité de Pharmacien Responsable pour le groupe Guerbet une prime « Pharmacien Responsable ». Sur proposition du Conseil des nominations et rémunérations, la prime Pharmacien Responsable du Directeur Général délégué a été fixée à 11 500 € brut pour 2021. Cette prime a été versée au prorata de la durée du mandat de M. Bourrinet en 2021. Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et rémunérations soumettra à l'Assemblée générale de revaloriser cette prime à 11 800 € pour 2022.

2.4.4.4 Tableau récapitulatif des avantages du Directeur Général délégué

TABLEAU 11 SELON LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF ET SELON LA POSITION-RECOMMANDATION AMF N° 2009-16

Directeur Général délégué	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de mandat		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Philippe Bourrinet	X		X			X		X

Début de mandat : 24 mars 2021.

2.4.4.5 Rémunération du Directeur Général délégué sortant, Pierre André

Le mandat de Pierre André s'est terminé le 24 mars 2021. Pour l'année 2021, la rémunération au titre de son mandat de Directeur Général délégué a été évalué au *prorata temporis*.

Les informations relatives à la rémunération de Pierre André décrites dans cette section 2.4.4 détaillent les éléments perçus au titre de son mandat social, décrits dans la section 2.4.1.3 « Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe) ».

Il est précisé qu'il bénéficie de rémunérations (fixe annuelle, variable annuelle) liées à sa fonction de Directeur Qualité pour le groupe Guerbet qu'il perçoit au titre de salarié. Celles-ci étant perçues au titre de son contrat de travail, et non pour son mandat social, elles ne sont pas détaillées dans les tableaux ci-après.

(en €)	2021	2020
Rémunération au titre de son mandat social (incluant les charges sociales)	2 584	11 500
Valorisation des actions de performance distribuée au cours de l'exercice	—	
TOTAL	2 584	11 500

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Commentaires
Rémunération au titre de son mandat de Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable)	2 584 €	11 500 €	Section 2.4.1.3 « Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe) ». Le Directeur Général délégué perçoit au titre de sa responsabilité de Pharmacien Responsable pour le groupe Guerbet une prime « Pharmacien Responsable ». Sur proposition du Conseil des nominations et rémunérations, la prime Pharmacien Responsable du Directeur Général délégué a été fixée à 11 500 € brut pour 2021. Cette prime a été versée au prorata de la durée du mandat de M. André en 2021.

2.4.5 Rémunération des administrateurs

La politique de rémunération vise à rétribuer l'engagement des administrateurs à la gouvernance de l'entreprise. Elle intègre une part fixe, identique pour tous les administrateurs, et une part variable suivant des critères d'assiduité.

Comme pour les mandataires sociaux, l'évolution des rémunérations des administrateurs est décidée en cohérence avec la politique sociale et de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs.

Au titre de l'exercice 2021, il sera proposé aux actionnaires, lors de l'Assemblée générale prévue le 20 mai 2022, d'attribuer aux administrateurs une rémunération d'un montant

global maximum de 335 000 €, composée d'une part fixe et d'une part variable prépondérante calculée en fonction des participations de chacun d'entre eux aux Comités dont ils sont membres.

Les Présidents de chacun des Comités reçoivent une part variable supplémentaire, justifiée par la charge de travail et la responsabilité supplémentaire que cette fonction implique.

Isabelle Raynal, puis Olivier Fougère qui a repris son mandat suite à sa démission, et Jean-Sébastien Raynaud, administrateurs représentant les salariés, ne perçoivent pas de rémunération.

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION LIÉE À L'ACTIVITÉ D'ADMINISTRATEUR À DISTRIBUER AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Nom des administrateurs	Part fixe annuelle	Part variable	Total net
M.-C. Janailhac-Fritsch	6 000 €	39 600 €	45 600 €
M. Barbier	3 600 €	10 800 €	14 400 €
C. Dagommer	2 000 €	6 000 €	8 000 €
M. Fouquet	6 000 €	28 800 €	34 800 €
É. Guerbet	6 000 €	26 400 €	32 400 €
D. Izabel	6 000 €	38 400 €	44 400 €
C. Massiot-Jouault	6 000 €	26 400 €	32 400 €
C. Lamort	6 000 €	24 000 €	30 000 €
N. Louvet	6 000 €	24 000 €	30 000 €
M. Massiot	4 400 €	12 000 €	16 400 €
I. Raynal/O. Fougère	0 €	0 €	0 €
J.S. Raynaud	0 €	0 €	0 €
T. Vior	6 000 €	36 000 €	42 000 €
TOTAL	58 000 €	272 400 €	330 400 €

2.4.6 Ratios d'équité

2.4.6.1 Données retenues

Les données retenues dans la détermination des ratios calculés sur la moyenne et la médiane des salaires comprennent les éléments suivants : salaire (y compris majoration travail continu et prime d'ancienneté) + prime objectif versée (exercice N-1) + avantages en nature + rémunération de l'activité d'administrateurs + actions de performance pour les

mandataires et salariés. Tous les éléments sont comptabilisés en brut. Pour les salariés entrés dans l'année et les salariés à temps partiel, les montants bruts ont été ramenés à 100 %.

Population : salariés en contrat à durée indéterminée de la société Guerbet S.A., à l'exclusion des salariés dont le salaire brut à 100 % est inférieur à 18 000 € (par exemple, longue maladie, suspension d'activité).

2.4.6.2 Ratio calculé sur la moyenne des salaires

Année	2021	2020	2019	2018	2017
Directeur Général (David Hale)	15,85	8,68			
Directeur Général (Yves L'Épine)		5,17	17,83	21,14	14,94
Présidente Conseil d'administration	2,81	2,77	2,66	2,05	2,12
Directeur Général délégué (2021)*	0,04				
Directeur Général délégué (2016-2021)*	0,17	0,61	0,20	0,93	0,21

* Pour le Directeur Général délégué, sont incluses sa rémunération au titre de son mandat social de 11 500 € ainsi que sa rémunération pluriannuelle variable.

Directeur Général : En 2021, l'évolution du ratio de M. David Hale (15,85 contre 8,68 en 2020) s'explique par le versement de la rémunération variable annuelle au titre de l'année 2020, car celle-ci ne peut être versée qu'après accord de l'Assemblée générale des actionnaires en année N+1.

Présidente du Conseil d'administration : L'évolution du ratio en 2021 (2,81 contre 2,77 en 2020) est stable par rapport à 2020. La rémunération de la Présidente du Conseil d'administration n'a pas évolué.

Directeur Général délégué : La baisse du ratio de M. Pierre André en 2021 (0,17 contre 0,61 en 2020) s'explique par le versement au prorata de sa prime de Directeur Général délégué, accentué par le versement d'actions en 2020. Pour rappel, M. Pierre André a quitté ses fonctions le 24 mars 2021.

Le mandat de M. Philippe Bourrinet a commencé le 24 mars 2021, son ratio (0,04) en tant que Directeur Général délégué comprend une prime de 11 500 € versée au prorata temporis.

2.4.6.3 Ratio calculé sur la médiane des salaires

Année	2021	2020	2019	2018	2017
Directeur Général (David Hale)	18,93	10,60			
Directeur Général (Yves L'Épine)		6,31	21,87	26,54	17,84
Présidente Conseil d'administration	3,36	3,38	3,26	2,57	2,53
Directeur Général délégué* (2021)	0,05				
Directeur Général délégué* (2016-2021)	0,21	0,75	0,24	1,17	0,25

* Pour le Directeur Général délégué, sont incluses sa rémunération au titre de son mandat social de 11 500 € ainsi que sa rémunération pluriannuelle variable.

Directeur Général : En 2021, l'évolution du ratio de M. David Hale (18,93 contre 10,60 en 2020) s'explique par le versement de la rémunération variable annuelle au titre de l'année 2020, car celle-ci ne peut être versée qu'après accord de l'Assemblée générale des actionnaires en année N+1.

Présidente du Conseil d'administration : La rémunération de la Présidente du Conseil d'administration étant restée stable, le ratio n'évolue pas (3,36 en 2021 contre 3,38 en 2020).

Directeur Général délégué : Le mandat de M. Pierre André a pris fin le 24 mars 2021. L'évolution de son ratio est due au versement de sa prime de Directeur Général délégué au prorata temporis. De plus, cette évolution s'accroît par le fait que des actions aient été versées en 2020. Ce ne fut pas le cas en 2021.

Le mandat de M. Philippe Bourrinet a pris effet le 24 mars 2021. Le ratio de M. Philippe Bourrinet correspond au montant de sa prime de Directeur Général délégué au prorata temporis.

2.4.7 Évolution annuelle des rémunérations et de la performance de l'entreprise

	Taux d'évolution				
	2021	2020	2019	2018	2017
David Hale	NS*	NS*			
Yves L'Épine	— %	NS*	-16,3 %	51,1 %	-15,9 %
Marie-Claire Janailhac-Fritsch	-1,3 %	7,6 %	28,8 %	3,2 %	10,1 %
Philippe Bourrinet ^(a)	NS*				
Pierre André ^(b) (mandat échu)	NS*	NS*	79,0 %	376,2 %	— %
Marion Barbier	-4,2 %	20,0 %	-7,7 %	2,0 %	8,5 %
Mark Fouquet	4,0 %	15,4 %	— %	2,0 %	15,9 %
Éric Guerbet	5,0 %	6,7 %	NS*		
Didier Izabel	— %	15,2 %	-6,3 %	8,1 %	25,4 %
Céline Lamort	26,7 %	-21,7 %	-4,2 %	11,6 %	7,5 %
Nicolas Louvet	— %	15,0 %	6,7 %	NS*	
Claire MassiotJouault	— %	15,6 %	— %	3,8 %	23,8 %
Thibault Viort	3,4 %	36,5 %	NS*		
Carine Dagommer					
Marc Massiot					NS*
Guerbet S.A. – Moyenne ^(c)	-2,8 %	3,4 %	-0,7 %	6,8 %	0,5 %
Guerbet S.A. – Médiane ^(c)	-0,7 %	3,7 %	1,6 %	1,5 %	3,7 %
EBITDA	4,3 %	-9,7 %	-8,0 %	-14,9 %	22,4 %
Chiffre d'affaires	2,8 %	-12,8 %	3,5 %	-2,2 %	4,0 %
Résultat opérationnel	-6,4 %	-20,1 %	-26,1 %	-11,7 %	45,1 %
RÉSULTAT NET	84,2 %	-52,5 %	-19,7 %	1,3 %	59,8 %

Commentaires :

Les administrateurs représentant les salariés ne bénéficiant pas de rémunération au titre de leur mandat ne sont pas inclus dans ce tableau.

Montants versés : brut annuel (comprenant rémunération fixe + variable + rémunération des administrateurs + avantages en nature + rémunération exceptionnelle + primes diverses + HS, etc.).

(a) Nommé Directeur Général délégué le 24 mars 2021. Sont incluses sa rémunération au titre de son mandat social de 11 500 € ainsi que sa rémunération pluriannuelle variable.

(b) Date de fin de mandat : 24 mars 2021.

(c) Population sélectionnée : CDI de la société Guerbet S.A. inscrits aux effectifs le 31 décembre de chaque année. Exclusion : salariés expatriés, salariés dont le salaire brut annuel est inférieur à 18 K€ (longue maladie, suspension activité).

* NS : Non significatif.

Directeur Général : La rémunération de M. David Hale augmente de 77,4 %. Le versement de la rémunération variable annuelle au titre de Directeur Général en 2021 explique cette évolution. La rémunération fixe de M. David Hale est restée identique.

Présidente du Conseil d'administration : La rémunération de Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch baisse de 1,3 % entre 2020 et 2021, du fait d'une baisse de la rémunération perçue en qualité d'administrateur.

Directeur Général délégué : Entre 2020 et 2021, l'évolution à la baisse de la rémunération du Pharmacien Responsable s'explique par la fin du mandat en mars 2021 avec le versement au prorata de la rémunération. De plus, aucune action n'a été versée en 2021 contrairement à 2020 faisant passer la rémunération totale de 37 086 € à 2 584 €.

Il s'agit de la première année du mandat de M. Philippe Bourrinet en tant que Directeur Général délégué.

En 2021, la moyenne des rémunérations Guerbet a diminué de 2,8 % par rapport à 2020. Cette tendance s'explique par le montant des rémunérations variables plus faible qu'en 2020. De plus, en 2020, une distribution d'actions de performance à certains collaborateurs a eu pour effet d'augmenter la moyenne des rémunérations par rapport à 2021.

Entre 2020 et 2021, la médiane des salaires Guerbet diminue en raison de rémunérations variables moins importantes en 2021 qu'en 2020.

2.4.8 Engagements consentis en faveur des mandataires sociaux à l'occasion de la prise du changement ou de la cessation de fonctions

Non applicable.

2.4.9 Plans d'attribution d'options d'achat ou d'actions de performance en faveur des mandataires sociaux

2.4.9.1 Options d'achat consenties en 2021

Néant.

2.4.9.2 Options levées en 2021

Néant.

2.4.9.3 Options non levées au 31 décembre 2021

Néant.

2.4.9.4 Attribution et distribution d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux

Détails sur les actions de performance
attribuées aux dirigeants
mandataires sociaux

	Plan 2016	Plan 2016	Plan 2019	Plan 2021
Date d'Assemblée générale	27 mai 2016	27 mai 2016	28 mai 2018	20 mai 2021
Date du Conseil d'administration	27 septembre 2016	8 novembre 2016	26 mars 2019	23 mars 2021
Date d'attribution des actions	28 septembre 2016	Du 1 ^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2018	1 ^{er} juillet 2019	1 ^{er} mai 2021
Date de distribution	28 septembre 2018	Du 1 ^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2020	1 ^{er} juillet 2022	1 ^{er} mai 2024

Exercice 2016

Nombre total d'actions de performance
attribuées aux dirigeants mandataires
sociaux dans chacun des plans :

• Pierre André	25	800

Exercice 2017

Aucune attribution d'actions

Aucune distribution d'actions

Exercice 2018

Nombre total d'actions de performance
distribuées aux dirigeants mandataires
sociaux dans chacun des plans :

• Pierre André	8	732

• Date de distribution des actions	28 septembre 2018	1 ^{er} décembre 2018

Nombre total d'actions de performance
attribuées aux dirigeants mandataires
sociaux dans chacun des plans :

• Pierre André	800

• Date de distribution des actions	1 ^{er} mars 2018

Exercice 2019

Aucune distribution d'actions

Nombre total d'actions de performance
attribuées aux dirigeants mandataires
sociaux dans chacun des plans :

• Pierre André	800

• Date d'attribution des actions	1 ^{er} juillet 2019

Exercice 2020

Nombre total d'actions de performance
distribuées aux dirigeants mandataires
sociaux dans chacun des plans :

• Pierre André	773

• Date de distribution des actions	1 ^{er} mars 2020

Aucune attribution d'action

Exercice 2021

Nombre total d'actions de performance
distribuées aux dirigeants mandataires
sociaux dans chacun des plans :

• David Hale	15 200

• Date de distribution des actions	1 ^{er} mai 2021

2.5 Exceptions aux dispositions du Code Afep-Medef

En application de l'article L. 225-37-4-8° du Code de commerce, le tableau figurant ci-après précise les dispositions du Code Afep-Medef qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Thème	Code Afep-Medef	Situation Guerbet/Commentaires
Durée du mandat des administrateurs	Limitation de la durée statutaire des mandats des administrateurs à quatre ans Article 13 du Code Afep-Medef	Les membres du Conseil d'administration ont été, conformément aux dispositions légales et statutaires, nommés pour une durée de six ans. Il est signalé que la recommandation du Code Afep-Medef prévoyant une durée de mandat d'administrateur de quatre ans n'a pas été retenue. La Société s'efforce, chaque fois que ceci est compatible avec son organisation et son mode de fonctionnement, de satisfaire au mieux aux critères du Code Afep-Medef. Néanmoins, en raison de la taille de l'entreprise, de sa nature capitalistique, de la volonté de voir l'action du Conseil s'inscrire dans une perspective de long terme tout en s'appuyant sur l'expérience du passé, le Conseil a décidé de déroger à cette recommandation.
Part des administrateurs indépendants parmi les membres du Conseil d'administration	Administrateurs indépendants Article 9.3 du Code Afep-Medef	Le Conseil d'administration de Guerbet comporte actuellement 30 % de membres indépendants, alors que le Code recommande 33 %. Les équilibres au sein du Conseil d'administration tiennent compte du poids de l'actionnaire majoritaire. La présence de deux administrateurs salariés contribue à la diversification de ses membres et au renforcement de ses compétences.
Composition du Comité d'audit	Deux tiers de membres indépendants Article 15 du Code Afep-Medef	Il est signalé que le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, fixant à la moitié le nombre minimum de membres indépendants au sein du Comité d'audit, fait exception à la recommandation du Code Afep-Medef prévoyant au moins les deux tiers d'administrateurs indépendants. Cette règle de composition du Comité a été retenue compte tenu de la proportion majoritaire de membres représentant le Pacte des actionnaires au sein du Conseil. Cependant, le taux d'indépendants au sein du Comité d'audit est de 60 %.

2.6 Conventions visées à l'article L. 225-37-4-2° du Code de commerce

Néant.

2.7 Délégations en matière d'augmentation de capital

Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2021, figure à la section 3.6.11.

2.8 Dispositions statutaires liées aux Assemblées générales

Il n'existe aucune disposition statutaire particulière en rapport avec la participation des actionnaires aux Assemblées générales. Les Assemblées générales sont convoquées, tenues et les résolutions adoptées selon les conditions fixées par la loi. Toutefois, un droit de vote double est attribué aux actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, est seule compétente pour décider de la modification des statuts.

Voici les articles des statuts de la Société relatifs aux Assemblées générales :

Article 19 – Convocations – Réunions – Accès aux Assemblées générales

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire, sur justification de cette qualité, a le droit, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, d'assister aux Assemblées et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, ou de prendre part aux votes par correspondance, dans les conditions légales et réglementaires.

Ce droit est toutefois subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visés à l'article L. 228-1 du Code de commerce en compte nominatif, soit au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un certificat d'inscription en compte d'un intermédiaire financier habilité, constatant l'indisponibilité des actions au porteur, trois (3) jours ouvrés au moins avant la date de réunion de l'Assemblée.

Il est précisé que tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une Assemblée générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous les réserves et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Article 20 – Droit de vote

Sauf cas de privation du droit de vote prévu par la loi, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées extraordinaires, à l'exception des actions faisant l'objet d'un engagement collectif de conservation souscrit pour l'application de l'article 787-B du Code général des impôts et d'une donation avec réserve d'usufruit. Dans ce cas, le droit de vote de l'usufruitier est limité aux décisions concernant l'affectation des bénéfices.

Article 21 – Compétence – Quorum – Majorité des Assemblées générales

La compétence des Assemblées ordinaires et extraordinaires est celle prévue par la loi.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote ; sur seconde convocation, aucun quorum n'est requis.

L'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote.

L'Assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

L'Assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

2.9 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange visés à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce

Les renseignements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange doivent être inclus dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise conformément à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce. Le tableau ci-dessous indique pour chaque type d'information la section à laquelle le lecteur doit se reporter.

Type d'information	Section du Document d'enregistrement universel
1° La structure du capital de la Société.	Guerbet et ses actionnaires – 3.4
2° Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11. Il n'existe pas de telles restrictions statutaires figurant dans les statuts de Guerbet. Les dispositions statutaires liées aux Assemblées générales figurent dans le présent document. Un Pacte d'actionnaires est en vigueur.	Gouvernement d'entreprise – 2.8 et Guerbet et ses actionnaires – 3.6.1
3° Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.	Guerbet et ses actionnaires – 3.6.4
4° La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci. Il n'existe pas de tel titre composant le capital de Guerbet.	N/A
5° Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.	Guerbet et ses actionnaires – 3.6.3
6° Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.	Guerbet et ses actionnaires – 3.6.1
7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société.	Gouvernement d'entreprise – 2.2
8° Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions.	Guerbet et ses actionnaires – 3.6.10
9° Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts. Les contrats de financement du Groupe contiennent des clauses de changement de contrôle.	N/A
10° Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange. Il n'existe pas de tel accord.	N/A

3

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

3.1 Données boursières	84	3.6.4 Franchissements de seuil	88
3.2 Relations avec la communauté financière	85	3.6.5 Opérations réalisées par les dirigeants et assimilés	88
3.2.1 Calendrier financier 2022	85	3.6.6 Opérations réalisées par les salariés non mandataires sociaux	88
3.3 Dividendes distribués	85	3.6.7 Plans d'actions de performance	89
3.3.1 Historique du dividende sur trois ans	85	3.6.8 Plans d'options de souscription d'actions pour l'exercice 2021	92
3.4 Actionnariat	86	3.6.9 Limitation du risque de contrôle abusif de l'actionnaire majoritaire	92
3.4.1 Répartition du capital	86	3.6.10 Pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission et de rachat d'actions	92
3.4.2 Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années	86	3.6.11 Récapitulatif des délégations accordées ayant un impact potentiel sur le capital	93
3.5 Programme de rachat d'actions	87	3.6.12 Dispositions statutaires liées aux actions	94
3.6 Informations complémentaires concernant le capital	87		
3.6.1 Pacte d'actionnaires	87		
3.6.2 Engagements de conservation de titres – pactes Dutreil	87		
3.6.3 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	87		

3.1 Données boursières

Le titre Guerbet est coté sur Euronext Paris – compartiment B sous le code ISIN FR0000032526.

Sur la base du cours de clôture de 37,30 € à la date du 31 décembre 2021, la capitalisation boursière de la société Guerbet est de 471 M€.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION SUR L'ANNÉE 2021*



* Sur la base des cours de clôture journaliers.

Données sur le cours de l'action et transactions mensuelles pour l'année 2021	Plus haut cours (en €)	Plus bas cours (en €)	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en M€)
Janvier	35,6	32,2	142 377	4,77
Février	34,1	29,2	129 117	4,13
Mars	34,9	28,8	215 850	6,89
Avril	35,9	32,0	206 318	7,04
Mai	34,5	30,0	153 375	4,29
Juin	32,0	29,6	122 251	3,75
Juillet	32,1	27,8	102 863	3,10
Août	34,5	30,4	124 315	3,95
Septembre	45,7	33,2	288 902	11,31
Octobre	44,4	36,8	211 857	8,66
Novembre	40,0	35,0	179 326	6,70
Décembre	38,8	33,4	119 810	4,32

3.2 Relations avec la communauté financière

La Direction financière assure l'interface entre le Groupe et la communauté financière, composée des actionnaires individuels, des investisseurs institutionnels, ainsi que des analystes financiers. À tous ces acteurs du marché, elle entend fournir, en temps réel, une information claire, rigoureuse et transparente, visant à les tenir informés de la stratégie du Groupe, de ses produits, de son activité, de ses résultats financiers, de ses objectifs financiers à moyen terme et des moyens pour les atteindre.

Guerbet met à disposition de la communauté financière et de ses actionnaires, sur son site Internet www.guerbet.com, une rubrique spécifique « Investisseurs ». On y trouve l'information concernant la Société, en particulier :

- le Document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel ;
- l'ensemble des publications, des présentations financières et des communiqués de presse (section « Présentations, rapports et information réglementée ») ;
- l'information relative à l'Assemblée générale (section « Assemblée générale »).

3.2.1 Calendrier financier 2022

Événement	Date
Publication du chiffre d'affaires annuel 2021	10 février 2022
Publication des comptes consolidés de l'exercice 2021	23 mars 2022
Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2022	21 avril 2022
Assemblée générale des actionnaires relative à l'exercice 2021	20 mai 2022
Publication du chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2022	21 juillet 2022
Publication des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2022	21 septembre 2022
Publication du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2022	20 octobre 2022

Toutes les publications seront diffusées après la clôture d'Euronext Paris.

Concernant l'information financière et les relations investisseurs, le contact du groupe Guerbet est :

Jérôme Estampes – Directeur Administratif et Financier

Téléphone : +33 (0) 1 45 91 50 69

E-mail : jerome.estampes@guerbet.com

3.3 Dividendes distribués

3.3.1 Historique du dividende sur trois ans

Exercice (en €)	Montant distribué	Dividende brut par action ^(a)
2018	10 694 071,85	0,85
2019	8 817 312,70	0,70
2020	8 821 871,80	0,70

^(a) Avant prélèvements fiscaux et sociaux.

3.4 Actionariat

3.4.1 Répartition du capital

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 12 641 115 € divisé en 12 641 115 actions de 1 € chacune, entièrement libérées.

Parmi ces 12 641 115 actions, aucune n'est nantie.

Compte tenu des actions inscrites au nominatif, le capital est réparti de la façon suivante :



3.4.2 Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

La répartition du capital présentée ci-dessous correspond aux actions et droits de vote en Assemblée générale ordinaire.

Dans le cadre d'une Assemblée générale extraordinaire, la répartition du capital diffère peu et s'explique par des démembrements liés à des donations au sein de la famille Guerbet dont l'usufruitier et le nu-propriétaire n'appartiennent pas à la même catégorie d'actionnaires.

Nombre d'actions	31 décembre 2021			31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ^(a)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ^(a)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ^(a)
Pacte familial Guerbet	6 721 785	53,17	66,80	6 737 550	53,46	67,00	6 654 824	52,83	66,64
Autres nominatifs – famille Guerbet	216 745	1,71	2,17	221 864	1,76	2,22	232 813	1,85	2,33
Salariés, ex-salariés et FCP	391 914	3,10	3,56	367 906	2,92	3,43	338 718	2,69	3,01
Autres nominatifs – hors famille Guerbet	191 786	1,52	1,91	195 481	1,55	1,95	271 993	2,16	2,71
Auto-détention	11 880	0,09	—	11 880 ^(b)	0,09	—	43 717 ^(c)	0,35	—
Public	5 107 005	40,40	25,56	5 067 993	40,21	25,40	5 054 096	40,12	25,30
TOTAL	12 641 115	100	100	12 602 674	100	100	12 596 161	100	100

(a) La répartition des droits de vote est présentée en termes de droits de vote effectifs. Le nombre de droits de vote théoriques est respectivement 19 750 352 au 31 décembre 2021, 19 954 446 au 31 décembre 2020, 20 017 038 au 31 décembre 2019 en considérant que les actions auto-détenues donneraient chacune droit à l'obtention d'un droit de vote.

(b) Compte tenu des 43 717 actions en auto-détention au début de l'année 2020 et de la distribution de 31 837 actions dans le cadre des attributions d'actions de performance.

(c) Compte tenu des 22 901 actions en auto-détention au début de l'année 2019, du rachat sur le marché de 30 430 actions et de la distribution de 9 614 actions dans le cadre des attributions d'actions de performance.

3.5 Programme de rachat d'actions

Le groupe Guerbet n'a procédé à aucun rachat d'actions propres en 2021.

3.6 Informations complémentaires concernant le capital

3.6.1 Pacte d'actionnaires

Un pacte regroupant principalement des actionnaires familiaux a été signé le 16 novembre 2002. Ce pacte a été publié par le Conseil du marché financier (CMF) le 13 décembre 2002 sous le numéro 202C1653. Il a été actualisé en septembre 2013, notamment pour prendre en compte la forme actuelle de gouvernance de la société Guerbet (société anonyme à Conseil d'administration). La version actualisée du pacte a été dûment transmise à l'AMF. Il a notamment pour objet « d'animer le groupe d'actionnaires d'origine principalement familiale, d'organiser les mouvements des actions de la société

Guerbet que chacun des membres possède ou possédera et d'assurer la cohésion et la représentativité du groupe qu'ils constituent dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur », mais aussi « d'associer les membres du pacte au projet de développement de l'entreprise, de coordonner les cessions de titres, de participer activement à la sélection éventuelle de nouveaux partenaires de la société Guerbet, de suggérer la désignation de nouveaux membres du Conseil d'administration de la société Guerbet ».

3.6.2 Engagements de conservation de titres – pactes Dutreil

Les engagements collectifs de conservation de titres entrant dans le cadre de l'article 787-B du Code général des impôts ⁽¹⁾ sont les suivants ⁽²⁾ :

Date enregistrement	Type ECCT	Durée
30 décembre 2015	Succession	Deux ans, puis tacite renouvellement pour une durée indéterminée

3.6.3 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

⁽¹⁾ L'article 787-B du CGI dispose que « les actions d'une société ayant une activité industrielle sont exonérées de droits de mutation à titre gratuit à concurrence de 75 % lorsqu'elles font l'objet d'un engagement collectif de conservation ».

⁽²⁾ Les engagements de conservation des titres portent sur un minimum de 20 % du pourcentage du capital visé par le pacte à sa date de signature et sur un minimum de 20 % du pourcentage de droits de vote visé à sa date de signature.

3.6.4 Franchissements de seuil

À la connaissance de la Société, deux actionnaires parmi ceux inscrits au nominatif dépassent les seuils fixés par la loi en ce qui concerne le nombre d'actions et/ou de droits de vote détenus.

Actionnaire	Assemblée générale ordinaire		Assemblée générale extraordinaire	
	Actions	Droits de vote	Actions	Droits de vote
SC Guerbet Fron	5,91 %	7,28 %	5,91 %	7,28 %
Brigitte Lamort	4,41 %	5,58 %	2,57 %	3,25 %

3.6.5 Opérations réalisées par les dirigeants et assimilés

Néant.

3.6.6 Opérations réalisées par les salariés non mandataires sociaux

3.6.6.1 Options d'achat consenties aux salariés non mandataires sociaux en 2021

Néant.

3.6.6.3 Options non levées par les salariés non mandataires sociaux au 31 décembre 2021

Il ne reste aucune option de souscription d'actions à lever à la fin de l'exercice 2021.

3.6.6.2 Options levées par les salariés non mandataires en 2021

38 441 options de souscription d'actions ont été levées au cours de l'exercice 2021.

3.6.7 Plans d'actions de performance

Sur les cinq dernières années, quatre plans ont été mis en place, portant respectivement sur 65 000, 61 000, 50 000 et 50 000 actions. Le détail de ces plans d'actions de performance est présenté dans les annexes aux comptes consolidés et sociaux (voir « États financiers et notes annexes »). Au 31 décembre 2021, les plans 1 et 2 ont été clôturés. Le troisième plan d'attribution d'actions reste en vigueur jusqu'en 2022, date à laquelle les distributions définitives auront lieu sur la base de la réalisation des critères de performance retenus. En 2021, un quatrième plan d'attribution d'actions a été mis en place, portant sur 48 060 actions.

1. **Plan 1** : le Conseil d'administration a, en date du 27 septembre 2016, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance destiné à l'ensemble des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères (plan 1). Chaque bénéficiaire a reçu le 28 septembre 2016 une attribution de 25 actions, y compris les mandataires sociaux exécutifs Yves L'Épine (Directeur Général) et Pierre André (Directeur Général délégué). À l'issue de l'évaluation des critères de performance, le Conseil d'administration du 25 septembre 2018 a arrêté à huit le nombre d'actions de performance définitivement distribuées aux bénéficiaires.

Plan 1 – Décision du Conseil d'administration du 27 septembre 2016 (clôturé)

Synthèse du plan 1

Date de l'Assemblée générale extraordinaire :	27 mai 2016
Date du Conseil d'administration :	27 septembre 2016
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de deux ans à compter du 28 septembre 2016. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général et le Directeur Général délégué devront conserver respectivement 20 % et 5 % de leurs actions acquises jusqu'à la fin de leurs fonctions au sein de la Société.
Date d'attribution des actions :	28 septembre 2016
Cours d'attribution des actions :	62,20 €
Distribution le 28 septembre 2018 à l'issue de la période d'attribution de deux ans :	À l'issue de l'évaluation des critères de performance, le Conseil d'administration du 25 septembre 2018 a arrêté à 8 le nombre d'actions de performance définitivement attribuées par bénéficiaire.
Nombre total d'actions distribuées au 28 septembre 2018 :	15 896 actions
Cours d'ouverture le jour de la distribution des actions :	63,60 €

2. Plan 2 (2016) : le Conseil d'administration a, en date du 8 novembre 2016, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance destiné à certains des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères (plan 2016).

Plan 2 (2016) – Décision du Conseil d'administration du 8 novembre 2016 (clôturé)

Synthèse du plan 2 (2016)

Date de l'Assemblée générale extraordinaire :	27 mai 2016	
Date du Conseil d'administration :	8 novembre 2016	
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de deux ans à compter du 1^{er} décembre 2016. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général et le Directeur Général délégué devront conserver respectivement 20 % et 5 % de leurs actions acquises jusqu'à la fin de leurs fonctions au sein de la Société.	
Date de distribution des actions ^(a) :	16 février 2020	37,20 €
	1 ^{er} mars 2020	33,10 €
	2 mai 2020	29,50 €
	28 juin 2020	36,80 €
	1 ^{er} septembre 2020	29,05 €
	1 ^{er} décembre 2020	32,20 €

^(a) Cours d'ouverture à la date d'attribution.

3. Plan 3 (2019) : le Conseil d'administration a, en date du 26 mars 2019, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance destiné à certains des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Plan 3 (2019) – Décision du Conseil d'administration du 26 mars 2019 (en vigueur)

Synthèse du plan 3 (2019)

Date de l'Assemblée générale extraordinaire :	28 mai 2018
Date du Conseil d'administration :	26 mars 2019
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de trois ans à compter du 1 ^{er} juillet 2019. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général et le Directeur Général délégué devront conserver respectivement 20 % et 5 % de leurs actions acquises jusqu'à la fin de leurs fonctions au sein de la Société.
Date d'attribution des actions :	1 ^{er} juillet 2019
Actions initialement attribuées :	47 550 actions
• dont attribuées aux mandataires sociaux :	10 200 actions
• dont attribuées aux 10 premiers attributaires salariés du Groupe non mandataires sociaux :	13 800 actions
Cours d'attribution de l'action :	47,70 € ^(a)

Exercice 2021

Nombre d'action en cours d'attribution au 31 décembre 2021 :	30 900 actions
Valorisation au 31 décembre 2021 des actions en cours d'attribution :	1 153 K€ ^(b)

^(a) Cours d'ouverture à la date d'attribution.

^(b) Valorisation faite selon la juste valeur unitaire IFRS 2 au 31 décembre 2021 (37,38 €).

4. Plan 4 (2021) : le Conseil d'administration a, en date du 21 mars 2021, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance destiné à certains des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Plan 4 (2021) – Décision du Conseil d'administration du 21 mars 2021 (en vigueur)

Synthèse du plan 4 (2021)

Date de l'Assemblée générale extraordinaire :	29 mai 2020
Date du Conseil d'administration :	21 mars 2021
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de trois ans à compter du 1 ^{er} mai 2021. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général devra conserver 20 % des actions acquises au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.
Date d'attribution des actions :	1 ^{er} mai 2021
Actions initialement attribuées :	48 060 actions
• dont attribuées au 10 premiers attributaires :	16 860 actions
Cours d'attribution de l'action :	33,70 € ^(a)

Exercice 2021

Nombre d'actions en cours d'attribution au 31 décembre 2021 :	48 060 actions
Valorisation au 31 décembre 2021 des actions en cours d'attribution :	1 793 K€ ^(b)

^(a) Cours d'ouverture à la date d'attribution.

^(b) Valorisation faite selon la juste valeur unitaire IFRS 2 au 31 décembre 2021 (37,30 €).

3.6.8 Plans d'options de souscription d'actions pour l'exercice 2021

Voir note 22 « Options de souscription et d'achat d'actions » des comptes annuels et annexes.

3.6.9 Limitation du risque de contrôle abusif de l'actionnaire majoritaire

Par la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, et l'occupation de ces deux fonctions par des membres indépendants de la famille Guerbet, la Société a pris des mesures afin de limiter le risque de contrôle abusif de l'actionnaire majoritaire.

3.6.10 Pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission et de rachat d'actions

L'Assemblée générale du 29 mai 2020 a renouvelé l'autorisation du Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à mettre en place un programme de rachat d'actions dans la limite de (i) 10 % du nombre total des actions composant le capital social ou (ii) 5 % du nombre total des actions composant le capital social s'il s'agit d'actions

acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, étant précisé que les acquisitions réalisées par la Société ne pourraient en aucun cas amener la Société à détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions composant son capital social.

3.6.11 Récapitulatif des délégations accordées ayant un impact potentiel sur le capital

Objet de la délégation	Montant nominal maximal	Durée de l'autorisation	Échéance
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise	2 515 000 €	26 mois	29 juillet 2022
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles	S'agissant des augmentations de capital : 6 295 000 € ^(a) S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	29 juillet 2022
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ^{(a) (c)} S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	29 juillet 2022
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles, par offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ^{(a) (c)} S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	29 juillet 2022
Autorisation au Conseil d'administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offres au public, y compris d'offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, afin de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale, dans la limite de 10 % du capital par an	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ^{(a) (c)} S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	29 juillet 2022
Autorisation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription	Limite prévue par la réglementation applicable (à ce jour 15 % de l'émission initiale) ^(a)	26 mois	29 juillet 2022
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ^(a) S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	29 juillet 2022
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	250 000 € ^(a)	26 mois	29 juillet 2022
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de performance, en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés lui étant liées	2 % du capital social	24 mois	29 mai 2022

(a) Délégation soumise au plafond global pour les augmentations de capital de 6 295 000 € (soit environ 49,9 % du capital).

(b) Un sous-plafond fixé à 1 255 000 € (soit environ 9,9 % du capital) s'applique à ces délégations.

(c) Délégation soumise au plafond global pour les émissions de titres de créance de 200 000 000 €.

Aucune des autorisations conférées n'a été utilisée au cours de l'exercice 2021. Il sera soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 20 mai 2022 un renouvellement des délégations financières mentionnées ci-dessus.

3.6.12 Dispositions statutaires liées aux actions

3.6.12.1 Titres au porteur identifiables (article 8)

La Société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, dans les conditions et selon les modalités légales, l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

3.6.12.2 Déclaration de franchissement de seuil

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information portant sur la détention de fractions du capital ou des droits de vote inférieurs à celle du vingtième mentionné à l'article L. 233-7 alinéa 1 du Code de commerce.

3.6.12.3 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Il n'existe pas de disposition plus stricte que celles prévues par la loi.

4

RAPPORT DE GESTION

4.1 Analyse de l'activité et du résultat	96	4.8 Gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne	100
4.1.1 Présentation du chiffre d'affaires publié	96	4.8.1 Gestion des risques	101
4.1.2 Analyse du chiffre d'affaires	96	4.8.2 Contrôle interne	101
4.1.3 Résultats	97	4.8.3 Audit interne	103
4.1.4 Analyse des résultats	97	4.9 Facteurs de risque	104
4.1.5 Situation financière	98	4.9.1 Cartographie des principaux risques	104
4.1.6 Analyse de la situation financière	98	4.10 Autres informations légales	109
4.1.7 Perspectives d'avenir	98	4.10.1 Résultats des cinq derniers exercices de la société Guerbet S.A.	109
4.2 Événements importants survenus depuis le début de l'exercice 2022	99	4.10.2 Information relative à la décomposition par échéance des soldes fournisseurs et clients de la société Guerbet S.A.	110
4.3 Sociétés dans le périmètre de consolidation	99	4.10.3 Information relative aux prises d'intérêt et de contrôle (article L. 233-6 du Code de commerce)	111
4.4 Résultats des filiales détenues par Guerbet S.A.	99	4.10.4 Information relative aux conventions réglementées (article L. 225-38 du Code de commerce)	111
4.5 Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Guerbet S.A.	99	4.10.5 Autres informations du rapport de gestion présentées dans d'autres sections du Document d'enregistrement universel	112
4.6 Opérations sur actions propres de Guerbet S.A.	100		
4.7 Déclaration de performance extra-financière	100		

4.1 Analyse de l'activité et du résultat

4.1.1 Présentation du chiffre d'affaires publié

(en K€ – normes IFRS)	2021	2020
Chiffre d'affaires	732 071	712 295
Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique	2021	2020
Europe	46,1 %	40,8 %
Autres marchés	53,9 %	59,2 %
Ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits	2021	2020
Rayons X	57,0 %	55,1 %
IRM	32,0 %	31,9 %
TOTAL IMAGERIE DIAGNOSTIQUE	89,0 %	87,1 %
IMAGERIE INTERVENTIONNELLE	11,0 %	10,3 %
AUTRES	—	2,6 %

Dans la nouvelle présentation du chiffre d'affaires par gamme de produits, les systèmes d'injection et services ont été répartis entre Rayons X et IRM. Parmi les « Autres » activités, la part

présentée ici correspond aux activités arrêtées en 2020 (*Cardinal Health*). Les autres activités poursuivies sont désormais incluses dans Rayons X.

4.1.2 Analyse du chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'élève à 732,1 M€, en hausse de 2,8 % par rapport au 31 décembre 2020 (712,3 M€) incluant un effet de change défavorable de 16,4 M€. Hors effets de change et à périmètre comparable, le chiffre d'affaires annuel 2021 est en progression de 7,9 % par rapport à 2020, dans la fourchette haute des objectifs annoncés à l'occasion des résultats semestriels.

Sur la zone **Europe**, la progression annuelle a été pondérée par une pression continue sur les prix, mais avec un fort rebond en termes de volume.

Sur les **Autres marchés** :

- Sur la zone Amériques, les ventes de l'exercice progressent de 10,2 % à périmètre comparable (excluant la contribution du site de Montréal au Canada cédé le 16 juillet 2020) et hors effet de change défavorable de 9,2 M€ principalement imputable aux devises latino-américaines et au dollar US.

- Sur la zone Asie, les ventes du 4^e trimestre sont portées par l'activité très dynamique en Chine et en Corée. Sur l'exercice 2021, le chiffre d'affaires de la zone ressort en progression de 7,7 % à périmètre et à taux de change constants (PCC).

Le chiffre d'affaires annuel à PCC de l'activité **Imagerie Diagnostique** (89 % des ventes 2021) ressort en progression de 7,5 %.

- Sur le pôle **IRM**, le chiffre d'affaires 2021 à PCC ressort en hausse de 5,4 % à 239,9 M€.
- Le chiffre d'affaires à PCC du pôle **Rayons X** s'élève à 426,7 M€. Il progresse de 8,7 % s'appuyant sur les performances remarquables de Xenetix® au cours du 2^e semestre 2021.

En **Imagerie Interventionnelle**, les ventes sur l'exercice 2021 continuent de croître fortement à +11,4 % à PCC à 81,9 M€.

4.1.3 Résultats

Normes IFRS	2021		2020*	
(en K€)	En % du CA		En % du CA	
+ Chiffres d'affaires	732 071	100	712 295	100
+ Autres produits de l'activité	4 941	0,7	5 397	0,8
- Achats consommés et variation de stocks	(190 934)	(26,1)	(166 552)	(23,4)
- Charges externes	(195 565)	(26,7)	(203 975)	(28,6)
- Charges de personnel	(232 789)	(31,8)	(236 500)	(33,2)
+/- Autres produits et charges d'exploitation	799	0,1	5 876	0,8
- Impôts et taxes	(13 459)	(1,8)	(15 852)	(2,2)
EBITDA^(a)	105 065	14,4	100 689	14,1
- Amortissements et provisions	(66 379)	(9,1)	(58 817)	(8,3)
Résultat opérationnel	38 685	5,3	41 872	5,9
- Frais financiers nets	(3 183)	(0,4)	(7 156)	(1,0)
+/- Résultat de change et autres produits/charges financières	(6 528)	(0,9)	(12 469)	(1,8)
+/- Charge d'impôt	3 664	0,5	(4 008)	(0,6)
RÉSULTAT NET	32 637	4,5	18 240	2,6

(a) EBITDA = résultat opérationnel + amortissements et provisions.

* Inclut l'impact de la décision définitive de l'IFRIC d'avril 2021 sur les engagements de retraite.

4.1.4 Analyse des résultats

Les comptes consolidés de l'exercice 2021 font ressortir un EBITDA de 105,1 M€ contre 100,7 M€ en 2020, en hausse de 4,3 %. Le taux d'EBITDA/chiffre d'affaires ressort à 14,4 % dépassant la fourchette haute des objectifs de rentabilité opérationnelle annoncés à l'occasion des résultats semestriels 2021. Sur l'ensemble de l'exercice, le Groupe a ainsi su trouver l'équilibre entre :

- la pérennisation d'une partie des économies de coûts réalisées au cours de l'exercice 2020 ;
- la mise en œuvre des efforts commerciaux nécessaires pour accompagner la reprise de la demande en 2021 ; et
- les dépenses commerciales et de structure pour la mise en place du Go-direct en Chine, ainsi que la préparation du lancement de nouveaux produits prévu en 2023.

Au 31 décembre 2021, le résultat opérationnel s'établit à 38,7 M€ contre 41,9 M€ en 2020. Il intègre notamment une provision légèrement inférieure à 6 M€ liée à la filialisation en cours des activités en Chine et à la fermeture d'un centre de services partagés (CSP) à Saint-Louis, États-Unis. Ce projet s'inscrit notamment dans le cadre de l'optimisation du schéma opérationnel du Groupe.

Le résultat net du Groupe en 2021 s'élève à 32,6 M€ contre 18,2 M€ au titre de l'exercice 2020. Pour rappel, le résultat net 2020 intégrait la dépréciation des actifs de la filiale canadienne pour 4,4 M€ à la suite de la vente du site de production de Montréal. En 2021, il intègre la constatation d'un impôt différé actif aux États-Unis d'un peu plus de 5,4 M€ et un effet favorable d'impôt courant en France de 4,2 M€.

4.1.5 Situation financière

Normes IFRS (en K€)	2021	2020
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement et impôt	100 612	81 251
Variation du besoin en fonds de roulement, dont :	13 095	32 567
Variation des stocks	4 578	17 383
Variation des comptes clients	(6 644)	14 010
Variation des comptes fournisseurs	16 042	4 614
Variation des autres actifs et passifs	(881)	(3 439)
Investissements bruts retraités des dettes d'immobilisations	(55 092)	(67 108)
Dividendes versés	(8 814)	(8 825)
Autres ^(a)	(11 024)	2 014
Cash-flow libre ^(b)	38 777	39 899
ENDETTEMENT NET ^(c)	217 811	256 588

(a) Comprenant principalement l'impôt, l'incidence de variation de cours des devises, les cessions d'immobilisations, les augmentations de capital détaillées dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

(b) Le cash-flow libre correspond à la différence entre l'excédent de trésorerie d'exploitation et les dépenses d'investissement. Il explique l'augmentation ou la diminution de l'endettement net.

(c) L'endettement net est obtenu par la somme des dettes financières courantes et non courantes diminuée de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

4.1.6 Analyse de la situation financière

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres s'élèvent à 405 M€. Le cash-flow libre est à nouveau important à hauteur de 38,8 M€ portant l'endettement financier net du Groupe à 217,8 M€ contre 256,6 M€ à fin 2020. Le ratio dette nette/EBITDA s'élève à 2,07 à fin 2021 contre 2,55 en 2020.

Compte tenu des bonnes performances financières réalisées en 2021 ainsi que des perspectives favorables du Groupe, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 20 mai 2022 le versement d'un dividende de 0,85 € par action.

4.1.7 Perspectives d'avenir

Axes de développement

De nouveaux investissements commerciaux, marketing et opérationnels destinés à préparer la croissance de l'activité et à accélérer la mise en œuvre de la stratégie seront déployés au cours de l'exercice 2022.

- **Poursuite de la stratégie de croissance externe**
- **Lancement de la nouvelle gamme de fils-guides et micro-cathéters pour l'Imagerie Interventionnelle et l'embolisation**

Sur Accurate Medical Therapeutics, Guerbet élargit son portefeuille en ajoutant 20 modèles, soit un total de 38 produits, et en lançant une nouvelle gamme de fils-guides Axessio™ en deux diamètres. Une première phase d'évaluation a commencé aux États-Unis au 4^e trimestre 2021, ouvrant la voie à un lancement commercial au 2^e trimestre 2022 sur certains marchés. SeQure® est le seul micro-cathéter à contrôle de reflux qui intègre une technologie de barrière fluide pour une embolisation à flux dirigé.

- **Go-direct en Chine en 2022**

Comme annoncé, le Groupe a pris position pour une distribution « en direct » en Chine, l'un des premiers marchés mondiaux de l'Imagerie Diagnostique et en très forte progression. Les derniers recrutements sont en cours et les stocks disponibles chez le distributeur seront bientôt écoulés, permettant à Guerbet de bénéficier des ventes en direct sur près de 100 % de sa gamme Imagerie Diagnostique à compter du 2^e semestre 2022.

Cette initiative permettra au Groupe de renforcer sa pénétration commerciale sur un marché en croissance de 9 % par an et de doubler son chiffre d'affaires en Chine sur un horizon de trois à quatre ans.

- **Nouveaux produits de l'imagerie médicale**

Le Groupe prépare également le lancement prochain de la gamme Intelligence Artificielle prévu pour 2023.

À la suite du dépôt des dossiers d'enregistrement du Gadopiclenol auprès de l'Agence européenne des médicaments (EMA) et de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis en janvier 2022, le Groupe confirme son ambition de commercialiser ce produit au cours de la première partie de l'exercice 2023.

- **Engagement pour le climat**

Guerbet poursuit sa stratégie responsabilité sociétale des entreprises de santé pour la troisième année consécutive, et 10^e au niveau national par Gaia-Index, filiale d'EthiFinance et acteur majeur de la notation ESG, Guerbet annonce son engagement en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique.

Ses objectifs de réduction d'émissions de tonnes équivalent CO₂ couvrent à la fois ses émissions directes (scopes 1 et 2) et ses émissions indirectes (scope 3). Ils s'inscrivent dans une trajectoire « Well below 2° C » selon la définition SBT. Pour le Groupe, cela implique concrètement avant 2032 de :

- réduire de 27,5 % (base 2021) ses émissions directes (scopes 1 et 2),
- réduire de 13,75 % (base 2021) ses émissions indirectes (scope 3).

Point de situation relatif au conflit armé russo-ukrainien

Le Groupe est très peu exposé au conflit russo-ukrainien, n'ayant pas de représentation physique dans ces deux pays. Il subit en revanche l'inflation, en particulier sur les matières premières liées à ce conflit. L'impact sur la performance financière du Groupe est à ce jour difficile à évaluer, le

contexte économique étant particulièrement fluctuant. La priorité de Guerbet reste la sécurité des patients, de ses collaborateurs et la mise à disposition de ses produits sans rupture de chaîne.

Objectif de nouvelle progression du chiffre d'affaires

Pour 2022, le Groupe anticipe une nouvelle croissance de son chiffre d'affaires intégrant une progression de 2 à 4 % à périmètre comparable et taux de change constant.

Dans ce contexte inflationniste, en termes de rentabilité opérationnelle, le groupe Guerbet vise un taux d'EBITDA/chiffre d'affaires publié *a minima* identique à celui de 2021, hors coûts exceptionnels liés à l'optimisation du schéma opérationnel du Groupe et à l'évolution du modèle de ventes en Chine.

La présentation détaillée des résultats annuels 2021 est disponible sur la rubrique Investisseurs du site de la Société : <https://www.guerbet.com/fr/investisseurs/>.

4.2 Événements importants survenus depuis le début de l'exercice 2022

Conflit russo-ukrainien – se référer au point détaillé ci-dessus, section 4.1.7 « Perspectives d'avenir ».

4.3 Sociétés dans le périmètre de consolidation

Les sociétés du périmètre de consolidation sont listées dans la note 31 des annexes aux comptes consolidés (voir section 6.1 « Comptes consolidés et annexes »).

4.4 Résultats des filiales détenues par Guerbet S.A.

Les résultats des filiales sous contrôle de Guerbet S.A. sont présentés dans la section 6.3 de l'annexe sociale de Guerbet S.A.

4.5 Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Guerbet S.A.

La dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Guerbet S.A. au sens de l'article L. 233-3 et la part du capital de la Société que celles-ci détiennent (actions d'autocontrôle) sont listées dans la section 6.3 de l'annexe sociale de Guerbet S.A.

4.6 Opérations sur actions propres de Guerbet S.A.

Nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice :

- Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : néant (voir section 3.5 « Programme de rachat d'actions »).
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : néant.

Nombre d'actions inscrites au nom de Guerbet S.A. à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale :

- Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 11 880 (voir section 3.4 « Actionnariat »).

- Valeur évaluée au cours d'achat : 550 K€.
- Valeur nominale : 1 €.
- Fraction du capital qu'elles représentent : 0,09 % (voir section 3.4 « Actionnariat »).

Autorisation de rachat d'actions et les conditions dans lesquelles les actions ont été rachetées et utilisées au cours du dernier exercice clos :

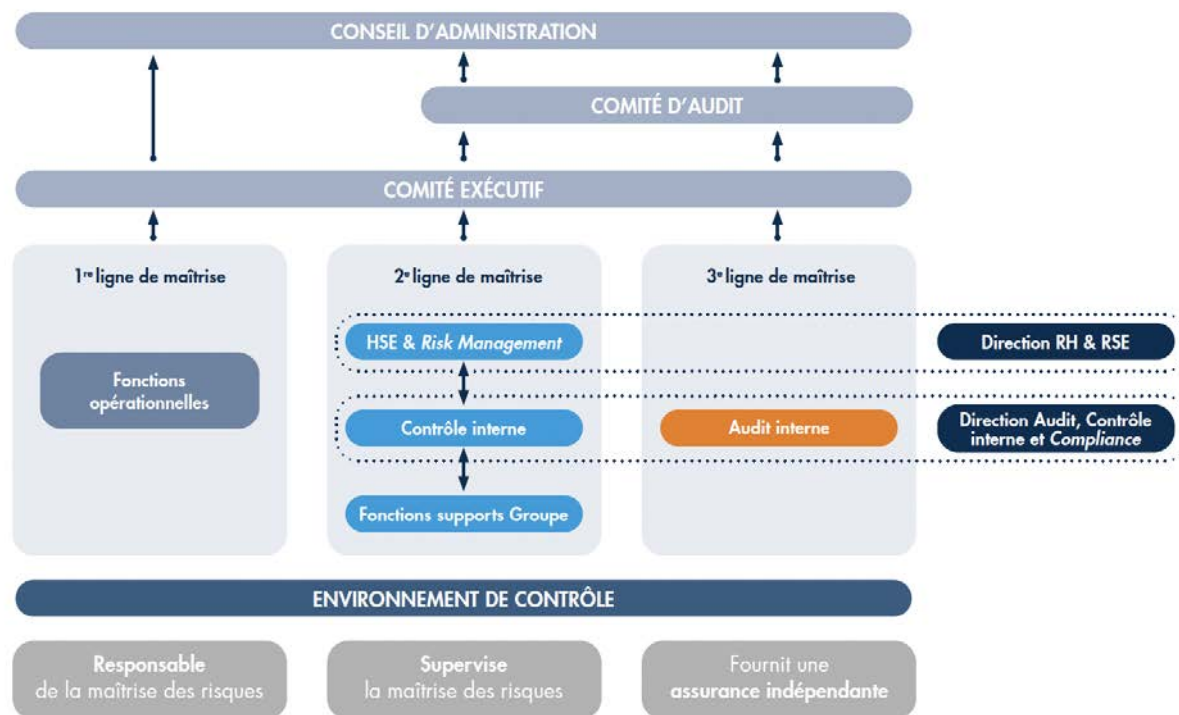
- Voir section 3.5 « Programme de rachat d'actions ».

4.7 Déclaration de performance extra-financière

Se référer à la section 5 « Déclaration de performance extra-financière ».

4.8 Gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne

Le dispositif de maîtrise des risques de Guerbet est structuré autour du concept des trois lignes de maîtrise tel que défini par l'IFACI (Institut français des auditeurs et contrôleurs internes), permettant une répartition claire et efficace des rôles et responsabilités de chacun en termes de gestion des risques et contrôle interne.



Le Conseil d'administration, via son Comité d'audit, est responsable du suivi des questions relatives à l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques.

Le Directeur Général, avec son Comité exécutif, est responsable du système de gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne.

La première ligne de maîtrise est de la responsabilité de chaque manager opérationnel et de ses collaborateurs dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Chaque manager opérationnel est responsable de mettre en place les contrôles préventifs et moyens de détection adéquats en vue de maîtriser les risques liés à ses activités ou les mesures correctives nécessaires, tel que cela peut être recommandé par les fonctions de deuxième ligne de maîtrise.

4.8.1 Gestion des risques

Les risques auxquels l'entreprise est exposée font l'objet d'une identification, d'une évaluation et d'une hiérarchisation. Une cartographie des risques qui rassemble les risques majeurs du Groupe est ainsi établie et régulièrement actualisée. Les risques sont classés par thème. Leur évaluation prend en compte la gravité de l'impact potentiel, la probabilité (qualitative ou basée sur le retour d'expériences) d'occurrence et le niveau de maîtrise actuel. Tous les secteurs d'activités font l'objet d'une évaluation deux fois par an. Une fois identifiés, le *Risk Manager* s'entretient à deux reprises avec les « propriétaires » de ces risques afin d'assurer un suivi du plan d'actions et mettre à jour ce dernier le cas échéant. Une présentation est réalisée deux fois par an en Comité exécutif pour échanger sur les risques et l'avancement des plans d'actions.

La cartographie des risques est discutée et revue en Comité d'audit puis en Conseil d'administration avec le *Risk Manager* et le Directeur Général une fois par an. Le suivi spécifique de certains risques, comme par exemple ceux reliés à la cybersécurité, est assuré plus fréquemment. À chaque réunion du Comité d'audit, un risque spécifique est revu avec le *Risk Manager*.

Le *Risk Manager*, chargé de la promotion et du développement des compétences en matière de management des risques, diffuse son savoir-faire et son expertise tout en apportant un support méthodologique au management opérationnel et aux « propriétaires » de risques identifiés.

Il s'assure également de l'optimisation du coût du risque par son transfert éventuel aux assurances qu'il gère.

4.8.2 Contrôle interne

Définition

Le Contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, le Comité exécutif et les dirigeants du Groupe ainsi que tous les employés, en vue de garantir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs liés à :

La deuxième ligne de maîtrise regroupe :

- les fonctions qui supervisent les risques dont notamment la fonction HSE et *Risk Management* (cf. section 4.8.1) et la fonction Contrôle interne (cf. section 4.8.2) ;
- ainsi que l'ensemble des fonctions supports dans leur domaine d'expertise (ressources humaines, achats, finance, juridique, *compliance*, qualité, etc.). Elles apportent leur expertise et émettent des recommandations dans leurs domaines de compétence.

La troisième ligne de maîtrise consiste à fournir à la Direction générale et au Conseil d'administration, de manière indépendante et objective, l'assurance raisonnable du niveau de maîtrise des risques. Cette activité est assurée par la fonction Audit interne du Groupe (cf. section 4.8.3).

Lors de réunions mensuelles, le *Risk Manager* communique et partage avec le service du Contrôle interne, afin d'échanger sur la description, leur cotation et les moyens de contrôle. Ce travail permet d'affiner la perception des risques et de renforcer le suivi et l'efficacité des moyens de contrôle.

Enfin, le *Risk Manager* est sollicité par la Direction de l'Audit interne afin de partager sa vision des risques et des sujets pertinents à auditer.

Le programme d'assurances permet de sécuriser les risques assurables du Groupe à travers la souscription d'assurances centralisées. Ce programme intègre les différentes assurances de responsabilité et de dommages protégeant Guerbet, les mandataires, le personnel et le patrimoine. Le recours à un courtier de dimension mondiale permet de couvrir l'ensemble des activités du Groupe. Le courtier et nos assureurs apportent le soutien et l'expertise au département *Risk Management* lors des opérations de gestion de sinistres assurés et la prévention du Groupe. Notre programme couvre cinq domaines :

- la responsabilité civile ;
- le dommage et la perte d'exploitation ;
- l'assurance perte de marchandise au transport ;
- l'assurance « Voyage » ;
- les cyberattaques.

- l'efficacité et l'efficience des processus internes ;
- la fiabilité de l'information financière ;
- la conformité aux lois et réglementations applicables ;
- la sauvegarde des actifs et la prévention des fraudes.

Le Contrôle interne contribue ainsi à la maîtrise des risques, mais ne peut fournir une garantie absolue que tous les risques sont totalement éliminés ou maîtrisés.

Objectifs

Dans ce cadre, la fonction Contrôle interne a pour objectifs :

- de structurer, construire et maintenir le dispositif de maîtrise des risques du Groupe selon la démarche et les rôles et responsabilités définis dans la charte de Contrôle interne du Groupe, validée par le Directeur Général et le Comité d'audit, inspiré du référentiel COSO (*Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission*) ;
- d'analyser les principaux processus avec les responsables concernés afin de construire les référentiels de Contrôle interne du Groupe ;
- de les accompagner dans la rédaction de politiques et de procédures Groupe ;
- de maintenir une base documentaire accessible à tous les employés du Groupe contenant les principales politiques et procédures Groupe (processus hors périmètre qualité) et les référentiels de Contrôle interne existants ;
- de maintenir le dispositif de délégations de signature du Groupe ;
- d'animer un réseau de référents afin de promouvoir le Contrôle interne et déployer les référentiels de Contrôle interne au sein des principales entités du Groupe pour s'assurer de l'existence des contrôles appropriés en leur sein ou contribuer à leur renforcement par la définition d'actions à mettre en œuvre.

Organisation

En 2021, la fonction Contrôle interne, rattachée à la Direction Audit, Contrôle interne et *Compliance*, qui reporte au Directeur Général, a évolué en prenant en charge la responsabilité du programme anti-corruption du Groupe.

Elle s'appuie sur un réseau de référents à différents niveaux :

- les responsables de fonctions/d'entités/de sites au sein du Groupe, qui sont responsables de la mise en œuvre du Contrôle interne sur leur périmètre de responsabilités ;
- les Contrôleurs financiers, référents Contrôle interne, qui coordonnent la mise en œuvre du Contrôle interne sur leur périmètre de responsabilités, puis en reportent l'avancement auprès du Contrôle interne Groupe ;
- et d'autres fonctions régionales concourant à la mise en œuvre du programme anti-corruption du Groupe.

Travaux

En 2021, un logiciel de gestion des risques, contrôle interne et audit interne (SIGR) a été sélectionné et est en cours de mise en place en étroite collaboration avec les fonctions *Risk Management* et Audit interne afin de renforcer une vision consolidée et partagée des risques au sein du Groupe et de leur niveau de maîtrise.

Au-delà de ce projet clé, les travaux de coordination avec les fonctions suivantes se sont poursuivis :

- la fonction HSE et *Risk Management* afin de s'assurer de la cohérence des dispositifs de Contrôle interne au regard des risques identifiés dans la cartographie des risques majeurs du Groupe ;

- la Direction de la Communication afin d'établir un plan de communication pour sensibiliser les collaborateurs au Contrôle interne et au programme anti-corruption ;
- la fonction RH afin de présenter aux nouveaux arrivants l'organisation de la fonction, ainsi que l'accès aux informations et documents essentiels (charte éthique, les politiques et procédures du Groupe, référentiels de Contrôle interne, etc.).

Par ailleurs, la fonction Contrôle interne s'attache à poursuivre les chantiers de sa feuille de route au sein du Groupe, notamment via les travaux suivants :

- la construction et le déploiement de référentiels de Contrôle interne sur l'environnement de contrôle et les principaux processus clés ;
- les réunions périodiques avec les référents des entités au sein du Groupe ;
- le déploiement d'*e-learning* pour former les managers au sein du Groupe ;
- le déploiement de la politique de séparation des tâches, en particulier sur le processus Achats, afin d'identifier les risques de conflits potentiels et les mesures de remédiation à mettre en œuvre ;
- le suivi de la mise en œuvre des plans d'action définis suite aux auto-évaluations ou chantiers menés ;
- la coordination de la revue annuelle des accès dans des systèmes d'information critiques ;
- la sensibilisation régulière des collaborateurs du Groupe au risque de fraude ;
- le support *ad hoc* sur des sujets ayant une incidence sur la maîtrise des risques.

En 2021, un bilan de l'activité du Contrôle interne a été présenté en Comité d'audit au cours du premier trimestre 2021.

Le Directeur Audit, Contrôle interne et *Compliance* coordonne par ailleurs le déploiement de la charte éthique, en étant le référent « éthique » au sein du Groupe. La nouvelle charte éthique du Groupe a été déployée en 13 langues auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe en 2021.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les états financiers consolidés de Guerbet sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS). La préparation des comptes est placée sous la responsabilité de la Direction administrative et financière.

Selon un calendrier et des instructions de consolidation transmis aux entités par la Direction administrative et financière, les entités établissent un reporting mensuel consolidé à partir d'un logiciel unique.

Lors de chaque clôture, les équipes comptables opèrent une révision des comptes et les Contrôleurs financiers analysent et expliquent les évolutions du réalisé, d'une période sur l'autre et les écarts vis-à-vis du budget.

Lors des clôtures trimestrielles, le Comité d'audit procède à l'examen des comptes.

4.8.3 **Audit interne**

Au sein du Groupe, l'Audit interne fournit une évaluation indépendante et objective de l'efficacité des dispositifs de contrôle en place par rapport aux principaux risques identifiés au sein de l'entreprise.

La gouvernance de l'Audit interne est définie dans une charte d'Audit interne validée par le Directeur Général et le Comité d'audit. Cette charte précise les missions, les périmètres d'intervention, les responsabilités de l'Audit interne ainsi que les méthodologies utilisées dans la conduite des missions d'Audit interne.

Le périmètre d'intervention de l'Audit interne couvre toutes les opérations, fonctions et entités légales du Groupe. L'Audit interne est rattaché à la Direction Audit, Contrôle interne et *Compliance*, qui rapporte directement au Directeur Général et communique régulièrement au Comité d'audit. Ce schéma organisationnel soutient la nécessaire indépendance de l'Audit interne au sein de l'organisation, tout en favorisant la coordination avec les départements Contrôle interne et *Compliance*, qui concourent à la maîtrise des risques sur le périmètre du Groupe. L'équipe est composée d'un auditeur interne senior et d'un responsable de l'Audit interne lui-même rattaché au Directeur de l'Audit, Contrôle interne et *Compliance*.

L'Audit interne contribue, au travers de ses missions et recommandations, à l'amélioration de la performance globale de l'organisation, en évaluant de manière régulière et méthodique les processus de maîtrise des risques et de gouvernance.

Ce dispositif est complété par les interventions et travaux de certification des Commissaires aux comptes pour les comptes individuels annuels et consolidés semestriels et annuels.

Le plan d'Audit interne est présenté chaque année au Comité d'audit, qui l'examine, l'amende si besoin et émet un avis positif avant son déploiement. Ce plan d'Audit interne annuel se base sur les risques identifiés au niveau du Groupe ainsi que sur divers éléments recueillis lors d'entretiens avec des membres du Comité exécutif ou des experts métier du Groupe. Le Comité d'audit a émis un avis positif sur le plan d'Audit interne pour l'année 2022 lors de sa réunion du 17 novembre 2021.

Des rapports d'audit détaillant les recommandations spécifiques à chaque mission sont rédigés et diffusés aux personnes concernées, ainsi qu'aux membres du Comité exécutif responsables des activités auditées. Une restitution orale est réalisée lors des réunions du Comité d'audit et les rapports sont mis à disposition des membres du Comité d'audit. Le Comité d'audit suit l'avancée des mises en œuvre des plans d'actions déterminés suite aux audits effectués.

En 2021, le Directeur Audit, Contrôle interne et *Compliance* et le responsable Audit interne sont intervenus lors de cinq Comités d'audit, et ont notamment présenté :

- le bilan d'activités de l'Audit interne pour l'année 2020 et les perspectives pour 2021 ;
- la synthèse des constats relevés lors des Audits internes réalisés. En 2021, ces constats ont porté sur des audits réalisés en 2020 et 2021 sur un site industriel, deux entités commerciales et deux processus transverses du Groupe ;
- des suivis réguliers de l'avancement des plans d'actions suite aux audits réalisés ;
- la proposition de plan d'Audit interne pour 2022 ;
- le projet de mise en œuvre d'un logiciel de gestion des risques, contrôle interne et audit interne (SIGR).

4.9 Facteurs de risque

4.9.1 Cartographie des principaux risques

Le tableau ci-dessous classe les principaux risques spécifiques auxquels Guerbet est exposé en trois catégories : (1) Risques juridiques, (2) Risques stratégiques et (3) Risques opérationnels. Afin de déterminer l'importance de chacun de ces risques, ces derniers ont été évalués selon une échelle de

gravité et probabilité allant de 1 à 4 (échelle de « faible à majeur » pour la gravité et « rare à fortement probable » pour la probabilité) en tenant compte de l'effet des mesures de gestion des risques. Pour chaque catégorie, les risques sont indiqués par ordre d'importance décroissante.

Catégorie	Libellé du risque	Cotations	
Risques juridiques	Risques liés aux contentieux et aux litiges	Gravité	4
		Probabilité	3
	Risques liés à l'évolution des réglementations	Gravité	4
		Probabilité	2
Risques stratégiques	Risques liés aux conséquences du réchauffement climatique	Gravité	4
		Probabilité	2
	Risques liés aux systèmes d'information et à la cybersécurité	Gravité	4
		Probabilité	4
Risques opérationnels	Risques liés à l'environnement et à la sécurité	Gravité	4
		Probabilité	3
	Risques liés aux achats et à la sous-traitance	Gravité	4
		Probabilité	3
	Risques liés à la qualité et à la sécurité des produits	Gravité	4
		Probabilité	3
	Risques <i>supply chain</i> associés aux difficultés logistiques rencontrées dans tous les secteurs d'activités	Gravité	4
		Probabilité	2

Ces principaux risques spécifiques à Guerbet, ainsi que leurs impacts et les mesures mises en œuvre pour les gérer, sont décrits ci-après.

Description des risques	Actions de maîtrise
RISQUES JURIDIQUES	
Risques liés aux contentieux et aux litiges	
Le Groupe est impliqué ou risque d'être impliqué dans un certain nombre de litiges. Dans le cadre de certains de ces litiges, des réclamations pécuniaires sont faites à l'encontre du Groupe ou sont susceptibles de l'être. Ces réclamations ont été provisionnées conformément aux principes comptables IFRS (une description de ces provisions figure à la section 6 en note 12 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2021).	La Direction juridique a défini une stratégie mondiale de défense du Groupe. Elle collabore de manière régulière avec les autres Directions du Groupe afin d'évaluer les risques et de les provisionner le cas échéant.
Le Groupe estime que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connues ou en cours à ce jour sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable. Toutefois, la Société ne peut garantir que le Groupe ne sera pas exposé à des actions judiciaires, plaintes ou investigations gouvernementales qui pourraient empêcher ou retarder la commercialisation de ses produits ou affecter ses opérations, sa profitabilité, sa trésorerie et avoir une incidence négative sur les activités du Groupe, sa situation ou ses résultats.	Par ailleurs, la Direction juridique est intégrée en amont des grands projets afin de déterminer au plus tôt le cadre juridique adéquat.
	Des actions de <i>compliance</i> sont, par ailleurs, mises en œuvre afin de limiter l'exposition du Groupe.
	Une ligne d'alerte dédiée (<i>Guerbet ethics line</i>) a été déployée.
	La charte éthique du Groupe fait l'objet d'une diffusion systématique aux employés du groupe via le logiciel d' <i>e-learning</i> Groupe.
	En 2021, Guerbet a rédigé la nouvelle politique de confidentialité et classification des données. Cette politique sera largement diffusée au premier trimestre 2022.

Description des risques

Actions de maîtrise

Risques liés à l'évolution des réglementations

En tant que concepteur, fabricant et distributeur de médicaments et de dispositifs médicaux, et de solutions d'Intelligence Augmentée, Guerbet est soumis à de nombreuses exigences réglementaires sur l'ensemble de ses marchés. Sur le plan de la fabrication des substances actives de ses produits, voire des matériaux utilisés dans la fabrication des équipements médicaux, le Groupe est notamment soumis aux réglementations européennes en vigueur :

- EU MDR : réglementation sur les dispositifs médicaux en Europe, initialement applicable en mai 2020 et repoussée en 2021 ;
- Seveso (sites industriels utilisant des substances dangereuses et des procédés présentant des risques d'accidents majeurs) ;
- REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques) ;
- IED (directive relative aux émissions industrielles). Ces réglementations peuvent interdire voire limiter l'utilisation de certains produits ou bien limiter l'activité de production industrielle.

Ces réglementations donnent lieu à des inspections régulières des Dreal (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) en France et de l'EPA (*Environmental Protection Agency*) en Irlande.

Guerbet fabrique et contrôle ses produits selon des conditions définies et approuvées dans le cadre des autorisations de mise sur le marché (AMM) par les autorités de santé, leur fabrication étant soumise aux bonnes pratiques de fabrication des médicaments à usage humain ou aux normes qualité applicables aux dispositifs médicaux.

Une modification de ces réglementations, françaises ou étrangères, peut affecter de manière significative l'activité du Groupe. Celui-ci ne peut garantir que de tels changements, en particulier sur les principaux marchés où il est implanté, n'auront aucun effet négatif sur son activité et ses résultats opérationnels.

Guerbet inscrit le respect des réglementations dans sa politique Qualité Sécurité Environnement applicable sur l'ensemble de ses entités.

La sécurité de nos sites et la conformité à toutes les réglementations auxquelles ils sont soumis est notre priorité absolue.

Des systèmes de veille réglementaire sont mis en place. Ils permettent d'identifier les nouvelles exigences et d'anticiper la mise en œuvre des actions nécessaires au maintien de la conformité.

Cette anticipation de l'évolution réglementaire permet, notamment pour les sites industriels, d'identifier les changements organisationnels ou opérationnels et également d'anticiper les ressources financières nécessaires qui seront inscrites dans le programme budgétaire moyen terme (à cinq ans).

En 2021, le Groupe s'est mis en conformité vis-à-vis de la réglementation EU MDR.

Après la définition des conséquences qu'elle entraîne pour Guerbet, l'entreprise met en place les plans d'actions adéquats pour répondre à toutes les nouvelles exigences.

Description des risques

Actions de maîtrise

RISQUES STRATÉGIQUES

Risques liés aux conséquences du réchauffement climatique

Le changement climatique induit des enjeux physiques et de transition tels que :

- les risques physiques pour nos sites industriels et principaux fournisseurs de notre chaîne d'approvisionnement liés aux phénomènes climatiques aigus et chroniques (température, sécheresse, précipitation, catastrophes naturelles, etc.) et aux impacts financiers de ces risques ;
- les risques de transition liés à la raréfaction des ressources, au renforcement des exigences de marché et des réglementations, aux enjeux de réputation liées aux attentes des parties prenantes internes et externes et aux impacts financiers de ces risques.

En 2021, Guerbet a renforcé l'évaluation des risques climatiques dans le cadre du projet « Stratégie climat » sur les risques physiques et de transition. Les risques physiques ont été analysés pour l'ensemble de nos sites industriels et pour les fournisseurs clés de Guerbet et susceptibles d'être les plus à risque. Cette évaluation a été réalisée via un outil d'analyse pour mesurer l'exposition au risque climatique des actifs, évaluer la vulnérabilité des activités ainsi que définir la stratégie d'atténuation du risque.

La synthèse des risques et opportunités pouvant avoir un impact significatif pour le Groupe est présentée au chapitre 5.4.1.1 « Risques et opportunités climatiques ».

Il ressort de ce projet climat les principaux risques et opportunités qui peuvent avoir un impact sur les activités, la chaîne d'approvisionnement, les coûts et la compétitivité. C'est pourquoi Guerbet met en œuvre des plans d'actions tel que des actions de réduction des consommations d'énergie et d'optimisation des procédés et de maîtrise des rejets, des procédures d'urgence sur les sites à risque d'ouragan, la constitution de stocks pour pallier une éventuelle rupture d'un site de production. Pour renforcer sa résilience, Guerbet a identifié des axes de travail en lien avec le projet climat et du programme de continuité d'activités Groupe et sites industriels.

Risques liés aux systèmes d'information et à la cybersécurité

Le Groupe est exposé au risque de défaillance de ses systèmes d'information, en cas d'un dysfonctionnement, d'une malveillance ou d'une cyberattaque. La concrétisation de ce risque peut entraîner la perte ou la corruption de données sensibles, comme des informations relatives aux produits, aux clients ou aux données financières. Un tel risque peut également se traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes, désorganisant les processus concernés.

En 2020 et 2021, Guerbet a observé une augmentation des cyberattaques spécialement par des tentatives de *phishing* dans un contexte global d'intensification des attaques provoqué par la crise pandémique et la généralisation du travail à domicile.

Afin de se prémunir contre ce risque, le Groupe met en place un ensemble de mesures permettant d'assurer la protection des données sensibles, comprenant notamment la sécurisation des serveurs sur site externalisé, la rationalisation et la centralisation des systèmes d'information, des plans de continuité d'exploitation testés régulièrement et des audits de vulnérabilité.

Le Conseil d'administration revoit plusieurs fois par an l'analyse du risque de cybersécurité.

En 2021, le service Informatique a multiplié les actions de formations et d'information sur les risques de cyberattaques (*phishing*).

En 2021, Guerbet s'est focalisé :

1. sur le renforcement de la protection des sauvegardes ;
2. sur l'accélération du déploiement des patches de sécurité ;
3. sur la surveillance du trafic réseau et du contrôle des anomalies ;
4. et sur l'augmentation de la sécurité des équipements informatiques (authentification et anti-malware).

Description des risques

Actions de maîtrise

RISQUES OPÉRATIONNELS**Risques liés à la sécurité et à l'environnement**

L'activité de production des produits de contraste engendre différents risques liés à la sécurité et à l'environnement. Ces risques – principalement l'incendie, l'exposition aux produits chimiques et la pollution environnementale – sont liés aux dangers inhérents à l'utilisation de certaines matières premières, solvants et réactifs, à la mise en œuvre de procédés industriels pour les transformer en principes actifs ainsi qu'au traitement des déchets issus des productions.

L'activité de production de Guerbet se répartit sur huit sites industriels. Les trois sites de production de principes actifs (Lanester, Marans et Dublin) sont classés Seveso et sont donc soumis à la directive Seveso de l'Union Européenne. Les risques d'exploitation peuvent, s'ils se réalisent, causer des dommages aux personnes et aux biens, polluer l'environnement, entraîner la fermeture des installations et dans certains cas la condamnation du Groupe à des sanctions civiles et/ou pénales et au paiement de dommages et intérêts.

Les sites de production sont régulièrement inspectés par les autorités pour les aspects santé au travail, sécurité et environnement.

Pour maîtriser ces risques, le Groupe déploie une politique et développe un système de management Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE). Guerbet a défini des objectifs HSE sur l'ensemble du Groupe et plus particulièrement au niveau des sites industriels. Le Groupe donne la priorité absolue à la sécurité de ses employés. À cet effet, d'importants moyens humains et matériels sont mobilisés. Sur chaque établissement, le Directeur de site, garant de la mise en œuvre de la politique HSE, nomme un responsable dédié. Les autorités administratives définissent avec les sites les objectifs à atteindre en termes de performance environnementale (seuils de rejets, encadrement des activités). Le Groupe met en place les mesures qui permettent de s'y conformer.

Les sites industriels déploient les procédures clés en matière de sécurité (permis de travail, consignation, permis feu, etc.) permettant de renforcer la prévention des accidents.

Les analyses de risques HSE – incluant les analyses de risques liés aux procédés sur les sites de production des principes actifs – et les audits permettent de définir les moyens nécessaires pour améliorer de façon continue la maîtrise de la sécurité des opérations.

Les objectifs HSE, le résultat des analyses des risques et des audits sont documentés dans des plans d'actions suivis régulièrement. Le Groupe et les sites organisent des programmes de formation HSE déployés pour l'ensemble du personnel.

Le Groupe a également développé un système de reporting de tous les événements HSE intégrant une recherche systématique des causes racines incluant l'analyse du facteur humain.

En 2021, afin de renforcer notre système de management HSE, Guerbet a digitalisé les principaux processus de son référentiel :

- reporting des accidents et des incidents ;
- les analyses de risques ;
- les réunions de sensibilisation HSE ;
- les visites de sécurité terrain ;
- les remontées de situations dangereuses et d'idées d'améliorations ;
- le suivi des actions préventives et correctives.

La digitalisation va nous permettre en 2022 de renforcer notre système de management avec plus de souplesse, de réactivité et un meilleur suivi.

Description des risques

Actions de maîtrise

Risques liés aux achats et à la sous-traitance

Ces risques pourraient se matérialiser par la défaillance d'un prestataire pouvant entraîner la rupture d'approvisionnement d'une matière première stratégique ou par la discontinuité d'une prestation de services.

En 2020 et 2021, la crise pandémique a fortement perturbé l'activité économique. Malgré ce contexte, nos fournisseurs, prestataires de services et sous-traitants ont su maintenir leur activité afin d'assurer la continuité des activités de Guerbet.

La Direction des Achats, avec les principaux utilisateurs internes en particulier les sites industriels, évalue la performance de nos fournisseurs et de nos sous-traitants plusieurs fois par an en utilisant la méthode « Pestel ».

Un plan d'actions est associé intégrant une gestion des priorités, prenant en compte la disponibilité des ressources techniques. Ce plan est revu trimestriellement avec les sites concernés et la direction industrielle. Qui plus est, une revue supplémentaire est effectuée avec les services supports : Achats, Qualité, HSE & la Direction industrielle.

Guerbet a développé un processus de sélection des prestataires. Les prestataires stratégiques sont intégrés dans un plan d'audits établi et réalisé annuellement.

Les négociations sont effectuées pour obtenir des accords de fournitures moyen et long terme.

Un plan visant à qualifier une seconde source pour les matières premières stratégiques est mis en œuvre en fonction des ressources techniques disponibles.

Enfin, le Groupe forme ses collaborateurs à la gestion et la maîtrise des sous-traitants.

En 2021, l'approche d'analyse de risques a été complétée par la revue des données financières de nos fournisseurs clés et l'intégration de critères supplémentaires en environnement, sécurité et développement durable.

Enfin, Guerbet a mené des analyses de tendance « Marché », permettant d'affiner son positionnement stratégique.

Risques liés à la qualité et à la sécurité des produits

La satisfaction de nos clients et la santé des patients sont deux objectifs essentiels du Groupe. Les risques portant sur la qualité et la sécurité des produits ont pour conséquence potentielle la mise en cause de la responsabilité de l'entreprise pour les dommages causés par ses produits (médicaments ou dispositifs médicaux) et les effets qui en découleraient d'un point de vue financier (perte de chiffre d'affaires), juridique (recours de patients ou *class action*, notamment) ou de notoriété (perte d'image auprès des clients).

Afin de se prémunir contre ces risques, le Groupe contrôle, examine et évalue de façon continue l'ensemble de la chaîne de fabrication et de distribution. Il dispose d'un système de pharmacovigilance et de matériovigilance lui permettant de veiller, suivre et déclarer aux autorités de santé les effets indésirables survenus à l'occasion de l'utilisation de ses produits afin d'apprécier leur rapport efficacité/sécurité. Le Groupe développe et met à disposition de ses clients des produits et des dispositifs médicaux qui ont prouvé leur efficacité et leur sécurité d'emploi. Ceux-ci sont garantis par des tests conformes aux législations et bonnes pratiques en vigueur.

Guerbet diffuse auprès de ses clients une information fiable, équilibrée et objective sur les produits et s'assure que les questions et réclamations sont prises en charge dans les meilleurs délais par le service centralisé de gestion des réclamations clients. Le service Réclamation est en lien étroit avec les départements pharmacovigilance et matériovigilance. Par ailleurs, les sites de production et de distribution de Guerbet sont régulièrement audités par le Groupe ou par les organismes notifiés et inspectés par les autorités de santé.

Le groupe Guerbet a mis en place une politique de gestion des risques qui s'appuie sur des référentiels internationaux reconnus, tels que l'ICH Q9, permettant d'identifier et de catégoriser les risques afin de mettre en place des plans de réduction des risques. Cette approche a été déclinée dans nos systèmes de management de la qualité, comme demandé par les bonnes pratiques en vigueur, et ce, afin de garantir la qualité, l'efficacité et la sécurité de nos produits ainsi que la performance de nos services et dispositifs médicaux.

Risques supply chain associés aux difficultés logistiques rencontrées dans tous les secteurs d'activités

Le secteur du transport est très perturbé depuis 2020 et les conséquences de la pandémie, et notamment sur l'approvisionnement en matières premières en provenance de la Chine. Le risque peut également provenir du fait de la désorganisation des centres de distributions. Le risque induit par ces perturbations correspond à l'augmentation significative des coûts de transports, voire des retards à la livraison de nos produits aux clients.

Guerbet a adapté l'organisation de sa planification afin d'anticiper les préparations de commande et les transports. Guerbet a également revu son organisation interne afin d'être en contact encore plus étroit avec les professionnels du fret maritime et aérien.

En parallèle, la stratégie de *multisourcing* a permis de renforcer notre chaîne d'approvisionnement amont.

Le fret aérien est la variable d'ajustement permettant à Guerbet de livrer ses clients à la date déterminée.

4.10 Autres informations légales

4.10.1 Résultats des cinq derniers exercices de la société Guerbet S.A.

(en €)	2021	2020	2019	2018	2017
Capital en fin d'exercice					
Capital social	12 641 115	12 602 674	12 596 161	12 581 261	12 563 358
Nombre des actions ordinaires existantes	12 641 115	12 602 674	12 596 161	12 581 261	12 563 358
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	—	—	—	—	—
Nombre maximal d'actions futures à créer	—	—	—	—	—
• Par conversion d'obligations	—	—	—	—	—
• Par exercice de droits de souscription	—	62 870	69 383	84 283	62 210
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes avec services et produits divers	468 989 125	406 835 598	468 197 865	484 408 866	466 919 909
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	39 790 993	29 018 235	28 545 062	127 626 081	41 913 947
Impôt sur les bénéfices	(7 291 843)	(9 628 972)	(5 724 643)	10 839 528	(5 160 407)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	484 823	651 990	744 739	1 558 726	804 657
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	19 497 207	(12 699 402)	(15 939 618)	99 304 000	258 067
Résultat distribué	10 744 948 ^(a)	8 821 872	8 817 313	10 694 072	10 678 854
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,69	3,01	2,66	9,15	3,68
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,54	(1,01)	(1,27)	7,89	0,02
Résultat net dilué	2,58	1,40	2,95	3,75	0,02
Dividende brut attribué à chaque action	0,85 ^(a)	0,70	0,70	0,85	0,85
Personnel					
Nombre de salariés au 31 décembre	1 060	1 030	998	981	985
Montant des salaires	66 555 651	66 280 282	63 586 686	60 241 938	55 526 153
Montant des charges sociales	31 181 601	32 246 353	30 457 702	31 807 837	25 573 767

(a) Ce montant sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 20 mai 2022 statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

4.10.2 Information relative à la décomposition par échéance des soldes fournisseurs et clients de la société Guerbet S.A.

4.10.2.1 Décomposition par échéance des soldes fournisseurs

La loi de modernisation de l'économie a instauré à compter du 1^{er} janvier 2009 un plafond des délais de règlement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (ou 45 jours fin de mois).

Au 31 décembre 2021, les dettes fournisseurs au bilan des comptes sociaux de Guerbet S.A. se décomposent comme suit :

(en K€)	Échues depuis plus de 120 jours	Échues entre 61 et 120 jours	Échues entre 0 et 60 jours	Non échues	Total
Fournisseurs Biens et Services France	—	—	400	5 999	6 399
Fournisseurs Biens et Services hors France	8 005	5 824	10 084	3 060	26 973
Fournisseurs de Biens et Services	8 005	5 824	10 484	9 059	33 372
Fournisseurs Immobilisations France	3 497	54	240	2 757	6 548
Fournisseurs Immobilisations hors France	27	—	22	18 024	18 073
Versements restant à effectuer sur titres de participation	72	—	—	—	72
Fournisseurs Immobilisations	3 596	54	262	20 781	24 693
TOTAL	11 601	5 878	10 746	29 840	58 065

Le montant des factures non parvenues comptabilisées dans les comptes de Guerbet S.A. au 31 décembre 2021 s'établit à 46 539 K€.

Au 31 décembre 2020, les dettes fournisseurs au bilan des comptes sociaux de Guerbet S.A. se décomposaient comme suit :

(en K€)	Échues depuis plus de 120 jours	Échues entre 61 et 120 jours	Échues entre 0 et 60 jours	Non échues	Total
Fournisseurs Biens et Services France	—	—	28	4 500	4 528
Fournisseurs Biens et Services hors France	1 216	1 713	8 088	11 649	22 666
Fournisseurs de Biens et Services	1 216	1 713	8 116	16 149	27 194
Fournisseurs Immobilisations France	93	7	114	2 707	2 921
Fournisseurs Immobilisations hors France	18	1	8	21 012	21 039
Versements restant à effectuer sur titres de participation	72	—	—	—	72
Fournisseurs Immobilisations	183	8	122	23 719	24 032
TOTAL	1 399	1 721	8 238	39 868	51 226

Le montant des factures non parvenues comptabilisées dans les comptes de Guerbet S.A. au 31 décembre 2020 était de 30 330 K€.

4.10.2.2 Décomposition par échéance des soldes clients

Au 31 décembre 2021, les créances clients hors Groupe au bilan des comptes sociaux de Guerbet S.A. se décomposent comme suit :

CRÉANCES CLIENTS HORS GROUPE

Article D. 441-I-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (comptes 411)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et au-delà (1 jour et plus)	Total
Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	324	15	5	3	15	38
Montant total TTC des factures concernées (en K€)	8 106	956	(29)	40	132	1 099
Factures relatives à des créances litigieuses ou des clients douteux						
Nombre de factures exclues						3
Montant total HT des factures exclues (en K€)						1,8
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – art. L. 441-6 ou art. L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement sont en très grande majorité les délais contractuels.					

Le montant des factures à établir comptabilisées dans les comptes de Guerbet S.A. au 31 décembre 2021 s'élève à 3 K€.

4.10.3 Information relative aux prises d'intérêt et de contrôle (article L. 233-6 du Code de commerce)

Néant.

4.10.4 Information relative aux conventions réglementées (article L. 225-38 du Code de commerce)

4.10.4.1 Conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Néant.

4.10.4.2 Conventions conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé

Néant.

4.10.5 Autres informations du rapport de gestion présentées dans d'autres sections du Document d'enregistrement universel

En dehors des informations déjà présentées dans le chapitre actuel, le groupe Guerbet fournit d'autres renseignements devant être inclus dans le rapport de gestion, conformément au Code de commerce. Le tableau ci-dessous indique pour chaque type d'information la section vers laquelle le lecteur doit se reporter.

Type d'information	Section concernée du Document d'enregistrement universel
Activité en matière de recherche et de développement	Le groupe Guerbet – pages 26 à 31
Attribution d'actions de performance et de stock-options effectuée au profit des mandataires sociaux	Gouvernement d'entreprise – pages 78 à 79
Attribution d'actions de performance et attributions de stock-options	Capital et actionnariat – pages 89 à 92
Prises de participation de l'exercice	Le groupe Guerbet – pages 32 à 33
Rémunération des mandataires sociaux : • informations relatives aux rémunérations • informations relatives aux engagements de retraite	Gouvernement d'entreprise – pages 64 à 79
Détenteurs du capital et des droits de vote	Capital et actionnariat – page 86
Participation des salariés au capital	Capital et actionnariat – page 86
Montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents	Capital et actionnariat – page 85
Montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts	États financiers et notes annexes aux comptes sociaux – page 229
Informations d'ordre social, environnemental et sociétal	Déclaration de performance extra-financière – pages 113 à 164

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

5.1 Gouvernance, stratégie, risques et opportunités RSE	114	5.6 Des produits et services de qualité à valeur ajoutée sociétale	151
5.1.1 Gouvernance et organisation RSE	114	5.6.1 Qualité et sécurité des produits et services	151
5.1.2 Stratégie RSE	115	5.6.2 Recours responsable aux animaux de laboratoire dans le cadre de la recherche	152
5.1.3 Cartographie des risques et opportunités RSE	116	5.7 Contribution de Guerbet aux Objectifs de Développement Durable	153
5.2 Ressources Humaines	117	5.8 Reconnaissances externes de la performance RSE de Guerbet	154
5.2.1 Emploi	117	5.9 Méthodologie de consolidation des données RSE	157
5.2.2 Attractivité, développement et engagement des salariés et talents	117	5.9.1 Périmètre et modalités de consolidation	157
5.3 Préserver la santé et la sécurité des personnes	128	5.9.2 Variation de périmètre	158
5.3.1 Contexte et politique	128	5.9.3 Précisions et limites méthodologiques	158
5.3.2 Plan d'actions et résultats	131	5.9.4 Responsabilités et contrôles des données	158
5.4 Minimiser les impacts environnementaux de nos activités	132	5.9.5 Indicateurs qualité	159
5.4.1 Enjeux climatiques	132	5.9.6 Indicateurs sociaux	159
5.4.2 Utilisation durable des ressources	141	5.9.7 Indicateurs sécurité	160
5.4.3 Démarche d'innovation	143	5.9.8 Indicateurs environnementaux	160
5.4.4 Préservation de la biodiversité et maîtrise des rejets	143	5.10 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	162
5.5 Éthique des affaires	145		
5.5.1 Droits humains	145		
5.5.2 Achats responsables	146		
5.5.3 Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts	148		
5.5.4 Respect du droit de la concurrence	149		
5.5.5 Relations avec les autorités et communautés locales	150		

Ce chapitre fait partie intégrante du rapport de gestion, conformément aux dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce relatives aux obligations de transparence des entreprises. Ces informations sociales, environnementales, sociétales, relatives aux droits humains y sont publiées dans une démarche d'amélioration continue, sur la base de la cartographie des risques et opportunités propres à Guerbet.

Ce chapitre a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant dont le rapport d'assurance modérée est présenté en section 5.9.

Une note méthodologique sur la consolidation des données se trouve à la section 5.9 « Méthodologie de consolidation des données RSE » pour préciser les définitions, la méthodologie et le périmètre des différents indicateurs.

Dans le contexte de la pandémie, Guerbet a maintenu son engagement de donner la priorité absolue à la santé et la sécurité des collaborateurs, tout en assurant la continuité d'activité.

5.1 Gouvernance, stratégie, risques et opportunités RSE

En 2021, Guerbet a formulé sa Raison d'être et l'a révélée publiquement, tant en interne auprès de ses employés qu'en externe auprès de toutes ses parties prenantes. Il s'agit d'une étape importante pour le Groupe, qui se dote ainsi d'une boussole stratégique.

Chez Guerbet, nous tissons des liens durables. Nous croyons au lien entre les êtres humains et aux effets positifs de la coopération. Jour après jour, depuis 1926, nous œuvrons pour que ce lien se développe, grandisse et perdure.

Nous nous engageons le plus possible dans le long terme, forts de la nature familiale de notre entreprise et des convictions de ceux qui la composent.

Nous plaçons la « coopération humaine » au cœur de chacune de nos relations et de nos actions, avec les patients, les professionnels de santé, nos collaborateurs, les autorités publiques, nos partenaires, les actionnaires, la société et le monde. Nous fondons nos relations sur le respect et l'intégrité, gage d'une coopération véritablement créatrice de valeur.

Pour permettre de vivre mieux. Nous pensons à chaque patient qui, à chaque seconde dans le monde, bénéficie de l'un de nos produits. Nous cherchons à rendre leur vie meilleure, grâce à un diagnostic ou un traitement que nous voulons toujours plus efficace. Nous portons de l'attention à chaque être humain qui fait partie de notre environnement et nous cherchons à agir en conscience pour avoir sur elle ou lui une influence positive. Nous voulons, en toute humilité, être utiles, c'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour y parvenir.

Chez Guerbet, nous pensons que nous avons un rôle à jouer pour rendre la société meilleure. Notre stratégie RSE est alignée avec notre Raison d'être, qui décrit pourquoi nous agissons comme nous le faisons en tant qu'entreprise, d'une manière si singulière, et comment nous contribuons et influençons notre environnement, notre société et le monde.

Le modèle d'affaires du Groupe est présenté à la section 1.1 du présent Document d'enregistrement universel.

5.1.1 Gouvernance et organisation RSE

Le groupe Guerbet est engagé dans une démarche RSE active et volontaire depuis de nombreuses années, sous l'impulsion historique de la famille Guerbet, actionnaire majoritaire.

La stratégie RSE est proposée par la Direction du Groupe et validée par le Conseil d'administration après recommandation par le Comité éthique, gouvernance et RSE.

Au sein de Guerbet, l'équipe ambassadrice en charge de la coordination RSE est rattachée à la Directrice des Ressources Humaines et RSE, membre du Comité exécutif. Elle est responsable du développement de la stratégie RSE et de la coordination de la réalisation de la feuille de route avec les propriétaires des risques.

La stratégie et la feuille de route RSE actuelles ont été développées en 2018 pour une période de cinq ans dans l'objectif de renforcer la stratégie RSE de Guerbet. Elles ont été élaborées à partir de la cartographie des risques et opportunités RSE, construite notamment à la suite d'entretiens avec les membres du Comité exécutif et des membres du Conseil d'administration.

En 2021, la RSE a été inscrite à l'ordre du jour en Comité exécutif et en Comité éthique, gouvernance et RSE du Conseil d'administration, notamment pour présenter la feuille de route générale, mais aussi la cartographie des risques de corruption, des risques et opportunités climatiques et de la stratégie de décarbonisation.

Nos engagements RSE sont intégrés à la performance de l'entreprise, par l'intégration des critères RSE dans nos outils internes de pilotage et de reconnaissance : rémunération variable du Directeur Général, indicateurs mensuels de performance industrielle, accord d'intéressement, bonus et plans d'attribution gratuite d'actions.

5.1.2 Stratégie RSE

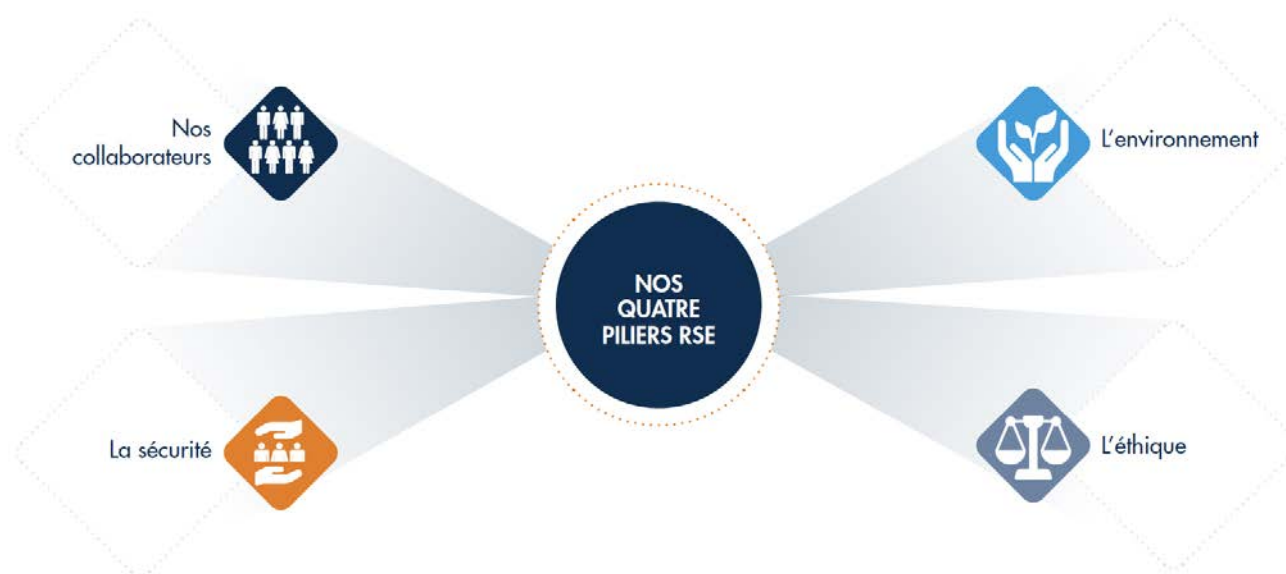
La mission de Guerbet est de proposer aux professionnels de santé des produits de contraste, des dispositifs médicaux et des solutions innovantes, indispensables à l’Imagerie Diagnostique et Interventionnelle, pour améliorer le pronostic et la qualité de vie des patients. Passionnés par notre métier, nous mobilisons au quotidien nos énergies pour conjuguer performance, qualité et développement durable.

Notre ambition est d’accélérer et de construire le futur de l’imagerie médicale avec des initiatives de croissance interne et externe en Imagerie Diagnostique et Interventionnelle ainsi

qu’en digital. Pour concrétiser cette ambition, Guerbet a décidé de mettre en œuvre un plan stratégique ambitieux afin de tirer profit des opportunités de croissance qui existent dans un contexte d’évolution de ses marchés.

En lien avec notre plan stratégique à moyen terme (voir la section 1.1 « Modèle d’affaires »), nous faisons de notre stratégie RSE un véritable levier de performance et un facteur de différenciation.

Nous l’articulons autour de quatre piliers :



Cette ambition est construite autour des risques et opportunités RSE identifiés en tenant compte des activités de Guerbet, de ses spécificités, pour contribuer à une performance durable du Groupe, en soutenant le déploiement de sa stratégie de développement. Elle est également alignée avec les valeurs du Groupe : **ACHIEVE, COOPERATE, CARE, INNOVATE.**

5.1.3 Cartographie des risques et opportunités RSE

Guerbet a formalisé la cartographie des risques et opportunités extra-financières ainsi que la feuille de route associée, selon la méthodologie suivante :

FORMALISATION DE L'UNIVERS DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS	IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS	FORMALISATION DE LA FEUILLE DE ROUTE
• Prenant en compte les spécificités de Guerbet, les attentes des clients et les exigences des autorités locales • Par la réalisation d'entretiens de membres du Comité exécutif et de Directeurs clés du Groupe • Par la réalisation d'un entretien avec la Présidente du Conseil d'administration et la Présidente du Comité éthique, gouvernance et RSE	• Prenant en compte les politiques/moyens de maîtrise en place • Questionnaire de cotation en ligne • Atelier de cotation et d'identification des principaux risques et opportunités • Validation de la cartographie par le Directeur Général	• Analyses des meilleures pratiques • Ateliers avec les propriétaires de risques/opportunités • Validation de la feuille de route en Comité exécutif • Présentation de la feuille de route en Conseil d'administration

Guerbet a identifié les principaux risques et opportunités RSE synthétisés et regroupés dans quatre piliers RSE :

Piliers RSE	Risques et opportunités RSE
Les collaborateurs	Attractivité des talents et développement des collaborateurs pour accompagner la stratégie de Guerbet
La sécurité	Impact santé et sécurité des personnes contribuant aux activités
L'environnement	• Impacts environnementaux sur nos sites • Impacts environnementaux de la chaîne d'approvisionnement • Impacts du changement climatique sur nos activités
L'éthique	• Impact RSE des achats • Risque de corruption, trafic d'influence, conflits d'intérêts et pratiques anticoncurrentielles

Ces risques et opportunités ne se limitent pas à ces quatre piliers, nous avons également identifié la qualité et la sécurité des produits comme un de nos risques et opportunités RSE.

Les feuilles de route associées à ces risques sont revues annuellement avec les propriétaires de risques et présentées au Comité exécutif et au Comité éthique, gouvernance et RSE du Conseil d'administration.

Les risques et opportunités principaux sont identifiés dans la DPEF (déclaration de performance extra-financière) par ce logo :



Au-delà de la réponse aux risques principaux, la DPEF présente les politiques et actions du Groupe en matière d'accords collectifs.

Guerbet présente également sa politique en faveur du respect du bien-être animal.

Le risque d'évasion fiscale n'a pas été identifié comme étant un enjeu matériel pour le Groupe. Le groupe Guerbet n'encourage ni ne promeut l'évasion fiscale et les implantations dans des États et territoires non coopératifs, ni pour lui-même ou ses filiales ni pour ses clients.

Bien qu'intégrés dans nos actions au quotidien, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le respect d'une alimentation responsable, équitable et durable n'ont pas été identifiés comme étant un enjeu matériel pour le Groupe.

5.2 Ressources Humaines

Guerbet déploie une politique sociale responsable vis-à-vis de ses collaborateurs, fondée sur :

- les principes fondamentaux d'Équilibre, d'Équité et d'Éthique, eux-mêmes articulés autour des cinq grands thèmes : Diversité, Prévention, Reconnaissance, Engagement et Responsabilité ;
- les valeurs du Groupe : **ACHIEVE**, **COOPERATE**, **CARE**, **INNOVATE**.

Le « CARE » (au sens de prendre soin de tous les acteurs de son écosystème) intégré aux valeurs de l'entreprise démontre que le respect des collaborateurs fait partie intégrante des préoccupations de Guerbet. Le Groupe considère que les personnes qui travaillent au sein de l'entreprise sont le moteur de sa réussite. Leur bien-être et leur sécurité sont un gage de performance pérenne. Dans ce cadre respectueux de l'individu, Guerbet s'appuie sur une culture santé et sécurité forte, promeut la diversité, ne tolère aucune discrimination ou harcèlement envers autrui, et fonde son développement durable sur l'écoute et le dialogue social.

5.2.1 Emploi

Au 31 décembre 2021, le groupe Guerbet emploie 2 730 salariés à travers le monde.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE

(en %)



5.2.2 Attractivité, développement et engagement des salariés et talents

Guerbet met en œuvre une politique de gestion des Ressources Humaines (RH) tournée vers un engagement social et cherchant à attirer les potentiels et compétences clés pour ses domaines d'activités. Au travers d'une politique de développement de formation professionnelle continue, nous favorisons aussi les mobilités internes et le développement de compétences. Les politiques Ressources Humaines autour des problématiques de recrutement, développement, évaluation de la performance et reconnaissance des collaborateurs ont pour objectif d'accompagner l'ambition de Guerbet.

Depuis 2020 et le contexte de la pandémie, notamment avec la généralisation du télétravail, Guerbet a lancé plusieurs initiatives visant à ancrer l'engagement des salariés. Au-delà de la formulation de la Raison d'être, il s'agit de préparer une politique Groupe sur la diversité et l'inclusion, développer des initiatives pour les managers, mettre en place un système de recommandation pour les recrutements, intégrer des questions sur les valeurs et la Raison d'être dans les entretiens de candidats, revoir le programme de reconnaissance non monétaire (Awards), ou encore mettre en place un programme de volontariat.

La mise en œuvre des politiques RH est soutenue par un système d'information ressources humaines (SIRH) qui permet de gérer l'ensemble des politiques RH du Groupe.



5.2.2.1 Une politique de recrutement et d'intégration pour accompagner la stratégie

Contexte et politique

Guerbet privilégie l'emploi pérenne, en cohérence avec la vision à long terme de sa stratégie, et développe une politique de recrutement pour accompagner l'évolution de son modèle d'affaires, qui met en exergue le besoin d'attirer des compétences stratégiques et des profils rares. 94 % de l'effectif en fin d'année est en contrat à long terme.

Dans le cadre de sa politique d'attractivité et de fidélisation des salariés, Guerbet développe sa marque employeur, qui reflète les évolutions stratégiques, et vise à faire connaître Guerbet plus largement et à accroître son attractivité auprès de nouveaux talents.

Depuis 2020, Guerbet a un programme global de recrutement participatif par recommandation, encourageant ses collaborateurs à recommander des personnes de leur entourage pour des postes vacants au sein de l'organisation.

Pour les nouveaux entrants, Guerbet met en œuvre un programme d'intégration afin de développer la connaissance de ses activités et de renforcer l'appartenance au Groupe. Chaque site adapte aussi localement ces intégrations. Par exemple, le site d'Aulnay-sous-Bois met en place différentes communications sur la plateforme collaborative Guerbet Inside et utilise les écrans du site pour annoncer les nouveaux arrivants et organiser régulièrement des visites du site. Les sites industriels mettent en place également des journées d'immersion pour les collaborateurs d'autres entités, notamment pour les salariés du siège.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Notoriété et recrutement	- Renforcer la marque employeur au niveau monde - Recruter les compétences clés à tous les niveaux de l'entreprise	- Renforcement de la marque employeur, sur les réseaux sociaux notamment, pour mieux refléter les évolutions stratégiques, faire connaître Guerbet plus largement et accroître son attractivité. - Revue de la politique de recrutement : clarification du process, des rôles et responsabilités de chacun (manager, RH, recruteur), changement de modèle de recrutement en l'internalisant, amélioration de l'expérience candidat en lien avec notre marque employeur. - Poursuite du comité éditorial pour traduire la stratégie de communication interne et externe sur le recrutement. - Mise en place d'un programme de recrutement participatif par recommandation en interne. - Participation aux salons de recrutements et étudiants, en renforçant par exemple la communication sur les partenariats associatifs existants. - Exemples de compétences clés 2021 : - ventes de solutions digitales - marketing AI - stratégie prix - transformation commerciale

5.2.2.2 Une politique de développement des collaborateurs

Contexte et politique

Le groupe Guerbet développe une politique de gestion des emplois et des compétences. Cette politique s'appuie sur la formation continue des collaborateurs, leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires à l'évolution de leur poste de travail, ainsi que le développement des compétences managériales. Le développement de passerelles métier permet l'acquisition de nouvelles compétences et donc la mobilité des collaborateurs en leur permettant de s'orienter vers d'autres postes de l'entreprise.

Formation continue des collaborateurs

Guerbet investit dans la formation continue de ses collaborateurs, afin d'acquérir, développer et renforcer les connaissances et compétences nécessaires pour assurer les fonctions des postes occupés par les collaborateurs, en conformité avec les réglementations et procédures applicables, et dans un objectif de pleine réussite et d'amélioration continue de la performance.

Guerbet anticipe également les besoins de développement de compétences pour répondre aux évolutions attendues dans le secteur, soutenant ainsi la transformation de l'entreprise et l'atteinte de ses objectifs prioritaires, dans la ligne de la stratégie Groupe.

Les axes de développement des compétences sont construits notamment autour des domaines de l'Imagerie Diagnostique, l'Imagerie Interventionnelle, le digital et l'Intelligence Artificielle, afin de réussir nos projets et de répondre aux attentes de nos clients dans le lancement de nos nouveaux produits et solutions.

Une attention particulière est également donnée à l'excellence opérationnelle et à l'amélioration continue pour exécuter la stratégie avec la meilleure efficacité possible. Sans oublier l'évolution continue de la réglementation, des requis qualité et sécurité auxquels Guerbet est vigilant pour se maintenir au niveau exigé.

Enfin, pour continuer à favoriser la croissance du Groupe dans un contexte international, Guerbet poursuit son effort de formation aux langues étrangères, avec notamment la mise en place cette année d'une plateforme d'apprentissage en ligne ouverte à l'ensemble des collaborateurs.

Une variété de formats pédagogiques est proposée pour répondre à ces objectifs : prise de connaissance de documents, formations au poste, autres formations techniques ou développements des compétences humaines, animés en situation de travail, en cours présentiel, distanciel ou en ligne (format privilégié dans le contexte de pandémie).

À noter également l'utilisation de la solution logicielle collaborative Guerbet Inside, qui favorise le co-développement et l'échange d'informations (articles de blog, vidéos, webinaires, etc.), de bonnes pratiques, de tutoriels, contribuant à la culture d'apprentissage au sein du Groupe. Les webinaires pour les collaborateurs se sont par ailleurs fortement développés.

Cette culture d'apprentissage entre collaborateurs est renforcée par l'implication de formateurs internes sur les différents sites du Groupe. Au cours des formations collectives qu'ils animent, ils partagent leur expertise et leur savoir-faire, participant au transfert et à la capitalisation des connaissances et au développement de réseaux au sein de l'entreprise. En France, afin de soutenir ses formateurs internes, Guerbet a lancé une initiative proposant des formations au métier de formateur, incluant des formations digitales sur les outils et les méthodologies pédagogiques d'animation à distance, et a créé un portail interne qui leur est dédié.

Guerbet soutient également les initiatives personnelles des salariés français mobilisant leur compte personnel de formation (CPF), via une politique d'abondement en jours (possibilité de réaliser tout ou partie de la formation sur le temps de travail) et en euros (possibilité d'obtenir une contribution financière si le compte CPF du salarié n'est pas suffisant pour payer la formation).

La définition et le suivi des plans de développement des compétences des collaborateurs s'inscrivent dans le cycle annuel de gestion de la performance et font l'objet d'entretiens collaborateurs/managers. Les managers s'y préparent, accompagnés par les Ressources Humaines, avec notamment le partage de bonnes pratiques et une sensibilisation aux dispositifs principaux mobilisables.

La formation continue contribue ainsi au développement durable de l'entreprise, visant à accroître l'expertise des collaborateurs pour accompagner son évolution.

En 2021, ont été décidées la mise en place d'un objectif commun pour l'ensemble des managers et la définition des plans de développement pour plus de 70 % des salariés. Cet objectif commun a également été intégré dans le plan d'actions gratuites de performance au titre de l'année 2021.

Accompagner le développement des leaders

Programme de développement des potentiels

Dans le cadre de la préparation des plans de succession des fonctions clés, Guerbet propose un programme de développement spécifique, *Guerbet Development Center*, ouvert aux collaborateurs ayant le potentiel pour être développés vers un poste clé de l'entreprise.

Ce programme d'une durée de neuf mois accueille des collaborateurs de différents pays, métiers, âges, genres, séniorité, encadrés par des coachs internes. Une année riche en expériences et en apprentissages axée sur le développement des compétences de leader transformationnel. Le programme propose notamment des séminaires (incluant présentations, ateliers en groupe, challenges et *awards*), des webinaires, des intervenants internes et externes, et la réalisation d'un projet en équipe internationale transverse. Les thématiques abordées sont centrées sur les caractéristiques principales du leader Guerbet : se connaître soi, se connaître en sa qualité de leader, connaître l'entreprise (son cœur de métier, ses stratégies de développement), avec un ancrage sur les valeurs du Groupe (**CARE, COOPERATE, INNOVATE, ACHIEVE**) et se développer au sein du Groupe (réseau, chemin de carrière).

Cette initiative permet par anticipation de renforcer nos plans de succession à tout niveau, sur les postes clés. Elle concourt également à la motivation, à l'engagement et à la fidélisation des collaborateurs, ainsi qu'au développement du sentiment d'appartenance à l'échelle du Groupe.

Programme global de développement du leadership

Conscient du rôle pivot des managers dans le développement des collaborateurs et dans l'objectif d'accompagner de façon pérenne la transformation du Groupe et le développement de tous les collaborateurs, Guerbet investit dans le renforcement des compétences managériales et humaines de ses managers à tout niveau de l'organisation. Le Groupe s'est fixé comme objectif le développement de 600 leaders à l'horizon 2023.

Le programme a notamment comme objectif de donner aux managers de Guerbet les outils et attitudes pour engager leurs équipes dans la durée, renforcer leur confiance dans ce rôle et développer leur leadership : engager, développer et reconnaître la performance des collaborateurs.

Après un programme pilote réussi en 2020, celui-ci a été déployé en 2021 à tous les niveaux de management (nouveaux managers, managers confirmés, seniors, exécutifs) et sur l'ensemble des zones géographiques (France, Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie-Pacifique).

Il s'accompagne d'une initiative « *managers' network* », dont le pilote a été lancé cette année, avec pour objectif de développer un réseau de managers pour un partage informel de bonnes pratiques. La participation volontaire à ce réseau est proposée, notamment suite à la formation « *management et leadership* » qu'ils auront pu suivre ensemble, pour maintenir un lien étroit avec des échanges réguliers dans un esprit de co-développement et de coopération.

Focus sur la politique de mobilité interne et internationale

La politique déployée incite l'ensemble des équipes à envisager des perspectives de carrière dans un périmètre Groupe. Elle vise à détecter de nouveaux talents, à développer et renforcer l'engagement des collaborateurs, et s'intègre dans la politique de développement des compétences.

La mobilité interne comprend l'évolution latérale vers un autre métier ou hiérarchique (promotion), un changement géographique ou une expérience projet.

Tous les collaborateurs, quelles que soient leur ancienneté et leur fonction dans l'entreprise, sont éligibles à la mobilité interne et encouragés à faire part de leur souhait à leur manager au moment des discussions de carrière. Nos équipes diffusent aux salariés les postes vacants, pour encourager la mobilité interne et le recrutement participatif.

Guerbet a lancé le *Graduate Program* afin d'accompagner le développement des jeunes collaborateurs vers des postes clés, critiques ou niches, où les compétences recherchées sont rares. Ce programme permet aux jeunes diplômés de découvrir pendant 18 mois plusieurs métiers, d'accélérer leur carrière, et de leur permettre ensuite d'accéder à des postes stratégiques au sein de Guerbet. Pour Guerbet, cela s'inscrit également dans une démarche de préparation des plans de succession. À titre d'exemple, en fonction des enjeux, besoins et ambitions de la division, nous pouvons proposer un programme constitué de trois rotations/missions de six mois chacune, dont une à l'étranger.

Le recours au VIE (volontariat international en entreprise) dans nos filiales (hors France) est également encouragé, pour les mobilités à l'international, en offrant la possibilité de réaliser plusieurs missions dans différentes entités, pour les employés de moins de 28 ans.

Focus sur l'engagement de Guerbet et de ses salariés pour répondre aux enjeux sociétaux

L'engagement et l'énergie déployés par l'ensemble des collaborateurs en 2020 face à un contexte inédit ont conduit la Direction générale et le Conseil d'administration à lancer un projet de Groupe visant à identifier et à formuler la Raison d'être de l'entreprise. Pendant plus de six mois, plus de 80 personnes ont contribué à ce projet collaboratif, piloté par la Secrétaire Générale. La Raison d'être de Guerbet a été révélée

en mars 2021 à l'ensemble du Groupe, à l'occasion de sessions de communication globales, en visioconférence : chez Guerbet, nous tissons des liens durables pour permettre de vivre mieux. C'est notre Raison d'être, qui définit la manière singulière avec laquelle nous agissons, en interne et auprès de nos parties prenantes externes. Depuis, toutes les équipes l'expérimentent et cherchent à l'utiliser comme une boussole stratégique les guidant dans leurs choix. Par exemple, un travail d'alignement de la feuille de route RSE a été lancé pour s'assurer de sa cohérence avec la Raison d'être. Un autre pilote, sur le site de Cincinnati, a permis d'utiliser concrètement la Raison d'être, pour donner plus de sens aux objectifs. Un Comité Raison d'être, animé par la Secrétaire Générale, se réunit mensuellement. Le Directeur Général y participe systématiquement. Ce Comité permet de faire régulièrement le point sur les actions en lien avec la Raison d'être, les points d'amélioration pour mieux tenir compte de la Raison d'être dans les décisions.

Dans le cadre de sa responsabilité sociétale, Guerbet s'engage tout particulièrement en faveur de la diversité et de l'inclusion, de la santé, de l'environnement et de la solidarité, par des actions de soutien aux associations locales.

Guerbet apporte des soutiens financiers sous différentes formes (mécénat, subvention, taxe d'apprentissage, etc.) et encourage la mobilisation des salariés.

En 2021, un programme global de mécénat de compétences et de volontariat, Guerbet Positive, a été lancé. Chaque collaborateur volontaire peut consacrer trois jours par an sur son temps de travail pour réaliser des activités de volontariat de compétences ou de terrain, au profit d'associations caritatives. Pour la première année, le programme a été ouvert aux collaborateurs en France et aux États-Unis en tant que pilote. Il sera déployé progressivement aux autres sites et filiales. Ce programme témoigne de l'engagement de Guerbet et de ses collaborateurs à des initiatives en faveur du handicap, de la santé, ou des œuvres répondant à des besoins et des problématiques locales. Dans ce cadre, des collectes ont été réalisées sur les sites (collecte alimentaire, produits d'hygiène et pour nourrisson, boîtes cadeaux de fin d'année).

Guerbet reste également engagé en France dans l'association NQT, « Nos quartiers ont des talents ». Grâce à ce partenariat, des salariés parrainent des jeunes diplômés issus de quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés. Ils les aident à définir leur projet professionnel et à améliorer leurs outils de recherche d'emploi. Ils peuvent aussi leur donner des conseils pour intégrer les codes de l'entreprise, préparer des entretiens de recrutement, développer leur réseau professionnel et enfin les aider à prendre confiance en eux. En 2021, une trentaine de salariés se sont engagés comme parrains ou marraines depuis le début du partenariat avec NQT. À ce jour, près de 250 jeunes ont ainsi été accompagnés.

Guerbet est engagé depuis 2018 dans l'initiative gouvernementale française PAQTE (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises). Ce pacte est un engagement pris par des entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués. Quatre axes d'engagement sont privilégiés par le gouvernement « pour un Pacte ciblé, partagé et à fort impact ». En raison de son implantation forte et historique dans des zones économiquement en difficulté, l'engagement de Guerbet dans le PAQTE traduit la responsabilité sociétale du Groupe et sa volonté de s'impliquer concrètement dans ces zones d'activités. À travers des actions de sensibilisation, de formation et d'achats responsables, cette mobilisation renforce des actions déjà menées par le Groupe et permet de consolider le lien des

plus jeunes avec le monde de l'entreprise. Guerbet a défini des objectifs à trois ans sur chacun de ces axes. C'est par exemple dans ce cadre que Guerbet a renforcé sa politique de recrutement d'alternants venant des quartiers prioritaires de la ville ou a développé l'accueil d'élèves pour leur stage de 3^e, en partenariat avec l'association Tous en stage.

En 2021, à l'occasion de la Semaine de l'industrie, Guerbet a mis en place de multiples événements afin de faire découvrir les coulisses de nos sites de production en France, de la fabrication du principe actif jusqu'au produit de contraste prêt à être expédié chez nos clients radiologues : visites d'étudiants sur les sites de production de principes actifs par les équipes locales, visite virtuelle du site de production pharmaceutique.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Développement des salariés et gestion des talents	• Déploiement progressif de la Guerbet Academy : programmes internationaux de développement des compétences des salariés, visant à accompagner l'évolution du Groupe. • Déploiement progressif d'un outil de gestion unique des formations (<i>Learning Management System</i> – LMS) à l'ensemble du groupe Guerbet, pour faciliter le pilotage global. • Déploiement du plan de développement dans le cadre de l'évaluation annuelle de performance.	• 2 025 salariés ont suivi au moins une formation, avec notamment la mise en place de programmes de développement internationaux : • programme interne de développement des potentiels de <i>Guerbet Development Center</i> : 3^e promotion internationale lancée en 2021, 20 nouveaux potentiels intégrés au programme <i>Development Center</i>, soit un total de 66 potentiels depuis son lancement en 2019, • programme « management et leadership » déployé au niveau international : 193 managers intégrés au programme, au total 222 managers ont participé depuis le lancement en 2020, • formation aux compétences nouvelles (dispositif médical, digital, etc.) via la mise en place de programmes internationaux auxquels 335 collaborateurs ont participé ; • digitalisation de la formation : • déploiement d'un outil de gestion unique des formations à l'ensemble du Groupe (système de gestion des formations réglementaires/qualité/sécurité) et définition du modèle cible du futur LMS permettant de gérer la totalité des formations, • lancement d'initiatives visant à développer des <i>e-learning</i>s en interne et à développer la compétence des formateurs à l'animation à distance, • plateforme d'apprentissage des langues en ligne mise à disposition : 514 collaborateurs se sont inscrits sur la plateforme d'apprentissage à l'anglais et 376 pour d'autres langues, • 2 088 salariés actifs sur le réseau social interne Guerbet Inside, avec 72 communautés actives et 248 000 contenus vus sur l'année.
Mobilité interne	• Poursuite du programme de mobilité interne.	• 58 mobilités internes en 2021. • Diffusion en interne des postes vacants pour encourager la mobilité interne. • Poursuite du <i>Graduate Program</i> afin d'accompagner le développement des jeunes collaborateurs sur des postes clés via la mobilité, et encouragements au recrutement de VIE.

5.2.2.3 Une politique de reconnaissance en ligne avec la stratégie et le développement de l'entreprise

Contexte et politique

Politique de reconnaissance globale

Les femmes et les hommes de Guerbet sont au cœur de la réussite du Groupe. La politique de reconnaissance est un élément essentiel à sa performance à long terme.

Notre politique de reconnaissance globale intègre l'ensemble des éléments de rétribution des salariés de l'entreprise. Cette politique intègre des éléments monétaires et non monétaires, tels que les éléments d'intéressement aux résultats, de rémunération à long terme, et également l'ensemble des éléments de développement des collaborateurs. La politique de reconnaissance de Guerbet couvre plusieurs objectifs :

- attirer et fidéliser les salariés ;
- reconnaître équitablement la contribution des collaborateurs à la stratégie de Guerbet dans un contexte de transformation ;
- analyser régulièrement la compétitivité et la structure des rémunérations par rapport aux références marché et aux pratiques des pays.

Rémunération directe

Nous offrons à nos salariés une rémunération attractive et liée à l'évaluation de leur contribution aux succès de l'entreprise. Les augmentations annuelles prennent en compte la performance individuelle du collaborateur ainsi que son positionnement salarial au regard du marché. À cette rémunération fixe s'ajoute une rémunération variable, liée à des

objectifs individuels et collectifs intégrant entre autres des critères RSE (exemple : sécurité et environnement), sous forme de bonus et/ou d'intéressement au résultat.

Rémunération indirecte et avantages sociaux

Au-delà de la rémunération directe, nous proposons un package « Rémunération et Avantages sociaux » comprenant les éléments suivants :

- la reconnaissance monétaire et non monétaire de la performance individuelle et collective ;
- des couvertures de prévoyance, santé et retraite compétitives ;
- l'attribution gratuite d'actions de performance : depuis 2016, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à émettre des plans d'attribution d'actions de performance. Ces plans ont été mis en place en 2016, 2018 et 2021. Les plans d'actions de performance intègrent des critères financiers et RSE ;
- des véhicules de fonction à la disposition de certaines catégories de salariés ;
- la prise en charge de certaines dépenses, en fonction des législations locales ;
- la généralisation du travail au domicile et sa mise en œuvre selon les catégories d'éligibilité.

Prime

Pour la troisième année consécutive, la Direction de Guerbet a souhaité reconnaître l'ensemble des collaborateurs mobilisés dans un contexte de pandémie et de réduction du pouvoir d'achat face à l'inflation par le versement d'une prime. L'entreprise a eu recours au dispositif « Macron » pour les collaborateurs éligibles.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Rémunération	• Associer les salariés à la croissance et au développement de l'entreprise, notamment à travers l'octroi d'actions de performance pour permettre aux collaborateurs du Groupe de devenir actionnaires.	• Un nouveau plan d'actions de performance a été créé en 2021 sur des critères financiers et RSE. • Au 31 décembre 2021, 3,10 % du capital est détenu par les salariés du Groupe.

5.2.2.4 Diversité et inclusion

Contexte et politique

Chez Guerbet, nous sommes convaincus que la diversité des employés est une source de richesse humaine. Nous pensons que la diversité est un atout ainsi qu'une opportunité pour développer la performance durable, l'innovation et la créativité du Groupe.

Partout dans le monde, dans nos bureaux et sur nos sites industriels, nous entretenons une culture qui encourage et promeut un environnement dans lequel toutes les personnes sont

accueillies, valorisées et respectées, quels que soient leurs différences, leur origine, leur âge et leur milieu social. C'est ainsi que nous tissons des liens durables pour permettre de vivre mieux, en prenant soin des personnes et en progressant grâce au partage des connaissances.

Il est de notre responsabilité commune de construire un lieu de travail inclusif, où tous les employés peuvent être eux-mêmes et sont libres de partager leurs perspectives, de sentir que leurs contributions sont valorisées et recherchées de manière proactive pour le succès de l'entreprise, sans préjugés.

Comme indiqué dans notre charte éthique, Guerbet favorise l'inclusion, applique une tolérance zéro en matière de lutte contre la discrimination, sous toutes ses formes, et intègre ces thèmes dans ses formations managériales. Le Groupe favorise la diversité, sans distinction de sexe, d'âge, de situation de famille, d'orientation sexuelle, de handicap, d'origine nationale ou ethnique, de convictions religieuses ou politiques lors des recrutements et des évolutions de carrière.

Tout acte de discrimination peut être signalé au manager, à la Direction juridique, à la Direction des Ressources Humaines ou sur la plateforme de signalement (Ligne d'alerte) mise à disposition des salariés. Cette plateforme permet de recueillir, d'enregistrer et d'instruire de façon confidentielle toute alerte professionnelle déclarée de façon anonyme ou non (plus d'information, charte éthique Guerbet : paragraphe 5.5.3 « Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts »).

Chez Guerbet, nous croyons aux talents de nos collaborateurs. Nous basons notre recrutement sur les compétences des candidats ainsi que sur leur adéquation avec notre mission et nos valeurs. Nous sommes fiers d'avoir des employés motivés pour contribuer au succès et à la performance de Guerbet, peu importe leurs origines. Nous promouvons un lieu de travail basé sur l'égalité des chances pour tous les employés afin de leur permettre de développer leur carrière, depuis les processus de recrutement et de sélection jusqu'à la formation, le développement et les mobilités internes. Le cœur de la stratégie de rémunération et d'avantages sociaux de Guerbet est basé sur l'attractivité et la compétitivité et sur l'égalité des salaires pour les mêmes niveaux d'activités et de responsabilités.

L'équipe Ressources Humaines et les managers à tout niveau de l'entreprise sont garants d'une politique de diversité, d'inclusion et d'égalité des chances. Guerbet a matérialisé des engagements majeurs sur le thème de la diversité, au travers d'une charte de non-discrimination aux États-Unis et des accords en France portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'emploi des jeunes et des seniors et l'emploi des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, en 2021, des initiatives de sensibilisation et de formation aux biais cognitifs ont été déployées sur certains sites.

Focus égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Au 31 décembre 2021, le groupe Guerbet employait 43,9 % de femmes et 56,1 % d'hommes, CDI et CDD confondus. Le Groupe vise la même proportion au niveau des cadres supérieurs qu'au global du Groupe. L'objectif à horizon 2023 est le suivant : plus de 40 % de femmes occupant un poste de management ou cadre intermédiaire ou dirigeant. Pour y parvenir, Guerbet a intégré dans la Guerbet Academy un axe particulier afin de développer des femmes dirigeantes avec la constitution d'un groupe de travail pluridisciplinaire, Lead'Her, pour identifier les axes de travail pour 2022 ; la Guerbet Academy fait l'objet d'un déploiement progressif dans le cadre d'un plan 2020-2023.

En 2021, le taux de femmes managers ou cadres intermédiaires ou dirigeantes est de 38,8 %, en amélioration de 4 points par rapport à 2018. Au 31 décembre 2021, le Comité exécutif est composé à 40 % de femmes en forte progression (12,5 % fin 2019).

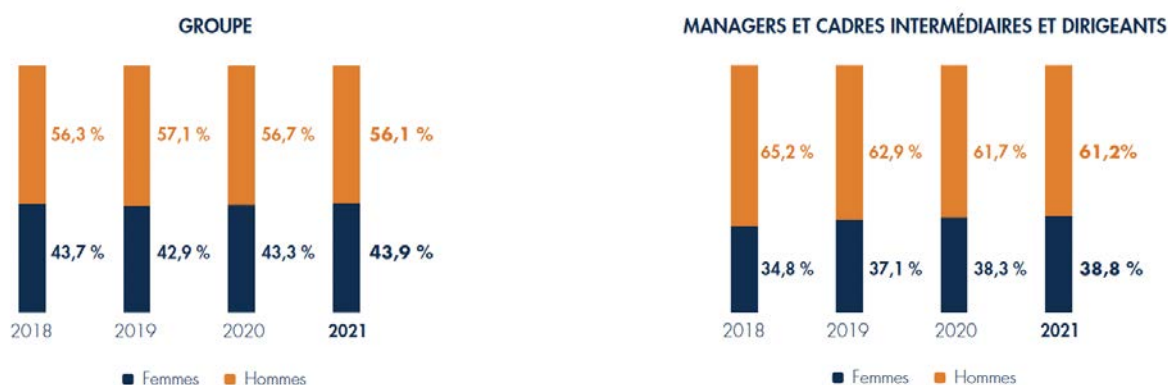
Les accords et plans d'actions signés dans l'ensemble des sociétés du Groupe en France reposent sur un diagnostic, partagé avec les partenaires sociaux, d'absence de discrimination dans l'entreprise. Ils se réfèrent aux résultats, notamment en termes de recrutement, de qualification, de formation et de rémunération. Ils définissent les dispositions favorables au maintien de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en matière d'embauche, de rémunération, de formation et de parcours professionnels.

En 2021, Guerbet a obtenu les indices d'égalité hommes-femmes suivants :

- 86 sur 100 pour Guerbet S.A. ;
- 84 sur 100 pour la filiale France ;
- 93 sur 100 pour le site de Marans.

Il s'agit d'un dispositif d'évaluation d'égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre de la loi dite « avenir professionnel », auquel Guerbet a répondu. La note se base sur cinq critères établis par le gouvernement : écart de rémunération femmes-hommes, écart dans les augmentations annuelles et dans les promotions, au retour de congé maternité et la présence de femmes parmi les dix salaires les plus élevés de l'entreprise. Cette note souligne l'engagement de Guerbet dans la parité.

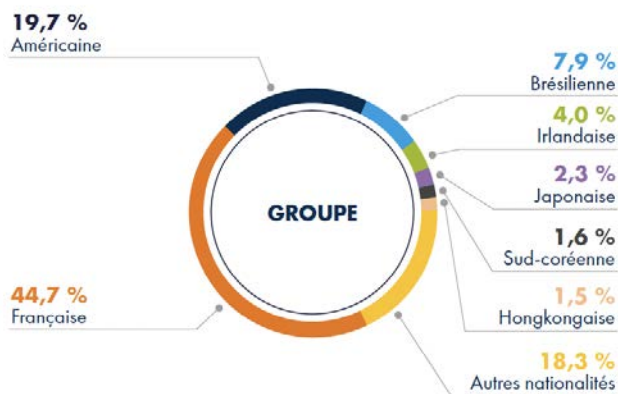
RÉPARTITION FEMMES/HOMMES AU NIVEAU DU GROUPE ET DES MANAGERS ET CADRES INTERMÉDIAIRES ET DIRIGEANTS



Focus diversité culturelle

En matière de diversité culturelle, nous suivons des indicateurs relatifs à la répartition des nationalités au sein du Groupe et au niveau managérial. Le groupe Guerbet est présent dans 31 pays. 68 nationalités sont représentées au niveau du Groupe, dont 36 pour les managers et cadres intermédiaires et dirigeants.

RÉPARTITION DES NATIONALITÉS AU NIVEAU DU GROUPE ET DES MANAGERS ET CADRES INTERMÉDIAIRES ET DIRIGEANTS



Focus sur les mesures prises en faveur de l'accès des jeunes à l'emploi et du maintien de l'emploi des seniors

Les accords signés dans les sociétés françaises du Groupe contiennent notamment des engagements en faveur de l'emploi des seniors, grâce à des mesures d'aménagement du temps de travail, des actions pour la transmission des compétences et des dispositifs d'aménagement des fins de carrière.

Globalement, chez Guerbet, il y a une réelle volonté de maintien dans l'emploi des seniors (50 ans et plus) et également d'encourager leur recrutement. Ainsi, en 2021, 69 collaborateurs seniors nous ont rejoints, soit plus de 12 % des recrutements. Sur ces 69 recrutements, 14 % sont des cadres intermédiaires et dirigeants.

Guerbet s'engage en faveur de l'accès des jeunes à un emploi durable et met en place des mesures visant à favoriser l'intégration des jeunes.

À travers le *Graduate Program*, Guerbet accompagne le développement des jeunes collaborateurs vers des postes stratégiques. Guerbet propose également des contrats en VIE, en offrant la possibilité de réaliser plusieurs missions dans différentes entités à l'international.

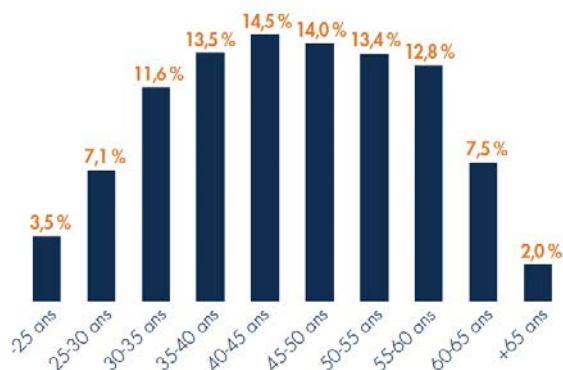
Chaque année, Guerbet cherche à accueillir de plus en plus d'alternants et de stagiaires de tous niveaux et filières, dans tous ses sites, contribuant ainsi à la formation des jeunes et à faciliter leur accès à leur premier emploi. Guerbet a maintenu cet engagement au maximum dans le contexte de la pandémie.

En 2021, 16 % de stagiaires et d'alternants ont accédé à un premier emploi dans les sites Guerbet en France (en CDI ou CDD).

Guerbet développe des partenariats entre des écoles, lycées et universités locales et des sites du Groupe. En 2021, à l'occasion de la Semaine de l'industrie, Guerbet a mis en place de multiples événements afin de faire découvrir à des étudiants les coulisses de ses sites de production en France.

Guerbet cherche à recruter des alternants venant des quartiers prioritaires de la ville. Comme indiqué dans le Focus sur l'engagement de Guerbet et de ses salariés, en partenariat avec l'association Tous en stage, Guerbet accueille régulièrement des élèves de 3^e dans le cadre de leur découverte du monde de l'entreprise.

PYRAMIDE DES ÂGES GUERBET



Focus sur les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

Le Groupe s'engage à mener une politique pour l'emploi des travailleurs en situation de handicap, en s'appuyant sur les interlocuteurs RH et un correspondant Handicap en France, qui veillent à rechercher une adaptation de poste, ainsi qu'à développer la coopération avec le secteur protégé ⁽¹⁾ et le secteur adapté ⁽²⁾. Cette politique se traduit par des actions concrètes depuis plusieurs années, telles que :

- le recrutement de personnes en situation de handicap, qui est encouragé, les recruteurs sont formés au recrutement de personnes en situation de handicap ;
- la formation des managers au management équitable d'un travailleur en situation de handicap ;
- le recours au secteur protégé et au secteur adapté pour certaines prestations (collecte et tri des déchets, entretien des espaces verts et de la voirie, activités de conditionnement, etc.) ;
- des initiatives visant à modifier le regard porté par chacun sur le handicap et à convaincre que la différence n'est pas un handicap, mais peut au contraire créer des synergies :

- organisation d'un webinaire auquel 58 salariés se sont connectés,
- participation de salariés à la course solidaire « Special Olympics » financée par Guerbet,
- publication régulière d'articles concernant le handicap sur la plateforme collaborative Guerbet Inside,
- réalisation de témoignages vidéo de salariés,
- participation au Duoday (l'entreprise accueille, à l'occasion d'une journée nationale, une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire) ;
- la recherche, avec le concours des commissions handicap, de solutions de reclassement personnalisées afin de favoriser le maintien en activité (voir section 5.3.1.3 « Santé au travail »).

Le taux d'emploi direct de travailleurs en situation de handicap de Guerbet S.A. est de 5,35 % ; ce taux ne comptabilise pas les salariés en sous-traitance. Ce taux est calculé selon la nouvelle méthodologie définie dans le Code de la sécurité sociale (calcul sur l'effectif moyen, valorisation des bénéficiaires âgés de 50 ans et plus, hors secteur du travail protégé et adapté).

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Égalité hommes-femmes	• Développer l'égalité hommes/femmes pour viser la même proportion au niveau des cadres supérieurs qu'au global du Groupe. Objectif 2023 : plus de 40 % de femmes cadres supérieurs.	• Taux de 38,8 % de femmes managers ou cadres intermédiaires et dirigeantes versus 43,9 % tous postes confondus. Ce taux est en amélioration, il était de 34,8 % en 2018. • Indices d'égalité hommes-femmes : • 86 sur 100 pour Guerbet S.A., • 94 sur 100 pour la filiale France, • 93 sur 100 pour le site de Marans.
Diversité culturelle	• Développer la diversité culturelle.	• Au moins 68 nationalités représentées au niveau du Groupe, dont 36 pour les cadres intermédiaires et dirigeants.
Emploi des jeunes et des seniors	• Poursuivre le développement de partenariats avec les écoles pour intégrer des jeunes dans l'entreprise.	• 87 apprentis à fin 2021 : 3,2 % de l'effectif. • 46 stagiaires sur l'ensemble de l'année. • Un VIE sur l'ensemble de l'année. • 16 % de stagiaires et d'alternants ont accédé à un premier emploi chez Guerbet. • Les seniors représentent 12 % des recrutements de 2021, dont 14 % sont des cadres intermédiaires et dirigeants.
Emploi des personnes en situation de handicap	• Favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap.	• Guerbet S.A. emploie en direct en France 5,35 % de travailleurs en situation de handicap, hors partenariat avec les secteurs protégé et adapté.

⁽¹⁾ Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) forment le secteur protégé, qui permet à des personnes lourdement handicapées d'exercer une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées.

⁽²⁾ Les entreprises adaptées comptent un effectif composé d'au moins 80 % de personnes handicapées.

5.2.2.5 Une démarche favorisant une meilleure qualité de vie au travail

Contexte et politique

Guerbet a comme ambition de favoriser un bon équilibre vie professionnelle/vie privée, en offrant un cadre de travail satisfaisant à ses salariés. Cette démarche intègre la création d'un environnement de travail sécurisé, une attention au développement de pratiques managériales favorisant la proximité avec les collaborateurs et l'attention à leur bien-être.

Un environnement de travail sécurisé contribue à la qualité de vie au travail, cela se traduit par notre axe clé *Safety First*. Guerbet est un acteur de santé, en interne cette mission se traduit par la priorité donnée à la sécurité et à la santé des collaborateurs.

Pour donner du sens et permettre aux salariés de connaître et de comprendre l'avancement du plan stratégique du Groupe, Guerbet organise régulièrement des réunions d'information au siège et dans chaque filiale.

L'information et l'expression des salariés sont également favorisées par les solutions digitales mises à disposition, telles que la solution logicielle collaborative Guerbet Inside, l'outil de collaboration en ligne qui permet de faciliter le travail d'équipe, le maintien des liens et le dialogue.

Guerbet déploie progressivement des programmes d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) et de prévention des risques psychosociaux (RPS) et réalise des enquêtes ciblées auprès des salariés, en mobilisant le management local :

- la politique QVT s'intègre dans les négociations annuelles obligatoires pour l'ensemble des entités françaises ;
- en 2021, la Direction a poursuivi les actions initiées suite à l'enquête réalisée en 2019 auprès des salariés de la société Guerbet S.A., sur les thèmes de travail identifiés liés à la communication, à l'ambiance de travail, à la reconnaissance ou aux conditions de travail. Cette démarche collaborative a permis de construire des plans d'actions. Les partenaires sociaux sont régulièrement informés de l'avancée des plans d'actions ;
- depuis 2019, le site de Dublin réalise une enquête annuelle auprès des collaborateurs, qui s'inscrit dans une certification *Great Place to Work*, et poursuit le déploiement du plan d'actions associé.

En 2021, Guerbet a poursuivi le plan d'actions pour s'assurer de la qualité de vie au travail des salariés :

- désignation de deux référents risques psychosociaux pour Guerbet S.A., pour renforcer le travail concerté entre la Direction et les représentants du personnel ;
- réalisation d'enquêtes QVT/RPS locales (exemple sur le site d'Aulnay-sous-Bois et au Siège) ;
- généralisation du télétravail pour favoriser l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle, avec la mise à disposition de guides de bonnes pratiques d'organisation du travail au domicile et du travail sur écran ;
- préservation du lien avec les équipes via les managers (cafés virtuels, etc.) ;
- promotion du sport et bien-être par la mise en place d'un partenariat pour proposer des cours de sport et de bien-être aux salariés des sites français ;
- formation en ligne.

Guerbet prend en compte le risque psychosocial dans son management et déploie des plans et des programmes adaptés. Dans ce cadre, un plan d'actions concret a été déployé sur les sites français pour :

1. favoriser le droit à la déconnexion ;
2. former les managers à l'objectivation de la charge de travail et les faire participer à des séances de co-développement ;
3. animer le groupe de relais d'écoute interne constitué de salariés volontaires, formés et régulièrement recyclés par leur participation à des séances de co-développement ;
4. veiller à la protection de la santé des cadres autonomes au forfait jour en France, par un entretien spécifique réalisé annuellement sur la charge de travail.

Des programmes d'assistance sont mis en place sur les sites industriels de Cincinnati, Dublin et Raleigh et les filiales commerciales en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique, avec pour objectif d'aider les employés ayant des problèmes liés au travail et/ou personnels, y compris relatifs à la pandémie.

Guerbet propose à l'ensemble de ses salariés en France de bénéficier d'un service de téléconsultation médicale incluant une cellule de soutien psychologique, via la mutuelle santé.

Par ailleurs, pour favoriser la fierté d'appartenance et la satisfaction des collaborateurs, Guerbet encourage l'engagement des salariés en son sein et l'organisation d'initiatives et d'événements localement et au niveau Groupe.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Satisfaction des salariés	• Déploiement d'enquêtes ciblées mobilisant le management local.	• Poursuite du déploiement des plans d'actions, suite à l'enquête réalisée en 2019, sur les thèmes liés à la communication, à l'ambiance de travail, à la reconnaissance ou aux conditions de travail. • Mise en œuvre progressive du plan d'actions sur le site de Dublin avec <i>Great Place to Work</i>.
Communication interne et collaboration des salariés	• Favoriser la communication et la collaboration entre les services, entités, pays.	• 72 communautés actives et 2 088 collaborateurs connectés sur la solution logicielle collaborative Guerbet Inside. • Organisation de conférences téléphoniques mensuelles à destination de l'ensemble des salariés.

5.2.2.6 Dialogue social

Le Groupe a toujours favorisé le dialogue avec les instances représentatives du personnel, qu'il considère comme de véritables partenaires. Pour Guerbet, le dialogue social est mené sur la base d'une confiance réciproque, il peut être un levier de performance et un moteur de la transformation. Il s'appuie sur la transparence, l'échange, le respect et l'engagement commun dans la volonté d'atteindre les résultats. De même, les droits syndicaux sont reconnus et respectés dans tous les pays où Guerbet est implanté.

À ce titre, l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'administration avait anticipé de manière volontaire en 2017 l'élection d'un premier administrateur salarié au sein du Conseil d'administration. Un deuxième administrateur salarié a été élu en 2020. Pour ces deux élections, Guerbet a apporté son support en termes de communication interne, auprès de tous les salariés qui se portaient candidats.

La politique de responsabilité sociale du Groupe se traduit, entre autres, en France par la signature d'accords relatifs à l'égalité professionnelle hommes/femmes, à la QVT, à l'aménagement du temps de travail, aux conditions de travail et plus généralement à l'emploi. Des aménagements collectifs du temps de travail ont été mis en place dans les secteurs de production, tels que le travail en équipe, le travail en continu, le travail en semi-continu et l'astreinte, afin de satisfaire les besoins de l'activité.

Dans le contexte de la Covid-19, les mesures de prévention et de protections sanitaires et sociales ont été mises en place de manière concertée avec les partenaires sociaux. Guerbet a mis en place une gouvernance Groupe, avec échange de bonnes pratiques, conférences téléphoniques régulières avec l'ensemble des salariés.

Le dialogue social s'entend chez Guerbet dans une acception large afin de :

- favoriser la communication entre toutes les parties prenantes internes : dialogue entre les partenaires sociaux et la Direction, entre les managers et leurs équipes, dialogue intersecteurs ;
- prévenir les conflits par l'expression, l'écoute, la prise en compte de façon anticipée de situations potentiellement conflictuelles, l'attention portée aux conditions d'exercice du travail et le recueil des propositions d'amélioration.

À titre d'exemple, en 2021 sur les sites français, des ateliers RH ont été proposés aux managers et aux salariés pour les informer sur les dispositifs RH en place (congés, entretien annuel d'évaluation, comprendre sa fiche de paie, action logement, etc.).

5.3 Préserver la santé et la sécurité des personnes



5.3.1 Contexte et politique

Nous mettons en œuvre notre Raison d'être au quotidien, en prenant soin des autres. En interne, cela se traduit par l'importance donnée à la sécurité et à la santé des collaborateurs. Notre ambition est de renforcer notre culture sécurité avec pour objectif le « zéro accident ».

En matière d'hygiène, sécurité et environnement (HSE), nous nous appuyons sur le programme d'Excellence Opérationnelle de Guerbet et les principes d'amélioration continue suivants :

- appropriation et déclinaison des standards Groupe ;
- leadership affirmé et visible des managers ;
- évaluation et maîtrise des risques ;
- prise en compte des enjeux HSE dès le démarrage des projets ;
- engagement de tous à appliquer les valeurs de Guerbet (CARE), les règles et les comportements sécurité ;

- engagement de tous à suggérer des idées d'amélioration et à signaler les situations dangereuses ;
- remontée des événements, analyse des causes racines et retour d'expérience intersites ;
- formation et sensibilisation régulière ;
- management visuel approprié ;
- préparation aux situations d'urgence.

En lien avec la stratégie du Groupe, Guerbet a formalisé sa vision HSE et construit la feuille de route HSE 2023, avec pour objectif de renforcer la culture sécurité. Cette vision et la feuille de route HSE ont été construites autour des 10 points clés suivants, structurant le système de management HSE de Guerbet.

FOCUS SÉCURITÉ



Guerbet met en œuvre une politique de préservation de la sécurité et de la santé des personnes au travail par des actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail. La sécurité et la santé sont des éléments de suivi de la performance managériale.

Les actions de prévention sont réalisées en lien avec les services de santé au travail et les instances santé-sécurité locales, telles que la Commission interne de prévention des accidents de Rio (CIPA) ou les Comités sociaux et économiques en France.

Guerbet déploie des programmes de sensibilisation engageant les salariés, avec par exemple la mise en place d'équipes de relais de sécurité (*Safety Champions*) et l'organisation de journées de sensibilisation HSE Groupe sur l'ensemble des sites industriels et au siège, animées par des salariés, relais sécurité et/ou managers.

Le Groupe engage également les entreprises extérieures, avec par exemple un challenge sécurité organisé pour la deuxième année à Lanester ou encore un partenariat lors de la journée HSE à Aulnay-sous-Bois.

5.3.1.1 Sécurité des personnes

L'atteinte de nos objectifs Sécurité constitue la principale responsabilité de l'équipe de Direction et nécessite l'engagement de chaque collaborateur du Groupe.

Le Groupe s'est fixé un objectif de réduction de 64 % du TRIR ⁽¹⁾ entre 2017 et 2023. Cet indicateur intègre les accidents avec arrêt, avec restrictions médicales ou avec traitement médical.

L'amélioration des résultats sécurité est un objectif annuel clé pour l'ensemble des salariés :

- pour le CEO et les membres du Comité exécutif ;
- pour les managers industriels ;
- pour les collaborateurs éligibles au bonus annuel, la réduction du nombre d'accidents est un critère entrant dans le calcul de la rémunération variable ;
- pour les salariés de Guerbet en France, pour qui cet indicateur est intégré dans le calcul de l'intéressement ;
- pour les managers clés et talents dans le cadre du plan d'attribution d'actions de performance 2019-2021 (« *Long Term Incentive Plan* »).

Chaque site industriel dispose d'une organisation HSE dédiée, rattachée hiérarchiquement au directeur d'usine et fonctionnellement au HSE et *Risk Manager* du Groupe. Des correspondants sécurité sont identifiés pour les filiales commerciales.

Le programme d'Excellence Opérationnelle HSE des sites industriels est soutenu par :

- la communication des événements HSE et sûreté, selon des définitions standardisées, dans les 24 heures, au niveau du Groupe. Cette communication, réalisée par le directeur du site concerné, est destinée au Directeur Général, au Directeur des Opérations Techniques, au Directeur des Ressources Humaines et à l'équipe HSE et *Risk Management* du Groupe, ainsi qu'aux autres directeurs de site et responsables HSE ;
- des reportings mensuels de chaque site auprès de l'équipe HSE et *Risk Management* du Groupe, sur des indicateurs de performance, de management et d'actions ;
- des revues de la performance réalisées trimestriellement sur les sites industriels, incluant les Programmes d'Excellence Opérationnelle ;

- le partage d'informations intersites et de retours d'expériences externes via des réunions mensuelles et un séminaire annuel ;
- l'encouragement du leadership sécurité des managers (dialogue HSE, présence sur le terrain, etc.) ;
- des programmes d'encouragement aux améliorations HSE, via les systèmes de récompense (*Awards* catégorie sécurité).

Dans le contexte de la pandémie, Guerbet a maintenu son engagement à donner la priorité absolue à la santé et à la sécurité des salariés, tout en assurant la continuité de ses activités. Le travail au domicile a été privilégié au maximum. Guerbet a continué à adapter les mesures de protection et de prévention au contexte de la pandémie pour préserver la santé de ses salariés.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE SÉCURITÉ DU GROUPE



5.3.1.2 Sécurité des installations industrielles

L'activité de production de principes actifs des produits de contraste engendre des risques en matière de sécurité et d'environnement. Ces risques sont liés aux dangers inhérents à la fabrication, au transport, à l'utilisation et à l'élimination des matières premières : solvants, réactifs, intermédiaires de synthèse et autres produits utilisés.

Trois de nos sites industriels sont classés Seveso :

- seuil haut pour les sites de Dublin et Marans ;
- seuil bas pour le site de Lanester.

Ces trois sites sont soumis à des prescriptions particulières. Ils réalisent et révisent régulièrement des études de danger qui se traduisent par la mise en place et le suivi de mesures de maîtrise des risques pour limiter la probabilité et l'impact potentiel d'accidents sur leur environnement, en mode de fonctionnement normal et dégradé. Les procédures internes et la formation du personnel permettent d'intégrer les évolutions réglementaires, de maintenir les compétences pour la maîtrise des risques spécifiques, comme le transport de matières dangereuses ou la manipulation de produits chimiques, mais également de faire face aux situations anormales pour en maîtriser et en limiter les impacts.

⁽¹⁾ Total Recordable Incident Rate, il s'agit du nombre d'accidents rapportés aux nombres de salariés.

Le site de Lanester a décidé, en concertation avec les autorités, de maintenir certaines exigences liées à l'ancien classement seuil haut, dont l'organisation des secours, le système de gestion de la sécurité garantissant la mise en œuvre de solides processus de prévention des risques ou bien encore le plan de prévention des risques technologiques (PPRT), protégeant quant à lui les populations riveraines. Cette décision témoigne du haut degré d'exigence du site en matière d'amélioration continue sur les domaines de la sécurité industrielle, pour garantir la sécurité des salariés, des riverains et de l'environnement.

Les PPRT des sites de Marans et Lanester permettent la maîtrise de l'urbanisation au sein de périmètres définis en fonction des risques. Aux actions et investissements internes pour diminuer la probabilité et les conséquences d'accidents se sont ajoutées des prescriptions pour renforcer la protection des populations riveraines. À titre d'exemple, Guerbet a signé une convention de financement tripartite (État, collectivités territoriales, Guerbet) pour soutenir l'installation de locaux de confinement pour des particuliers ou entreprises riveraines du site de Lanester.

Les sites de production de Guerbet sont régulièrement audités et visités par le Groupe, et inspectés par les autorités environnementales locales et par les brigades incendie.

Le site de Marans est signataire de l'initiative Responsible Care® depuis 2019.



Cette initiative est l'engagement commun au niveau mondial de l'industrie de la Chimie pour la gestion sûre des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et la promotion de leur rôle dans l'amélioration de la qualité de vie et leur contribution au développement durable.

Les risques industriels et environnementaux sont présentés à la section 4.8.2 « Facteurs de risques », paragraphe « Risques opérationnels/Risques liés à l'environnement et à la sécurité ».

Focus règlement européen REACH

Le règlement européen REACH (*Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals*, Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007. L'objectif de ce règlement est de protéger la santé humaine et l'environnement par l'amélioration de l'identification des substances chimiques et la connaissance intrinsèque de leur dangerosité. Guerbet a organisé son activité pour se conformer à la réglementation et assurer sa mise en œuvre. L'équipe HSE et *Risk Management* du Groupe est en charge de coordonner REACH avec les interlocuteurs internes et externes et de veiller à enregistrer tout produit chimique concerné.

5.3.1.3 Santé au travail

Avec les services de santé au travail et les instances santé-sécurité locales, Guerbet met en œuvre une politique de prévention et préservation de la santé au travail, des actions d'amélioration des conditions de travail et un suivi médical adapté, afin de préserver l'intégrité physique et mentale de ses collaborateurs.

Sur les sites industriels, en lien avec la médecine du travail, des programmes de prévention sont mis en œuvre en fonction des risques identifiés, comme par exemple des tests d'audition, de vision, des contrôles atmosphériques et des formations à l'utilisation des équipements de protection individuelle. Au niveau Groupe, des sensibilisations sont réalisées pour promouvoir la santé, comme par exemple à l'occasion d'Octobre rose (302 salariés connectés au webinaire) et de Novembre bleu.

Par un suivi médical adapté, Guerbet anticipe les éventuelles inaptitudes au travail et porte des réponses en matière d'aménagement de postes de travail ou d'aménagement du temps de travail. Le cas échéant, Guerbet recherche, avec le concours des commissions handicap, des solutions de reclassement personnalisées afin de favoriser le maintien en activité.

De nombreuses initiatives santé sont ainsi mises en œuvre sur les sites et filiales, telles que la mise en place de nouveaux équipements et/ou d'actions organisationnelles pour améliorer l'ergonomie, des sensibilisations à la santé, nutrition, canicule et des campagnes de vaccination.

Dans le contexte de la pandémie, en complément des mesures de protection et prévention déployées pour l'ensemble de ses salariés, Guerbet a continué à apporter une attention toute particulière aux salariés dits vulnérables, en coordination régulière avec les services de santé au travail, en facilitant la vaccination.

Guerbet propose à l'ensemble de ses salariés en France de bénéficier d'un service de téléconsultation médicale incluant une cellule de soutien psychologique, via la mutuelle santé.

5.3.1.4 Focus protection sociale

Guerbet veille à ce que les salariés bénéficient d'une protection sociale, conformément aux réglementations et pratiques en vigueur dans les différents pays où Guerbet est présent.

En France et aux États-Unis, compte tenu de l'évolution des dépenses et couvertures de santé, Guerbet veille à maintenir un bon niveau de prestation santé pour ses collaborateurs. En matière de prévoyance, Guerbet assure ses salariés afin de faire face aux risques personnels les plus importants. En 2021, une étude a été menée pour revoir les couvertures décès, santé, retraite, invalidité sur l'ensemble des pays et permettre d'adapter les régimes existants.

En 2020, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, Guerbet a créé un fonds pour aider les employés lourdement impactés. Ce fonds avait été alimenté par tous les administrateurs et le Directeur Général, qui avaient chacun reversé 5 % de leur rémunération annuelle. La partie non utilisée de ce fonds constitué en 2020 est restée disponible en 2021 pour être allouée en cas de besoin à des salariés durement impactés par la crise.

5.3.2 Plan d'actions et résultats

Dans le cadre de sa politique santé et sécurité, Guerbet se fixe la feuille de route suivante pour tendre vers le « zéro accident » sur ses sites :

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Sécurité Groupe	- Diminuer le TRIR, taux d'accidents pour les salariés du Groupe, objectif 0,5 en 2023. - Améliorer le suivi des accidents pour les intervenants extérieurs.	15 accidents, enregistrés au sens TRIR pour l'ensemble du Groupe, dont 12 accidents avec arrêt. - Le TRIR est de 0,55 pour l'ensemble du Groupe, en diminution de 61 % par rapport à 2017. Le taux de fréquence des accidents de travail est de 3,4. - Le taux de gravité des accidents du travail s'est établi à 0,10 pour l'ensemble du Groupe, en diminution de 96 % par rapport à 2017.
Sécurité des personnes, sécurité industrielle et impacts environnementaux sur les sites industriels	- Mise en œuvre de la feuille de route HSE industrielle 2018-2023. - Réalisation d'audits HSE tous les deux ans sur 100 % des sites industriels. - Standardiser les indicateurs de management et d'actions, pour l'ensemble des sites industriels. - Décliner la politique HSE Groupe sur chacun des sites industriels.	- Maintien et adaptation des mesures de protection et de prévention pour préserver la santé et la sécurité des salariés dans le contexte de la pandémie. - Déploiement de la feuille de route HSE 2021 industriels : - renforcement de procédures vitales (permis de travail, permis de feu, travail en hauteur, espace confiné), - renforcement du programme d'analyse des risques procédés (Hazop) sur les sites de production de principes actifs, - réalisation d'études des plans de continuité d'activité et d'intervention d'urgence, - lancement progressif du logiciel HSE Groupe sur les sites industriels, - réalisation de la première journée HSE sur les sites industriels et au Siège, - déploiement du référentiel rôles et responsabilités, - réalisation d'un audit HSE croisé à Marans. - Visites régulières des sites français et Dublin par le <i>Risk Manager</i>. - Déploiement des indicateurs sécurité des procédés (<i>process safety index</i>) pour l'ensemble des sites industriels de fabrication des principes actifs.
Sécurité filiales commerciales et sites administratifs	- Déployer mensuellement l'indicateur TRIR et la mise en place d'une communication sous 24 heures des accidents potentiellement graves. - Construire la feuille de route HSE commerciale et administrative, sur la base des actions menées sur la filiale commerciale française et au siège.	- Maintien et adaptation de mesures de protection et de prévention pour préserver la santé et la sécurité des salariés dans le contexte de la pandémie. - Cadrage du projet de sensibilisation en ligne à la sécurité pour les équipes de terrain.
Santé	- Poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route HSE industrielle. - Poursuivre les initiatives de prévention santé.	0 maladie professionnelle déclarée dans l'année, selon les critères de la réglementation locale. - Campagne de vaccination contre la grippe réalisée sur les sites industriels et pour certaines entités administratives et commerciales.

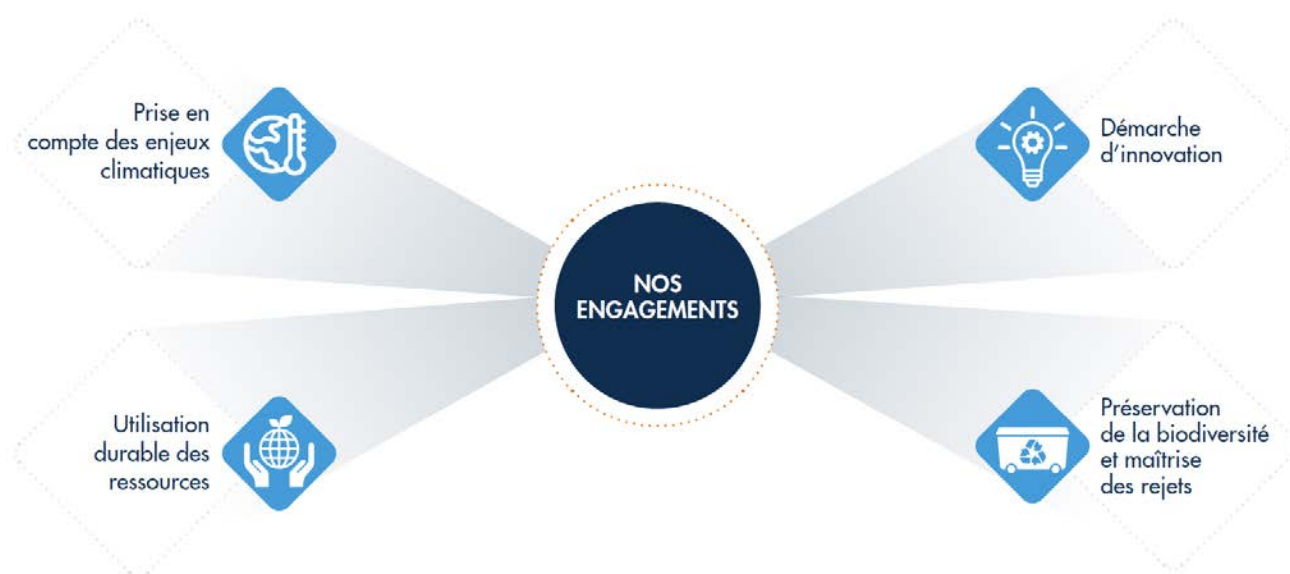
5.4 Minimiser les impacts environnementaux de nos activités



Conscient des enjeux écologiques, Guerbet poursuit son développement de façon durable. L'entreprise s'engage à diminuer son empreinte environnementale sur l'ensemble de son périmètre d'activités, de l'approvisionnement en matières premières à la production des produits de contraste et dispositifs médicaux jusqu'à la livraison aux clients. Le Groupe s'engage à maîtriser ses procédés et ses rejets tout en cherchant à innover pour en réduire l'impact. Le Groupe prend

en compte les enjeux liés au changement climatique. Toutes ces initiatives sont menées dans le strict respect des réglementations et normes en vigueur, partout où opère Guerbet.

Au travers de sa politique HSE, Guerbet s'engage à mettre en place des solutions autour de quatre axes :



Les indicateurs quantitatifs environnementaux présentés dans le présent rapport prennent en compte les données des sites industriels, à l'exclusion du site de Guerbet Lyon et des sites administratifs et commerciaux dont l'impact est non significatif.

Néanmoins, des initiatives sont menées sur ces sites. Par ailleurs, le bilan carbone du Groupe tient compte de l'ensemble des activités de Guerbet et de ses fournisseurs et sous-traitants.

5.4.1 Enjeux climatiques

En tant qu'entreprise responsable, Guerbet met en œuvre des programmes visant à prendre en compte les enjeux liés au changement climatique et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Guerbet développe des actions pour contribuer à limiter le changement climatique et veille à prendre en compte les risques et opportunités associés. Guerbet a lancé en 2021 le projet « Stratégie climat » pour mieux faire face aux enjeux de performance et transformation durable, qui se poursuit en 2022. Il a été présenté au Comité éthique, gouvernance et RSE du Conseil d'administration.

Pour réaliser ce projet, Guerbet a constitué une équipe pluridisciplinaire composée de salariés et de consultants experts, selon la méthodologie suivante :



* TCFD : Task Force on Climate-related Financial Disclosures.

5.4.1.1 Risques et opportunités climatiques

Le changement climatique induit des enjeux physiques et de transition tels que :

- les risques physiques pour nos sites industriels et principaux fournisseurs de notre chaîne d'approvisionnement liés aux phénomènes climatiques aigus et chroniques (température, sécheresse, précipitation, catastrophes naturelles, etc.) et aux impacts financiers de ces risques ;
- les risques de transition liés à la raréfaction des ressources, au renforcement des exigences de marché et des réglementations, aux enjeux de réputation liés aux attentes des parties prenantes internes et externes et aux impacts financiers de ces risques.

En 2021, Guerbet a renforcé l'évaluation des risques climatiques dans le cadre du projet « Stratégie climat » sur les risques physiques et de transition. Les risques physiques ont été analysés pour l'ensemble de nos sites industriels et pour les fournisseurs clés de Guerbet et susceptibles d'être les plus à risque. Cette évaluation a été réalisée via un outil d'analyse, pour mesurer l'exposition aux risques climatiques des actifs et à évaluer la vulnérabilité des activités, pour renforcer les actions d'atténuation des risques physiques.

Voici la synthèse des risques et opportunités pouvant avoir un impact significatif pour le Groupe :



Il ressort de ce projet climat les principaux risques et opportunités suivants qui peuvent avoir un impact sur les activités, la chaîne d'approvisionnement, les coûts et la compétitivité. C'est pourquoi Guerbet met en œuvre des plans d'actions tels que des actions de réduction des consommations d'énergie et d'optimisation des procédés et de maîtrise des rejets, des procédures d'urgence sur les sites à risque d'ouragan, la constitution de stocks pour pallier une éventuelle rupture d'un site de production. Pour renforcer sa résilience, Guerbet a identifié les axes de travail suivants en lien avec le projet climat et le programme de continuité d'activités Groupe et sites industriels.

5.4.1.2 Décarbonisation

Conscient des enjeux climatiques, Guerbet s'est fixé les objectifs suivants de décarbonisation afin d'être compatible avec des objectifs fondés sur la science, appelés SBT⁽¹⁾ pour *Science-Based Targets*. Il s'agit d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui fournissent aux organisations une trajectoire alignée sur la science du climat ; définir une SBT fait partie intégrante d'une stratégie climatique crédible.

⁽¹⁾ L'initiative Science-Based Targets (SBTi) encourage une action climatique ambitieuse dans le secteur privé en permettant aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science. <https://sciencebasedtargets.org/>

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Minimiser les impacts environnementaux de nos activités

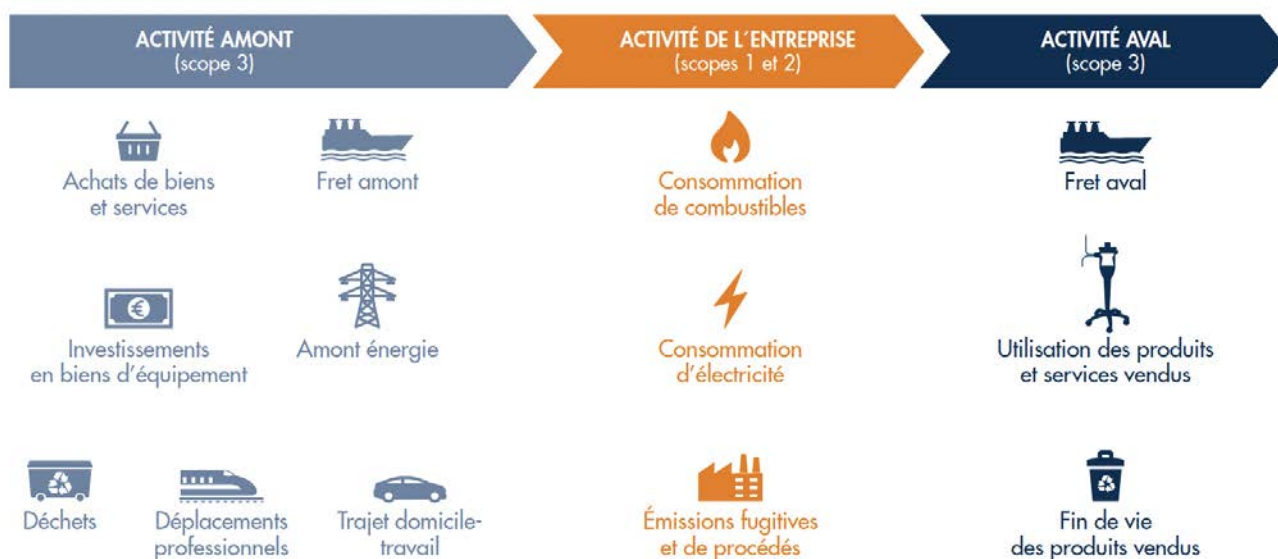
Guerbet a décidé de s'engager *a minima* sur une trajectoire WB2 °C ^[2], à horizon 2032 ; pour l'année de référence 2021, le dossier sera soumis à la SBT. Concrètement, cette trajectoire se décline de la manière suivante à horizon 2032 :

- au moins 27,5 % de réduction en absolu sur les scopes 1 et 2 (en moyenne 2,5 % de réduction par an) ;
- au moins 13,2 % de réduction en absolu sur le scope 3 (en moyenne 1,2 % de réduction par an).

Ces objectifs tiennent compte de la stratégie de croissance du Groupe, des actions de réduction interne, des évolutions d'innovation et de technologie, de facteurs exogènes de décarbonisation sur l'électricité, du recours aux énergies renouvelables et des engagements des fournisseurs et entreprises de transport clés. Ils ont été validés par le Comité exécutif et le Conseil d'administration.

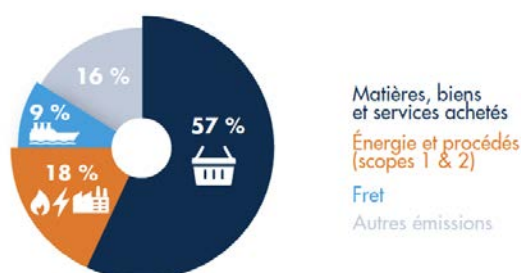
En 2021, Guerbet a actualisé son bilan carbone pour l'ensemble de ses activités, scopes 1, 2 et 3 pour l'année précédente.

PÉRIMÈTRE DU BILAN CARBONE DE GUERBET



Cette étude a permis de confirmer les postes significatifs, à savoir les achats, l'énergie et le transport. Ces trois postes représentent près de 85 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe.

RÉPARTITION DES POSTES GES



En lien avec ce bilan carbone et le projet climat, Guerbet renforce ces plans d'actions via les axes clés suivants :

- **Gouvernance :**
 - engager l'ensemble des salariés en cascadeant les objectifs Groupe au niveau individuel aux fonctions exécutives, dirigeantes et intermédiaires clés,
 - développer l'expertise interne sur les fonctions clés,
 - sensibiliser l'ensemble des salariés.
- **Énergie et procédés** (voir paragraphe « Minimiser l'impact carbone des consommations d'énergie et procédés ») :
 - poursuivre les audits et les actions d'efficacité énergétique sur les sites industriels,
 - mettre en place des installations innovantes et des actions de rupture,
 - développer le recours aux énergies renouvelables,
 - renforcer les critères énergies et climat dans les investissements et le développement.

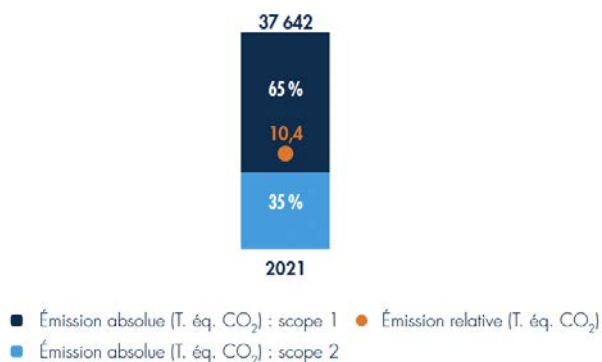
^[2] Well below 2 °C, c'est-à-dire bien en dessous de 2 °C par rapport aux températures préindustrielles, conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

- **Recherche, innovation et développement :**
 - intégrer la composante climatique dès la R&I,
 - systématiser les analyses du cycle de vie (ACV) des nouveaux produits et conditionnements, réaliser progressivement des ACV sur les produits et conditionnements existants les plus prioritaires.
- **Achats, utilisation et fin de vie :**
 - renforcer nos critères climat dans le choix des fournisseurs,
 - poursuivre les démarches d'engagement avec les fournisseurs ayant la plus forte empreinte carbone (voir section 5.6),
 - renforcer le recyclage interne des matières premières et solvants,
 - renforcer les démarches d'éco-conception et d'économie circulaire pour tout nouveau produit ou développement, en partenariat avec nos fournisseurs et clients.
- **Transport :**
 - poursuivre le travail d'optimisation de notre chaîne logistique,
 - privilégier le transport maritime plutôt qu'aérien pour l'envoi de nos produits finis à nos clients,
 - renforcer nos critères climat dans le choix des transporteurs,
 - poursuivre les discussions et démarches d'engagement avec nos principaux transporteurs.

Minimiser l'impact carbone des consommations d'énergie et procédés

ÉMISSIONS DE GES SUR LES SCOPES 1 ET 2

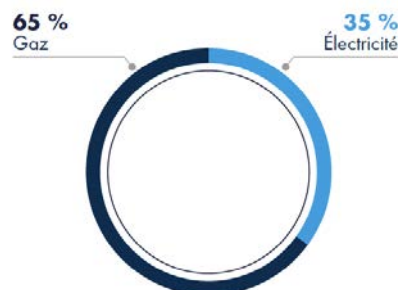
(année de référence 2021)



En 2021, les émissions relatives de GES sur les scopes 1 et 2 représentent 37 642 tonnes équivalent CO₂. Les actions d'efficacité énergétique mises en œuvre sur les sites industriels sont détaillées au paragraphe 5.4.2 « Utilisation durable des ressources », zoom « Consommation d'énergie »).

Suite au remplacement, en 2020, de la chaudière fioul du site de Marans par une chaudière au gaz, aucune des chaudières des sites industriels ne fonctionne au fioul, ce qui a un impact positif sur les émissions de GES.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES PAR TYPE D'ÉNERGIE SUR LES SITES INDUSTRIELS



Minimiser l'impact carbone de la chaîne d'approvisionnement



Le transport représente près de 20 % des émissions de GES du Groupe. C'est plus particulièrement le fret de nos usines vers nos clients qui a un impact important. L'enjeu environnemental et économique pour Guerbet est de limiter le recours au transport aérien au profit du transport maritime. Pour cela, Guerbet a identifié les actions clés suivantes :

- fiabiliser les prévisions de vente en :
 - renforçant la connaissance des marchés locaux,
 - investissant dans des outils de prévisions statistiques ;
- rendre la production plus flexible en investissant dans de nouveaux outils industriels (temps de cycle plus court, lots plus petits) ;
- renforcer la relation avec les entreprises de logistique par des démarches d'engagement conjoint avec nos principaux transporteurs ;
- renforcer l'intégration de la performance environnementale dans le processus de sélection et dans les reportings.

En lien avec ces actions clés, Guerbet s'est fixé des objectifs à horizon 2023 :

- améliorer l'indicateur sur les produits disponibles livrés à temps ;
- réduire la part de transports aériens des produits finis.

2021 a également été une année particulière du fait de la crise de la Covid-19, toutefois le partage des valeurs, la collaboration établie avec les transporteurs et fournisseurs ont permis de traverser l'année, sans discontinuité majeure d'approvisionnement, avec un recours plus important à l'aérien. En effet, le recours à l'aérien est une variable d'ajustement pour livrer nos clients dans les temps. Ainsi, l'indicateur transport aérien est supérieur à 2020.

Guerbet poursuit le déploiement des actions engagées :

- optimisation des implantations et du fonctionnement des centres de distribution, contribuant à la fiabilisation des ventes et à diminuer l'impact carbone de l'approvisionnement ;
- amélioration du taux de services des sites par rapport aux prévisions de ventes et stocks ;
- effort de rationalisation du nombre de références produits et de présentations.

Autres actions

Au-delà des actions sur les énergies et sur l'optimisation des déchets, d'autres actions sont réalisées afin de limiter l'impact des déplacements en mission et des trajets :

- la politique voyage du Groupe intègre des mesures visant à réduire l'impact carbone des déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage de fonctionnements alternatifs aux déplacements ;
- le Groupe encourage les moyens de communication à distance, l'utilisation des transports en commun, notamment ferroviaires ;
- le recours aux véhicules électriques et hybrides est encouragé par la politique concernant les véhicules de fonction ; fin 2021, en France, 19 % des véhicules de fonction sont hybrides ou électriques ; par ailleurs, nous ne commandons plus de véhicules diesel ;
- les sites s'équipent de bornes de recharge pour véhicules électriques, comme par exemple à Aulnay-sous-Bois, à Dublin et au siège social à Villepinte ;
- pour réduire l'impact des déplacements domicile-travail, différentes actions ont été mises en œuvre ces dernières

années : bornes de recharge électrique, service d'auto-partage, promotion des moyens de transports doux (amélioration des équipements de stationnement de deux-roues non motorisés, challenge vélo domicile-travail, indemnité vélo), promotion du covoiturage, ou encore la généralisation du travail au domicile.

Par ailleurs, la pandémie a fortement limité les déplacements des salariés ces deux dernières années, qu'il s'agisse de déplacements en mission ou des trajets domicile-travail, fortement réduits compte tenu du travail au domicile privilégié tout au long de la crise.

5.4.1.3 Taxonomie verte

Contexte de la taxonomie européenne

Guerbet a analysé ses activités éligibles au titre des deux objectifs climatiques concernés pour l'exercice 2021, conformément au règlement européen 2020/852 définissant la soutenabilité environnementale des activités économiques du 18 juin 2020 (le règlement européen, dit règlement « Taxonomie », a été adopté le 4 juin 2021 par la Commission européenne) relatif à l'établissement d'un cadre visant à promouvoir les investissements durables au sein de l'Union Européenne.

Pour l'exercice 2021, les activités durables sont décrites au regard des deux premiers objectifs concernés, à savoir l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique (Annexes I & II des Actes Délégués Climat). Les activités durables seront étendues aux quatre autres objectifs, avec obligation de reporting lors de l'exercice 2023 :



Conformément à l'acte délégué adopté le 4 juin 2021, une activité est dite éligible si elle est incluse dans la liste des activités figurant aux annexes I et II. Les activités ne répondant pas aux définitions de ces annexes sont considérées comme non éligibles.

Conformément au règlement Taxonomie et selon les modalités définies par l'acte délégué « article 8 », Guerbet est tenu de publier trois indicateurs de performance, basés sur les comptes

consolidés du Groupe, résultant de produits et/ou services associés à des activités économiques considérées comme durables au sens de ce règlement et actes délégués, au titre des deux premiers objectifs climatiques :

- Part de chiffres d'affaires éligible ;
- Part de dépenses d'investissements éligibles (CAPEX) ;
- Part de dépenses d'exploitation éligibles (OPEX).

Indicateurs de performance

Chiffre d'affaires

Le ratio du chiffre d'affaires selon l'article 8 du règlement (paragraphe 2, point a) est calculé comme la part du chiffre d'affaires net provenant de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la Taxonomie (numérateur), divisée par le chiffre d'affaires net (dénominateur).

Les activités de Guerbet portent essentiellement sur la fabrication et la commercialisation de produits de contraste, de dispositifs médicaux et de solutions innovantes, indispensables à l'Imagerie Diagnostique et Interventionnelle.

La part de chiffres d'affaires de Guerbet éligible pour l'exercice 2021 au titre des objectifs climatiques est limitée à l'activité de commercialisation de solutions innovantes au titre de la catégorie « 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes », en lien avec les activités de Guerbet en matière d'Intelligence Artificielle et de solutions digitales.

Les autres activités de Guerbet ne sont pas visées directement par les objectifs climatiques. En effet, elles ne sont pas considérées par la taxonomie comme ayant une contribution substantielle aux objectifs climatiques, le règlement ayant ciblé les secteurs d'activités les plus émetteurs de gaz à effet de serre.

Le Groupe a réalisé une analyse détaillée de l'activité « 3.14. Fabrication de produits chimiques organiques de base »

couverte par la taxonomie. Cette analyse n'a pas révélé de chiffre d'affaires lié à l'activité « 3.14. Fabrication de produits chimiques organiques de base », les produits fabriqués par Guerbet n'étant pas listés dans les produits ciblés.

En 2021, la part du chiffre d'affaires de Guerbet éligible au titre de la catégorie « 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes » est de 0,068 %.

CAPEX

En 2021, les CAPEX éligibles de Guerbet comprennent :

- Les dépenses d'investissements relatifs aux actifs ou processus qui sont associés aux activités économiques éligibles à la taxonomie, à savoir la R&D de l'Intelligence Artificielle et des solutions digitales au titre de la catégorie « 8. Information et communication », paragraphe « 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes ».
- Les dépenses d'investissements liées à l'achat d'activités économiques éligibles à la taxonomie et aux mesures individuelles permettant aux activités cibles de devenir bas carbone ou d'entraîner des réductions de GES, à savoir : les immobilisations corporelles de bâtiments et entrepôts et l'acquisition d'actifs droit d'utilisation concernant les baux immobiliers de longue durée et les locations de flottes de véhicules et les constructions et activités immobilières (7).

Ces CAPEX éligibles constituent le numérateur pour calculer la part de CAPEX éligibles.

Investissements liés à :	Normes	Montant (en K€)	Renvoi vers les états financiers consolidés 2021
R&D Intelligence Artificielle et solutions digitales	IAS 38	3 329	Non disponible en lecture directe dans le DEU
Immobilisations corporelles	IAS 16	0	Non disponible en lecture directe dans le DEU
Droits d'utilisation baux immobiliers de longue durée	IFRS 16	7 808	Chapitre 6.1.2, Note 6.1
Droits d'utilisation locations de flottes de véhicules	IFRS 16	2 617	Non disponible en lecture directe dans le DEU
	IAS 16		
Constructions et activités immobilières	IFRS 16	2	Non disponible en lecture directe dans le DEU
TOTAL CAPEX ÉLIGIBLES (NUMÉRATEUR)		13 756	

En 2021, le montant des CAPEX éligibles (numérateur) s'élève à 13 756 K€, comme détaillé ci-dessus.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Minimiser les impacts environnementaux de nos activités

Conformément à la réglementation en matière de taxonomie, le dénominateur des CAPEX comprend les acquisitions de R&D, les augmentations brutes d'immobilisations corporelles et incorporelles et les droits d'utilisation (location IFRS 16).

Investissements liés à :	Normes	Montant (en K€)	Renvoi vers les états financiers consolidés 2021
R&D	IAS 38	7 976	Non disponible en lecture directe dans le DEU
Immobilisations corporelles	IAS 16	37 349	Chapitre 6.1.2, Note 6.1
Droits d'utilisation	IFRS 16	12 334	Chapitre 6.1.2, Note 6.1
Immobilisations incorporelles	IAS 38	3 455	Non disponible en lecture directe dans le DEU
TOTAL CAPEX (DÉNOMINATEUR)		61 114	

En 2021, le montant du dénominateur s'élève à 61 114 K€, comme détaillé ci-dessus.

Le ratio de CAPEX éligible est de 22,5 % en 2021.

OPEX

En 2021, les OPEX éligibles de Guerbet comprennent les coûts directs non capitalisés qui se rapportent :

- a. aux actifs ou processus qui sont associés aux activités économiques éligibles, à savoir de la R&D de l'Intelligence Artificielle et des solutions digitales ;
- b. à l'achat d'activités économiques éligibles, à savoir les constructions et activités immobilières.

Coûts directs non capitalisés liés à :	Montant (en K€)	Renvoi vers les états financiers consolidés 2021
R&D Intelligence Artificielle et solutions digitales	10 220	Non disponible en lecture directe dans le DEU
Constructions et activités immobilières*	0	Non disponible en lecture directe dans le DEU
TOTAL OPEX ÉLIGIBLES (NUMÉRATEUR)	10 220	

* Trois éléments potentiellement éligibles dans nos OPEX : la rénovation de nos bâtiments, l'entretien d'équipements d'efficacité énergétique et de bornes électriques.

En 2021, le montant des OPEX éligibles (numérateur) s'élève à 10 220 K€, comme détaillé ci-dessus.

Conformément au règlement sur la taxonomie, le dénominateur des OPEX, qui est composé des coûts directs non capitalisés liés à la R&D et des coûts de maintenance, s'élève à 85 662 K€.

Coûts directs non capitalisés liés à :	Montant (en K€)	Renvoi vers les états financiers consolidés 2021
R&D	64 997	Chapitre 1.6.6
Maintenance	20 665	Non disponible en lecture directe dans le DEU
TOTAL OPEX (DÉNOMINATEUR)	85 662	

Le ratio d'OPEX éligible est de 11,9 % en 2021.

Conclusion et perspectives

Les ratios de chiffres d'affaires, CAPEX et OPEX éligibles calculés en 2021, ne reflètent pas les objectifs pris par Guerbet en matière de décarbonisation à horizon 2032, ni les investissements de Guerbet pour réduire l'impact de ses activités sur le climat, décrites au paragraphe 5.4.1 « Enjeux climatiques ».

Dans le cadre de l'atteinte des quatre autres objectifs environnementaux, les activités de Guerbet en matière

d'environnement devraient être ciblées par le projet d'Acte Délégué complémentaire, qui pourrait étendre la liste des activités éligibles à des activités de Guerbet telles que :

- la fabrication de produits pharmaceutiques de base et de préparations pharmaceutiques de base qui concerne la fabrication d'API durables, et la fabrication de préparations pharmaceutiques durables ;
- la fabrication d'équipements électriques et électroniques durables et circulaires et leur revente et/ou refabrication.

5.4.1.4 Plan d'actions et résultats

Dans un souci de transparence, Guerbet a publié pour la troisième année consécutive des informations et données concernant sa stratégie climatique, en répondant au questionnaire climat de CDP, organisation à but non lucratif qui distingue les entreprises mondiales les plus actives dans la lutte contre le changement climatique. En 2021, Guerbet a obtenu la note de B pour les informations et données de 2020, sur une échelle de notation allant de A à D. L'année précédente, Guerbet avait obtenu la note A. Ce résultat témoigne de notre niveau de prise en compte des enjeux climatiques, en 2020, mais ne reflète pas encore la stratégie climat et les objectifs de décarbonisation définis par Guerbet en 2021. Guerbet met en effet en œuvre des actions pour contribuer à limiter le changement climatique sur les postes d'émissions clés :

- démarche d'amélioration HSE et RSE avec les fournisseurs les plus à risque ;
- transport maritime privilégié à l'aérien pour l'envoi des produits finis à nos clients ;
- réduction des consommations d'énergie sur les sites industriels. Ce résultat CDP est une organisation internationale à but non lucratif, anciennement appelée

« Carbon Disclosure Project ». Elle détient la base de données mondiale la plus importante sur la performance environnementale des villes et des entreprises.

L'organisation CDP encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et en comprenant leur impact sur l'environnement.

En 2021, l'organisation CDP regroupait plus de 590 investisseurs avec plus de 110 000 Md\$ d'actifs. Elle fournit aux investisseurs une vision des données environnementales cruciales pour mesurer la durabilité des investissements en leur permettant une analyse des risques et opportunités et des stratégies en matière d'environnement des entreprises.

Pour Guerbet, en plus de contribuer à sa réputation et à renforcer la confiance des actionnaires et attirer de nouveaux investisseurs, répondre à ce questionnaire permet d'améliorer la démarche d'analyse des risques et opportunités et est source de progrès. Cette démarche permet une préparation renforcée aux évolutions réglementaires, une meilleure sensibilisation aux risques, une meilleure résilience à long terme et un moyen de se comparer.

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Prise en compte des enjeux climatiques	Identifier les risques et opportunités liés au changement climatique.	• Réalisation du projet climat pour évaluer les risques et opportunités liés au changement climatique. • Guerbet a obtenu la note de B au questionnaire <i>Climate Change</i> de CDP (sur une échelle de notation allant de A à D), pour les actions et résultats de 2020.
Enjeu de décarbonisation	Définir et mettre en œuvre la stratégie de décarbonisation.	• Les émissions relatives de GES sur les scopes 1 et 2 représentent 37 642 tonnes équivalent CO₂. • L'ensemble des actions d'efficacité énergétique mises en œuvre, identifiées ou planifiées ont été consolidées en vue d'être intégrées dans les plans d'actions des sites industriels. • Définition des objectifs de décarbonisation, alignés avec une trajectoire WB 2 °C, soit une réduction absolue entre 2021 et 2032 de : • 27,5 % sur les scopes 1 et 2 ; • 13,2 % sur le scope 3.
Focus approvisionnement climat	Objectifs : • Améliorer la part de produits disponibles livrés à temps. • Réduction de la part du transport aérien. Axes prioritaires : • Fiabiliser les prévisions de vente, et : • Rendre la production plus flexible en investissant dans de nouveaux outils industriels. • Renforcer la relation avec les entreprises de logistique.	• L'indicateur transport aérien est supérieur à 2019, ceci s'explique en partie par la crise de la Covid-19 et par des ruptures ponctuelles. • Poursuite de la stabilisation de la structure des centres de distribution. • Poursuite des actions pour améliorer le taux de service des sites industriels, grâce notamment au déploiement d'un nouveau logiciel de planification/ordonnancement. • Engagement d'échanges avec une entreprise de logistique pour renforcer la relation et progresser mutuellement.

5.4.2 Utilisation durable des ressources

Le groupe Guerbet vise l'utilisation optimale des ressources naturelles grâce à des actions :

- de réduction des consommations d'eau et énergie ;
- d'optimisation des matières premières utilisées dans la fabrication de ses produits ;
- d'innovation sur les procédés.

Ces actions contribuent à diminuer notre impact sur le climat (ex. : réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'optimisation énergétique) et à renforcer notre résilience face au changement climatique (ex. : optimisation des consommations d'eau).



Les sites industriels ont des systèmes de management HSE, organisé autour du programme d'Excellence Opérationnelle HSE. Par ailleurs, le site de production de principes actifs de Dublin est certifié ISO 14001, il s'agit du plus gros contributeur en matière de consommation d'énergie et d'eau.

Consommation d'eau

OBJECTIF



CONSOMMATION D'EAU

> **-25 %** sur les sites industriels **entre 2017 et 2023**, en relatif

La réduction des consommations relatives d'eau sur nos sites industriels est un critère entrant dans le calcul de la rémunération variable des collaborateurs ayant une part variable (bonus annuel).

En 2021, la consommation d'eau sur nos sites industriels est de 921 892 m³, en diminution de 9 % en relatif et de 1 % en absolu par rapport à 2020. La consommation relative stagne par rapport à 2017 et est en augmentation en absolu, ce résultat est moins bon que prévu notamment suite à la mise en service de nouveaux équipements depuis 2017, la fabrication de lots techniques de Gadopicienol, et des aléas techniques sur le traitement de l'eau à Dublin. L'augmentation en absolu est liée à l'augmentation des quantités produites sur les sites, dans un contexte d'internationalisation.

Les sites industriels mettent en œuvre des programmes de maîtrise des consommations d'eau. Voici quelques illustrations d'actions réalisées dans l'année :

- à Aulnay-sous-Bois, désignation d'un manager utilités et énergie, mise en place d'un nouveau distillateur avec recyclage des condensats et compteurs d'eau, qui permet un gain de 15 % d'eau purifiée ;
- installation de réservoir condensat à Dublin, permettant de réduire la consommation d'eau du site de 7 000 m³/an ;
- mise en place d'un système de recirculation de l'eau de refroidissement à Raleigh pour mise en service en 2022 ;
- à Rio, mise en place d'un circuit fermé pour maintenir la température du distillateur et d'un système pour réutiliser l'eau osmosée rejetée pour l'entretien des espaces verts ;

- installation de robinets à détection de présence à Lyon ;
- participation du site de Lanester à une initiative pilotée par la chambre de commerce et d'industrie du Morbihan, qui consiste en la réalisation de diagnostics, la valorisation des bonnes pratiques, l'organisation d'ateliers thématiques, la cartographie des potentiels de réutilisation des eaux usées, etc. ; dans ce cadre, le site a participé à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques présentant entre autres des actions mises en place par le site. Le site a obtenu le trophée de l'eau Loire-Bretagne 2021 pour une action mise en place pour recycler en interne des eaux de process en eau de refroidissement de l'incinérateur (voir section 5.8 Reconnaissances externes de la performance RSE de Guerbet).

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU

(année de référence 2017)



Consommation d'énergie

OBJECTIF



CONSOMMATION D'ÉNERGIE

> -25 % d'énergie sur les sites industriels entre 2017 et 2023, en relatif

La réduction des consommations relatives d'énergie sur nos sites industriels est un critère entrant dans le calcul de la rémunération variable des collaborateurs ayant une part variable (bonus annuel).

En 2021, la consommation d'énergie de nos sites industriels est de 188 674 MWh, en diminution de 4 % en relatif et en augmentation de 2 % en absolu par rapport à 2020. L'augmentation en absolu en 2021 par rapport à 2020 s'explique notamment par une hausse d'activité en 2021 (l'année 2020 ayant été marquée par la crise de la Covid-19). Ce résultat est en amélioration de 4 % en relatif et de 2 % en absolu par rapport à 2017, grâce aux actions mises en œuvre ces dernières années (remplacement de chaudière à Marans et à Raleigh, économie de gaz sur l'incinérateur à Lanester, etc.). Cette diminution est plus faible que prévu, notamment suite à la mise en service de nouveaux équipements depuis 2017, à la fabrication de lots techniques de Gadopicienol et à un contexte d'internationalisation.

Les sites industriels déploient des programmes de maîtrise des consommations d'énergie pour limiter l'impact environnemental et optimiser les coûts de production. Les sites veillent à améliorer la performance énergétique des nouveaux équipements et dans les projets. Des actions sont également menées au siège et par les filiales commerciales (par exemple, installation de luminaires basse consommation). Voici quelques exemples d'actions menées dans l'année sur les sites industriels :

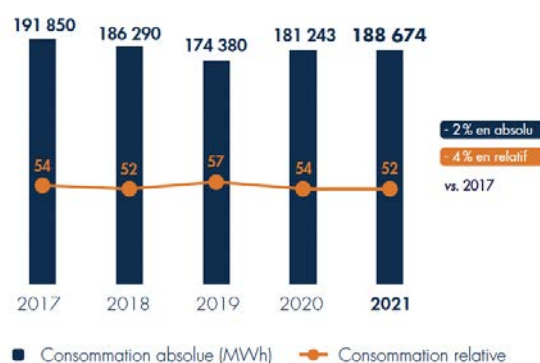
- à Dublin, suppression d'une étape de traitement en accord avec les autorités, installation d'unités d'osmose inverse pour réduire le besoin de chaleur pendant une étape de purification, système de récupération des condensats de vapeur, travaux de raccordement d'une nouvelle chaudière plus efficace : environ 3 800 MWh économisés sur l'année ; par ailleurs, le site poursuit les campagnes de recherche de fuite ;
- à Aulnay-sous-Bois, mise en place de systèmes de récupération de chaleur de condensats, installation d'un équipement de stérilisation avec double enveloppe et dimensionné pour stériliser plus de flacons (moins d'énergie consommée à nombre équivalent de flacons), optimisation

énergétique dès la conception d'un nouvel atelier, audit sur le réseau vapeur et remplacement de brûleurs sur la chaufferie ; le site poursuit les actions d'efficacité énergétique initiées (éclairage LED, variateurs de vitesse, ajout de compteurs, calorifugeage et remplacement de matelas isolants) ;

- à Rio, installation d'un compresseur de puissance réduite pour l'utilisation en dehors des heures de production, remplacement de la chaudière par un équipement plus performant ;
- à Lyon, remplacement de l'éclairage par des LED et réduction de 35 % de la surface des locaux ;
- le site de Lanester a remplacé une tour aéro-réfrigérante par un équipement haute efficacité et a déployé une campagne de remplacement de l'éclairage par des LED ; le site a poursuivi le recyclage d'un solvant à haut pouvoir calorifique en remplacement du gaz sur l'incinérateur, permettant de réduire d'environ 14 000 MWh la consommation de gaz. Ce projet a été récompensé par le trophée RSE du LEEM (Les Entreprises du Médicament), dans la catégorie « environnement », voir section 5.8 « Reconnaissances externes de la performance RSE de Guerbet ».

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

(année de référence 2017)



5.4.3 Démarche d'innovation

Le Groupe a initié il y a quelques années une démarche d'innovation sur les procédés, par l'utilisation de solvants issus de la régénération, le recyclage de l'iode dans les procédés et la substitution de solvants par d'autres moins nuisibles à l'environnement.

Ces actions sont pilotées par les équipes du développement industriel chimie du Groupe, dans le cadre de réunions « Développement Durable » mensuelles. Les orientations développement durable des équipes sont les suivantes :

- nouveaux procédés avec utilisation d'eau ou de solvants limitant l'impact pour l'environnement ;
- nouveaux procédés chimiques permettant la suppression de matières dangereuses ;
- nouvelles méthodes d'analyse en ligne pour détecter des problèmes à la source ;
- nouvelles pratiques/*lean engineering* pour éviter les gaspillages.

La récupération d'iode sur le site de Lanester et d'Ioversol (principe actif) sur le site de Dublin illustre notre démarche de développement durable et d'économie circulaire puisque ce recyclage permet de conjuguer compétitivité et réduction de l'impact environnemental (préservation de la ressource mondiale en iode, économie circulaire par le recyclage et la réutilisation en interne).

Depuis 2020, la mise en place sur le site de Lanester d'un procédé de séparation d'un solvant, à haut pouvoir calorifique, des eaux usées puis son injection dans l'incinérateur du site permet d'une part de diminuer la quantité de gaz utilisée sur l'incinérateur et d'autre part d'augmenter la part d'iode récupérée sur le site. Environ 160 tonnes d'iode sont recyclées en interne sur le site, il s'agit d'une matière non renouvelable.

Le site de Dublin dispose d'installations de valorisation de deux solvants, ainsi chaque année le site recycle, en interne, environ 96 % des tonnages pour ces deux solvants.

Par ailleurs, Guerbet dispose d'un conditionnement éco-conçu. Xenetix®, initialement présenté en flacon, bénéficie aussi d'un conditionnement en poche de polypropylène (Scanbag® by Xenetix®). Ce conditionnement original permet de préserver les qualités de Xenetix® tout en simplifiant les procédures d'utilisation, en améliorant la sécurité du patient et du personnel médical et en apportant un progrès notable dans la gestion des déchets (poids et volume diminué). Ce conditionnement est l'une des réponses de Guerbet à la problématique du développement durable et a fait l'objet d'une ACV (analyse du cycle de vie) qui a permis de démontrer son impact positif sur l'environnement par rapport au format flacon.

5.4.4 Préservation de la biodiversité et maîtrise des rejets

La politique HSE traduit l'engagement de Guerbet à minimiser l'impact environnemental du Groupe sur l'ensemble de ses activités, notamment en optimisant les filières de traitement des effluents et déchets.

Ce sont les sites industriels de production de principes actifs (Dublin, Lanester et Marans) qui sont les plus gros contributeurs en matière d'effluents et de déchets.

Les actions de maîtrise des rejets contribuent à réduire notre empreinte carbone, à renforcer notre résilience face au changement climatique et à préserver la biodiversité.

5.4.4.1 Préservation de la biodiversité

Le Groupe est mobilisé en faveur de la préservation de la biodiversité. Cet engagement se concrétise tout d'abord par la maîtrise des rejets des sites industriels, c'est-à-dire :

- l'optimisation des effluents (voir section 5.4.4.2) ;
- la gestion des déchets.

Les actions mises en place par Guerbet pour limiter son impact sur le changement climatique et pour une utilisation plus durable des ressources naturelles contribuent également à préserver la biodiversité.

Par ailleurs, les sites industriels et le siège de Guerbet se mobilisent avec des démarches de gestion raisonnée des espaces verts. À titre d'exemple, les sites de Marans et de Lanester poursuivent les initiatives d'éco-pâturage et de ruches à Lanester. Le site de Dublin a sélectionné une zone sur ses espaces verts pour planter des fleurs sauvages.

5.4.4.2 Optimisation des effluents

Des programmes d'optimisation des filières de traitement des effluents sont en place, notamment sur les trois sites les plus contributeurs :

- à Dublin, le programme de suivi et d'optimisation de la station d'épuration se poursuit, avec par exemple des projets de réduction des quantités de solvants envoyés sur la station d'épuration du site, de traitement anaérobie des eaux usées ;
- le site de Lanester privilégie le traitement interne des effluents en ayant recours au traitement biologique pour les effluents biodégradables et à l'incinération pour les résidus liquides dangereux et non biodégradables. Dans ce cadre, le prétraitement d'une partie des effluents aqueux par nano-filtration permet de réduire la quantité d'effluents incinérés, de diminuer la quantité de gaz sur l'incinérateur et d'augmenter le recyclage d'eau par la réutilisation des effluents après traitement sur la station biologique. Par ailleurs, une installation de récupération d'iode permet d'effectuer un recyclage interne de cette ressource, 160 tonnes d'iode recyclées sur le site et réutilisées pour préserver la ressource mondiale. En 2021, le site a mis en place des mesures en ligne d'hydrocarbures totaux sur son bassin d'avarie, mené un projet de qualification d'un traitement d'un composé organique présent dans les effluents du site et initié le cadrage réglementaire d'un projet de traitement des sous-produits iodés pour valoriser de plus grandes quantités d'iode ;
- à Marans, des actions se poursuivent pour optimiser le fonctionnement de la filière de traitement des effluents.

Les seuils de rejets ont été définis en concertation avec les autorités locales sur la base d'études d'acceptabilité des milieux récepteurs. Ces études ont aussi permis de mieux connaître les milieux dans lesquels les effluents sont rejetés et de mesurer les impacts environnementaux en termes d'écotoxicité, ou bioaccumulation elles contribuent également à limiter l'impact de Guerbet sur la biodiversité.

5.4.4.3 Gestion des déchets



En 2021, la quantité totale de déchets générés par les sites industriels du Groupe et traités en externe est de 10 582 tonnes, en augmentation de 30 % en relatif et de 33 % en absolu ⁽¹⁾ par rapport à 2017, malgré les actions mises en œuvre, notamment dans le contexte d'augmentation de capacité du site de Lanester.

L'ensemble des sites industriels ont des programmes d'optimisation et de valorisation des déchets, soit en interne, soit en externe. 43 % des déchets des sites industriels traités en externe sont valorisés. Ce résultat est en diminution par rapport aux années précédentes, cela s'explique entre autres par l'augmentation du traitement externe sur le site de Lanester dans le contexte d'augmentation de capacité du site. Des programmes de tri et de valorisation des déchets sont également en place au siège et dans certaines filiales, comme à Prague.

Les sites de Dublin et de Lanester disposent en interne d'installations de récupération et de valorisation de l'iode et le site de Dublin dispose d'installations de valorisation de solvants (voir section 5.4.3 « Démarche d'innovation »). Environ 160 tonnes d'iode sont recyclées en interne sur le site de Lanester, permettant de préserver la ressource mondiale et de limiter les quantités de déchets et d'effluents. Le site de Dublin recycle, en interne, plus de 70 % des principaux solvants utilisés pour la fabrication des principes actifs.

Par ailleurs, avec son conditionnement poche de polypropylène éco-conçu (Scanbag® by Xenetix®), Guerbet limite les poids et volumes de déchets chez ses clients.

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS TRAITÉS EN EXTERNE*

(année de référence 2017)



En complément des actions en place, sur les sites industriels et administratifs et sur les filiales commerciales, de nouvelles initiatives sont réalisées, voici quelques exemples :

- mise en place d'une filière de recyclage des fûts à Raleigh ;
- à Dublin, remplacement de fûts par des containers.

Autres rejets

Les normes de rejets applicables aux sites industriels, notamment les sites de fabrication de principes actifs de Lanester, de Marans et de Dublin, donnent lieu à de nombreuses mesures sur des paramètres couvrant les émissions atmosphériques (composés organiques volatils, oxydes d'azote, poussières, etc.), les rejets liquides et le suivi de la qualité des sols.

L'ensemble des résultats est utilisé pour le pilotage opérationnel des installations, avec des seuils d'alerte qui permettent de détecter et corriger d'éventuelles fluctuations. La communication des résultats de ces suivis est effectuée auprès des autorités locales pour les sites Seveso, au travers de rapports périodiques et d'études spécifiques : plan de gestion des solvants ou bilan environnemental annuel.

À titre d'exemple, l'action de remplacement des brûleurs sur la chaufferie du site d'Aulnay-sous-Bois a également permis au site de diminuer les rejets d'oxyde d'azote en anticipation de l'évolution réglementaire à venir.

Le site de Lanester a réduit ses rejets atmosphériques en reliant les rejets d'un composé organique sur son réseau COV (composant organique volatil).

⁽¹⁾ La quantité relative de déchets correspond à la quantité de déchets ramenée à la production.

5.4.4.4 Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Eau	- Objectif de réduction des consommations d'eau relative, ^[a] de 25 % d'ici à 2023. - Déploiement des plans d'actions de réduction des consommations d'eau des sites industriels.	Consommation d'eau de 921 892 m³, en diminution de 9 % en relatif et de 1 % en absolu par rapport à 2020. La consommation relative stagne par rapport à 2017 et est en augmentation en absolu ; ce résultat est moins bon que prévu, notamment à la suite de la mise en service de nouveaux équipements depuis 2017, à la fabrication de lots techniques de Gadopicténol, et à des aléas techniques sur le traitement de l'eau à Dublin. L'augmentation en absolu est liée à l'augmentation des quantités produites sur les sites, dans un contexte d'internationalisation.
Énergie	- Objectif de réduction des consommations d'énergie relatives ^[a] de 25 % d'ici à 2023. - Déploiement des plans d'actions de réduction des consommations d'énergie des sites industriels.	Consommation d'énergie des sites industriels de 188 674 MWh, en diminution de 4 % en relatif et en augmentation de 2 % en absolu par rapport à 2020. L'augmentation en absolu en 2021 par rapport à 2020 s'explique notamment par une hausse d'activité en 2021 (l'année 2020 ayant été marquée par la crise de la Covid-19). Ce résultat est en amélioration de 4 % en relatif et de 2 % en absolu par rapport à 2017, grâce aux actions mises en œuvre ces dernières années. Cette diminution est plus faible que prévu, notamment suite à la mise en service de nouveaux équipements depuis 2017, à la fabrication de lots techniques de Gadopicténol et à un contexte d'internationalisation.

[a] Les consommations relatives correspondent aux consommations ramenées à la production.

5.5 Éthique des affaires

5.5.1 Droits humains

Le groupe Guerbet s'engage à respecter, dans ses entités, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), à savoir :

- le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants.

Guerbet doit également veiller au respect des droits humains dans toute sa chaîne de valeur. Guerbet intègre les droits humains dans ses systèmes de management, politiques et outils internes tels que sa charte éthique, sa plateforme de signalement sécurisée et son Code éthique fournisseur. En effet, Guerbet ne travaille qu'avec des fournisseurs qui respectent les droits de l'Homme, le droit du travail, l'environnement et l'éthique des affaires (voir le chapitre 5.5.2 « Achats responsables »). Guerbet fait de la sécurité des patients une priorité absolue et protège les droits des patients qui se prêtent aux essais cliniques. Les collaborations entre Guerbet et les associations de patients sont établies selon des principes garantissant la transparence et l'éthique de ces collaborations (voir chapitre 5.5.5 « Relations avec les autorités et communautés locales », « Focus sur l'interaction avec les associations de patients »).

5.5.2 Achats responsables



5.5.2.1 Contexte et politique

Guerbet mène une politique d'achats responsable fondée sur des relations collaboratives, équilibrées et saines avec ses fournisseurs. Guerbet demande à ses collaborateurs impliqués dans des actes d'achat d'agir dans le respect d'une charte d'achats éthiques. Les critères de sélection de nos prestataires s'appuient sur des règles de mise en concurrence ouverte et loyale. Par ailleurs, Guerbet ne travaille qu'avec des fournisseurs qui respectent les droits de l'Homme, le droit du travail, l'environnement et l'éthique des affaires.

Guerbet a décidé de promouvoir ses valeurs sociales et environnementales auprès de ses fournisseurs et de leur demander d'agir de même auprès de leurs propres partenaires économiques.

Le choix des partenaires et fournisseurs a un impact majeur sur la qualité et la pérennité des produits et services, un impact social et environnemental important. En conséquence, le Groupe attache une importance toute particulière à leur sélection et à la qualité des relations qu'il entretient avec eux.

Dans la sélection des fournisseurs, Guerbet s'assure de leur garantie financière et procède à une mise en concurrence ouverte et loyale, gage d'efficacité sur la base des règles suivantes :

- libre accès aux appels d'offres ;
- égalité de traitement des candidats ;
- transparence et traçabilité des procédures ;
- prise en compte du coût total ;
- comparaison des fournisseurs sur la base de critères homogènes.

Parmi les critères, Guerbet intègre un critère d'éthique, d'impact environnemental et social.

La politique Achats intègre également la dimension responsable par des pratiques d'achats fondées sur l'intégrité et l'honnêteté. Le groupe Guerbet s'engage à ne travailler qu'avec des fournisseurs respectueux des normes internationales, lois et réglementations sociales et environnementales. Par conséquent, les fournisseurs ne doivent en aucun cas recourir au travail forcé, au travail des enfants, au travail clandestin et ils doivent par ailleurs proposer des conditions de travail sûres et saines. Guerbet s'engage à avoir, en toutes circonstances, un comportement respectueux vis-à-vis des fournisseurs.

Guerbet a déployé une charte d'achats éthiques auprès de l'ensemble des acheteurs du Groupe. Cette charte comporte trois volets : rappel de la charte éthique Groupe, valeurs en termes d'achats, règles de comportements.

Elle définit, souligne et rappelle les valeurs clés et les principales règles comportementales qui doivent être mises en place et respectées par l'ensemble des personnes impliquées au sein de Guerbet dans des actes d'achat.

En complément, Guerbet a formalisé un Code d'éthique à destination de ses fournisseurs. Ce Code a pour objectif de promouvoir les valeurs sociétales et environnementales auprès de nos fournisseurs et il définit les principes auxquels ils doivent se conformer. Guerbet poursuit le déploiement du Code d'éthique auprès des nouveaux fournisseurs à risque (typologie d'achats et régions d'origine). À horizon 2023, l'ensemble des fournisseurs identifiés à risque ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) devront également avoir signé le Code d'éthique fournisseur ou présenté des garanties au moins équivalentes.

En 2021, Guerbet a :

- mis en place un nouveau processus d'évaluation continue du risque fournisseur, sur l'ensemble des critères qui peuvent être évalués par les interlocuteurs y compris un volet HSE sur les fournisseurs identifiés comme pouvant présenter le plus grand risque ESG ; ce processus s'intègre dans le cadre des audits qualité réalisés ;
- réaffirmé sa volonté de conduire des relations éthiques et intègres dans la gestion des achats au niveau du Groupe et dans ses relations avec ses fournisseurs, avec la révision de la charte éthique en 2021 ;
- réalisé une sensibilisation autour des scénarios de risques de corruption à l'ensemble des fonctions Achats du Groupe.

Le Code d'éthique fournisseur est décliné en 10 principes autour des quatre axes suivants :

Droits de l'Homme

1. Soutien et respect de la protection des droits de l'Homme proclamés sur le plan international
2. Pas de complicité de violations des droits de l'Homme

Travail

3. Respect des droits, de la santé et de la sécurité des travailleurs
4. Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire
5. Abolition effective du travail des enfants
6. Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Environnement

7. Approche face aux défis environnementaux
8. Développement d'initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale

Éthique des affaires

9. Lutte contre la corruption sous toutes ses formes
10. Confidentialité

La dimension « conflit d'intérêts » dans le cadre des achats est traitée dans la section 5.5.3 « Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts ».

En matière d'environnement, Guerbet a identifié un poids important des matières, biens et services achetés, qui représentent plus de 50 % des émissions de GES du Groupe, comme indiqué à la section 5.4.1 « Enjeux climatiques ». En 2021, le Groupe a actualisé l'analyse des politiques RSE/climat de ses 20 fournisseurs ayant la plus forte empreinte carbone parmi les fournisseurs de matières premières. 80 % de ces principaux fournisseurs communiquent leur programme en matière de RSE et/ou climat en externe. Plus de 50 % répondent au CDP et/ou à EcoVadis. Quelques exemples d'axes et actions de ces fournisseurs en matière de climat :

- engagement de neutralité et/ou de réduction de l'empreinte carbone pour 55 % de ces fournisseurs ;
- efficacité énergétique ;
- investissement dans des technologies de production bas carbone ;
- utilisation d'énergies bas carbone ou décarbonées ;
- transformation des activités ;
- éco-conception ;
- recyclage des produits ;

- taxe interne du carbone ;
- mécanismes de compensation.

En 2021, Guerbet a complété cette analyse par une évaluation des risques physiques climatiques de ses principaux fournisseurs.

Dans le cadre de son engagement dans le PAQTE (initiative gouvernementale française décrite à la section 5.2.2.4 « Diversité et inclusion », paragraphe « Focus sur l'engagement de Guerbet et de ses salariés pour répondre aux enjeux sociétaux »), Guerbet mène une politique volontariste de développement de nos achats responsables. Le critère de fournisseurs « à impact », c'est-à-dire situés dans des quartiers prioritaires de la ville, ou engagés dans une démarche responsable vis-à-vis de ses employés, sera particulièrement étudié dans la grille d'analyse pour choisir un fournisseur.

Le groupe Guerbet est signataire de la charte relations fournisseurs responsables.

2021 a également été une année particulière du fait de la crise de la Covid-19. Les tensions sur les matières premières et sur le fret international nous amènent à nous appuyer toujours plus sur le partage des valeurs, la collaboration établie avec les fournisseurs. Cela nous a permis de contenir les difficultés d'approvisionnement.

5.5.2.2 Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Achats responsables	• Poursuite du déploiement de la charte d'achats éthique, aux salariés impliqués au sein de Guerbet dans des actes d'achat, au-delà des acheteurs du Groupe qui ont déjà signé cette charte. • Déploiement du Code d'éthique fournisseur « <i>Supplier Code</i> » à l'ensemble des nouveaux fournisseurs à risque ESG (ou garanties au moins équivalentes). • 100 % des fournisseurs à risque identifiés dans la cartographie ESG sont soumis à un questionnaire d'auto-évaluation, signent le Code d'éthique fournisseur ou présentent des garanties au moins équivalentes et sont audités. • Poursuivre l'initiative d'engagement sur le climat avec les principaux émetteurs de gaz à effet de serre parmi les fournisseurs de matières premières du Groupe. • Anticiper la « <i>Conflict Minerals Regulation</i> »^[a], Guerbet est indirectement concerné via l'achat de matériel électronique. • Déployer les actions, en France, en lien avec PAQTE : • participation des acheteurs de l'entreprise à un ou des événements favorisant les achats responsables, • favoriser les achats auprès des entreprises issues de QPV (quartiers prioritaires de la ville) et locales ainsi que l'engagement RSE du fournisseur.	• Conception d'un module de formation à la politique achats pour déploiement en 2022 dans l'outil de gestion unique des formations. • Guerbet a poursuivi le déploiement du Code d'éthique auprès des nouveaux fournisseurs à risque ESG. • Guerbet a réalisé une analyse des risques physiques climatiques de ses principaux fournisseurs. • Guerbet a déployé la grille d'évaluation HSE pour un de ses fournisseurs. • Guerbet est consommateur de terres rares. Dans un contexte de risque géopolitique, nous avons décidé d'une première action de sécurisation à moyen terme.

[a] Le 1^{er} janvier 2021, une nouvelle législation est entrée en vigueur dans l'Union Européenne : le règlement relatif aux minerais provenant de zones de conflit. Ce règlement vise à endiguer le commerce de quatre minerais – l'étain, le tantale, le tungstène et l'or – dont l'exploitation finance parfois des conflits armés ou passe par le travail forcé. Le règlement prévoit l'obligation pour les entreprises européennes intervenant dans la chaîne d'approvisionnement de veiller à ce que leurs importations de ces minerais et métaux proviennent exclusivement de sources responsables et ne soient pas issues de conflits.

5.5.3 Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts

L'ambition de Guerbet est de promouvoir une forte culture de l'éthique et de l'intégrité au sein du Groupe et de sa chaîne de valeur afin de prévenir et de détecter les risques de corruption et de trafic d'influence pour soutenir une croissance durable et responsable de Guerbet.

Comme spécifié dans la charte éthique du Groupe, Guerbet ne tolère aucune forme de corruption ou de trafic d'influence. La confiance de nos parties prenantes et notre réussite en dépendent sur le long terme. La vigilance s'impose donc à tous, quel que soit le niveau hiérarchique ou le lieu de travail, et plus particulièrement dans le cadre des relations avec les clients, les fournisseurs, les prescripteurs, les agents de la fonction publique et les intermédiaires.

Ainsi, un dispositif Groupe de prévention de la corruption et du trafic d'influence en conformité avec la loi Sapin II est mis en place par la Direction Audit, Contrôle interne et Compliance, directement rattachée à la Direction générale. Le département Contrôle interne et Anti-corruption Groupe est en charge du déploiement de ce dispositif au sein du Groupe avec l'appui de managers régionaux ou locaux constituant un réseau de correspondants.

5.5.3.1 La cartographie des risques

Guerbet dispose d'une cartographie des scénarios de risques de corruption et de trafic d'influence, réalisée selon une méthodologie qui combine des données internes et externes, et ce, en conformité avec les recommandations de l'AFA (Agence française anticorruption).

Sur la base de l'approche par les risques, Guerbet renforce ainsi en continu ses dispositifs de contrôle interne au regard des risques spécifiques identifiés et met en place des plans d'actions complémentaires lorsque nécessaire avec les responsables de fonctions concernés, dans l'objectif d'améliorer la prévention et la détection des risques de corruption.

En 2021, la cartographie des risques de corruption et actions prioritaires de prévention associées ont été présentées en Comité exécutif et en Comité éthique, gouvernance et RSE.

5.5.3.2 Les mesures de prévention

La charte éthique et les politiques

Au travers de la révision et la diffusion de la charte éthique du Groupe à tous les employés, Guerbet a réitéré son engagement contre toutes les formes de corruption, de trafic d'influence, de conflits d'intérêts et toute pratique non conforme ou non intègre dans la conduite de ses affaires. Le chapitre « Agir avec intégrité dans la conduite des affaires » de cette charte traite notamment des normes de conduite attendue dans la prévention des conflits d'intérêts, la représentation d'intérêts, le respect du droit de la concurrence, les achats responsables.

Le chapitre « Respecter les patients et les acteurs de la santé » couvre quant à lui les informations sur les produits, les interactions avec les professionnels de santé et les interactions avec les associations de patients. En effet, les interactions avec les acteurs de la santé sont indispensables à la réalisation des missions de Guerbet. Elles se traduisent notamment par des échanges d'informations sur l'efficacité et la sécurité des produits de contraste et dispositifs médicaux, par la collaboration avec ces acteurs pour des actions de formation sur les pratiques en radiologie diagnostique et interventionnelle, et en recherche et développement. Soumis depuis longtemps à ces exigences réglementaires nationales et internationales et à des règles internes strictes, leur application au sein du Groupe permet à ces relations de s'exercer avec intégrité, en toute loyauté et transparence, conformément aux standards éthiques nationaux et internationaux.

Guerbet dispose d'une politique anti-corruption, qui fait l'objet d'une révision en cours, et d'une politique de gestion des conflits d'intérêts. Cette dernière s'accompagne d'un questionnaire individuel permettant d'identifier les situations pouvant générer des conflits d'intérêts envoyé aux cadres et aux dirigeants du Groupe, constituant la *Global Leadership Team*.

La formation

Un module *e-learning* sur la prévention de la corruption a été mis en place en 2020 en français et en anglais et rediffusé cette année. S'il s'adressait dans un premier temps en priorité aux principaux cadres et dirigeants du Groupe, le module a été traduit en trois autres langues afin de l'étendre. Sa traduction dans cinq autres langues est en cours afin de le rendre accessible à un nombre plus important de collaborateurs exposés selon leur zone géographique ou leur fonction.

Des sessions de sensibilisation *ad hoc* ont également été réalisées auprès de collaborateurs exposés, ainsi qu'à l'ensemble des acheteurs du Groupe, des responsables commerciaux et également auprès de nos partenaires commerciaux dans certaines zones géographiques sensibles.

L'évaluation des tiers

Compte tenu de son activité et de l'analyse des risques de corruption via des tiers, Guerbet a mis en place une procédure d'évaluation des tiers en privilégiant dans un premier temps l'évaluation de ses partenaires commerciaux, par exemple les distributeurs, selon des critères de priorisation tels que le risque pays et la typologie des tiers. Les intermédiaires commerciaux font donc l'objet d'une procédure spécifique en application de laquelle ils s'engagent contractuellement au respect des clauses anti-corruption.

5.5.3.3 Signalement

Guerbet encourage ses collaborateurs à signaler tout fait susceptible d'être assimilé à de la corruption auprès de leur responsable hiérarchique ou du référent désigné. En 2019, une plateforme de signalement sécurisée et indépendante

du réseau informatique de Guerbet a été mise à disposition des salariés, en 11 langues pratiquées dans le Groupe. Elle permet de recueillir, d'enregistrer et d'instruire de façon confidentielle toute alerte professionnelle déclarée de façon anonyme ou non.

5.5.3.4 Plans d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Lutte anti-corruption et prévention des conflits d'intérêts	• Actualiser les politiques Groupe anti-corruption, conflits d'intérêts et procédures associées. • Renforcer le dispositif de maîtrise en s'appuyant sur la cartographie des risques de corruption établie au sein du Groupe. • Former & sensibiliser : étendre la sensibilisation des collaborateurs à la lutte contre la corruption et la formation périodique des plus exposés ainsi que des parties prenantes externes. • Évaluer les tiers : appliquer la procédure d'évaluation des tiers sur l'ensemble des tiers du Groupe sur la base des risques identifiés. • Valoriser le dispositif de remontée des signaux d'alerte et encourager son utilisation sur le périmètre du Groupe.	• Refonte de la charte éthique du Groupe et diffusion auprès de tous les collaborateurs, en 13 langues. • Refonte de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence et présentation en Comité exécutif et en Comité éthique. • Identification des plans d'actions prioritaires à mettre en œuvre et définition du programme d'amélioration continue. • Extension de la formation Groupe anti-corruption aux fonctions/zones géographiques les plus exposées avec plus de 500 personnes formées et un taux d'achèvement de 90 %. • Intégration du dispositif d'alerte dans la nouvelle charte éthique du Groupe, rendue accessible aux parties prenantes externes. Bilan des remontées par le dispositif présenté au Comité éthique.

5.5.4 Respect du droit de la concurrence

Guerbet respecte les règles d'une concurrence ouverte, équitable et honnête partout où le Groupe exerce son activité et le promeut dans sa charte éthique. Ainsi, il proscrie toute entente sur les prix, protège ses clients et ses partenaires contre les pratiques commerciales déloyales et s'engage à observer une veille concurrentielle pertinente.

Nous exerçons une concurrence loyale en promouvant l'innovation et la qualité. Le prix de nos produits et solutions est défini de manière éthique, objective, équilibrée et fiable. Nous veillons à respecter les règles de promotion des médicaments.

La stratégie commerciale de Guerbet se fonde sur les analyses de marché et de l'environnement réalisées par nos services à partir des données publiques disponibles.

En France, la promotion du médicament est encadrée par le référentiel de certification de l'activité d'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments, élaboré par la Haute Autorité de santé. Les organismes certificateurs indépendants contrôlent que les pratiques de promotion des entreprises du médicament sont conformes à la charte de 2014, qui renforce la qualité et la transparence de la visite médicale.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Respect du droit de la concurrence	• Maintenir le respect du droit de la concurrence en formant les salariés exposés.	• En 2021, aucune procédure ni réclamation en matière de concurrence n'a été reçue par le Groupe. • Formation régulière aux bonnes pratiques de droit de la concurrence des personnes exposées.

5.5.5 Relations avec les autorités et communautés locales

Guerbet attache une importance particulière à la qualité du dialogue avec les autorités locales et nationales et s'engage à travailler avec elles de manière transparente et responsable, notamment à travers sa Direction Affaires publiques. Guerbet contribue au débat public en fournissant aux institutions publiques, aux législateurs et aux responsables politiques une expertise technique au niveau local, national et international. En France, conformément à la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II), Guerbet est inscrit sur le répertoire public des représentants d'intérêts.

Guerbet est adhérent et membre de différents pôles et associations professionnelles, notamment en France : LEEM, France Chimie, G5 Santé, MedTech In France, French Healthcare, club ETI Île-de-France, Medicen Paris Region. Guerbet est également adhérent de syndicats professionnels dans de nombreux autres pays.

Guerbet développe des partenariats en matière de recherche sur l'ensemble des continents avec des partenariats aux États-Unis, en Asie-Pacifique et en Europe (détaillé en section 1.6.5 « Partenariats Public-Privé »).

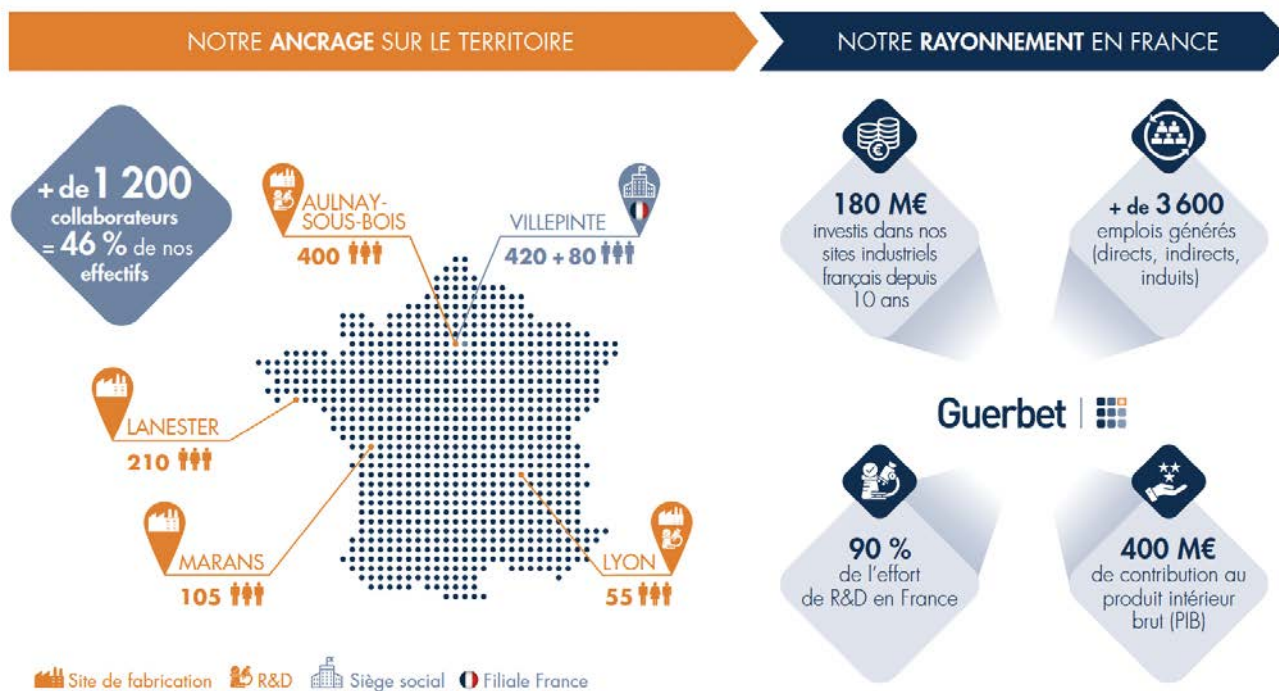
Par ailleurs, Guerbet soutient différents organismes et associations. Les domaines couvrent l'aide à l'insertion, l'enseignement général et les organismes en lien avec les métiers de Guerbet. Guerbet encourage la mobilisation des salariés en faveur de la santé, de l'écologie et de la solidarité par des actions de soutien aux associations locales et des

partenariats avec des lycées et des universités locaux, voir à la section 5.2.2.2 « Focus sur l'engagement de Guerbet et de ses salariés pour répondre aux enjeux sociétaux ».

Guerbet développe localement des relations pour favoriser le développement économique des territoires dans lesquels il est implanté. Les sites industriels de Guerbet sont en relation étroite avec leur écosystème local et sont amenés à être en contact avec les autorités publiques sur des sujets tels que l'environnement, l'emploi, les investissements industriels.

Guerbet est en contact régulier avec les autorités locales, notamment sur ses sites Seveso (voir section 5.3.1.2 « Sécurité des installations industrielles »). À Marans et à Lanester, les Commissions de suivi de sites, composées de cinq collègues (administration de l'État, collectivités territoriales, exploitant, riverains et associations de l'environnement, salariés de l'exploitant), constituent un cadre d'échanges et d'information en vue de prévenir les risques d'atteinte à l'environnement, de suivre l'activité des sites classés et de promouvoir l'information du public. À Dublin, une commission a lieu annuellement et réunit tous les voisins de la zone industrielle et l'autorité locale.

Guerbet est également un acteur engagé dans les territoires où il est implanté. En 2018, une étude économique indépendante (menée par le cabinet Asteres) a mesuré les impacts nationaux et locaux de l'activité de Guerbet pour l'économie française, en termes d'emplois, directs et indirects, d'investissements qui contribuent pour plus de deux tiers à des entreprises en France et de valeur ajoutée.



Focus sur l'interaction avec les associations de patients

Les patients sont au cœur de l'activité de Guerbet. Le Groupe interagit avec les associations de patients et les patients eux-mêmes de manière transparente et non promotionnelle. Il travaille à leurs côtés avec éthique et dans le respect des lois.

Écouter les expériences des patients, les défis auxquels ils sont confrontés et l'échange de points de vue peut façonner l'avenir de la recherche médicale et de la prise en charge des maladies du diagnostic au traitement, afin de répondre de manière plus adéquate aux besoins des patients. Ce n'est que par un dialogue ouvert et transparent entre les patients et l'entreprise que nous pouvons garantir que le point de vue du

patient devient une partie intégrante de la manière dont nos diagnostics, les médicaments et les dispositifs médicaux sont recherchés, développés et délivrés aux patients.

Nos partenariats avec les associations de patients permettent d'améliorer notre connaissance des pathologies dont souffrent les patients, l'information sur nos produits et les services mis à disposition des patients et d'optimiser les soins qui leur sont apportés.

Afin de garantir des relations transparentes et éthiques, les principes de collaboration entre Guerbet, les organisations de patients et les patients sont définis dans une politique d'entreprise dédiée établie en 2020.

5.6 Des produits et services de qualité à valeur ajoutée sociétale

Guerbet contribue aux progrès du diagnostic des grandes pathologies et veille à anticiper les besoins futurs grâce à des produits à valeur ajoutée sociétale (voir sections 1.4 « Présentation des activités » et 1.6 « Recherche et Développement »).

Le Groupe développe et met à disposition de ses clients des produits et services innovants qui ont prouvé leur efficacité et leur sécurité d'emploi, permettant aux professionnels de santé de remplir leur mission dans les meilleures conditions pour eux-mêmes et leurs patients.

Dans le cadre de sa mission de santé publique, Guerbet a poursuivi son activité pour soutenir au maximum les structures de santé dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

5.6.1 Qualité et sécurité des produits et services



Contexte et politique

Guerbet parviendra à accélérer et construire le futur de l'imagerie médicale en s'appuyant sur sa Vision Qualité, qui place la sécurité des patients comme sa priorité absolue.

Le Groupe a pour ambition de répondre aux attentes des patients et des professionnels de santé en garantissant la disponibilité de produits sûrs et de haute qualité. Avec plusieurs centaines de collaborateurs dédiés à la qualité, Guerbet développe et met à disposition de ses clients des produits de santé, des dispositifs médicaux et des services qui ont prouvé leur efficacité et leur sécurité d'emploi.

Notre politique qualité repose sur les points fondamentaux suivants :

1. Les besoins et les attentes des clients constituent notre moteur.
2. La qualité s'applique à l'intégralité de nos activités.
3. Chaque collaborateur de Guerbet est responsable de la qualité et des performances du produit ou du service ainsi que de la sécurité du patient.

4. Ce sont les collaborateurs de qualité qui font les entreprises de qualité. Pour cette raison, l'ensemble des salariés de Guerbet bénéficie de la formation, de l'apprentissage, des capacités et de l'expérience nécessaires pour effectuer leur travail de manière compétente.
5. L'engagement d'améliorer en permanence la qualité des produits et services. Notre initiative en faveur de l'amélioration continue repose sur le programme d'Excellence Opérationnelle de Guerbet. Dans ce cadre, des revues de la performance sont réalisées de manière trimestrielle sur chaque site industriel.
6. La réalisation de nos objectifs qualité constitue la principale responsabilité de l'équipe de direction et nécessite la participation active de chaque collaborateur du Groupe, dans le respect des principes éthiques et des valeurs de Guerbet.

Plan d'actions et résultats

Le Groupe s'est adapté afin de garantir la continuité d'activité et d'approvisionnement des marchés des produits essentiels dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

Pour accompagner la Vision Qualité, qui place la sécurité des patients comme notre priorité absolue, pour se conformer aux nouvelles exigences des autorités de santé et pour soutenir les orientations stratégiques du Groupe, Guerbet a défini la feuille de route suivante :

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2021
Performance qualité	« Bon du premier coup ». - Améliorer le temps de cycle de libération d'un lot. - Améliorer l'indice de qualité. - Développer la performance des laboratoires contrôle qualité par l'excellence opérationnelle.	- Objectif « bon du premier coup » atteint en 2021. - Amélioration de l'indice qualité par rapport à 2020.
Culture qualité	- Poursuivre la mise en place/révision de politique qualité standardisée. - Poursuivre la diffusion d'une culture qualité commune en : - organisant des formations auprès des collaborateurs concernés ; - décrivant le système de management de la qualité dans un manuel qualité global formalisé. - Renforcer les compétences de la Direction qualité en recrutant des experts qualité dispositifs médicaux.	- Mis en place du manuel qualité Groupe et mise à jour des politiques et lignes directrices afin de refléter l'évolution des réglementations mondiales. - Poursuite du processus de simplification des systèmes de management qualité sur les sites industriels. - Réalisation de formation aux bonnes pratiques de fabrication (BPF) et maintien des connaissances. - Déploiement d'un programme de formations sur la réduction des erreurs humaines. - Mise en place de la nouvelle directive EU MDR pour les dispositifs médicaux.
Conformité	- Poursuivre le déploiement des audits qualité. - Préparation des inspections.	5 inspections des autorités de santé sur les sites industriels avec renouvellement du certificat.

5.6.2 Recours responsable aux animaux de laboratoire dans le cadre de la recherche

En matière de recherche et innovation, Guerbet axe ses travaux sur les deux segments de l'imagerie médicale que sont l'Imagerie Diagnostique – avec l'imagerie par résonance magnétique (IRM), l'imagerie par Rayons X et les solutions d'imagerie et services (SIS) – et l'Imagerie Interventionnelle.

Dès lors qu'il est impératif de recourir à des animaux, les études sont encadrées par des professionnels formés en continu et des procédures conformes à la réglementation. Les expérimentations sont réalisées dans le souci d'éviter autant que possible la souffrance animale. Ces précautions, qui font partie intégrante de nos procédures, sont appliquées tout au long de la vie des animaux, de l'hébergement aux soins prodigués, et ce, jusqu'à l'expérimentation scientifique.

Depuis 1996, Guerbet s'est engagé de manière volontaire à appliquer le principe international des « 3R », qui consiste à Remplacer, Réduire et Raffiner :

- **Remplacer** : privilégier d'autres méthodes à l'expérimentation animale ; le recours aux animaux de laboratoire ne se fait que lorsque cela est absolument nécessaire, c'est-à-dire lorsque l'objectif recherché pour l'étude ne peut être atteint par d'autres moyens, notamment des essais *in vitro* ;

- **Réduire** : recourir aux expérimentations animales le moins possible dans le cadre d'une étude de recherche, tout en gardant à l'esprit qu'un panel représentatif est nécessaire ;
- **Raffiner** : renforcer le confort des animaux par des méthodes adaptées d'enrichissement et éviter la souffrance animale par des méthodes adaptées d'analgésie et d'anesthésie.

Conformément à la réglementation, Guerbet dispose d'un Comité d'éthique, constitué de 10 membres, dont un vétérinaire indépendant. Le Comité d'éthique réalise l'évaluation de chaque projet de recherche nécessitant un recours à un modèle animal et rend un avis joint à toute demande d'autorisation de projet qui est soumise au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Guerbet dispose également d'une structure du bien-être animal, constituée de huit membres, dont un vétérinaire indépendant. La structure du bien-être animal a pour missions le conseil auprès des professionnels sur les questions liées au bien-être des animaux et l'audit des pratiques et des études. Guerbet peut être amené à sous-traiter des études et ne travaille qu'avec des sociétés appliquant les mêmes règles.

Guerbet, dans sa volonté de proposer des solutions innovantes pour le futur, veille à garantir ces réalisations dans le respect des règles éthiques et du bien-être animal.

5.7 Contribution de Guerbet aux Objectifs de Développement Durable

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) définissent les priorités et aspirations mondiales en matière de développement durable d'ici à 2030. En tant qu'entreprise responsable, Guerbet contribue à 11 objectifs sur les 17 ODD, synthétisés ci-dessous et développés précédemment dans le chapitre RSE.

ODD	CONTRIBUTIONS DE GUERBET
	> Guerbet privilégie l'emploi pérenne pour ses collaborateurs.
	> Guerbet est une entreprise de santé, soucieuse de fabriquer des produits de santé utiles aux patients. La santé de ses propres collaborateurs est un enjeu primordial pour l'entreprise, comme le rappellent ses politiques RH et HSE : démarche QVT et de réduction des risques psychosociaux, protection sociale, démarche de prévention de la santé et sécurité des collaborateurs et intervenants extérieurs.
	> Guerbet contribue à la formation des jeunes en accueillant des stagiaires, en développant les contrats en alternance et VIE et en promulguant de jeunes collaborateurs vers des postes clés, critiques ou niches, où les compétences recherchées sont rares.
	> Chez Guerbet, nous sommes convaincus que la diversité des employés est une source de richesse humaine. Nous pensons que la diversité est un atout et une opportunité pour développer la performance durable, l'innovation et la créativité du Groupe. Le Groupe vise la même proportion de femmes au niveau des cadres intermédiaires et supérieurs qu'au global et s'est fixé des objectifs à moyen terme.
	> Conscient des enjeux écologiques, Guerbet s'est fixé un objectif de réduction de sa consommation d'eau et mettant en œuvre des actions de réduction et des démarches d'optimisation des effluents des sites industriels.
	> Le groupe Guerbet s'engage à respecter, dans ses entités, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Guerbet met en œuvre des politiques de prévention santé et sécurité pour ses collaborateurs et intervenants extérieurs. Par ailleurs, Guerbet ne travaille qu'avec des fournisseurs qui s'engagent à respecter les droits de l'Homme, le droit du travail, l'environnement et l'éthique des affaires.
	> Guerbet mène une politique d'investissements continue sur ses sites, afin de garantir une modernisation de ses installations, et notamment en privilégiant des installations plus performantes sur le plan environnemental.
	> Guerbet favorise la diversité, sans distinction de sexe, d'âge, de situation de famille, d'orientation sexuelle, de handicap, d'origine nationale ou ethnique, de convictions religieuses ou politiques lors des recrutements et des évolutions de carrière.
	> Conscient des enjeux écologiques, Guerbet poursuit son développement de façon durable. L'entreprise s'engage à diminuer son empreinte environnementale sur l'ensemble de son périmètre d'activités. Le Groupe prend en compte les enjeux liés au changement climatique et s'engage sur une trajectoire WB2°C à horizon 2032. Guerbet s'est également fixé des objectifs de réduction des consommations d'eau, et développe des approches d'économie circulaire, d'optimisation des déchets et de maîtrise des rejets dans l'eau et l'air.
	> Guerbet s'attache à développer un environnement éthique au sein du Groupe, lui permettant de prévenir les risques de corruption et de trafic d'influence, de veiller au respect du droit à la concurrence.

5.8 Reconnaissances externes de la performance RSE de Guerbet

Récompenses externes



En 2021, Guerbet a obtenu le label socialement responsable 2022, parmi 2 000 entreprises de plus de 500 salariés ayant des bureaux en France. Guerbet est classé 147^e sur les 250 entreprises ayant obtenu le label et est 12^e dans la catégorie santé et pharmacie sur 20 entreprises labellisées dans cette catégorie.

Le classement découle d'une analyse réalisée par l'institut Statista sur un panel de 2 000 entreprises de plus de 500 salariés, avec des bureaux en France et dotées d'un rapport RSE ou équivalent. L'analyse a porté sur trois domaines : environnement, social et gouvernance. L'institut Statista a également mené une enquête complémentaire auprès de 5 000 Français sur leurs perceptions de ces entreprises. Le sondage représente 30 % de la note, les 70 % restants relevant d'une vingtaine d'indicateurs.

Guerbet a été récompensé par deux trophées en 2021 pour des actions en faveur de l'environnement sur le site de Lanester :

- Obtention du trophée de l'eau Loire-Bretagne 2021 dans la « protection de la ressource et réduction des pollutions ». Ce trophée récompense le travail mené depuis de longues années pour économiser l'eau et réduire les polluants tout au long du cycle de fabrication, et plus particulièrement pour les actions mises en œuvre pour réutiliser les eaux de process après traitement pour refroidir les gaz de combustion de l'incinération et ainsi économiser 20 000 m³ d'eau potable par an.

**LAURÉAT DU TROPHÉE DE
L'EAU LOIRE-BRETAGNE 2021™**
Catégorie « *Préserver l'eau, l'économiser
et lutter contre les pollutions* »



- Obtention du trophée RSE du LEEM (Les Entreprises du Médicament) dans la catégorie « environnement ».



Les projets récompensés sont ce même projet de conversion d'effluents en eau de refroidissement sur l'incinérateur et le recyclage d'un solvant à haut pouvoir calorifique en remplacement du gaz sur l'incinérateur.

Ces projets s'inscrivent dans une démarche globale RSE que l'entreprise est fière de mener. Ils ont permis de réduire de manière considérable les consommations d'eau, de gaz et d'iode nécessaires à la fabrication de nos principes actifs, et contribuent à répondre aux enjeux climatiques en réduisant les consommations de ces ressources naturelles.

En ce qui concerne le recyclage de l'eau, le site a investi dans une installation de 110 K€, subventionnée à 40 % par l'agence de l'eau. En 2020, le site a recyclé environ 20 000 m³ d'eau ; le potentiel d'économie étant de 30 000 m³ par an. Cela représente 20 % de la consommation totale du site.

Pour la réduction de gaz, le site a investi 250 K€ afin de développer un procédé unique en trois étapes. En 2020, ce projet a permis de réaliser environ 450 K€ d'économies en gaz et en iode :

- réutiliser 1 000 tonnes de solvant en interne et diminuer le nombre de camions de transports de déchets ;
- réduire d'environ 14 000 MWh notre consommation de gaz ;
- augmenter le taux d'iode recyclé de 5 % sur le site, une matière première rare et non renouvelable ;
- économiser environ 450 K€ en gaz, iode et traitement externe de déchets.

Résultats RSE externes

Synthèse

Organisme	Périmètre/contexte	2019	2020	2021	Positionnement 2021
 Organisation internationale à but non lucratif	Climat CDP distingue les entreprises mondiales les plus actives dans la lutte contre le changement climatique + 13 000 groupes publient + 590 investisseurs avec plus de 110 000 Md\$ d'actifs.	B	A-	 B	Top 33 % mondial Niveau B management, sur un classement allant de D- à A
 Agence de notation extra financière d'EthiFinance	ESG Gaia Research : agence spécialisée dans la notation ESG des entreprises cotées sur les marchés européens.	80/100	84/100	 87/100	1/50 classement sectoriel 10/400 classement national 15/178 classement par CA
HUMPACT  Agence de notation extra-financière	Social Humpact mesure la contribution à l'emploi en France des 273 principales sociétés cotées.	Non applicable	2,8/5	 4,5/5	3/20 sectoriel 18/273 sociétés cotées évaluées
 Centrale d'achats CAHPP (Centrale d'Achat des Hôpitaux Privés et Publics)	RSE 315 fournisseurs et prestataires évalués en 2020. La CAHPP accompagne 3300 établissements de santé dans leurs achats responsables avec le dispositif Indice vert.	A++ 87,5/100	A++ 87,5/100	NA	Non applicable, refonte du questionnaire
 Groupe d'achats	RSE Évaluation des fournisseurs dans le cadre des appels d'offres.	Non applicable	B	 A	Sur un classement allant de A à E

Focus CDP

Dans un souci de transparence, Guerbet a publié pour la troisième année consécutive des informations et données concernant sa stratégie climatique, en répondant au questionnaire Climat de CDP, organisation à but non lucratif qui distingue les entreprises mondiales les plus actives dans la lutte contre le changement climatique. En 2021, Guerbet a obtenu la note de B pour les informations et données de 2020. Ce résultat ne reflète pas encore la stratégie climat et les objectifs de décarbonisation définis par Guerbet en 2021.

CDP est une organisation internationale à but non lucratif, anciennement appelée « Carbon Disclosure Project ». Elle détient la base de données mondiale la plus importante sur la performance environnementale des villes et des entreprises. L'organisation CDP encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et en comprenant leur impact sur l'environnement.

En 2021, l'organisation CDP regroupe plus de 590 investisseurs avec plus de 110 000 Md\$ d'actifs. Elle fournit aux investisseurs une vision des données environnementales cruciales pour mesurer la durabilité des investissements en leur permettant une analyse des risques et opportunités et des stratégies en matière d'environnement des entreprises.

Focus Gaïa Index

En 2021, Guerbet obtient la note 87/100 au questionnaire ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) de Gaïa ⁽¹⁾, une agence de notation extra-financière d'EthiFinance spécialisée dans l'analyse et la notation ESG. Guerbet progresse de 4 points et figure :

- en 1^{re} position dans la catégorie santé ;
- en 4^e position dans la catégorie industrie ;
- en 10^e position dans le classement des entreprises dans la catégorie chiffre d'affaires de plus de 500 M€, en progression de 13 places par rapport à l'année précédente ;

- en 13^e position dans le classement de 230 PME-ETI, gagnant une place par rapport à l'année précédente.

Ces deux classements en amélioration par rapport à l'année précédente témoignent de la maturité et des efforts de Guerbet sur les sujets ESG.

Focus Humpact

En 2021, Guerbet obtient la note 4,5/5 au questionnaire ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) de Humpact, une agence de notation extra-financière (ESG) qui fournit à ses clients des données, des indicateurs, des scores et des mesures d'impact sur la contribution des principales sociétés cotées à l'emploi en France (marché du travail, maintien des seniors dans l'emploi, insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, parité femmes-hommes). Guerbet figure :

- en 3^e position du secteur sur 20 ;
- en 18^e position sur 273 entreprises.

Focus CAHPP

En qualité de fournisseur, Guerbet a obtenu, en 2020, l'indice vert A++, le plus élevé de la Centrale d'achats de l'hospitalisation privée et publique (CAHPP), avec la note de 87,5 sur 100. Cet indice vert est un label « positif » visant à inciter les fournisseurs référencés par cette centrale d'achats. Le niveau A++ traduit la performance et la maturité de Guerbet en matière de RSE.

Focus Helpévia

En qualité de fournisseur, Guerbet a obtenu la note A au questionnaire développement durable d'Helpévia, un de ses clients en France. Helpévia est un acteur clé du référencement, des achats et du conseil pour les établissements de santé. La politique RSE d'Helpévia a pour volonté d'accompagner les établissements de santé dans leur démarche sur les trois enjeux du développement durable : l'économie, le social et l'environnemental. Helpévia déploie également cet engagement RSE au sein de ses équipes pour en faire un outil de travail et de performance au quotidien.

⁽¹⁾ Gaïa : agence de notation extra-financière d'EthiFinance, se spécialise dans l'analyse et la notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) des entreprises françaises et européennes. Depuis 2009, elle établit des classements par catégorie de chiffre d'affaires afin de récompenser les meilleurs acteurs à partir d'un panel restreint de 230 PME et ETI cotées à la Bourse de Paris. Les notations sont utilisées par des sociétés de gestion de premier plan dans leur processus de gestion et décision d'investissement. Les sociétés sont notées sur leur niveau de transparence et de performance. Les cotations sont réalisées selon 163 critères (économie, gouvernance, capital humain, environnement et parties prenantes) et utilisées par des sociétés de gestion de premier plan dans leur processus de gestion et décisions d'investissement. Depuis sa création, cet indice surpasse chaque année le CAC 40 et le CAC Mid & Small.

5.9 Méthodologie de consolidation des données RSE

5.9.1 Périmètre et modalités de consolidation

5.9.1.1 Données qualité

Périmètre

Les données qualité sont consolidées pour les sites industriels du Groupe. Sont exclus de la déclaration de performance extra-financière les sites administratifs et commerciaux. Toutefois, des initiatives et indicateurs sont également menés et suivis sur ces sites.

Modalités de consolidation

Le reporting des données qualité est réalisé mensuellement via des fichiers internes de consolidation.

La période de reporting pour les indicateurs qualité de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs qualité suivis sur l'ensemble des sites industriels, Guerbet a établi un référentiel décrivant les définitions des indicateurs qualité ainsi que les modalités de calcul.

5.9.1.2 Données RH

Périmètre

Les données RH sont consolidées pour la totalité des sociétés de Guerbet dans le monde, pour l'ensemble des activités du Groupe, à partir du moment où elles font l'objet d'une intégration dans les systèmes d'information RH :

- MyHR, qui est le système d'information global des ressources humaines, incluant entre autres le suivi des effectifs ;
- deux outils de gestion de la formation (*Learning Management System* ou LMS) : le module de formation MyHR pour l'ensemble des sites français et l'outil Compliance Wire (outil de gestion unique des formations « LMS »). L'harmonisation de ces outils fait partie de la feuille de route RH pour 2022.

Modalités de consolidation

La consolidation se fait à partir des outils MyHR et Compliance Wire.

L'outil MyHR a été déployé, en une vague, en 2017, avec pour principaux objectifs de :

- centraliser les données pour améliorer de manière significative la qualité/fiabilité des données et le reporting RH avec un système à deux niveaux (global et local) permettant l'intégration/le respect des exigences locales. La plupart des entités ont basculé sur une organisation de paie globale, permettant de faciliter la comptabilisation, le contrôle et le paiement. Cette étape permet de renforcer la gestion des données RH ;
- simplifier et harmoniser les processus RH ;

- améliorer le développement des compétences par la formation et la réalisation des entretiens annuels ;
- faciliter la mobilité des collaborateurs ;
- faciliter la gestion des talents et gérer les plans de succession ;
- rendre le collaborateur acteur de son propre développement ;
- renforcer l'engagement des managers en matière de ressources humaines ;
- gérer le processus de recrutement ;
- gérer les campagnes de rémunération.

La qualité des données fait l'objet d'une attention particulière. En 2020, le Groupe a identifié les mesures et la gouvernance à mettre en place pour s'assurer de la qualité des données.

En termes de périmètre :

- le module formation de MyHR est déployé sur l'ensemble des sites français ;
- Compliance Wire est déployé progressivement depuis 2017, pour la gestion des formations qualité/sécurité/réglementaires, avec pour principal objectif de faciliter le pilotage global de la formation réglementaire. Les données sont comptabilisées pour les sites suivants : Cincinnati, Dublin, Princeton, Raleigh et Saint-Louis.

En termes de calendrier :

- le reporting de l'effectif de l'année N est réalisé au 31 décembre de l'année N ;
- la période de reporting pour les indicateurs formation de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

5.9.1.3 Données santé et sécurité

Périmètre

Les données accidents au travail et maladies professionnelles sont consolidées au niveau mondial pour la totalité des salariés des sociétés de Guerbet, pour l'ensemble des activités du Groupe. Les données excluent pour le moment les travailleurs temporaires et les sous-traitants.

Modalités de consolidation

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs accidents et maladies professionnelles suivis dans l'ensemble de ses entités, Guerbet a mis en œuvre une procédure Groupe de reporting. Ce document précise les méthodologies à suivre pour le reporting des accidents et maladies professionnelles de l'ensemble du Groupe : définitions, délais de reporting, calcul des indicateurs.

Guerbet consolide mensuellement le nombre d'accidents au niveau Groupe, le nombre de jours d'arrêt et le TRIR (*Total Recordable Incident Rate*).

Le TRIR est ajusté annuellement sur la base de l'effectif au 31 décembre de l'année N.

Le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents sont consolidés annuellement.

La période de reporting pour les indicateurs sécurité de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

5.9.1.4 Données environnementales

Périmètre

Les données environnementales sont consolidées pour les principaux sites industriels et Recherche et Innovation (R&I) du Groupe. Sont exclus le site industriel de Guerbet à Lyon, ainsi que les sites administratifs et commerciaux dont l'impact est peu significatif. Toutefois, des initiatives sont également menées sur ces sites.

La consolidation des émissions de gaz à effet de serre se fait sur les scopes 1 et 2 pour l'ensemble des entités du groupe.

5.9.2 Variation de périmètre

Pas d'acquisition ou de cession en 2021.

5.9.3 Précisions et limites méthodologiques

Les indicateurs RH, santé, sécurité et environnement peuvent présenter des limites du fait :

- de l'absence de définitions officielles RH au niveau international, pouvant entraîner des disparités (ex. : types de contrats de travail) ;
- des modalités de collecte et de saisie des informations ;

Modalités de consolidation

Le reporting des données environnementales est réalisé via des fichiers internes de consolidation.

La période de reporting pour les indicateurs environnementaux de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs environnement suivis sur les principaux sites industriels et R&I, Guerbet a défini les différents indicateurs, les facteurs de conversion et facteurs d'émission.

Guerbet consolide mensuellement les indicateurs énergie, eau et émissions de gaz à effet de serre sur les postes énergie.

Guerbet consolide annuellement les indicateurs déchets traités en externes, en faisant la distinction des déchets valorisés et non valorisés.

- de l'évolution de certaines données (ex. : évolution réglementaire du calcul du taux de salariés en situation de handicap en France, intégration de l'eau souterraine ou de surface en complément de la consommation d'eau publique, l'actualisation des facteurs d'émissions de gaz à effet de serre qui s'affine dans les bases de données externes).

C'est pourquoi Guerbet a précisé les définitions et méthodologies utilisées pour ces indicateurs.

5.9.4 Responsabilités et contrôles des données

Les équipes RH et HSE du siège ont la responsabilité de consolider les données sur la base des informations fournies par les différentes entités du Groupe.

Les indicateurs HSE des sites industriels sont consolidés par les responsables HSE, qui assurent une première revue des données.

Des revues de cohérence sont réalisées par les équipes RH et HSE du siège lors de la consolidation. Ces contrôles incluent, par exemple, des rebouclages, la comparaison avec les données des exercices précédents et l'analyse des écarts jugés significatifs.

5.9.5 Indicateurs qualité

5.9.5.1 Pourcentage de bon du premier coup

Il s'agit du nombre d'opérations des lots libérés (ou certifiés) sans déviation dans le mois rapporté au nombre total d'opérations des lots libérés (ou certifiés) dans le mois.

5.9.5.2 Temps de cycle de libération d'un lot

Il s'agit du nombre de jours entre le déclenchement de la production et la première libération du sous-lot ou du lot complet.

5.9.6 Indicateurs sociaux

5.9.6.1 Effectifs

Les effectifs intègrent l'ensemble des collaborateurs bénéficiant d'un contrat avec une société de l'entreprise Guerbet (CDI ou CDD), y compris les apprentis et stagiaires ayant un contrat avec Guerbet. Les stagiaires sont comptabilisés lorsqu'ils ont un contrat avec Guerbet, en France par exemple ils sont exclus du reporting (stagiaire sous convention de stage). Les effectifs sont comptabilisés sur l'ensemble de l'année calendaire (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N).

Il s'agit de l'effectif au 31 décembre de l'année N.

Les salariés ayant un contrat se terminant au 31 décembre de l'année N ne sont pas comptabilisés dans les effectifs au 31 décembre de l'année N.

Les effectifs inscrits sont exprimés en nombre de salariés, quel que soit le temps de travail ou la date d'entrée au cours de l'année N.

Répartition des effectifs par zone

Les zones sont déterminées de la façon suivante :

- France ;
- EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique – hors France) : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Irlande, Israël, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Suisse, Turquie ;
- Amérique du Nord : États-Unis, Canada ;
- LATAM (Amérique latine) : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Panama, Porto Rico ;
- Asie-Pacifique : Australie, Chine, République de Corée, Hong Kong, Inde, Japon, Taïwan.

5.9.5.3 Indice qualité

Il s'agit d'un indice qualité pondéré de l'ensemble des indicateurs qualité selon définition interne.

5.9.5.4 Performance des laboratoires de contrôle qualité

Il s'agit du nombre d'analyses contrôle qualité réalisées par salarié en équivalent temps plein.

5.9.6.2 Diversité

Cadres intermédiaires et dirigeants

Cette catégorie inclut les membres du Comité exécutif, les postes à responsabilité et à impact sur la stratégie du Groupe, telles que les positions au Comité de direction d'usine, de direction de filiales et de directions des fonctions centrales. Une attention particulière est apportée sur cette catégorie, notamment dans le cadre d'un objectif de parité hommes/femmes des postes de cadres supérieurs.

Nationalité

Cet indicateur est issu des données MyHR, il présente des limites liées notamment à la saisie de ces informations dans l'outil.

Par ailleurs, pour les salariés ayant plusieurs nationalités, une seule est renseignée dans l'outil.

5.9.6.3 Formation

Nombre de salariés formés

Les salariés comptabilisés sont les CDI, CDD, apprentis et stagiaires rémunérés présents. Un salarié ayant participé à plusieurs formations est comptabilisé comme un seul salarié formé. Pour l'exercice de l'année N, le nombre de salariés formés provient des systèmes et outils de suivi de la formation suivants :

- Compliance Wire, pour les formations qualité, sécurité et réglementaires ;
- MyHR, pour les autres formations (les données du site de Marans sont suivies séparément).

Les formations comptabilisées sont celles animées par un formateur et/ou en *e-learning*.

La période de reporting pour les indicateurs formation de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N. Pour les formations ayant lieu sur plusieurs années, elles sont comptabilisées l'année de fin de la formation.

5.9.7 Indicateurs sécurité

5.9.7.1 Accidents enregistrés

Guerbet consolide pour l'ensemble du Groupe le nombre d'accidents enregistrés selon la procédure de reporting interne du Groupe qui comptabilise les accidents avec arrêt, ou avec postes aménagés, ou traitement médical.

5.9.7.2 Heures travaillées théoriques

Cet indicateur est utilisé pour calculer le taux de fréquence et de gravité des accidents.

Les heures travaillées théoriques sont calculées sur la base des effectifs moyens du Groupe sur l'année N et de la durée annuelle légale du travail en France (de 1 607 heures).

Calcul : effectifs au 31 décembre de l'année N $\times$ 1 607 heures.

5.9.7.3 TRIR

Total Recordable Incident Rate, c'est-à-dire le taux d'accidents déclarés, pour les salariés de Guerbet (CDI, CDD, apprentis, stagiaires).

Il s'agit du nombre d'accidents enregistrés (selon procédure interne Groupe), sur l'année N, au niveau Groupe pour 100 salariés.

Cet indicateur est déployé à l'ensemble du Groupe.

Calcul : nombre d'accidents enregistrables sur l'année N $\times$ 100 / effectif fin d'année.

Guerbet suit l'évolution du TRIR sur la période 2017-2023, en lien avec l'objectif de réduction fixé sur cette période.

5.9.8 Indicateurs environnementaux

5.9.8.1 Consommation d'eau

La période de reporting pour les indicateurs eau de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Il s'agit de la consommation d'eau publique uniquement. Est exclue la consommation d'eau recyclée en interne (indicateur consolidé séparément). Les données des années antérieures ont été corrigées pour tenir compte du changement de méthode.

Les données sont comptabilisées par les sites via les factures d'eau ou à défaut sur la base de compteurs avec vérification de la cohérence avec la facture.

Les données sont consolidées mensuellement au niveau Groupe en absolu et en relatif.

L'objectif porte sur la consommation d'eau relative, c'est-à-dire ramenée aux quantités produites du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N. Les quantités produites intègrent la production des sites chimiques et des sites pharmaceutiques, la production d'injecteurs n'est pas comptabilisée.

5.9.7.4 Taux de fréquence des accidents du travail

Il s'agit du nombre d'accidents avec arrêt de travail (selon procédure interne Groupe), sur l'année N, au niveau Groupe, rapporté à un million d'heures travaillées théoriques.

Calcul : nombre d'accidents avec arrêt de travail sur l'année N $\times$ 1 000 000 / heures travaillées théoriques.

5.9.7.5 Taux de gravité des accidents du travail

Il s'agit du nombre de jours d'arrêt à la suite d'accident de travail, sur l'année N, rapporté à 1 000 heures travaillées théoriques.

Les jours d'arrêt peuvent correspondre à des accidents de l'année en cours ou de l'année antérieure selon procédure interne Groupe.

Ce taux ne reflète pas la réelle gravité des accidents. En effet, pour un accident de gravité identique, le nombre de jours d'arrêt peut considérablement varier d'un pays à l'autre en fonction de la culture, des réglementations et du système compensatoire en place. D'autre part, le cas échéant, les jours d'arrêt de l'année N-1 sont comptabilisés selon la procédure interne Groupe, dans la limite de 365 jours consécutifs, ce qui ne reflète pas la performance de l'année N. Malgré cela, Guerbet a choisi de publier le taux de gravité dans une volonté de transparence.

5.9.8.2 Consommation d'énergie

Les énergies comprennent l'électricité, le gaz, le fioul utilisé pour la production ou le chauffage. Sont exclues les consommations de gaz et de fioul pour l'usage des chariots élévateurs ou pour alimenter les générateurs de secours.

La période de reporting pour les indicateurs énergie de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Les données sont comptabilisées par les sites via les factures d'énergie ou à défaut sur la base de compteurs avec vérification de la cohérence avec la facture.

Des facteurs de conversion ont été établis au niveau Groupe et sont utilisés automatiquement dans les fichiers de reporting afin d'assurer une cohérence.

Les données sont consolidées mensuellement au niveau Groupe en absolu et en relatif.

L'objectif porte sur la consommation d'énergie relative, c'est-à-dire ramenée aux quantités produites du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N. Les quantités produites intègrent la production des sites chimiques et des sites pharmaceutiques, la production d'injecteurs n'est pas comptabilisée.

5.9.8.3 Déchets traités en externe

La distinction entre les déchets valorisés et non valorisés est celle de la réglementation européenne pour les pays membres de l'Union Européenne (décision 2000/532/CE du 3 mai 2000) et celle de la réglementation locale pour les autres pays.

La période de reporting pour les indicateurs déchets de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N, c'est-à-dire que sont comptabilisés en cumul sur l'année N les déchets pour traitement externe qui sont sortis du site entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année N. Les déchets sur site en attente d'enlèvement par une entreprise extérieure sont exclus de cet indicateur.

Lorsque les données brutes sont en mètres cubes, à défaut de donnée, l'hypothèse d'une densité de 1 est retenue, c'est-à-dire qu'un mètre cube équivaut à une tonne.

Les données sont comptabilisées par les sites via les bordereaux de suivis de déchets ou équivalents locaux.

Les données sont consolidées une fois par an au niveau Groupe en absolu et en relatif (c'est-à-dire ramené aux quantités produites du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N). Les quantités produites intègrent la production des sites chimiques et des sites pharmaceutiques, la production d'injecteurs n'est pas comptabilisée.

5.9.8.4 Émissions de GES sur les scopes 1 et 2

La période de reporting pour les émissions de GES sur les scopes 1 et 2 est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Les données sont comptabilisées sur la base :

- du reporting des énergies : sur la base des consommations réelles de l'année N pour les sites industriels ; les données du dernier bilan carbone ont été utilisées pour les autres

entités, à savoir 2020, sur la base des consommations réelles pour le siège et de calcul sur les surfaces des locaux pour les autres entités ;

- du reporting des émissions fugitives (fuite de fluides frigorigènes) pour l'année du dernier bilan carbone, à savoir 2020. Les émissions liées aux fluides frigorigènes ont été obtenues selon trois méthodes : au réel pour l'ensemble des sites industriels hors Raleigh ; par calcul sur la base des capacités des équipements et du taux de fuite annuel des procédés industriels chimique pour Raleigh ; et par calcul sur la base des surfaces pour les autres entités ;
- d'un prorata sur la production des sites concernés pour les émissions de procédés.

Les facteurs de conversion (autrement appelés facteurs d'émission) sont centralisés et actualisés au niveau Groupe et sont utilisés automatiquement dans les fichiers de reporting afin d'assurer une cohérence.

Les émissions résultant de l'énergie consommée sont calculées à partir des facteurs d'émission issus de la base CarbonEM, dont les sources sont majoritairement l'ADEME, l'IEA et ECOINVENT. Les facteurs d'émission utilisés pour calculer les émissions de gaz à effet de serre ont été mis à jour en 2021, les facteurs d'émissions pour les années antérieures sont conservés afin de tenir compte des évolutions exogènes (exemple : mix énergétique lié au pays où sont implantés nos sites).

Les données sont consolidées annuellement au niveau Groupe en absolu et en relatif.

L'objectif de Guerbet à horizon moyen et long terme porte sur les émissions en absolu. Guerbet suit également ses émissions en relatif, c'est-à-dire ramenées aux quantités produites du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N. Les quantités produites intègrent la production des sites chimiques et des sites pharmaceutiques, la production d'injecteurs n'est pas comptabilisée.

5.10 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société Guerbet,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, Guerbet SA (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (Accréditation Cofrac Inspection, n° 3-1048, portée disponible sur www.cofrac.fr) et en cours d'adaptation de notre système de management dans le cadre de l'évolution des modalités de notre accréditation décidée par le Cofrac (passage de la norme ISO 17020 à ISO 17029), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du Commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre janvier et mars 2022 sur une durée totale d'intervention de douze semaines environ.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi qu'au respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques.
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾ et pour lesquelles nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante.
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16.
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants ⁽²⁾, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices ⁽³⁾ et couvrent entre 19 et 40 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 29 mars 2022

L'un des Commissaires aux comptes,
Deloitte & Associés

Jean-François Viat
Associé, Audit

Catherine Saire
Associée, Développement Durable

⁽¹⁾ Informations qualitatives : Une politique de reconnaissance en ligne avec la stratégie et le développement de l'entreprise ; Définition de la Raison d'être ; Mise en place d'un dispositif d'évaluation d'égalité entre les femmes et les hommes ; Préservation de la biodiversité ; Projet « Stratégie climat » pour mieux faire face aux enjeux de performance et transformation durable ; Bilan carbone 2021 (Scope 3) ; Déploiement du Code d'éthique fournisseur.

⁽²⁾ Informations quantitatives environnementales : Consommation d'eau ; Quantité de déchets traités en externe (dangereux et non dangereux, valorisés et non-valorisés) ; Consommations énergétiques (électricité, gaz naturel, fioul) ; Emissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie - Bilan carbone Scopes 1 et 2. Informations quantitatives sociales : Effectif total fin de période ; Nombre total d'embauches sur la période ; Nombre total de départs sur la période, réparti par motifs (dont licenciements) ; Nombre d'accidents de travail (AT) avec arrêt ou poste aménagé ou traitement médical ; Nombre de jour d'arrêts à la suite d'un AT ; Taux de fréquence et taux de gravité des accidents de travail ; Nombre d'AT rapportés aux nombres de salariés (« Total Recordable Incident Rate ») ; Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation ou une sensibilisation sur l'exercice.

⁽³⁾ Entités sélectionnées : sites industriels de Marans (France), Rio de Janeiro (Brésil) et Raleigh (États-Unis).

6

ÉTATS FINANCIERS ET NOTES ANNEXES

6.1 Comptes consolidés et annexes	166	6.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	236
6.1.1 États de synthèse	166	6.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	240
6.1.2 Notes annexes aux états financiers consolidés	170		
6.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	210		
6.3 Comptes individuels et annexes sociales	215		
6.3.1 Comptes annuels	215		
6.3.2 Notes annexes aux comptes annuels	218		

6.1 Comptes consolidés et annexes

6.1.1 États de synthèse

6.1.1.1 Bilan consolidé

ACTIF (valeurs nettes)

(en K€)	Note	31/12/2021	31/12/2020*
Immobilisations incorporelles	5	188 618	188 267
Immobilisations corporelles	6	274 046	261 294
Autres actifs financiers non courants	1 & 7	23 295	16 540
Impôts différés – Actif	8	19 419	11 046
Total Actifs non courants		505 379	477 147
Stocks	9	201 952	204 587
Clients et Comptes rattachés	10 & 1.1	118 775	111 038
Autres actifs financiers courants	1 & 1.1	59 000	56 220
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 & 1.2	115 728	96 713
Total Actifs courants		495 454	468 559
TOTAL ACTIF		1 000 833	945 707

PASSIF (valeurs nettes)

(en K€)	Note	31/12/2021	31/12/2020*
Capital		12 641	12 603
Autres réserves		408 234	397 461
Résultat net		32 637	18 240
Écart de conversion		(48 420)	(60 550)
Capitaux propres, part du groupe	11	405 092	367 754
<i>dont part du Groupe</i>		405 092	364 305
Dettes financières non courantes	2.1 & 2.2	299 691	318 377
Autres passifs financiers non courants	2	1 947	4 305
Impôts différés – Passif	8	15 246	14 766
Provisions non courantes	12	41 988	40 289
Passifs non courants		358 873	377 736
Fournisseurs et autres dettes	13 & 2.1	81 021	64 413
Dettes financières courantes	2.1 & 2.2	33 847	34 925
Autres passifs courants	1 & 2.7	97 217	88 438
Impôts exigibles – Passif		15 011	8 086
Autres provisions à court terme	12	9 774	4 355
Total Passifs courants		236 869	200 216
TOTAL PASSIF		1 000 833	945 707

* Inclut l'impact de la décision définitive de l'IFRIC d'avril 2021 sur les engagements de retraite, comme décrit dans le paragraphe 6.1.2.1 b) des notes annexes.

6.1.1.2 Compte de résultat consolidé

(en K€)	Note	2021	2020*
Chiffre d'affaires	4	732 071	712 295
Redevances		—	—
Autres produits de l'activité	14	4 941	5 397
Achats consommés et variation de stocks		(190 934)	(166 552)
Charges de personnel	15	(232 789)	(236 500)
Charges externes	16	(195 565)	(203 975)
Impôts et taxes	17	(13 459)	(15 852)
Dotations aux amortissements	18	(55 945)	(59 649)
Dotations nettes aux provisions		(10 434)	832
Autres produits et charges d'exploitation	19	799	5 876
Résultat opérationnel courant		38 685	41 872
dont participation		(591)	(817)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		59	83
Coût de l'endettement financier brut	20	(3 243)	(7 239)
Coût de l'endettement financier net		(3 183)	(7 156)
Profits et pertes de change		(3 212)	(7 973)
Autres produits et charges financiers		(3 316)	(4 495)
Charge d'impôt sur le résultat	21	3 664	(4 008)
Résultat net consolidé		32 637	18 240
dont part du groupe		32 637	18 240
Résultat net par action de 1 € de nominal (en euros)		2,59	1,45
Résultat net dilué par action de 1 € de nominal (en euros)	27	2,58	1,44

* Inclut l'impact de la décision définitive de l'IFRIC d'avril 2021 sur les engagements de retraite, comme décrit dans le paragraphe 6.1.2.1 b) des notes annexes.

6.1.1.3 État du résultat global consolidé

(en K€)	2021	2020*
Résultat net consolidé de l'exercice	32 637	18 240
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		
Non recyclable		
Écarts actuariels sur engagements IAS 19	163	(2 367)
Écarts actuariels sur engagements IFRS 2	452	(1 307)
Recyclable		
Instruments de couverture	(751)	(1 012)
Variation des écarts de conversion	12 137	(30 589)
RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	44 637	(17 035)

* Inclut l'impact de la décision définitive de l'IFRIC d'avril 2021 sur les engagements de retraite, comme décrit dans le paragraphe 6.1.2.1 b) des notes annexes.

6.1.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en K€)	2021	2020*
Résultat net	32 637	18 240
Variation amortissements et provisions sur immobilisations et autres actifs circulants	58 320	57 741
Dotations et reprises de provisions pour risques	8 316	1 379
Variation de juste valeur des instruments de couverture	443	(168)
Charges de stock-options et Actions gratuites	610	(1 307)
Résultat de cession d'immobilisations et autres ajustements	286	5 367
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	100 612	81 251
Coût de l'endettement financier net	5 343	4 853
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	(3 664)	4 008
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	102 290	90 112
Impôts versés	586	(2 248)
(Augmentation)/diminution des stocks	4 578	17 383
(Augmentation)/diminution du poste clients et comptes rattachés	(6 644)	14 010
Augmentation/(diminution) du poste fournisseurs et comptes rattachés	16 042	4 614
(Augmentation)/diminution des autres actifs	(8 628)	(6 366)
Augmentation/(diminution) des autres passifs	7 748	2 927
Variation du B.F.R. lié à l'activité	13 096	32 567
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)	115 973	120 432
Investissements	(56 359)	(61 185)
en immobilisations incorporelles	(11 431)	(19 890)
en immobilisations corporelles	(37 500)	(39 792)
en immobilisations financières	(7 428)	(1 503)
Cessions	2 849	9 820
en immobilisations incorporelles	720	1 038
en immobilisations corporelles	840	1 644
en immobilisations financières	1 289	7 138
Augmentation (Diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	1 267	(5 923)
FLUX NET DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT (B)	(52 243)	(57 288)
Dividendes versés	(8 814)	(8 825)
Augmentation de capital	592	100
Émissions d'emprunts	6 581	7 337
Remboursements d'emprunts	(34 392)	(40 607)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	(5 250)	(4 890)
FLUX NET DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT (C)	(41 283)	(46 887)
Incidence de la variation des taux de change (D)	68	(3 699)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (A) + (B) + (C) + (D)	22 515	12 560
TRÉSORERIE INITIALE	93 042	80 481
TRÉSORERIE FINALE	115 556	93 042

* Inclut l'impact de la décision définitive de l'IFRIC d'avril 2021 sur les engagements de retraite, comme décrit dans le paragraphe 6.1.2.1 b) des notes annexes.

Trésorerie nette

(en K€)	2021	2020
Concours bancaires	(172)	(3 671)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	115 728	96 713
TOTAL	115 556	93 042

6.1.1.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en K€)	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Variation des écarts de conversion	Total
Situation au 31/12/2019	12 596	375 746	37 328	(36 477)	389 192
Affectation du résultat 2019		37 328	(37 328)		—
Stock-options					
Distribution de dividendes		(8 805)			(8 805)
Résultat consolidé 2020			17 714		17 714
Ecarts actuariels		(3 308)			(3 308)
Ecarts de conversion				(30 589)	(30 589)
Augmentation de capital	7	93			100
Autres mouvements		(6 515)		6 515	—
Incidence décision IFRIC d'avril 2021 IAS 19*		2 923	526		3 449
Situation au 31/12/2020	12 603	397 461	18 240	(60 551)	367 754
Affectation du résultat 2020		18 240	(18 240)		—
Stock-options					
Distribution de dividendes		(8 814)			(8 814)
Résultat consolidé 2021			32 637		32 637
Ecarts actuariels		809			809
Ecarts de conversion				12 137	12 137
Augmentation de capital	38	540			578
Autres mouvements				(8)	(8)
Situation au 31/12/2021	12 641	408 236	32 637	(48 422)	405 092

* Inclut l'impact de la décision définitive de l'IFRIC d'avril 2021 sur les engagements de retraite, comme décrit dans le paragraphe 6.1.2.1 b) des notes annexes.

6.1.2 Notes annexes aux états financiers consolidés

Les chiffres présentés dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

6.1.2.1 Règles et méthodes comptables

a) Principes généraux et déclaration de conformité

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés de Guerbet sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne diffère sur certains aspects du référentiel IFRS publié par l'IASB. Néanmoins le Groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué le référentiel IFRS tel que publié par l'IASB.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_en.

b) Nouveaux textes IFRS applicables en 2021

L'IASB a publié le 12 février 2021 un amendement à IAS 1 concernant la note sur les méthodes comptables ainsi qu'un amendement à IAS 8 sur la définition des changements d'estimation. L'IASB a également publié le 7 mai 2021 un amendement à IAS 12 sur les impôts différés actifs et passifs résultant d'une même transaction. Le groupe Guerbet n'anticipe pas d'impact significatif de l'entrée en vigueur de ces amendements applicables au plus tôt au 1^{er} janvier 2023. Le Groupe n'appliquera pas ces amendements par anticipation.

Le 31 mars 2021, l'IASB a publié un second amendement à IFRS 16 relatif aux allègements de loyers lié à la Covid-19. Cet amendement prolonge d'un an la période d'applicabilité de la modification de mai 2020 qui libère les preneurs de l'obligation d'évaluer si un allègement de loyer offert lié à la pandémie de Covid-19 constitue une modification du contrat. Le groupe Guerbet n'a pas été impacté par l'entrée en vigueur de cet amendement.

L'IFRS IC (*Interpretations Committee*) a publié dans son *update* de mars 2021 une décision apportant des précisions sur le traitement des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé dans le cadre d'un contrat de type SaaS (*Software as a Service*). Les impacts de cette décision sont non significatifs à l'échelle du Groupe et n'ont pas nécessité de retraitement.

L'IFRS IC a enfin publié dans son *update* d'avril 2021 une décision clarifiant la façon dont sont calculés les engagements relatifs à certains régimes à prestations définies comportant une obligation de présence au moment du départ en retraite et un plafonnement des droits à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté. Cette nouvelle méthode de calcul des engagements a impacté uniquement la provision pour indemnité de départ en retraite des 4 entités françaises. L'impact a entraîné une baisse de l'engagement total de 3,4 M€ au 31 décembre 2021. En application d'IAS 8, ce changement de méthode a été recalculé au 1^{er} janvier 2020 et représente un impact sur les réserves d'ouverture de +2,9 M€. La différence avec l'impact total de 3,4 M€, soit +0,5 M€, représente une réduction des dotations aux provisions de l'exercice 2020.

c) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, le Groupe procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur l'évaluation des *Goodwill* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, des dépréciations de stocks, des provisions, des litiges avec des tiers, et les impôts différés.

c bis) Effets des problématiques climatiques sur les états financiers

En préparant les états financiers consolidés, le Groupe a considéré l'impact du changement climatique, particulièrement dans le contexte des informations requises au sein de la déclaration de performance extra-financière du Document d'enregistrement universel.

Cette prise en compte n'a pas eu d'impact matériel sur les jugements et estimations opérés par le Groupe, en cohérence avec l'analyse faite que le changement climatique n'aurait pas d'effet majeur sur la pérennité du Groupe à moyen terme.

d) Principes de consolidation

Les filiales sont consolidées en fonction du contrôle exercé par la société-mère. Guerbet consolide :

- par intégration globale, les sociétés dans lesquelles la société-mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ;
- par mise en équivalence, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en assurer la gestion.

Toutes les transactions inter-compagnies sont éliminées.

e) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en *Goodwill*.

Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif, en « *Goodwill* ». Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produits.

f) Méthodes de conversion

Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan et du tableau de flux de trésorerie sont réévalués pour leur contre-valeur au cours de clôture à la date de l'arrêté comptable. Les écarts résultant de cette valorisation sont enregistrés au compte de résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Les éléments non monétaires du bilan évalué au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

Les résultats sur opérations d'options en devises sont comptabilisés à l'échéance de l'option dans la mesure où elles couvrent des opérations commerciales postérieures à la clôture de l'exercice. La prime payée est inscrite à l'actif du bilan jusqu'à l'échéance de l'option.

Conversion des comptes des filiales étrangères hors zone euro

Les capitaux propres sont convertis aux taux historiques, les autres postes du bilan aux cours officiels de fin d'exercice et les postes du compte de résultat au cours moyen de l'exercice. L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est porté dans les capitaux propres, au poste « Écarts de conversion ».

Cas particulier : conversion des comptes de filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est hyperinflationniste

Sur la base du suivi de l'*International Practices Task Force* (IPTF), l'Argentine est identifiée comme pays à hyperinflation avec une estimation de la projection cumulée des taux d'inflation sur les trois prochaines années supérieures à 100 %.

La norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » s'applique aux états financiers de Guerbet Argentina, branche de Guerbet Argentina Ltd (UK) filiale à 100 % de Guerbet Laboratories Ltd (UK). Les états financiers de Guerbet Argentina sont convertis en euro dans le cadre des comptes consolidés du Groupe. En vertu du paragraphe IAS 21.42B, les retraitements devant être opérés sur les actifs/passifs non monétaires tels que définis par le paragraphe IAS 29.8 ne s'appliquent que sur les états financiers produits à partir de la date à laquelle la monnaie est identifiée comme hyperinflationniste, à savoir les comptes consolidés clos au 31 décembre 2019. La masse des actifs et passifs non monétaires de Guerbet Argentina n'est pas significative au 31 décembre 2021. L'impact de l'hyperinflation sur les éléments monétaires ne modifie pas la lecture des états financiers Groupe. Aucun retraitement spécifique n'a donc été effectué.

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à la juste valeur en cas de regroupement d'entreprise. Les marques enregistrées à l'actif du bilan concernent uniquement des marques acquises soutenues par des dépenses de promotion.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la période pendant laquelle une entité s'attend à utiliser un actif, ou le nombre d'unités de production ou unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

De manière générale :

- les marques ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de perte de valeur ;
- les brevets et technologies acquis sont amortis linéairement sur une durée n'excédant pas la durée de protection ;
- l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de trois à dix ans selon le mode linéaire.

h) Frais de recherche et développement

Les frais encourus pendant la phase de recherche sont comptabilisés en charges. Les frais encourus pendant la phase de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères ci-après peuvent être démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- sa capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires, le Groupe considère que, pour les produits de contraste, les frais supportés avant obtention de l'autorisation de mise sur le marché (AMM), ne répondent pas aux critères ci-dessus. Par conséquent, ces frais de développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Par ailleurs, les frais supportés après obtention de l'AMM constituent en règle générale des frais commerciaux non activables. Dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMR) aux États-Unis, des études complémentaires, intervenant après obtention d'un agrément, peuvent être demandées. Dans ce cas, les coûts liés à ces études répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation (se référer à la note 5 pour plus de détails).

Les crédits d'impôt recherche sont classés en « autres produits et charges d'exploitation » du compte de résultat (cf. note 14 « Autres produits et charges d'exploitation »).

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production. Par exception, selon l'option ouverte par la norme IFRS 1 sur la première adoption des IFRS, le site de Villepinte a été comptabilisé à la juste valeur au 1^{er} janvier 2004.

Les coûts directement attribuables et nécessaires à la mise en état de marche des investissements, depuis les avant-projets (sommaires et détaillés) d'ingénierie, jusqu'aux coûts de validation et qualification des installations sont immobilisés.

Les coûts des emprunts sont incorporés dans la valeur des immobilisations pour les projets d'investissements stratégiques s'échelonnant sur plusieurs mois de fabrication et ayant débuté après le 1^{er} janvier 2009.

Les subventions d'équipement reçues ne sont pas déduites de la valeur des immobilisations mais présentées pour leur valeur amortie en produits constatés d'avance. Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée d'utilité des actifs sur la base du coût d'acquisition ou de production, éventuellement réévalué, et sous déduction d'une valeur résiduelle le cas échéant. Les durées d'amortissement sont appréciées en fonction des durées d'utilité qui s'établissent en général dans les limites suivantes :

- Constructions : 20 à 50 ans ;
- Aménagements, agencements : 10 à 20 ans ;
- Installations techniques, matériels et outillages : 5 à 10 ans ;
- Autres immobilisations corporelles : 5 à 10 ans.

j) Dépréciation des immobilisations

Nature des actifs testés

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

Les Goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les indices de perte de valeur peuvent être relatifs notamment au succès des phases successives de développement clinique, à la

pharmacovigilance, à la protection des brevets, à l'arrivée de produits concurrents et/ou de génériques ou à l'évolution du chiffre d'affaires réalisé par rapport aux prévisions effectuées.

Autres actifs immobilisés

Les autres actifs immobilisés, y compris les immobilisations corporelles et financières, sont également soumis à un test de perte de valeur individuel chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Par ailleurs, l'ensemble des immobilisations corporelles, ainsi que les actifs courants entrant dans la définition du besoin en fonds de roulement, sont testés chaque année au sein des unités génératrices de trésorerie en tant qu'élément ne pouvant pas générer des entrées de trésorerie largement indépendantes des autres groupes d'actifs rattachés auxdites unités génératrices de trésorerie.

Tests de perte de valeur – modalités retenues par le Groupe

Les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

Pour les Goodwill, et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, le Groupe détermine la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT), ou groupes d'UGT, à partir de leur valeur d'utilité. Celle-ci est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés y afférents. Ces derniers reposent sur des prévisions à court et moyen termes établies par le management du Groupe. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en retenant le coût moyen pondéré du capital déterminé pour chaque UGT ou groupes d'UGT. Pour chaque UGT ou groupes d'UGT, une perte de valeur est enregistrée sur une ligne distincte au compte de résultat pour le différentiel. Dans le cas d'une perte de valeur identifiée sur une UGT ou groupes d'UGT, cette dernière est imputée en priorité sur les Goodwill. Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des Goodwill sont irréversibles. Les modalités et hypothèses clés propres aux tests de dépréciation d'actif réalisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont présentées pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinies et les Goodwill en note 5.3.

k) Contrats de location

Conformément à la norme IFRS 16 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, pour tous les contrats de locations autres que ceux de courte durée (inférieure ou égale à un an) ou portant sur des actifs de faible valeur (valeur inférieure à 5 KUSD), un droit d'utilisation est constaté à l'actif pour un montant identique à celui de la dette au titre des loyers futurs ajusté, le cas échéant, des paiements d'avance ou des montants provisionnés au titre des loyers à payer.

Au compte de résultat, une charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif ainsi qu'une charge d'intérêt relative à la dette de loyers (charge financière) sont comptabilisées.

Les loyers afférant aux contrats de courte durée ou de faible valeur sont comptabilisés en charge au compte de résultat.

l) Actifs financiers

Les actifs financiers datant d'avant 2018 sont comptabilisés et évalués par le Groupe conformément à l'ancienne norme IAS 39 à compter de la date de transition aux IFRS (option IFRS 1) ; la nouvelle norme IFRS 9 n'ayant pas eu d'impact significatif pour le Groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, tout nouvel actif financier, hors trésorerie et instruments dérivés, est classé suivant l'une des trois catégories comptables suivantes :

- coût amorti (exemple : prêts et créances) ;
- juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI – *Other Comprehensive Income*) (il y a deux types d'actifs en juste valeur par OCI : les titres de créances, qui donnent lieu à dépréciation et recyclage, et les actions qui ne donnent lieu ni à dépréciation ni à recyclage) ;
- juste valeur par résultat.

La classification des actifs financiers est déterminée lors de leur comptabilisation initiale en fonction du modèle de gestion relatif à la manière dont le Groupe gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. La norme IFRS 9 identifie trois modèles de gestion :

- le modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels ;
- le modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les flux de cessions ;
- les autres modèles de gestion.

Les actifs financiers sont suivis à chaque clôture. Conformément à la norme IFRS 9, la reconnaissance d'une dépréciation des actifs financiers est basée sur les pertes de crédits attendues. Ce modèle s'applique aux actifs évalués au coût amorti ou aux actifs financiers répondant aux critères de SPPI (*Solely Payments of Principal and Interest*) et évalués en juste valeur par OCI sauf pour les actions pour lesquelles il n'y a pas de dépréciation.

Dans le cadre de la mise en place de contrats d'affacturage, les cessions de créances sont analysées en fonction des trois critères principaux de décomptabilisation des actifs financiers selon la norme IFRS 9 :

- l'expiration (IFRS 9.3.2 3a) ou le transfert (IFRS 9.3.2 4a) des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ;
- le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif (IFRS 9.3.2 6a) ;
- la perte du contrôle de l'actif (IFRS 9.3.2 6c).

Ces critères sont appréciés de manière successive, en respectant les différentes étapes d'analyse de l'arbre de décision d'IFRS 9.

m) Stocks

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés comme les produits finis et les encours au prix

standard. En fin de période les écarts entre les coûts standards et les coûts réels de fabrication sont analysés en vue d'une éventuelle capitalisation. Les stocks de produits en cours et finis sont valorisés au coût de revient incorporant les frais directs et indirects de production, à l'exclusion des frais de siège, financiers ou commerciaux (IAS 2 « *Net Realizable Value* »). Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du taux de rotation des stocks, de leur date de péremption et d'éventuels problèmes de qualité.

n) Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction du risque crédit évalué au cas par cas, conformément à la norme IFRS 9, et sur la base des pertes de crédits attendues.

La titrisation de créances consiste à céder des créances sur la clientèle à une entité qui finance l'acquisition de ces créances par l'émission de titres sur le marché des capitaux. Lorsque les garanties accordées à cette entité ne permettent pas de considérer qu'il y ait un transfert de risques réels au cessionnaire, les créances sont conservées à l'actif et un emprunt est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

o) Actifs non courants détenus en vue d'être cédés

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable. Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) doit avoir été engagé par un niveau de Direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

p) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste est constitué des liquidités sur des comptes courants bancaires. Les valeurs mobilières de placement et de dépôts banalisables ou cessibles, d'une durée inférieure à trois mois sont qualifiées d'équivalents de trésorerie lorsqu'ils sont facilement convertibles en trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur juste valeur en résultat.

q) Provisions

Les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour le Groupe, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

r) Engagement envers les salariés

Le Groupe participe à des régimes à cotisations ou à prestations définies, selon les lois et habitudes des pays dans lesquels le Groupe exerce son activité. L'évaluation des engagements liés à des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est conforme à la norme IAS 19 révisée. Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les prestations seront effectivement versées. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont portés en capitaux propres. Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes. La répartition des droits à prestation faite de manière linéaire à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations.

s) Instruments financiers dérivés

Le Groupe a recours aux instruments financiers dérivés afin de gérer et réduire son exposition aux risques de fluctuation des cours de change et des taux d'intérêts. Ces instruments sont négociés auprès d'établissements financiers de premier plan.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie (IFRS 9.6.4.1). L'efficacité de la couverture, sur le plan comptable, est vérifiée par le ratio de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. Ce ratio doit être approprié, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de déséquilibre entre les poids de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à la date de clôture pour leur valeur de marché, dite de juste valeur. Celle-ci est déterminée d'une part par les établissements financiers, d'autre part par une société indépendante.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées selon les principes suivants :

- pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs, les variations de juste valeur sont enregistrées en *Other Comprehensive Income* (OCI) pour la partie efficace. La partie inefficace est enregistrée en résultat ;
- pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur et les instruments non documentés, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

t) Dettes financières

Les emprunts sont enregistrés initialement à la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif consistant à porter au compte

de résultat sur la durée de vie de l'emprunt toute différence entre le produit de l'emprunt net des coûts de transaction et la valeur de remboursement. Les emprunts sont considérés comme des passifs courants, sauf si le Groupe détient un droit inconditionnel de différer le remboursement du passif au-delà d'une période de 12 mois après la clôture.

u) Chiffre d'affaires

Conformément à la norme IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'une obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service (IFRS 15.31 et IFRS 15.32).

v) Subventions publiques

Les subventions d'investissement ne sont pas comptabilisées en diminution du coût d'acquisition des immobilisations, mais portées en produits constatés d'avance. Leur montant est repris en autres produits opérationnels au même rythme que les amortissements des immobilisations subventionnées. Les aides à l'innovation et à l'emploi qui sont perçues, sont comptabilisées en « Autres produits de l'activité » sur la période au cours de laquelle elles deviennent définitivement acquises.

w) Paiements fondés sur des actions

Stock-options : les paiements basés sur des actions concernent des plans d'options consentis à des salariés. Le Groupe applique la norme IFRS 2 pour les options de souscription d'actions octroyées après le 7 novembre 2002. La méthode binomiale est utilisée pour évaluer la juste valeur des options accordées. La juste valeur des options est comptabilisée en charges de personnel de manière étalée sur la durée d'indisponibilité des options, en contrepartie des capitaux propres.

Actions gratuites : le Groupe applique la norme IFRS 2 pour les plans d'actions gratuites consentis à des salariés. La juste valeur des actions est comptabilisée en charges de personnel de manière étalée sur la durée de la période d'acquisition, en contrepartie des capitaux propres.

x) Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la base consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilancielle avec application du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement. Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus sont ceux résultant de textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lors du dénouement des opérations concernées. Les impôts différés sur déficits sont comptabilisés lorsqu'ils sont récupérables dans un avenir proche. Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif. En France, les sociétés Guerbet S.A., Guerbet France, Medex et Simafex sont intégrées fiscalement dans le cadre de l'article 223-A du Code général des impôts.

Aux États-Unis, les sociétés Guerbet America, Liebel-Flarsheim Company LLC, Guerbet LLC, Guerbet Caribbean Inc. et Liebel-Flarsheim Ireland Inc. sont intégrées fiscalement.

Le Groupe ne qualifie pas la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) d'impôts sur les résultats et la présente dans les « Impôts et taxes » au compte de résultat.

y) Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat net par action, dilué, est déterminé en tenant compte de toutes les actions qui pourraient être potentiellement créées et de l'économie éventuelle, nette d'impôt, qui résulterait de la conversion d'instruments donnant un accès différé au capital. À la fin de l'exercice, les actions potentielles sont constituées uniquement par des options de souscriptions d'actions.

z) Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt résulte de l'addition :

- du résultat net ;
- des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ;
- des charges calculées (dotations aux amortissements, provisions...), diminuées des reprises sur charges calculées ;
- du résultat de cession des immobilisations et actifs financiers non courants ;

réduit de :

- la quote-part des subventions d'investissement rapportées au résultat.

6.1.2.2 Événements majeurs survenus au cours de l'année 2021

a) Crise sanitaire de la Covid-19

La crise sanitaire mondiale de la Covid-19 a perduré tout au long de l'année 2021.

Le groupe Guerbet a maintenu le niveau de vigilance pour la protection des salariés tel que défini jusqu'à présent et en conformité avec les règles gouvernementales locales. Tout comme l'exercice précédent, la crise Covid-19 et les mesures mises en place n'ont pas impacté de manière majeure l'activité des usines.

Le Groupe a noté une reprise d'activité graduelle sur l'ensemble des secteurs d'activités avec un chiffre d'affaires en progression de 7,9 % par rapport au 31 décembre 2020 (hors effets de change et à périmètre comparable).

Le Groupe a poursuivi ses efforts de contrôle des coûts ce qui a permis d'atteindre une marge d'EBITDA de 14,4 % en ligne avec les attentes, et en amélioration par rapport à l'an dernier.

La dette nette qui s'élève à 217,8 M€ à fin décembre 2021 s'est fortement améliorée avec une réduction de 38,8 M€ par rapport au 31 décembre 2020.

b) Fermeture du site de Saint-Louis

Dans le cadre du projet de transformation du groupe Guerbet, le Comité exécutif a décidé de consolider les fonctions support de la région Amériques et a ainsi annoncé le 21 octobre 2021, la fermeture du site de Saint-Louis (Missouri, États-Unis). Ainsi, les services assurés depuis Saint-Louis vont progressivement être transférés vers les sites de Raleigh, Cincinnati et Princeton aux États-Unis, mais aussi en dehors des États-Unis, vers Mexico, Villepinte et Prague. Une provision pour restructuration de 4,4 M€ a été comptabilisée au 31 décembre 2021 pour couvrir ces coûts de fermeture.

c) Partenariat avec Bracco

Le 14 décembre 2021, Guerbet a annoncé une collaboration mondiale avec Bracco Imaging pour Gadopiclenol, un produit de contraste d'imagerie par résonance magnétique (IRM) de nouvelle génération. Cette collaboration permettra à Guerbet et à Bracco Imaging de commercialiser le produit indépendamment sous des marques distinctes. Les deux entreprises collaboreront également à la fabrication, ainsi qu'à la recherche et au développement pour de futures indications.

6.1.2.3 Contexte de l'arrêté des comptes

L'évolution de la situation en Ukraine est incertaine et est suivie de près par le groupe Guerbet au regard des éventuelles conséquences indirectes qui pourraient impacter l'environnement économique dans lequel le Groupe opère (coût des matières premières, coûts d'approvisionnement, inflation, conditions de refinancement...). Le Groupe n'a pas d'intérêts directs en Ukraine et dans les zones de conflit et, par conséquent, le Groupe estime que la situation en Ukraine aura des effets limités sur ses opérations et ses performances financières pour les périodes futures.

6.1.2.4 Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale, avec un pourcentage d'intérêts de 100 % (voir liste des sociétés en note 31).

En 2021, toutes les entités ont la même durée d'exercice, 12 mois, et clôturent leur exercice le 31 décembre.

6.1.2.5 Notes sur les comptes consolidés

SOMMAIRE DES NOTES

NOTE 1	Actifs financiers	177	NOTE 17	Impôts et taxes	201
NOTE 2	Passifs financiers	179	NOTE 18	Dotations aux amortissements	202
NOTE 3	Gestion des risques financiers	182	NOTE 19	Autres produits et charges d'exploitation	202
NOTE 4	Informations complémentaires (ex-informations sectorielles)	184	NOTE 20	Coût de l'endettement financier brut	202
NOTE 5	Immobilisations incorporelles	186	NOTE 21	Impôt sur les bénéfices	202
NOTE 6	Immobilisations corporelles	190	NOTE 22	Frais de recherche et développement	203
NOTE 7	Actifs financiers non courants	191	NOTE 23	Subventions publiques	203
NOTE 8	Actifs et passifs d'impôts différés	192	NOTE 24	Informations sur les opérations de stock-options	204
NOTE 9	Stocks	193	NOTE 25	Informations relatives aux parties liées	204
NOTE 10	Clients et comptes rattachés	194	NOTE 26	Engagements hors bilan	205
NOTE 11	Capitaux propres	194	NOTE 27	Résultats par action et résultats dilués par action	206
NOTE 12	Provisions	195	NOTE 28	Événements postérieurs à la clôture	206
NOTE 13	Fournisseurs et comptes rattachés	198	NOTE 29	Affectation du résultat 2021	206
NOTE 14	Autres produits de l'activité	198	NOTE 30	Honoraires des Commissaires aux comptes	207
NOTE 15	Charges de personnel	198	NOTE 31	Liste des sociétés consolidées	208
NOTE 16	Charges externes	201			

NOTE 1 Actifs financiers

2021	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la Juste Valeur par le Résultat	Total Bilan
Créances d'impôts non courantes		0		0
Autres actifs financiers non courants	9 874	13 421		23 295
Clients et autres débiteurs		118 775		118 775
Autres actifs financiers courants		59 000		59 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie			115 728	115 728
TOTAL	9 874	191 196	115 728	316 797

2020	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le Résultat	Total Bilan
Créances d'impôts non courantes		—		—
Autres actifs financiers non courants	3 500	13 040		16 540
Clients et autres débiteurs		111 038		111 038
Autres actifs financiers courants		56 220		56 220
Trésorerie et équivalents de trésorerie			96 713	96 713
TOTAL	3 500	180 298	96 713	280 511

ÉTAT DE VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2021
Clients et autres débiteurs	4 492	1 227	(1 484)	73	4 307
Autres actifs financiers courants ^(a)	981	841	—	—	1 822
TOTAL	5 473	2 068	(1 484)	73	6 129

(a) Dépréciation des parts Truffle Capital.

	31/12/2019	Dotations	Reprises	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2020
Clients et autres débiteurs	5 494	1 694	(2 430)	(266)	4 492
Autres actifs financiers courants ^(a)	678	303	—	—	981
TOTAL	6 172	1 997	(2 430)	(266)	5 473

(a) Dépréciation des parts Truffle Capital.

1.1 Prêts et créances au coût amorti

	2021			2020		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Autres actifs financiers non courants	25 117	(1 822)	23 295	17 521	(981)	16 540
Clients et autres débiteurs	123 222	(4 447)	118 775	115 530	(4 492)	111 038
Autres actifs financiers courants	59 559	(559)	59 000	56 919	(699)	56 220
TOTAL	207 898	(6 829)	201 070	189 970	(6 172)	183 798

Autres actifs financiers courants au coût amorti	2021	2020
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	1 859	1 716
État et collectivités	42 895	33 145
Fournisseurs débiteurs		
Personnel et organismes sociaux	4	6
Redevances à recevoir		
Subventions à recevoir		
Autres actifs courants	6 017	12 222
Charges constatées d'avance	8 225	9 132
TOTAL	59 000	56 220

Créances clients par antériorité d'échéances au 31 décembre 2021	Valeur brute
Créances non échues	101 646
Créances échues depuis moins de 3 mois	12 077
Créances échues depuis moins de 6 mois	2 165
Créances échues depuis moins d'1 an	1 227
Créances échues depuis moins de 2 ans	1 246
Créances échues depuis plus de 2 ans	1 955
TOTAL	120 316

L'encours clients au 31 décembre 2021 est réduit par une cession de créance sans recours effectuée en décembre en France pour 5 M€ dont l'analyse démontre que les risques et avantages relatifs aux créances cédées ont été transférés et que dans ce cadre les créances sont décomptabilisées de l'actif du bilan conformément à la norme IFRS 9.

Créances clients par antériorité d'échéances au 31 décembre 2020	Valeur brute
Créances non échues	98 493
Créances échues depuis moins de 3 mois	6 953
Créances échues depuis moins de 6 mois	3 153
Créances échues depuis moins d'1 an	2 684
Créances échues depuis moins de 2 ans	1 423
Créances échues depuis plus de 2 ans	2 333
TOTAL	115 039

L'encours clients au 31 décembre 2020 est réduit par trois cessions de créances sans recours effectuées en décembre en France pour 5 M€, en Italie pour 1 M€ et en Espagne pour 1 M€.

1.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

	2021	2020
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés dont	115 728	96 713
Valeurs Mobilières	1 199	1 394
Disponibilités	114 529	95 319
TOTAL	115 728	96 713

NOTE 2 Passifs financiers

2.1 Détail des passifs financiers avec distinction de la partie non courante de ces passifs

	2021			2020
	Courant	Non courant	Total	Total
Dettes financières (note 2.2)	33 847	299 691	333 538	353 301
Fournisseurs	81 021		81 021	64 413
Autres passifs financiers (note 2.7)	97 183		97 183	88 438
Instruments financiers dérivés (note 3) et autres	34	1 947	1 981	4 305
TOTAL	212 084	301 638	513 723	510 457

2.2 Détail des dettes financières avec distinction de la partie non courante de ces dettes

	2021	2020
Dettes non courantes dont	299 691	318 377
Réserve spéciale de participation (comptes courants bloqués)	555	873
Dettes de location IFRS 16	11 212	8 458
Emprunt	274 514	299 063
Autres emprunts ^(a)	13 410	9 983
Dettes courantes dont	8 387	10 106
Dettes de location IFRS 16	7 773	6 085
Emprunt	25 461	24 819
Réserve de participation courante	442	350
Concours bancaires	172	3 671
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	308 078	328 483

(a) En décembre 2008, la demande d'aide pour le projet de recherche franco-allemand « Iseult » déposée auprès d'OSEO a été approuvée par la Commission européenne. La convention d'aide prévoit un financement de la moitié des dépenses engagées dont 39 % sous forme d'avances remboursables et 61 % sous forme de subvention. Un avenant au contrat a été signé en juin 2020 afin de revoir les conditions d'atteinte des derniers jalons et le versement des aides associées, mais aussi afin de modifier les modalités de retours financiers en cas de commercialisation d'un produit issu du projet. Compte tenu de l'avancement du projet et de la négociation avec la BPI des clauses de remboursement, le Groupe a procédé, conformément à la norme IFRS 9, à une mise à jour de l'évaluation de la juste valeur du passif financier. Cela a conduit à la comptabilisation d'un complément d'avances remboursables au titre de l'actualisation de 3,4 M€ dont la contrepartie est comptabilisée en charges financières. Au 31 décembre 2021, le montant du passif financier s'élève à 13,4 M€.

Ces dettes donnent lieu, pour l'essentiel au versement d'intérêts à taux variables.

	2021	2020
Part de la dette à taux variable (avant couverture)	96 %	96 %
Part de la dette à taux fixe	4 %	4 %

71 % de la dette à taux variable est couverte par un instrument de swap de taux.

RÉCONCILIATION DE LA VARIATION DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	2020	Émission	Remboursement	Concours bancaires	Effet de change et autres mouvements	Reclassement	2021
Dettes non courantes	318 377	18 959	(10 295)		(103)	(27 247)	299 691
Dettes courantes	34 925		(25 000)	(3 588)	244	27 247	33 847
TOTAL	353 301	18 959	(35 295)	(3 588)	142	—	333 538

2.3 Détail des dettes financières par devises

Devises	2021			2020		
	Cours de clôture	Montant	%	Cours de clôture	Montant	%
Euro	1	324 092	97,2 %	1	343 561	97,2 %
Won	1 346	289	0,1 %	1 336	578	0,2 %
Dollar Hong Kong	8,83	2 116	0,6 %	9,51	230	— %
Dollar US	1,13	2 726	0,8 %	1,23	4 561	1,3 %
Divers		4 315	1,3 %		4 601	1,3 %
TOTAL DETTES FINANCIÈRES		333 538			353 301	

2.4 Détail des dettes financières par échéances

Ces dettes financières présentent les échéances suivantes :

	2021	2020
Échéances à moins de 1 an	33 847	34 926
Échéances à plus d'1 an et inférieures à 5 ans	298 678	317 638
Échéances à plus de 5 ans	1 013	739
TOTAL	308 078	328 483

2.5 Dettes de location

Les échéances des dettes de location sont les suivantes :

	2021	2020
Échéances à moins d'1 an	7 773	6 085
Échéances à plus d'1 an et inférieures à 5 ans	11 212	8 458
TOTAL	18 985	14 542

2.6 Évolution de l'endettement financier

L'endettement financier net a évolué comme suit au cours de l'exercice :

	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	115 728	96 713
Concours bancaires et soldes créditeurs de banques	(172)	(3 671)
Trésorerie nette	115 556	93 042
Endettement financier brut hors concours bancaires	333 367	349 630
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(217 811)	(256 588)

Les emprunts comprennent une clause prévoyant une valeur maximale du ratio « Endettement financier net/EBITDA ⁽¹⁾ », qui varie selon les années.

Dans le cadre du calcul du covenant, contractuellement l'endettement financier net et l'EBITDA s'entendent hors impact IFRS 16.

La valeur maximale du ratio est de 4,0. Au 31 décembre 2021, il s'élève à 2,06.

2.7 Autres passifs financiers courants

	2021	2020
Dettes sociales	57 456	53 504
Dettes sur immobilisations	25 628	24 194
Dettes diverses	14 133	10 740
TOTAL	97 217	88 438

⁽¹⁾ EBITDA = Résultat opérationnel + dotations nettes aux amortissements et aux provisions.

NOTE 3 Gestion des risques financiers

Conformément à sa politique de couverture, le groupe Guerbet a couvert une partie du risque de taux d'intérêts sur sa dette qui est principalement constituée d'un crédit syndiqué à taux variable dont le montant tiré s'élève à 300 M€ au 31 décembre 2021. Le montant nominal des swaps de couverture de taux représente 225 M€.

Compte tenu de son empreinte internationale, le Groupe est exposé au risque de change sur plusieurs devises tel qu'exposé ci-après.

3.1 Risque de change

3.1.1 Exposition et couverture du risque de change au 31 décembre 2021

Le tableau ci-dessous reprend les principaux risques de change du Groupe :

(en M€)	JPY	KRW	BRL	HKD	CAD	USD	GBP	CZK
Risque comptable ^(a)	31,75	9,57	5,87	3,62	(4,67)	1,92	(2,20)	(2,09)
Positions avant couverture	31,75	9,57	5,87	3,62	(4,67)	1,92	(2,20)	(2,09)
Couverture du risque de change	—	(2,72)	(2,22)	—	1,67	0,47	—	—
Position de change nette	31,75	6,85	3,65	3,62	(3,00)	2,39	(2,20)	(2,09)

(a) Le risque comptable concerne tous les éléments d'actifs et de passifs en devises hors EUR.

La position de change en yens (JPY) est principalement due au compte courant entre la maison mère et sa filiale Guerbet Japan (31 M€). Contrairement à l'année passée, le Groupe a décidé de ne pas couvrir cette exposition comptable en 2021 et envisage la recapitalisation de cette filiale.

La position de change en wons coréens (KRW) provient également essentiellement du financement des filiales coréennes par la maison mère que ce soit sous la forme de prêt renouvelable automatiquement ou de compte courant. Le montant de ce dernier a diminué d'environ 7 M€ en 2021.

La position de change nette en reals brésiliens (BRL) a augmenté de 4 M€ pour passer à 3,65 M€. Cette exposition est due aux flux intercompagnies du Groupe pour distribuer ses produits au Brésil.

La position nette Hong Kong dollars (HKD) du Groupe diminue significativement en raison des facturations de la filiale Guerbet Asia Pacific basée à Hong Kong en euros et en dollars qui compensent une partie de l'exposition qui résulte du compte courant.

3.1.2 Analyse de la sensibilité du résultat financier au risque de change comptable au 31 décembre 2021

Le calcul de la sensibilité est effectué sur le solde net non couvert (risque comptable après déduction des encours de couvertures), pour les principales devises.

Le tableau ci-dessous reprend l'impact sur le résultat financier d'une variation de 10 % de ces devises contre l'euro sur la position de change comptable nette au 31 décembre 2021 :

(en K€)	2021	2020
JPY	3 175	1 352
KRW	685	732
BRL	365	(39)
HKD	362	1 055
CAD	(300)	(692)
USD	239	(74)
GBP	(220)	(276)
CZK	(209)	(94)

3.2 Risque de taux d'intérêt

3.2.1 Exposition et couverture du risque de taux au 31 décembre 2021

La part de la dette financière du Groupe à taux variable avant couverture est de 96 %.

En mars 2019, le choix a été fait de couvrir le crédit syndiqué à hauteur de 225 M€, par la mise en place swaps de taux à départ différé de deux ans.

Cette couverture contre une hausse du taux d'intérêts s'est activée fin mars 2021. Depuis cette activation, les taux d'intérêts sont remontés mais restent inférieurs au taux de référence de la mise en place de la dette.

Ci-dessous la répartition de la dette à moins d'un an et plus d'un an.

	À moins de 1 an ^(a)	À plus de 1 an	Total
Passifs financiers à taux fixe	(247)	(13 965)	(14 212)
Passifs financiers à taux variable	(33 600)	(285 726)	(319 326)
Actifs financiers à taux fixe	90 500		90 500
Actifs financiers à taux variable	25 228		25 228
Position nette de gestion ^(b)			
• à taux fixe	90 253	(13 965)	76 288
• à taux variable	(8 372)	(285 726)	(294 098)
Hors-bilan ^(c)	—	(225 000)	(225 000)
Position nette après gestion			
• à taux fixe	90 253	(238 965)	(148 712)
• à taux variable	(8 372)	(60 726)	(69 099)

(a) Toutes échéances des actifs et passifs financiers à taux variables et échéances à moins d'un an des actifs et passifs financiers à taux fixes.

(b) Somme des différences (actifs – passifs) à taux fixes et (actifs – passifs) à taux variables.

(c) Swap de taux (reçoivent des taux variables et payent des taux fixes).

3.2.2 Analyse de la sensibilité du résultat financier au risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2021

Plus de 97 % de la dette du Groupe est en euro. En conséquence, la sensibilité calculée dans cette note porte uniquement sur la dette en euro.

Le calcul de la sensibilité est effectué sur le solde de la dette en euro brute non couverte qui représente 27,4 %.

Sur base Euribor 3 mois à -0,572 % au 31 décembre 2021, une hausse de 100 points de base aurait induit une hausse du coût de la dette de l'ordre de 0,4 M€ sur un an ; une baisse 100 points de base n'aurait pas induit une baisse du coût de la dette, les taux de référence étant assujettis à un taux minimum de 0 %.

	Euribor 3M +100 bp	Euribor 3M -100 bp
Dette brute (en K€)		
333 538	333 902	333 538

3.3 Risque de liquidité

En mars 2019, le Groupe a mis en place un crédit syndiqué de 500 M€ pour une durée de cinq ans qui comprend une ligne confirmée de 150 M€ non tirée au 31 décembre 2021.

En fin d'année, le Groupe dispose également de cash disponible à hauteur de 115,7 M€.

NOTE 4 Informations complémentaires (ex-informations sectorielles)

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que toute l'activité du Groupe s'effectue dans une branche d'activité unique, à savoir la recherche, le développement, la fabrication et la vente de produits de contraste pour l'imagerie médicale. En conséquence, le Groupe ne présente pas d'information sectorielle au sens entendu par la norme IFRS 8.

Toutefois, afin d'assurer une lecture fine de son activité, le Groupe présente au sein du présent paragraphe, un détail de son activité par zone géographique. Cette information correspond aux états de reporting internes utilisés par la Direction pour le pilotage du Groupe. Une information complémentaire de chiffre d'affaires par gamme de produits est fournie.

4.1 Informations géographiques

Les informations géographiques sont présentées ci-dessous en fonction de l'analyse des risques et de la rentabilité en deux sous-ensembles, correspondant à l'organisation interne du Groupe et à des développements différents de Guerbet sur ces marchés :

- les principaux marchés européens où le groupe Guerbet a pu construire des relations clients pérennes et une position forte grâce à la présence de ses propres réseaux de visiteurs médicaux ;
- les autres marchés.

L'Europe comprend les pays européens où le Groupe est présent via ses propres réseaux de visiteurs médicaux, à savoir : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Italie, Portugal, Suisse, Turquie, Israël.

La part non affectée du résultat opérationnel correspond aux frais administratifs de siège, aux frais de recherche et développement, et aux frais industriels indirects non imputables aux produits, composantes qui ne peuvent être affectés que de manière arbitraire aux différents secteurs.

2021	Sociétés européennes sur leurs marchés	Autres	Non affecté	Total
Chiffres d'affaires				
Marchés européens	311 067	26 173		337 240
Autres marchés	0	394 831		394 831
Chiffre d'affaires total	311 067	421 004		732 071
Amortissements			(55 945)	(55 945)
Autres charges sans contrepartie de trésorerie			(10 434)	(10 434)
Résultat opérationnel				38 685
RÉSULTAT NET				32 637
Actifs sectoriels	903 485	97 348	—	1 000 833
<i>dont immobilisations</i>	379 975	82 689	—	462 664
Passifs sectoriels hors dettes financières	589 089	78 206	—	667 295
Dettes financières	—	—	333 538	333 538
Investissements sectoriels				
<i>incorporels</i>	11 361	69	—	11 431
<i>corporels</i>	33 570	3 930	—	37 500

2020	Sociétés européennes sur leurs marchés	Autres	Non affecté	Total
Chiffres d'affaires				
Marchés européens	290 293			290 293
Autres marchés	27 758	394 244		422 002
Chiffre d'affaires total	318 051	394 244		712 295
Amortissements			(59 649)	(59 649)
Autres charges sans contrepartie de trésorerie			306	306
Résultat opérationnel				41 346
RÉSULTAT NET				17 714
Actifs sectoriels	878 898	66 808	—	945 706
<i>dont immobilisations</i>	370 763	78 799	—	449 562
Passifs sectoriels hors dettes financières	542 355	50 050	—	592 405
Dettes financières	—	—	353 301	353 301
Investissements sectoriels				
<i>incorporels</i>	19 783	107	—	19 890
<i>corporels</i>	33 155	6 642	—	39 798

4.2 Ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits

Le chiffre d'affaires du groupe Guerbet est décomposé par gamme de produits comme suit :

	2021	2020
Rayons X	57,0 %	55,1 %
IRM	32,0 %	31,9 %
TOTAL IMAGERIE DIAGNOSTIQUE	89,0 %	87,1 %
IMAGERIE INTERVENTIONNELLE	11,0 %	10,3 %
AUTRES	—	2,6 %

Dans cette nouvelle présentation du chiffre d'affaires par gamme de produits, les systèmes d'injection et services ont été répartis entre Rayons X et IRM. Parmi les « Autres » activités, la part présentée ici correspond aux activités arrêtées en 2020 (*Cardinal Health*). Les autres activités poursuivies sont désormais incluses dans Rayons X.

NOTE 5 Immobilisations incorporelles

5.1 Valeurs brutes

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Acquisition	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2021
Marques	9 831	—	—	—	163	9 995
Brevets et technologies	84 206	—	—	—	5 927	90 133
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	11 686	—	—	—	(332)	11 355
Relations commerciales	4 841	—	—	—	277	5 118
Goodwill	39 820	—	—	—	—	39 820
Logiciels	90 609	86	(1 122)	—	7 893	97 466
Incorporels en cours ^(a)	31 915	11 345	—	—	(7 095)	36 165
VALEURS BRUTES	272 907	11 431	(1 122)	—	6 835	290 050

(a) Les augmentations d'immobilisations incorporelles (+11,4 M€) comprennent principalement des investissements informatiques (+6,1 M€) et des coûts de R&D (+3 M€ projet Care Advisor for Prostate et +0,4 M€ projet Liver Care Advisor dans le cadre du partenariat avec IBM Watson ; +0,7 M€ études complémentaires demandées par la FDA – cf note 5.3 ci-après).

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Acquisition	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2020
Marques	10 032	—	—	—	(201)	9 831
Brevets et technologies	90 772	—	—	—	(6 567)	84 206
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	12 122	—	—	—	(436)	11 686
Relations commerciales	5 147	—	—	—	(307)	4 841
Goodwill	39 820	—	—	—	—	39 820
Logiciels	96 687	117	(9 158)	—	2 963	90 609
Incorporels en cours ^(a)	15 327	19 773	—	—	(3 185)	31 915
VALEURS BRUTES	269 907	19 890	(9 158)	0	(7 732)	272 907

(a) Le poste « Incorporels en cours » comprend 15 M€ de coûts capitalisés du projet Liver Care Advisor (outil d'aide au diagnostic du cancer du foie) et 4 M€ de coûts capitalisés du projet Care Advisor for Prostate dans le cadre du partenariat avec IBM Watson, mais également 3,5 M€ de coûts capitalisés pour le projet Geode (microsphères Occlugel) et 3,1 M€ de coûts capitalisés dans le cadre des études complémentaires demandées par la FDA (voir note 5.3 ci-après).

5.2 Amortissements et dépréciations par catégorie d'immobilisations

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Acquisition	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2021
Brevets et technologies	27 675	4 729	—	—	1 572	33 976
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	2 789	719	—	—	(86)	3 422
Relations commerciales	2 426	481	—	—	109	3 016
Logiciels	51 750	10 163	(1 113)	—	219	61 018
TOTAL	84 640	16 092	(1 113)	—	1 814	101 432

	31/12/2019	Dotations	Reprises	Acquisition	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2020
Brevets et technologies	24 195	4 909	—	—	(1 429)	27 675
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	2 127	767	—	—	(105)	2 789
Relations commerciales	2 016	499	—	—	(88)	2 426
Logiciels	51 817	9 782	(8 926)	—	(924)	51 750
TOTAL	80 155	15 957	(8 926)	—	(2 546)	84 640

5.3 Informations complémentaires sur les principales immobilisations incorporelles

Estimations des valeurs recouvrables d'unités génératrices de trésorerie incluant des *Goodwill* ou immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Conformément à l'approche retenue, quatre unités génératrices de trésorerie ont été définies, correspondant à des zones géographiques (EMEA, LATAM, APAC et NAM) en fonction de l'architecture retenue par le management du Groupe quant à l'analyse de sa performance ainsi que dans l'exercice de planification à moyen terme de son activité.

La valeur comptable de chacune des unités génératrices de trésorerie a été déterminée en fonction de clefs d'allocation spécifiques, en particulier sur la base de la destination géographique de la production manufacturière des usines. Conformément à IAS 36, les *Goodwill* ne sont alloués à aucune unité génératrice de trésorerie (ne générant pas de flux cash suffisamment indépendants des autres actifs du Groupe) ; ils sont testés à travers un business plan « consolidé ».

Valeur nette comptable au 31 décembre 2021 (en M€)	Global	EMEA	NAM	APAC	LATAM
<i>Goodwill</i>	39,8	—	—	—	—
Immobilisations incorporelles à durée de vie non définie	9,6	—	2,2	7,4	—
Actifs productifs (manufacturiers)	235,4	85,0	60,7	57,4	32,3
Autres actifs de support	411,8	196,1	93,8	90,3	31,6
TOTAL	696,6	281,1	156,7	155,1	63,8
Taux de croissance à l'infini	2,7 %	2,2 %	2,4 %	3,0 %	4,0 %
Taux d'actualisation	9,5 %	9,2 %	8,6 %	9,7 %	12,2 %

Le taux d'actualisation retenu pour chacune des unités génératrices de trésorerie est déterminé en fonction d'une prime de risque spécifique à la zone géographique concernée. Il en ressort par pondération un taux d'actualisation global de 9,5 % (contre 9,9 % dans le cadre des tests menés au 31 décembre 2020).

Au 31 décembre 2021, les tests de valeur reposent sur des flux de trésorerie actualisés déterminés sur la base des meilleures estimations connues au 31 décembre 2021. Ils sont issus en particulier du Plan Moyen Terme déterminé par le management du Groupe sur un horizon de cinq ans, une dernière année supplémentaire de test (2027 normatif) a été conçue par extrapolation en considérant un niveau d'activité normatif pour chacune des zones. Les principales hypothèses retenues sont présentées ci-après :

Évolution du chiffre d'affaires	Global	EMEA	NAM	APAC	LATAM
2022		-1,4 %	4,1 %	24,2 %	10,1 %
2023	8,2 %	4,9 %	7,3 %	13,1 %	10,2 %
2024	11,8 %	15,8 %	10,0 %	8,9 %	6,9 %
2025	10,5 %	10,4 %	13,3 %	9,5 %	8,6 %
2026	10,4 %	10,3 %	13,9 %	8,9 %	8,6 %

Pour chacune de ces unités génératrices de trésorerie, la valeur actualisée excède la valeur nette comptable. En conséquence aucune dépréciation n'est considérée par la résultante de ces tests au 31 décembre 2021.

En termes de sensibilité, une augmentation d'un point du taux d'actualisation ou d'une diminution du taux de croissance à l'infini retenue n'entraînerait pas la constatation d'une perte de valeur.

De même, une dégradation de 10 % des projections de chiffre d'affaires ou de marge n'entraînerait pas de constatation de perte de valeur.

Capitalisation des études précliniques et cliniques requises par la *Food and Drug Administration* aux États-Unis

En décembre 2017, Guerbet LLC a reçu une demande de la FDA (*Food and Drug Administration*) de réaliser deux études précliniques et une étude clinique pour le Dotarem, produit commercialisé aux États-Unis pour lequel l'agrément a été obtenu en 2013.

Ces études entrent dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMRs) régis par la section 505(o) du FDCA (*Federal Food, Drug and Cosmetic Act*). Elles sont obligatoires, mais le résultat ne remet pas en question la commercialisation des produits sur le marché américain. En effet, selon la FDA, « *the results from completed studies provide additional information that can lead to safety labeling changes, support expanded use of a drug, or alleviate concerns about a potential drug risk* ».

Dans le cadre des règles Groupe et après analyse de la norme IAS 38, les coûts liés aux études précliniques et cliniques, intervenant après obtention d'un agrément, répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation.

Au 31 décembre 2021, 1,7M€ ont été capitalisés pour les études précliniques et 2,1 M€ pour l'étude clinique au titre de la PMR pour le Dotarem.

NOTE 6 Immobilisations corporelles

6.1 Analyse du poste par catégorie

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Mouvements de périmètre	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2021
Terrain	15 758	—	—	—	522	16 280
<i>dont location-financement</i>						
Constructions	209 898	7 813	(6 673)	372	5 371	216 781
<i>dont location-financement</i>						
IFRS 16	30 896	7 808	(4 882)	372	1 742	35 937
Installations techniques, matériels et Outillages	388 847	295	(10 768)	—	25 325	403 699
<i>dont location-financement</i>						
IFRS 16	1 044	258	(83)	—	8	1 226
Autres immobilisations corporelles	86 155	6 975	(5 809)	249	3 248	90 818
<i>dont location-financement</i>						
IFRS 16	9 355	4 268	(3 366)	11	(2)	10 266
Immobilisations en cours	39 547	34 600	—	—	(26 272)	47 875
Valeurs brutes	740 204	49 683	(23 250)	622	8 194	775 453
Amortissements	(478 545)	(39 854)	22 306	(26)	(4 921)	(501 039)
Dépréciation	(365)	—	—	—	(4)	(369)
VALEURS NETTES	261 294	9 829	(944)	596	3 270	274 046

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Mouvements de périmètre	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2020
Terrain	17 346	—	—		(604)	15 758
<i>dont location-financement</i>						
IFRS 16						—
Constructions	218 963	5 537	(6 123)		(1 366)	209 898
<i>dont location-financement</i>						
IFRS 16	31 292	5 522	(3 968)		(1 950)	30 896
Installations techniques, matériels et Outillages	415 487	1 668	(4 878)		(1 898)	388 847
<i>dont location-financement</i>						
IFRS 16	947	446	(329)		(1)	1 044
Autres immobilisations corporelles	93 800	5 094	(9 515)	(557)	(2 666)	86 155
<i>dont location-financement</i>						
IFRS 16	8 034	2 679	(1 181)	—	(177)	9 355
Immobilisations en cours	29 102	33 271	—		(22 243)	39 547
Valeurs brutes	774 698	45 569	(20 516)	(30 768)	(28 778)	740 204
Amortissements	(505 138)	(43 692)	18 083	35 329	16 874	(478 545)
Dépréciations	3 220	—	—	(7 935)	4 350	(365)
VALEURS NETTES	272 779	1 877	(2 433)	(3 374)	(7 555)	261 294

6.2. Ventilation des immobilisations corporelles nettes par zone monétaire

Devises	2021		2020	
	Cours de clôture	Montant	Cours de clôture	Montant
Euro		216 630		210 389
Dollar US	1,13	43 816	1,23	41 490
Real	6,31	4 771	6,37	4 233
Autres devises	N/A	8 829	N/A	5 454
TOTAL		274 046		261 294

6.3. Réévaluations

L'ensemble immobilier à usage de bureaux de Villepinte a été réévalué à sa juste valeur au 1^{er} janvier 2004 par un cabinet d'expertise indépendant. La valeur des bâtiments a été estimée à 11,3 M€. Compte tenu de la valeur comptable nette de ces bâtiments au 1^{er} janvier 2004, soit 3,3 M€, la réévaluation a porté sur 8 M€ dont 6,5 M€ affectés aux constructions et 1,5 M€ au terrain.

Une seconde évaluation a été faite en 2008. La valeur des bâtiments a été estimée à 12,6 M€, ce qui a confirmé l'absence de perte de valeur.

NOTE 7 Actifs financiers non courants

	2021			2020
	Brut	Provision	Net	Net
Dépôts et cautionnements	4 022	—	4 022	3 366
Actifs de réassurance PIDR Allemagne (cf. note 12.2)	6 475	—	6 475	6 169
Prêts au personnel	4 135	—	4 135	2 985
Autres actifs financiers non courants*	10 485	(1 822)	8 663	4 019
TOTAL	25 117	(1 822)	23 295	16 540

* Les autres actifs financiers non courants comprennent :

- l'investissement dans le fonds pour l'innovation Truffle Capital pour 9,1 M€ dont 2 M€ de dépréciation ;
- un portefeuille de 11 880 actions propres destinées à être données aux salariés dans le cadre de la politique mise en place par le Groupe en 2016 pour 0,5 M€.

NOTE 8 Actifs et passifs d'impôts différés

	2020	Mouvements en résultat	Mouvements en capitaux propres	Écarts de conversion et divers	Reclassements	Sortie de périmètre	2021
Actifs d'impôts différés	11 046						19 419
Passifs d'impôts différés	(14 766)						(15 246)
TOTAL	(3 720)	9 481	(1 583)	(4)	—	—	4 173
Dont impôts différés résultant de :							
Activation des déficits fiscaux ^(a)	8 472	4 890	—	606	—	—	13 968
Décalsages temporaires	7 964	(2 372)	(158)	255	—	—	5 689
Retraitement provisions réglementées	(20 406)	1 617	—	—	—	—	(18 789)
Réévaluation des immobilisations corporelles	(6 287)	359	—	(459)	—	—	(6 387)
Différence d'évaluation/ immobilisations incorporelles	(18 836)	1 557	—	(939)	—	—	(18 218)
Retraitement des marges sur stocks	13 422	2 189	—	567	—	—	16 178
Retraitement provisions sur risques filiales	—	306	—	—	—	—	306
Locations-financement/IFRS 16	76	(66)	—	—	—	—	10
Retraitement injecteurs	—	—	—	—	—	—	—
Retraitement instruments financiers	(247)	829	(67)	—	—	—	515
Provision retraite	10 279	275	(1 358)	—	—	—	9 196
Autres	1 843	(102)	—	(35)	—	—	1 706

(a) Activation des déficits fiscaux :

- **USA** : Les perspectives d'évolutions favorables du groupe fiscal américain ont conduit à l'activation des déficits fiscaux existants et non encore activés (47 M\$) pour un montant d'impôt différé actif de 8 M€. Un montant net de 3,4 M€ d'impôt différé a été utilisé au titre du résultat fiscal 2021.
- **France** : Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2021, Guerbet S.A. a opté pour le dispositif dérogatoire de carry back lui ayant permis d'imputer le déficit 2020 sur les bénéfices 2017 à 2019 pour 25 M€ et ainsi bénéficier d'une créance d'impôt de 6,3 M€. Par ailleurs, le groupe d'intégration fiscale a dégagé un bénéfice fiscal 2021 ayant permis de consommer des déficits reportables pour 14,7 M€. Le groupe fiscal français dispose d'un report déficitaire résiduel de 1,6 M€ au 31 décembre 2021 pour lequel un impôt différé actif a été reconnu pour 0,4 M€.
- **Accurate** : 1,3 M€ d'impôt différé actif a été reconnu au titre du déficit fiscal 2021 portant le solde total des impôts différés actifs sur déficits reportables de l'entité à 4,1 M€.

Déficits reportables et effets d'impôts (en K€)	31/12/2021	
	Déficits activés (base)	Déficits activés (impôt)
USA	34 950	8 105
France	1 541	398
Accurate	17 840	4 103
Medex	3 184	838
Guerbet Produtos Radiologicos (Brésil)	850	289
Autres déficits	1 356	235
TOTAL	59 722	13 968

	2019	Mouvements en résultat	Mouvements en capitaux propres	Écarts de conversion et divers	Reclassements	Sortie de périmètre	2020
Actifs d'impôts différés	15 171						11 046
Passifs d'impôts différés	(21 877)						(14 766)
TOTAL	(6 706)	2 058	966	(318)	—	280	(3 720)
Dont impôts différés résultant de :							
Activation des déficits fiscaux ^(a)	5 978	2 564	—	(70)	—	—	8 472
Décalsages temporaires	8 802	(443)	259	(654)	—	—	7 964
Retraitement provisions réglementées	(22 499)	2 093	—	—	—	—	(20 406)
Réévaluation des immobilisations corporelles	(6 917)	226	—	124	—	280	(6 287)
Différence d'évaluation/ immobilisations incorporelles	(21 338)	1 264	—	1 238	—	—	(18 836)
Retraitement des marges sur stocks	19 223	(4 765)	—	(1 036)	—	—	13 422
Retraitement provisions sur risques filiales	—	—	—	—	—	—	—
Locations-financement/IFRS 16	201	(108)	—	(17)	—	—	76
Retraitement injecteurs	—	—	—	—	—	—	—
Retraitement instruments financiers	(376)	135	2	(8)	—	—	(247)
Provision retraite	9 030	544	705	—	—	—	10 279
Autres	1 190	547	—	106	—	—	1 843

[a] Déficits activés : le Groupe s'appuie sur les prévisions de résultats macro et micro-économiques des entités pour réaliser l'activation des déficits reportables. Les trois principales sources de déficits reportables sont (en impôts et non en base) : la France 1,1 M€, Accurate 2,5 M€ et les États-Unis 3,3 M€. Pour ces derniers, les montants d'activation s'appuient sur des projections locales du Groupe fiscal américain. Concernant la France, les montants d'activation s'appuient sur les règles de limitation des reports déficitaires en vigueur (limitation annuelle d'un million d'euros).

Déficits ordinaires n'ayant pas fait l'objet d'une activation : ils représentent un impôt total de 20,3 M€ au titre des déficits fiscaux. Ils concernent essentiellement les sociétés Guerbet America pour 8 M€ et Guerbet S.A. pour 9,6 M€. Le périmètre d'intégration fiscale française a dégagé en 2020 un déficit fiscal de 39,7 M€, incluant une moins-value fiscale de 29,2 M€ au titre de la cession des titres Liebel-Flarsheim Canada. Le calendrier d'utilisation de ces déficits reportables n'est pas déterminé de manière suffisamment précise en raison des évolutions à venir de la politique du Groupe en matière de prix de transfert pour refléter l'évolution de l'organisation industrielle et commerciale du Groupe. De ce fait, l'activation des déficits reportables du périmètre d'intégration fiscale française a été plafonnée sur la base du plafond fiscal d'emploi à 100 % des reports déficitaires soit 1 M€ par an. Par ailleurs, cette activation a été réalisée sur un horizon de 3 ans en application de la politique générale du Groupe.

NOTE 9 Stocks

	2021	2020
Matières premières et pièces détachées	51 410	46 112
Produits finis, intermédiaires, encours et Marchandises	173 017	178 644
Valeur brute	224 427	224 756
Provisions	(22 475)	(20 168)
VALEURS NETTES	201 952	204 588

NOTE 10 Clients et comptes rattachés

	2021	2020
Valeur brute	123 222	115 530
Provisions	(4 447)	(4 492)
VALEUR NETTE	118 775	111 038

NOTE 11 Capitaux propres

11.1 Évolution du nombre d'actions de la société-mère

Au 31 décembre 2020, le capital de la société-mère était constitué de 12 602 674 actions de 1 € de nominal.

Les actions de la société Guerbet ont évolué comme suit :

	2021
Nombre d'actions au début de l'exercice	12 602 674
Création d'actions par levée de stock-options	38 441
NOMBRE D' ACTIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	12 641 115

11.2 Détail des capitaux propres

	2021	2020
Capital social	12 641	12 603
Primes d'émission, de fusion et de conversion d'obligations convertibles	11 774	11 220
Réserves légales	1 260	1 260
Réserves consolidées	294 541	260 358
Report à nouveau	100 187	121 700
Résultat consolidé	32 637	17 714
Écarts de conversion	(47 948)	(60 550)
TOTAL	405 092	364 305

NOTE 12 Provisions

12.1 Mouvements

	2020	Dotation	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Écarts de conversion et reclassements	Variation des hypothèses actuarielles	2021
Non courantes	40 289	4 868	(1 600)	(115)	67	(1 521)	41 988
Dont avantages différés du personnel (note 12.2)	38 148	2 811	(1 600)	(115)	(23)	(1 521)	37 700
Courantes							
Litiges fiscaux	213	486	—	—	8	—	706
Litiges commerciaux	1 143	2 519	—	(222)	64	—	3 504
Provisions liées au personnel	1 278	15	(29)	(77)	—	—	1 187
Obligations diverses ^(a)	1 721	2 487	(16)	—	184	—	4 376
Total Provisions courantes	4 355	5 507	(45)	(299)	255	—	9 774
TOTAL PROVISIONS	44 644	10 375	(1 645)	(414)	322	(1 521)	51 762

(a) Dont provision pour restructuration aux USA pour un montant de 2,3 M€. Les provisions non courantes intègrent également un montant de 2,1 M€ au titre de cette restructuration.

	2019	Dotation	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Écarts de conversion et reclassements	Variation des hypothèses actuarielles	Incidence décision IFRIC avril 2021 IAS 19	2020
Non courantes	39 303	1 026	(47)	(12)	(18)	2 960		40 289
Dont avantages différés du personnel (note 12.2)	37 202	987	(47)	(12)	(18)	2 960	(2 923)	38 148
Courantes								
Litiges fiscaux	220	—	—	—	(7)	—		213
Litiges commerciaux	1 261	127	—	(245)	—	—		1 143
Provisions liées au personnel	721	854	(20)	(277)	—	—		1 278
Obligations diverses	1 920	403	(364)	(66)	(172)	—		1 721
Total Provisions courantes	4 122	1 384	(384)	(588)	(179)	—		4 355
TOTAL PROVISIONS	43 425	2 410	(431)	(600)	(197)	2 960	(2 923)	44 644

12.2 Avantages différés du personnel

a) Description

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages postérieurs à l'emploi sous forme :

- d'indemnités de départ en retraite ou fin de carrière (France, Italie, Autriche, Corée, Japon, Turquie, Irlande) ;
- de compléments de retraite à prestations définies (Allemagne) ou de prépensions de 58 à 60 ans (Belgique).

Ces engagements sont provisionnés.

b) Évaluation et comptabilisation

Le Groupe n'accorde pas de régime couvrant les dépenses médicales de ses anciens salariés.

Les engagements relatifs aux compléments de retraite à verser aux salariés allemands, sont couverts par des actifs financiers correspondant à des fonds investis auprès de tiers (actifs du régime). L'intégralité des placements est effectuée auprès de compagnies d'assurance, jugées sans risque. Ces actifs sont évalués chaque année, à une fréquence suffisante pour que les montants comptabilisés ne diffèrent pas de façon significative des actifs et passifs à terminaison. Ils sont évalués à 6,5 M€ au 31 décembre 2021, dont 1 M€ d'actifs de couverture (hors actifs de réassurance). Les primes versées dans le cadre de régimes de retraite à cotisations définies sont prises en charge sur l'exercice.

Les obligations du Groupe sont calculées en utilisant les hypothèses en vigueur dans les pays concernés.

Les écarts actuariels sont portés directement en capitaux propres ainsi que l'autorise la norme IAS 19 révisée.

c) Hypothèses actuarielles retenues pour la France et l'Allemagne représentant 98 % des provisions et 100 % des actifs de régime

	France		Allemagne	
	2021	2020	2021	2020
Taux d'actualisation (C)	1,00 %	75,00 %	130,00 %	1,10 %
Rendement moyen attendu des actifs du régime	N/A	N/A	N/A	N/A
Évolution des salaires	2,50 %	2,50 %	2,30 %	2,30 %
Taux de révision moyen des rentes	N/A	N/A	2 %	1,50 %
Hypothèses de mortalité	T	T	T	T
Taux de rotation du personnel	S	S	S	S
Âge de départ en retraite	E	E	65	65
Taux des charges sociales	V	V	V	V

C = Courbe Mercer Yield (MYC).

E = Âge de départ estimé sur la base d'un âge moyen de début de carrière par catégorie de salarié et des annuités requises par la réglementation.

S = Tables de taux établies à partir de statistiques et selon les axes d'analyse tels que le statut et l'âge du salarié, selon leur pertinence.

T = Les tables retenues pour la France métropolitaine sont les tables TH 00-02 décalée et TF 00-02 décalée et pour l'Allemagne la table du Dr. Klaus Heubeck (R 2018 G).

V = Variable en fonction du taux de charges sociales de l'entité concernée.

Les informations suivantes ne sont pas fournies en détail (N/A) :

- les rendements moyens attendus des actifs du régime pour les sociétés françaises, car les régimes français ne comportent pas d'actifs ;
- les taux de révision moyens des rentes car les régimes français correspondent à des indemnités de départ en retraite et non à des rentes ;
- les taux de croissance moyen des dépenses médicales, car dans aucune société les régimes ne couvrent les dépenses médicales.

Engagements au Bilan	2021	2020
Valeur actualisée des engagements	38 745	42 659
Juste valeur des actifs des régimes	(1 045)	(1 062)
Solde des engagements	37 700	41 597
Montants comptabilisés au bilan		
Provisions pour avantages différés du personnel	37 700	41 597
Actifs financiers (comptables) non courants	—	—
SOLDE NET DU BILAN : PASSIF (ACTIF) NET	37 700	41 597

Charges au Compte de Résultat	2021	2020
Coûts des services de l'année	2 675	2 313
Coûts financiers	328	458
Autres impacts dont écarts actuariels	(3)	(2)
TOTAL NET DES CHARGES DES RÉGIMES	3 000	2 770

Variation des engagements sur l'exercice	2021	2020
Engagements en début de période	41 697	37 202
Coûts des services de l'année	2 675	2 313
Coûts financiers	328	458
Autres impacts dont écarts actuariels	(3)	(2)
Versements employeur aux actifs de financement	(25)	(26)
Prestations versées	(1 952)	(1 404)
Gains et pertes actuariels	(1 521)	2 963
Impact changement de méthode	(3 449)	
Écarts de conversion en devises étrangères	(23)	(19)
Autres	(27)	212
ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE	37 700	41 697

d) Analyse de la sensibilité des hypothèses actuarielles

Une variation à la hausse du taux d'actualisation de 50 points de base augmenterait la valeur actualisée des engagements de +2 476 K€, soit +6,50 %. Une variation à la baisse de 50 points de base diminuerait les engagements de -2 270 K€, soit -5,96 %.

12.3 Passifs éventuels

En l'absence d'éléments suffisants confirmant l'atteinte des seuils de déclenchement du paiement d'un bonus complémentaire potentiel de 10,2 M€ à horizon post 2030 tel que prévu dans l'avenant au contrat OSEO, ce bonus est considéré comme un passif éventuel selon IAS 37.

NOTE 13 Fournisseurs et comptes rattachés

	2021	2020
Fournisseurs et comptes rattachés	81 020	64 413
TOTAL	81 020	64 413

NOTE 14 Autres produits de l'activité

	2021	2020
Production vendue de services	3 840	4 375
Subvention d'exploitation	1 101	1 022
TOTAL	4 941	5 397

NOTE 15 Charges de personnel

15.1 Détail des charges de personnel

	2021	2020
Salaires et traitements	(179 100)	(181 960)
Charges sociales	(53 098)	(53 724)
Participation des salariés	(591)	(817)
TOTAL	(232 789)	(236 500)

La baisse du poste (salaires et traitements) est principalement due à la cession du Canada.

15.2 Principales caractéristiques et paramètres d'évaluation de l'avantage consenti par le Groupe au titre de paiement fondé sur actions – plan d'options de souscription d'actions

Des plans d'option de souscription d'actions avaient été mis en place par le Groupe en 2011 et 2012. Au 1^{er} janvier 2021, il restait 62 870 options restantes à lever. Au cours de l'exercice 2021, 38 441 options ont été levées. 24 429 options restantes ont été annulées.

L'ensemble des plans a pris fin au 31 décembre 2021. Aucune incidence future n'est à retenir sur le résultat dilué par action.

15.3 Plan d'attribution d'actions gratuites

Faisant suite à la mise en place du Plan 2 d'attribution d'actions gratuites en 2016 et terminé en 2018, le Conseil d'administration a, en date du 26 mars 2019, arrêté un troisième plan d'attribution d'actions destiné à certains salariés et dirigeants de Guerbet et de ses filiales françaises et étrangères.

Le Conseil d'administration a, en date du 21 mars 2021, arrêté un quatrième plan d'attribution d'actions destiné à certains salariés et dirigeants de Guerbet et de ses filiales françaises et étrangères.

Les hypothèses retenues pour les plans d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2021 sont décrites ci-après :

	Plan 3	Plan 4
Date d'octroi	07/01/2019	01/05/2021
Date d'acquisition	07/01/2022	01/05/2021
Durée d'acquisition	3 ans	3 ans
Cours à la date d'octroi	47,70	33,70
Taux de dividendes anticipés	1,37 %	1,28 %
Taux sans risque	(0,64 %)	(0,59 %)
Volatilité	36 %	36 %
Taux de turnover	2,06 %	2,06 %
Probabilité de réalisation des conditions de performance	Selon le modèle Monte-Carlo	Selon le modèle Monte Carlo

Il reste 30 900 actions gratuites en cours d'attributions au 31 décembre 2021 au titre du plan 3 encore en vigueur, détaillé comme suit :

Type de plan	Nombre d'instruments initialement attribués	Nombre d'instruments définitivement attribués	Date d'attribution	Fin période d'acquisition (sous condition de présence)	Période d'acquisition en années	Engagement par plan
AGAP (régime 3)	47 550		2019	2022	3	1 141 K€
Nombre d'actions vivantes au 31/12/2021	30 900					
AGAP (régime 4)	48 060		2021	2024	3	1 620 K€
Nombre d'actions vivantes au 31/12/2021	48 060					

L'engagement total, depuis le premier plan d'attribution d'action (datant du 28 septembre 2016), a été évalué au moyen du modèle Monte-Carlo avec la formule de Black & Scholes.

En application de ces plans il a été comptabilisé une charge de 610 K€ en contrepartie des capitaux propres.

15.4 Effectif moyen pendant l'exercice

	2021	2020
Europe	1 665	1 650
Amérique	788	901
Asie	231	210
TOTAL	2 684	2 761

15.5 Répartition géographique de l'effectif instantané au 31 décembre

	2021	2020
Europe	1 688	1 660
Amérique	801	756
Asie	241	219
TOTAL	2 730	2 635

NOTE 16 Charges externes

	2021	2020
Sous-traitance industrielle	(18 208)	(28 752)
Matières et fournitures non stockées	(25 587)	(24 779)
Locations et charges locatives	(8 303)	(7 631)
Entretien et réparations	(20 603)	(20 708)
Assurances	(5 264)	(4 469)
Études et recherches	(14 684)	(19 480)
Personnel extérieur	(4 076)	(3 955)
Commissions et Honoraires	(41 380)	(34 636)
Publicité et relations extérieures	(6 283)	(8 485)
Transports	(18 819)	(16 383)
Déplacements, missions et réceptions	(4 751)	(4 812)
Frais postaux et de Télécommunication	(2 094)	(2 714)
Congrès et séminaires	(5 884)	(5 098)
Frais d'inscription	(5 456)	(6 939)
Autres charges diverses	(14 173)	(15 136)
TOTAL	(195 565)	(203 975)

NOTE 17 Impôts et taxes

	2021	2020
Taxes sur rémunérations	(1 726)	(1 731)
Contribution Économique Territoriale (France)	(2 477)	(4 077)
Taxe Inami (Belgique)	(885)	(800)
Autres impôts et taxes	(10 848)	(9 244)
TOTAL	(15 936)	(15 852)

NOTE 18 Dotations aux amortissements

	2021	2020
Sur Immobilisations incorporelles	(16 092)	(15 957)
Sur Immobilisations corporelles	(39 854)	(43 692)
TOTAL	(55 945)	(59 649)

NOTE 19 Autres produits et charges d'exploitation

	2021	2020
Redevance versées	(1 910)	(629)
Crédit d'impôt recherche	5 166	7 545
Résultat sur cession des immobilisations	(738)	(928)
Autres produits et charges divers	(1 720)	(112)
TOTAL	799	5 876

NOTE 20 Coût de l'endettement financier brut

	2021	2020
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	(237)	(292)
Intérêts des emprunts et concours bancaires	(5 105)	(4 562)
Swaps d'intérêts	2 100	(2 386)
TOTAL	(3 243)	(7 239)

NOTE 21 Impôt sur les bénéfices

21.1 Détail de la charge d'impôt

	2021	2020
Impôt courant	(5 817)	(6 065)
Impôt différé	9 481	2 058
TOTAL	3 664	(4 008)

21.2 Analyse de la charge d'impôt

	2021	2020 ^(b)
Résultat avant impôt	28 973	22 248
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante ^(a)	(8 176)	(6 955)
Impact des différences de taux d'imposition	1 779	4 567
Impact des charges définitivement non déductibles ou non imposables ^(c)	(2 892)	5 482
Impact des crédits d'impôts	1 255	2 707
Impact des impôts différés sur déficits et divers ^(d)	11 698	(9 810)
TOTAL	3 664	(4 008)
TAUX D'IMPÔTS EFFECTIF (%)	(12,65 %)	18,01 %

(a) Taux d'imposition

(b) Inclut l'impact de la décision définitive de l'IFRIC d'avril 2021 sur les engagements de retraite, comme décrit dans le paragraphe 6.1.2.1 b) des notes annexes.

(c) 2020 : L'impact des charges définitivement non déductibles/imposables comprend l'effet de retraitement de la plus-value consolidée non taxée au titre de la cession du Canada pour 7,5 M€. Sans cette opération, les charges définitivement non déductibles/imposables se sont élevées à -2,5 M€.

(d) 2021 :

- USA : Les perspectives d'évolutions favorables du groupe fiscal américain ont conduit à l'activation des déficits fiscaux existants et non encore activés (47 M\$) pour un montant d'impôt différé actif de 8 M€. Un montant net de 3,4 M€ d'impôt différé a été utilisé au titre du résultat fiscal 2021.
- France : Dans le cadre de la loi de finance rectificative pour 2021, Guerbet S.A. a opté pour le dispositif dérogatoire de carry back lui ayant permis d'imputer le déficit 2020 sur les bénéfices 2017 à 2019 pour 25 M€ et ainsi bénéficier d'une créance d'impôt de 6,3 M€. Par ailleurs, le groupe d'intégration a dégagé un bénéfice fiscal 2021 ayant permis de consommer des déficits reportables pour 14,7 M€. Le groupe fiscal français dispose d'un report déficitaire résiduel de 1,6 M€ au 31 décembre 2021 pour lequel un impôt différé actif a été reconnu pour 0,4 M€.
- Accurate : 1,3 M€ d'impôt différé actif a été reconnu au titre du déficit fiscal 2021 portant le solde des impôts différés actifs sur déficits reportables de l'entité à 4,1 M€.

NOTE 22 Frais de recherche et développement

Les montants ci-dessous sont comptabilisés en charges :

	2021	2020
Frais directs	56 119	64 674
Frais indirects	8 878	6 746
EFFORT GLOBAL DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	64 997	71 420

La définition du périmètre de la R&D et la méthode d'allocation des frais indirects incluent les achats consommés de matières, les charges externes, les charges de personnel et les dotations aux amortissements.

L'augmentation des frais indirects est principalement liée à des dépréciations d'injecteurs utilisés dans le cadre de formations médicales.

NOTE 23 Subventions publiques

Les subventions suivantes ont été comptabilisées au compte de résultat :

Rubrique comptable	Nature	2021	2020
Autres produits de l'activité	Aide à l'innovation	416	329
Autres produits de l'activité	Aides à l'emploi	550	85
TOTAL		966	414

NOTE 24 Informations sur les opérations de stock-options

Le personnel de Guerbet et de ses filiales a bénéficié, jusqu'au 17 octobre 2021, d'options de souscription d'actions. Un total de 24 429 actions a été annulé au terme de cette date.

ÉTAT DE SYNTHÈSE DES PLANS D'OPTIONS

Date d'attribution	Plan du 17/10/2011	Plan du 23/11/2011	Plan du 20/02/2012
Date de disponibilité fiscale	17/10/2015	23/11/2015	20/02/2016
Date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution d'options	17/10/2015	23/11/2015	20/02/2016
Nombre d'options attribuées	530 840	48 000	6 800
Prix de souscription ou d'achat	15,40 €	16,08 €	15,38 €
Date d'expiration du plan	16/10/2021	22/11/2021	20/02/2022
Nombre d'options levées depuis l'autorisation des levées le 17/10/2015	380 931	48 000	3 800
Nombre d'options levées en 2021	38 441	—	—
Nombre d'options annulées depuis l'autorisation des levées le 17/10/2015	149 909	—	3 000
NOMBRE D'OPTIONS RESTANTES	—	—	—

NOTE 25 Informations relatives aux parties liées

25.1 Relations avec les sociétés non consolidées

Toutes les sociétés significatives du Groupe sont consolidées par intégration globale à 100 %. Les transactions entre ces sociétés sont éliminées. L'impact total des entités non consolidées n'est pas significatif.

25.2 Rémunérations et avantages consentis par le Groupe aux principaux dirigeants

Les principaux dirigeants constituent le Comité exécutif. Ils ont perçu les rémunérations et bénéficié des avantages suivants en milliers d'euros :

	2021	2020
Avantages à court terme	3 185	2 774
Part fixe des rémunérations brutes totales (hors avantages en nature)	2 242	2 062
Part variable des rémunérations ^(a)	912	681
Avantages en nature	31	31
Avantages postérieurs à l'emploi	733	878
dont cotisations de retraite supplémentaire par capitalisation	118	93
dont provision pour indemnités de départ en retraite	615	785
Autres avantages à long terme	Néant	Néant
Indemnités de fin de contrat de travail	Néant	253
Paiement en actions	—	181

(a) La part variable dépend pour chacun de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs individuels au cours de l'année précédente. Elle est modulée en fonction de la performance de Guerbet ou du Groupe, au cours de cette même année, et est calculée sur la base du salaire de décembre 2021.

Les membres du Conseil d'administration ont perçu 292 800 € au cours de l'année 2021 représentant la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2020.

NOTE 26 Engagements hors bilan

Engagements donnés	2021	2020
Avals et cautions et autres engagements donnés aux tiers pour le compte des entreprises liées	11 383	6 903
Avals et cautions donnés aux tiers et autres engagements ^(a)	5 250	20 620
TOTAL	16 633	27 523

(a) Au 31 décembre 2021, Guerbet a un engagement de souscription dans le fonds commun de placement dans l'innovation – Truffle Capital – pour un montant maximal de 15 M€, dont 9,8 M€ déjà versés.

Engagements reçus	2021	2020
Avals et cautions et autres engagements reçus des tiers pour le compte des entreprises liées	—	—
Avals et cautions reçus des tiers et autres engagements ^(a)	152 928	212 957
TOTAL	152 928	212 957

(a) Le 27 mars 2019, Guerbet a souscrit auprès de BNP Paribas une « Revolving Facility » de 150 M€ non tirée au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de demandes de la FDA aux États-Unis de réaliser diverses études précliniques et/ou cliniques réglementaires pour des produits de contraste déjà mis sur le marché (Post Marketing Requirements), Guerbet a signé des

contrats de collaboration avec d'autres acteurs du secteur des produits de contraste pour le partage financier et l'organisation des études. Les engagements financiers du Groupe à ce titre s'élèvent à 9,8 M€ pour la période 2022-2028.

NOTE 27 Résultats par action et résultats dilués par action

	2021	2020
Résultat net consolidé part du groupe	32 637	17 714
Nombre moyen pondéré d'actions de l'exercice	12 616 390	12 599 494
RÉSULTAT NET PAR ACTION	2,59	1,41

PRÉSENTATION RÉTROSPECTIVE DU NOMBRE D'ACTIONS (IAS 33.64)

	2021	2020
Résultat net consolidé part du groupe	32 637	17 714
Résultat net consolidé après dilution	32 637	17 714
Nombre d'actions actuelles	12 641 115	12 665 544
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION	2,58	1,40

NOTE 28 Événements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas connaissance d'événements majeurs postérieurs à la clôture susceptibles d'affecter la lecture des comptes au 31 décembre 2021.

Nous n'avons également pas identifié d'exposition du Groupe à la situation en Ukraine et en Russie.

NOTE 29 Affectation du résultat 2021

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 lors de sa séance du 23 mars 2022. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'administration proposera de distribuer un dividende brut de 0,85 € par action. Le montant total des dividendes à distribuer s'élèvera à 10,7 M€.

NOTE 30 Honoraires des Commissaires aux comptes

2021	Deloitte & Associés				Crowe HAF			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	175	28 %	—	— %	162	22 %	—	— %
• Filiales intégrées globalement	36	6 %	374	61 %	112	15 %	351	47 %
Sous-total	212	34 %	374	61 %	274	37 %	351	47 %
Services autres que la certification des comptes								
• Émetteur (travaux RSE)	22	4 %	—	— %	—	— %	—	— %
• Filiales intégrées globalement	—	— %	8	1 %	9	1 %	114	15 %
Sous-total	22	4 %	8	1 %	9	1 %	114	15 %
TOTAL	234	38 %	382	62 %	283	38 %	465	62 %

2020	Deloitte & Associés				Crowe HAF			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	194	31 %	—	— %	168	27 %	—	— %
• Filiales intégrées globalement	38	6 %	356	58 %	109	17 %	357	56 %
Sous-total	232	38 %	356	58 %	277	44 %	357	56 %
Services autres que la certification des comptes								
• Émetteur (travaux RSE)	22	4 %	—	— %	—	— %	—	— %
• Filiales intégrées globalement	—	— %	8	1 %	—	— %	—	— %
Sous-total	22	4 %	8	1 %	—	— %	—	— %
TOTAL	254	41 %	364	59 %	277	44 %	357	56 %

NOTE 31 Liste des sociétés consolidées

N° Siren	Société	Siège	2021 % d'intérêt % de contrôle	2020 % d'intérêt % de contrôle
308491521	Guerbet	France	Société mère	Société mère
308412434	Simafex	France	100 %	100 %
340598978	Medex	France	100 %	100 %
789526555	Guerbet France	France	100 %	100 %
	A. Martins & Fernandes SARL	Portugal	100 %	100 %
	Guerbet Laboratories Ltd	Grande-Bretagne	100 %	100 %
	SA Guerbet NV	Belgique	100 %	100 %
	Guerbet Nederland BV	Pays-Bas	100 %	100 %
	Guerbet SpA	Italie	100 %	100 %
	Laboratorios Farmaceuticos Guerbet S.A.U.	Espagne	100 %	100 %
	Guerbet AG	Suisse	100 %	100 %
	Guerbet Ilac Tibbi Malzeme A.S	Turquie	100 %	100 %
	Guerbet Luxembourg SARL ^(a)	Luxembourg	100 %	100 %
	Lieble-Flarsheim Ireland Ltd	Irlande	100 %	100 %
	Guerbet Argentina Ltd	Grande-Bretagne	100 %	100 %
	Guerbet Czech Rep. s.r.o	République tchèque	100 %	100 %
	Accurate Medical Therapeutics Ltd	Israël	100 %	100 %
	Guerbet Austria G.m.b.H	Autriche	100 %	100 %
	Guerbet Ireland Unlimited Co.	Irlande	100 %	100 %
	Guerbet Imaging Switzerland AG	Suisse	100 %	100 %
	Guerbet Poland Sp. Z.o.o.	Pologne	100 %	100 %
	Guerbet Sweden AB	Suède	100 %	100 %
	Guerbet G.m.b.H	Allemagne	100 %	100 %
	Guerbet South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	100 %	100 %

N° Siren	Société	Siège	2021 % d'intérêt % de contrôle	2020 % d'intérêt % de contrôle
	Guerbet Asia Pacific Ltd	Hong Kong	100 %	100 %
	Guerbet India Private Ltd	Inde	100 %	100 %
	Guerbet Japan K.K.	Japon	100 %	100 %
	Guerbet Medical Consulting (Shanghai) Co. Ltd	Chine	100 %	100 %
	Guerbet Korea Ltd	Corée	100 %	100 %
	Guerbet Taiwan Co. Ltd	Taiwan, province de Chine	100 %	100 %
	Imaging Solutions Korea Ltd	Corée	100 %	100 %
	Guerbet Pharmaceuticals Whenzhou Co. Ltd ^(b)	Chine	100 %	100 %
	Gerbet LLC	États-Unis	100 %	100 %
	Liebel-Flarsheim Company LLC	États-Unis	100 %	100 %
	Guerbet Caribbean, Inc. (Puerto Rico branch)	Porto Rico	100 %	100 %
	Guerbet Caribbean, Inc.	États-Unis	100 %	100 %
	Guerbet America	États-Unis	100 %	100 %
	Guerbet Produtos Radiologicos Ltda	Brésil	100 %	100 %
	Guerbet Argentina Ltd (branch)	Argentine	100 %	100 %
	Guerbet Imagem Do Brasil Ltda	Brésil	100 %	100 %
	Guerbet Chile Ltda	Chili	100 %	100 %
	Guerbet Mexicana S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %
	Guerbet Colombia SAS	Colombie	100 %	100 %
	Guerbet Panama S.A.	Panama	100 %	100 %
	Operadora De Insumos Para La Salud Guerbet, S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %
	Guerbet Imaging Panama S.A.	Panama	100 %	100 %
	Gestion Especializada Loro S.A. de C.V. ^(b)	Mexique	100 %	100 %
	Guerbet Australia Pty Ltd	Australie	100 %	100 %

(a) Guerbet Luxembourg SARL absorbée par Guerbet (société-mère) en octobre 2021.

(b) Nouvelles sociétés.

6.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société Guerbet S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Guerbet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 6.1.2.1.b) et 12 de l'annexe des comptes consolidés qui décrivent le changement de méthode comptable et son impact résultant de la première application de la décision définitive de l'IFRS IC d'avril 2021 sur l'attribution des avantages des salariés partant à la retraite aux périodes de service (IAS 19, Avantages du personnel).

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des actifs incorporels à durée de vie indéterminée et des goodwill – tests de perte de valeur

Paragraphe j) des règles et méthodes comptables et note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe a effectué par le passé des opérations d'acquisition et de croissance externe, et a reconnu à l'issue du processus d'allocation des prix d'acquisition, des goodwill, des actifs manufacturiers et des actifs incorporels, notamment liés à la propriété intellectuelle.

Ces goodwill correspondant à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs sont testés à travers un business plan consolidé. Les autres actifs sont alloués aux quatre groupes d'unité génératrices de trésorerie (UGT), définies en fonction des zones géographiques d'implantation du Groupe, comme indiqué à la note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable des goodwill et des actifs à durée de vie indéterminée, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant de 49,4 millions d'euros, dont 39,8 millions d'euros de goodwill, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas d'indice de perte de valeur.

Les modalités des tests de perte de valeur mis en œuvre, ainsi que les principales hypothèses retenues sont décrites en note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés. La valeur recouvrable a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus des groupes d'actifs composant les quatre UGT.

L'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur caractère significatif au regard du bilan consolidé et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour déterminer les hypothèses utilisées pour réaliser les tests de dépréciation, s'agissant notamment des hypothèses de constructions budgétaires du Plan Moyen Terme, du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Notre réponse

Nous avons vérifié la conformité de la méthodologie et du modèle de calcul appliqué par le Groupe avec les normes comptables en vigueur, nous appuyant en cela sur nos spécialistes en évaluation.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et nous avons ainsi notamment :

- vérifié l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des groupes d'UGT et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été établies pour estimer la valeur d'utilité ;
- vérifié la conformité des projections de flux de trésorerie avec le Plan à Moyen Terme 2022-2026 (« PMT ») établi par la Direction, telles qu'elles ont été présentées et approuvées par le Conseil d'administration du 22 septembre 2021 dans le cadre du processus d'approbation du PMT ;
- procédé à l'analyse critique de la vraisemblance et de la cohérence des principales hypothèses retenues dans la construction du PMT au regard des réalisations historiques ;
- apprécié les taux d'actualisation retenus par la Direction, en les comparant à notre propre estimation de ces taux, établis avec l'aide de nos spécialistes en évaluation et par analyse des différents paramètres constitutifs à appliquer ;
- vérifié les calculs et l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés ;
- examiné les informations données dans la note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés, notamment en ce qui concerne les hypothèses clés et les analyses de sensibilité réalisées.

Recouvrabilité des impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables

Paragraphe x) des règles et méthodes comptables, note 8 et note 21.2 de l'annexe des comptes consolidés

Risque identifié

Les impôts différés actifs nets relatifs aux déficits fiscaux reportables figurent au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant de 14,0 millions d'euros, dont respectivement 8,1 et 4,1 millions d'euros concernant les déficits fiscaux reportables du groupe d'intégration fiscale américain et de la société Accurate.

Ces actifs correspondent à l'économie d'impôt attendue de l'utilisation future de ces déficits reportables par imputation sur des profits fiscaux futurs pour lesquels le Groupe a établi des projections de résultats mettant en évidence la réalisation de ces économies.

Les règles fiscales françaises et étrangères régissant les politiques de prix de transfert et l'utilisation future des reports fiscaux déficitaires, peuvent évoluer dans le temps et sont différentes d'un pays à l'autre. L'implantation industrielle et commerciale du Groupe à l'échelon mondial tend à complexifier l'analyse. Par ailleurs, le caractère recouvrable des pertes fiscales activées repose sur la capacité des filiales à atteindre les objectifs définis dans le Plan à Moyen Terme (PMT).

Nous avons donc considéré la recouvrabilité des impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables comme un point clé de l'audit, compte tenu des risques liés aux spécificités fiscales locales et de l'importance du jugement exercé par la Direction dans l'établissement des projections de résultats par périmètre fiscal visant à s'assurer qu'elles permettront d'imputer les déficits fiscaux reportables, en application des hypothèses du Plan à Moyen-Terme.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour estimer le niveau des résultats fiscaux futurs permettant l'utilisation des déficits fiscaux reportables dans un avenir proche.

Nous avons procédé à l'analyse des calculs d'impôts différés pour les entités les plus significatives. À ce titre, nos travaux ont notamment consisté à :

- vérifier la réalité des déficits fiscaux disponibles et leurs modalités d'utilisation ;
- apprécier la capacité des périmètres fiscaux à réaliser des profits taxables futurs, en application des projections du Plan à Moyen-Terme (PMT).

Nos travaux ont été menés avec l'aide de nos experts fiscalistes le cas échéant, et nous avons également vérifié que les informations qui figurent dans les notes 8 et 21.2 de l'annexe des comptes consolidés sont présentées de manière adéquate et exhaustive.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Guerbet par l'Assemblée générale du 21 mai 1987 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 23 mai 2008 pour le cabinet Crowe HAF.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 35^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Crowe HAF dans la 14^e année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 29 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

Crowe HAF

Membre de Crowe Global
Marc de Prémare David Kharoubi

Deloitte & Associés

Jean-François Viat

6.3 Comptes individuels et annexes sociales

6.3.1 Comptes annuels

6.3.1.1 Bilan

ACTIF

(en K€)	Note	31/12/2021			31/12/2020
		Montants bruts	Amortissements/ Provisions	Montants nets	Montants nets
Brevets, marques et droits similaires		3	—	3	3
Autres immobilisations incorporelles		110 064	42 513	67 552	65 108
Avances et acomptes		357	—	357	6
Total immobilisations incorporelles	1	110 425	42 513	67 912	65 117
Terrains		1 554	—	1 554	1 554
Constructions		108 921	69 765	39 156	42 584
Matériel et outillage industriels		181 707	132 726	48 980	53 365
Autres immobilisations corporelles		18 511	14 995	3 517	4 319
Immobilisations en cours		31 847	—	31 847	19 618
Avances et acomptes		602	—	602	751
Total immobilisations corporelles	2	343 142	217 486	125 656	122 190
Participations	3	351 960	30 352	321 608	324 119
Créances rattachées à des participations				—	—
Prêts	4/6	5 134	—	5 134	330
Autres immobilisations financières	6	128	—	128	317
Total immobilisations financières		357 222	30 352	326 870	324 765
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		810 789	290 351	520 438	512 073
Stocks	5	85 626	10 528	75 097	90 559
Avances et acomptes		488	—	488	535
Clients et comptes rattachés	6	61 239	52	61 188	42 193
Autres créances d'exploitation	6	116 881	—	116 881	139 722
Total créances d'exploitation		178 608	52	178 556	182 450
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	7	96 065	—	96 065	73 594
TOTAL ACTIF CIRCULANT		360 299	10 580	349 718	346 603
Charges constatées d'avance	6	1 301	—	1 301	1 490
Charges à répartir sur plusieurs exercices		—	—	—	—
Écarts de conversion		6 006	—	6 006	8 308
TOTAL ACTIF		1 178 394	300 931	877 463	868 473

PASSIF

(en K€)	Note	31/12/2021	31/12/2020
Capital social		12 641	12 603
Primes d'émission		12 228	11 391
Réserve légale		1 260	1 260
Autres réserves		52 015	52 015
Report à nouveau		103 232	121 700
Résultat de l'exercice		18 356	(12 700)
Situation nette		199 732	186 268
Provisions réglementées	9	64 804	70 645
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8	264 535	256 913
Provisions pour risques et charges	10	29 433	33 156
Avances conditionnées	11	9 983	9 983
Autres fonds propres		9 983	9 983
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit hors concours bancaires courants		300 167	325 029
Concours bancaires courants et soldes créditeurs courants		22	1 228
Autres emprunts et dettes financières divers		794	1 179
Total dettes financières		300 983	327 436
Fournisseurs et comptes rattachés		81 639	59 083
Dettes fiscales et sociales		34 487	35 804
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		24 691	23 958
Autres dettes		125 147	112 277
Total dettes d'exploitation et diverses		265 963	231 122
TOTAL DETTES	12	566 946	558 558
Produits constatés d'avance	12	293	908
Écarts de conversion		6 274	8 954
TOTAL PASSIF		877 463	868 473

6.3.1.2 Compte de résultat

(en K€)	Note	2021	2020
Produits vendus en France		107 989	101 097
Produits vendus à l'étranger		356 944	305 739
Chiffre d'affaires produits	14	464 933	406 836
Services et produits divers		4 056	4 327
Droits et redevances		—	6
Production immobilisée		2 925	2 438
Reprises sur provisions		8 007	7 517
Transferts de charges		1 446	135
Subventions d'exploitation		966	568
Autres produits		1 648	1 579
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		483 981	423 405
Achats stockés de marchandises, matières premières et autres approvisionnements		(216 465)	(185 358)
+ stock initial		(95 769)	(103 254)
- stock final		85 626	95 769
Consommations de l'exercice		(226 608)	(192 843)
Achats non stockés, autres services et charges extérieures		(110 408)	(113 159)
Impôts, taxes et assimilés		(6 057)	(7 660)
Charges de personnel	15	(97 737)	(98 527)
Amortissements		(23 281)	(23 671)
Provisions		(9 362)	(8 830)
Autres charges		(4 251)	—
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(477 704)	(444 692)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		6 277	(21 287)
Reprises sur provisions et transferts de charges		8 256	33 667
Intérêts et produits assimilés		11 351	5 091
Différences positives de change		4 210	740
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		23 817	39 498
Amortissements et provisions		(18 189)	(9 586)
Intérêts et charges assimilées		(4 707)	(4 030)
Différences négatives de change		(994)	(3 423)
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		(23 889)	(17 039)
RÉSULTAT FINANCIER	16	(72)	22 460
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		6 205	1 173
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		64	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital		513	10 598
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges		10 235	12 774
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		10 812	23 374
Charges sur opérations de gestion		(418)	(101)
Charges sur opérations en capital		(657)	(42 738)
Amortissements et provisions		(4 394)	(3 384)
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		(5 468)	(46 223)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	17	5 344	(22 849)
Participation des salariés		(485)	(652)
Impôts sur les bénéfices	18	7 292	9 629
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		18 356	(12 700)

6.3.2 Notes annexes aux comptes annuels

Les chiffres présentés dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros (sauf mention contraire).

Introduction

Le bilan est établi avant répartition : les dividendes dont le versement est proposé à l'Assemblée ne figurent donc pas dans les dettes.

Événements significatifs

a) Crise sanitaire de la Covid-19

La crise sanitaire mondiale de la Covid-19 a perduré tout au long de l'année 2021.

Guerbet a maintenu le niveau vigilance pour la protection des salariés tel que défini jusqu'à présent et en conformité avec les règles gouvernementales en vigueur. Tout comme l'exercice précédent, la crise Covid-19 et les mesures mises en place n'ont pas impacté de manière majeure l'activité des usines.

Une reprise d'activité graduelle sur l'ensemble des secteurs d'activités a été notée avec un chiffre d'affaires en progression de 14,3 % par rapport au 31 décembre 2020.

b) Partenariat avec Bracco

Le 14 décembre 2021, Guerbet a annoncé une collaboration mondiale avec Bracco Imaging pour Gadopicténol, un produit de contraste d'imagerie par résonance magnétique (IRM) de nouvelle génération. Cette collaboration permettra à Guerbet et à Bracco Imaging de commercialiser le produit indépendamment sous des marques distinctes. Les deux entreprises collaboreront également à la fabrication, ainsi qu'à la recherche et au développement pour de futures indications.

Changement de méthode comptable

Indemnités de fin carrière

Guerbet a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2021 la nouvelle méthode relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite selon la recommandation ANC n° 2013-02 modifiée le 5 novembre 2021 qui fait suite à une décision de l'IFRS IC d'avril 2021.

Guerbet a donc décidé de changer la modalité de répartition des droits à prestations et de ne plus les étaler à partir de la date de prise de service du membre du personnel mais à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation.

Ce changement de méthode comptable est assimilé à un changement de réglementation comptable.

Par ailleurs, Guerbet a décidé d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2021 également, la reconnaissance au bilan de l'ensemble des écarts actuariels relatifs aux passifs sociaux afin d'harmoniser la présentation des passifs sociaux en comptes individuels avec la présentation en comptes consolidés

présentés en IFRS, et ceci dans un objectif de meilleure information financière.

L'impact de ce changement de méthode a été recalculé au 1^{er} janvier 2021 et représente un impact sur les capitaux propres d'ouverture de 3 M€.

Les comptes sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général, ce dernier correspond au règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Règles et méthodes comptables

a) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers, la Société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les résultats réels futurs sont susceptibles de différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la Direction de la Société portent notamment sur l'évaluation des titres de participation.

b) Immobilisations incorporelles

Brevets et autorisation de mise sur le marché (AMM)

Les brevets sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais afférents aux brevets et AMM sont enregistrés en charges. Les brevets sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Marques

Les marques acquises sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Conformément au PCG 212-3, les frais de dépôt et de renouvellement des marques sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les marques ne donnent lieu à aucun amortissement.

Frais de recherche et de développement

Les frais encourus pendant la phase de recherche sont comptabilisés en charges. Les frais encourus pendant la phase de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères ci-après peuvent être démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- sa capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires, la Société considère que, pour les produits de contraste, les frais supportés avant obtention de l'autorisation de mise sur le marché (AMM), ne répondent pas aux critères ci-dessus. Par conséquent, ces frais de développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Par ailleurs, les frais supportés après obtention de l'AMM constituent en règle générale des frais commerciaux non activables. Dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMR) aux États-Unis, des études complémentaires, intervenant après obtention d'un agrément, peuvent être demandées. Dans ce cas, les coûts liés à ces études répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation (se référer à la note 1 pour plus de détails).

Les crédits d'impôt recherche sont classés en déduction de l'impôt.

Immobilisations incorporelles autres

Les autres immobilisations incorporelles comprennent, pour l'essentiel, des logiciels. Ces logiciels sont amortis sur trois ans. Bénéficiant des possibilités d'amortissements sur 12 mois offertes par la législation fiscale pour les logiciels, des amortissements dérogatoires ont été constatés. Ils représentent la quote-part d'amortissement supplémentaire par rapport aux amortissements classique.

Il faut toutefois distinguer le progiciel de gestion intégré SAP des autres logiciels. La Société a décidé d'activer les coûts internes de personnel liés directement au projet. Le progiciel sera amorti sur une durée de 10 ans. Cette possibilité d'amortissement exceptionnel sur 12 mois, n'est plus possible sur les nouvelles acquisitions depuis le 1^{er} janvier 2017.

c) Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilité selon le mode linéaire, ce qui correspond en moyenne aux durées suivantes :

- Constructions : 10 à 20 ans ;
- Aménagements, agencements : 10 ans ;

- Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans ;
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans.

Pour toutes les acquisitions antérieures et ce jusqu'au 31 décembre 1997, puis à nouveau à partir du 1^{er} janvier 2002, toutes les possibilités offertes par la législation fiscale en matière d'amortissements dégressifs et exceptionnels sont utilisées. Le différentiel entre les amortissements dégressifs et linéaires est considéré comme dérogatoire. Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet de dépréciations éventuelles en fonction de l'utilisation des biens par Guerbet.

d) Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont éventuellement dépréciés en fonction de leur valeur d'inventaire. Les méthodes d'évaluation de cette valeur d'inventaire sont fondées sur la quote-part de situation nette des filiales ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

Pour Truffle Capital, la valeur d'utilité correspond à la valeur liquidative du fonds.

Les frais d'acquisition des titres de participations sont comptabilisés directement au compte de résultat.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

e) Prêts et avances accordés aux filiales

Les prêts et avances accordés aux filiales sont comptabilisés à leur valeur nominale et éventuellement dépréciés en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

f) Stocks et en cours

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués au coût d'entrée moyen pondéré. Les stocks de produits en cours et finis sont valorisés au coût de revient incorporant les frais directs et indirects de production, à l'exclusion des frais de siège, financiers ou commerciaux. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du taux de rotation des stocks, de leur date de péremption et d'éventuels problèmes de qualité.

g) Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

h) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres, déterminée sur la base de leur valeur probable de négociation, c'est-à-dire leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Aucune dotation pour dépréciation n'est constatée sur les actions propres destinées à être attribuées gratuitement aux salariés et dont l'avantage donné est provisionné dans les provisions pour risques et charges conformément au PCG.

i) Emprunts

Les frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés directement au compte de résultat. La Société n'a pas opté pour l'étalement.

j) Instruments financiers

Les primes payées dans le cadre des options de taux d'intérêt sont inscrites à l'actif du bilan lors de l'acquisition de l'option et rapportées au compte de résultat *prorata temporis* sur la durée du contrat. Les charges éventuelles sur la variation du taux d'intérêt sont provisionnées. Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux qui découlent de son activité industrielle et commerciale, Guerbet S.A. utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés. La politique de la Société est de ne pas opérer sur les marchés à des fins spéculatives.

k) Conversion des éléments en devises

Guerbet S.A. centralise la gestion des risques de change de ses filiales françaises. Les dettes et les créances libellées en devises, hors de la zone euro, sont converties au taux en vigueur au 31 décembre. Les différences de change latentes dégagées à cette occasion sont comptabilisées au bilan dans les écarts de conversion. Guerbet S.A. couvre ses risques de change par des contrats à terme ou des options sur devises. Les provisions éventuelles pour perte de change tiennent compte de ces couvertures. Les résultats sur opérations d'options en devises sont comptabilisés à l'échéance de l'option dans la mesure où elles couvrent des opérations commerciales postérieures à la clôture de l'exercice. La prime payée est inscrite à l'actif du bilan jusqu'à l'échéance de l'option.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, date application du règlement ANC 2015-05, une distinction est effectuée entre transactions commerciales et transactions financières en devises étrangères.

La perte de change des transactions commerciales est présentée en résultat d'exploitation dans la rubrique achats non stockés, autres services et charges extérieures alors que le gain de change est dans la rubrique autres produits.

l) Provisions réglementées

Selon les dispositions légales, les provisions réglementées sont constituées de provisions pour amortissements dérogatoires.

Les amortissements dérogatoires sont calculés selon la méthodologie explicitée en b) et c) pour les immobilisations incorporelles et corporelles.

m) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges constatées correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;

- l'incidence économique est négative pour la Société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

n) Engagements d'indemnités de départ en retraite

Les engagements d'indemnités de départ en retraite sont comptabilisés en provisions pour risques. S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion puis actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont portés en totalité en résultat. Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes. La méthode utilisée pour la répartition des droits à prestation est faite de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation.

o) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques liés à la propriété des biens.

p) Subventions d'exploitation

Guerbet S.A. reconnaît une subvention dans ses comptes sociaux au moment de l'obtention de l'accord par l'organisme financeur à travers un produit à recevoir.

q) Attribution d'actions gratuites

Comme indiqué dans le PCG, les charges relatives aux attributions d'actions gratuites sont présentées dans les charges de personnel, par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges. Comme indiqué dans le PCG, la provision comptabilisée à chaque clôture évolue notamment en fonction du coût probable d'achat, du nombre d'actions devant être attribuées en fonction de la rotation du personnel et de l'évolution de la valeur de l'action et des services rendus. Le taux de rotation du personnel retenu est de 2,06 %. Cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits pour les attributions d'actions gratuites destinées aux salariés de Guerbet S.A.

Les charges relatives aux attributions d'actions gratuites destinées à des salariés membres du groupe Guerbet mais n'appartenant pas à la société Guerbet S.A. ne sont pas étalées linéairement et sont refacturées aux filiales.

SOMMAIRE DES NOTES

NOTE 1	Immobilisations incorporelles	222	NOTE 17	Résultat exceptionnel	229
NOTE 2	Immobilisations corporelles	223	NOTE 18	Impôts sur les bénéfices	229
NOTE 3	Participations	223	NOTE 19	Situation fiscale latente	230
NOTE 4	Prêts	224	NOTE 20	Effet de l'application des règles fiscales sur le résultat de l'exercice	230
NOTE 5	Stocks	224	NOTE 21	Entreprises liées	230
NOTE 6	État des échéances des créances	224	NOTE 22	Options de souscription et d'achat d'actions	231
NOTE 7	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	225	NOTE 23	Plan d'attribution d'actions gratuites	231
NOTE 8	Capitaux propres	225	NOTE 24	Éléments susceptibles d'engendrer des risques de marché	232
NOTE 9	Provisions réglementées	225	NOTE 25	Rémunérations allouées aux mandataires sociaux	232
NOTE 10	Provisions pour risques et charges	226	NOTE 26	Effectif moyen pendant l'exercice	232
NOTE 11	Avances conditionnées	226	NOTE 27	Engagements hors bilan	233
NOTE 12	État des échéances des dettes	227	NOTE 28	Autres informations	233
NOTE 13	Produits à recevoir et charges à payer	227	NOTE 29	Événements postérieurs à la clôture	233
NOTE 14	Chiffre d'affaires	228	NOTE 30	Liste des filiales et participations	234
NOTE 15	Charges de personnel	228			
NOTE 16	Résultat financier	228			

NOTE 1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2020	Augmentations 2021 ^(a)	Diminutions 2021 ^(c)	31/12/2021
Concessions, brevets et droits similaires	3	—	—	3
Autres immobilisation incorporelles	70 226	4 677	(870)	74 033
Immobilisations en cours ^(b)	29 421	6 611	—	36 032
Avances et acomptes	6	351	—	357
Valeurs brutes	99 655	11 639	(870)	110 425
Amortissements	(34 538)	(8 839)	864	(42 513)
Dépréciations	—	—	—	—
VALEURS NETTES	65 117	2 800	(6)	67 912

(a) Les augmentations d'immobilisations incorporelles comprennent principalement : 6,6 M€ d'investissements informatiques et 3,9 M€ pour des projets R&D capitalisés (dont 3,2 M€ concernant le projet Care Advisor for Prostate dans le cadre du partenariat avec IBM Watson).

(b) Au 31 décembre 2021, la part des immobilisations en cours incorporelles (solde de 36 M€) représente 53% des immobilisations incorporelles nettes. Les éléments indiqués ci-après constituent les principales immobilisations en cours incorporelles au 31 décembre 2021 : 15,4 M€ pour le projet Liver Care Advisor, 7 M€ pour le projet Prostate Care Advisor, 3,5 M€ pour le projet Geode (microsphères Occlugel), 4,3 M€ pour SAP et 3,2 M€ pour la PMR Dotarem (études complémentaires demandées par la FDA pour le Dotarem).

(c) Les diminutions des immobilisations incorporelles sont liées à un inventaire qui a été réalisé sur 2021 et à la mise au rebut de licences, logiciels et développements informatiques.

Capitalisation des études précliniques et cliniques requises par la Food and Drug Administration aux États-Unis

Courant décembre 2017, Guerbet LLC a reçu une demande de la FDA (Food and Drug Administration) de réaliser deux études précliniques et une étude clinique pour le Dotarem, produit également commercialisé aux États-Unis pour lequel l'agrément a été obtenu en 2013.

Ces études entrent dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMRs) régis par la section 505(o) du FDCA (*Federal Food, Drug and Cosmetic Act*). Elles sont obligatoires, mais le résultat ne remet pas en question la commercialisation des produits sur le marché américain. En effet, selon la FDA, « *the results from completed studies provide additional*

information that can lead to safety labeling changes, support expanded use of a drug, or alleviate concerns about a potential drug risk ».

Dans le cadre des règles Groupe, les coûts liés aux études précliniques et cliniques, intervenant après obtention d'un agrément, répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation.

Au 31 décembre 2021, 1,7 M€ ont été capitalisés pour les études précliniques et 2,1 M€ pour l'étude clinique au titre de la PMR pour le Dotarem.

NOTE 2 Immobilisations corporelles

	31/12/2020	Augmentations 2021 ^(a)	Diminutions 2021 ^(c)	31/12/2021
Terrains	1 554	—	—	1 554
Constructions	108 626	1 401	(1 106)	108 921
Installations techniques, matériel et outillage industriels	181 695	4 438	(4 426)	181 707
Autres immobilisations corporelles	19 839	554	(1 882)	18 511
Immobilisations en cours ^(b)	19 618	12 229	—	31 847
Avances et acomptes	751	—	(149)	602
Valeurs brutes	332 083	18 622	(7 563)	343 142
Amortissements	(209 893)	(14 442)	6 849	(217 486)
Dépréciations	—	—	—	—
VALEURS NETTES	122 190	4 180	(714)	125 656

(a) Les augmentations d'immobilisations corporelles en valeurs brutes de 18,6 M€ en 2021 s'expliquent principalement par des investissements pour les sites de production (7,5 M€ pour le site d'Aulnay-sous-Bois et 4,8 M€ pour le site de Lanester).

(b) Au 31 décembre 2021, la part des immobilisations en cours corporelles (solde de 31,8 M€) représente 25 % des immobilisations corporelles nettes. Les principales immobilisations en cours corporelles au 31 décembre 2021 sont liées aux investissements sur le site de Lanester (14,3 M€) et à des travaux d'aménagements et du matériel industriel pour le site d'Aulnay-sous-Bois (15,7 M€).

(c) Les diminutions des immobilisations corporelles sont liées à des inventaires effectués sur l'ensemble des sites d'Aulnay-sous-Bois, de Lanester et de Villepinte.

	31/12/2019	Augmentations 2020	Diminutions 2020	31/12/2020
Terrains	1 554	—	—	1 554
Constructions	107 786	2 972	(2 132)	108 626
Installations techniques, matériel et outillage industriels	179 273	4 805	(2 383)	181 695
Autres immobilisations corporelles	21 703	764	(2 628)	19 839
Immobilisations en cours	11 226	8 726	(334)	19 618
Avances et acomptes	317	434	—	751
Valeurs brutes	321 859	17 701	(7 477)	332 083
Amortissements	(201 383)	(15 126)	6 616	(209 893)
Dépréciations	—	—	—	—
VALEURS NETTES	120 476	2 575	(861)	122 190

NOTE 3 Participations

	31/12/2020	Augmentations 2021 ^(a)	Diminutions 2021	31/12/2021
Valeur brute des titres de participation au 31 décembre	343 454	8 756	(249)	351 960
Dépréciations des titres de participations ^(b)	(19 335)	(12 811)	1 794	(30 352)
VALEUR NETTE DES TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE	324 119	(4 055)	1 545	321 608

(a) La variation du poste « Augmentations » s'explique principalement par l'augmentation de la participation de Guerbet S.A. dans Truffle Capital à hauteur de 5,5 M€ et le transfert des titres de Guerbet GmbH et Guerbet Colombie lors de la fusion de Guerbet Luxembourg pour un montant de 3,2 M€.

(b) Dont dépréciations Accurate à hauteur de 6 M€, de Guerbet Imagem Do Brazil à hauteur de 3 M€, et la filiale turque à hauteur de 1,5 M€.

Ces montants correspondent aux titres détenus au 31 décembre. Les informations financières par filiales et autres participations sont détaillées dans la note 30 « Liste des filiales et participations ». Les dotations et les reprises pour dépréciation des titres de participations sont comptabilisées en résultat financier.

NOTE 4 Prêts

	2021	2020
Prêts au personnel	24	30
Autres prêts ^(a)	5 111	300

(a) Dont prêt Corée pour un montant 4,8 M€.

NOTE 5 Stocks

	2021	2020
Matières premières, approvisionnements		
Montant brut	17 949	17 226
Dépréciations	(17)	—
Montant net	17 932	17 226
Produits intermédiaires et finis		
Montant brut	44 848	55 898
Dépréciations	(10 293)	(9 111)
Montant net	34 555	46 787
Marchandises		
Montant brut	22 829	26 947
Dépréciations	(218)	(400)
Montant net	22 611	26 547
MONTANT NET TOTAL	75 097	90 559

Le plan de réduction des stocks initié par le Groupe en 2019 afin de diminuer significativement leurs niveaux se poursuit. Ce plan d'actions prévu pour une durée de trois à quatre ans s'articule autour d'un ajustement des plans de production des usines, d'une optimisation des *leadtime* des sites de production et d'une réduction des stocks de sécurité.

NOTE 6 État des échéances des créances

	2021			2020
	Montants bruts	1 an au plus	Plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				—
Prêts	5 134	66	5 068	330
Autres immobilisations financières	128		128	317
Clients douteux ou litigieux	2	2		106
Autres créances clients ^(a)	61 237	61 237	—	42 208
Effets à l'encaissement	—	—	—	—
Personnel et comptes rattachés	5	5	—	2
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	112	112	—	97
État, impôt sur les bénéfices ^(b)	17 547	3 412	14 135	14 306
État, taxe sur la valeur ajoutée	6 642	6 642	—	5 544
État, autres impôts et taxes	—	—	—	297
État, créances diverses	760	760	—	75
Groupe et associés	86 561	86 561	—	107 259
Débiteurs divers	5 253	4 905	347	12 142
Charges constatées d'avance	1 301	1 301		1 490
TOTAL	184 683	165 003	19 680	184 173

(a) Dont augmentation de la créance groupe de 36 M€.

(b) Dont CIR total 15 M€ : 2,8 M€ en 2019, 7,5 M€ en 2020, 4,8 M€ en 2021 et une augmentation acompte d'impôt sur les sociétés de 3,5 M€.

NOTE 7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les VMP sont constituées de 11 880 actions propres, d'une valeur nominale de 1 €, et représentent une valeur brute totale de 550 K€ et pour des disponibilités de 95 515 K€.

L'ensemble des actions propres rachetées est destiné à l'attribution des actions gratuites. Guerbet S.A. n'a pas procédé à des rachats d'actions en 2021.

NOTE 8 Capitaux propres

	2021	2020
Capitaux propres au début de l'exercice	256 913	285 909
Dividendes distribués	(8 822)	(8 817)
Dividendes portés en report à nouveau (liés aux actions propres)	8	12
Augmentation capital social et prime d'émission et de fusion	876	101
Changement de méthode provision de retraite	3 045	—
Résultat de l'exercice	18 356	(12 699)
Provisions réglementées	(5 841)	(7 593)
CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE L'EXERCICE	264 535	256 913

	2021
Nombre d'actions au début de l'exercice	12 602 674
Création d'actions par levée de stock-options ^(a)	38 441
NOMBRE D'ACTIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	12 641 115

(a) Se reporter à la note 22.

NOTE 9 Provisions réglementées

	31/12/2019	Dotations 2020	Reprises 2020	31/12/2020	Dotations 2021	Reprises 2021	31/12/2021
Provision pour amortissements dérogatoires	78 237	3 385	10 977	70 645	4 394	10 235	64 804
TOTAL	78 237	3 385	10 977	70 645	4 394	10 235	64 804

NOTE 10 Provisions pour risques et charges

	31/12/ 2019	Dotations 2020	Reprises 2020 (provision utilisée/ reclassée)	Reprises 2020 (provision non utilisée)	31/12/ 2020	Dotations 2021	Reprises 2021 (provision utilisée/ reclassée)	Reprises 2021 (provision non utilisée)	Changement de méthode	31/12/ 2021
Indemnités de départ en retraite (exploitation) ^(a)	19 666	3 310			22 977	2 078	(1 496)	(1 265)	(3 045)	19 250
Risque de change d'exploitation ^(b)	942	1 845	942		1 845	1 770	(1 845)			1 770
Risque de change financier ^(b)	851	6 462	851		6 462	4 236	(6 462)			4 236
Autres (exploitation) ^(c)	3 396	1 206	2 730		1 871	2 156	(992)			3 035
Autres (financier) ^(d)						1 141				1 141
TOTAL	24 855	12 823	4 523	—	33 155	11 381	(10 795)	(1 265)	(3 045)	29 432

(a) Indemnités de départ en retraite :

L'entreprise n'a pas d'engagements en matière de pensions, de compléments de retraite ou d'avantages similaires, à l'exception d'un engagement en matière de compléments de retraite pour ses mandataires. Le calcul de la provision pour indemnité de départ en retraite prend comme hypothèse que 100 % des départs en retraite seront volontaires. La provision pour indemnité de départ en retraite ne couvre pas les mandataires sociaux au 31 décembre 2021. En 2021, il y a eu un changement de méthode sur la provision retraite comptabilisée en capitaux propres pour un montant de 3 M€.

Les principales hypothèses actuarielles appliquées pour l'évaluation de la provision des indemnités de départ en retraite, sont les suivantes :

Taux d'actualisation financière :

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2021 est de 1 %.

Taux de rotation :

Le taux de rotation est établi à partir de statistiques et selon les axes d'analyse tels que statut et âge du salarié, selon leur pertinence.

Taux d'augmentation des salaires :

Le taux d'augmentation des salaires retenu pour le calcul de l'engagement au 31 décembre 2021 est de 2,5 %.

Taux de charges sociales :

Le taux de charges sociales retenu au 31 décembre 2021 est 49,80 %.

Taux de mortalité :

Les tables retenues pour la France métropolitaine sont les tables TH 00-02 et TF 00-02 décalée.

Taux d'inflation :

Le taux d'inflation retenu au 31 décembre 2021 est de 1,75 %.

(b) Risque de change :

Conformément au règlement 2015-05, la provision pour perte de change distingue les transactions commerciales et les transactions financières en devises étrangères.

Transactions commerciales : 1 770 K€.

Transactions financières : 4 236 K€.

(c) Autres (exploitation) : dont provision pour attribution d'actions gratuites aux salariés pour un montant de 1 028 K€ et provision pour litige commercial de 600 K€.

(d) Autres (financier) : provision au titre du contrat OSEO (cf. détail note 11 ci-après).

Passifs éventuels

En l'absence d'éléments suffisants confirmant l'atteinte des seuils de déclenchement du paiement d'un bonus complémentaire potentiel de 10,2 M€ à horizon post 2030 tel que prévu dans l'avenant au contrat OSEO (cf. détail note 11 ci-après), ce bonus est considéré comme un passif éventuel.

NOTE 11 Avances conditionnées

En décembre 2008, la demande d'aide pour le projet de recherche franco-allemand « Iseult » déposée auprès d'OSEO a été approuvée par la Commission européenne. La convention d'aide prévoit un financement de la moitié des dépenses engagées dont 39 % sous forme d'avances remboursables et 61 % sous forme de subvention.

Un avenant au contrat a été signé en juin 2020 afin de revoir les conditions d'atteinte des derniers jalons et le versement des

aides associées, mais aussi afin de modifier les modalités de retours financiers en cas de commercialisation d'un produit issu du projet.

Au 31 décembre 2021, 10 M€ d'avances remboursables reçues de 2008 à 2020 au titre de cette convention d'aide sont comptabilisées au bilan en « Avances conditionnées ».

NOTE 12 État des échéances des dettes

	2021				2020
	Montant brut	1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Montant brut
Concours bancaires courants et soldes créditeurs courants ^(a)	22	22			1 228
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit hors concours bancaires courants	300 167	25 167	275 000		325 029
Emprunts et dettes financières diverses	794	794			1 179
Fournisseurs et comptes rattachés ^(b)	81 639	81 639			59 083
Personnel et comptes rattachés	25 813	25 813			24 570
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 666	7 666			7 997
État : impôt sur les bénéfices	0	0			107
État : TVA	147	147			2 409
État : autres impôts, taxes et assimilés	861	861			720
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 691	9 751	2 350	12 590	23 958
Groupe et associés	100 501	100 501			107 120
Autres dettes ^(c)	24 646	24 646			5 158
Produits constatés d'avance	293	293			908
TOTAL	567 240	277 300	277 350	12 590	559 468

(a) Cette variation s'explique par l'absence de découvert en 2021 sur les banques de Guerbet S.A.

(b) Cette variation s'explique principalement par la hausse de la dette fournisseur de 3,5 M€ et des factures non parvenues groupe qui ont augmenté de 15 M€ et hors groupe 6 M€.

(c) Le poste « Autres dettes » se compose essentiellement d'avoirs clients à établir et des clients créditeurs.

NOTE 13 Produits à recevoir et charges à payer

	2021	2020
Produits à recevoir		
Créances rattachées à des participations		
Clients et comptes rattachés ^(a)	5 380	21 010
Autres créances ^(b)	4 539	2 505
Banques, établissements financiers		
TOTAL	9 919	23 515
Charges à payer		
Emprunts et dettes financières	167	29
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ^(c)	46 539	30 330
Dettes sur immobilisations		
Dettes fiscales et sociales	27 432	26 193
Autres dettes ^(d)	23 446	4 063
Intérêts courus sur découvert	22	41
TOTAL	97 606	60 656

(a) Cette variation est due à la baisse des factures à établir aux filiales.

(b) Dont avoirs à recevoir des filiales 3,6 M€.

(c) Dont factures non parvenues des filiales de 20 M€.

(d) Dont avoirs à établir de 23 M€ aux filiales.

NOTE 14 Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par zone géographique

	2021	2020
France avec DOM-TOM	107 989	101 842
Europe hors France	140 845	141 275
Europe avec France	248 834	243 117
Asie	102 907	105 391
Amérique latine	24 587	18 745
Amérique du Nord	66 102	14 006
Autres pays	22 502	25 578
TOTAL	464 932	406 837

Chiffres d'affaires par gamme de produits

	2021	2020
Rayons X	251 752	234 436
IRM	142 418	130 822
TOTAL IMAGERIE DIAGNOSTIQUE	394 170	365 258
IMAGERIE INTERVENTIONNELLE	70 763	41 577
TOTAL	464 932	406 837

Dans cette nouvelle présentation du chiffre d'affaires par gamme de produits, les systèmes d'injection et services ont été répartis entre Rayons X et IRM. Les autres activités poursuivies sont désormais incluses dans Rayons X.

NOTE 15 Charges de personnel

	2021	2020
Salaires et traitements	(66 556)	(66 280)
Charges sociales	(31 182)	(32 246)
TOTAL	(97 737)	(98 527)

NOTE 16 Résultat financier

	2021	2020
Dividendes	7 542	2 683
Intérêts nets ^(a)	(899)	(1 623)
Résultat de change ^(b)	3 216	(2 683)
Provision nette sur titre de participation ^(c)	(11 017)	29 691
Autres ^(d)	1 085	(5 609)
TOTAL	(72)	22 459

(a) Dont baisse des intérêts sur comptes courant de 1 M€, bonus de fusion +3 M€ et charges de swap 1 M€.

(b) Dont une hausse des gains de change de 898 K€, une baisse des pertes de changes de 2,4 M€ et un gain perçu de 2,5 M€ suite à une couverture de risque de taux.

(c) Dont dépréciations Accurate à hauteur de 6 M€, de Guerbet Imagem Do Brazil à hauteur de 3 M€, et la filiale turque à hauteur de 1,5 M€.

(d) Dont 6,5 M€ en reprises et 5,3 M€ en dotations de provision pour risques et charges.

Conformément au règlement ANC 2015-05 le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Achats non stockés, autres services et charges extérieures » pour un montant de 2,7 M€ en 2021.

NOTE 17 Résultat exceptionnel

	2021	2020
Produit/(Charge) net(te) sur provisions réglementées	5 841	7 592
Valeur nette comptable sur sorties d'immobilisations ^(a)	(657)	(40 940)
Charges actions gratuites	—	(1 798)
Produit de cessions sur sorties d'immobilisations ^(b)	513	10 598
Autres ^(c)	(353)	1 699
TOTAL	5 344	(22 849)

(a) Dont 39,8 M€ valeur nette comptable liée à la cession Liebel-Flarsheim Canada en 2020.

(b) Dont 10,6 M€ de produits de cession liés à la cession Liebel-Flarsheim Canada en 2020.

(c) Aucune distribution d'actions gratuites en 2021 versus 1,8 M€ de transfert de charges (sortie d'actions propres pour attribution d'actions gratuites).

NOTE 18 Impôts sur les bénéfices

Depuis 1988, le Groupe a opté pour l'intégration fiscale. Les sociétés suivantes font partie historiquement du périmètre de l'intégration fiscale : Guerbet S.A. (société-mère et tête de groupe d'intégration fiscale) et Simafex. À compter de l'exercice 2014, les sociétés Medex et Guerbet France sont rentrées dans le périmètre d'intégration fiscale. Les charges d'impôt sont supportées comptablement par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale. Les produits d'impôts liés aux déficits sont conservés chez la société-mère. Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale non liées aux déficits (rectifications liées à certaines opérations intra-groupe) sont conservées chez la société-mère et constatées chez celle-ci en produits. Les crédits d'impôt recherche, apprentissage, famille et compétitivité emploi sont réalloués aux sociétés qui les ont générés. Les économies d'impôt résultant des déficits fiscaux des filiales leur seront réallouées par imputation sur leurs bénéfices fiscaux

ultérieurs. Le bénéfice fiscal d'ensemble au taux normal du groupe d'intégration fiscale s'élève pour l'année 2021 à 8,4 M€ après imputations des déficits à hauteur de 9,4 M€. Le produit d'impôt du groupe d'intégration fiscale s'élève à 6,4 M€ après imputation des crédits d'impôt dont celui du crédit d'impôt recherche 2021 pour 4,8 M€ et du carry-back pour 6,2 M€.

En 2021, Guerbet S.A. a fait une demande de report en arrière de son déficit 2020 à hauteur de 16,2 M€ sur les bénéfices des 3 derniers exercices, au taux de 25 %. La créance née de ce carry-back est de 6,2 M€.

Le déficit du groupe d'intégration fiscale au 31 décembre 2021 restant à imputer est de 6,8 M€.

Le produit ou la charge d'impôt figurant au compte de résultat s'analyse ainsi :

	2021	2020
Produit ou (charge) d'impôt du Groupe	2 585	7 575
Charge d'impôt en provenance des filiales intégrées	1 877	2 830
Économie d'impôt réallouée aux filiales intégrées	(1 011)	(776)
Autres produits d'impôt ^(a)	3 841	—
PRODUIT OU (CHARGE) D'IMPÔT DE LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE	7 292	9 629

(a) Dont 6,2 M€ de créance carry back et 2,4 M€ de régularisation d'impôts.

Le produit ou la charge d'impôt de la société tête de Groupe se répartit ainsi :

	2021	2020
IS sur résultat courant	8 053	9 629
IS sur résultat exceptionnel	(841)	—
Autres charges d'impôt	80	—
PRODUIT OU (CHARGE) D'IMPÔT DE LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE	7 292	9 629

Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Pour l'exercice 2021, les charges de ce type supportées par Guerbet S.A. correspondent à des amortissements de voitures de tourisme pour un montant de 225 K€.

NOTE 19 Situation fiscale latente

La situation fiscale latente de Guerbet S.A. a été calculée sur la base de l'intégration fiscale à compter de l'exercice 1988. De ce fait, les impôts payés d'avance résultant du décalage entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur incorporation dans le résultat fiscal, et les impôts à payer sur des éléments de capitaux propres (provisions réglementées) ont été déterminés pour l'ensemble des sociétés intégrées fiscalement.

	2021	2020
Impôts nets latents sur différences temporaires (impôts payés d'avance)	8 734	10 302
Impôts latents sur capitaux propres (impôts à payer)	19 396	21 021

Ces impôts latents ont été calculés à des taux prospectifs basés sur la loi de finance pour 2021 et majoré de la contribution sociale.

NOTE 20 Effet de l'application des règles fiscales sur le résultat de l'exercice

Afin de bénéficier de certaines dispositions fiscales, la Société est tenue de comptabiliser au compte de résultat (résultat exceptionnel) des écritures qui ne présentent pas le caractère de charges ou de produits comptables.

	2021	2020
Résultat avant impôts	11 064	(21 616)
Dotation ou reprise nette de provisions réglementées et d'amortissements dérogatoires	5 841	7 592
Résultat corrigé avant impôts	5 223	(29 209)

NOTE 21 Entreprises liées

L'ensemble des transactions d'importance significative conclues avec des parties liées et susceptibles d'entrer dans le champ de l'article R. 123-198 du Code de commerce sont relatives à des filiales détenues en totalité.

Les transactions sont conclues à des conditions normales de marché avec les parties liées.

Abandon de créances consenti aux entreprises liées et mis en œuvre au cours de l'exercice 2021

Néant.

NOTE 22 Options de souscription et d'achat d'actions

Le personnel de la Société et de ses filiales a bénéficié, jusqu'au 17 octobre 2021, d'options de souscription d'actions. Un total de 24 429 actions a été annulé au terme de cette date.

ÉTAT DE SYNTHÈSE DES PLANS D'OPTIONS

Date d'attribution	Plan du 17/10/2011	Plan du 23/11/2011	Plan du 20/02/2012
Date de disponibilité fiscale	17/10/2015	23/11/2015	20/2/2016
Date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution d'options	17/10/2015	23/11/2015	20/2/2016
Nombre d'options attribuées	530 840	48 000	6 800
Prix de souscription ou d'achat	15,40 €	16,08 €	15,38 €
Date d'expiration du plan	16/10/2021	22/11/2021	20/2/2022
Nombre d'options levées depuis l'autorisation des levées le 17/10/2015	380 931	16 600	3 800
Nombre d'options levées en 2021	38 441	—	—
Nombre d'options annulées	149 909	—	3 000
NOMBRE D'OPTIONS RESTANTES	—	—	—

NOTE 23 Plan d'attribution d'actions gratuites

Faisant suite à la mise en place du Plan 2 d'attribution d'actions gratuites en 2016 et terminé en 2018, le Conseil d'administration a, en date du 26 mars 2019, arrêté un troisième plan d'attribution d'actions destiné à certains salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Le Conseil d'administration a, en date du 21 mars 2021, arrêté un quatrième plan d'attribution d'actions destiné à certains salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Il reste 30 900 actions gratuites en cours d'attributions au 31 décembre 2021 au titre du Plan 3 encore en vigueur et 48 060 actions en cours d'attribution au titre du Plan 4, détaillés comme suit :

Type de plan	Nombre d'instruments initialement attribués	Nombre d'instruments définitivement attribués	Date d'attribution	Fin période d'acquisition (sous condition de présence)	Période d'acquisition en années
AGAP (régime 3)	47 550		2019	2022	3
Nombre d'actions vivantes au 31/12/2021	30 900				
AGAP (régime 4)	48 060		2021	2024	3
Nombre d'actions vivantes au 31/12/2021	48 060				

En application de ces plans, il a été comptabilisé une dotation aux provisions de 1 158 K€ pour les actions restant à attribuer au 31 décembre 2021.

NOTE 24 Éléments susceptibles d'engendrer des risques de marché

Risque de taux de change

La majeure partie du risque de change comptable de Guerbet est lié aux financements des différentes filiales réalisés dans la devise fonctionnelle de ces dernières. Les montants les plus significatifs sont sur le JPY (31 M€), le HKD (13,7 M€) et l'USD (10,1 M€).

Risque de taux d'intérêt

En mars 2019, le choix a été fait de couvrir la tranche B du crédit syndiqué, soit 225 M€, par la mise en place d'instruments de couverture de taux à départ différé de deux ans.

Cette couverture contre une hausse du taux d'intérêts s'est activée fin mars 2021. Depuis cette activation les taux

d'intérêts sont remontés mais restent inférieurs au taux de référence de la mise en place de la dette.

La valeur de marché des instruments de couverture (*mark to market*) au 31 décembre 2021 est de -1,9 M€.

Le calcul de la sensibilité aux taux d'intérêts est effectué sur le solde de la dette brute non couverte, qui représente 26,3 % de la dette à taux variables. La dette de Guerbet S.A. est intégralement libellée en euros.

Sur base Euribor 3 mois à -0,572 % au 31 décembre 2021, une hausse de 100 points de base aurait induit une hausse du coût de la dette de l'ordre de 0,3 M€ sur un an ; une baisse 100 points de base n'aurait pas induit une baisse du coût de la dette, les taux de référence étant assujettis à un taux minimum de 0 %.

NOTE 25 Rémunérations allouées aux mandataires sociaux

	2021	2020
Rémunérations allouées aux mandataires sociaux	1 030	960

Il s'agit des rémunérations perçues au titre de leur fonction de mandataires sociaux et au titre de leur fonction salariée.

NOTE 26 Effectif moyen pendant l'exercice

	2021	2020
Ouvriers, employés	182	196
Techniciens, agents de maîtrise	424	425
Cadres	424	408
EFFECTIF MOYEN TOTAL	1 030	1 029

NOTE 27 Engagements hors bilan

	2021	2020
Avals et cautions et autres engagements donnés aux tiers pour le compte des entreprises liées	9 740	9 530
Avals et cautions donnés aux tiers et autres engagements	872	3 039
Créances cédées dans le cadre de la titrisation	—	—
Engagements de crédit-bail immobilier et mobilier dont redevances ^(a) :	2 914	1 578
à moins d'un an	992	338
entre 1 et 5 ans	1 922	1 240
à plus de 5 ans	—	—
Dettes assorties de garanties	—	—
TOTAL	13 526	14 147

(a) L'augmentation importante par rapport à 2020 (+1 336 K€) est principalement due aux contrats avec le fournisseur Rigby, pour le remplacement du matériel informatique, qui ont été renouvelés en 2021 (engagement donné de 1 271 K€).

	Redevances de crédit-bail payées en 2021	Redevances de crédit-bail payées en 2020
Sur crédits-bails immobiliers	—	—
Sur crédits-bails mobiliers	846	1 238
TOTAL	846	1 238

Les éléments financiers afférents aux biens mobiliers et immobiliers en crédits-bails sont les suivants :

	2021	2020
Valeur des biens mobiliers et immobiliers	4 061	3 394
Dotations aux amortissements si les biens avaient été acquis par l'entreprise	869	1 213
Valeur résiduelle des biens en fin de contrat	—	—

Pour 2021, le détail de ces biens en crédits-bails par nature se présente comme suit :

	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulées	Valeur nette
Installations techniques, matériels et outillage	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	4 061	869	869	3 192
TOTAL	4 061	869	869	3 192

Au 31 décembre 2021, Guerbet S.A. a un engagement de souscription dans le fonds commun de placement dans l'innovation – Truffle Capital – pour un montant maximal de 15 M€, dont 9,8 M€ déjà versés.

Dans le cadre de demandes de la FDA aux États-Unis de réaliser diverses études précliniques et/ou cliniques

réglementaires pour des produits de contraste déjà mis sur le marché (*Post Marketing Requirements*), Guerbet S.A. a signé des contrats de collaboration avec d'autres acteurs du secteur des produits de contraste pour le partage financier et l'organisation des études. À ce titre, les engagements financiers s'élèvent à 9,8 M€ pour la période 2022-2028.

NOTE 28 Autres informations

Néant.

NOTE 29 Événements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas connaissance d'événements majeurs postérieurs à la clôture susceptibles d'affecter la lecture des comptes au 31 décembre 2021.

NOTE 30 Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation (en K€)	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances accordés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires produits	Dividendes	Résultat dernier exercice clos
A – Titres dont la valeur brute excède 1 % du capital de Guerbet S.A.										
Filiales										
Simafex (France)	1 280	27 265	100	1 224	1 224		293	27 067		1 369
Medex (France)	180	6 150	100	3 000	3 000			14 173		2 299
Martins & Fernandes (Portugal)	410	311	100	1 224	937	1 066		3 026		132
Guerbet Laboratories Ltd (Angleterre)	5 184	3 352	100	5 643	5 643		39	15 355		922
SA Guerbet N.V. (Belgique)	541	1 826	100	379	379		330	13 884	1 497	469
Guerbet SPA (Italie)	8 000	5 317	100	8 743	8 743		3 000	18 269	2 800	1 441
Laboratorios Farmaceuticos Guerbet (Espagne)	781	5 000	100	790	790		391	19 096		512
Guerbet A.G. (Suisse)	484	2 334	100	304	304			30 535		1 812
Guerbet Imaging Switzerland AG (Suisse)	83	1 621	100	13 370	—			—		(129)
Guerbet Austria G.M.B.H. (Autriche)	73	48	100	146	146			2 961	350	89
Guerbet Ireland Unlimited Company (Irlande)	42 308	35 617	100	141 700	141 700	5 097	4 743	85 836		5 400
Guerbet Luxembourg S.A.R.L. (Luxembourg)	—	45	100	—	—			—		(45)
Guerbet Sweden AB (Suède)	5	76	100	1 145	82	36		—		(75)
Guerbet Czech Republic s.r.o. (République tchèque)	348	448	100	329	329			17		411
Guerbet A.S. (Turquie)	788	1 403	100	4 503	2 132		1 050	11 495		19
Accurate Medical Therapeutics Ltd (Israël)	2	31 253	100	53 248	47 309	15 282		744		(7 369)
Guerbet South Africa Pty Ltd (Afrique du Sud)	195	1 248	100	777	777		38	5 684		301
Guerbet Korea Ltd (Corée)	6 227	(2 913)	100	8 202	8 202	253		30 566		651
Guerbet Taiwan (Taiwan)	223	2 897	100	191	191			9 651		675
Guerbet Japan KK (Japon)	2 531	816	100	1 951	1 951	30 986		44 306		607
Guerbet Mexicana (Mexique)	2 535	367	100	3 600	3 353	890		7 975		203
Guerbet Produtos Radiologicos (Brésil)	4 795	16 469	100	11 197	11 197			34 652		(445)
Guerbet Imagem do Brasil, Ltda. (Brésil)	2 431	2 151	100	4 966	1 937			12 869		(3 146)
Guerbet Chile Limitada (Chili)	—	372	100	416	416			9 883		476
Guerbet Panama S.A. (Panama)	—	193	100	1 009	288	1 512		1 258		230
Guerbet Australia Pty Ltd (Australie)	1 089	866	100	1 577	1 577		48	16 750	1 886	481
Guerbet America LLC (États-Unis)	—	75 799	100	69 000	69 000	751	578	645		3 480
Guerbet GmbH (Allemagne)	25	20 711	100	1 629	1 629			29 697		1 735
Guerbet Colombia SAS	13	29	100	1 572	137			5 135		(125)

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation (en K€)	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances accordés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires produits	Dividendes	Résultat dernier exercice clos
B – Titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de Guerbet										
Filiales										
Abarem (France)	1		100	1	—					
Abalux (France)	1		100	1	—					
Guerbet France (France)	2	20 180	100	2	2			128 195		2 296
Guerbet Nederland B.V. (Pays-Bas)	91	973	100	92	92			14 257	1 000	658
Guerbet Asie Pacifique (Hong Kong)	—	14 600	100	N.S.	N.S.	13 715		75 128		3 810
Guerbet Poland SP.Z.O.O. (Pologne)	—	459	100	70	70			839		161
Guerbet Imaging Panama S.A. (Panama)	—	(4 839)	100	N.S.	N.S.	6 376		3 878		(259)
Guerbet India	99	—	100	97	32			874		168
Gestion Especializada Loro (Mexique)	4	(622)	100	4	4	1 249		—		(432)
Participations										
Participations dans les sociétés françaises	N.C.			108	108					N.S.
Truffle				9 750	7 928					

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
• brute :	4 228	337 874	9 858	
• nette :	4 226	309 347	8 036	
Montant des prêts et avances accordés	—	77 213		—
Montant des cautions et avals	293	10 217		—
Montant des dividendes encaissés	—	7 533		—

Pour les filiales en dehors de la zone euro, le capital, les capitaux propres ont été convertis au taux clôture et le résultat a été converti au taux de moyen au 31 décembre 2021.

6.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée générale de la société Guerbet S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Guerbet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.3.2 « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose l'incidence de l'application à compter du 1^{er} janvier 2021 de la recommandation ANC n° 2013-02, modifiée le 05 novembre 2021, relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies.

Justification des appréciations – Point clé de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit relatif aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des prêts et avances accordés aux filiales

Paragraphes d) et e) des règles et méthodes comptables et notes 3 et 4 de l'annexe des comptes annuels

Risque identifié

Les titres de participation et les prêts et avances accordés aux filiales rattachées, figurent au bilan au 31 décembre 2021 pour des montants nets respectifs de 322 millions d'euros et 91 millions d'euros, soit 47 % du total bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice des entités concernées. Les prêts et avances accordés aux filiales sont comptabilisés à leur valeur nominale et éventuellement dépréciés en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

La détermination de la valeur d'utilité des titres de participation et de la valeur recouvrable des prêts et avances accordés aux filiales, qui représentent un montant particulièrement significatif, requiert l'exercice du jugement de la Direction. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons apprécié le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur de ces actifs. Nous avons vérifié que l'estimation de ces valeurs par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation appliquée et des éléments chiffrés utilisés.

Pour les titres de participation dont la valeur est significative ou qui présentent un risque spécifique de perte de valeur, nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des modalités d'évaluation de leur valeur d'inventaire ;
- pour les titres de participation pour lesquels l'évaluation de la valeur d'inventaire est fondée sur la quote-part de situation nette : rapprocher la quote-part de situation nette retenue pour les besoins du test de dépréciation avec les états financiers audités de la filiale concernée ;
- pour les titres de participation pour lesquels l'évaluation de la valeur d'inventaire est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés : apprécier la cohérence de la valeur d'inventaire obtenue au regard des éléments à disposition à date et rapprocher la quote-part de cette valeur d'inventaire avec la valeur nette comptable des titres.

Nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des prêts et avances accordés aux filiales au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Guerbet par l'Assemblée générale du 21 mai 1987 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 23 mai 2008 pour le cabinet Crowe HAF.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 35^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Crowe HAF dans la 14^e année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 29 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

Crowe HAF
Membre de Crowe Global
Marc de Prémare David Kharoubi

Deloitte & Associés
Jean-François Viat

6.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société Guerbet,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention soumise à l'approbation de l'Assemblée générale

Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Convention autorisée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 29 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

Crowe HAF
Membre de Crowe Global
Marc de Prémare David Kharoubi

Deloitte & Associés
Jean-François Viat

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1	Personne responsable du Document d'enregistrement universel	242	7.6	Informations d'ordre général sur la Société	244
7.2	Attestation du responsable du Document	242	7.6.1	Forme juridique et dénomination sociale	244
7.3	Commissaires aux comptes	242	7.6.2	Date de constitution	244
7.3.1	Commissaires aux comptes titulaires	242	7.6.3	Registre du commerce et des sociétés (RCS)	244
7.3.2	Commissaires aux comptes suppléants	242	7.6.4	Exercice social	244
7.4	Capital social	243	7.7	Statuts (extraits)	245
7.4.1	Historique du capital social	243	7.7.1	Dispositions statutaires régissant le fonctionnement des organes de direction et d'administration	245
7.4.2	Titres non représentatifs du capital social	243	7.7.2	Dispositions statutaires régissant la répartition des bénéfices	245
7.5	Accessibilité du document au public	243	7.7.3	Dispositions statutaires liées au capital	246
			7.7.4	Autres dispositions statutaires	246
			7.8	Tables de concordance	247
			7.8.1	Prospectus européen	247
			7.8.2	Rapport financier annuel	251

7.1 Personne responsable du Document d'enregistrement universel

David Hale, Directeur Général.

7.2 Attestation du responsable du Document

J'atteste, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant aux pages 95 et suivantes, présente un tableau fidèle

de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Villepinte, le 4 avril 2022

David Hale

Directeur Général

7.3 Commissaires aux comptes

7.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

	Premier mandat	Dernier renouvellement	Expiration du mandat
DELOITTE & ASSOCIÉS Membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu représenté par M. Jean-François Viat Tour Majunga 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense cedex	Assemblée générale du 21 mai 1987	Assemblée générale du 19 mai 2017	Assemblée générale relative à l'exercice 2022
CROWE HAF Membre du réseau Crowe Global représenté par M. Marc de Prémare et M. David Kharoubi 16, rue Camille-Pelletan 92300 Levallois-Perret	Assemblée générale du 23 mai 2008	Assemblée générale du 27 mai 2016	Assemblée générale relative à l'exercice 2021

7.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

	Premier mandat	Dernier renouvellement	Expiration du mandat
ÉTOILE AUDIT & CONSEIL Membre indépendant de Crowe Global représenté par M. Olivier Grivillers 85, rue Édouard-Vaillant 92300 Levallois-Perret	Assemblée générale du 27 mai 2016	N/A	Assemblée générale relative à l'exercice 2021

7.4 Capital social

7.4.1 Historique du capital social

Toutes les augmentations de capital correspondent à des levées de souscription d'actions.

Événement	Date Conseil d'administration constatant l'augmentation de capital	Nombre de titres créés	Nombre d'actions composant le capital social	Capital social (en €)
Augmentation de capital	6 janvier 2009	15 396	3 019 965	12 079 860
Augmentation de capital	19 janvier 2010	21 796	3 041 761	12 167 044
Augmentation de capital	19 janvier 2011	8 285	3 050 046	12 200 184
Division par 4 du nominal ^(a)	Non applicable	12 200 184	12 200 184	12 200 184
Augmentation de capital	11 mars 2015	8 000	12 208 184	12 208 184
Augmentation de capital	9 février 2016	135 290	12 343 474	12 343 474
Augmentation de capital	28 mars 2017	157 774	12 501 148	12 501 148
Augmentation de capital	27 mars 2018	62 210	12 563 358	12 563 358
Augmentation de capital	26 mars 2019	17 903	12 581 261	12 581 261
Augmentation de capital	24 mars 2020	14 900	12 596 161	12 596 161
Augmentation de capital	24 mars 2021	6 513	12 602 674	12 602 674
Augmentation de capital	23 mars 2022	38 441	12 641 115	12 641 115

(a) Intervenu le 23 janvier 2014.

7.4.2 Titres non représentatifs du capital social

Non applicable.

7.5 Accessibilité du document au public

Les Documents de référence sont disponibles sur le site Internet www.guerbet.com sous la rubrique « Finance », tout comme les autres documents liés à l'information réglementée (rapports financiers semestriels, communiqués de presse, déclarations mensuelles du nombre d'actions et de droits de vote, etc.).

De plus, conformément aux dispositions légales, tout actionnaire peut venir exercer son droit de communication permanent et ainsi venir consulter les documents cités à l'article L. 225-15 du Code de commerce au siège social situé au 15, rue des Vanesses – 93420 Villepinte.

7.6 Informations d'ordre général sur la Société

7.6.1 Forme juridique et dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est Guerbet. Elle est organisée sous la forme d'une société anonyme (SA) à Conseil d'administration de droit français régie par le Code de commerce. Le siège social se situe au 15, rue des Vanesses, 93420 Villepinte ; le numéro de téléphone est le

+33 (0)1 45 91 50 00 et l'adresse Internet est www.guerbet.com (les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus).

7.6.2 Date de constitution

La société Guerbet a été créée le 16 juillet 1926 par transformation d'une société en participation, fondée en 1901 en société en commandite simple, puis transformée en société anonyme le 1^{er} janvier 1965. La forme « Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance » a été adoptée le 27 octobre 2001 avant d'être modifiée lors de

l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2010 pour passer sous la forme « Société anonyme à Conseil d'administration ». La date d'expiration de la Société est le 30 juin 2100 sauf dissolution anticipée ou prorogation comme ce fut le cas pour 99 années lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 1998.

7.6.3 Registre du commerce et des sociétés (RCS)

La société Guerbet est identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 308491521 tandis que son activité est rattachée au code APE 2120 Z – Fabrication de préparations pharmaceutiques. Son numéro de LEI est : 969500WV1U1WQ059L135.

7.6.4 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

7.7 Statuts (extraits)

7.7.1 Dispositions statutaires régissant le fonctionnement des organes de direction et d'administration

7.7.1.1 Pouvoirs du Conseil d'administration (article 12)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration donne les autorisations prévues par la loi (notamment celles prévues aux termes des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce) ainsi que, à titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers, les autorisations mentionnées sous l'article 14 des présents statuts.

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

À peine de nullité, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que

ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers des tiers. La même interdiction s'applique au Directeur Général, au(x) Directeur(s) Général(aux) délégué(s) et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs, ainsi qu'aux conjoints, ascendants et descendants des personnes ci-dessus visées et à toute personne interposée.

Les administrateurs ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagements de la Société, autres que celles prévues par les dispositions légales en vigueur.

7.7.1.2 Pouvoirs du Directeur Général (article 14)

Sous réserve des limitations légales, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Toutefois, à titre de Règlement Intérieur et sans que les limitations puissent être opposées aux tiers, le Conseil d'administration peut limiter l'étendue des pouvoirs du Directeur Général.

7.7.1.3 Pouvoirs du Directeur Général délégué (article 14)

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Toutefois, il dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

7.7.2 Dispositions statutaires régissant la répartition des bénéfices

7.7.2.1 Répartition statutaire du résultat (article 23)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable, il est prélevé sur ce bénéfice la somme nécessaire pour distribuer aux actionnaires un premier dividende, non cumulatif, égal à 6 % du montant libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée générale prélève toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe un, est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions de ce dividende ou de ces acomptes sur dividende.

7.7.3 Dispositions statutaires liées au capital

Les dispositions statutaires liées au capital sont détaillées dans la troisième partie de ce Document, « Guerbet et ses actionnaires ».

7.7.4 Autres dispositions statutaires

7.7.4.1 Objet social (article 2)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la recherche, le développement et l'invention de tous produits pharmaceutiques ou chimiques, ainsi que de tous dispositifs médicaux ;
- la fabrication, l'achat et la commercialisation de tous produits pharmaceutiques ou chimiques, ainsi que de tous dispositifs médicaux ;
- le développement et la commercialisation de services, sous quelques formes que ce soit, directement ou indirectement liées aux activités pharmaceutiques et médicales et plus généralement aux activités de santé ;
- toutes activités industrielles, commerciales et financières, directement ou indirectement liées à cet objet, y compris les activités de recherche, et la création, l'acquisition, la détention, l'exploitation et la vente de brevets, de licences, de savoir-faire et plus généralement de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle ;
- ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.

7.8 Tables de concordance

7.8.1 Prospectus européen

La table de concordance du Document d'enregistrement universel permet d'identifier les informations prévues par les annexes, 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.

Dans le tableau ci-dessous, les pages mentionnées font référence au présent Document d'enregistrement universel de Guerbet déposé auprès de l'AMF.

	Rubrique	Page
1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	
1.1	Personnes responsables des informations	242
1.2	Déclaration des personnes responsables	242
1.3	Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	Non applicable
1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	Non applicable
1.5	Déclaration de l'autorité compétente	Non applicable
2	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Noms et adresses	242
2.2	Changement éventuel	Non applicable
3	Facteurs de risques	104-108
4	Informations concernant l'émetteur	
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	244
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	244
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	244
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	1 ; 244-246
5	Aperçu des activités	
5.1	Principales activités	
5.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	15-22
5.1.2	Nouveaux produits ou services importants lancés sur le marché	26-31
5.2	Principaux marchés	22-23
5.3	Événements importants	98-99
5.4	Stratégie et objectifs	2-3 ; 6-7 ; 10-11 ; 95-112
5.5	Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	31
5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	24
5.7	Investissements	
5.7.1	Investissements importants réalisés	7 ; 14 ; 26-30
5.7.2	Principaux investissements en cours ou que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement	Non applicable
5.7.3	Co-entreprises et engagements pour lesquels l'émetteur détient une proportion significative du capital	Non applicable
5.7.4	Questions environnementales	Non applicable

	Rubrique	Page
6	Structure organisationnelle	
6.1	Description sommaire du Groupe	6-7 ; 12-13
6.2	Liste des filiales importantes	32-33 ; 208-209
7	Examen de la situation financière et du résultat	
7.1	Situation financière	
7.1.1	Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	14 ; 96-98 ; 166-169 ; 215-217
7.1.2	Prévisions de développement futur et activité en matière de recherche et de développement	14 ; 26-31
7.2	Résultat d'exploitation	
7.2.1	Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	96-99
7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	96-99
8	Trésorerie et capitaux	
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	14 ; 86-88 ; 100 ; 166-169 ; 177 ; 191-194
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	98 ; 168
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	167-168 ; 181 ; 202 ; 216 ; 227
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	216 ; 227
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues	168
9	Environnement réglementaire	105
10	Informations sur les tendances	
10.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente et changement significatif de performance financière du Groupe, survenus depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date d'enregistrement du Document d'enregistrement universel	98-99
10.2	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	98-99
11	Prévisions ou estimations du bénéfice	
11.1	Prévisions ou estimations de bénéfice publiées	98-99
11.2	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévision	Non applicable
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	Non applicable
12	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
12.1	Informations concernant le Conseil d'administration et la Direction générale	36-63
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction générale	38-39
13	Rémunérations et avantages	
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales	64-79
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	64-79

	Rubrique	Page
14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1	Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	41-57
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur	38
14.3	Informations sur les Comités du Conseil	59-64
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	80
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	Non applicable
15	Salariés	
15.1	Nombre de salariés	6 ; 117-127 ; 200
15.2	Participations et stock-options	64-79 ; 89-92 ; 198-199
15.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	86-87 ; 122
16	Principaux actionnaires	
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital à la date du Document d'enregistrement universel	86-88
16.2	Existence de droits de vote différents	86-88
16.3	Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle	92
16.4	Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	Non applicable
17	Transactions avec des parties liées	230
18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1	Informations financières historiques	
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit	96-98 ; 166-214
18.1.2	Changement de date de référence comptable	Non applicable
18.1.3	Normes comptables	170-175
18.1.4	Changement de référentiel comptable	170-175
18.1.5	Informations financières en normes comptables françaises	218-220
18.1.6	États financiers consolidés	166-169
18.1.7	Date des dernières informations financières	170
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	Non applicable
18.3	Audit des informations financières annuelles	210-214
18.4	Informations financières pro forma	Non applicable
18.5	Politique de distribution de dividendes	Non applicable
18.5.1	Description de la politique de distribution de dividende et de toute restriction applicable	Non applicable
18.5.2	Montant du dividende par action	85
18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	104
18.7	Changement significatif de la situation financière	98-99
18.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	104
18.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	98-99

	Rubrique	Page
19	Informations supplémentaires	
19.1	Capital social	243
19.1.1	Capital social souscrit	86 ; 109
19.1.2	Titres non représentatifs du capital	243
19.1.3	Actions détenues par l'émetteur	86
19.1.4	Information sur les valeurs mobilières	Non applicable
19.1.5	Conditions d'acquisition	Non applicable
19.1.6	Informations sur le capital de tout membre de groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options	Non applicable
19.1.7	Historique du capital social	243
19.2	Actes constitutifs et statuts	244-246
19.2.1	Objet social	244
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	94
19.2.3	Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	92
20	Contrats importants	Non applicable
21	Documents disponibles	243

7.8.2 Rapport financier annuel

La table de concordance ci-après permet d'identifier les principales informations prévues à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du règlement général et de l'Autorité des marchés financiers.

Rubrique	Page
Comptes annuels	215-235
Comptes consolidés	166-209
Rapport de gestion	95-112
Rachat par la Société de ses propres actions	100
Attestation du responsable du document	242
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	236-239
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	210-214
Honoraires des Commissaires aux comptes	207
Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	36

Conception et réalisation : Ruban Blanc

Crédit photos : © Guerbet

let's get connected



www.guerbet.com

Guerbet | 